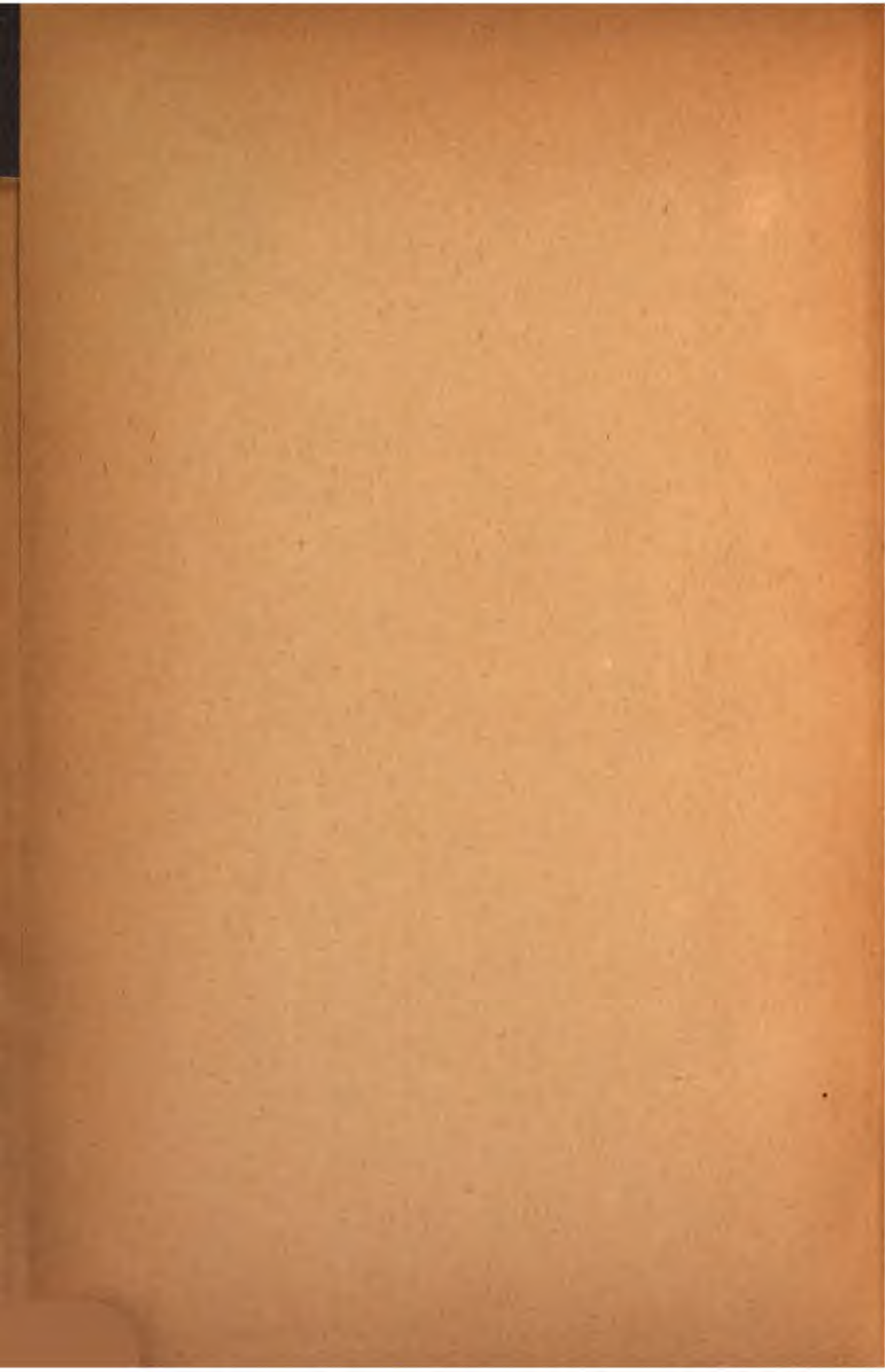

VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY







BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU CHATILLONNAIS

PREMIÈRE ANNÉE — 1881

N° 1

CHATILLON-SUR-SEINE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ERNEST LECLERC

1881

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU CHATILLONNAIS

ARTICLE PREMIER. — Une société archéologique est fondée dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine. Le but de cette association est de rechercher, de conserver et d'étudier les vestiges qui rappellent la vie des générations préhistoriques et tous les monuments de l'histoire locale.

ART. 2. — Font partie de la société, 1° les soixante-dix membres fondateurs qui ont donné leur adhésion au projet d'association jusqu'à ce jour et dont la liste restera annexée aux présents statuts, 2° toute personne présentée par deux membres et agréée par la société en assemblée générale.

ART. 3. — Les sociétaires paieront une cotisation

annuelle de dix francs entre les mains du trésorier de la société.

Art. 4. — Le titre de membre honoraire peut être offert et décerné aux personnes qui ont rendu ou peuvent rendre des services à la société.

Art. 5. — La société archéologique est administrée par une commission comprenant : un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier et quatre membres. Le président aura voix prépondérante. Ces fonctions seront conférées par un vote secret à la majorité absolue des membres présents à la séance au premier tour de scrutin et à la majorité relative au second tour de scrutin.

Art. 6. — Le bureau est constitué pour deux années ; le président n'est pas rééligible immédiatement après avoir exercé ses fonctions pendant une période de deux années. Dans le cas où un président aurait été nommé au milieu d'une période de deux années, il serait rééligible pour la période suivante.

Art. 7. — La société tiendra quatre séances réglementaires par année ; mais le président pourra provoquer des séances extraordinaires.

Art. 8. — La société publiera chaque année un ou plusieurs bulletins rendant compte de ses travaux. Elle déterminera le nombre de ces bulletins d'après sa situation financière et le nombre des documents qu'elle jugera dignes d'être publiés.

Art. 9. — Les archives de la société, les livres, les dons de toutes sortes appartenant à la société, les découvertes faites dans les fouilles seront déposés dans la Bibliothèque ou dans le Musée de la

Ville de Châtillon ; tous ces objets seront groupés à part, porteront le nom de la Société et perpétueront le souvenir de ses travaux.

ART. 10. — La révision des statuts ne pourra être opérée qu'en assemblée générale, sur la demande de dix membres ; la proposition devra être portée à la connaissance de tous les sociétaires par lettre au moins huit jours avant la réunion.

Pour que la modification proposée soit adoptée, elle devra réunir les trois quarts des suffrages exprimés.

ART. 11. — Les présents statuts seront soumis à l'approbation de l'Administration conformément à la loi.

ART. 12. — Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite dans les réunions de la Société.

ART. 13. — Toute modification apportée aux présents statuts devra, au préalable, être approuvée par le Préfet.

NOUS, Préfet de la Côte-d'Or, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la demande d'autorisation légale qui nous est adressée en faveur de la Société archéologique du Châtillonnais ;

Vu le projet des statuts et la liste des membres fondateurs ;

Vu l'avis favorable de M. le Sous-Préfet de Châtillon ;

Vu les articles 291 et 292 du code pénal et la loi du 10 avril 1834 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — La Société archéologique du Châtillonnais est approuvée.

Art. 2. — Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite dans les réunions de cette association.

Art. 3. — Expédition du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-Préfet de Châtillon, chargé d'en assurer l'exécution et d'en faire délivrer copie à la Société intéressée.

Fait à Dijon, le 17 novembre 1880.

Le Préfet,
Signé : F. DUVAL.

Pour ampliation conforme :

Le Sous-Préfet,
Victor DEHEURLE.

MEMBRES FONDATEURS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATILLON-SUR-SEINE

PREMIÈRE LISTE

MM. Le PRÉFET de la Côte-d'Or.

ANGOT, inspecteur des écoles primaires à Châtillon.

BALLARD, inspecteur des forêts à Châtillon.

BARRACHIN, ingénieur des Ponts et Chaussées, en retraite, à Châtillon.

BAUDOUIN, JULES, ✱, propriétaire à Châtillon.

BEURTON, agent-voyer d'arrondissement à Châtillon.

BORDET, HENRY, propriétaire à Châtillon.

BOULANGER, juge de paix à Châtillon.

BOURÉE, LÉON, docteur en médecine à Châtillon.

BOURGEOIS, avoué à Châtillon.

BOUTEQUOY, docteur en médecine, Conseiller d'arrondissement à Châtillon.

BRICET, banquier à Châtillon.

BUREAU, ALPHONSE, sous-ingénieur-chef à Châtillon.

BUZENET, docteur en médecine à Châtillon.

CAILLETET, LOUIS, ✱, membre de l'Institut, à Châtillon.

CAUSARD, greffier du tribunal de commerce à Châtillon.

MM. COUSTURIER, PHILIPPE, conseiller général à Billy-source-Seine.
CONSTANT, ELYSÉE, conseiller général à Montigny-sur-Aube.
COUVREUX, CHARLES, ✱, ancien président du tribunal de commerce à Châtillon.
COUVREUX, LUCIEN, auditeur à la Cour des Comptes, Paris, rue de la Victoire, 90.
CROIX, professeur du collège, bibliothécaire de la ville de Châtillon.
DAGUIN, CHRISTIAN, rue de l'Université, 29, Paris.
DAGUIN, FERNAND, même domicile.
DEHEURLE, VICTOR, sous-préfet à Châtillon.
DELAPERCHE, inspecteur des forêts à Châtillon.
DIDIER, artiste peintre à Châtillon.
DES ÉTANGS, président du tribunal à Châtillon.
DUCHÊNE, HENRI, propriétaire à Châtillon.
FERRIOT, AUGUSTE, ancien pharmacien à Châtillon.
FLOUEST, EDOUARD, ancien procureur général, rue de Rivoli, 158, à Paris.
FORGEOT, HENRI, procureur de la République à Châtillon.
GARDRAT, directeur de la Sucrerie de Châtillon.
GÉRARD, contrôleur à Châtillon.
GIRARD, receveur des finances à Châtillon.
GLORIA, substitut au tribunal de Châtillon.
HUMBLOT, percepteur à Châtillon.
LADREY, professeur de la faculté des Sciences à Dijon.
LAMBLIN, PAUL, docteur en médecine, rue St-Roch, 49, à Paris.
LECLERC, imprimeur à Châtillon.
LEGROS, docteur en médecine à Recey-sur-Ourcec.
LEREUIL, OVIDE, secrétaire de la sous-préfecture à Châtillon.
LEROY, député de l'arrondissement de Châtillon.
LHOMME, adjoint à Châtillon.
LOURDEL, principal du collège à Châtillon.

MM. MAITRE, ÉDOUARD, à Veuxhaulles.
MAMET, PROSPER, à Châtillon.
MARION, EUGÈNE, géologue à Daix (Côte-d'Or).
MARTIN-VIENNOT, conseiller municipal à Vannaire.
MARY, ERNEST, propriétaire à Châtillon.
MAURAGE, maire de Châtillon.
MENUELLE, A., pharmacien à Châtillon.
MIEL, ALBERT, percepteur à Châtillon.
MINOT, GEORGES, négociant, conseiller municipal à Châtillon.
MISSET, ALEXANDRE, conseiller général, à Aignay-le-Duc.
MOLAS, conservateur des Hypothèques à Châtillon.
MONNIOT, HENRI, architecte à Châtillon.
NOBLOT, AUGUSTE, conseiller d'arrondissement à Veuxhaulles.
NOUVION, AMÉDÉE, juge au tribunal de commerce à Châtillon.
PERSONNE, HENRI, architecte à Châtillon.
PÉTELOT, PAUL-ALBERT, notaire à Aisey-sur-Seine.
RONOT, CHARLES, directeur de l'École des Beaux-Arts, à Dijon.
ROUSSEL, avoué à Châtillon.
Le Colonel RIU, commandant militaire de la Chambre des députés.
TARDY, adjoint à Châtillon.
TRIN, fondé de pouvoirs à la Recette de Châtillon.
VAUFROUARD, PAUL, conseiller d'arrondissement à Belan-sur-Ource.
VIARD, docteur en médecine à Châtillon.
VIONNOIS, architecte du département à Dijon.
VOIZOT, ancien percepteur à Châtillon.
YARDIN, docteur en médecine à Laignes.

Le bureau est composé actuellement de :

MM. Victor DEHEURLE, président,
Louis CAILLETET, vice-président,
BOUTEQUOY, secrétaire,
GARDRAT, secrétaire-adjoint,
GIRARD, trésorier,
Henri PERSONNE,
DELAPERCHE,
Charles COUVREUX,
GLORIA,
} Membres du Conseil d'administration.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU 11 JUIN 1880

Tous les signataires d'un projet de fondation d'une Société Archéologique dans le Châtillonnais étaient convoqués par lettre à une réunion, devant avoir lieu dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Châtillon, le 11 juin 1880.

Étaient présents :

MM. Deheurle, Delaperche, Girard, Boutequoy, Gloria, Gardrat, Cailletet, Menuelle, Couvreux, Forgeot, Maurage, Bricet, Ballard, Nouvion, Beurton, Personne.

M. Boulanger, absent, s'est excusé par lettre.

M. Deheurle, sous-préfet de Châtillon, prend la parole et expose le but que se sont proposé les promoteurs de l'idée qu'il s'agit de mettre à exécution.

Il rappelle les résultats obtenus dans les fouilles pratiquées antérieurement, et constate qu'il reste beaucoup à faire. On possède de nombreuses indications, qui devront amener des découvertes intéressantes.

M. Deheurle donne lecture de la liste des membres adhérents, et propose ensuite de procéder à l'élection du bureau.

D'une voix unanime, M. Deheurle est nommé Président de la Société.

Sont nommés successivement :

Vice-Président, MM. CAILLETET.
Trésorier, GIRARD.
Secrétaire, BOUTEQUOY.
Secrétaire-adjoint, GARDRAT.

M. le Président met ensuite aux voix l'adoption de chacun des articles des statuts, dont la rédaction définitive est arrêtée après discussion.

Un exemplaire des statuts est joint au présent procès-verbal, pour être déposé aux archives de la Société.

En vertu des statuts, quatre membres adjoints doivent compléter la Commission ;

Sont élus :

MM. DELAPERCHE.
COUVREUX.
PERSONNE.
GLORIA.

La Société étant ainsi constituée, différentes propositions sont faites pour commencer les recherches ; l'existence de trois tumulus a été constatée dans la forêt de Châtillon, et l'on décide que l'un d'eux sera fouillé. Comme il est désirable que le premier essai ne reste pas infructueux, M. Couvreux est prié de vouloir bien se renseigner auprès de M. Flouest, qui

a déjà examiné le tumulus, et dont la compétence fait autorité.

M. Cailletet signale, en outre, près d'Aisey, une grotte à examiner ; MM. Cailletet et Beurton se rendront compte de l'état des lieux et présenteront un rapport à la Société sur les indications recueillies.

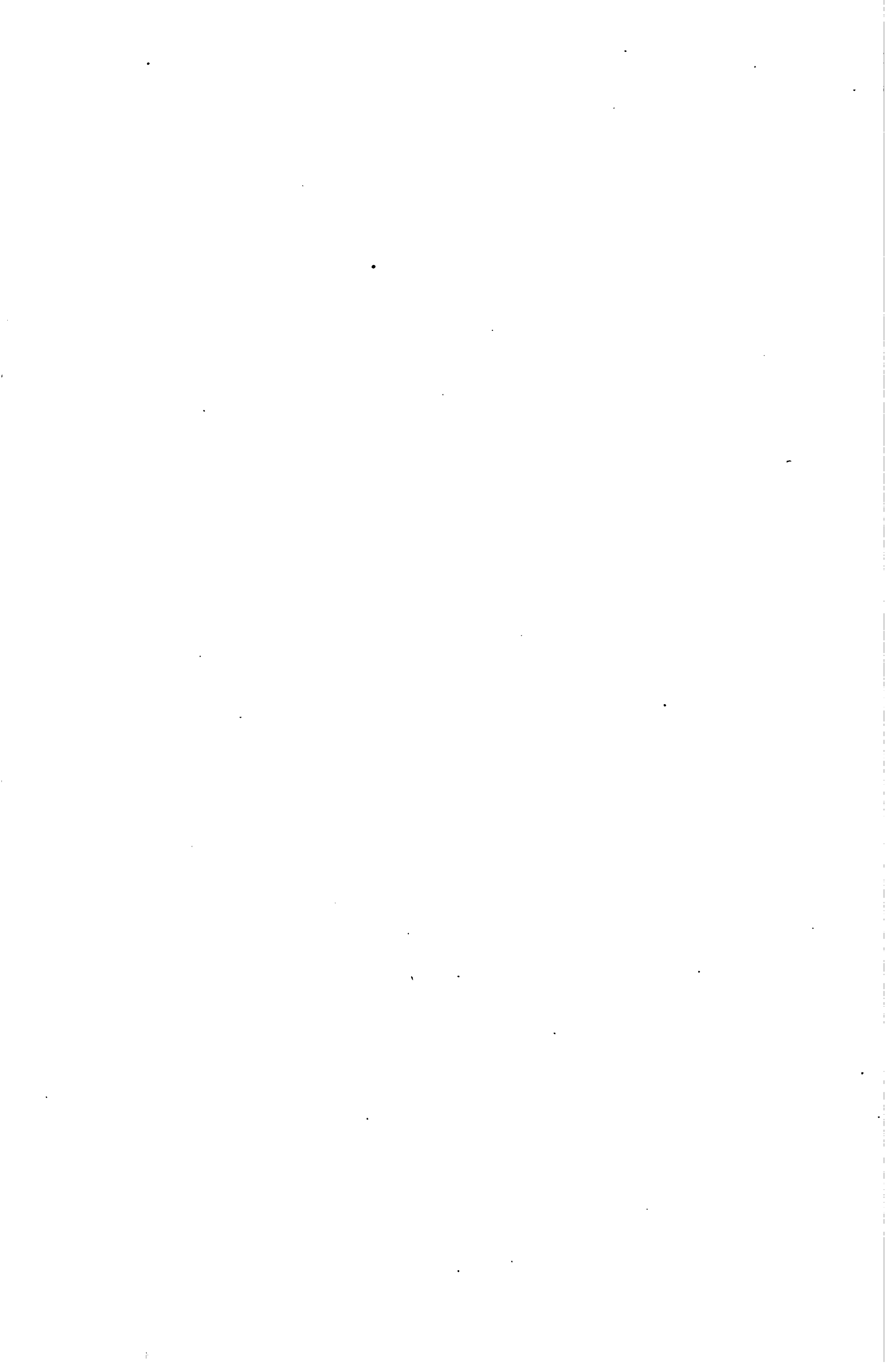
On décide que la cotisation est due à partir d'aujourd'hui, 11 juin 1880.

Aucune autre question n'étant portée à l'ordre du jour, M. le Président prononce la clôture de la séance.

Châtillon-sur-Seine, le 11 juin 1880.

LE SECRÉTAIRE-ADJOINT,

A. GARDRAT.



FOUILLES

DES

TUMULUS DU VAL-THIBAULT

ET DE

LA TÊTE-DE-MAISEY

RAPPORT GÉNÉRAL

Par M. Victor DEHEURLE, président de la Société.

La véritable histoire ne commence qu'avec Jules César et la conquête romaine pour toute la région de l'Europe à laquelle nous appartenons et que l'on désignait sous le nom générique des Gaules ; mais si la race dont nous descendons, hommes de l'Europe centrale et septentrionale, n'a pas laissé de traces écrites de son histoire et de ses luttes pour l'existence, si dix lignes suffiraient pour résumer les renseignements un peu précis que les historiens classiques nous apprennent sur les peuples qui occupaient notre sol avant l'invasion romaine, est-ce à dire que nous devions renoncer à toute découverte sur les origines des races préhistoriques du vieux sol gaulois ?

Les lettres se taisent, mais ce vieux sol renferme dans son sein de précieuses traces des civilisations primitives qui s'y sont développées. Les œuvres de

leur industrie, les débris de leur outillage, des monuments religieux et surtout leurs tombeaux et leurs ossuaires peuvent permettre d'asseoir sur des fondements sérieux les conjectures que la science essaie de former sur les caractères de leur race, sur leurs mœurs et même sur leurs idées. Il y a toute une famille de peuples dont on suit pas à pas les migrations depuis l'Orient, le long des bords du Danube, jusqu'au centre des Gaules, grâce à leurs sépultures formées d'un amoncellement conique de pierres ou de terre; c'est à cette race qu'appartenaient les anciens habitants de la Bourgogne.

Très nombreux en Alsace, à peu près inconnus dans la plus grande partie de la Champagne, ces monuments funéraires, connus sous le nom de *tumulus*, sont rencontrés à chaque pas dans la partie boisée de la Bourgogne qui est située au sud de Châtillon-sur-Seine, et, particularité digne d'être remarquée, redeviennent plus rares à mesure que l'on s'approche de Dijon.

C'est surtout pour interroger ces témoins précieux de la vie de nos ancêtres, c'est pour reconstituer les traits de leur race que se sont réunis les fondateurs de la nouvelle Société archéologique de Châtillon-sur-Seine. Si le champ qu'elle a à explorer est vaste, les problèmes dont elle a à recueillir ainsi les données ne sont pas dénués d'intérêt : quels sont les caractères ethniques des races auxquelles appartenaient ces tumulus? Quels étaient leur industrie, leurs mœurs, leurs croyances, leur état social?

Il serait contraire à toute méthode scientifique de formuler hâtivement les hypothèses qui ne doivent résulter que de l'examen comparatif de tous ces monu-

ments et des inductions partielles que l'on en peut tirer. Dans la période de début, il convient d'être très sobre d'explications dogmatiques. Bien voir d'abord et offrir des documents nouveaux aux hommes autorisés qui représentent la science historique, tel est le rôle modeste mais non dépourvu d'attraits que la Société archéologique veut remplir en entreprenant de fouiller les tumulus, les grottes, les monuments préhistoriques dont cette région a été si richement dotée par les populations antiques qui, mêlées au sang romain et burgonde, forment le fonds de la race actuelle dans la Bourgogne septentrionale.

Plus de quarante tumulus bien constatés paraissent dès à présent signalés sur les montagnes et les plateaux boisés où se trouve le point de partage des eaux qui, d'une part, s'écoulent vers la Méditerranée et de l'autre vers l'Océan Atlantique. Il en est où la pierre paraît la seule matière employée et d'autres où la terre domine; presque tous sont placés sur des hauteurs ou tout au moins sur des terrains en pente ; il semble que des raisons inconnues ont fait préférer systématiquement les élévations boisées ou en friches aux prairies des rivières et aux vallées fertiles.

Dans une pareille entreprise, rien ne peut guider sûrement dans le choix d'un lieu d'exploration. On travaille dans l'inconnu et nous devions redouter au début un échec qui aurait pu décourager les bonnes volontés groupées pour faire ces recherches. Après avoir visité un certain nombre de tombelles, le bureau d'administration de la Société a arrêté ses vues sur un magnifique tumulus situé au Val-Thibault, dans la forêt domaniale, à cinq kilomètres

au sud-ouest de Châtillon, à deux kilomètres de la plaine. Il avait seize mètres de diamètre à la base et deux mètres cinquante centimètres de hauteur.

Le 9 septembre 1880, une équipe de six terrassiers expérimentés se trouvait réunie au Val-Thibault, grâce au concours zélé de M. Beurton, agent-voyer d'arrondissement. On se mit résolument à l'œuvre non sans une certaine impatience de faire de promptes découvertes. Nous n'entendons pas justifier toutes les manœuvres et tous les procédés employés dans cette fouille. Loin de là, il importe de dire toute la vérité, afin qu'à l'avenir les fautes commises et reconnues soient évitées.

Deux méthodes peuvent être appliquées pour l'exploration d'un tumulus : enlever des zones horizontales successives en commençant par le sommet, ou procéder par coupes verticales en commençant sur le périmètre. Depuis longtemps on a reconnu que le procédé le plus défavorable consiste à faire une simple tranchée pour pénétrer au point central et inférieur où l'on suppose que doivent se trouver les richesses archéologiques. En effet en adoptant cette méthode on partait d'une idée fausse: on supposait que chaque tumulus était le monument élevé sur le corps d'un seul personnage illustre, ce qui est loin d'être la règle ainsi que nous le verrons bientôt. Il est donc préférable de procéder soit par zones soit par coupes verticales et l'expérience nous a déjà appris que c'est à ce dernier système qu'il faut définitivement s'arrêter.

Une partie de la zone supérieure du tumulus fut d'abord enlevée à l'aspect du levant, puis on attaqua la couche inférieure. Ce premier travail fut

sans résultat et on résolut de poursuivre en procédant par couches verticales, en rejetant les matériaux extraits derrière les travailleurs.

A peine était-on avancé de quelques décimètres vers le diamètre médian qu'une naturelle émotion s'empara des assistants : des ossements étaient signalés !

Les débris de deux corps humains reposaient sur le sol naturel et on ne remarquait aucun indice d'un foyer préalablement allumé ; les morts avaient été couchés parallèlement et orientés assez exactement du levant au couchant, les pieds au levant.

Il résulte de l'examen auquel s'est livré M. le docteur Boutequoy et dont le compte-rendu sera compris dans notre premier fascicule, que le corps placé à gauche paraît être celui d'un adolescent ou d'une jeune femme. Il portait un bracelet très délicat formé d'un anneau principal coupé d'un côté et dont les deux bouts ainsi formés sont rattachés par un autre anneau très petit. Une strie est creusée tout autour de ce bracelet et le rend fort élégant dans sa simplicité.

Le corps placé à droite paraissait être celui d'un homme de grande taille ; il portait deux anneaux en bronze creux dont les diverses parties s'emboîtent les unes dans les autres comme les fragments d'un tuyau de poële. Les débris des crânes sont tellement incomplets et divisés qu'il est très difficile de reconstituer un ensemble qui permette de se prononcer sur la forme générale de la tête.

On arrive ainsi à peu près au milieu du tumulus. Dans la seconde moitié on trouve près du centre

deux corps superposés, l'un sur le sol primitif, et l'autre à 80 centimètres plus haut. L'inférieur portait un collier en bronze creux, et les anneaux massifs de même métal pouvaient bien avoir été portés aux jambes.

Plus près du bord, au midi, deux corps étaient également superposés. A côté du supérieur on releva deux anneaux pleins en bronze et une lame de fer qui peut être regardée soit comme une pointe de pique, soit comme un couteau, peut-être un couteau de sacrifice. Des fragments de poterie très grossière accompagnaient ces objets : cette poterie en argile noirâtre paraît avoir été modelée à la main et elle ne porte pas trace de vernis ni d'enduit coloré. Le crâne du corps supérieur était comme ouvert par une racine et malheureusement on se hâta trop de vouloir enlever le tout d'un seul coup ; les os tombèrent en poussière et nous devons regretter qu'on ne les ait pas moulés sur place.

Enfin un septième corps fut découvert presque à fleur de terre placé selon la même orientation du levant au couchant, vers le bord nord-ouest de la tombelle. Il ne portait aucun objet à moins que les deux petits anneaux en bronze plein trouvés deux jours après parmi les pierres remuées ne lui eussent appartenu. Ces anneaux sont si petits qu'ils n'auraient pu être placés qu'aux bras d'un très jeune enfant ; ils sont relativement lourds et sont plutôt des coulants destinés à retenir les vêtements.

En somme, le tumulus du Val-Thibault nous a donné, outre les débris de sept corps humains, six anneaux pleins, dont un d'un travail très intéressant, deux anneaux creux, deux coulants, un beau collier

creux, dont les deux parties sont reliées en s'emboîtant l'une dans l'autre dans une saillie striée, une lance de fer assez bien conservée et des fragments de poterie.

L'étude de ce tumulus permet de décrire la façon dont il a été construit. Un cercle (peut-être une ellipse se rapprochant du cercle) est tracé sur le sol naturel. Le diamètre est de 18 mètres environ. Toute la famille, la tribu du défunt, est à l'œuvre. Sur la terre, ou plutôt sur les roches qui affleurent le sol sur ce terrain en pente, on élève à 60 ou 80 centimètres de hauteur un mur circulaire. Les matériaux employés sont des pierres plates, beaucoup d'entre elles ont les angles arrondis comme celles qui, sur les friches, sont usées par les pluies et les intempéries, ou comme les cailloux roulés des rivières; elles sont inclinées les unes sur les autres de façon à rejeter les eaux au-dehors. Au milieu de cette enceinte et sur le sol naturel, on place les premiers corps et on les recouvre de terre et de pierres plates plus larges. Il est à remarquer que les crânes un peu conservés étaient protégés par des pierres contre les lavages perpétuels des eaux pluviales. Probablement le tumulus ne prenait pas immédiatement sa forme conique achevée en attendant de nouvelles inhumations. Non loin du Val-Thibault nous avons remarqué un tumulus très large à la base et tellement peu conique qu'il est peut-être un de ces monuments inachevés ; c'est là un fait que nous vérifierons. Mais ce qui est certain c'est que dans le tumulus exploré et dans celui dont nous allons parler, les inhumations ont été successives. Si elles eussent été simultanées, les corps auraient été placés

naturellement avec plus d'ordre. On ne comprendrait pas pourquoi on eut laissé vide une partie de la couche inférieure, tandis qu'on trouve des corps superposés à diverses hauteurs, et même un d'eux presque à fleur de terre jeté là sur le bord, comme au hasard, sur un tumulus évidemment réouvert à cet effet.

Ces fouilles du Val-Thibault furent terminées à une heure qui permit d'explorer un tumulus déjà remué probablement pour en employer les pierres à la construction et à l'entretien d'une route très rapprochée. On remarqua que de grandes pierres y avaient formé au centre une sorte de cercueil. Deux petits bracelets en bronze y furent découverts, mais il n'y avait plus de débris humains.

Malgré l'inexpérience du début, cette fouille avait produit de si précieuses découvertes que le Bureau d'administration de la Société encouragé par le premier résultat se hâta d'entreprendre de nouvelles recherches. Le 25 octobre, un second tumulus fut attaqué dans la même forêt domaniale de Châtillon, au lieudit la Tête-de-Maisey.

M. Louis Cailletet, vice-président, a rédigé une intéressante notice sur la première journée de ces nouvelles fouilles. On trouva des dispositions analogues à celles du premier tumulus, néanmoins la construction du mur extérieur était faite avec moins d'art. Les personnages inhumés portaient des ornements moins nombreux, et les ossements étaient tellement mêlés qu'on eut dit que ce tumulus avait subi des remaniements successifs. On y trouva un fragment de roche granitique dont une face polie fait supposer un instrument destiné à broyer des

céréales. Les roches similaires ne se rencontrent qu'à une distance de plus de trente kilomètres. La découverte la plus intéressante fut celle de deux anneaux noirs en bois qui ressemblent à du jais et dont l'essence exacte est difficile à déterminer.

Le lendemain on poursuivit le travail, on ne trouva que de très petits fragments de fer d'un usage inconnu et des débris de poterie recouverts d'un enduit rouge; mais on put extraire une portion de crâne qui pourra aider à déterminer à quelle race ont appartenu tous ces restes.

Le désordre des os humains était tel que l'on eut été tenté de supposer que des corps avaient été inhumés accroupis ou assis, mais deux tibias ont été trouvés exactement horizontaux et parallèles, orientés du nord au sud, et un corps presque à fleur de terre a été reconnu, malgré les lacunes de son ossature, comme étant distinctement horizontal depuis le crâne jusqu'à la partie inférieure des jambes. En somme, les constructions moins parfaites du tumulus et la rareté des ornements portent à croire que les corps inhumés en ce lieu n'appartenaient pas à des personnages aussi importants que ceux du Val-Thibault.

Non loin du tumulus de Maisey nous avons visité le même jour un jeune taillis dans lequel, sur un espace assez peu étendu, nous avons remarqué un très grand nombre de petites éminences coniques dont il est impossible en ce moment de déterminer l'origine et la destination. Une d'elles a été fouillée et ne renfermait aucun débris humain. On ne peut voir dans ces amas au nombre de plus de trente le résultat d'un épierrement pratiqué dans un intérêt

agricole, car tous ces petits cônes se ressemblent et sont souvent espacés et alignés très régulièrement. Cette régularité et l'isolement de ces amas ne permet guère de les attribuer à un épierrement. Les roches eussent été jetées sans ordre comme celle des *mergers* que l'on rencontre en Bourgogne à l'extrémité des champs. Peut-être faut-il attribuer à ces monticules si nombreux une cause et un but religieux. C'est là un sujet sur lequel nous reviendrons, car déjà nous avons retrouvé de semblables amas coniques dans des forêts assez éloignées des bois de Maisey et du Val-Thibault.

Tel est donc le compte-rendu général des premières fouilles entreprises par la Société archéologique de Châtillon-sur-Seine. MM. Louis Cailletet et le Docteur Boutequoy combleront avec leur haute compétence plusieurs lacunes importantes de ce travail en se plaçant de préférence au point de vue scientifique et anthropologique.

La réserve la plus grande nous est imposée à ces débuts, et il serait imprudent de présenter comme définitives des hypothèses sur la race et les mœurs des antiques habitants qui ont construit ces monuments.

J'étais pénétré de cette idée quand j'annonçai à une des dernières séances de la Société académique de l'Aube le résultat matériel de ces explorations ; néanmoins le savant président de cette compagnie, M. Julien Gréau, insista pour que je consentisse à résumer en peu de mots les conclusions et les principales conjectures provisoires auxquelles l'examen de ces antiques monuments avait pu nous conduire : assurément, dit-il, il est impossible que, malgré la

crainte de conclure trop vite et de s'aventurer dans des conjectures peu fondées, en assistant à ces fouilles, on n'ait pas naturellement conçu une interprétation quelconque des faits. Ma réponse fut à peu près conçue en ces termes : L'idée qui a cours généralement au sujet de ces monuments antiques, c'est que tout tumulus a été élevé en l'honneur d'un chef de guerriers. L'imagination aidant, on reconstruit la scène tout entière : le chef tombe dans un combat, néanmoins la horde demi-barbare triomphe, et chaque guerrier apporte sa pierre ou sa motte de terre pour élever un monument à sa gloire. Il faut renoncer à ce tableau pittoresque et rectifier l'explication vulgaire. En effet, si parfois des tumulus ont été élevés pour perpétuer le souvenir d'un combat et d'un chef vaillamment tombé les armes à la main, c'est là une exception. Le nombre même des tumulus est tel sur un espace assez circonscrit dans les forêts du Châtillonnais, qu'il faudrait supposer que de l'Aquitaine au pays des Rémes et des Belges, de l'Allobrogie à la Bretagne tous les chefs celtes se sont donné rendez-vous comme en un champ clos pour combattre sur ces hauteurs et y chercher la mort. La légende voudrait même que leurs guerriers eussent porté leur motte de terre sur leurs boucliers à des époques où on ne connaissait pas encore l'usage de cette arme défensive !

Encore une légende qui s'en va ! Nos tumulus sont simplement des sépultures de famille. Tout porte à le croire, même le désordre des débris humains. Il est évident que ces tombes ont subi des remaniements pour des inhumations successives faites dans le même monument ; ces remaniements

sont attestés par la présence des corps à trois étages superposés, par ceux que l'on trouve presque à fleur de terre sur le sommet.

Cette succession d'inhumations, le tassement naturel des matériaux, le travail même des petits rongeurs et des carnassiers expliquent simultanément le désordre des ossements. On peut supposer que tantôt on laissait une tombelle incomplètement recouverte de son éminence conique en attendant de nouvelles funérailles à des étages superposés, ou que tantôt on rouvrait la partie supérieure du cône quand de nouveaux membres de la famille étaient décédés.

Le tumulus, c'est simplement la dernière demeure. Comme on le voit parmi les peuples les plus divers, en Asie mineure, en Grèce, à Rome, c'est l'imitation de la maison du vivant. On a prétendu que le tumulus était fait à l'image de la colline. Pour admettre une telle explication il ne faut jamais avoir vu une de ces huttes coniques couvertes de terre où s'abritent les bûcherons et les charbonniers dans les bois ; c'était là l'habitation des Celtes primitifs, c'était là le modèle reproduit par leurs tumulus.

Si l'on considère l'importance de ces travaux pour un temps où un Pascal n'avait pas inventé la vulgaire brouette, et où la population étaient peu dense, on est de plus en plus porté à croire que c'était là une œuvre de paix, nullement accomplie en présence d'un ennemi même vaincu. Sans usurper sur le terrain de l'anthropologie réservé à M. le docteur Boutequoy, il me sera simplement permis d'ajouter que la race des hommes inhumés dans les deux tumulus du Val-Thibault et de Mai-

sey étaient de grande taille, dolichocéphales et qu'ils étaient probablement porteurs de cheveux blonds.

Nous n'oserons formuler aucune conjecture sur l'antiquité de ces monuments ; en ce moment il nous paraît simplement permis d'affirmer qu'ils remontent à une époque de beaucoup antérieure à la conquête romaine.

Enfin certaines inductions peuvent être tirées des emplacements généralement choisis pour ces tombeaux. A peu d'exceptions près ils se trouvent sur des sommets boisés ou en friches, dans des sites probablement éloignés des centres de population. Assurément les hommes de cette époque n'habitaient pas près de ces sépultures, là où il n'y avait ni eau ni terres fertiles. Vainement un savant botaniste, M. le commandant Briare, objecte-t-il que des Arabes, en Afrique, mènent leurs troupeaux dans des pâturages qui sont à 15 ou 20 kilomètres des sources ou des cours d'eau. Nos aïeux, les Celtes, n'étaient nullement nomades, ils étaient agriculteurs, et c'est là un des rares points sur lesquels leur histoire est fixée. Ils opéraient à la vérité de grandes migrations et on suit leurs traces depuis l'Orient jusqu'à notre région en passant dans la vallée du Danube où ils ont laissé tant de tumulus, mais à chacune des étapes successives ils s'établissaient à perpétuelle demeure et ils ne les abandonnaient que contraints par la nécessité ou en cédant à la force. Dans la Bourgogne septentrionale ils préféraient naturellement pour y habiter et pour y exploiter le sol les riantes et fertiles vallées de la Seine, de l'Ource et des autres affluents du bassin

de la Seine aux friches stériles des sommets demi-boisés de la forêt.

Nous retrouvons là un des traits des mœurs de la race aryenne, la distinction du pays cultivé et exploité et de la zone éloignée du territoire où chaque tribu avait des pâtures et des terres vagues et en friches. A cette époque les forêts domaniales du Châtillonnais étaient loin de ressembler à ce qu'elles sont aujourd'hui. Les parties en pente et les sommets arides où la roche affleurait la superficie du sol étaient à peu près dénudées ou simplement semées de buissons et de broussailles; assurément les Gaules n'avaient pas l'avantage de posséder une école forestière à Nancy, ne pratiquaient pas des aménagements et des reboisements méthodiques; aussi les hauteurs qui dominaient les prairies et les vallées leur servaient pour la chasse et le pâturage. C'était là comme dans tous les pays occupés par l'antique race indo-européenne, que se trouvait le terrain commun, non cultivé, affecté à la vaine pâture, le patis commun opposé à la terre cultivée et appropriée qui tenait aux habitations; c'était, par assimilation, aux extrémités des territoires, le mark des germains, ce qui est devenu les marches des marquis. De plus cette frontière était peuplée de tout un monde fantastique par les imaginations primitives: C'était là que les mauvais génies tenaient leurs assemblées, c'était dans cette zone terrible mais respectée que l'on portait les morts à leur dernière demeure, là que s'accomplissaient les rites de la religion.

En conjecturant ainsi sur le caractère et les mœurs des races qui ont occupé le sol de cette partie de la Bourgogne avant Jules César, je me garde bien

de dogmatiser prématurément ; c'est une simple hypothèse provisoire que je mets en avant. Nous sommes à peine aux débuts de nos travaux, le champ à explorer est vaste : grâce au concours des hommes qui s'intéressent généreusement en ce pays aux progrès de la science, nous pouvons espérer qu'une nouvelle lumière éclairera la période préhistorique de cette contrée, et, en poursuivant une telle entreprise, nous ne croyons pas seulement satisfaire une vaine curiosité, nous apportons notre modeste contingent à l'histoire, nous honorons les ancêtres qui revivent à nos yeux avec leurs caractères ethniques, leurs combats, leurs mœurs et leurs institutions.

Victor DEHEURLE.

RAPPORT

Présenté par M. Louis CAILLETET, correspondant de l'Institut.

Le tumulus que notre Société a exploré le 11 octobre dernier est situé à 8 kilomètres à l'Est de Châtillon, sur la lisière du bois dit la ***Tête-de-Maisey***. Plusieurs autres sépultures semblables ont été reconnues dans le voisinage. Ces tertres funéraires sont les vestiges d'une des époques les plus remarquables et les moins connues des âges préhistoriques, il est donc certain que l'étude et l'examen comparatif des divers débris que nous découvrirons suc-

cessivement présenteront un très grand intérêt archéologique. Le tumulus que nous avons exploré présente la forme d'un cône tronqué ayant environ 16 mètres à la base et 1 mètre 50 à la partie supérieure, sa hauteur est également de 1 mètre 50.

Les travaux commencés le 11 octobre au matin se sont poursuivis pendant les journées des 12 et 13, sous l'habile direction de M. l'agent-voyer Beurton. Les ouvriers ont attaqué le déblai par la partie sud de l'ouvrage, ils ont rencontré bientôt au niveau du sol, une série de pierres plates disposées verticalement en cercle et formant la base du tumulus. C'est là sans aucun doute le *Cromleck* ou cercle sacré qui entoure les sépultures de cette époque. Ces pierres ont été maintenues debout au moyen de terres rapportées dont la couleur noire contraste avec celle de l'argile rouge dont le sol naturel est formé en cet endroit.

Dans l'intérieur du Cromleck et dans le voisinage des pierres dont il est formé nous avons découvert plusieurs grosses vertèbres de moutons et des dents de bœuf ; malgré toutes nos recherches nous n'avons pu retrouver aucun autre débris du squelette de ces animaux, et nous devons insister sur ce fait car il s'est constamment reproduit dans nos fouilles. Ainsi tous les os humains que nous avons rencontrés étaient isolés et brisés et ces fragments réunis ne pouvaient même que rarement suffire à reconstituer un membre complet, il importe donc de noter ce fait singulier de la disparition de la plus grande partie du squelette des individus enfouis. Il est cependant impossible d'admettre que des débris osseux d'une certaine importance aient pu échapper

à nos recherches. On ne saurait non plus supposer que par l'effet de l'enfouissement certains os aient pu être détruits ; nous avons observé bien des fois que ce ne sont pas les os les plus résistants qui ont été découverts, mais souvent des portions spongieuses ou bien les os délicats des pieds ou des mains. Doit-on conclure de là que ces squelettes ont été apportés incomplets après avoir été exhumés ? C'est une question importante que nous ne sommes pas en mesure de résoudre actuellement (1).

Les travaux de recherches ont été conduits de façon à abattre toujours des tranches verticales, ce qui permettait de ne rien laisser échapper et de constater à chaque instant la disposition et la nature des matériaux employés. Nous avons reconnu que l'ensemble du tumulus était formé de pierres calcaires plates, et généralement d'un petit volume, semblables à celles qu'on rencontre encore dans le voisinage et à la surface du sol. Ces pierres avaient été disposées de façon à se recouvrir l'une l'autre à peu près comme les tuiles d'un toit. Leur inclinaison est d'environ 45° ; elles sont placées sans mélange de terre et la faible quantité qu'on en rencontre au milieu de l'ouvrage provient de l'humus que les pluies ont entraîné de la partie supérieure. Ce mode de construction rattache le tumulus de la Tête-de-Maisey aux *Galgals* ou tertres en pierres sèches signalés déjà dans divers pays.

---

(1) Nous avons recherché si les conditions de l'enfouissement n'avaient pas altéré profondément la texture des os découverts, et nous avons reconnu, après avoir enlevé les parties calcaires, que la trame organisée, la gélatine des os existait encore entière. Nous soumettons à la Société la préparation que nous avons ainsi obtenue.

A une faible distance de l'enceinte et presqu'au niveau du sol naturel nous avons découvert deux petits cylindres, qui nous ont semblé être les débris d'un vase d'argile dont le fond aurait disparu ; mais il résulte d'un examen plus complet que ces objets ont été taillés dans une matière combustible d'origine végétale, variété de lignite ou de jayet, ou peut-être même simplement dans un bois dur qui s'est transformé en une matière noire et feuilletée par son enfouissement pendant de longs siècles. Ces cylindres ont été travaillés par une main douée d'une certaine habileté et armée d'un instrument parfaitement tranchant.

Le défaut de régularité dans l'épaisseur de la matière taillée dénote cependant un défaut réel de fabrication. Ces deux sortes d'anneaux dont le diamètre intérieur est de 62 millimètres ont été trouvés placés à plat, c'est-à-dire l'axe du cylindre étant vertical, à côté de deux os du femur de grandes dimensions, nous avons également recueilli à côté des tibias et des péronés. On ne peut comprendre que ces anneaux sans charnière et sans brisure aient pu servir, à raison de leur faible diamètre, d'ornements de jambes, nous ne pouvons donc savoir à quel usage servaient ces deux objets.

Presqu'au centre du tertre, nous avons découvert un fragment de granit à gros grains, analogue à celui qu'on rencontre dans le Morvan, nous avons dû admettre que cette roche entièrement étrangère à notre localité y a été apportée pour servir d'instrument destiné sans doute à broyer le grain. Une des faces de ce bloc a été polie par un frottement pro-

longé, et cette particularité ne laisse aucun doute sur l'usage auquel il était employé.

En résumé, les fouilles qui ont été pratiquées le 11 octobre dernier semblent démontrer :

1° Que le tumulus exploré ne renferme aucun squelette complet mais seulement des fragments d'os humains brisés et quelques rares débris de grands vertébrés.

2° Que le plus grand nombre de ces os brisés se rapportent à des êtres humains d'âge et de sexe différents.

3° Que ces restes incomplets qu'on pourrait supposer avoir été apportés en cet endroit après une exhumation (ce qui expliquerait l'état incomplet des squelettes), semblent répartis dans toutes les parties de l'ouvrage, où ils ont été jetés presque sans ordre, et sans être accompagnés d'anneaux, de colliers ou d'autres ornements.

4° Que le tumulus de la Tête-de-Maisey qui ne contient aucune trace de cendres ou d'objets brûlés, a été édifié dans le but spécial de servir à des sépultures humaines multiples, et qui, d'après les os recueillis à divers niveaux, ont dû être successives.

Enfin que ce tumulus qui, par sa construction en pierres sèches, se rattache aux Galgals, doit remonter à une des époques les plus intéressantes, et, nous l'avons dit, des moins connues de l'âge préhistorique, désignée sous le nom de période Hallstadttienne.

Louis CAILLETET,

Correspondant de l'Institut.

RAPPORT

Présenté par M. le Docteur BOUTEQUOY sur une série d'os provenant des tumulus du VAL-THIBAULT et de la TÊTE-DE-MAISEY.

Si l'on consulte les publications où il est question de tumulus plus ou moins semblables à ceux que possède en si grand nombre l'arrondissement de Châtillon, l'on y trouve soigneusement décrits la forme et les dimensions de ces sépultures, les matériaux employés à les édifier, ainsi que leur disposition en cercle ou en ellipse, les ornements en bronze, les fragments de fer, les débris de poteries, en un mot, les objets ou ustensiles dont se servaient les hommes qui reposent depuis 25 ou 30 siècles sous ces énormes amoncellements de pierres. Grâce à des découvertes dont la signification est de jour en jour mieux comprise, on peut se faire une idée du genre de vie et, jusqu'à un certain point, du degré de civilisation et de développement intellectuel auquel étaient parvenues les populations contemporaines de ce passé lointain. On apprend encore dans les études publiées sur ce genre de sépultures que les squelettes qui y ont été découverts se trouvaient dans les attitudes les plus diverses, tantôt couchés sur le dos ou sur le ventre, tantôt debout ou assis, les uns tournés vers le soleil levant, les autres sans aucune apparence d'orientation.

Mais ces squelettes, que présentaient-ils de particulier sous le rapport de la conformation ? Etaient-

ils de grande ou de petite taille ? Avaient-ils le front élevé ou déprimé, le profil bestial d'un sauvage, ou l'angle facial largement ouvert d'un être humain perfectionné ? Leurs crânes étaient-ils courts, ou allongés, brachycéphales ou dolichocéphales ? Avaient-ils les proportions nécessaires pour avoir pu contenir le cerveau riche en circonvolutions d'un homme intelligent et civilisé ; ou bien, n'avaient-ils été propres qu'à loger la cervelle étroite d'une brute incapable de progrès ? Enfin, pouvait-on rattacher ces types humains à ceux des temps préhistoriques ? N'offraient-ils pas plutôt quelques points de ressemblance avec les races qui leur ont succédé ?

A ces diverses questions personne encore n'a entrepris de répondre, si ce n'est dans ces derniers temps. Etrangers pour la plupart aux études anthropologiques, les hommes du monde, les amateurs, les savants même qui ont fouillé des tumulus, étaient plus curieux de décrire et de recueillir, pour des collections ou des musées, des objets antiques (ornements, armes ou poteries), que de déterminer la place occupée dans la série humaine par les populations qui nous ont laissé ces sépultures. Il s'en suit que, d'après M. de Mortillet si compétent en pareille matière, l'homme des tumulus, l'homme qui vivait en Europe au seuil de l'histoire, à l'époque dite Hallstadttienne, nous est moins bien connu que l'homme des âges préhistoriques les plus reculés.

C'est donc une heureuse fortune pour notre Société Archéologique d'avoir pris naissance au centre d'une région si abondamment pourvue de sépultures remontant, selon toute apparence, à cette même époque, et d'avoir pu inaugurer ses travaux

avant que des fouilles entreprises isolément, sans méthode et sans direction éclairée, aient dispersé ou détruit des vestiges humains, dont il me reste maintenant à faire ressortir l'importance et l'intérêt.

On vient de vous dire, Messieurs, que les tumulus qui nous occupent ne sont pas, comme le veut un préjugé assez répandu, des sépultures élevées après un combat, en l'honneur des guerriers restés sur le champ de bataille. Cette proposition, à l'appui de laquelle MM. Deheurle et Louis Cailletet ont apporté des arguments qui nous semblent parfaitement fondés, se trouve confirmée de point en point par l'examen des squelettes provenant de nos deux premières fouilles. Il ne faudrait pas croire cependant que les hommes de ce temps n'élevaient jamais de tumulus en l'honneur d'un chef guerrier. Ce serait nier l'évidence, puisque l'on possède de nombreux exemples du contraire. Ne savons-nous pas aussi que l'on a découvert des tertres en terre ayant jusqu'à 1,200 mètres et plus de circonférence à la base et une hauteur en proportion, remplis d'os humains dont un grand nombre conservaient la trace évidente de blessures et sur quelques-uns desquels étaient encore implantées les pointes en silex, ou autres, qui avaient servi à les produire? Preuve manifeste que ce genre d'inhumation, d'un usage habituel en état de paix, recevait également les dépouilles des hommes tombés dans le combat. Nous avons tout lieu de croire que le groupe de sépultures dont nous avons entrepris les fouilles est dû à des populations pacifiques, menant la vie pastorale ou agricole, et il me suffira de placer sous vos yeux quelques-uns des os recueillis dans nos deux tumulus, du *Val-Thibault* et

de la *Tête-de-Maisey*, pour que vous y reconnaissiez des restes humains ayant appartenu à tous les âges de la vie, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse. Vous distinguerez même sur certaines de ces pièces osseuses les caractères à peu près indubitables du sexe féminin.

Voici tout d'abord des portions de côtes recueillies dans le tumulus du *Val-Thibault*. Les unes sont larges et épaisses ; leur courbure a un grand rayon ; elles proviennent assurément de sujets adultes. Celles que vous voyez à côté, minces, grèles, délicates, formant un arc de cercle d'un très petit rayon, sont d'un très jeune enfant, mort avant l'âge de cinq ou six ans.

Cette mâchoire supérieure, dont je ne possède qu'une moitié, correspond à l'âge intermédiaire entre l'adolescence et la jeunesse. Par ses proportions, par l'état assez avancé de son développement, par la présence des deux petites molaires et des deux premières grosses molaires, elle se rapprocherait de la vingtième année ; mais l'absence de la dent de sagesse, encore renfermée à l'état rudimentaire dans son alvéole, ne permet pas de lui assigner plus de 16 à 17 ans.

Une autre mâchoire, dont le contraste avec la précédente est frappant, vous montre de longues incisives déchaussées, ne tenant à l'os que par la pointe de leur pivot, des alvéoles cicatrisées après la perte des dents qu'elles contenaient ; elle vous offre plusieurs échantillons de carie dentaire tout-à-fait semblable à celle que nous observons de nos jours, et elle supporte une vieille molaire luxée par un lent travail d'expulsion, couchée sur le bord alvéolaire de l'os auquel elle ne tenait plus que par une seule de

ses racines et usée sur le côté qui a servi longtemps à la mastication des aliments. A ces caractères vous reconnaîtrez sans peine le maxillaire supérieur d'un sujet qui devait avoir atteint et peut-être dépassé la soixantaine.

Si je ne craignais de lasser votre attention par une exhibition abusive de pièces anatomiques, je vous ferais voir des os du crâne, ainsi que des os des bras et des jambes, correspondant à tous les âges de la vie. Mais il doit vous être suffisamment démontré par ce qui précède que l'enfance, la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse se trouvaient représentés sous nos tumulus par des échantillons nombreux et variés.

Quant à attribuer certains de ces os à des sujets féminins, cela est moins facile sans doute que de leur assigner un âge. Il y a cependant des caractères qui, sans autoriser une affirmation positive, fournissent à cet égard des présomptions équivalentes à une certitude. Je n'en choisirai qu'un seul exemple qui m'est offert par deux humérus trouvés dans le tumulus de la *Tête-de-Maisey*. L'un de ces os est entier ; du moins j'ai pu le reconstituer en en recollant les morceaux. L'autre est incomplet, mais il en reste une portion assez longue pour la comparaison que je veux établir. L'extrémité inférieure de ce dernier est plus forte, l'articulation du coude plus puissante, son apophyse interne (épitrochlée) est plus saillante. Le corps de l'os, plus volumineux, est fortement tordu sur son axe ; et l'on y remarque des empreintes d'insertions musculaires pourvues d'un relief beaucoup plus prononcé. C'est l'humérus d'un homme, et d'un homme de forte taille. L'autre humérus provient aussi d'un sujet de taille élevée ; mais voyez comme les

empreintes musculaires sont peu développées, comme la torsion du corps de l'os est peu accentuée, comme tous les reliefs sont peu accusés et comme dans son ensemble cet os a quelque chose de plus mince et de plus délicat que le premier. Cet humérus était celui d'une femme; on peut sans témérité le tenir pour certain.

Nous allons maintenant, Messieurs, entrer dans un autre ordre de considérations. Vous n'avez pas été sans vous demander à quelle époque ont dû vivre sur le sol du Châtillonnais les populations contemporaines de nos tumulus, et à quelle race, parmi celles qui se sont succédées depuis les âges les plus reculés jusqu'après la conquête romaine, la conformation anatomique des os qu'ils nous ont laissés permet de les rattacher. Sur ce point, il y a encore bien des choses que nous ignorons; mais une science née d'hier, une science d'origine éminemment française, l'anthropologie, fournit des données d'une importance considérable, sur lesquelles je suis obligé de retenir un instant votre attention.

Si nos squelettes avaient été recueillis entiers, leur inspection, la mensuration et la comparaison des diverses pièces dont ils se composent, auraient pu nous être d'une utilité incontestable. Les os de la face et du crâne notamment pouvaient nous fournir, pour la détermination de la race, des indices du plus grand intérêt. Mais cette partie des squelettes est précisément celle qui nous est arrivée dans le plus mauvais état. Pas un maxillaire complet, pas une orbite intacte. Nous sommes parvenus cependant à rétablir dans leurs rapports naturels les pièces osseuses principales d'une même boîte crânienne; mais il nous

manque les os de la base du crâne, dont l'absence nous met dans l'impossibilité de mesurer la capacité cérébrale. Nous ne pouvons établir qu'un seul point, de quelqu'importance à la vérité, c'est que ce crâne est parfaitement dolichocéphale.

N'ayant, en fait d'autres os du crâne ou de la face, que des pièces isolées sans caractères bien tranchés, nous nous réservons de revenir sur la question craniologique, après que des fouilles ultérieures nous auront pourvus de spécimens en meilleur état de conservation.

En fait de singularités ostéologiques, je vous présente une moitié inférieure d'humérus venant d'un très jeune sujet. Vous y remarquerez une ouverture que vous chercheriez en vain sur les autres humérus exposés devant vous. Ordinairement l'humérus porte immédiatement au-dessus de l'articulation du coude deux fossettes adossées l'une à l'autre, l'une en avant, l'autre en arrière, dont le fond est formé par une lame mince de tissu osseux qui les sépare. Sur l'humérus que vous voyez, cette cloison est percée d'une fenêtre ovale, régulière, comme si elle avait été faite avec un emporte-pièce ; c'est ce qu'on appelle la perforation olécranienne de l'humérus.

Cette perforation est considérée comme un caractère de race. Les découvertes préhistoriques l'ont fait constater sur les races antérieures à l'époque de la pierre polie ou elle était très fréquente. Elle s'est maintenue depuis parmi les populations placées dans des conditions favorables de résistance aux mélanges et elle a diminué de fréquence dans les temps postérieurs à l'ère chrétienne. De nos jours elle est devenue extrêmement rare. Un autre caractère de

race, bien remarquable aussi, consiste dans la forme en lame de sabre que présente quelquefois *le tibia.*

Le tibia a une extrémité supérieure volumineuse qui contribue à former l'articulation du genou et une extrémité inférieure qui s'articule avec le pied. Le corps de l'os se présente sous la forme d'un prisme triangulaire dont les trois faces sont sensiblement égales. La coupe du tibia, sur un des points compris entre ses deux extrémités, donne un triangle, à très peu de chose près, équilatéral. Telle est du moins la description de cet os dans les ouvrages classiques d'anatomie ; telle est la configuration que nous lui voyons, pour ainsi dire, toujours.

Eh bien, vous avez là un tibia d'une forme toute différente. Au lieu de trois faces, il n'en a que deux. Il n'a également que deux bords, l'un mince et tranchant, l'autre plus épais, et il ressemble en vérité assez exactement à une lame de sabre. Cette forme de tibia, à laquelle on a donné le nom de platycnémique, est tellement rare qu'elle a pu passer pour une anomalie et que des savants très autorisés ont cru y voir des cas de déformation pathologique. Mais ce qui est exceptionnel dans nos races modernes apparaît avec un caractère de fréquence extrêmement remarquable chez certaines races anciennes qui en ont fourni de nombreux exemples.

La platycnémie a été observée dans des sépultures parisiennes datant du quatrième au dixième siècle de notre ère ; elle était fréquente à l'époque prégauloise qui paraît être précisément celle de nos tumulus ; on l'a trouvée plus fréquemment encore aux âges de la pierre polie et de la pierre taillée ; enfin, elle constitue la conformation habituelle du

tibia des anthropoïdes et, en particulier, du gorille.

Le magnifique spécimen de tibia en lame de sabre que vous avez sous les yeux provient du tumulus de la *Tête-de-Maisey*. Mais le tumulus du *Val-Thibault* nous en fournit aussi deux autres types parfaitement caractérisés, quoique réalisant à un degré moins prononcé la conformation platycnémique.

Selon M. le docteur Topinard, « ce caractère se rencontre dans les sépultures anciennes, habituellement en même temps que les suivants : le *péroné cannelé*, c'est-à-dire, dont les gouttières longitudinales d'insertion musculaire sont excavées à l'exagération ; *le cubitus incurvé en avant* dans son quart supérieur, et le *fémur à colonne.* »

Il aurait été curieux de vérifier, sur les ossements provenant de nos fouilles, la confirmation de cette concordance entre le tibia platycnémique et les particularités de forme indiquées par M. Topinard pour le péroné, le cubitus et le fémur. Malheureusement la plupart de nos os ont été trouvés tellement brisés et incomplets, qu'il est difficile de reconnaître avec certitude si les caractères qui viennent d'être signalés existaient ou non. Je n'ai pas remarqué de *fémur à colonne ;* mais plusieurs des portions de fémur que nous avons présentent une courbure marquée avec concavité postérieure, et d'autres fragments ont un calibre, non pas cylindrique, mais elliptique et aplati d'avant en arrière. Quant au cubitus et au péroné, les fragments qui en ont été recueillis ne se font remarquer par aucune particularité exceptionnelle de conformation.

Quoiqu'il en soit, le caractère platycnémique du tibia paraît avoir appartenu à une même race an-

cienne de l'Europe occidentale. Il en est de même du fémur à colonne et du péroné cannelé. Suivant M. Hamy, sur trente sujets de la grotte de Sordes (pays basque, âge de la pierre polie) tous portaient ces caractères. Mais, chose à remarquer, ils ne coexistent presque jamais avec la perforation de la cavité olécranienne. La rencontre dans nos tumulus du tibia platycnémique et de la perforation olécranienne indiquerait-elle des sépultures ayant servi à deux races distinctes vivant simultanément dans notre région, ou bien à une population issue de deux souches différentes dont elle aurait reçu par l'hérédité certaines formes spéciales? Qu'il nous suffise aujourd'hui de poser cette question, ne fût-ce que pour éveiller l'attention, au cas où la continuation de nos recherches nous fournirait des indices propres à nous faire entrevoir la vérité sur ce point.

Comme signes caractéristiques pouvant servir à la détermination de la race, nous indiquerons encore la hauteur de la taille. Nous avons des portions de fémur, de tibia, de cubitus et de radius qui ont appartenu, on peut le certifier, à des hommes très grands et très vigoureux. Le seul humérus que nous possédions entier et qui, nous l'avons dit plus haut, était un humérus féminin, indique par ses proportions une taille très élevée pour une femme, 1 mètre 73 centimètres pour le moins. Aurions-nous là les restes d'hommes grands, blonds, dolichocéphales, qui se sont implantés à une certaine époque sur une partie du sol gaulois? Cela est fort probable, mais demande à être confirmé par le résultat de nos fouilles ultérieures.

Nous avons encore, sur le genre de vie des hommes de cette époque, un document d'une certaine importance ; c'est la présence, au fond du tumulus de la *Tête-de-Maisey*, de deux molaires de bœuf et de deux vertèbres de mouton. L'homme de cette époque avait donc domestiqué le bœuf et le mouton, auxquels il empruntait sans doute sa nourriture et ses vêtements et qui servaient peut-être encore autrement à sa primitive industrie.

Enfin, à combien de temps avant notre ère faut-il faire remonter la construction des tumulus que nous avons déjà explorés ? Sur ce point, nous avons recueilli un témoignage précieux par la découverte de deux fragments de fer, un reste informe de lame trouvé au Val-Thibaut et un ardillon de boucle, à la Tête-de-Maisey, les seuls échantillons de ce métal que nous ayons rencontrés. Or, il est à peu près admis que l'introduction du fer en Gaule date environ de 800 ans avant Jésus-Christ. Cette industrie ne devait pas être encore bien avancée parmi les populations de nos tumulus, si nous en comparons les produits avec ceux de l'industrie du cuivre, d'une si grande perfection et d'un travail si délicat. D'un autre côté, nous n'avons recueilli aucune pièce de monnaie, dont l'usage en Gaule aurait été constaté 300 ans avant notre ère. Les vases en poterie, dont nous avons ramassé les débris, dénotent, par la grossièreté de leur fabrication et par la simplicité de leurs ornements, une époque relativement ancienne. Nous sommes donc fondés à placer la civilisation contemporaine de nos tumulus aux premiers temps de l'apparition du fer, c'est-à-dire vers les septième ou huitième siècle avant le christianisme.

Comme conclusion de ce travail, je formulerai les propositions suivantes :

1° Les monuments funéraires en forme de tumulus du Val-Thibaut et de la Tête-de-Maisey n'ont été élevés, ni en l'honneur d'un chef, ni en l'honneur de guerriers tués dans un combat. Ce sont des sépultures qui ont dû servir successivement aux habitants d'un même lieu, probablement aux membres d'une même famille, et qui ont reçu les restes mortels d'individus des deux sexes et de tout âge.

2° Ces restes paraissent avoir appartenu à une race d'hommes de haute taille, au crâne développé et dolichocéphale. Cela devait être une race bien douée en fait d'aptitudes intellectuelles, quoique très probablement elle ne fût encore en possession ni de l'écriture, ni de la monnaie.

3° Comme caractères de race, nous signalerons un spécimen d'humérus avec perforation olécranienne et un tibia en lame de sabre parfaitement caractérisé, avec trois autres tibias offrant à un degré moindre cette même forme platycnémique. L'importance de cette double disposition anatomique ne devra pas être perdue de vue, lors des fouilles que l'on entreprendra dans la suite.

4° Les corps étant placés sur deux rangs superposés au Val-Thibault et sur trois rangs à la Tête-de-Maisey, il importe qu'en fouillant d'autres tumulus on vérifie si les caractères de race sont les mêmes pour les corps des couches inférieures, ou pour ceux des couches supérieures inhumés les derniers.

5° L'homme de nos tumulus possédait le bœuf et le mouton à l'état domestique. Il se parait de bra-

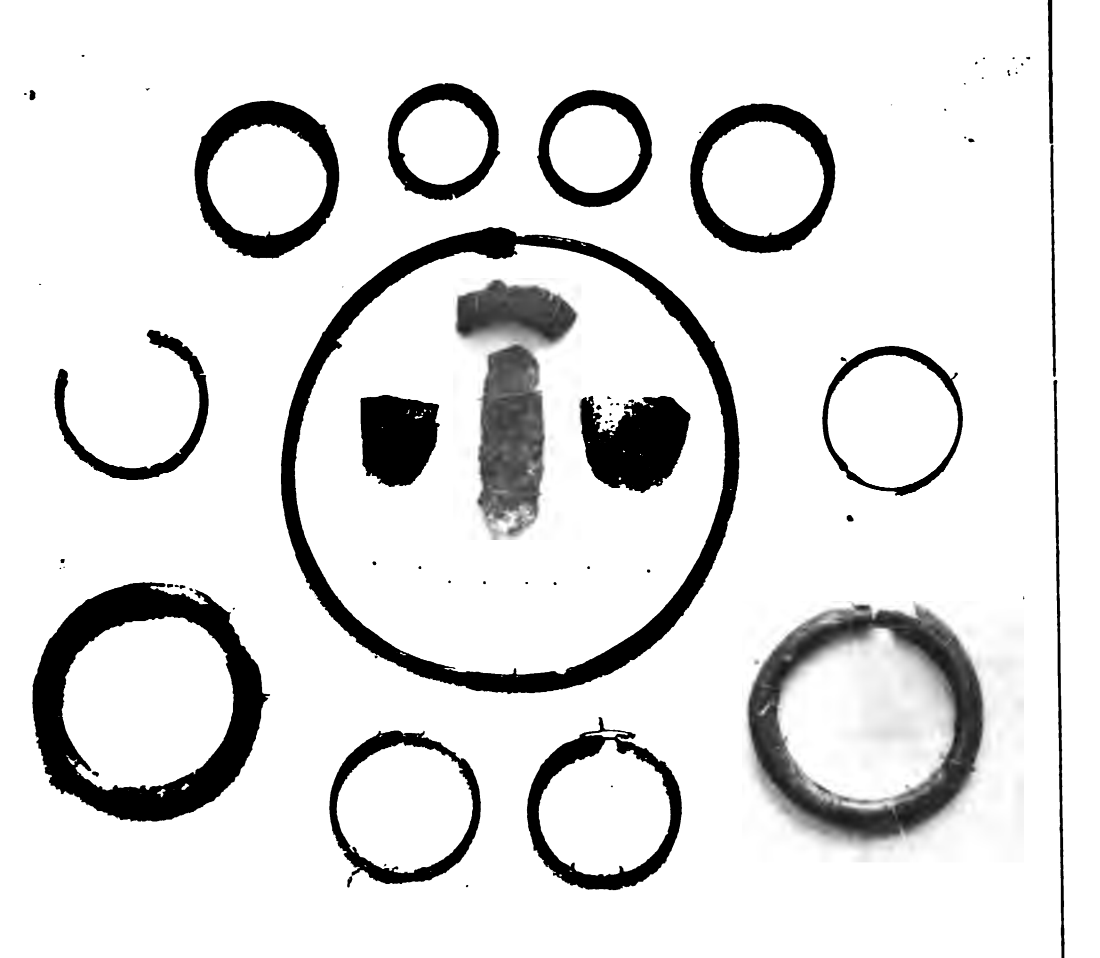
celets en jayet, d'ornements en bronze très finement exécutés et faisait usage de poteries communes en terre rouge ou noire d'un travail tout-à-fait primitif.

6° Il vivait sur notre sol aux premiers temps de l'âge du fer, c'est-à-dire, approximativement entre le sixième et le huitième siècle avant notre ère.

Dr BOUTEQUOY.



D'après un dessin au fusain de M. Henri Personne.



TUMULUS DU VAL-THIBAULT

Bracelets d'enfant et d'adultes en bronze.

Anneaux de jambe id.

***Torques* ou Collier id.**

Fragment de lame en fer.

Fragments de poterie.



TUMULUS DU VAL-THIBAULT ET DE MAISEY

1. Côtes d'enfant.
2. Fragments de côtes de sujet adulte.
3. Portion de maxilaire supérieur d'un sujet adolescent. Dent de sagesse encore renfermée dans l'alvéole.
4. Portion de maxillaire supérieur d'un sujet avancé en âge.
5. Moitié inférieure d'humérus, d'un sujet très jeune avec perforation de la fossette olécranienne.
6. Moitié inférieure de l'humérus d'un adulte masculin grand et vigoureux.
7. Humérus entier (0,33 centimètres) d'une femme adulte de haute taille.
8. Portion de tibia platycnémique.
9. Portion de tibia à tendance platycnémique.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU CHATILLONNAIS

PREMIÈRE ANNÉE — 1881

N° 2

CHATILLON-SUR-SEINE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ERNEST LECLERC

—

1881

Le bureau est actuellement composé de :

MM. Victor DEHEURLE, président,
Louis CAILLETET, vice-président,
BOUTEQUOY, secrétaire,
GARDRAT, secrétaire-adjoint,
GIRARD, trésorier,

Henri PERSONNE, DELAPERCHE, Charles COUVREUX, GLORIA,	Membres du Conseil d'administration
BEURTON, HUMBLOT, PERSONNE,	Conservateurs du Musée

MEMBRES FONDATEURS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATILLON-SUR-SEINE

DEUXIÈME LISTE

MM. BERTILLON, maire, à Nicey.
BORDIER, docteur, professeur de géographie médicale, rue Wasingthon, 28, Paris.
BORNAT, maire, à Verdonnet.
BOUDIN, conseiller général, à Laignes.
BOURRÉE GASTON, docteur, à Châtillon.
CORDIER, docteur, à Baigneux-les-Juifs.
COUCHENÉ GUSTAVE, avocat, à Troyes.
CHAILLEY, conseiller d'arrondissement, à Aignay-le-Duc.
CHOPIN, professeur, à Châtillon.
CHARLES, notaire, à Recey-sur-Ource.
DARBOIS, avocat, à Châtillon.
DEGROND, négociant, à Châtillon.
DURUPT, conseiller d'arrondissement, à Laignes.
GABOT, capitaine retraité, à Châtillon.
GAUTRELET, docteur, maire, à Voulaines.
GUILLEMINOT, ancien adjoint, à Laignes.
GUÉNYOT, notaire, à Châtillon.
GUIGNOT, vérificateur des poids et mesures, à Châtillon.

MM. HALLADE, conseiller municipal, à Châtillon.
LAPEROUSE Gustave, à Châtillon.
MAILFERT, conseiller d'arrondissement, à Recey.
MUGNIER Cyprien, conseiller d'arrondissement, à Nesle.
MAGDELAINE, instituteur, à Montigny-sur-Aube.
MORAT, maire, à Recey.
MORTET, maire, directeur des Usines de Ste-Colombe-sur-Seine.
RIBOT Paul, au Château de Billy
RICAUD, juge au Tribunal de Châtillon.

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1880

PRÉSIDENCE DE M. DEHEURLE

Le Secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 juin, qui est adopté.

Étaient présents :

MM. Deheurle, Cailletet, Boutequoy, Girard, Delaperche, Couvreux, Maurage, Constant, Personne, Beurton, Balard, Gloria, Monniot, Mary, Duchêne.

M. le Président communique la correspondance : l'autorisation préfectorale pour la constitution de la Société ; une lettre de M. Arsène Ronot, d'Arrans, qui propose de donner des indications relatives à des antiquités.

M. Constant fait don à la Société d'une clef ouvragée et d'une épée, trouvées près de Montigny, à 10 mètres l'une de l'autre, à un endroit où une légende affirme l'existence d'une habitation ancienne.

M. Personne offre deux dessins au fusain, qui

seront encadrés et photographiés pour les Bulletins de la Société, si cela est possible.

Il est également offert une hache en silex taillé, par M. Louis Cailletet. Elle a été trouvée près de Châtillon, sur le plateau contigu au Château-Gaillard.

Des remercîments sont adressés aux donateurs.

M. Deheurle donne lecture du rapport d'ensemble sur les recherches de la Société, et présente les objets dont la découverte a été faite.

M. Cailletet lit un rapport sur la première journée de la deuxième fouille. Il présente des anneaux en bois, des pièces de fer, un morceau de granit avec une surface polie, des os provenant de la Tête-de-Maisey, préparés de manière à enlever la matière minérale, en ne laissant que la partie gélatineuse parfaitement conservée.

M. le D[r] Boutequoy fait à la Société une communication relative aux ossements découverts, qu'il a classés, et dont il indique les caractères particuliers.

Relativement aux publications, il est arrêté avec M. Leclerc, que le premier fascicule sera tiré à 300 exemplaires.

Il est décidé que tous les membres présentés jusqu'à la première réunion, seront considérés comme fondateurs.

La Société archéologique donne les objets trouvés à la ville de Châtillon-sur-Seine, laissant à sa charge le soin de les placer.

Sont présentés pour être admis comme membres de la Société :

MM. Legros, à Recey; Martin-Viennot, à Vannaire; Duchêne, Henri, à Châtillon; Mamet, Prosper, à Châtillon.

Les membres présentés sont admis à l'unanimité.

Les fouilles sont ajournées à l'époque des beaux jours.

Un tumulus est signalé près de Vanvey.

M. LE Dr BOUTEQUOY informe les membres de la Société, que M. le Dr Bordier, professeur à l'École d'anthropologie de Paris, se propose d'assister aux prochaines fouilles, et fera à cette occasion une conférence sur des questions préhistoriques.

Rien n'étant plus porté à l'ordre du jour, la séance est levée.

Châtillon, le 11 décembre 1880.

Le Secrétaire-Adjoint,

A. GARDRAT.

SÉANCE DU 6 JUIN 1881

PRÉSIDENCE DE M. DEHEURLE

Étaient présents:

MM. Deheurle, Maurage, Mamet, Lourdel, Mary, Minot, Humblot, Martin, Personne, Boutequoy, Trin, Leclerc, Forgeot, Guényot, Molas, Miel, Beurton. Gardrat, Tardy, Madeleine, Angot, Croix, Bordet, Couvreux, Lereuil, Chailley.

On adopte après lecture le procès-verbal de la précédente séance.

Sur la proposition de M. le président, il est décidé que tous les membres de la Société inscrits jusqu'au 1er juillet prochain, seront considérés comme fondateurs.

Parmi les pièces de la correspondance, M. le président cite une lettre de M. Bornat, qui signale la présence de sarcophages près de Verdonnet; il demande qu'une délégation soit envoyée sur les lieux; M. le président l'a prié de vouloir bien surveiller lui-même les fouilles.

En l'absence de M. Girard, trésorier de la Société, M. Deheurle présente les comptes de l'année à l'assemblée qui les accepte.

Pour la simplicité des écritures, M. Girard propose de fixer au premier janvier l'époque à laquelle les cotisations seront dues; pour arriver à ce point de départ, du premier juillet prochain au premier janvier 1882 on paierait une demi-cotisation; cette proposition est acceptée.

M. le Président présente comme membres nouveaux de la Société :

MM. Mailfert, conseiller d'arrondissement, à Recey; Boudin, conseiller général, à Laignes; Durupt, conseiller d'arrondissement, à Laignes; Laperouse, Gustave, à Châtillon; Chailley, conseiller d'arrondissement; Dr Cordier, à Baigneux; Cyprien Mugnier, à Nesle; Ricaud, juge à Châtillon; Morat, maire de Recey; Charles, notaire à Recey; Bornat, maire de Verdonnet; Guényot, notaire à Châtillon; Darbois,

avocat à Châtillon ; Magdelaine, instituteur à Montigny.

D'un consentement unanime, les noms précédents seront inscrits sur la liste des membres fondateurs.

M. LE PRÉSIDENT, auquel se joint toute l'assemblée, adresse des remercîments à M. Personne, qui avait offert, à la précédente réunion, deux fusains, dont l'un a été reproduit dans le premier fascicule ; à MM. Couvreux et Duchêne, qui ont bien voulu donner à la Société des clichés qu'ils avaient obtenus, représentant les tumulus et les principaux objets découverts ; à M. le Dr Paul Lamblin, qui s'est activement occupé, à Paris, du tirage des clichés qui ornent le premier fascicule.

M. CHAILLEY fait don à la Société de deux lames trouvées près du cimetière d'Aignay, où il croit que des fouilles seraient intéressantes.

M. DEHEURLE fait une communication sur le tumulus de Vanvey ; on y a trouvé des ossements, un bracelet, une agrafe ouvragée et différents objets, presque à fleur de terre.

Des observations sont présentées par M. Boutequoy, sur des ossements d'enfants et d'adultes trouvés dans le tumulus cité plus haut.

M. DEHEURLE donne des détails sur les fouilles commencées à Chamesson ; on a découvert de nombreux ossements, différents ornements qui sont présentés et plusieurs sarcophages toujours en place. Il faudrait que les fouilles fussent continuées le plus tôt possible.

Il est décidé qu'en toutes circonstances, une délé-

gation devra surveiller les fouilles, et en prendre la responsabilité, les autres membres de la Société, avertis à l'avance, pourront à leur gré se joindre à ceux qui auront été désignés.

Les fouilles seront continuées à Chamesson le mercredi 8 juin, à 6 heures du matin : MM. Couvreux et Gardrat sont délégués pour la matinée; MM. Mary et Miel, pour l'après-midi.

MM. Humblot, Mary et Beurton sont nommés conservateurs du musée et chargés de disposer les objets destinés aux collections.

M. Martin-Viennot fait une intéressante communication sur Vannaire, Vix et Saint-Marcel. Il rappelle les recherches qui ont déjà été faites et la découverte des objets trouvés, dont une partie reste encore en sa possession. Il parle des ruines d'un temple et d'habitations ; il a recueilli un grand nombre de silex taillés. M. Martin veut bien se mettre à la disposition de la Société, pour indiquer sur place ce qu'il a déjà observé. Une commission est nommée à cet effet et présentera un rapport à la prochaine réunion; sont délégués : MM. Personne, Lourdel et Mamet.

M. Maurage, maire de la ville, est nommé président d'honneur de la société; sur la proposition de M. Couvreux, le même titre est offert au sous-préfet de l'arrondissement, M. Deheurle restant président actif.

Il paraît que des sarcophages nombreux se trouvent près du cimetière de Saint-Phal, mais M. Magdelaine, de Montigny, dit que des fouilles avaient été

pratiquées par la Société archéologique de Semur sans amener de résultats réellement intéressants.

Sur la proposition de M. le président, il est décidé que deux demandes de subvention seront adressées, l'une au Conseil général de la Côte-d'Or, l'autre au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, pour une somme de 500 francs.

Lecture est donnée d'une circulaire ministérielle ayant pour objet le développement à donner aux musées de province. L'examen en est envoyé à la prochaine séance qui est fixée au 3 juillet, pour qu'une réponse sérieuse puisse être faite au questionnaire envoyé.

Aucune autre question n'étant portée à l'ordre du jour, M. le président prononce la clôture de la séance.

Châtillon-sur-Seine, le 6 juin 1881.

Le Secrétaire-Adjoint,
A. GARDRAT.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1881

PRÉSIDENCE DE M. DEHEURLE

Étaient présents ;

MM. Deheurle, Boutequoy, Girard, Trin, Delaperche, Leclerc, Lourdel, Hallade, Angot, Barrachin, Guilleminot, Molas, Menuelle, Guényot, Tardy, Laperouse, Monniot, Gloria, Forgeot, Beurton, Viard, Legros, Personne, Gardrat.

MM. Maurage et Mary se sont fait excuser. Lecture est donnée du procès-verbal du 6 juin 1881.

M. Laperouse présente des observations au sujet des fouilles du cimetière de Saint-Phal. Ces fouilles avaient été occasionnées par des travaux de maçonnerie que M. Monniot, sociétaire, a lui-même dirigés. D'assez nombreux objets avaient été trouvés et recueillis par M. Magdelaine, alors instituteur à Vanvey, et par M. le curé de cette commune. M. Lapérouse croit que des fouilles nouvelles ne resteraient pas sans résultat.

Le procès-verbal est adopté.

M. le Président a reçu les adhésions suivantes à la Société :

MM. Hallade, à Châtillon ; Chopin, à Châtillon; Guilleminot, à Laignes ; Degrond, à Châtillon.

A l'unanimité, l'assemblée décide que les nouveaux adhérents sont admis parmi les membres fondateurs de la Société archéologique.

M. Mary, absent, a envoyé un rapport sur les fouilles d'Ampilly-le-Sec.

FOUILLES DU CIMETIÈRE D'AMPILLY

COMPTE-RENDU PRÉSENTÉ PAR M. DEHEURLE

Sur la première journée

L'existence d'un cimetière mérovingien sur le territoire d'Ampilly-le-Sec, lieudit les Laumes, avait été signalée depuis longtemps. Des sarcophages en avaient été enlevés et on y avait recueilli des armes

de fer, quelques menus objets en bronze et des fragments de poterie.

Le propriétaire actuel, M. Baillot-Tridon fils, a mis généreusement à la disposition de la Société le terrain où ces trouvailles avaient été faites.

Le 3 juin 1881, une équipe était formée et réunie par M. Geoffroy, directeur des usines métallurgiques de Chamesson.

Après quelques tâtonnements, les travailleurs découvrirent les restes de nombreux cadavres. Tantôt les ossements semblaient accumulés sans ordre comme dans un charnier, tantôt des squelettes apparaissaient à peu près intacts.

Ces premiers ossements n'étaient accompagnés que de quelques débris de poterie grossière et de quelques fragments de verre. Et poursuivant le travail, nous avons enfin recueilli un couteau, ou une arme de fer, des grains de collier en pâte émaillée, des agrafes et des boucles de bronze qui rappellent l'époque mérovingienne, des morceaux d'amulettes en ambre brillant comme des rubis. L'une des agrafes, très curieuse, représente grossièrement, au moyen de ciselures, un animal qui semble être un éléphant.

Une rondelle en os que l'on prendrait volontiers pour un bouton est absolument semblable à une amulette conservée au musée de Dijon. Elle porte des cercles concentriques qui dès le temps des Gaulois avaient une signification symbolique.

La plus importante trouvaille de cette journée fut un sarcophage à moitié brisé, long à l'intérieur de 1 mètre 70, très remarquable en ce qu'il porte deux

figures désignées par le nom d'Ascia, sculptées du côté où devait se trouver la tête, et une autre sur le côté opposé, c'est-à-dire à l'extrémité la plus étroite. Nous n'essayerons pas en ce moment d'interpréter le sens de ces symboles qui ont tant exercé la sagacité des savants, nous signalerons seulement ce qui, au cimetière d'Ampilly-le-Sec, les distinguait des figures analogues. Des visiteurs attirés par la simple curiosité croyaient y voir des croix tronquées. Tandis que le plus souvent les ascias ressemblent à un outil ayant deux branches inégales dont l'une rappelle le fer d'un hoyau ou de l'herminette des tonneliers, les figures des sarcophages d'Ampilly représentent la silhouette d'un double marteau à branches égales.

Dans cette première journée on mit encore à découvert un cercueil d'enfant et des fragments de couvercles ouvragés.

COMPTE-RENDU PRÉSENTÉ PAR M. MARY

Sur la deuxième journée

Les fouilles que nous avons continuées le 8 juin dans le cimetière mérovingien situé à 300 mètres environ de Chamesson, sur le revers d'un coteau planté de sapins, à gauche de la route d'Aignay, lieu dit les Laumes, n'ont pas donné les résultats que l'on pouvait espérer.

De l'avis unanime des membres de la Société archéologique qui s'étaient rendus sur les lieux, il est constant que le terrain sur lequel on a opéré a été précédemment exploré : les tombes en pierre que les ouvriers ont mises à découvert en offrent la

preuve la plus certaine. Pas une d'elles, en effet, ne possédait de couvercle et toutes contenaient une quantité d'ossements et dans un désordre tel qu'il est évident qu'elles avaient été déjà fouillées. Nous avons reconnu l'existence d'un mur dont nous n'avons pas jugé utile, après examen, de suivre les prolongements, et qui devait vraisemblablement enclore un cimetière de dimensions restreintes.

Dans ce cimetière nous avons mis à jour six tombes en pierre que, d'après quelques objets en bronze et des grains de colliers en terre émaillée, comme aussi, du reste, d'après leur forme, leurs dimensions et certains reliefs ménagés au chevet, nous avons cru pouvoir attribuer à l'époque mérovingienne. Trois de ces sarcophages placés l'un près de l'autre ne contenaient qu'une quantité assez considérable d'ossements : dans l'un même, nous avons trouvé quatre crânes éparpillés : ce qui, nous semble-t-il, paraît confirmer assez plausiblement l'opinion émise plus haut de fouilles antérieures.

Personne n'ignore, du reste, que la présence reconnue de tombes en pierre a maintes fois et depuis longtemps tenté, nous ne dirons pas la cupidité, mais au moins le sens utilitaire des habitants de nos campagnes, qui trouvent ainsi à peu de frais des auges toutes taillées et de capacité à satisfaire les appétits des bestiaux les plus exigeants.

Par les soins de M. le président, on a transporté à Châtillon un des sarcophages en pierre. Ce sarcophage qui ne présente guère d'autre particularité intéressante qu'une conservation assez rare, mesure 2 mètres 30 de longueur : il est orné, à ses deux ex-

trémités, de carrés en relief brut obtenus par un taillage grossier. Un autre sarcophage, — celui-là en mauvais état — a été comme le précédent déposé dans la cour de la bibliothèque de la ville. Plus curieux que l'autre, il porte aux extrémités ces figures en T, connues sous le nom d'*ascia* et dont M. le président nous a donné, dans la séance dernière, l'explication la plus claire. Les parties fracturées du couvercle (qui ont été rapportées aussi à la bibliothèque) présentent également des traces d'œuvre et de sculpture grossière.

Quant aux différents objets que vous avez pu voir et examiner à notre précédente réunion, ils ont été, pour la plupart, trouvés en dehors des sarcophages et n'ont guère, par cela même, d'autre intérêt que de fortifier notre conviction de fouilles antérieures.

Nous avons, en outre, à signaler la présence à l'écart et assez loin de toute tombe trouvée, d'un cadavre entier qui a été sans doute directement inhumé dans le sol naturel. Nous ne pensons pas qu'il faille nous arrêter à l'étude de ce spécimen humain: car il est hors de doute pour ceux qui l'ont vu qu'il est postérieur à l'époque mérovingienne : l'aspect et la conservation des ossements nous en offre la preuve indiscutable.

Tel est, dans son ensemble, le résultat des fouilles opérées aux Laumes d'Ampilly.

DISCUSSION

M. Laperouse, sur la demande de M. le président, parle de l'interprétation que l'on donne à l'*ascia* gravée sur les sarcophages : c'était sans doute le

signe de la destination définitive du sarcophage à la sépulture, de la consécration.

M. Laperouse est possesseur d'un très bel échantillon de ces instruments, il en a vu d'identiques au musée de Lyon. L'*ascia* qu'il a en sa possession provient de la montagne de Saint-Marcel.

Il parle d'un couvercle de tombeau, sur lequel un christ était sculpté, avec une inscription mi-grecque, mi-latine, se rapportant aux premiers temps du christianisme, à une époque où les documents sont fort rares. Ce couvercle avait attiré l'attention des archéologues les plus compétents dans la cour de la bibliothèque. Il a disparu, mais M. Laperouse croit qu'il serait possible de le retrouver, et propose de faire des recherches dans ce but; l'assemblée adopte cette proposition.

La communication de M. Laperouse a paru si intéressante, qu'il est prié de vouloir bien l'écrire et la remettre à M. le président.

M. le Dr Boutequoy présente au sujet de la communication de M. Mary les observations suivantes:

« M. Ernest Mary, dans le rapport dont il vient d'être donné lecture, considère comme démontré que les fouilles d'Ampilly ont mis à découvert des sépultures mérovingiennes. Cette opinion lui paraît avoir un tel caractère de certitude, qu'il ne discute même pas les arguments qui pourraient être invoqués en faveur de l'opinion contraire. Je demande donc à faire des réserves et à dire pourquoi je n'accepte qu'une partie des conclusions de M. Mary.

« Si l'on examine les bijoux en bronze recueillis au champ des Laumes d'Ampilly [1], il est facile de recon-

1. Champ des Larmes (?)

naître qu'en effet ces épingles, boucles et agrafes remontent à l'époque mérovingienne. Sur ce point, pas de doute possible. Mais je ne suppose pas qu'on puisse assigner la même date aux sarcophages en pierre trouvés tout à côté, dans le même lieu de sépulture. Ces sarcophages datent d'une époque plus ancienne. Ils sont à mon avis romains, ou pour mieux dire, gallo-romains. Je n'ai vu nulle part que l'usage d'enterrer les morts dans des auges en pierre ait été conservé dans les temps mérovingiens, du moins avec la forme et les ornements caractéristiques de l'époque romaine. L'introduction du Christianisme en Gaule correspond avec les commencements de l'invasion franque ; les tombeaux de cette époque devraient donc porter des signes symboliques tirés de la religion chrétienne qui paraît s'être substituée assez rapidement au paganisme. Or, au lieu de dessins empruntés au culte chrétien, que remarquons-nous sur l'une des extrémités du sarcophage rapporté du cimetière d'Ampilly ? l'*ascia*, c'est-à-dire un ornement payen, sur la signification duquel on a discuté et l'on discutera peut-être encore, mais qui disparaît avec le christianisme et qui caractérise la période gallo-romaine correspondant approximativement au troisième siècle de notre ère.

« Nous aurions pour fixer la date de nos sépultures un troisième élément d'information. Ce serait l'examen des squelettes et la mensuration des crânes dont nous avons rapporté quelques échantillons. Mais pour que cet examen fût sérieux et permît d'adopter des conclusions intéressantes, il faudrait qu'il fût pratiqué sur une nombreuse série de squelettes, ce qui n'a pu avoir lieu jusqu'à présent.

« Je propose, jusqu'à plus ample information, la double conclusion suivante: 1° Le champ des Laumes d'Ampilly a servi de lieu de sépulture à une époque où l'usage des auges en pierre était abandonné, où l'on ornait les corps de bijoux en bronze semblables à ceux des temps mérovingiens, ainsi que de colliers et de bracelets en pâte émaillée, et où l'on plaçait près des cadavres des amulettes en os et en ambre et des vases funéraires en verre. 2° Le même champ avait servi précédemment de lieu de sépulture à une époque où l'on se servait de sarcophages fermés d'un couvercle en pierre, où l'ornement payen, connu sous le nom d'*ascia* figurait sur une des faces du monument [1]. J'invoque du reste sur ce point l'autorité de M. Laperouse, beaucoup plus compétent que moi en pareille matière, et dont, j'en suis persuadé, la Société entendra avec intérêt les explications.

« Le cimetière d'Ampilly nous ayant fourni des sépultures que nous rapportons, les unes à l'époque gallo-romaine, les autres à l'époque mérovingienne, il serait intéressant de comparer entre eux les squelettes trouvés dans les cercueils en pierre et ceux d'une date plus récente découverts en grand nombre à des profondeurs diverses dans le même lieu d'inhumation. On peut supposer que, si ces corps ont appartenu à des hommes de race différente, il doit être possible de les différencier par la comparaison de certaines parties du squelette et notamment de la

1. Il y aurait donc dans ce cimetière des squelettes provenant de deux races distinctes, ou tout au moins de populations ayant appartenu à deux civilisations successives, la civilisation romaine et la civilisation mérovingienne.

forme et de la capacité craniennes. Je n'ai pas eu le temps jusqu'ici d'entreprendre ce travail ; mais en examinant douze mâchoires inférieures, dont trois du *Val-Thibaut* et les neuf autres du cimetière d'Ampilly, j'ai fait un rapprochement qui ne m'a pas paru dépourvu d'intérêt.

« Si l'on prend une mâchoire inférieure et que l'on examine la face concave de cet os, sur la ligne médiane, en arrière et au-dessous des dents incisives, on y remarque une saillie plus ou moins prononcée en forme de tubercule. Cette saillie porte le nom d'apophyse *géni;* elle reçoit l'insertion d'un muscle qui est moteur de la langue et qui a, par conséquent, pour principale destination de servir à l'exercice du langage articulé. Or comme, en vertu d'une loi physiologique constante, plus un organe fonctionne activement et plus il acquiert de volume, on comprend que les hommes qui possèdent et qui exercent à un haut degré la faculté du langage, doivent, par cela même, avoir le muscle dont il s'agit et la saillie osseuse sur laquelle il s'insère, plus développés que ceux qui n'usent que peu ou pas du tout de cette faculté. Ce qui revient à dire qu'à la simple inspection d'un maxillaire inférieur, on peut, d'après le développement de l'apophyse *géni*, juger approximativement à quel degré le sujet observé possédait pendant sa vie la faculté du langage.

« Faisant à la collection des douze maxillaires que vous avez sous les yeux l'application des données qui précèdent, voici ce que nous constatons :

« Sur les neuf mâchoires du cimetière d'Ampilly, il y en a cinq d'adultes, une d'un sujet au-dessous de

vingt ans, et trois d'enfants, dont un de quatre ou cinq ans. Les cinq premières (adultes) portent une apophyse *géni* extrêmement saillante, sans qu'il y ait toutefois de différence notable, sous ce rapport, entre celles qui proviennent des cercueils en pierre et celles qui ont été trouvées en pleine terre. De même pour les quatre mâchoires de jeunes sujets; elles commencent déjà à être pourvues de la marque distinctive de l'exercice du langage, plus apparente toutefois chez les trois plus jeunes. Quant aux trois maxillaires rapportés du tumulus du *Val-Thibaut,* tous adultes, l'un ne possède qu'une apophyse *géni* rudimentaire, les deux autres en sont totalement dépourvus.

« Sans vouloir formuler de conclusions hâtives, ne s'appuyant que sur un nombre de cas trop restreint, je me refuse à attribuer à une simple coïncidence l'absence de l'apophyse *géni* sur les mâchoires du Val-Thibaut, et son développement si prononcé sur celles du cimetière d'Ampilly. Si, outre cela, l'on tient compte de la différence de forme qui distingue les maxillaires des deux provenances, et si l'on remarque surtout que la proéminence du menton est infiniment plus accusée sur les maxillaires d'Ampilly que sur ceux du *Val-Thibaut*, nul doute que les deux types en présence ne correspondent à un degré de perfectionnement très inégal. Les hommes du *Val-Thibaut* étaient sans doute parvenus à un état de civilisation relativement avancé, puisqu'ils se paraient des ornements en bronze que nous avons déjà décrits et qu'ils savaient se servir d'armes et d'ustensiles en fer; mais si les mâchoires qu'ils nous ont laissées ne sont pas une exception,

elles dénotent une infériorité intellectuelle manifeste, par rapport aux hommes du cimetière d'Ampilly. Ces derniers parlaient à coup sûr une langue assez complètement formée pour s'adapter à des relations sociales étendues, et pour exprimer par la parole une certaine variété d'idées et de sentiments ; il est inadmissible qu'à des moyens plus perfectionnés de communication par le langage ne corresponde pas une supériorité marquée de la pensée et de l'intelligence.

« Cette conclusion n'a rien qui puisse surprendre, puisqu'il a dû s'écouler douze ou quinze cents ans entre les époques où vivaient les populations inhumées au ***Val-Thibaut*** et celles inhumées au cimetière d'Ampilly. Je n'ai eu en vue que de faire ressortir entre les unes et les autres une différence qui m'a frappé, et je m'abstiens de toute hypothèse sur la question de savoir si les deux stations du ***Val-Thibaut*** et d'Ampilly, séparées l'une de l'autre par une distance de sept à huit kilomètres, ont été habitées par deux races distinctes, ou par une seule et même race améliorée avec le temps.

M. Laperouse demande si, dans un temps d'une durée relativement peu considérable, il peut se manifester des modifications dans la forme des ossements.

M. Boutequoy répond qu'il ne s'agit pas ici d'un changement de forme, mais du développement d'un organe, dont l'importance varie suivant qu'il est soumis à un exercice plus ou moins fréquent.

M. Boutequoy demande de faire l'achat d'instru-

ments de mensuration des crânes et de l'atlas de Ring. Cette proposition est acceptée.

La parole est donnée à M. Lourdel, pour la lecture de son rapport sur l'excursion de Vannaire, Vix et Saint-Marcel. L'attention de la Société se porte surtout sur les deux puits dont les orifices sont encore apparents.

M. Boutequoy est d'avis que la Société doit élargir autant que possible le cercle de ses travaux, étudier les monuments de tous les âges, en même temps que les races qui se sont succédées, les restes de leurs arts, de leurs industries, et aussi le milieu dans lequel elles ont vécu; que les membres dont les connaissances sont spéciales, en géologie par exemple, fournissent à la Société toutes leurs observations.

M. Laperouse donne des détails sur le mont Lassois, où se trouvait *Latiscum*, on y trouvera les traces de tous les âges. La ville de Latiscum était autrefois très importante, et c'est à sa situation que le pays de la montagne doit son nom. C'est après la destruction de cet oppidum que Châtillon est devenu un centre politique.

M. Laperouse parle des inscriptions intéressantes qui ont déterminé le nom ancien de Vertault, autrefois *Landunum*.

L'assemblée décide que des fouilles seront faites au mont Lassois sous la surveillance du bureau.

Une commission spéciale est adjointe pour les fouilles. Sont désignés : MM. Laperouse, Martin-Viennot, Humblot, Monniot, Beurton, et le docteur Viard, ce dernier plus spécialement chargé des reproductions photographiques.

M. LE Dr BOUTEQUOY rend compte de découvertes faites par M. Cécile Gérard, dans une vigne sur le territoire de Vix.

COMMUNICATION DE M. LE DOCTEUR BOUTEQUOY

« A l'occasion des recherches que la Société se propose d'entreprendre sur la montagne de Vix, je demande à faire connaître le résultat de fouilles qui ont été faites par M. Cécile-Gérard, dans une vigne qui lui appartient.

« Cette vigne s'étend à mi-côte sur le versant occidental de la montagne. Elle fait suite à une sorte de terre-plein horizontal qui contourne la montagne dans sa partie nord et se continue presque jusqu'au dessous de l'église au couchant.

« En creusant dans sa propriété, M. Cécile mit à découvert divers objets qui excitèrent sa curiosité et qui lui donnèrent la tentation de fouiller plus avant.

« Le bruit s'étant répandu qu'il avait fait des trouvailles précieuses, nous nous décidâmes, M. Deheurle et moi, sans tenir pour rigoureusement exacts les récits qui se colportaient, à nous rendre à Vix, où M. Cécile nous montra très complaisamment des objets qui, bien que sans importance par leur valeur intrinsèque, ne vous paraîtront pas sans doute dépourvus d'intérêt. M. Cécile voulut bien se mettre à ma disposition, et quelque temps après je me rendis avec lui dans sa vigne où la tranchée commencée a été par lui prolongée dans deux directions différentes.

« Au-dessous du sol cultivé, à une profondeur d'un mètre cinquante environ, la terre prend une teinte rouge, et l'on trouve en assez grande abondance des

pierres de même couleur dont la cassure d'un ton violet indique à n'en pas douter l'action du feu. Un peu plus loin nous avons découvert une portion de poutre carbonisée au milieu d'un amas de matière calcaire solidifiée après avoir été en fusion, et formant une masse agglomérée dont l'échantillon que j'ai recueilli peut vous donner une idée. La vigne de M. Cécile se trouve, selon toute apparence, sur l'emplacement d'une construction qui a été la proie des flammes et qui pourrait bien avoir été une écurie sous laquelle auraient été surpris et ensevelis les animaux qui l'habitaient. Sans cela, comment expliquer la présence dans les décombres d'os de cheval en grand nombre dont je me suis contenté de rapporter deux ou trois échantillons, entre autres une mâchoire et une portion de fémur?

« Les objets recueillis par M. Cécile confirmeraient assez cette manière de voir; tous, ou presque tous pouvaient avoir leur place dans une étable dépendant d'une ville fortifiée, qu'on sait avoir été exposée dans l'antiquité et le moyen-âge, à toutes les vicissitudes de la guerre. En voici l'énumération :

1° Des fers de lance ;

2° Une portion de mors de bride ;

3° Une clef;

4° Un anneau en fer, déformé par une épaisse couche de rouille dans laquelle on croit reconnaître des parties de cuivre.

5° Une phalère en cuivre. C'était, on le sait, une décoration militaire à l'époque romaine. Les cavaliers en ornaient les harnais de leurs chevaux.

6° Des fragments de poterie commune et épaisse. dont les dimensions permettent de supposer avec

quelque apparence de raison qu'ils ont fait partie de vases à puiser ou à conserver de l'eau.

7° Un bloc de fer pesant trois kilos, ayant la forme d'un pic de tailleur de pierres, c'est-à-dire ayant quatre faces semblables, en forme de losange, et se terminant par deux extrémités aiguës. L'absence de trou pour le manche donne lieu de croire que cet instrument s'emmanchait de la façon usitée encore aujourd'hui par les tailleurs de meules. L'extrémité du manche entourait l'instrument au lieu de s'engager dans un trou pratiqué à cet effet.

Une moitié de marteau semblable a été trouvée également au même lieu.

8° Des fragments d'anneaux en cuivre, et la plus grande partie d'un torque brisé. La coupe en est cylindrique et la surface dépourvue de dessins et d'ornements.

« Quoiqu'il en soit de l'interprétation que je me permets de soumettre à la Société, il serait toujours intéressant de poursuivre les fouilles sur l'emplacement de la vigne de M. Cécile, car cette vigne est à peu de distance du point où la tradition locale place l'ancien château de Gérard de Roussillon. »

Il est ensuite question de la *bosse de Maisey* ; M. Laperouse croit que, malgré ses dimensions, elle est due à la main de l'homme, et dit en même temps que généralement les petits tumulus sont plus productifs que ceux d'un volume plus considérable. M. Magdelaine promet une notice sur ce sujet.

L'attention de la Société est attirée aussi sur une région de la forêt dite *Coupe du Centre* ou de *la Statue*; on y a en effet trouvé des fragments de

sculpture et des moules. On parle encore d'un camp romain, au milieu duquel on a construit dans la suite une chapelle gothique, lieudit la ferme de la Chapelle.

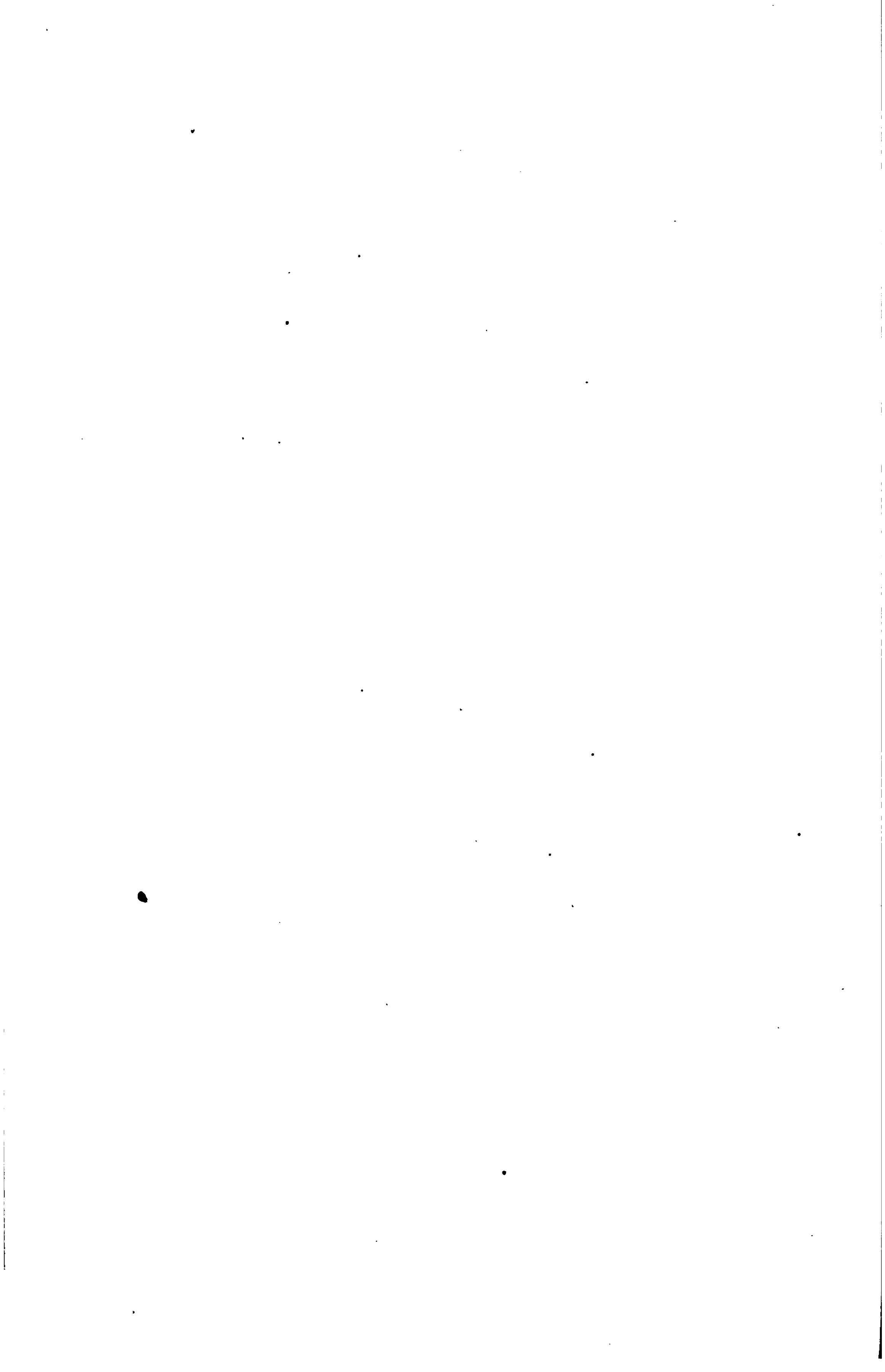
M. Laperouse propose à la Société, qui accepte, de demander le classement de l'église de Saint-Vorles parmi les monuments historiques.

Aucune autre question n'étant portée à l'ordre du jour, la séance est levée.

Châtillon, le 3 juillet 1881.

Le Secrétaire-Adjoint,

A. GARDRAT.



FOUILLES

DU

TUMULUS DE VANVEY

RAPPORT

Présenté par M. VICTOR DEHEURLE, président de la Société.

Dès la fondation de la Société archéologique, la forêt communale de Vanvey et Villiers-le-Duc a été signalée comme renfermant des tumulus nombreux et de dimensions considérables. M. Girard, guidé par M. Duvic, sous-inspecteur des forêts, les avait visités et avait choisi le point sur lequel devaient être dirigés les premières recherches; aussi le 19 mai 1881, une excellente équipe, composée de gardes-forestiers et de cantonniers était dirigée sur le plateau forestier qui domine la vallée de l'Ource à l'ouest du village de Vanvey.

Le tumulus attaqué était situé dans le canton des Essarts, coupe n° 6.

Comme tous les monuments de ce genre, le tumulus était circulaire à la base et figurait un cône tronqué arrondi au sommet. Le diamètre de la base était de 18 mètres et la plus grande hauteur de 1 m. 80. On remarquait une certaine dépression vers le centre de la partie supérieure.

Tout d'abord les premiers coups de pioche furent dirigés de manière à dégager les terres et les pierres

éboulées qui entouraient la base du tumulus. C'était le seul moyen de se rendre compte du plan et des procédés employés par les architectes de ces constructions primitives.

Quand ce talus extérieur eût été enlevé tout autour sur une largeur d'un mètre environ, ce premier travail avait mis à nu une construction circulaire très régulière et faite avec beaucoup de soins. Les terrassiers s'étaient ainsi heurtés à une enceinte de pierres dressées et imbriquées dans le sens horizontal. Ces dalles levées, hautes de 60 à 80 centimètres étaient appuyées intérieurement sur un mur formé de pierres horizontales superposées les unes aux autres sans ciment.

Le milieu de ces enceintes circulaires était comblé par des pierres de toute grosseur jetées pêle-mêle en tout sens. Mais en approchant de la partie centrale et en enlevant les matériaux par tranches verticales nous aperçumes une sorte de vide entouré et couvert par de larges pierres aplaties, mais placées sans ordre. Il est bien probable que c'était là le reste d'un dolmen intérieur et central, que soit le tassement des pierres, soit des fouilles antérieures avaient détruit et renversé. La dépression remarquée sur le sommet arrondi du cône serait ainsi expliquée. On remarque sur la plupart des tumulus des dépressions analogues que l'on peut attribuer soit à l'éboulement d'un dolmen central cédant à la surcharge, soit à des fouilles pratiquées au milieu du monument à une époque indéterminée et dans un but qui, assurément, n'avait rien d'archéologique.

Il importera à l'avenir de distinguer les tumulus sur lesquels cette dépression centrale existera, et il

conviendra de fouiller de préférence ceux où rien ne permettra de supposer une fouille antérieure.

Aucun des tumulus explorés jusqu'à ce jour n'a fourni aussi peu de débris humains. Devons-nous attribuer ce fait à une antiquité plus reculée du monument, ou à une action plus délétère des agents atmosphériques favorisée par la grosseur des pierres qui permettaient aux eaux pluviales et à l'air de circuler? Il est difficile de se prononcer sur une telle question, mais s'il est possible de supposer que le centre a pu être fouillé, il est incontestable que le reste de l'amas était absolument intact. Comme dans les fouilles précédentes, nous constatons la présence de restes humains, dans diverses parties des tumulus et des os qui ont appartenu à des corps d'adultes et d'enfants. Des séries de dents groupées indiquaient des mâchoires disparues; des fragments de bracelets en bois *fossilisé*, des débris de poterie grossière, deux anneaux en bronze étaient comme égarés dans le tumulus; sous l'excavation centrale, un fragment de tibia contenait des coquilles de petits mollusques.

Enfin, non loin du périmètre, du côté du couchant, nous avons découvert un des objets qui feront honneur à nos collections. C'était une fibule en bronze coulé, martelé et ciselé d'un travail si parfait et d'une forme si élégante que nous avons hésite un instant à lui attribuer une origine très reculée. Elle était si bien conservée et si intacte qu'une des visiteuses qui étaient venues encourager nos recherches a pu s'en servir immédiatement pour attacher et orner, non pas une toge ou un peplum, mais une simple popeline de Reims ou une soierie lyonnaise.

Depuis, nous avons vu dans les collections archéologiques des échantillons analogues attribués à l'industrie des temps les plus reculés.

En somme, le tumulus des Essarts était remarquable en raison de l'art avec lequel il avait été élevé, il a permis de recueillir des restes peu nombreux, mais très précieux, et son examen suggère des questions auxquelles des fouilles nouvelles nous permettront sans doute de répondre.

Pendant que ces travaux étaient poursuivis, nous avons été visiter à un kilomètre de distance, dans la même forêt, dans le canton des Essarts, coupes n[os] 2 et 3, des tumulus doubles de proportions considérables. Chacun des groupes de tumulus accouplés ressemblait assez aux deux parties qui forment la figure du chiffre 8.

L'un de ces amas est un véritable monticule cubant environ 1,200 mètres. Par bonheur, nous avons l'espérance de le voir explorer prochainement sans grands frais pour la Société. Il doit fournir des matériaux pour un remblai qui doit être construit sur une route forestière projetée. L'administration des forêts qui seconde de si bonne grâce nos recherches doit nous avertir au moment où les travaux commenceront et la Société pourra s'y faire représenter pour recueillir tous les renseignements et tous les objets trouvés qui seront de nature à intéresser l'archéologie et l'histoire.

En assistant aux fouilles successives inaugurées par la nouvelle association du Châtillonnais, nous avons aperçu deux écueils contre lesquels il semble utile d'être prémuni dès le début : l'un est le prompt découragement des impatients qui attendent dès le

premier coup de pioche la découverte des trésors et de la pierre philosophale, l'autre est l'erreur de ceux qui croient que tout le secret du passé est déjà révélé par les trouvailles précédentes et que la science est finie.

A ceux qui sont animés d'un zèle trop peu patient, nous rappellerons que tout ce qui brille n'est pas toujours ce qui est le plus instructif, que le progrès n'est conquis que pas à pas, et que, malgré le peu d'objets découverts à Vanvey, l'étude de ce monument est instructive pour ceux qui savent regarder au fond des choses ; à ceux qui croient tout avoir ou tout savoir, je rappellerai le souvenir d'une petite scène que l'on m'a racontée.

L'heureux possesseur d'une belle collection, loin d'applaudir à la généreuse ardeur d'un jeune néophyte en archéologie, lui dit en le frappant sur l'épaule et en lui montrant sa précieuse armoire : « Tout est là; il n'y a rien de neuf à découvrir, inutile de chercher. »

Non, tout n'était pas là. Car depuis peu d'années, que de découvertes inattendues ont été fournies à la science par les de Baye, les Dr Nicaise, les Morel et tant d'autres chercheurs patients et infatigables. Tout n'était pas là, car dès le début, des pièces anatomiques du plus haut intérêt ont été mises au jour par les fouilles de notre société.

Des tumulus avaient été déjà explorés dans le canton de Recey, à Magny-Lambert et à Sainte-Colombe, mais en faisant ces recherches sur le domaine de l'homme antique on n'oubliait qu'une chose : l'homme lui-même.

L'anthropologie comparée vient d'être à peine fondée par l'initiateur si prématurément enlevé à la

science, M. Broca, et si les fibules, les armes, les restes de la métallurgie primitive, les débris de poteries, les amulettes d'ambre doivent nous instruire sur l'industrie, le commerce et les idées de nos prédécesseurs sur le vieux sol gaulois, c'est l'étude seule des ossements qui nous racontera ce qu'étaient les races, la succession des peuples dominants, les migrations de ceux que l'on désigne sous le nom de Kimris et de Belges, de Gaulois et de Celtes, d'Allobroges et d'Aquitains.

Ces appellations n'étaient guère que des signes purement verbaux et ne peignant rien à l'esprit pour les historiens du commencement de ce siècle. L'archéologie et l'anthropologie combinées nous représenteront la vivante image de ceux que l'on désigne par ces noms. Ce n'est plus seulement une collection de légendes et de vains discours qui doit constituer l'histoire, ce sont des faits positifs, des réalités, c'est la peinture des hommes véritables qui ont été les acteurs du grand drame humanitaire.

VICTOR DEHEURLE.

CONFÉRENCE

SUR LES

TEMPS PRÉHISTORIQUES

Par M. le Docteur BORDIER.

M. LE Dr BORDIER, professeur à l'école d'anthropologie de Paris, a répondu le 10 juillet dernier à l'appel qui lui avait été adressé par la Société archéologique.

La conférence annoncée sur les temps préhistoriques avait attiré un public nombreux dans la salle de spectacle de Châtillon. Des dames étaient venues avec la plus légitime curiosité pour les découvertes modernes applaudir la conférence du jeune professeur qui se dévoue si généreusement à la propagation de la science.

Après avoir rappelé en quelques mots la fondation récente de la Société Archéologique du Châtillonnais, et avoir expliqué que si la science s'est proposé pour but la recherche du passé, ce n'est pas pour s'y cramponner, mais au contraire pour en utiliser la connaissance au profit du progrès et de l'avenir de l'humanité; après avoir signalé les mémorables découvertes qui placent dans les profondeurs du sol les traces de l'origine de l'homme et les archives qui constituent en quelque sorte ses titres de noblesse

en démontrant son ancienneté, M. le docteur Bordier établit que l'apparition de l'homme sur la terre n'a pu avoir lieu, ni pendant l'époque primitive, ni dans les couches correspondant à l'époque secondaire des géologues.

C'est dans le cours de l'âge tertiaire que les mammifères ont atteint leur développement et que l'on voit apparaître des types d'animaux qui semblent se rapprocher plus ou moins par leur conformation de ceux que l'on observe aujourd'hui, mais dont les formes se sont modifiées depuis pour devenir identiques à celles de l'époque actuelle. Dans des couches tertiaires de terrain miocène, à Thenay (Loir-et-Cher), M. l'abbé Bourgeois a recueilli des silex qui ont reçu intentionnellement la forme sous laquelle on les a trouvés. Un être doué d'intelligence en a fait des instruments dont il a su se servir dans sa lutte pour l'existence; ce sont des racloirs ou des armes si grossièrement taillées en pointes que leur présentation comme produit de l'industrie humaine a provoqué de vives discussions. Les savants les plus compétents les ont admis cependant comme le résultat du travail de l'homme, après que l'abbé Bourgeois eût découvert en grand nombre de nouveaux échantillons provenant des mêmes terrains. Ces silex portent la trace de l'action du feu en même temps que la marque d'une taille faite intentionnellement par la percussion, et si l'on prétendait faire intervenir le seul hasard dans la confection de pièces recueillies en si grand nombre dans un même lieu, au-dessous de couches plus récentes remplies elles-mêmes de silex de formes différentes, il faudrait déjà commencer par produire la justifica-

tion d'un hasard aussi providentiel. D'ailleurs on a trouvé à côté de ces silex les os d'un animal contemporain, qui portent l'empreinte d'incisions attribuées à l'action de l'homme. Toutefois on n'a rencontré jusqu'à ce jour aucun vestige de l'être humain dont il s'agit.

Tout récemment, en Portugal, dans des couches de terrain tertiaire, l'abbé Delaunay semble avoir trouvé la confirmation des faits avancés par l'abbé Bourgeois comme établissant l'existence de l'homme à cette époque reculée.

Si l'existence de l'homme tertiaire n'est encore prouvée que par les silex sortis de ses mains, et s'il reste encore à faire la démonstration directe de sa présence par la découverte de son squelette, il n'en est pas de même de l'homme quaternaire dont les os ont été trouvés à côté des outils ou ustensiles dont il faisait usage et des animaux qu'il combattait pour se défendre ou pour se nourrir.

A cette époque il s'est passé un phénomène géologique d'une grande importance. A la suite d'un refroidissement du sol dans la partie septentrionale du globe, d'immenses glaciers partant du pôle s'étendaient sur l'ancien et sur le nouveau continent jusqu'à une latitude correspondant à peu près à celle de l'Europe Centrale. La fusion des glaces détermina des crues d'eau considérables qui constituèrent ce qui fut appelé plus tard le déluge, et durèrent pendant toute l'époque quaternaire. Il est définitivement acquis à la science que l'homme fut le contemporain de ces phénomènes dont la cause n'est pas encore parfaitement expliquée.

Mais l'homme qui vivait alors, était-il par sa con-

formation semblable à l'homme moderne, à l'homme civilisé que nous connaissons? Pour répondre à cette question M. Bordier met en parallèle un facsimile du crâne le plus ancien qui ait été découvert, celui de Néanderthal, avec un crâne provenant d'une époque récente. Tandis que ce dernier a la forme arrondie et légèrement allongée des têtes que nous observons tous les jours, l'autre à une forme très dolichocéphale, c'est à dire que son diamètre d'avant en arrière est extrêmement allongé; la partie frontale est tout-à-fait déprimée, les arcades sourcilières forment une saillie tellement prononcée qu'on a hésité à reconnaître un crâne humain; la partie postérieure de la tête, où se loge la portion du cerveau qui préside plus spécialement aux instincts de la vie animale est fortement développée par rapport à la partie supérieure où résident les fonctions de l'intelligence proprement dite.

M. Bordier présente également la mâchoire inférieure provenant du même être humain ; elle offre un double caractère qui mérite d'être signalé et qui consiste dans l'absence de la saillie du menton et dans l'absence, à la partie médiane de la concavité de cet os, d'une saillie osseuse servant à l'insertion des muscles de la langue. On est en droit d'en conclure que cet homme qui pensait peu, ne parlait pas du tout et qu'il n'était pas en possession du langage articulé. On connaît aujourd'hui encore des peuplades sauvages qui n'ont pas de langue parlée : elles se servent de cris gutturaux qu'elles complètent par des mouvements et une mimique qui constituent leur principal moyen de communiquer ; à tel point que si ces hommes se parlent dans l'obscurité

et sans le secours de ces gestes, ils ne parviennent pas à se comprendre.

L'homme de l'époque quaternaire se distingue encore par la forme de son tibia qui, au lieu d'avoir ses trois faces approximativement égales, est aplati d'avant en arrière, n'a pour ainsi dire que deux faces et ressemble assez exactement à une lame de sabre. La Société Archéologique de Châtillon, dans les fouilles de tumulus qu'elle a exécutées, a rencontré plusieurs échantillons de tibias en lame de sabre, qui sont ordinairement assez rares dans les sépultures provenant de temps relativement modernes. Ce sont des retours qui deviennent de plus en plus exceptionnels, aux formes ancestrales disparues. On en connaît un exemple contemporain; c'est celui d'un savant de Berlin dont la tête rappelle le crâne à arcades saillantes dont il vient d'être question. Le tibia des grands singes est toujours en lame de sabre; cette forme rend possible l'insertion de muscles puissants nécessaires à cet animal pour l'action de grimper et l'action prenante de ses pieds.

Les armes de l'homme quaternaire consistent dans des silex, non plus éclatés par le feu, mais taillés avec des procédés qui deviennent de plus en plus perfectionnés. Après s'être servi de morceaux aiguisés qu'il tenait à la main, il invente les armes de jet, le javelot, la flèche, toujours en silex, qu'il lançait à distance, la hache emmanchée à la façon dont les populations de la Polynésie les emmanchent encore aujourd'hui, des couteaux, des racloirs, des scies. Les formes de ces armes et de ces instruments, modifiées successivement pendant les

périodes incommensurables de temps que dura l'époque quaternaire, prirent différents types qui reçurent leurs noms des stations célèbres où on les découvrit pour la première fois. C'est ainsi que l'on a admis les types suivants qui sont, par ordre d'ancienneté et d'ascension vers le progrès, celui de Saint-Acheul, celui du Moustier, celui de Solutré, celui de la Madeleine. Chose remarquable, dans toutes les parties du monde, les types sont identiques; ils se succèdent dans le même ordre, à mesure que l'homme s'élève vers une civilisation plus perfectionnée.

Après avoir vécu dans les plaines et sur le bord des cours d'eau ou des mers, les modifications de la température et l'humidité plus grande obligèrent l'homme à s'abriter sous des rochers ou dans des grottes au-dessus du niveau des eaux. C'est là que l'on trouve aujourd'hui, à côté de squelettes humains, les restes de ses repas et les outils à son usage.

Parmi les instruments de ces âges primitifs, M. le docteur Bordier nous a montré des harpons destinés à pêcher la baleine ou d'autres gros poissons. Ces engins sont en os et barbelés, mais d'une manière qui n'est pas symétrique. Ce défaut de symétrie même était intentionnel : il avait pour but de corriger les effets de la réfraction des rayons lumineux observés alors empiriquement et aujourd'hui parfaitement expliqués par les lois de la physique. Quand on pêche au fusil, il faut viser au-dessous du point où l'on voit le poisson. Les hommes d'alors visaient juste au point et la conformation des harpons se chargeait de faire dévier le projectile et de rectifier le tir.

M. le docteur Bordier a successivement conduit ses auditeurs à travers les époques successives de la pierre polie, du bronze et des habitations lacustres.

Nous ne signalerons qu'un dernier point qui a vivement excité la curiosité des auditeurs.

La période lacustre nous a été révélée par des dragages entrepris dans des régions très variées. L'incendie paraît avoir détruit ces antiques constructions et en même temps nous avoir conservé à l'état de carbonisation, des objets très nombreux qui permettent à l'imagination de faire assister à la vie de leurs habitants.

Après nous avoir fort bien dépeint l'étrange civilisation des hommes qui établissaient leurs constructions et leurs villages sur des pilotis pour se défendre à la fois contre les bêtes sauvages et contre les autres hommes, il est arrivé à l'époque des dolmens et des tumulus dont la région du Châtillonnais est si richement pourvue.

Le savant professeur s'était proposé de faire revivre ainsi dans son éloquente conférence le passé de l'humanité depuis la première manifestation connue de la présence de l'homme sur la terre, jusqu'à l'époque où nos ancêtres, Celtes ou Kymris, en important en Gaule l'usage du fer, dotaient notre pays d'un incomparable agent de civilisation et de progrès.

Mais en assistant à cette série de progrès incessants, nous en tirons naturellement une conclusion : c'est que l'impulsion se continue et que l'humanité est appelée à grandir encore et doit aspirer avec raison à réaliser un idéal qui s'élève indéfiniment.

Au nom de la Société archéologique, M. Deheurle, président, a adressé les remercîments les plus chaleureux au savant professeur. L'assemblée tout entière s'est associée à ses paroles, et plusieurs personnes se sont empressées auprès de M. le docteur Bordier, pour lui adresser leurs félicitations.

EXCURSION

SUR LES

PLATEAUX DE LATISCUM

RAPPORT

Présenté par M. LOURDEL

Dans sa dernière réunion, la Société a décidé qu'une visite spéciale serait faite au mont Lassois dans le but de l'explorer, de l'examiner, d'essayer, en un mot, d'arracher, si c'est possible, au lieu où jadis était assise l'importante cité de Latiscum, quelques-uns de ses secrets.

La commission désignée pour cela s'est réunie à la Sous-Préfecture, le 10 juin, à midi et demi. Elle se composait de MM. Deheurle, sous-préfet, président, Personne, Mamet Prosper et Lourdel, principal du collège. Le départ eut lieu à une heure, par un temps relativement froid; mais quand on aime la science, peu importent les intempéries des saisons. Nous arrivâmes vers deux heures à Vannaire, où M. Martin-Viennot, propriétaire, nous fit le plus gracieux et le plus bienveillant accueil. M. Martin possède des collections d'objets d'autant plus précieux qu'il les a recueillis lui-même sur place, dans sa commune, dans ses terres, et que, par conséquent, les renseignements qu'il peut donner sont précis et exacts.

Dans ses collections nous signalerons les objets suivants :

1° Age de la pierre taillée : haches, couteaux, scies, percuteurs, pointes de flèches, etc.

2° Age du fer et période historique : haches en fer, fers à cheval romains, ayant sur le bord une rainure dans laquelle sont des clous à têtes méplates ; fragments de mosaïques, pointes de piques, clefs, anneaux, et divers fragments d'ornements en bronze, etc.

Nous avons remarqué aussi avec beaucoup d'intérêt, des échantillons de monnaies gauloises qui, comme on le sait, sont coulées et non frappées.

M. Martin nous a beaucoup parlé des ruines d'un temple qui ont été mises à découvert, il y a quelques années, aux environs de sa maison. A côté de ce temple, on a trouvé deux salles de bain pavées et garnies de mosaïques dont quelques échantillons ont été conservés. Le nom de Vannaire viendrait même, dit-on, de ce que ce temple était dédié à Vénus ; mais M. Garnier, le savant archiviste du département, a relevé les noms sous lesquels Vannaire était désigné dans les plus anciens documents : *Vanalriacum* en 1110, dans le cartulaire de Molème ; *Vanorium* en 1133, dans un titre du grand prieuré de Champagne. Quoiqu'il en soit, il est à regretter, qu'à cette époque, Châtillon n'ait pas eu une société archéologique. Les efforts des particuliers, quelque intelligents qu'ils soient, sont toujours insuffisants et impuissants, en pareille matière. Une société savante n'aurait pas manqué de faire des recherches sérieuses, persévérantes, et, aujourd'hui peut-être, aurait-on soulevé pour Vannaire un coin de ce voile qui enveloppe les origines de cette partie de notre contrée.

Il nous eût été fort agréable de gravir la montagne qui domine Vannaire, au nord. Il paraît que, sur la hauteur, on trouve, en grand nombre, des débris de silex qui sembleraient indiquer qu'il a pu y avoir là une fabrication d'outils et d'armes en silex.

Mais l'heure s'avançait et nous avons remis cette visite à une excursion prochaine.

Si les voyages de touristes ont des charmes, ils offrent aussi des ennuis, et, comme l'on dit vulgairement des revers de médaille qui ne sont pas toujours bien amusants. A quelles fatigues ne se soumet pas le touriste quand il fait ses excursions à pied! En voiture, à quels cahots n'est-il pas exposé, par les chemins raboteux qui sillonnent la campagne! Mais nous n'eûmes pas trop à nous plaindre, car nous fûmes récompensés par l'intéressant spectacle de la montagne de Vix, dite de Saint-Marcel ou mont Lassois.

A chaque pas, on évoque un souvenir, l'on marche sur un fragment de poterie, un débris de construction ou des scories de l'antique métallurgie. M. Martin-Viennot, notre guide, est intarissable, il nous fournit les plus utiles renseignements. A distance, il nomme les pierres, les caractérise, en indique la provenance. Peu importent la forme et la couleur produites par le temps : cette pierre est d'Etrochey, celle-là de Vanvey, cette autre de Vix. Détails instructifs qui nous apprennent que nous foulons une terre habitée autrefois par des hommes qui connaissaient l'art de la construction et qui savaient chercher même dans des carrières éloignées les matériaux dont ils avaient besoin.

Du centre du mont Lassois, près de l'église, le

regard se perd dans un immense horizon. A droite apparaissent : Etrochey, avec ses riches carrières de pierres ; Sainte-Colombe avec ses hauts fourneaux ; en face, nous voyons Courcelles et Montliot ; de Châtillon on n'aperçoit que quelques bâtiments de la gare et la cheminée de la sucrerie ; à gauche, s'abritent sous la colline Vannaire et Chaumont-le-Bois, voisin d'Obtrée.

Notre guide nous dirige vers la partie sud du plateau, dite Mont Roussillon. Là se déroule une vaste étendue d'un terrain rocailleux. Sur le plateau méridional nous foulons des ossements humains amenés à fleur de terre, il y a deux ou trois ans, par la charrue d'un laboureur qui espérait, à tort, pouvoir livrer à la culture ce sol ingrat. On suppose qu'il y avait là un cimetière destiné à la sépulture de la colonie qui occupait le mont Lassois. Nous remarquons çà et là des traces de fouilles. Il y a probablement peu à trouver de ce côté. Après avoir observé un reste de rempart à l'extrémité de l'enceinte, nous revenons sur nos pas, et, auprès de l'église, nous rencontrons des débris de sarcophages, et, adossé au mur de l'édifice, servant de récipient aux eaux des gouttières, un sarcophage complet et bien conservé. C'est à cet endroit que, paraît-il, les grands avaient leurs tombeaux.

L'église Saint-Marcel n'offre rien de remarquable ; c'est une chapelle romane avec une tour latérale qui menace de s'effondrer. A ce qui reste de l'époque romane ont été annexées des constructions de peu d'intérêt. On voit dans la tour du clocher des fragments de sarcophage qui sont devenus des matériaux de construction.

Avançons toujours... allons vers le nord-ouest... Nous suivons un petit sentier et nous découvrons l'emplacement nu du château de Gérard de Roussillon, le terrible adversaire de Charles-le-Chauve. Ainsi, en face du lieudit Bois-de-Vèvre, s'élevait jadis une immense, une riche construction... et, aujourd'hui... rien. Un peu plus bas, M. Martin nous signale des débris de rempart. Des vignerons, des cultivateurs remuent la terre du côteau. Ah!... si la pierre pouvait parler! si cette terre pouvait nous dire tous les secrets qui lui ont été confiés! Quelles révélations dramatiques nous aurions à recueillir en ce lieu! [1]

Au-dessus de l'emplacement du château, la montagne est en gradins; certaines parties sont livrées à la culture; le terrain y est noir, fertile, on y trouve de la poterie des deux âges, l'une est noire, est grossière, l'autre est plus fine. On y rencontre aussi des galets de deux espèces. Plus haut, c'est-à-dire sur le plateau dominant la Seine et Pothières, au nord, s'étend une grande plaine. Les scories qu'on y foule à chaque pas indiquent qu'il a pu y avoir sur cette partie du mont Saint-Marcel un établissement destiné à préparer et à travailler le fer.

Nous allons en avant, du côté nord-est. A l'extrême limite et presque dans le flanc du Mont, nous apercevons un puits taillé dans la roche, sans maçonnerie, ayant environ 5 mètres de profondeur sur 5 de largeur. Dans le fonds de ce puits, il y a de la

1. Dernièrement, dans cette partie du mont Lassois, un propriétaire de Vix, M. Cécile Gérard a découvert, en travaillant sa vigne, les traces d'un foyer, des débris d'ossements de cheval et d'autres animaux domestiques, des ornements variés, un outil en fer pesant environ 3 kilogr. et des fragments nombreux d'objets divers.

terre recouverte par des éboulements. Des particuliers ont essayé de le fouiller, leurs efforts sont restés sans résultat.

Nous retournons alors dans la direction du centre du plateau, et à environ trente mètres du premier puits, nous en trouvons un second qui offre d'autres caractères. Il est à peu près circulaire et plus large ; il a environ 7 mètres de diamètre ; sa profondeur est de 4 mètres. Tout autour nous trouvons des restes d'une meule romaine venant du Morvan et des débris de pierres pour dallage. Plus de scories ; ce qui peut faire supposer qu'à côté du champ que nous appellerons, si vous le voulez bien, le champ des forgerons, il y a eu probablement des constructions dont il serait téméraire de dire le caractère et la destination, puisque les documents nous manquent. Le second puits a déjà été fouillé dans la partie centrale, à peu de profondeur, par MM. Louis Cailletet, et Gustave Lapérouse. Un éboulement a arrêté les travaux, et pourtant, ils promettaient de mettre à jour des objets précieux et intéressants. Les objets découverts jusqu'à ce jour sont des fragments d'ornements, des débris de statues, d'ouvrages en marbre d'Orient, etc.

En présence de ces deux ouvertures, nous nous sommes demandé à quoi elles pouvaient servir.

Etaient-elles l'entrée de souterrains plus ou moins étendus, comme le dit la légende locale?

Ou bien y avait-il là des puits descendant à une profondeur suffisante pour atteindre le niveau de la Seine, c'est-à-dire des puits profonds de 110 mètres, et destinés à alimenter la cité ?

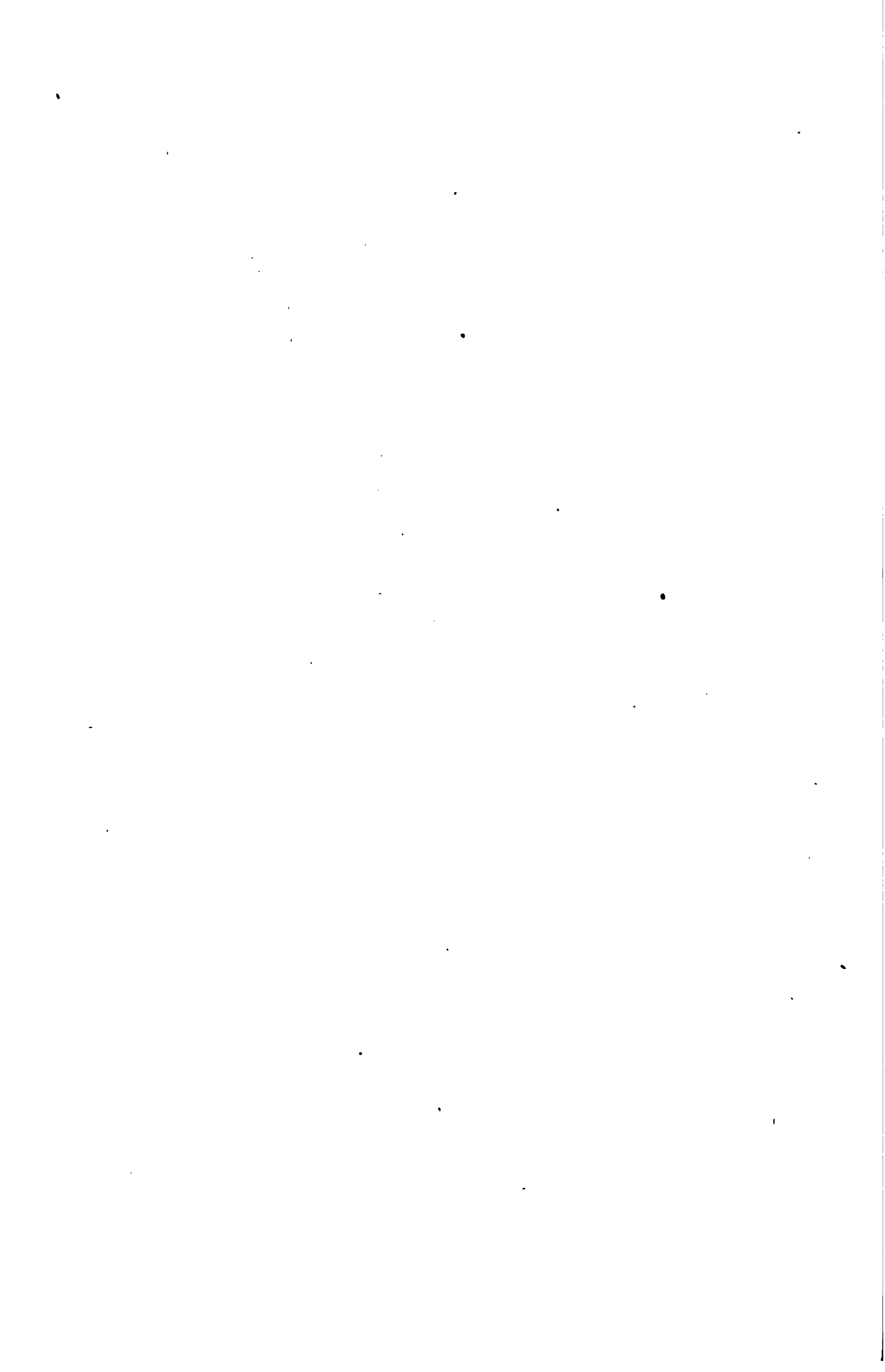
Voilà, de l'avis de la commission, deux questions

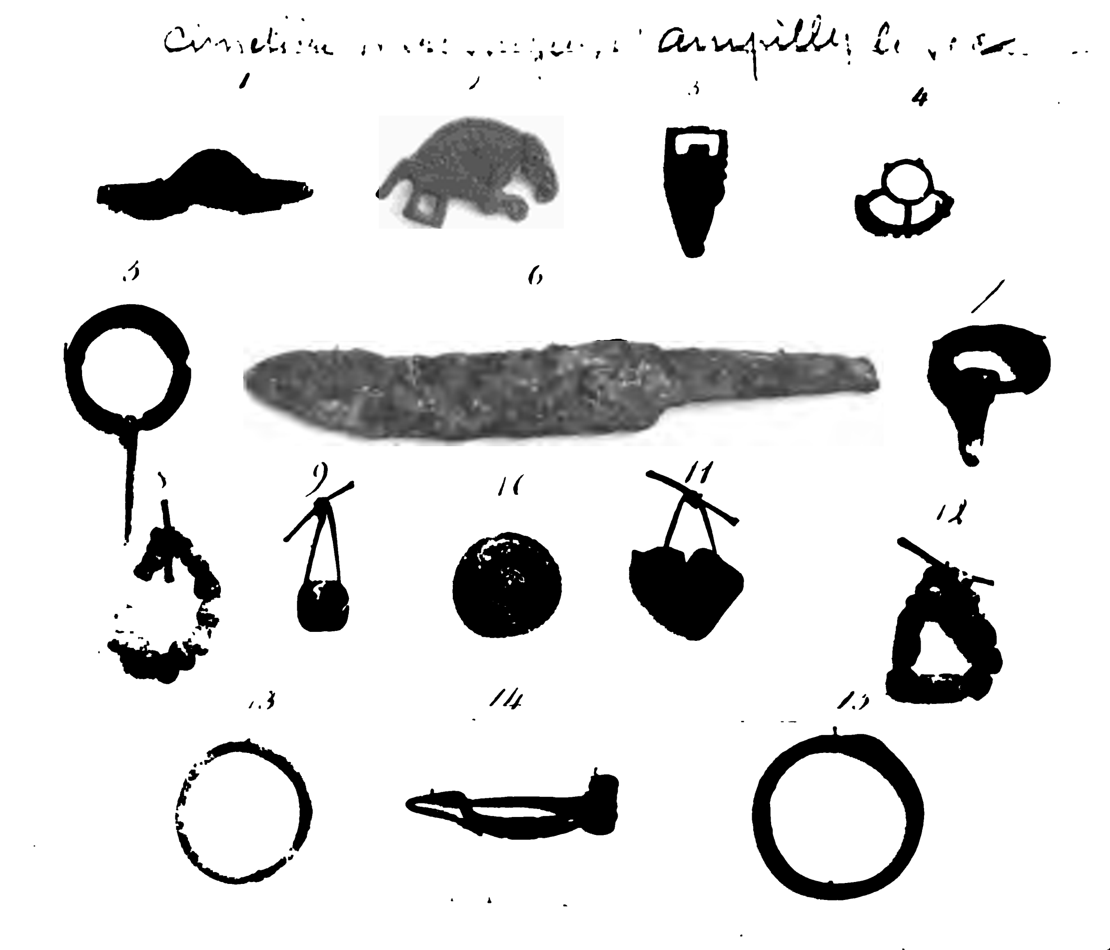
importantes et bien dignes d'attirer l'attention de la société.

Quoiqu'il en soit, la partie nord-est du mont Saint-Marcel n'offre pas les mêmes caractères que la partie nord-ouest, et diffère totalement du mont Roussillon, situé, nous l'avons dit, à l'extrémité sud de Latiscum.

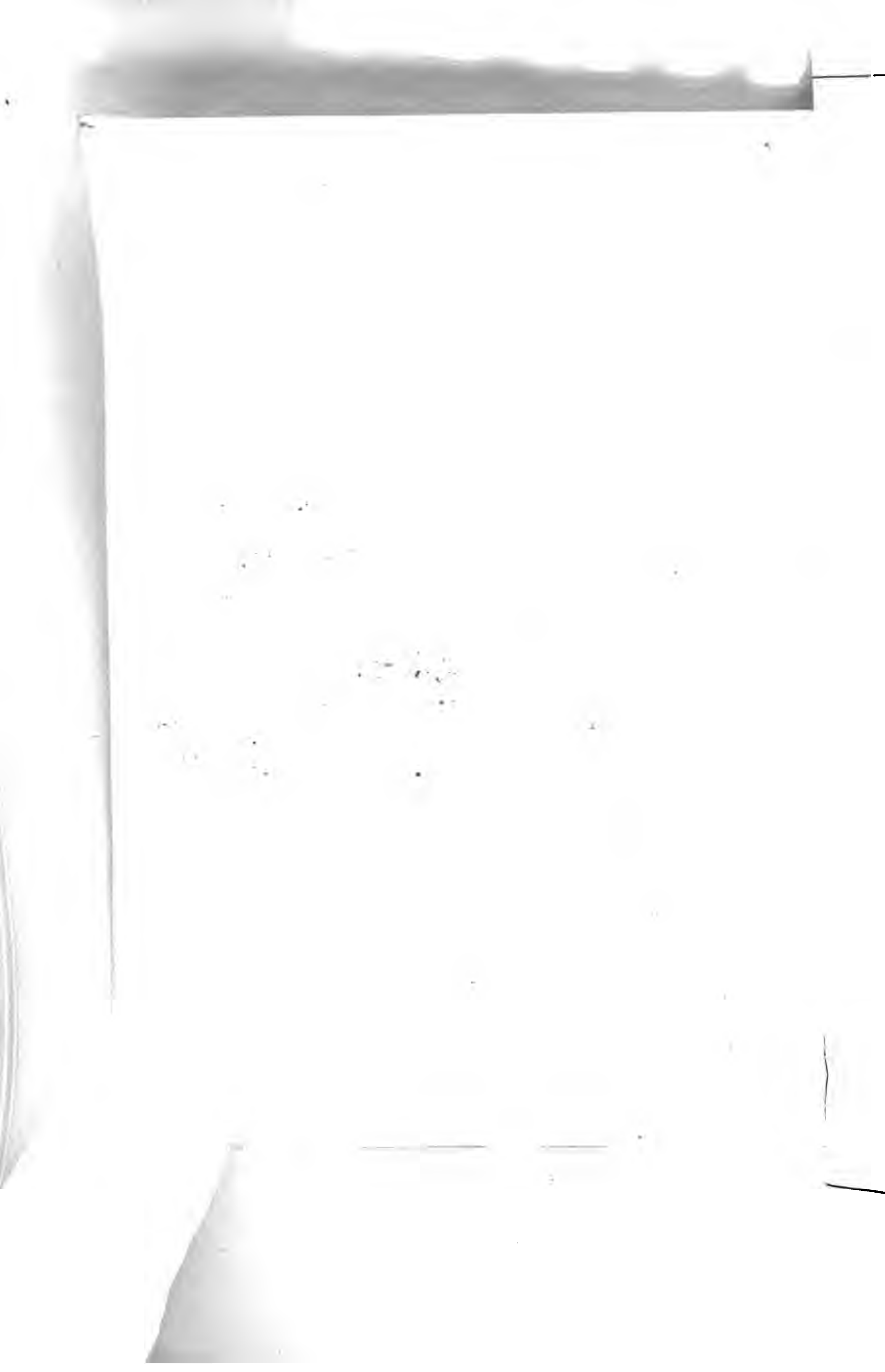
La Société jugera s'il ne serait pas bon d'explorer à nouveau et d'étudier avec soin ce point intéressant non-seulement pour l'archéologie, mais encore pour l'histoire générale. Il semble utile à la commission d'examiner, dès maintenant, les travaux à entreprendre sur le mont Lassois.

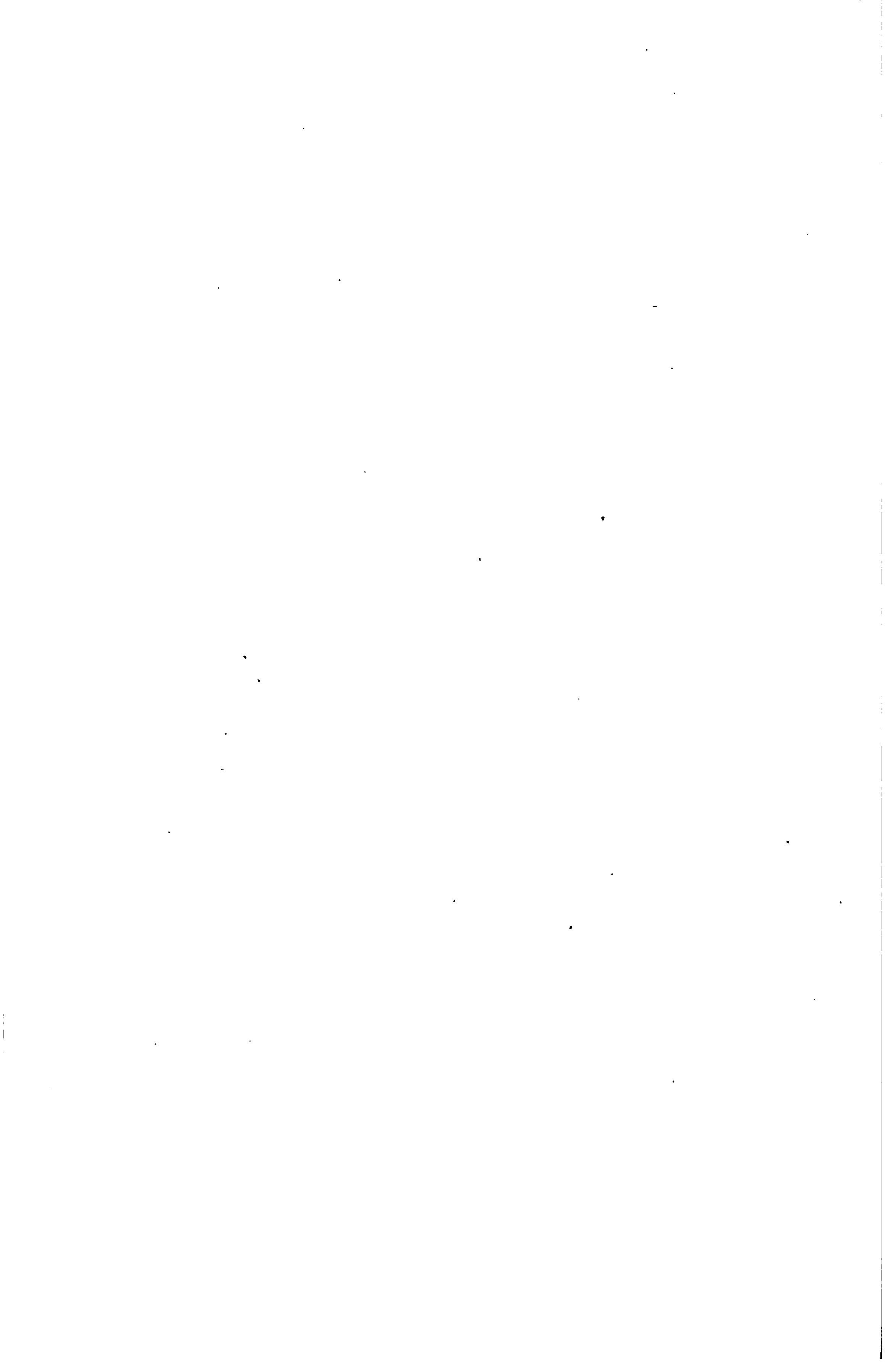
A. LOURDEL.





4
6
9
11
12
14





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU CHATILLONNAIS

DEUXIÈME ANNÉE — 1882

N° 3

CHATILLON-SUR-SEINE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ERNEST LECLERC

1882

MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATILLON-SUR-SEINE

TROISIÈME LISTE

MM. COUPPEL DU LUDE, sous-préfet de Châtillon.
BRÉON, RÉNÉ, à Semur.
DE VILLIERS, ancien officier, à Villiers-le-Duc.
CORNIBERT, juge de paix, à Châtillon.
RÉMOND, notaire, à Villaines.
GIRARDOT, notaire, à Baigneux.
LAMARE, greffier de la justice de paix, à Baigneux.
COURTOIS, docteur-médecin, à Montigny-s-Aube.
ROMBERG, ANDRÉ, 14, rue de Tournon, à Paris.
HÉZARD, propriétaire, à Brion sur-Ource.
ROMBERG, EDOUARD, 14, rue de Tournon, à Paris.
GOMBAUD, propriétaire, à Chamesson.

Le bureau est composé actuellement de :

MM. VICTOR DEHEURLE, président,
LOUIS CAILLETET, vice-président,
BOUTEQUOY, secrétaire,
GARDRAT, secrétaire-adjoint,
GIRARD, trésorier,

HENRI PERSONNE, DELAPERCHE, CHARLES COUVREUX, GLORIA,	Membres du Conseil d'administration.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1881

Étaient présents :

MM. Deheurle, président ; L. Caillètet, vice-président ; Boutequoy, secrétaire ; Girard, trésorier ; Couvreux, Personne, Barrachin, H. Bordet, Gaston Bourée, Bourgeois, Bricet, Croix, Dufoulon, Forgeot, Gabot, Guignot, Hallade, Humblot, Laperouse, Leclerc, Lereuil, Lourdel, Magdelaine, Mary, G. Minot, Mollas, Monniot, Tardy, Trin, Viard.

Après l'adoption du procès-verbal, l'assemblée prononce l'admission, comme membres de la Société, de MM. Dufoulon, instituteur à Leuglay, Dimey, docteur en médecine à Montigny, Baudier, propriétaire à Vix, Plivard, juge de paix à Montigny, Victor Cécile et Finot, propriétaires à Montigny.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Dufoulon relativement à un tumulus fouillé autrefois par M. Flouest sur le territoire de Chambain ; et relativement à deux monuments mégalithiques, deux menhirs, situés sur le même finage et désignés sous les noms de cheval gris et de cheval blanc. M. Couvreux est prié de vouloir bien communiquer, ou plu-

tôt reproduire la photographie qu'il en a tirée et réclamer de M. Flouest pour la Société les notes qu'il a recueillies.

M. Humblot fait hommage à la Société d'une hache gauloise en bronze, trouvée près de la limite de l'arrondissement touchant à la Haute-Marne. Cette hache est pourvue d'un anneau pour la suspendre, elle a la forme d'un coin, présentant une cavité pratiquée suivant le grand axe et dans laquelle était fixé un manche coudé.

M. Cailletet dit que les haches de ce genre coupent le bois avec une facilité qui peut presque rivaliser avec celle des haches en acier.

M. Deheurle annonce la découverte d'une sorte de crypte, mise au jour, sur le territoire de Maisey, par les travaux de construction du chemin de fer de Châtillon à Is-sur-Tille. C'est un petit monument rectangulaire dont il ne subsiste que la partie au-dessous du niveau du sol. On y descend par six marches d'escalier ; la paroi opposée à l'entrée est percée d'une niche divisée en deux par un pilier en pierre. Au milieu des décombres qui remplissaient l'espace compris entre les quatre murs, on a trouvé une statuette en pierre, d'un travail assez primitif, dans le genre des ex-voto de l'époque romaine recueillis en grand nombre dans diverses localités du Châtillonnais. Une médaille de bronze à l'effigie de *Crispina Augusta*, femme de l'empereur Commode, trouvée à quelques mètres de là et offerte à la Société par M. Boutequoy, ferait présumer que ce monument existait déjà sous le règne de cet empereur romain.

MM. Drouot, ingénieur de la Cie de l'Est, et Gémeau, chef de section, ont eu l'obligeance de faire

numéroter toutes les pierres de ce monument et de les faire transporter à Châtillon, dans un local ou il pourra être reconstruit dans l'état où il a été découvert.

Sur la proposition de M. le président, l'assemblée vote, à l'unanimité, des remercîments à MM. Drouot et Gémeau.

L'assemblée adopte, aussi à l'unanimité, la proposition de demander au Conseil municipal de Châtillon l'autorisation d'installer les pièces de ce temple dans le local de l'ancienne Ecole communale.

M. Cailletet fait remarquer que ce temple est orienté de l'est à l'ouest; il semble avoir été recouvert par une voûte peinte dont les débris recueillis offrent des échantillons de nuances distinctes, au nombre de sept parfaitement déterminées Lors de la démolition de ce temple payen, après le christianisme, il a été rempli de décombres qui en ont assuré la conservation.

M. Magdelaine communique, sur la Motte de Grun, une notice par laquelle il établit que cette éminence, située sur le territoire de Montigny, est de formation géologique et n'intéresse en rien l'archéologie.

M. Cailletet compare la Motte de Grun à d'autres mamelons, de même origine géologique, tels que les jumeaux de Massingy, notamment. Il pense que leur formation doit être le résultat de courants dirigés de l'ouest à l'est, ainsi que le démontrent les amas de terre qui se trouvent derrière les jumeaux à l'est.

M. Deheurle expose sommairement le résultat des fouilles de la montagne de Vix, dont un compte-rendu plus explicite sera présenté ultérieurement à la So-

ciété. Il met sous les yeux des membres présents à la séance un sifflet en os, trouvé dans les substructions de Vix.

M. LAPEROUSE montre un instrument recueilli par lui dans le voisinage du Mont Lassois et qui n'est autre qu'une *ascia*. Il en a vu deux ou trois autres échantillons semblables au Musée de Lyon et un au Musée d'Annecy.

M. MAGDELAINE donne communication des notes qui ont été recueillies par lui sur les fouilles du tumulus de Veuxhaules. Ces notes seront publiées dans un prochain fascicule des Bulletins de la Société.

M. LAPEROUSE lit une citation du *Journal officiel*, de laquelle il résulte qu'à toutes les époques de l'antiquité on se préoccupait très-sérieusement de protéger les sépultures contre les profanateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Châtillon-sur-Seine, le 17 novembre 1881.

LE SECRÉTAIRE,

Dr BOUTEQUOY.

FOUILLES

DU

TUMULUS DU FOURNEAU DE VEUXHAULES

COMPTE-RENDU

Par MM. MAGDELAINE et BOUTEQUOY.

A quelques centaines de mètres du village de Veuxhaules, tout près de l'emplacement d'une voie romaine qui reliait à Langres l'ancien vicus de Vertault, en passant au pied du mont Lassois, on avait remarqué depuis longtemps un tertre en terre qui était considéré comme une ancienne sépulture celtique. La Société archéologique du Châtillonnais résolut d'en entreprendre la fouille, qui fut commencée le 28 octobre 1881, sous la direction de M. Beurton.

Ce tumulus avait fait concevoir de grandes espérances. Par sa situation au milieu de la plaine, par le diamètre de sa base, et par son faible relief sur l'ondulation de terrain où il s'élevait, il ressemblait singulièrement au tumulus des Moucelots ; ce qui donnait quelqu'apparence de raison à ceux qui se flattaient d'y découvrir les restes d'un personnage de marque, d'un chef militaire sans doute, inhumé avec son char, ses armes et les bijoux dont il se paraît pendant sa vie. Disons tout de suite qu'une déception attendait ceux qui, dans l'exploration d'un

monument ou d'une sépulture des âges reculés, sont surtout attirés par la recherche des objets précieux qui peuvent s'y rencontrer, sans grand souci du monument lui-même, plus intéressant et plus curieux souvent que son contenu.

Le tumulus de Veuxhaules avait été déjà exploré. Si l'on y avait déposé en l'honneur du mort des objets de prix, il n'est que trop certain qu'ils avaient disparu, recueillis par des chercheurs guidés sans nul doute par un autre mobile que le zèle archéologique. Nous savons, en effet, par une communication faite à la Société dans une précédente séance, que dans les temps anciens les violations de sépultures n'étaient pas chose rare, et nous venons de faire nous-mêmes l'expérience que les malédictions formulées alors contre les auteurs de ce sacrilège n'avaient pas toujours l'efficacité qu'on en attendait.

Malgré cette déconvenue, que rien ne pouvait faire pressentir, la fouille du tumulus de Veuxhaules n'aura pas été, tant s'en faut, dépourvue d'intérêt, ainsi que va le montrer la description de ce monument, beaucoup plus curieux par lui-même que tous ceux que la Société a étudiés jusqu'à ce jour.

Le tumulus de Veuxhaules représentait une sorte de mamelon très aplati, dont le point culminant s'élevait à 2 mètres 20 au-dessus de la surface du sol naturel, tandis que sa base se mesurait par un diamètre moyen de 29 mètres environ. L'action de la charrue, répétée pendant des siècles, avait à la longue, en entraînant les terres, déprimé son sommet et élargi le pourtour de sa base.

Une fouille préliminaire, exécutée par les soins de M. Magdelaine, ayant dûment établi qu'on était ef-

fectivement en présence d'un tumulus, l'opération commença le 28 octobre, par l'ouverture d'une tranchée de 2 mètres 50 de large, dirigée de l'est à l'ouest, et passant par le centre du monument. Deux groupes d'ouvriers, placés aux deux extrémités de la tranchée, se mirent à l'œuvre, en avançant à la rencontre l'un de l'autre.

Du côté ouest de la tranchée apparurent bientôt les sommets des six pierres fichées en terre et assez profondément enfoncées dans le sol pour n'avoir pu être ébranlées, même après qu'on en eût déchaussé la base avec la pioche. Ces pierres précédaient de cinq mètres environ le massif central ; elles étaient rangées suivant une ligne droite, dont la direction croisait à angle très aigu l'axe de la tranchée. Les blocs qui formaient les points extrêmes de la ligne avaient irrégulièrement la forme de deux pyramides tronquées et dépassaient en hauteur les quatre pierres interposées. Leur réunion pouvait se comparer à quatre dents incisives, comprises entre deux canines très saillantes mais émoussées. On peut conjecturer que ces pierres ainsi alignées n'étaient pas primitivement cachées par le sol arable, mais que les terres du tumulus, insensiblement entraînées par l'action du temps, par les pluies et par le travail de l'homme, avaient fini par les recouvrir complètement.

A cinq mètres, avons-nous dit, de cet alignement de pierres dressées, la tranchée mettait à découvert le monument lui-même, c'est-à-dire, un cercle construit en pierres sèches, formant enceinte autour du tumulus proprement dit, ou galgal, mais séparé de ce dernier par une allée circulaire.

Du côté de l'est, le monument fut rencontré par les ouvriers s'avançant en sens opposé, en un point où les pierres présentaient une disposition particulière qui sera décrite ci-après. Une épaisse couche de terre recouvrait le tout, y compris l'espace vide qu'elle comblait entre l'enceinte et le galgal, et donnait à l'ensemble de cette sépulture le relief et la forme qui, en attirant l'attention de plusieurs membres de la Société, ont fait naître le projet d'en entreprendre la fouille.

Au-dessous de la terre cultivée, d'une épaisseur de 0m35 centimètres environ, se trouvait une couche d'argile dont l'épaisseur variait suivant les vides qu'elle avait à combler. Puis une couche mince d'argile tassée et battue formait une sorte de chape imperméable, semblable à une feuille métallique se moulant sur le relief des pierres sous-jacentes. Un certain nombre de ces dernières étaient calcinées et servaient de noyau à une agglomération de chaux pulvérulente, sans qu'on y ait toutefois découvert de trace appréciable de bois carbonisé.

Représentons-nous maintenant le monument dépouillé de son enveloppe de terre et de sa chape protectrice en argile durcie. Il se compose : 1° D'une éminence hémisphérique centrale, en pierres sèches, qui n'est autre que le galgal ou tumulus proprement dit ; 2° d'une allée circulaire qui l'entoure ; 3° d'un cercle en pierres amoncelées, circonscrivant cette allée ; 4° d'un appendice en pierres, à l'est ; 5° à l'ouest, des pierres alignées ci-dessus décrites, sur lesquelles nous n'avons plus à revenir.

1° Le galgal était recouvert de larges pierres, assez régulièrement imbriquées ; les plus grosses

avaient été choisies pour être placées à la partie inférieure et pour en former la base ; elles servaient à soutenir les supérieures, de moins en moins volumineuses. Sa hauteur était de 1 mètre 70. Le diamètre avait 7 mètres du nord au sud, et 6 mètres 45 seulement de l'est à l'ouest.

Après avoir dénudé le sommet, on y remarqua deux dépressions juxtaposées, dont la découverte fut jugée d'un fâcheux augure. Les pierres n'étaient plus, ni imbriqués, ni disposées régulièrement dans un ordre voulu ; elles étaient jetées pêle-mêle avec la terre et les débris d'argile durcie ; la chape protectrice n'existait plus. Il était évident que cette sépulture avait été fouillée, à une époque inconnue, et qu'il ne devait y rester que les objets qu'on avait dédaigné de recueillir.

2° L'espace vide compris entre le galgal et l'enceinte en pierres formait, avons-nous dit, une allée circulaire, large de $0^{m}80$ centimètres à l'est et à l'ouest, de $0^{m}70$ centimètres au sud, et de $0^{m}40$ centimètres seulement, au nord, sa partie la plus étroite.

3° L'enceinte en pierres, creusée à sa face supérieure d'un sillon circulaire, avait du côté de l'ouest sa largeur maxima, 1 mètre 70 ; elle contournait l'allée en se rétrécissant graduellement, de manière à prendre la forme d'un vaste croissant, ou mieux la figure d'un **C** majuscule dont les deux extrémités, à la façon des branches d'un compas d'épaisseur, enserraient entre leurs pointes un appendice en pierres de forme rectangulaire.

4° Cet appendice, quoique n'ayant pas plus de $0^{m}70$ centimètres de hauteur, présentait les dispositions d'une allée couverte. Il croisait obliquement

l'axe du monument, s'avançant jusqu'au galgal qu'il touchait par un de ses angles, après avoir intercepté l'allée circulaire décrite plus haut. Il se composait de pierres brutes servant de supports, alignés de manière à ménager, entre les deux rangées, un espace recouvert par des dalles posées à plat. A chaque extrémité une dalle plus régulière que les autres faisait linteau au-dessus des ouvertures d'entrée et de sortie.

Le plan et la coupe exécutés par M. Frèrebeau, agent-voyer à Montigny, reproduisent très fidèlement les diverses parties du monument et en font parfaitement comprendre la structure et les dispositions. Ils faciliteront grandement l'intelligence de la description qui précède. *(Voir la figure.)*

En s'emparant, comme nous avons tout lieu de le croire, des objets précieux que renfermait à n'en pas douter la partie centrale et principale du monument, les auteurs, quels qu'ils soient, de cette profanation, ont hâté l'anéantissement du corps qui a dû y être inhumé. Il ne subsiste plus un seul fragment de son squelette. Nous n'en sommes pas moins fondés à admettre qu'un personnage d'un rang plus ou moins élevé a reçu là sa sépulture. Nous en avons pour témoins les quelques débris d'objets qui ont constitué son mobilier funéraire. Ce sont : 1° Un unique fragment de poterie ; 2° Un morceau d'os où l'on croit reconnaître quelques essais d'ornementation dus à la main de l'homme et qui a pu être la poignée d'une arme ou d'un instrument quelconque ; 3° Un racloir en silex ; 4° Un morceau de bois de 0m10 c. de long, pointu à l'une de ses extrémités, rouillé à sa surface par suite d'un contact prolongé avec une douille de

fer dans laquelle il était probablement emmanché. Il y a lieu de supposer que c'était la portion terminale d'une tige de bois servant de manche à une arme de jet (pique ou flèche) ; 5° Un fragment d'une bande de fer, à laquelle une tête de clou est restée adhérente et qui servait sans doute à renforcer quelque pièce de bois, telle que le timon d'un char ou toute autre partie de son assemblage ; 6° Enfin, deux cercles en fer, provenant d'un moyeu de roue, dont ils occupaient, l'un la grosse extrémité, l'autre la petite extrémité. Ce dernier forme ce que l'on appelle aujourd'hui une frette, en terme de carrosserie. Tous deux portent dans leur concavité l'empreinte des fibres du bois qu'ils entouraient. Leur exécution dénote des procédés très perfectionnés dans l'art de travailler le fer. On remarque sur leur face extérieure des reliefs et des arêtes, auxquels correspondent très exactement sur la face concave des canelures et des dépressions de même forme; ce qui indique qu'ils ont dû être exécutés au repoussé, non pas à l'aide du marteau, mais par d'autres procédés qui ne le cèdent en rien pour le fini du travail à ceux que l'on emploie de notre temps.

Outre l'inhumation centrale, le tumulus de Veuxhaules contenait des sépultures accessoires qui, ayant été épargnées par les profanateurs, nous ont laissé des ossements non dépourvus de tout intérêt, malgré leur état avancé de destruction. Deux corps reposaient sous les dalles de l'appendice en forme d'allée couverte, décrit plus haut. C'étaient des corps d'adultes. Nous avons remarqué un humérus accompagné d'un débris de cuivre, qui paraît avoir fait

partie d'un bracelet, autant du moins que son état de conservation permet de le présumer.

Du côté de l'Ouest, sous la partie la plus large de l'enceinte en forme de croissant, on a pu recueillir et reconnaître des vertèbres, des fragments de côtes et d'os craniens, ainsi que les os des deux bras et des deux jambes, parmi lesquels nous signalerons deux péronés canelés. Les proportions et l'aspect de ces os indiquent qu'ils proviennent d'un jeune sujet. Une portion de maxillaire inférieur, avec un certain nombre des dents qu'il portait, ne laisse aucun doute à cet égard. La dent molaire, dite de 7 ans, est très usée; celle de 12 ans l'est à peine; non-seulement la dent de sagesse n'est pas sortie, mais sur cette mâchoire peu développée, la place lui manque encore pour se loger. Il n'est donc pas téméraire d'assigner l'âge de 15 à 16 ans à ce personnage. Il est bien probable aussi que ce devait être un sujet de faible constitution; presque toutes ses dents sont cariées et s'il a succombé à un âge aussi peu avancé, il n'y a pas plus de raisons de le considérer comme une victime humaine sacrifiée en l'honneur de son chef, que d'attribuer sa mort tout simplement à la tuberculisation ou à la scrofule, ou à toute autre maladie d'épuisement. Avec toute la réserve commandée en pareil cas, nous serions tentés de croire qu'il appartenait, soit à la famille, soit à la domesticité du mort inhumé au centre du tumulus. Quant aux autres sépultures accessoires que nous avons mentionnées, nous nous abstenons de toute conjecture à leur égard.

SÉANCE DU 8 JUIN 1882

Étaient présents :

MM. Couppel du Lude, sous-préfet de l'arrondissement, et Maurage, maire de Châtillon, présidents d'honneur ; Deheurle, président ; L. Cailletet, vice-président ; Boutequoy, secrétaire ; Gardrat, secrécrétaire-adjoint ; Couvreux, Delaperche, Humblot, Viard, Gaston Bourée, Réné Bréon, Cécile, Cornibert, Laperouse, Leclerc, Lhomme, Lourdel, Martin-Viénot, Mary, Menuelle, Cyprien Mugnier, Mollas.

Sur l'invitation de M. Deheurle, M. Couppel du Lude, président d'honneur, préside la séance.

Il est donné lecture de la correspondance, qui comprend :

1° Des lettres d'excuses de MM. Girard, trésorier, et Mortet, empêchés d'assister à la séance.

2° Des lettres de démission de MM. Boulanger et Bureau pour cause de cessation de résidence dans l'arrondissement, et de MM. Léon Bourée, Bricet, Gabot et Guignot.

3° Une lettre de M. Anatole de Barthélemy, secrétaire de la commission de la Géographie historique

de l'ancienne France, adressée au président de la Société archéologique du Châtillonnais, au sujet de fouilles à entreprendre à Landunum.

M. LE PRÉSIDENT propose à l'assemblée l'admission de MM. Réné Bréon, ingénieur des arts et manufactures, Octave de Villiers, ancien officier, à Villers-la-Forêt, et Cornibert, juge de paix de Châtillon, comme membres de la Société. Cette admission est prononcée.

En l'absence de M. Girard, trésorier, M. DEHEURLE donne lecture du compte-rendu financier pour l'exercice 1881 :

EXERCICE 1881

COMPTE-RENDU FINANCIER

Excédant de recettes au 31 décembre 1880...	401	f.	10
Cotisations de 1881, 49 à 5 fr	245	»	»
id. 42 à 10 fr..............	420	»	»
id. 1 à 10 f. restant à recouvrer sur l'exerc. 1880	10	»	»
Total..................	1.076	»	10
Dépenses effectuées (*voir les pièces justificatives*)	840	»	»
Reste en caisse au 31 décembre 1881.....	235	»	80

RESSOURCES DE L'ANNÉE 1882 :

Excédant ci-dessus, à reporter	235	f.	80
Reçu du Ministère des Beaux-Arts...........	200	»	»
Reçu du Conseil général.....................	300	»	»
Cotisations à recevoir, environ 100 à 10 fr...	1.000	»	»
Total..................	1.735	»	»

Sur cette somme il a été payé jusqu'à ce jour les dépenses suivantes qui figureront au compte-rendu prochain :

Mémoire Esprit....	28	fr.	85
id. Geoffroy..	14	»	»
Imprimerie Leclerc	394	»	30
A payer pour les trois fouilles faites jusqu'à ce jour, y compris celle de demain, environ............	85	»	»
	521	fr.	95

	521	fr.	95
Reste à disposer	1.213	»	85

L'assemblée approuve les comptes du trésorier.

M. Deheurle présente, ainsi qu'il suit, le résumé des travaux de la Société, pendant les deux années de sa présidence.

Arrivée à l'époque fixée par les statuts pour le renouvellement de votre premier bureau, quoique des rapports spéciaux aient été présentés sur les fouilles et les diverses opérations accomplies, la Société archéologique du Châtillonnais ne regardera pas comme inutile de dresser un bilan d'ensemble comprenant le tableau complet de la première période de son existence.

Si parfois des esprits trop ardents dans leur zèle scientifique ont rêvé des succès plus éclatants, il convient de leur démontrer l'intérêt sérieux de l'œuvre déjà réalisée par vous, et d'autre part il importe d'indiquer à l'aide de la première expérience acquise en quelle voie nous devons nous engager pour soutenir notre entreprise et même assurer ses progrès à l'avenir.

Trois visées principales ont déterminé la direction de vos premiers efforts : ils ont eu pour but les fouilles des monuments qui datent de l'époque préhistorique, les recherches des antiquités gallo-romaines de Latiscum et de Landunum, et la création d'un musée.

Après le début si heureux du tumulus du Val-Thibaut, les fouilles de quatre autres tumulus ont été relativement moins productives. Cependant, à Veuxhaules, quoique l'énorme tumulus ait été déjà sondé dans sa partie centrale, il offrait un modèle complet et très remarquable de ces antiques constructions : un guerrier y avait été enseveli sous le

char dont nous avons recueilli les débris, le cône funéraire intérieur était d'une régularité parfaite, et on eut dit que les pierres imbriquées qui en composaient le revêtement venaient d'être placées depuis hier sous le véritable monticule de terre qui les cachait aux regards des cultivateurs; l'enceinte circulaire extérieure était des plus régulières, une sorte d'allée de pierres dressées semblait conduire du cromleck au cône funéraire central, et, sur deux points opposés de ce cromleck, des pierres plus grosses recouvraient des corps dont les squelettes étaient presque complets et que l'absence d'ornements nous fait considérer comme des victimes immolées en l'honneur du chef défunt. Ainsi la cupidité qui avait violé la sépulture centrale du principal personnage avait respecté les restes des simples victimes sacrifiées pour lui faire un cortège funéraire.

Ce tumulus était assurément un chef-d'œuvre de cette architecture primitive.

Le 1er mai 1882, une dernière fouille a été tentée dans le canton forestier appelé Tète de Maisey, coupe n° 21. Son sommet régulier permettait de croire qu'il n'avait jamais été exploré même partiellement, et en effet les premiers coups de pioche mirent à jour, presque à fleur de la superficie, des restes humains, des bracelets, des anneaux de jambe, des fragments divers, des anneaux entourant encore les ossements des jambes et des bras. Les corps étaient orientés les pieds au levant. Quelques ornement sont d'un type nouveau qui ne figure pas encore en nos collections.

Cette dernière exploration nous a fourni une con-

firmation décisive de l'hypothèse que nous avions formulée à nos débuts : les tumulus si nombreux des forêts châtillonnaises sont de véritables sépultures de famille, tandis que, au milieu de la plaine de Veuxhaules, nous nous sommes trouvés en présence d'un monument isolé, érigé à la gloire d'un chef unique, couché sur son char et probablement entouré de victimes sacrifiées en son honneur. Les sépultures ordinaires étaient destinées à recevoir d'abord un chef de famille couché sur le sol naturel, puis d'autres inhumations venaient s'y ajouter dans les parties supérieures, et on s'explique ainsi tout naturellement les débris trouvés à fleur de terre, au pourtour, et au sommet avec de nombreux ornements.

Malheureusement nous n'avons pas encore pu reconstituer un squelette entier qui permette de nous faire une image complète des anciens habitants du sol gaulois : la nature et la perméabilité des matériaux employés pour ces tombes hâtent la destruction des restes humains ; néanmoins nous ne devons pas nous décourager : il faut que le musée de la Société arrive à posséder l'ossature entière de l'homme préhistorique du Châtillonnais. C'est une dette que nous avons contractée envers la science encore nouvelle, mais déjà si importante, de l'anthropologie.

La période gallo-romaine, le moyen âge et les temps plus récents offrent à la curiosité des chercheurs un champ des plus intéressants et encore bien peu exploré. Deux centres de ruines rappellent les premiers siècles de notre ère, dans le Châtillonnais, à Vertault et à Vix, et, comme on dit dans la langue de l'histoire : à Landunum et à Latiscum.

Les lettres que nous ont adressées M. Henri Martin, l'éminent historien, et M. A. de Barthélemy, prouvent que des questions historiques très importantes se rattachent à ces deux points. Cette correspondance échangée avec des savants d'une si haute valeur est sans doute un honneur des plus précieux pour nous, mais votre trésorier n'a pas dédaigné la gratification plus matérielle qui nous a été adressée par eux du ministère, ni même l'annonce de nouveaux subsides.

Une remarque qui m'a été adressée à ce propos mérite d'appeler votre attention : à Latiscum, sur la montagne de Vix, nous avons commencé à sonder la profonde excavation que l'on a considérée tour à tour comme un puits ou comme l'ouverture d'un souterrain, et nous avons été tentés de la regarder comme une ancienne carrière ; mais cette dernière explication est-elle fondée? On le conteste, et on argumente ainsi: sur un sol où la pierre est à fleur de terre, peut-on supposer raisonnablement que l'on a extrait péniblement des matériaux de construction dans les profondeurs de la montagne ? C'eût été chercher bien inutilement le mérite de la difficulté vaincue, et c'est là une hypothèse bien invraisemblable. La question reste donc entière et elle continue à mériter les recherches des archéologues. La subvention ministérielle en atteste l'importance.

A Landunum nous sommes encouragés à faire des recherches par un appel de la commission chargée au ministère de l'Instruction publique de constituer la géographie historique de l'anciene France. Si M. Roger, agent-voyer à Châtillon, s'est dévoué en nous fournissant les plans de Latiscum et des cons-

tructions découvertes, M. Coron, agent-voyer à Laignes, nous semble tout prêt à nous aider dans nos recherches à Landunum.

Là notre programme est tout indiqué par M. Henri Martin et par l'extrait suivant de la lettre de M. de Barthélemy :

« Nous vous serons très reconnaissants, dit-il, du plan de l'enceinte de Vertault que vous voulez bien nous faire espérer. Ce qu'il nous faut, c'est le levé exact à l'échelle de 2,000e (1mm par 2 mètres), de l'enceinte dont les vestiges existent encore sur les collines de Vertault. Il y aura à indiquer avec soin toutes les levées et terres voisines de l'enceinte ; à marquer au carmin les murs en pierres sèches; à voir si le long des escarpements existent des bourrelets de terre pouvant permettre de conclure à quelque défense artificielle sur le sommet de ces escarpements.

« Il sera utile de rattacher le lever par un ou deux cheminements aux routes voisines, afin que nous puissions reporter le tracé réduit sur notre carte au 20.000e. »

Mais une excursion de la Société, ou tout au moins d'une commission spéciale, nous semble nécessaire soit pour recueillir de premiers renseignements, soit pour établir une entente avec M. Coron, qui nous a témoigné généreusement de ses bonnes dispositions pour nous et de son dévouement à la science. L'étude de Landunum n'a été que commencée par M. Lucien Coutant, elle mérite d'être achevée par vous.

Les travaux extérieurs que nous venons de rappeler n'ont pas été la seule manifestation de votre

vitalité; dès les premiers débuts vous vous êtes préoccupés de la nécessité de fonder un musée à Châtillon. Je n'ai pas besoin de vous attarder en vous développant l'état d'incohérence dans lequel sont perdus tant d'objets curieux aux portes de la bibliothèque, dans les vestibules, sur les marches de l'escalier, dans la cour; les objets qui proviennent de nos fouilles s'accumulent déjà et demandent à être classés, d'autre part un petit monument gallo-romain très intéressant a été transporté de Vanvey, pièce à pièce, et demande à être reconstruit, mais nous sommes obligés d'avouer notre impuissance faute d'un local suffisant et convenable, et nous risquons de voir égarer ou détériorer les objets qui composent ce premier fonds d'un intéressant musée.

Une requête a été adressée en votre nom à la municipalité de Châtillon et l'appel n'a pas été vain. Un local a été affecté, un crédit a été ouvert: Châtillon aura son musée, et, si nous nous rappelons combien les visiteurs affluaient autour des vitrines archéologiques que nous avons exposées, grâce au concours si zélé et si éclairé de M. Humblot, au comice agricole de 1881, nous pouvons affirmer que notre futur musée aura toutes les faveurs du public intelligent. Si la Société archéologique est en droit de porter à l'actif de son premier bilan une valeur sérieuse, c'est assurément celle de la création du musée qui fera honneur au Châtillonnais et à son chef-lieu.

Ainsi, messieurs, au moment où les statuts vont appeler un nouveau membre à la présidence de la Société, j'ai un dernier devoir bien doux à remplir, c'est de vous appeler à voter une expression de gratitude à tous ceux, qui de toutes parts, dans les sim-

ples villages, dans le sein du conseil municipal, dans l'administration, au ministère de l'Instruction publique, à l'Institut même, ont encouragé et aidé de toutes manières, nos premiers débuts ; mais si vous me le permettez, j'oserai en terminant formuler d'abord un vœu que vous entendrez : restons unis sur le terrain de la science, puis l'expression d'un sentiment : celui de la profonde reconnaissance que je garde bien précieusement pour l'accueil bienveillant que vous avez toujours fait au président de votre société.

L'assemblée vote la demande, au Ministre de l'Instruction publique et au Conseil général de la Côte-d'Or, de subventions pour l'exercice 1883.

Il est donné lecture d'une délibération du Conseil municipal de Châtillon, en date du 11 février 1882, et du vote par lequel cette assemblée a décidé, conformément à la demande de la Société, la fondation d'un Musée Archéologique dans le local de l'ancienne école communale. L'assemblée vote des remercîments au Conseil municipal de Châtillon.

Adoptant en principe une proposition de M. Girard tendant à ce que les fouilles à entreprendre dans les parties éloignées de l'arrondissement soient pratiquées sous la direction des membres de la Société résidant dans le voisinage et à portée des travaux, l'assemblée décide toutefois que ces membres n'auront qualité pour agir au nom de la Société qu'à la condition d'avoir reçu du Bureau une délégation spéciale.

A l'occasion des fouilles qui vont être entreprises conformément à la demande de M. Anatole de Barthelemy, sur l'emplacement de la ville gallo-

romaine de Landunum, M. Laperouse rappelle un travail publié par lui, en 1863, pour démontrer que cette ville, appelée improprement Landunum, portait en réalité le nom Vertilium, ou Vicus Vertiliensis, d'où vient le nom moderne de Vertault donné au village qui se trouve actuellement au pied de la colline. Cette rectification s'appuie sur la découverte, faite par M. Lucien Coutant, d'une inscription monumentale près du vestibule de l'établissement thermal de cette ville, ainsi conçu :

I. H. D. D. L. PATRIC. MARTIALIS ET L. PATRIC. MARCUS
LING. FRATR. OMNIB. OFFIC. CIVILIB. IN CIVI
TATE SUA FUNCT. CELLAM VESTIBULAM E. REGIO
NE COLUMNAE CUM SUIS OMNIB. COMMOD.
D. S. P. VIKAN. VERTILIENSIB. LARGITI SUNT.

C'est-à-dire :

In honorem domûs divinæ.

Lucius Patricius Martialis et Lucius Patricius Marcus, Lingones, fratres, omnibus officiis civilibus in civitate suâ functi, cellam vestibulam, è regione columnæ, cum suis omnibus commodis, de suo proprio (ou *de suâ pecuniâ*), *vikanis vertiliensibus largiti sunt.*

« En l'honneur de la Maison Impériale,

« Deux frères, Lucius Patricius Martialis et Lucius « Patricius Marcus, du pays des Lingons, ayant « rempli tous les offices civils dans leur cité, ont « donné de leur propre (*ou* de leur argent) la salle « servant de vestibule, du côté de la colonne, avec « toutes ses aisances, aux habitants du Vicus de « Vertault. »

M. Laperouse demande qu'un fac-simile de l'inscription qui précède soit reproduit d'après l'original, possédé aujourd'hui par le Musée de Dijon.

L'assemblée décide que des démarches seront faites pour obtenir du Musée de Dijon un exemplaire de cette reproduction. Il est nommé une commission qui se rendra à Vertault dans le but d'étudier sur place le travail que la Société devra entreprendre pour continuer les fouilles commencées, il y a près de 40 ans, dans la localité improprement appelée *Landunum*. MM. Guilleminot et Yardin, de Laignes, et MM. Bréon et Laperouse sont nommés membres de cette commission.

M. HUMBLOT fait hommage à la Société, de la part de l'auteur, M. Flouest, d'une notice sur la Chapelle de la Corroierie, canton de Recey.

M. MARTIN-VIÉNOT signale à la Société une éminence au voisinage de la ferme de Crevant, sur le territoire de Pothières, où il a trouvé des pièces de monnaie romaines, notamment une pièce de Constantin. Il pense que des fouilles pratiquées en cet endroit pourraient être suivies de découvertes intéressantes.

M. L. CAILLETET présente à la Société un atlas géographique datant du règne de Louis XIV, qui appartient à la bibliothèque de Châtillon. On remarque dans les cartes de l'Afrique Centrale contenues dans cet ouvrage, deux grands lacs dont la forme et la position rappellent presque exactement celles des lacs Albert et Victoria Nyanza.

M. CAILLETET a recherché si les atlas antérieurs à cette époque faisaient également mention de ces deux lacs et il les a trouvés figurés sur des cartes remontant au règne de Henri IV.

A partir du XVIIIe siècle, les mêmes lacs ne sont plus figurés que d'une manière vague et douteuse, puis

ils cessent d'être portés sur les cartes à partir du règne de Louis XVI. Il semble vraisemblable que ces notions exactes sur la partie centrale du continent africain ont été acquises grâce aux voyages des missionnaires partis du *Pays du Prêtre Jean;* c'est en effet sous ce nom qu'est désignée l'Abyssinie dans les anciens ouvrages. On peut se demander par quelles causes ces notions si nettes sur ces pays curieux ont pu tomber ainsi dans l'oubli, et si les explorateurs contemporains, Livigstone, Stanley, Grant, Backer, n'ont pas été guidés, dans les recherches qui les ont conduits aux sources du Nil, par les documents précieux que M. Cailletet signale à la Société.

Conformément à l'art. 5 des statuts, l'assemblée procède au renouvellement de son Bureau, arrivé au terme de son exercice.

Sont nommés :

MM. Louis CAILLETET, président,
Le D[r] BOUTEQUOY, vice-président,
GARDRAT, secrétaire,
RÉNÉ BRÉON, secrétaire-adjoint,
GIRARD, trésorier ;
COUVREUX,
DELAPERCHE,
LAPEROUSE,
PERSONNE.
} Membres du Conseil d'administration

DE L'EXPLORATION DES TUMULUS

Par M. Ed. FLOUEST.

L'exploration des tumulus se recommandant d'une manière toute particulière à l'activité de la Société historique et archéologique du Châtillonnais, son Bureau a demandé à M. Flouest de permettre la publication au Bulletin d'une note rédigée par lui au profit d'un de nos jeunes concitoyens désireux de se livrer à cette exploration d'une manière méthodique.

Entreprendre une fouille dans la seule intention de garnir d'objets antiques une vitrine consacrée à des curiosités, devient un acte de vandalisme, si on ne cherche pas, en même temps, ce que ces objets signifient, à quel ordre de faits ils se rattachent, quels renseignements en résultent pour la connaissance du passé. Il est indispensable qu'en les découvrant et avant de les emporter, on ait constaté comment et pourquoi ils ont été enfouis.

Des déblais largement ouverts et ménageant un espace propice à l'exacte vérification de tout ce qui apparaîtra, sont la condition première de ces constatations. Ils devront être conduits avec une prudence sans cesse en éveil et une patiente lenteur. La vertu de patience est particulièrement indispensable dans une fouille archéologique ; elle reste, du commencement à la fin, la meilleure garantie du succès. Aucune autre recherche ne pourra être plus démonstrative de la justesse du proverbe : « Tout vient à point à qui sait attendre. »

Les déblais doivent assurer la marche en avant, sans démolition brutale et précipitée ; on laissera toujours en

place ce qui pourra y être maintenu ; on se bornera à dégager toutes choses *(parois et tranchées, lits de pose des corps, pièces du mobilier funéraire, etc., etc.)* dans la juste mesure qui sera nécessaire pour qu'elles se montrent le plus nettement possible dans les conditions de leur intégrité originaire.

Procès-verbal de Fouille. — Dans toute exploration de tumulus et dès l'arrivée sur le terrain, le devoir est d'ouvrir une sorte de procès-verbal relatant toutes les particularités caractéristiques à mesure qu'elles s'offrent au regard. Si l'on diffère cet enregistrement, si l'on s'en rapporte à sa mémoire, de regrettables confusions, d'irrémédiables lacunes sont inévitables ; elles feront perdre à la science 80 °/₀ du profit qui lui était possible.

Le procès-verbal devra généralement contenir, dans l'ordre suivant :

1° Le nom particulier donné au tumulus par les habitants du pays ;

2° Celui que le cadastre assigne au quartier rural, lieudit, ou climat où il est situé et même le numéro de la parcelle qui le porte ; si le tumulus n'a pas reçu de nom spécial, il convient de le désigner par celui du lieudit;

3° La mention descriptive de la forme du tumulus, celle de son emplacement dans la contrée, et des indices qui en résultent pour expliquer le choix de cet emplacement ;

4° Ses dimensions en hauteur et en largeur (*soit au moyen de la mensuration de son pourtour, soit par la détermination de son diamètre*).

Est-il absolument intact ?... Paraît-il, au contraire, avoir été amoindri ou déjà exploré ?... Dans quelles proportions? En quels points?... Pour quelle cause apparente ou probable ?... Où la fouille que l'on commence a-t-elle eu son point d'attaque ?...

Structure du Tumulus. — Spécification très exacte des matériaux du tumulus; s'il s'y rencontre des couches de matériaux superposées, préciser avec le plus grand soin :

1° La nature de chacune de ces couches et le mode de travail suivi pour l'établir;

2° Leur épaisseur ;

3° Leur ordre de succession de l'extérieur à l'intérieur.

Il sera bon d'ailleurs de le confirmer par un croquis donnant un diagramme ou coupe cotée de la structure générale du monument ;... noter particulièrement tout objet employé à la construction qui serait étranger à la contrée, ou proviendrait de quelqu'œuvre antérieure de la main de

l'homme;... en relever avec exactitude la nature, le caractère, la place dans la série des matériaux. Une tranchée aussi verticale que possible, ouverte avec intelligence et précaution suivant le diamètre central, permettra le plus souvent d'obtenir sans peine ni incertitude ces données importantes.

Profiter de ces constatations particulières pour chercher à élucider la question de savoir si on n'édifiait pas quelquefois le tumulus sur l'emplacement même de l'habitation du défunt. On a rencontré parmi les matériaux de plusieurs tumulus des fragments d'argile portant l'empreinte de branches employées à ces clayonnages et torchis qui constituaient souvent, à un mètre au-dessus de terre, toute la maçonnerie d'une habitation gauloise.

Noyau central. — S'il existe, sous des couches enveloppantes plus ou moins nombreuses et diversifiées, un noyau central en pierres, en décrire l'aspect général;... en déterminer approximativement le volume;... les pierres ont-elles été prises sur place ou apportées d'ailleurs? (*Dans ce dernier cas en indiquer la provenance.*)

Ont-elles été amoncelées pêle-mêle, ou bien y aperçoit-on quelques signes d'arrangement méthodique?

Quel en est le caractère?

Paraissent-elles avoir été plus ou moins sommairement parées *ad hoc*, ou ont-elles été laissées absolument brutes et dans l'état de nature?

Leur volume et la régularité de leur arrangement vont-ils en augmentant à mesure qu'on approche de la, ou des sépultures?

La sépulture proprement dite. — Dès qu'on la pressent, il convient de renoncer à l'emploi de la pelle et de la pioche et, autant que possible, de ne plus user que de ses mains. On se ménagera tout autour le plus grand vide que l'on pourra; on écartera par un parfait nettoyage tout ce qui n'apparaîtra pas comme partie intégrante de la dernière enveloppe de cette sépulture.

Ouvrir cette enveloppe, quelle qu'en soit la nature, avec un soin minutieux, et n'en détruire que ce qu'il est indispensable de sacrifier pour obtenir nettement la vue de l'ensemble.

Ne sonder le terreau sous-jacent qu'avec de légères spatules en fer, et mieux, en bois.

Comment la sépulture avait-elle été disposée?

Ne lui avait-on pas ménagé une sorte de protection ou d'abri au moyen de pierres choisies, plus grosses et mises

sur champ, avec superposition en recouvrement de pierres plus ou moins plates ?

La sépulture a-t-elle eu lieu par *incinération*, ou par simple *inhumation* du corps ?

Incinération. — Paraît-elle avoir été accomplie sur place? Rencontre-t-on dans le tumulus et surtout au point où on la constate plus spécialement une appréciable accumulation de cendre ? Trouve-t-on des restes de charbons, des terres ou des pierres rougies par l'action d'un feu violent ?

Ou bien semble-t-il que l'incinération a eu lieu en une autre place et que les résidus de la combustion, après avoir été soigneusement recueillis, ont été apportés à l'endroit où on les retrouve?

Comment y ont-ils été déposés *(rassemblés en un tas régulier ?... Sur la terre nue?... Entre deux pierres ?... Dans un récipient ?... Et alors de quelle nature était-il ?)*

Peut-on, d'après ses vestiges, se faire une idée de l'intensité comburante du foyer?

Inhumation. — Le corps reposait-il sur la terre nue, ou sur un lit de dalles brutes ?

Le sol naturel se rencontre-t-il immédiatement au-dessous du squelette, ou de son lit de pose ? Ou bien existe-t-il encore par dessous des agencements faits de main d'homme ?

Semble-t-il, d'après les données de la fouille poussée à fond, qu'on avait régularisé et aplani l'aire du tumulus au moment de commencer son érection ?

Y avait-on disposé, en manière d'élément fondamental, un lit d'argile battue ?

Un feu, peut être élément purificateur et consécrateur qui deviendrait l'indice d'un rite des funérailles, y avait il été allumé ?... En retrouve-t-on des traces positives ?... De quelle nature sont elles ?... Sur quelle étendue ?...

Vérifier soigneusement si le sol naturel n'a point été entaillé en quelque place au-dessous du niveau de l'aire du tumulus pour y établir une sorte de cachette. On pourrait y avoir déposé sous une dalle de recouvrement de l'aspect le plus insignifiant en apparence, des objets précieux, indépendants de ceux qui paraient ou flanquaient le corps au moment de son inhumation. On a fait de magnifiques trouvailles sous des tumulus scientifiquement explorés vingt ans auparavant et qu'on croyait intégralement dépouillés.

Le tumulus a-t-il été érigé pour une inhumation unique et centrale ?... Quelle position a-t on assignée au corps?... Quelle orientation a-t-on donnée aux pieds ?...

Le tumulus recouvre-t-il au contraire plusieurs corps?... Quel en est le nombre?... Quelle est leur position : 1° Par rapport à la sépulture centrale ? 2° A l'égard des unes des autres ?... Quel est leur agencement particulier ?...

Mobilier funéraire. — Au moment de chercher par le menu ce que contient chaque sépulture, ne plus s'armer que de la spatule en fer ou en bois ; ne rien déplacer de ce que l'on rencontre successivement (*ossements, objets de parures, offrandes funèbres, etc., etc.*), se borner à dégager chaque chose de la matière ambiante jusqu'à ce qu'elle apparaisse nettement ; arriver ainsi à mettre à nu la sépulture sur toute son étendue, sans en déranger aucun élément ; procéder, en un mot, comme au laboratoire ou à l'amphithéâtre, pour préparer une pièce anatomique de démonstration.

Prendre alors une photographie, un croquis fidèle, un plan figuratif de l'ensemble de la sépulture.

Noter soigneusement d'ailleurs au procès-verbal la place de chaque objet, en descendant de la tête aux pieds ; indiquer son emplacement par rapport aux autres.

Relater tous les groupements, toutes les associations d'objets juxtaposés ; en énumérer tous les éléments divers.

Faire ressortir par contre les pièces isolées, ainsi que la situation qu'elles occupent, surtout si leur isolement paraît voulu.

Déterminer avec précision la partie du corps à la hauteur de laquelle correspond chaque objet; il deviendra plus aisé ainsi d'en reconnaître la véritable destination.

Ne commencer la récolte des objets de collection que lorsqu'on a mis *tout* à découvert, *tout* reconnu dans un examen d'ensemble, *tout* analysé, *tout* reproduit par un croquis sommaire, et *tout* constaté si bien, qu'on ne voit absolument plus rien à noter.

Pièces brisées. — Recueillir minutieusement tout ce qui est brisé ; ne dédaigner aucun fragment ; envelopper les débris avec méthode dans de petits paquets numérotés, afin de permettre les restaurations ultérieures.

Ne pas craindre de passer dans un crible fin ou un tamis, et même de laver le terreau qui enveloppait le corps. Il est rare que cette précaution ne fasse pas découvrir de menus objets qui avaient échappé aux regards.

Poteries. — Se défier des grumeaux de terre ; on les juge indifférents et on les rejette sans se douter qu'ils ont fréquemment pour noyau un fragment de poterie.

Généralement mal cuits, les vases gaulois s'imprègnent dans la terre d'une humidité *sui generis* qui acquiert une singulière puissance attractive et agglutinante. Le terreau le plus fin s'attache à leur surface sous la double influence de la porosité et de la capillarité ; puis des éléments moins tenus s'agrègent à cette première couche, d'autres leur succèdent et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il se soit formé une masse plus ou moins volumineuse et informe, jouissant d'une notable cohésion. Un œil exercé ne s'y laisse pas tromper. On ne saurait croire combien de vases gaulois très dignes d'intérêt, quelque grossiers qu'ils paraissent, se perdent par ce défaut d'attention spéciale. La vigilance sera d'ordinaire largement récompensée; c'est surtout dans la forme et l'ornementation des produits céramiques que l'*art* essentiellement *indigène* se révèle le plus nettement. Les objets en métal ou de substance résistante peuvent être des produits d'importation ; en raison de sa fragilité, de son volume et de sa pesanteur, la poterie s'affirme presque toujours comme *fabriquée dans le pays*.

Les fouilleurs émérites savent qu'il n'est, pour ainsi dire, aucune sépulture où on ne doive trouver au moins, intacts ou en débris, un vase à boire et un récipient pour la nourriture.

Ossements. — S'inquiéter du degré de conservation des ossements. Permettent-ils la détermination de l'âge et du sexe ?

La détermination positive du sexe sera toujours de la plus haute importance. Il peut en résulter des données précieuses pour la connaissance des coutumes, des mœurs, des rites, des croyances, des éléments de la parure ou du costume spéciaux à chaque sexe. Poursuivie assidûment, cette détermination permettra sans doute, avec le temps, d'éclaircir une foule de questions encore obscures.

On peut citer celle des inhumations concomittantes par suite de mort plus ou moins volontaire (*esclaves, épouses, serviteurs, soldures*), et celle des constitutions de sépulture de famille se prolongeant longtemps, au même lieu, par souvenir et en l'honneur d'un ancêtre illustre, etc., etc.

S'il paraît indispensable d'emporter des ossements, il convient d'y procéder de façon à sauvegarder les égards dûs aux restes de la personne humaine. Beaucoup de fouilles ont indisposé le sentiment public et beaucoup d'autorisations de les poursuivre ont été refusées par suite de la licence laissée aux actes ou aux propos des ouvriers. Un archéologue justement soucieux de ne pas compromettre le caractère élevé de ses investigations, aura toujours à se

féliciter d'avoir respectueusement rétabli de ses mains une sépulture pour les débris de squelette exhumés par sa fouille.

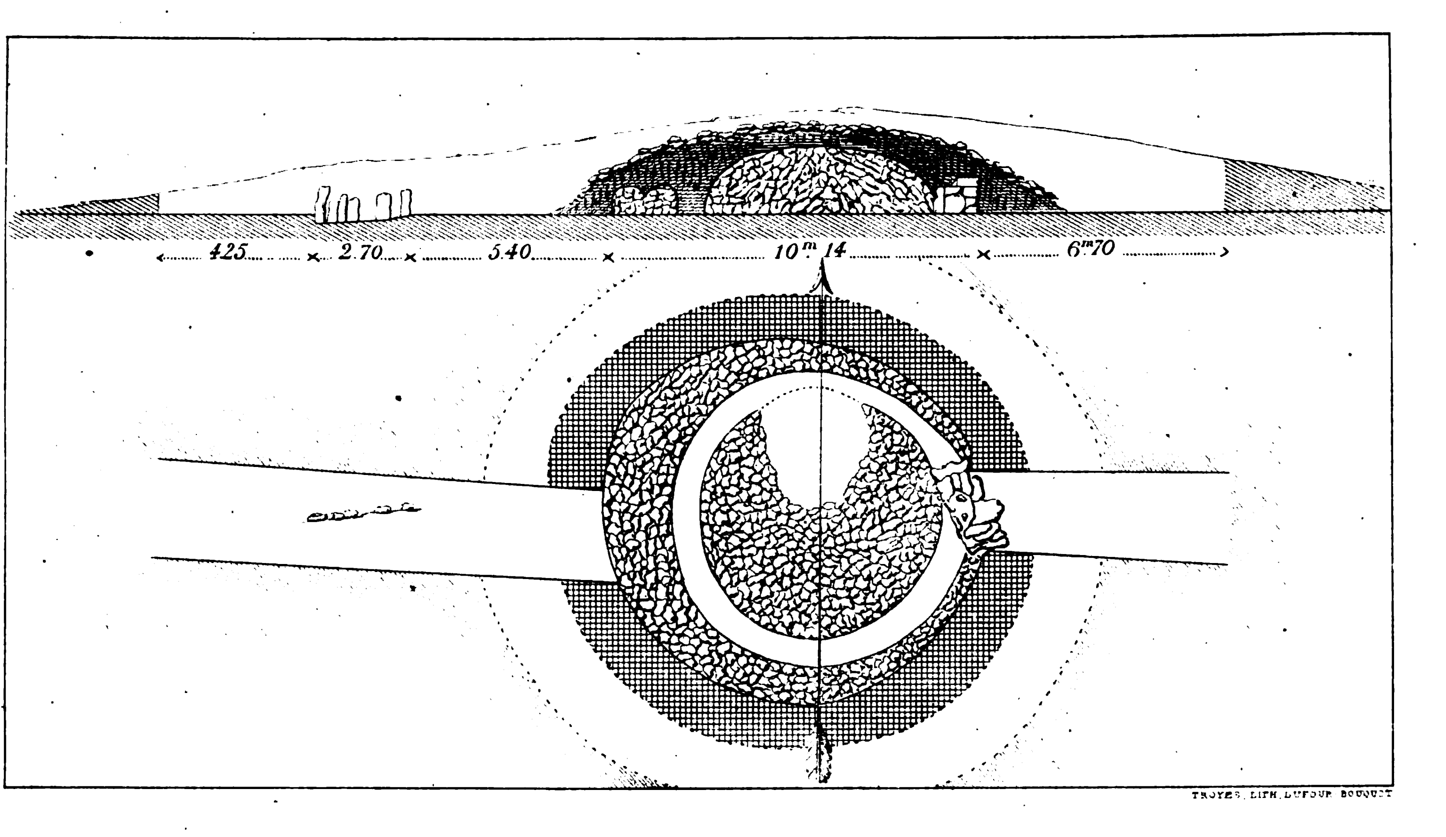
Si nombreuses que soient les sépultures d'un tumulus, chacune d'elles doit, à son tour, être traitée spécialement et isolément de la façon qui vient d'être indiquée. C'est le seul moyen d'éviter de regrettables mélanges et de se ménager la possibilité de reconnaître si les sépultures sont contemporaines entr'elles, ou si elles se sont, au contraire, échelonnées et succédé dans le même tertre pendant un laps de temps plus ou moins considérable. Ce point a trop d'importance pour qu'il n'y ait pas lieu de ne rien négliger de ce qui doit l'éclaircir.

On ne peut réellement se flatter de ne rien laisser dans un tumulus, que lorsqu'on l'a complètement retourné jusqu'au sol vierge dans toute son étendue. Aussi doit-on se bien persuader que l'exploration rationnelle et archéologique d'un tumulus de dimensions ordinaires, exige trois ou quatre jours de travail pour quatre ouvriers. Lorsqu'il s'agit d'un grand tumulus, comme la plupart de ceux de Magny-Lambert, le Monceau-Milon, par exemple, ou le Monceau-Laurent, il faut résolument souscrire, si l'on est vraiment animé du feu sacré de la science, à lui consacrer, en compagnie de six ou huit ouvriers, huit, dix et même douze jours.

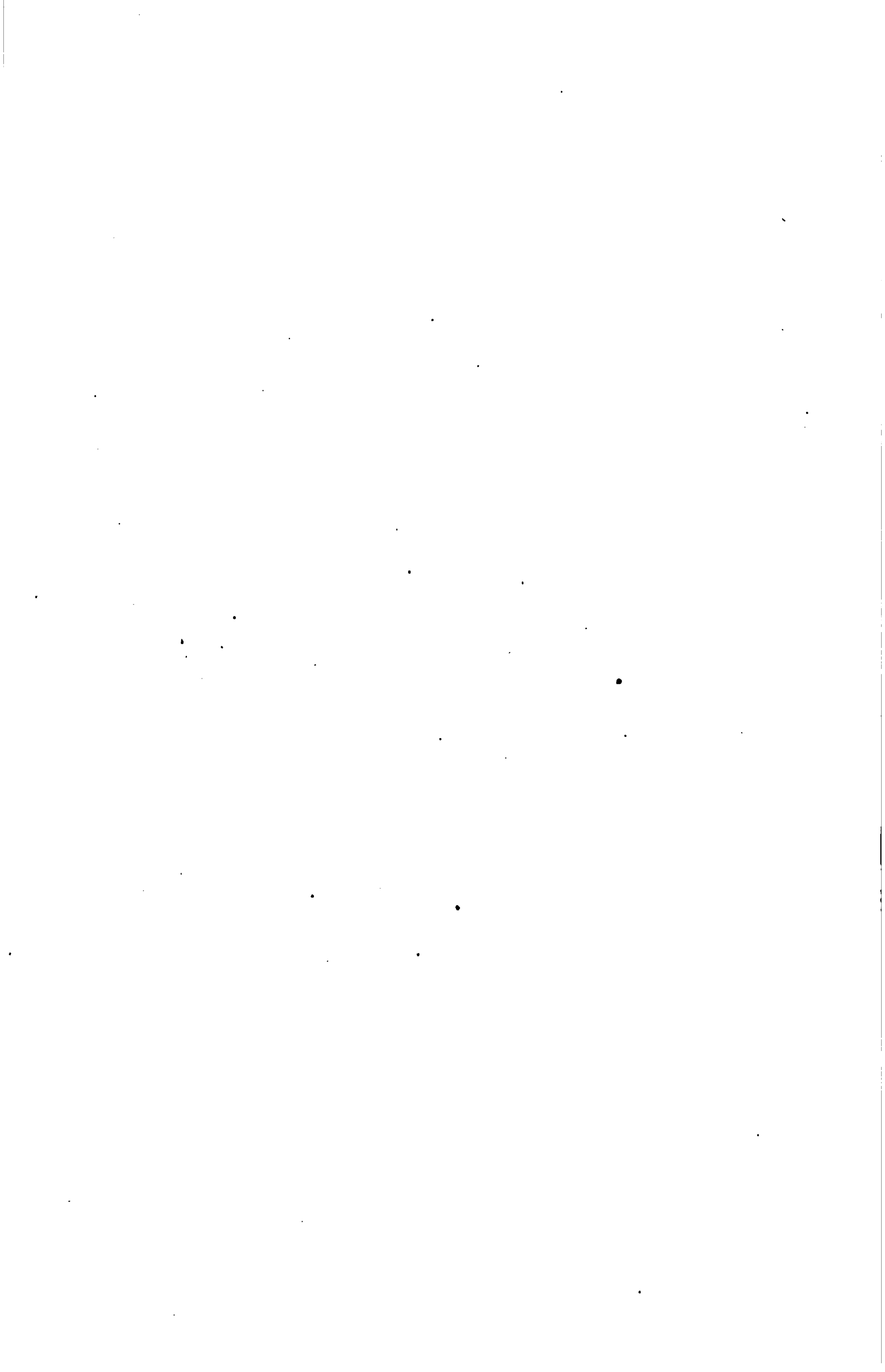
Un dernier conseil. — Si la fouille est heureuse, si on rencontre des objets intéressants, conserver un grand calme extérieur; l'affectation d'un peu d'indifférence pourra même devenir opportune. Les ouvriers à qui on laisse voir la satisfaction qu'on éprouve, se persuadent aisément qu'ils ont un droit d'aubaine spécial sur de semblables découvertes. Dès lors leur rémunération, si généreuse qu'elle soit, reste à leurs yeux bien inférieure à ce qu'elle aurait du être. Ceux dont la probité n'est pas solidement trempée, se promettent de pratiquer à l'avenir des détournements clandestins, les estimant justifiés par l'*injustice* de l'explorateur. Ceux qui ne transigent pas avec leur conscience, ne prennent plus à la fouille cet intérêt curieux et bienveillant qui la favorise et l'active. Tous, convaincus que les antiquités recherchées par les archéologues ont une valeur vénale immense, demanderont désormais un prix insensé de tout ce que les hasards des travaux agricoles leur feront recueillir.

ED. F.





FOUILLES DU TUMULUS DE VEUXHAULLES
(Plan et Coupe)



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU CHATILLONNAIS

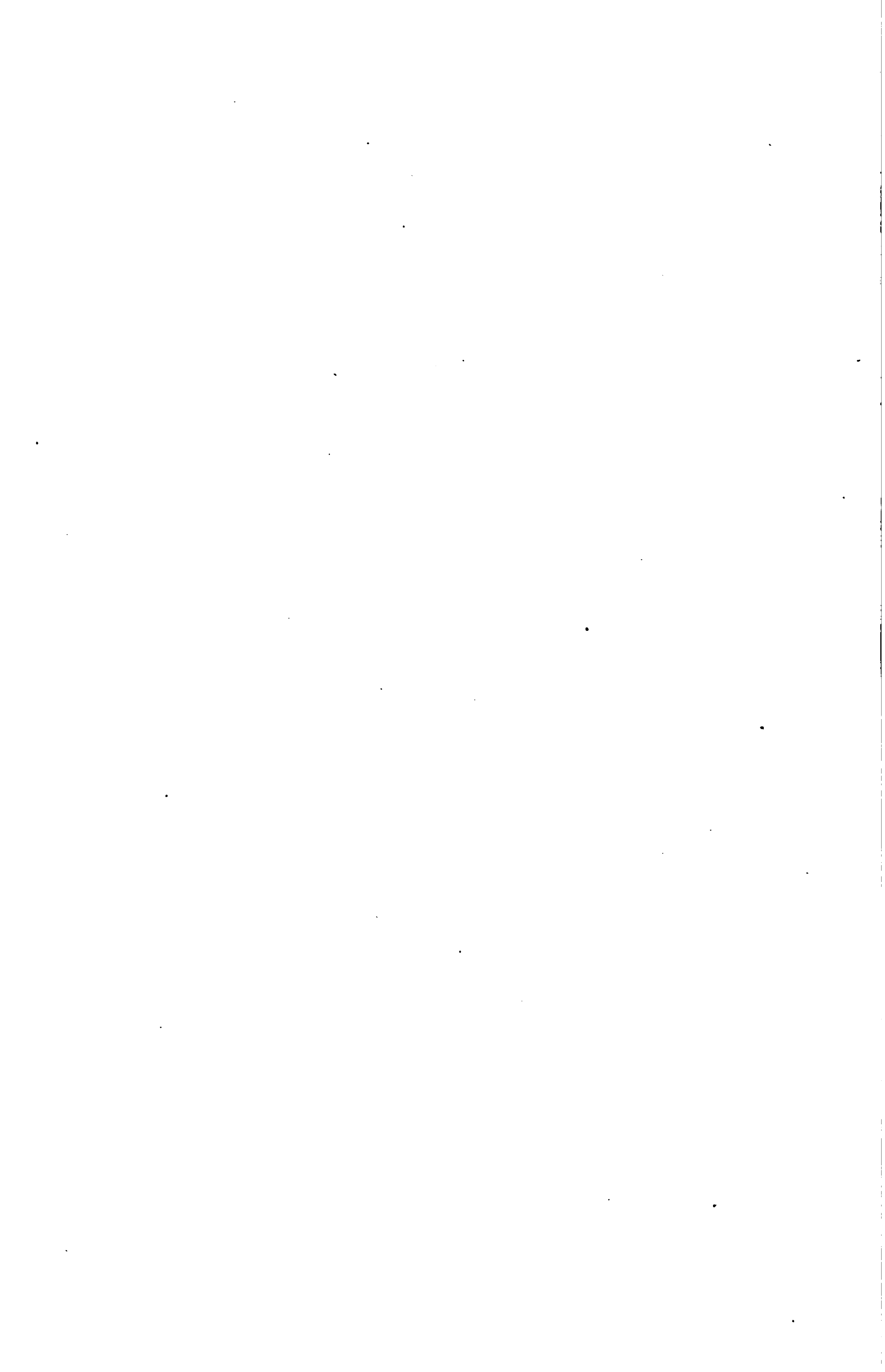
TROISIÈME ANNÉE — 1883

N° 4

CHATILLON-SUR-SEINE
IMPRIMERIE ERNEST LECLERC

—

1883



MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATILLON-SUR-SEINE

QUATRIÈME LISTE

MM. CHAUVE, AMAND, propriétaire à Puits.
CHEURLIN, ancien directeur de la poste à Châtillon.
DUBOYS, ancien officier à Laignes.
DEROYE, notaire à Laignes.
LAJOINIE, principal du Collège de Châtillon.
LANCELOT, photographe à Troyes.
LORIMY, fils, joaillier à Châtillon.
OUGIER, juge de paix à Montigny.

Le bureau est composé actuellement de :

MM. COUPPEL DU LUDE, sous-préfet de Châtillon, président d'honneur.

MAURAGE, maire de la ville de Châtillon, président d'honneur.

LOUIS CAILLETET, président.

D[r] BOUTEQUOY, vice-président.

GARDRAT, secrétaire.

RENÉ BRÉON, secrétaire-adjoint.

GIRARD, trésorier.

HENRI PERSONNE, DELAPERCHE, CHARLES COUVREUX, LAPEROUSE, Membres du Conseil d'administration.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1882

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS CAILLETET

Étaient présents :

MM. Couppel du Lude, sous-préfet de Châtillon, président d'honneur; Cailletet, président; Dr Boutequoy, vice-président; Girard, trésorier; Gardrat, secrétaire; Laperouse, Delaperche, Beurton, Monniot, Trin, Barrachin, Hallade, Mamet, de Villiers.

M. BOUTEQUOY donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 juin 1882; qui est adopté sans observations.

M. LE PRÉSIDENT communique les lettres de M. le docteur Henry et de M. E. Mary, donnant leur démission ; il donne également avis du décès de M. Jules Boudin, membre de la Société.

M. CH. AUBERTIN a fait don à la Société d'une brochure, sous le titre : « *Quelques renseignements sur l'ossuaire des Bourguignons à Morat.* » Des remercîments sont adressés à l'auteur.

M. LE PRÉSIDENT lit une lettre de M. Amarville, relative à un camp romain situé dans la Haute-Marne ; un plan accompagne la lettre. Il est pris note de la communication, qui sera de nouveau examinée par la commission.

M. LANCELOT a soumis à M. le président, par lettre, des propositions au sujet des photographies destinées aux bulletins. La commission examinera cette question.

Une discussion s'engage au sujet du tirage des bulletins :

Faut-il s'en tenir au nombre de trois cents exemplaires précédemment adopté, ou faut-il en faire imprimer un plus grand nombre, pour les mettre en vente au profit de la Société.

M. GUILLEMINOT propose d'en offrir aux bibliothèques communales et scolaires ; mais cela ne nuira-t-il pas au recrutement des membres de la Société ?

On discute sur le prix de vente du bulletin, et sur les sacrifices qu'entraîneraient les exemplaires distribués gratuitement.

M. BEURTON propose alors d'envoyer un exemplaire aux communes, avec une notice spéciale, et de leur demander si elles veulent s'abonner.

M. GUILLEMINOT stipule que les exemplaires appartiendraient aux bibliothèques et non aux communes.

M. CAILLETET, président, croit que l'on pourrait se borner à adresser aux maires une lettre pour l'objet précédent ; cette lettre-circulaire serait également adressée aux instituteurs et aux personnes s'intéressant à l'Archéologie.

Cette proposition est adoptée.

Il est donné lecture :

1° D'une communication de M. Deheurle, sous-préfet de Beaune, sur les fouilles de la « Tête-de-Maisey. »

2° Du compte-rendu des fouilles faites aux bois de la « Grande-Réserve, » le 15 juin 1882, par M. Girard.

3° Du compte-rendu des fouilles du tumulus du « Murgey-Bouchard, » par M. Laperouse.

Ces trois communications seront insérées au bulletin ainsi qu'une note de M. Flouest, sur les fouilles du tumulus situé entre Chamesson et Coulmier, qui sera ultérieurement adressée à M. le président.

Il est décidé que l'on aura recours à l'obligeance de M. Flouest, le priant de vouloir bien s'informer au ministère de la subvention, qui pourra être accordée pour les fouilles de Landunum.

M. LE PRÉSIDENT a le plaisir d'annoncer aux membres de la Société que, grâce aux soins de M. Maurage, maire de la Ville, et de M. Personne, architecte, les travaux d'aménagement du Musée sont déjà avancés.

Pour que les fouilles, qui vont être faites à Vertault, puissent être suivies d'une manière plus efficace, on propose de nommer deux membres spécialement délégués, et résidant dans les environs. MM. Guilleminot et Yardin, de Laignes, sont délégués pour cette mission.

M. LOUIS CAILLETET rend compte des fouilles qui ont déjà eu lieu à Landunum. Il communique les traités déjà passés avec les cultivateurs, qui concèdent, soit gratuitement, soit moyennant une rétribution déterminée, le droit de fouiller les terrains leur appartenant. M. l'Instituteur de Villedieu visite souvent les travaux, et tient au courant des résultats intéressants ; il signale la découverte de nombreux objets.

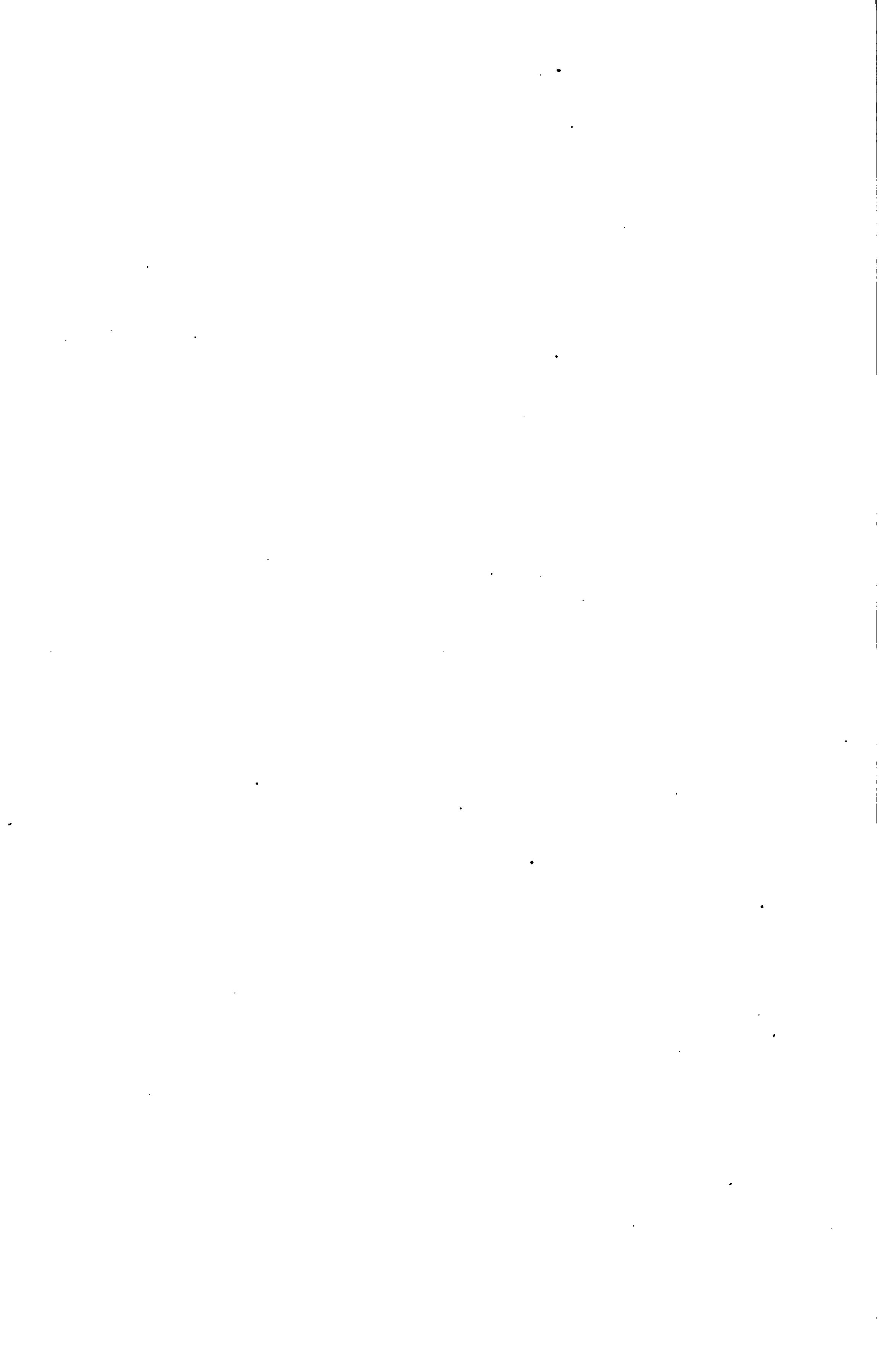
M. CAILLETET présente une collection d'objets trouvés à Landunum, fragments de vases d'origine romaine et de fabrication gauloise, meules, aiguilles, alênes, etc.

M. LE PRÉSIDENT propose de faire une section sur les fossés et les levées de terre pour en déterminer les profils ; ces renseignements sont demandés par la Commission historique.

Aucune autre question n'étant portée à l'ordre du jour, M. le président prononce la clôture de la séance.

Le Secrétaire,

A. GARDRAT.



TUMULUS

DE

TÊTE-DE-MAISEY

Monsieur le Président de la Société archéologique,

Vous m'avez demandé un compte-rendu de la fouille opérée le premier mai 1882 dans la partie de forêt appelée Tête-de-Maisey, coupe n° 21. J'ai l'honneur de vous adresser la copie des notes que j'ai conservées à ce sujet.

Une excellente équipe composée de cantonniers et de gardes forestiers a été dirigée sur un tumulus que nous jugions absolument intact en raison de sa forme conique très régulière. Le diamètre de la base était de 14 mètres, la hauteur centrale de 1ᵐ 60 centimètres, et le diamètre de l'intérieur du cromlech était de 7 mètres environ.

Une tranchée circulaire fut d'abord pratiquée à un mètre environ du périmètre de la base. Elle mit à découvert le cercle de pierres dressées que nous retrouvons dans tous les tumulus et auquel des matériaux informes, des terres, des éboulis servent d'épaulement. Nous persistons à considérer cette façon d'entreprendre la fouille d'un tumulus comme la

plus avantageuse ; en effet, les débris qui sont en dehors du cromlech ne peuvent présenter aucun intérêt sérieux et après ce premier travail les ouvriers n'ont plus qu'à converger vers le centre dans une position très favorable pour remarquer le moindre objet intéressant.

Dès les premiers coups de pic, et presque à fleur de la superficie, des ossements et des bronzes ont été découverts. Le parallélisme parfait des os entourés de leurs anneaux nous prouvent que ces sépultures n'avaient pas été violées.

Comme dans les tumulus déjà explorés, des restes humains apparurent à divers étages. Nous fûmes confirmés une fois de plus dans l'hypothèse qui qualifie ces monuments de sépulture de famille.

On devait les inaugurer pour les ancêtres dont les corps étaient placés sur le sol naturel, puis on achevait la tombelle en y ensevelissant de nouveaux membres de la famille, ou bien on pratiquait des sépultures successives dans les parties supérieures du cône.

Cette journée ne nous donne pas d'ornements de bronze d'une forme nouvelle ; mais elle complète les enseignements généraux que nous avaient déjà fournis les fouilles antérieures.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

Victor DEHEURLE.

COMPTE-RENDU

DES FOUILLES PRATIQUÉES LE 15 JUIN 1882, DANS LES BOIS DE LA GRANDE-RÉSERVE AVOISINANT LA MAISON FORESTIÈRE.

Messieurs,

Ces fouilles, tout en n'ayant produit qu'un résultat à peu près négatif, n'ont pas été cependant dépourvues de tout intérêt.

L'élévation de terrain située dans cette partie de la forêt avait été signalée depuis longtemps comme étant un tumulus, et un des membres les plus distingués de notre Société avait jugé ce tertre digne d'être exploré.

On pouvait du reste s'y tromper. Cet exhaussement, quoique peu apparent, affectait la forme régulière d'un tumulus; il mesurait 19 mètres environ de diamètre et 90 centimètres de hauteur.

Les fouilles faites par voie d'écrêtement mirent à jour les restes d'une petite construction romaine, comme il en a existé un grand nombre dans ces parages.

M. Flouest, membre de notre société, si compétent en matière archéologique, consulté sur les ruines qui font l'objet de cette notice, nous apprend que de nombreux restes d'habitations ont été constatés sur le plateau confiné entre Essarois et Buncey, et que ces habitations datent de l'époque romaine, c'est-à-

dire qu'elles auraient été construites avant l'invasion des bois qui n'a eu lieu qu'à partir des premiers siècles du moyen-âge.

Des recherches faites, ajoute M. Flouest, vers 1840, au moment de l'exploitation d'une partie du centre de la forêt, amenèrent la découverte de plusieurs substructions au milieu desquelles se trouva un bas-relief en pierre blanche oolithique, représentant un personnage jeune tenant dans sa main droite une sorte de coupe, peut-être une coupe en usage dans les sacrifices. On peut voir ce bas-relief à la bibliothèque de Châtillon où il a été déposé.

Parmi les débris trouvés dans l'intérieur du pseudo-tumulus des bois de la Grande-Réserve, il a été retiré quelques morceaux de poterie grossière, des fragments de poterie fine vernissée, rouge, avec dessin en relief.

M. Flouest nous apprend que les Romains avaient établi plusieurs fabriques de ces poteries sigillées, dites de Samos, aux environs de Moulins, dans l'Allier, à Lézou (Puy-de-Dôme), à Branassac (Lozère) et sur d'autres points.

Le secret de la fabrication de ces poteries aurait été perdu vers le IVe siècle après Jésus-Christ. On pourrait presque en conclure que notre construction aurait été élevée au plus tard à cette époque de notre ère.

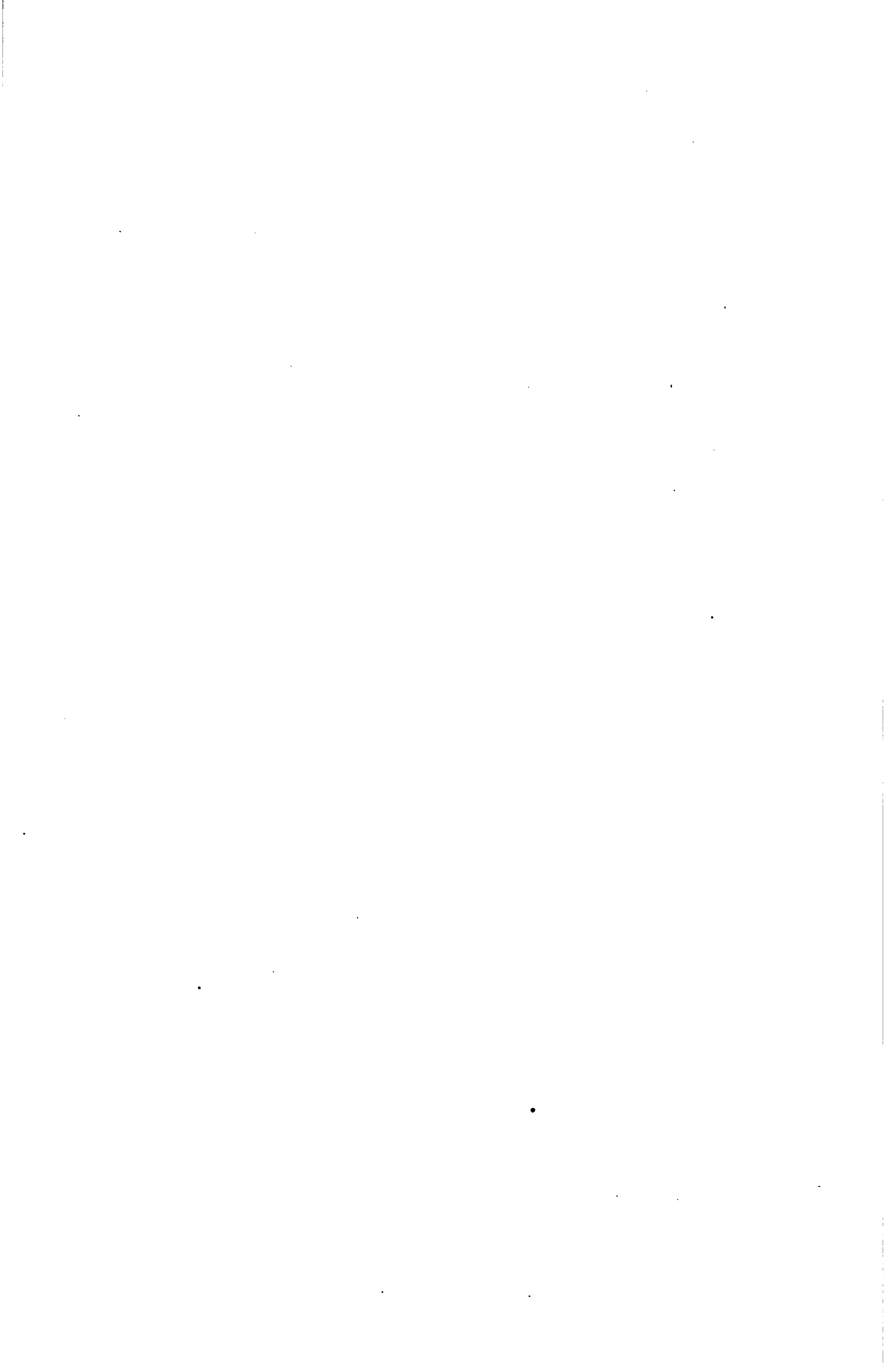
Il s'est trouvé aussi dans les ruines de cette construction une pierre siliceuse très dure et lisse qui a pu servir de pierre à aiguiser, deux mâchoires d'animaux, quelques dalles sciées et bien travaillées destinées, sans doute, à faire des pavements et de gros clous, dits clous à grenier, comme il en a été

trouvé au temple des sources de la Seine et au temple d'Essarois.

En finissant, Messieurs, je vous demanderai la permission de vous faire remarquer qu'il serait peut-être intéressant de diriger, dans l'avenir, des fouilles dans cette partie centrale de la forêt citée par M. Flouest; on y découvrirait sans doute les traces de toute une civilisation et nombre d'objets dignes de figurer dans les vitrines de notre Musée. On ajouterait ainsi une page de plus à l'histoire déjà si intéressante du Châtillonnais.

GIRARD.

Châtillon, le 28 octobre 1882.



NOTE

SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DES CLOUS EN FER DÉCOUVERTS DANS LES FOUILLES DE VERTAULT

La Société archéologique du Châtillonnais a repris récemment les fouilles de la cité Gallo-Romaine, voisine du village de Vertault, commencées, il y a déjà longtemps, par la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

Une remarquable inscription découverte par M. L. Coutant ne laisse aucun doute sur le nom de ***Vertillum*** que portait cette ville.

Notre Société s'est proposé de rechercher les habitations privées, dont l'étude a été peut-être un peu trop négligée par les archéologues, qui ont eu, avant nous, la bonne fortune de découvrir, à Vertillum, des thermes d'une grande importance et un temple situé dans le centre de la cité.

Dans les diverses habitations privées que nous avons explorées, nous avons rencontré de nombreux vases de terre de toutes formes, mais particulièrement des vases dits Samiens, en belle terre rouge, qui malheureusement sont presque tous brisés et incomplets. Nous avons trouvé également des dents de sanglier, des plaques de plomb, des meules de granit,

mais surtout de nombreux clous en fer de toutes dimensions.

J'ai été frappé de l'état de conservation exceptionnel de ces objets. Tandis que les diverses pièces en fer de la même époque que nous découvrons en dehors des habitations sont entièrement oxydées et d'une fragilité extrême, les clous recueillis dans l'intérieur des maisons sont restés presque intacts; on peut les ployer, les forger, les polir, et leur conservation est si parfaite qu'en les attaquant avec une lime, on reconnaît que le fer est simplement recouvert d'une sorte de patine très-mince qui laisse inaltéré le métal sous-jacent.

Je crois, qu'il est possible d'expliquer la singulière conservation de ces clous en se rappelant les expériences du D[r] Barff, professeur de l'Université de Kensigton (Londres).

Ce savant avait exposé au Champ-de-Mars, en 1878, une série d'objets en fer, qui, grâce à un dépôt superficiel d'oxyde magnétique, étaient devenus inattaquables à la rouille.

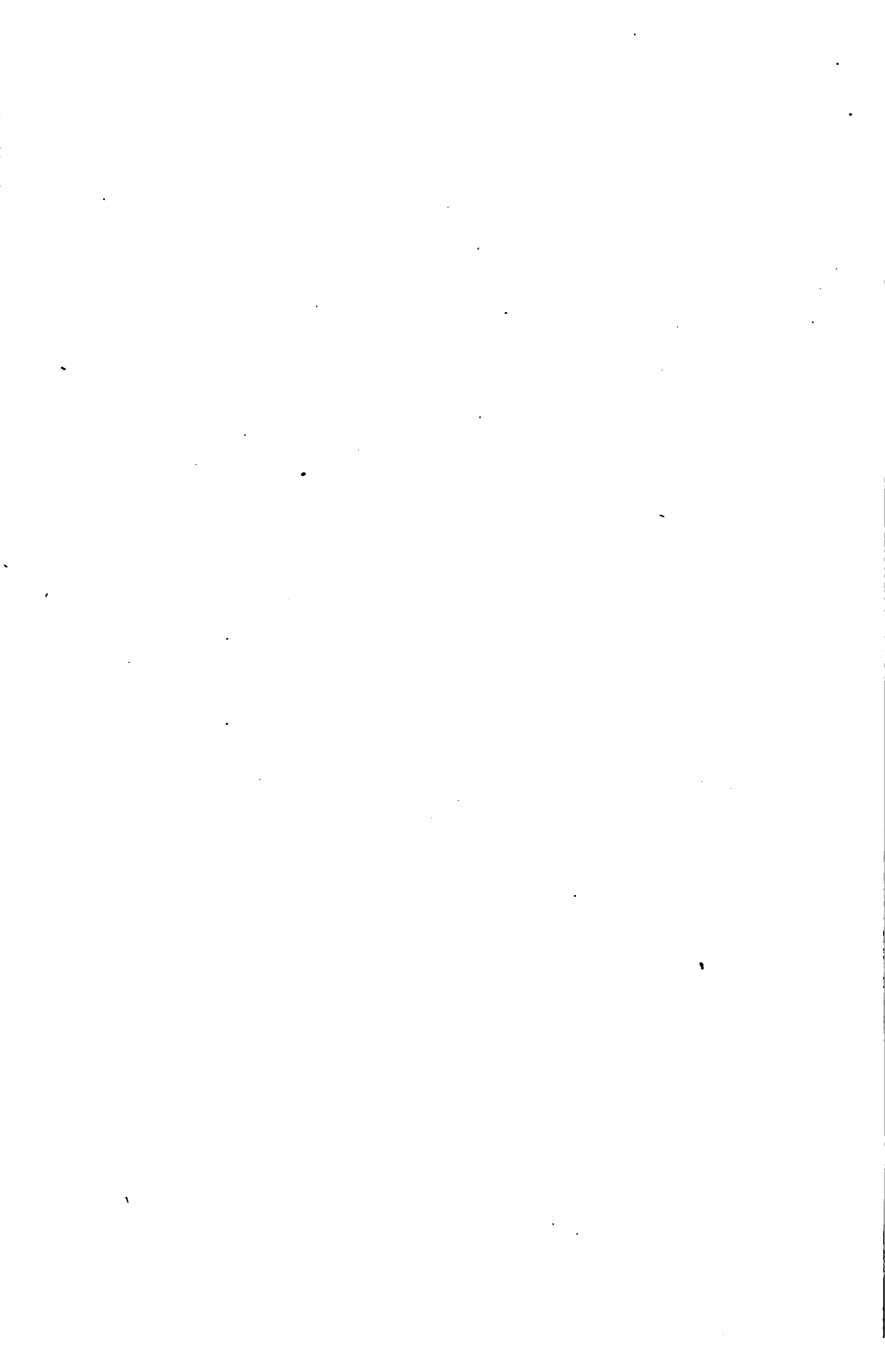
Le procédé du D[r] Barff consiste à faire passer un courant de vapeur d'eau surchauffée sur les objets en fer portés à une température de 500 degrés; il se forme dans ces conditions une couche d'oxyde magnétique qui fait corps avec le métal et s'oppose à l'oxydation ultérieure.

On a également remarqué, que les barres de fer, qui se recouvrent d'une couche d'oxyde magnétique incomplète dans le travail du forgeage ou du laminage, résistent à la rouille dans des conditions où le fer poli s'altère rapidement.

Ces faits expliquent, je crois, la remarquable con-

servation des clous que nos fouilles nous ont fait découvrir en abondance dans les habitations de Vertillum : au moment où l'incendie qui a détruit la cité et dont les traces sont manifestes, le fer a dû être porté à une haute température, et la décomposition de la vapeur d'eau dégagée du sol ainsi que des objets renfermés dans l'intérieur des maisons, les a recouverts de cette patine d'oxyde magnétique qui les a préservés de la destruction pendant tant de siècles.

Louis CAILLETET,
Président de la Société archéologique,
Correspondant de l'Institut.



TUMULUS

DU

BOUCHOT-BOUCHARD

A CHAMESSON

I.

La *Société archéologique* du Châtillonnais poursuit heureusement le cours de ses travaux, qui ont eu jusqu'ici principalement pour objet l'exploration des monuments funéraires anté-historiques dont cette région boisée est couverte et qui forment un des groupes les plus importants des Tumulus celtiques, avec ceux de la vallée du Danube, près de Hallstadtt, en Autriche, et de la vallée du Rhin, en Alsace, étapes des migrations des tribus gauloises vers l'occident de l'Europe.

La Société s'est également appliquée à la recherche d'autres vestiges de l'histoire locale, particulièrement sur les ruines de l'ancien chef-lieu du pays du Lassois, l'oppidum de Latiscum, illustré plus tard par le souvenir du précurseur de la féodalité, du héros des poèmes du cycle carlovingien, le célèbre Gérard de Roussillon. — Et déjà elle a rencontré les substructions de cette place historique.

Dès à présent aussi, pour répondre à un autre de ses désidérata les plus pressants, comme à l'invitation du Ministère des Beaux-Arts, qui lui a même alloué une subvention spéciale à cet effet, elle étend ses investigations à la ville gallo-romaine, improprement appelée par les savants Landunum, avant que la découverte assez récente d'une remarquable inscription monumentale ne lui eût restitué son véritable nom de Vertilium ou *Vicus Vertiliensis*, que porte précisément encore le village de Vertault, situé au pied même de la colline sur laquelle sont éparses ses ruines.— Les nombreuses traces d'antiquité, mises de suite à jour par les fouilles de la Société, permettent de penser que le dernier mot n'a pas encore été dit sur cette ville détruite lors des premières invasions germaniques du milieu du IIIe siècle. On peut donc espérer sur ce point quelque regain de la continuation des recherches commencées avec un si éclatant succès par M. Lucien Coutant, des Riceys, au nom de la *Commission des Antiquités* de la Côte-d'Or; et notre jeune Société se doit de ne rien négliger pour mener à bonne fin cette intéressante entreprise.

Aujourd'hui, nous n'avons à l'entretenir que des fouilles d'un des innombrables tumulus qui forment le plus ancien patrimoine archéologique du Pays de la Montagne.

II.

Le 9 juin 1882, cette société s'était proposé l'exploration d'un monument de ce genre et de grande dimension, qui lui avait été signalé au-dessus de Chamesson, sur le plateau qui domine la rive gauche de la Seine,

près de la ferme du Bois-Paris. Mais, lors de leur arrivée sur place, ses représentants, ayant pensé, à la vue d'une espèce de cratère ouvert au centre de la sépulture, qu'elle avait dû être fouillée antérieurement, ont cru plus prudent, pour utiliser le voyage et employer les ouvriers commandés, de se rabattre sur un tumulus de moindre importance, situé près de là, dans un petit bouquet de bois, dit le Bouchot-Bouchard ; et, pour avoir été ainsi improvisée, faite en quelque sorte au hasard, cette fouille n'en a pas moins donné des résultats assez intéressants.

Disons d'ailleurs de suite que ces résultats sont en grande partie conformes à ceux qu'ont déjà produits les recherches récemment faites dans un certain nombre des tumulus de l'arrondissement, notamment ceux du Magny-Lambert, dont l'exploration, poursuivie sous les auspices de la *Commission de Topographie des Gaules*, sur le rapport et l'initiative de notre confrère, M. Ed. Flouest, si avantageusement connu par ses *Etudes sur la haute antiquité en Bourgogne,* a donné lieu à un remarquable mémoire du Directeur même du Musée de St-Germain, M. Alexandre Bertrand. — Notre tâche sera donc facilitée ; plusieurs des objets funéraires découverts dans le tumulus du Bouchot-Bouchard ayant leurs analogues dans ceux du Magny, qui n'en sont pas d'ailleurs éloignés, nous ne saurions mieux faire que de joindre à la description de ces objets quelques-unes des appréciations d'un savant, dont le témoignage fait autorité en cette matière (1).

(1) MEMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, Tome 34. — *Les Tumulus gaulois de la commune de Magny-Lambert* (Côte-d'Or), avec planches, par M. Alexandre Bertrand.

III.

La hauteur centrale du tumulus du Bouchot-Bouchard, auquel il s'agissait d'arracher son secret, n'étant que de 1 mètre 60 centimètres, avec un diamètre de 16 à 18 mètres, on décida qu'il serait complètement rasé. Les fouilles ont démontré que ce tertre était entièrement construit en pierres sèches, assez grosses pour la plupart, jetées pêle-mêle sans aucun arrangement méthodique et sans caveau sépulcral. L'œuvre de destruction, faite en deux jours, consista donc dans l'enlèvement successif de deux couches de matériaux bruts : la première, la couche supérieure, d'une épaisseur de 60 centimètres ; la seconde, la couche inférieure, d'une épaisseur d'un mètre, qui se trouvèrent précisément correspondre à deux couches de sépultures.

Commençons par celle-ci qui, reposant sur le sol, renfermait naturellement les premiers corps déposés dans ce monument funéraire.

IV.

L'enlèvement de cette couche inférieure du tumulus nous a fait découvrir, vers la partie centrale, trois crânes placés à peu de distance l'un de l'autre et accompagnés de nombreux ossements, dispersés dans le massif de pierres qui formait le tertre.

Ces crânes, qui sont ceux de personnes adultes et dont l'un est presque intact, appartiennent évi-

demment au type dolichocéphale et sont même très développés.

Comme les ossements humains qui venaient à la suite n'étaient ni déposés sur une aire ou sur des dalles, ni protégés par une chambre sépulcrale, et qu'ils se trouvaient au contraire disséminés parmi d'assez gros blocs de pierre, il serait difficile de bien préciser leur orientation. Cependant, il a pu être constaté que le crâne intact, soutenu d'ailleurs par une pierre, regardait à peu près le Nord-Ouest ; et le reste des ossements paraissait placé dans la même direction. L'un au moins des deux autres crânes semblait tourné vers le Nord.

Près de ces ossements, il n'a été rencontré aucune espèce d'ornements destinés à la parure des morts : ni torquès, ni armilles, ni bracelets. Mais nous y avons recueilli les débris épars d'un vase de poterie brune ; et ces débris étaient même assez nombreux, pour que le vase ait pu être restauré presque intégralement par le Conservateur des collections de la Société, M. Humblot. (V. planche II, fig. 4).

Cette habile restauration a reconstitué un vase d'une forme qui n'est pas sans élégance, et dont la partie inférieure est assez profondément pointillée et striée en forme de chevrons. Trois rangs de ces chevrons irréguliers règnent, à la base, au-dessus d'une dentelure formée par la simple pression des doigts. Dans le compte-rendu de la fouille d'un tertre voisin, qui contenait des vases du même genre, M. Ed. Flouest, a remarqué que la poterie du Bouchot-Bouchard, « décorée vers sa base par trois zones de chevrons enlevés à l'ébauchoir dans la pâte

encore molle, et portant sur huit ou dix pieds digités, à la façon de quelques-uns des vases recueillis dans les cités lacustres de la Suisse et de la Savoie, est plus soignée qu'à l'ordinaire. » De plus, d'après M. Bertrand, « il n'est pas besoin d'un œil bien exercé pour reconnaître, dans cette espèce de poterie, la même pâte, la même couleur brune, les mêmes dessins, *fausses grecques et chevrons,* que présentent non seulement un très grand nombre de vases provenant des tumulus d'Alsace et des Vosges, mais encore toute une série de vases de la station de Golasecca, dans la Haute-Italie... Il s'agit, dit-il, d'une poterie éminemment gauloise, accusant des points de contact du côté des Etrusques et peut-être aussi du côté de la presqu'île Cimbrique. »

Le vase, en poterie brune du Bouchot-Bouchard, restauré comme il l'est, tiendra donc d'autant mieux sa place dans le Musée de la Société en voie de formation, qu'il est très rare de retrouver en leur entier des ustensiles de ce genre.

Mais ce qui donne à la découverte du corps, près duquel était le vase en question, un intérêt tout particulier, c'est que ce corps était également accompagné d'une épée de fer. Cette épée était sans doute brisée et fort oxydée ; mais il en reste encore trois fragments assez considérables pour qu'on puisse en déterminer la forme et la longueur, qui, dans son état actuel, n'est pas moindre de 85 centimètres. (V. planche II, fig. 1).

C'est bien une de ces épées dont les fouilles du cimetière du Magny-Lambert, situé, comme nous l'avons déjà dit, près de là, ont enrichi le Musée

de Saint-Germain (1), et dont un autre échantillon, antérieurement découvert par M. Flouest, dans le tumulus du Bois-de-Langres, sur le territoire de Prusly-sur-Ource, est déposé depuis quelque temps à la Bibliothèque de la ville de Châtillon (2).

M. Alexandre Bertrand a savamment établi que « cette longue épée est bien un type à part, et se rattachant à un système de sépultures, dont, jusqu'ici, en Gaule, la Côte-d'Or a fourni les plus beaux spécimens. »

Selon lui, les armes de ce genre, qui se rencontrent surtout dans notre département, mais dont d'autres échantillons, assez rares, ont été aussi trouvés dans la vallée du Danube, traversée par les migrations gauloises, comme au Salzberg, près Hallstadtt, se font remarquer par leur longueur, qui atteint un mètre ; par le caractère de la soie, qui est plate et à rivets ; par la forme même de la lame, qui est à deux tranchants et à pointe mousse ; par l'élargissement sensible de cette lame vers le milieu ; enfin par une ou plusieurs arêtes médianes.

Modelée sur l'épée de bronze, qui était, comme on sait, l'épée primitive, épée dont elle reproduit exactement le type et à laquelle elle a naturellement succédé, cette arme caractérise ainsi l'époque du premier âge de fer chez les Gaulois.

Cette grande épée forme donc la transition entre l'épée de bronze « et l'épée de fer qui finit, dans les

(1) V. le rapport précité de M. Alexandre Bertrand.

(2) BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE SEMUR. — *Le Tumulus du Bois-de-Langres*, avec planches, par M. Ed. Flouest.

derniers temps de l'indépendance gauloise, par se confondre presque avec l'épée du légionnaire. »

Or, malgré les altérations profondes que l'oxydation lui a fait subir, il est encore facile de reconnaître, dans l'épée que nous avons recueillie dans le tumulus du Bouchot-Bouchard, les principaux caractères de l'épée du premier âge de fer, que nous venons de signaler, à savoir : la longueur, qui a pu atteindre 1 mètre; la soie plate, dans laquelle subsistent encore des traces évidentes de rivets ; et les deux tranchants de la lame, avec quelque apparence d'arête longitudinale.

Et c'est ce qui mérite une place dans les collections de la Société à cette arme, qui, aussi bien, est la première qu'aient mise à découvert jusqu'à présent ses propres fouilles dans les tumulus du Châtillonnais.

Une dernière particularité à relever ici, c'est que, vers les pieds du corps auquel paraît appartenir cette épée, nous avons rencontré de nombreux ossements et presque toutes les dents d'un cheval, — sans doute le cheval de guerre, qui avait été sacrifié, selon la coutume, sur la tombe de son maître.

Nous nous trouvons donc ici, apparemment, en présence de la sépulture d'un guerrier gaulois ; et les autres corps placés près de lui, ou que nous allons trouver dans la couche supérieure du tumulus, devaient être ceux des siens ou de sa race.

V.

Les notes prises sur place par M. Deheurle, alors Sous-Préfet de Châtillon et Président de la Société,

présent à la fouille de cette couche, y constatent la découverte, à une profondeur de 60 centimètres au-dessous du sommet et à 1 mètre au-dessus du sol, des restes de trois corps, dont les têtes se trouvaient à peu près placées vers la partie centrale, comme celle dela couche inférieure, mais diversement orientés. L'un de ces corps était dans la direction du Nord au Sud, les deux autres dans celle de l'Ouest à l'Est, les pieds tournés vers le Levant; autant du moins qu'on en puisse juger, ainsi que nous l'avons déjà dit pour les corps de la couche inférieure, par des débris humains confondus dans un amas de pierres brutes incohérentes.

Le crâne entier du premier corps existait avec un assez grand nombre d'ossements, parmi lesquels on a trouvé, à la hauteur présumée des poignets, deux beaux anneaux de bronze striés. (Voir Planche Ire, fig. 4.)

Quant aux deux autres corps, il n'en restait que peu de traces. Mais on a découvert, dans le voisinage de l'un, un joli bracelet de bronze creux et orné; et, dans le voisinage de l'autre, déposé à sa gauche, un torquès avec de grands anneaux.

En outre, ce dernier corps était accompagné de deux autres objets qui se rencontrent plus rarement dans le mobilier funéraire des tumulus gaulois.

Le premier est un de ces bracelets en lignite, qui, d'après M. Alexandre Bertrand, ont un caractère plus original que les anneaux et bracelets en bronze, et qui semblent, en effet, n'avoir jamais dépassé les limites de l'ancienne Gaule. « Nous les retrouvons, dit-il, en Alsace, dans les Vosges, dans le Pays de Bâle, en Suisse, enfin dans les tombelles d'Alaise;

mais nous n'en connaissons ni au-delà du Rhin, ni au-delà des Alpes. »

Ils paraissent, d'ailleurs, avoir été fort en usage sur notre territoire. C'est ainsi qu'on en a trouvé au Magny-Lambert, et dans la plupart des tumulus fouillés par la *Société archéologique* du Châtillonnais. Le bracelet en lignite du Bouchot-Bouchard était cassé par le milieu dans le sens de sa largeur; mais il en existait un complet dans le tumulus voisin, qui a été exploré depuis, celui du Bois-Bouchot, décrit par M. Flouest. (V. sa reproduction, Planche Ire, fig. 2.)

L'autre objet, digne d'attention, découvert dans la couche supérieure du tumulus du Bouchot-Bouchard, est une très-jolie coupe, formée d'une légère feuille de bronze. (V. Planche Ire, fig. 5.) Elle nous paraît assez intéressante pour mériter d'être reproduite dans le Bulletin de la Société et placée dans son Musée. « Fabriquée au marteau par un artisan assez expert en son art, dit M. Flouest, elle ne manque ni de caractère, ni d'élégance. » Nous ferons remarquer qu'un vase analogue a été découvert dans le tumulus du Monceau-Lambert, au Magny; et M. Alexandre Bertrand considère ces vases, qu'on retrouve en grand nombre dans le cimetière de Hallstadtt, comme appartenant à la série des ornements de l'art étrusque primitif, que les relations des Gaulois avec l'Italie avaient importés de ce côté des Alpes.

VI.

Ajoutons enfin que, dans le tumulus du Bouchot-Bouchard, on a rencontré deux fragments de granit,

l'un rouge, l'autre gris et poli, c'est-à-dire d'une matière absolument étrangère au calcaire du Châtillonnais, et qui, sans doute, avaient été placés dans cette sépulture, soit comme provenant d'objets à l'usage de ceux qui s'y trouvaient déposés, soit comme possédant, dans leur opinion, quelque propriété particulière. — Un fragment de meule et un éclat de silex avaient été trouvés également dans le tumulus du Monceau-Lambert.

Les corps, dont nous avons signalé les restes, ne sont pas d'ailleurs les seuls qui aient été placés dans la sépulture du Bouchot-Bouchard. Il s'y trouvait encore d'autres débris d'ossements épars, dont quelques-uns paraissaient avoir été brûlés. On en a découvert, par exemple, un certain amas presque à la surface supérieure et à la circonférence du tumulus, sous une pierre qui paraissait avoir été fixée là debout, avec intention.

VII.

En somme, le tumulus du Bouchot-Bouchard, à Chamesson, tertre à noyau de pierres sèches, appartenait à la classe des monuments funéraires connus sous le nom de *Galgals.*

Ce n'était rien moins que la sépulture d'un guerrier, d'un membre de cette aristocratie militaire gauloise, dont les restes se retrouvent sur le sol boisé du Châtillonnais, comme dans la vallée du Danube et celle du Rhin. — A ses côtés et dans la couche supérieure avaient été déposés également, selon toute vraisemblance, quelques-uns des siens.

Et la fouille de ce tumulus, peu important en apparence, donne au Musée de la *Société archéologique* du Châtillonnais, comme sujets d'étude :

Des crânes dont le type dolichocéphale est très accentué ;

Des bracelets de forme variée, dont un en lignite, essentiellement propre à la Gaule et dont le type est très répandu dans notre contrée ;

Un vase de poterie brune, également gauloise ;

Une élégante coupe de bronze, empruntée à la civilisation étrusque ;

Enfin une épée, caractéristique de la date de ce monument funéraire, dont la première et principale sépulture. paraît ainsi se rattacher au premier âge du fer chez les Gaulois.

GUSTAVE LAPEROUSE.

LE

TUMULUS DU BOIS BOUCHOT

COMMUNE DE CHAMESSON (CÔTE-D'OR)

Poursuivant ses recherches sur le territoire de la commune de Chamesson, la Société archéologique du Châtillonnais entreprenait, le 4 septembre 1882, la fouille du tumulus du Bois Bouchot. Quelques semaines auparavant, celui du Bouchot-Bouchard lui avait livré, en sus de l'ordinaire récolte de ces armilles, bracelets et anneaux de jambe, dont une simple tige de bronze a fait tous les frais, une petite coupe de même métal et un pot de terre assez intéressant (1). Il importait de savoir si le mobilier funéraire de la contrée autorise l'espoir de découvertes utiles, ou s'il partage la pauvreté relative de celui

(1) La coupe fabriquée au marteau par un artisan assez expert en son art, ne manque ni de caractère, ni d'élégance. Le pot, plus soigné qu'à l'ordinaire, est décoré vers sa base par trois zônes de chevrons enlevés à l'ébauchoir dans la pâte encore molle. Il porte sur huit ou dix pieds digités, à la façon de quelques-uns des vases recueillis dans les cités lacustres de la Suisse et de la Savoie (V. Ferd. Keller et Dr V. Gross, *Pfhalbauten*, 2e Rapport, Pl. VII fig. 31 ; 7e Rapport, Pl. XXXIV fig. 26. — A. Perrin, *Etude préhistorique sur la Savoie*, Pl. III fig. 1. — Ern. Chantre, l'*Age du bronze dans le bassin du Rhône*, Pl. LXIX fig. 8). En se continuant par dessous, dans l'espace circonscrit par les digitations basales, les chevrons prouvent que ce pot était destiné à reposer sur son bord externe lorsqu'il ne fonctionnait pas à titre de récipient. Il avait ainsi une assiette plus ferme et plus rassurante pour sa conservation.

de la région des tumulus explorés dans la vallée de l'Ource vers Maisey et Villiers-le-Duc.

Comme celui du Bouchot-Bouchard, le tumulus du Bois Bouchot est situé sur le plateau qui domine la vallée de la Seine, dans la direction de Coulmier-le-Sec. Tous deux, cependant, sont trop éloignés l'un de l'autre (1), pour qu'on leur suppose quelque lien d'affinité. Le sentier séparant la forêt domaniale de Chamesson des accrues communales parallèles à la route de Montbard, se heurte brusquement à sa masse, à cent cinquante mètres dans le bois et en contourne exactement la base.

Il s'élevait, au moment de la fouille, à deux mètres au dessus du sol et présentait une configuration légèrement ovale, dont les deux diamètres accusaient quatorze et treize mètres. Cette configuration, qui nous a pendant quelque temps induits en erreur sur l'emplacement véritable de la sépulture centrale, n'était évidemment point celle qu'il présentait à l'origine. Ses constructeurs s'étaient, au contraire, exactement conformés à la tradition du cercle et il devint manifeste, au cours de la fouille, que sa pente nord-ouest avait été très anciennement chargée du produit d'un épierrement accompli dans le voisinage (2). Cet

(1) La distance est de quinze cents à deux mille mètres, environ.

(2) Des traces significatives d'une mise en culture de cette région, dans le passé, abondent à l'entour. On ne peut douter que la partie du plateau si complètement reconquise aujourd'hui par la végétation forestière, n'ait été défrichée à une époque probablement oubliée. De très remarquables transformations se sont faites, sous ce rapport, dans notre *Pays de la Montagne*, depuis quinze ou dix-huit siècles. Le nom des *Essarts*, porté par un si grand nombre de nos ventes actuelles, en est un témoignage certain ; mais je n'en connais pas de démonstration plus saisissante que l'existence, au cœur même de la forêt de Châtillon, de ce cantonnement où la *Vente de la Statue* recèle les substructions d'une villa gallo-romaine sous les trochées des hêtres et des chênes.

apport supplémentaire au surplus n'en avait pas sensiblement modifié la physionomie essentielle : il a dû toujours avoir, à peu de chose près, l'aspect général que nous lui avons trouvé. Exclusivement composé de pierres qu'à la longue les agents atmosphériques ont, pour la plupart, profondément altérées, il appartient sans conteste à cette classe de monuments funéraires qu'on appelle *galgals*, d'après les archéologues bretons, ou *cairns* d'après les Anglais (1).

J'en ai rarement vu de plus mal construit. Réunis à l'aventure, ses matériaux semblaient amoncelés pêle-mêle, sans aucun souci d'un arrangement méthodique. Alors que la plupart de ses congénères attestent une œuvre conduite soigneusement, de façon à établir, au moyen de pierres obliquement posées en recouvrement les unes des autres, une sorte de dôme protecteur de la sépulture principale, le tumulus du Bois-Bouchot s'est fait au contraire remarquer, sur presque toute son étendue, par l'irrégularité et l'incohérence de sa construction.

A vrai dire, nous avons bien rencontré, en quelques places, comme une apparence d'agencement calculé ; mais, à peine entrevues, ces données se perdaient dans la masse et l'impression dominante restait celle du désordre et de la confusion. Elle s'est particulièrement affirmée durant la première partie

(1) On paraît être d'accord aujourd'hui pour donner le nom de *Galgal* ou de *Cairn* au monticule funéraire composé de pierres plus ou moins volumineuses. Il devient une *Tombelle*, s'il est seulement formé de terre meuble ou de sable. Le terme *Tumulus* désignerait plus spécialement la sépulture composée d'un noyau de pierres à la base et d'une calotte plus ou moins épaisse de terre glaise et d'humus.

de la fouille : après quatre ou cinq heures de travail, nous nous demandions encore, en face de ce chaos, si notre zèle ne s'était pas fourvoyé dans un vulgaire *meurger* de défrichement, où nous n'avions à rencontrer que des vipères (1).

Il me paraîtrait cependant inadmissible que, lors des funérailles, les constructeurs du tumulus s'en fussent remis au seul hasard du soin de disposer les pierres qu'ils amoncelaient. Peut-être ne les ont-ils pas choisies aussi judicieusement qu'on le faisait d'ordinaire et n'ont-ils pas apporté à leur emploi le soin qui se révèle ailleurs. Mais deux causes, dont ils ne sont pas responsables, ont, après coup, modifié profondément leur œuvre. J'ai déjà mentionné l'influence des agents atmosphériques qui, unie à celle du temps, a délité et morcelé dans une large mesure des pierres qu'on aurait pu croire de meilleure qualité : j'en dois relever une autre dont l'énergie désorganisatrice n'a pas été moindre.

Des sépultures annexes sont venues, pendant un temps plus ou moins long, se grouper autour de celle qui a provoqué l'érection du tumulus. Elles se sont réparties sur ses flancs, se superposant plus ou moins les unes aux autres, de façon à paraître y occuper trois niveaux différents, mais ne pénétrant pas très avant dans sa masse. Il semble qu'on ait craint

(1) Il en a été successivement rencontré *neuf* et, si peu archéologique que soit ce détail, il n'est pas inutile de le relater ici, afin de conseiller la prudence aux explorateurs de nos tumulus. Le danger d'être mordu par ces redoutables reptiles subsiste aussi longtemps qu'il reste une pierre en place. J'ai remarqué qu'ils s'enfoncent à mesure que l'ébranlement déterminé par les coups de pioche gagne le point où ils se sont réfugiés. C'est presqu'au fond du tumulus et seulement au-dessus de la dernière enveloppe de la sépulture centrale, que nous avons découvert et écrasé la plus grosse de ces neuf vipères.

de devenir irrespectueux à l'égard du mort reposant à sa base, en les établissant au-dessus, ou trop près de son lit funèbre. Il ne s'est en effet rencontré aucune trace d'inhumation dans l'axe vertical de la sépulture centrale ; mais celle-ci s'est montrée, un peu au-dessus de son plan d'assiette, accostée de cinq squelettes disposés non comme les rayons du cercle, mais comme les cordes de l'arc. Un seul était traditionnellement enterré les pieds à l'Orient. On comprend, en effet, que l'obligation d'emplacer tous ces morts dans un périmètre restreint et inextensible, ait exigé pour eux le sacrifice de la tradition et imposé une disposition à peu près circulaire. Il semble au surplus qu'on les en ait dédommagés en les confiant de préférence au flanc regardant l'Est. Le côté occidental ne recelait des ossements humains qu'en deux places, au niveau inférieur; l'autre côté, au contraire, en sus des trois inhumations de ce même niveau, en contenait encore à sa partie supérieure et à sa région intermédiaire.

Le galgal du Bois-Bouchot aurait donc reçu huit sépultures différentes. C'est une donnée que les résultats de la fouille rendent vraisemblable, mais il serait téméraire d'en certifier l'exactitude rigoureuse. Toutes les sépultures, en effet, étaient dans le plus déplorable état. En dehors de quelques objets de parure ou d'offrande, elles n'étaient plus attestées que par des dents, des fragments de crâne, ou des vestiges d'os longs ayant échappé seuls à une consomption que l'extrême perméabilité du milieu ambiant avait singulièrement favorisée. Elles n'étaient même pas annoncées, au moment où

la pioche allait les atteindre, par quelqu'arrangement particulier des pierres. Il ne nous a pas paru qu'on eût ménagé au corps du défunt une aire de déposition soigneusement nivelée, un réduit clos, une protection quelconque. Ce qui restait de lui apparaissait inopinément au sein de la masse croulante et confuse. Ce désordre est même le motif le plus sérieux de croire à des inhumations successivement accomplies, plutôt qu'à des ensevelissements simultanés et concomitants de la sépulture centrale. Quelque négligence qu'on eut apportée à la construction du monument, un semblable désordre n'aurait pu se produire si tous les corps y avaient été apportés en même temps; il devient au contraire naturel et, pour ainsi dire, normal, si l'on s'arrête à l'idée de remaniements répétés, s'échelonnant, au cours des années, proportionnellement aux décès qu'elles amènent au sein d'une famille. On n'a pu trouver la place nécessaire aux morts nouveau-venus, qu'en empiétant plus ou moins sur celle de leurs prédécesseurs et, à force de s'y heurter, on a peu à peu compromis, dénaturé ou détruit tout ce qui avait été fait autrefois pour l'installation de leur dernière demeure.

On m'objectera peut-être que la sépulture principale ne s'est pas présentée sous un aspect beaucoup plus satisfaisant.

Assurément on pouvait s'attendre à la voir plus nettement caractérisée et aménagée plus méthodiquement. Néanmoins, des yeux exercés n'auraient pu y méconnaître les traces d'une volonté de bien faire que la défectuosité des matériaux, ou l'inexpérience des ouvriers a trahie, mais qui s'est manifestement attachée à opérer de son mieux.

Elle n'a omis aucune des particularités consacrées par les coutumes de ces temps reculés.

Au moment où ils s'approchaient du noyau fondamental du tumulus, nos travaux ont rencontré une couche enveloppante de terre meuble et de menue pierraille d'autant plus remarquée, que rien de semblable ne nous était encore apparu depuis leur commencement. Il était évident que cette concentration spéciale avait eu pour but d'obstruer le plus possible, en les comblant, tous les interstices pouvant donner accès aux parties sous-jacentes. Elle remplissait ici l'office de cette calotte d'argile battue à laquelle on avait recours partout où la constitution géologique du sol en fournissait la matière (1). Elle descendait jusqu'à la rencontre de blocs assez volumineux espacés avec plus ou moins de régularité, sur un plan sensiblement horizontal et dont la disposition circulaire, bien qu'un peu confuse, décelait sûrement le cromlech de la tradition celtique (2).

Au dessous, une construction appréciable quoiqu'irrégulière, maintenait, en les recouvrant, de grosses pierres originairement disposées en bordure selon toute apparence et s'arc-boutant les unes les autres. Les débris très avariés d'un squelette dont

(1) Elle a été reconnue au tumulus du fourneau de Veuxhaulles dans des conditions particulièrement démonstratives. (V. supr. 3e fasc. de ce bulletin, page 112). Je l'avais déjà signalée au Monceau-Laurent (V. Revue archéologique, décembre 1872 : *Les fouilles du Magny-Lambert)*, et à la *Bosse du Meuley*, à Chambain. (V. Bulletin de la Soc. des sc. hist. et nat. de Semur, 1873, p. 62),

(2) En général, on appellerait improprement *Cromlech* une construction circulaire composée de pierres superposées et constituant plus ou moins une murée. Le véritable cromlech est un cordon de blocs uniques, contigus ou espacés, posés à plat ou dressés (et c'est le cas le plus fréquent) qui décrit un cercle et délimite ainsi un espace affecté à une destination religieuse.

la tête reposait à l'Occident et les pieds à l'Orient, gisaient sous ces pierres. Un lit de pose lui avait été préparé au moyen de dalles étendues sur le sol, aplani préalablement jusqu'à la roche vive. A quelque distance des pieds, mais dans l'intérieur du cromlech, un petit tas de charbons, soigneusement rassemblés (1) rendait témoignage de l'intervention du feu purificateur dans la consécration de la sépulture. Un peu plus loin, quelques ossements d'un animal de grande taille, vestiges d'un sacrifice, ou part du défunt dans le repas funèbre, achevaient de prouver la fidèle observance de tous les rites. Si donc le tumulus du Bois-Bouchot ne peut prendre rang pour nous parmi les belles constructions funéraires du temps, il n'en contribue pas moins, par les confirmations qu'il fournit, à la détermination plus précise et plus sûre des éléments archéologiques caractérisant la civilisation gauloise dans le Châtillonnais.

Qu'était le personnage évidemment de quelqu'importance dont la mort en a provoqué l'érection? Etait-ce un homme, était-ce une femme (2)? Il est

(1) Le foyer des funérailles était quelquefois allumé sur l'emplacement même du tumulus. Les restes s'en retrouvent alors sur la plus grande partie de son étendue. Mais il paraît probable qu'on le dressait plus communément en une place indépendante, dans le voisinage. Peut-être en entretenait-on la combustion pendant toute la durée de l'édification du galgal, afin de favoriser au profit de ceux qui l'érigeaient, la prolongation du repas funèbre. Ce repas était assurément l'une des coutumes les plus respectées et la tradition en subsiste en quelques pays. Dans ce cas, la purification consécrant la dernière habitation du mort se faisait symboliquement par l'emprunt au foyer de quelques charbons incandescents et par leur apport dans le tumulus. Il ne serait pas impossible d'ailleurs qu'il y ait eu quelquefois deux bûchers coexistants : l'un pour la purification de la sépulture, l'autre pour le repas.

(2) Qu'on ne s'étonne pas de cette question. Il n'est peut-être pas très

malheureusement impossible d'en rien dire de positif, bien que quelques débris d'objets en fer qui seront bientôt mentionnés, puissent rendre plausible une hypothèse favorable au sexe masculin. L'extrême mutilation, l'anéantissement même de la plus grande partie du squelette n'a pas plus permis pour cette sépulture que pour les autres, d'utiles vérifications physiologiques. Les vestiges susceptibles d'examen autorisent à croire que tous ces morts appartenaient plutôt à l'âge adulte qu'à la jeunesse ou à l'enfance, mais rien n'a permis d'augurer avec quelque certitude de leur sexe, ni de leur situation pendant la vie. Nous ne sommes pas même aidés à cet égard par les pièces de la dernière parure, car les bracelets et colliers exhumés par la fouille peuvent aussi aisément, d'après ce que nous savons des coutumes gauloises, être attribués à des hommes qu'à des femmes.

Qu'on me permette, avant de m'arrêter à une paire de bracelets offrant seule peut-être un intérêt véritable, d'énumérer rapidement les objets par nous recueillis.

conforme aux notions possédées par nous sur l'état social des populations celtiques, d'attribuer à priori à des hommes toutes les sépultures de marque. Il n'est pas contestable, en effet, que certaines femmes, dont la situation est encore fort obscure, il est vrai, et mal définie étaient l'objet d'une grande vénération de la part de nos ancêtres et occupaient un rang considérable parmi eux. Le culte populaire des *Matræ*, des *Proxumes*, des *Junones*, des *Fatæ*, etc. si spécial à la Gaule et si répandu sur tout son territoire à l'époque romaine, est une preuve assurée de ce fait. Il en est d'ailleurs une émanation probable sous un aspect contingent résultant des idées et des usages introduits par les conquérants. Il est dès lors assez naturel qu'à leur mort, ces femmes aient été honorées de funérailles proportionnelles à l'importance de leur rôle : par conséquent, toutes les fois que les offrandes funéraires livrées par une grande sépulture n'ont pas un caractère absolument viril, il n'est pas déraisonnable de se demander si cette sépulture n'est pas celle d'une femme.

Ils sont en petit nombre, très rudimentaires et ne donnent pas une haute idée de la richesse du clan auquel appartenaient les défunts. Le pêle-mêle déjà signalé pour les sépultures latérales a empêché de faire bien exactement la part de chacun. Plusieurs semblent ne nous avoir fourni qu'un seul objet et parmi ces morts celui qui aurait joint à un torque une paire d'armilles, ou d'anneaux de jambe, devrait être considéré comme un Nabab ayant affiché un luxe sans exemple chez ses voisins.

Nous avons recueilli deux torques d'une simplicité toute primitive. L'un est un cercle régulier de 0m125 de diamètre intérieur, constitué par une simple tige de bronze, épaisse de 0m008 et dont la surface inégale et rugueuse autorise à voir en lui un produit de fonte au moule, plutôt qu'une œuvre d'étirage, d'arrondissement au mandrin et de soudure.

L'autre, également formé d'une tige lisse et de moitié moins épaisse, est plus largement ouvert et décrit un ovale, plus qu'une circonférence. C'est encore un produit de fonte, qui n'a été l'objet, à sa sortie du moule, d'aucune retouche atténuante de ses irrégularités ni de la lourdeur d'une expansion sub-triangulaire qui fait saillie à sa partie antérieure. Cette expansion est évidée afin de constituer une bélière pour la suspension d'un amulette ou de quelque pendeloque décorative. On a rencontré dans le voisinage une minuscule rondelle d'ambre qu'un petit anneau de bronze également recueilli y avait probablement fixée. L'intérêt incontestable que nos Gaulois attachaient à la possession d'un morceau d'ambre, ou d'une de ces perles en pâte de verre coloré de fabrication phénicienne ou cypriote, qu'on

rencontre fréquemment dans nos tumulus, démontre, qu'à l'exemple de la plupart des anciens peuples, ils leur attribuaient quelque vertu surnaturelle.

Les torques se rencontrent souvent chez nous avec ces fibules arquées dont le ressort en boudin n'a commencé à être dissimulé sous une gaîne ornementale qu'à l'époque romaine. Leur coexistence est même considérée par un grand nombre d'archéologues comme caractéristique des derniers temps de l'autonomie gauloise. Il ne sera donc pas sans intérêt de relater ici qu'aucune fibule ne s'est offerte à nos regards dans le Galgal du Bois Bouchot. D'où la conséquence probable que les Gaulois du plateau de Coulmiers ne portaient, comme ceux dont deux ou trois sculptures du musée d'Autun nous ont conservé l'image, que des vêtements ajustés au corps, en peau vraisemblablement et, en tout cas, exclusifs de ces tissus souples, aux plis flottants, qui rendaient indispensable l'usage des fibules.

Trois ou quatre paires de cercles, plus grands que des bracelets, plus petits que des torques et plus ou moins atteints dans leur intégrité par une oxydation intense, me semblent avoir été des armilles ou des anneaux de jambe. Il serait certainement avantageux de ne pas laisser la question indécise, mais il faudrait, pour la trancher, les avoir recueillis aux humérus ou aux malléoles. Or, leur place exacte n'a pu être déterminée. Un fil de bronze de $0^{m}002$ à $0^{m}003$ d'épaisseur, circonscrivant un vide de $0^{m}105$ à $0^{m}110$, en a fait tous les frais. Ils sont lisses, sauf un dont la face externe a été agrémentée à la lime de

deux traits transverses se répétant à intervalles égaux.

Ils ont été principalement rencontrés dans les sépultures inférieures. Leur valeur décorative devait être bien modeste et, en les voyant, on songe moins à un élément de parure, qu'à un objet utilitaire du genre, par exemple, de ces cordes de basse ou de violon, dont certains ouvriers obligés à de grands efforts musculaires cerclent leurs biceps ou leurs poignets, afin d'en régulariser l'action.

Le même sentiment est inspiré par de petits bracelets de même métal, absolument filiformes. Deux sont ouverts, mais leurs extrémités, après avoir été aplaties, ont été finement perforées et un petit anneau mobile engagé dans les trous a rétabli assez élégamment la continuité du cercle.

Des bracelets semblables avaient été déjà rencontrés par notre confrère M. Girardot dans le tumulus du bois du Cachot des Poules, à Orret. Le type en était d'ailleurs usuel et fort répandu. Notre tumulus du Val-Thibaut en a fourni un spécimen d'un travail très fin et le baron de Bonstetten l'a signalé dès 1855, dans son Recueil d'antiquités suisses, d'abord, dans le tumulus de Niederhart, près Lagenthal, canton de Berne (1), et, plus tard, dans les cairns de Bofflens, canton de Vaud (2).

De petits anneaux en bronze de la taille et de l'aspect de ceux qu'on a retirés en si grande abondance des Palafittes helvétiques ont probablement servi à l'adaptation à la ceinture des lanières soutenant ces

(1) Rec. Pl. XI, fig. 7.

(2) 2e supp. Pl. IV, fig. 11 et 15.

menus instruments et outils d'usage journalier qu'on portait suspendus au corps, afin de les avoir constamment sous la main. Peut-être aussi ont-ils collaboré, malgré leur exiguité, au jeu des liens qui fixaient les vêtements, ou les serraient plus étroitement à la taille. L'affectation à cet usage d'anneaux aplatis était de pratique courante dans le monde celtique. Les bas reliefs signalés par MM. G. Perrot et Guillaume (1) prouvent que les Galates de l'Asie-Mineure s'en servaient aussi habituellement que leurs frères des Gaules. A l'égard de ceux-ci, plusieurs stèles funéraires ou religieuses de nos collections (2) montrent de quelle façon l'anneau métallique réunissant les bouts du lien ou de la ceinture permettait, après qu'ils l'avaient débordé, de les rejeter de côté et de les engager solidement par dessous.

Un ou deux anneaux en fer de mêmes dimensions ont dû servir au même usage. Ils sont, avec quelques débris fort altérés provenant surtout d'un couteau d'assez grande taille, les seuls témoins de la connaissance par la population qui a érigé le tumulus, du plus précieux de tous les métaux.

Ce couteau a été par nous rencontré au-dessus de la sépulture centrale, sous la couche terreuse qui l'enveloppait. Il était absolument isolé et reposait sur les pierres. Si détériorés qu'en soient les restes, ils en laissent encore reconnaître la forme générale. C'est

(1) Exploration archéologique de la Galatie, de la Bytinie, etc., etc. Pl. 61 et 62.

(2) Je citerai notamment la belle stèle du Musée de Nancy à deux personnages divins, homme et femme, dont la rare conservation permet l'étude du costume dans ses moindres détails. Il en existe un moulage (numéro 23,919) au Musée de Saint-Germain, salle XXII.

celle que le cimetière de Hallstatt et plusieurs tumulus de la vallée du Rhin ont déjà fait connaître. Une soie robuste destinée à se perdre dans un manche de bois ou de corne précédait une lame droite à dos très résistant et à pointe effilée. Cette lame mesurait jusqu'à $0^{m}25$ ou $0^{m}30$ de longueur et devenait à volonté, une arme ou un instrument domestique. Il n'en avait encore été recueilli qu'un seul exemplaire dans le Châtillonnais ; M. H. d'Ivory l'avait exhumé du tumulus du Creux-des-Charmes, sur le territoire de la commune de Minot, mais cette rareté apparente est beaucoup plus imputable à la rapidité avec laquelle le fer se détruit au sein de la terre par l'oxydation, qu'à la difficulté qu'on aurait eu jadis à se procurer ces couteaux.

Je dois mentionner encore un reste de tige en fer long de douze à quinze centimètres, de la forme et de la grosseur d'un fort crayon. Il montre à une de ses extrémités un brusque épaississement de matière où des apparences de rainures obliques font songer aux ailerons de quelqu'arme de jet à pointe triangulaire comme une flèche, ou un javelot. Mais tout cela est si dénaturé par les exfoliations de la rouille, qu'on demeure indéfiniment perplexe en y cherchant une réalité.

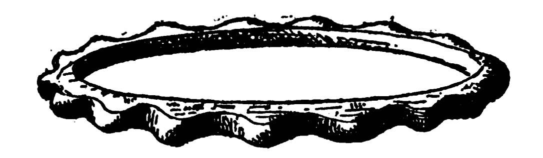
Lorsque nous avons ouvert la sépulture centrale, l'avant-bras droit du squelette nous est apparu paré de trois bracelets : deux en bronze et un en bois.

J'ai peu de chose à dire de ce dernier, si ce n'est qu'il n'avait pas de similaire à l'avant-bras gauche, tandis que les deux bracelets de bronze s'y faisaient également voir et se trouvaient par conséquent appairés. Il semble admis, parmi les antiquaires, que

les bracelets en substance ligneuse sont empruntés à du bois d'If. Je ne sais si les botanistes ratifient cette appréciation ; peut-être l'emploi du Buis leur semblerait-il plus vraisemblable , mais , bonne ou mauvaise, l'hypothèse de l'If prévaut, au moins à titre conventionnel. Quelle qu'en soit au surplus la véritable nature, la matière en était assurément à la disposition de tous, car aucun objet de parure ne s'est partout présenté en plus grande abondance. Ces bracelets de bois se comptent par centaines en Bourgogne, en Alsace, en Franche-Comté et sur les deux versants du Jura. Partout semblables à eux-mêmes sous le rapport des caractères essentiels, ils ne varient entr'eux que sous celui de la largeur. On en connaît qui s'étendaient sur tout l'avant-bras, comme un brassard. Beaucoup ne dépassaient pas les dimensions de nos ronds de serviette, auxquels les ouvriers qui les découvrent ne manquent pas de les assimiler. Quelques-uns reproduisaient simplement un tore agrémenté parfois d'une carène, ou bien encore de moulures rondes ou creuses. Plus favorisé peut-être que certaines contrées voisines, le Châtillonnais a fourni des échantillons de toutes ces variétés et les tumulus du Magny-Lambert ont livré les plus remarquables.

Le bracelet en bronze massif et de faible épaisseur qui séparait le bracelet de bois de celui occupant, au voisinage du coude, la partie supérieure de l'avant-bras, n'est pas non plus une nouveauté pour notre pays. Il est formé d'une tige quadrangulaire, un peu plus large que haute, dont la face externe est découpée à intervalles égaux, par ces courbes alternativement saillantes et rentrantes, qui s'appellent

des ondes dans le vocabulaire des ornemanistes. Ces ondes, qui sont ici très flexueuses et d'une élégante mollesse de contours, ont quelquefois une saillie plus brusque et plus vive ; elles rappellent alors les dents des roues d'engrenage. C'est sous ce dernier



aspect que les bracelets de ce type se sont plus particulièrement montrés dans le Châtillonnais. Le Dr Réné Brulard en a rencontré trois dans les tumulus de Rochelimard, commune d'Aisey, et de Tarperon, commune de Beaunotte. M. H. d'Ivory en avait déjà recueilli un bel exemplaire dans le tumulus du Fourchoire, près d'Aignay.

C'est peu, toutefois, comme quantité et cette rareté devient intéressante, lorsque l'insuccès de recherches comparatives amène à reconnaître que les bracelets de ce genre sont à peu près inconnus hors de notre région.

Je n'en ai point aperçu dans les collections si riches du Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye. L'album du célèbre cimetière de Hallstatt ne contient rien de semblable. Rien non plus dans les belles publications de MM. Max. de Ring sur l'Alsace, Baron de Bonstetten, Ferd. Keller et Gross, sur la Suisse, E. Morel et Foudrignier, sur la Champagne. Seuls les albums de MM. Costa de Beauregard et Ernest Chantre et celui de la Mission Cournault dans les anciens territoires gaulois de

l'Europe centrale reproduisent deux ou trois bracelets pouvant être rapprochés de ceux du Châtillonnais. Il existe assurément quelque parenté entr'eux, mais elle reste seulement collatérale. Des côtes transversalement allongées et plus ou moins larges, trop étroitement juxtaposées cependant pour comporter entr'elles un vide égal ou supérieur à leur développement, y remplacent les ondes proprement dites, ou les dents d'engrenage. Les unes sacrifient la hauteur à la liberté d'extension sur un plan horizontal ; les autres accusent des tendances contraires ; toutes néanmoins procèdent en principe d'une même conception décorative : l'alternance du creux et de la saillie. Deux bracelets de la deuxième et de la troisième tombe de Saint-Jean-de-Belleville (1) un autre du tumulus de Refranche, Doubs (2), et quelques-uns du tumulus de Russikon, dans le canton de Zurich (3) sont les seuls, à ma connaissance, que l'on puisse assimiler à nos bracelets Châtillonnais. Celui de Refranche surtout en est comme un prototype et semble ne contenir qu'en germe et comme à l'état de premier et de timide essai, le motif ornemental qui apparaît plus heureusement développé chez nous.

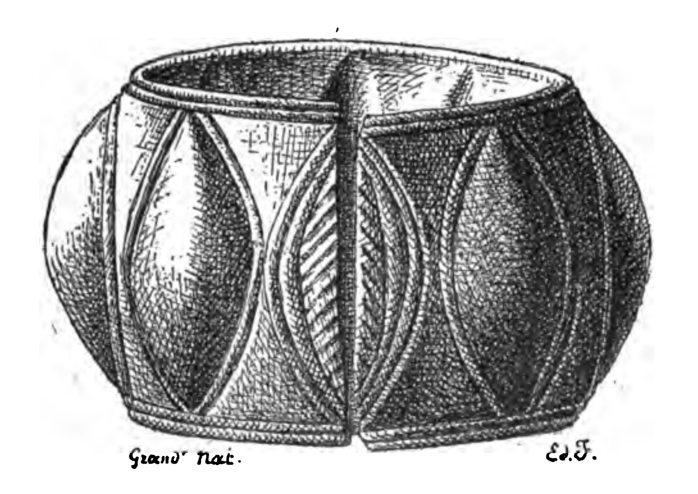
Faut-il en tirer argument pour croire à une industrie locale utilisant avec goût des ressources techniques d'un ordre assez relevé ? L'hypothèse

(1) V. *Les sépultures de St-Jean-de-Belleville (Savoie)*, par le comte Costa de Beauregard, Pl. III, fig. 2 ; Pl. IV, fig. 6 et 7. — *Etudes Paléoethnologiques dans le bassin du Rhône, premier âge du fer*, par Ernest Chantre, Pl. XVIII, fig. 5.

(2) V. Ern. Chantre, op. cit., Pl. XLI, fig. 4.

(3) Album Cournault à la Bibliothèque nationale, département des Estampes, 1er vol.

est séduisante ; mais comment la concilier avec la grossièreté ou la vulgarité de tous les autres objets en bronze exhumés du tumulus du Bois Bouchot? Ceux-ci sont certainement de fabrication indigène : des produits aussi rudimentaires ne fournissent pas matière à un trafic utile d'importation. Y aurait-il donc eu à côté de fondeurs malhabiles, des artisans beaucoup plus experts dont les œuvres n'allaient qu'aux personnages d'importance ? Peut-être, car ces bracelets ondés ou denticulés, ne sont pas les seuls qu'on peut croire cantonnés dans notre petite province. Il en est encore ainsi d'un type beaucoup plus remarquable auquel appartient la belle paire dont il me reste à parler.



Mon dessin ne reproduit qu'un seul des éléments de cette paire : celui qui parait le bras droit. L'autre, celui du bras gauche, est absolument semblable. Probablement sortis l'un et l'autre du même moule, ils attestent une expérience déjà grande de l'art

d'obtenir d'un seul coup des formes complexes par la coulée d'un métal en fusion dans une matrice. Au premier abord, on est tenté de les prendre pour une œuvre de martelage ; il semble que les bossages extérieurs et leurs concavités internes ne peuvent relever que des procédés de l'emboutisseur. Mais lorsqu'on les analyse en détail leur épaisseur trop grande pour s'être suffisamment prêtée aux efforts du marteau et trop régulière partout pour en avoir subi les atteintes, rend plus vraisemblable l'intervention d'un moule fort intelligemment préparé.

Une grande partie des bijoux en faveur à ces lointaines époques sont de simples produits de fonte. On ne faisait à leur égard dépense d'ingéniosité artistique, que lorsqu'il s'agissait d'en porter la valeur décorative à son maximum. Si on leur avait donné quelque développement superficiel, on recourait à des limes, à des poinçons très variés, à des burins d'une extrême finesse, pour tracer à leur surface, ou y imprimer, des dessins géométriques d'un goût très délicat. On obtenait ainsi des pièces fort agréables à l'œil et restées assez minces et légères, malgré leur étendue, pour que le poids de la matière ne devint pas une incommodité.

Jugeait-on préférable au contraire de chercher l'effet ornemental dans la diversité des plans, dans le contraste des saillies et des retraites : on disposait alors un moule avec des creux appropriés ; mais, comme ce moule était une pierre aplanie sans pièce de recouvrement, il fallait couler *à plein* et on devait par conséquent se contenter, pour les bracelets notamment, de bandes métalliques ne dépassant pas 0m010 ou 0m015 en hauteur, sous peine de les rendre

trop pesantes pour qu'il fût aisé d'en porter plusieurs à la fois. Or, il semble que l'importance ou la richesse d'un Gaulois se soit quelquefois mesurée, pour ses concitoyens, au nombre des armilles dont il pouvait se parer (1). Certains morts en ont emporté dans la tombe des séries comportant jusqu'à soixante anneaux pour chaque bras. On en constituait de véritables gaînes dans lesquelles tout l'avant-bras disparaissait et comme la légèreté en était la condition première, j'ai à peine besoin d'ajouter qu'on ne les composait pas de bracelets à bossages.

On devait cependant regretter de ne pouvoir y employer ceux-ci. Leur effet décoratif est, en effet, bien supérieur à celui des bracelets unis. Pour se faire admirer, un guilloché, un semis de fleurons gravés demandent à être examinés de près : à distance, ils restent sans valeur et n'attirent pas l'attention. Le bossage, au contraire, sollicite de loin le regard par son relief même, par ses faces multiples, par ses jeux de lumière. C'est à coup sûr le sentiment du parti à en tirer, qui suggéra un jour l'idée d'appliquer à la fabrication des bracelets de bronze, le principe du moule en deux pièces déjà usité pour les celts, certains couteaux, les poignées d'épée et les grandes épingles. Affranchi de l'obligation de combler tous les vides, le fondeur put désormais élargir à volonté les surfaces en saillie et confectionner des parures unissant au mérite de la légèreté, celui de dimensions propices aux recherches du luxe. Il réalisa du même coup une grande économie de peine et

(1) Strabon rapporte (lib. IV, C. 4, 5) que Posidonius parcourant la Gaule (150 ans avant l'Ere Chrétienne) a été frappé de la profusion de colliers et de bracelets que portaient les grands et les riches.

de temps. Il devint inutile de consacrer de longues heures à une minutieuse gravure des surfaces unies ; lorsqu'il avait extrait du moule sa bande gaufrée, quelques coups de lime ou de burin lui suffisaient pour enlever les bavures, aviver les contours et accentuer les moulures. Ce n'était pas seulement une grande simplification du travail matériel, c'était encore un profit considérable sous le rapport de l'effet à obtenir.

En quel lieu cet important progrès se réalisa-t-il? Je l'ignore, mais ce que je sais bien, c'est qu'il serait difficile d'en rencontrer des traces en dehors de l'ancien territoire Lingon. Mes longues et patientes recherches pour savoir si les bracelets dont je m'occupe, ont eu des similaires quelque part, sont demeurées négatives. A leur occasion j'ai interrogé une fois de plus, et inutilement, les collections si riches et les importants recueils que j'avais tout à l'heure l'occasion de mentionner. Un bracelet d'Hundersingen constitué par une large lame d'or et reproduit dans l'Album Cournault porte bien, à sa face externe, deux rangs de petites protubérances coniques qui sont creuses en dedans, mais la nature du métal exclut la possibilité d'une œuvre de fonte, en même temps que sa ductilité bien connue indique plutôt un procédé analogue à l'estampage.

Un bracelet en bronze, également en forme de bandeau et figuré dans l'Album de Hallstatt au musée de St-Germain, présente lui aussi, à l'extérieur, une double zone de petites perles hémisphériques, auxquelles correspond une concavité interne. C'est probablement un produit de fusion : seulement, puis-je raisonnablement en faire état dans l'espèce? Le

cimetière de Hallstatt et la Haute-Autriche sont loin de notre Bourgogne et, au contraire, assez voisins de ces rives hongroises du Danube qu'habitait, dès cette époque, une population adonnée à toutes les industries métallurgiques. Elle se livrait avec activité à un commerce d'armes et de parures en bronze, dont la diffusion dans les contrées adjacentes n'est pas contestable. Des caractères communs à tous ses produits ont, malgré leur nombre et leur variété, permis aux archéologues d'en constituer un groupe à part dont la spécialisation n'est nulle part mieux établie que par les séries dites *Gallo-Danubiennes* du Musée de Zurich. On y remarque bien des bracelets en bronze sortis de moules en deux ou plusieurs pièces et souvent évidés à l'intérieur, mais les données de fabrication y sont essentiellement différentes de celles qui s'accusent dans les bracelets du pays Lingon. Certains moules ont fourni des espèces de chapelets rigides composés de grosses perles massives enfilées bout à bout et plus ou moins contiguës les unes aux autres ; d'autres, plus nombreux, n'ont livré que des bandes d'oves creuses, de toutes tailles, que réunit entr'elles un tenon relativement étroit : mais la lourde épaisseur de ces chapelets ou de ces bandes et leurs sinuosités profondes tranchent de la façon la plus saisissante, avec la légèreté, les bords rectilignes et l'air d'élégante simplicité qui recommandent le groupe de bracelets dont les musées de Langres, de Châtillon et de Troyes m'ont permis d'établir les caractères distinctifs.

Ils se présentent tous sous la forme de bandeaux métalliques, de $0^{m}030$ à $0^{m}045$ de hauteur, à bords

uniformément droits. Ces bandeaux donnent en coupe verticale, un arc de cercle assez ouvert, et leur courbure offre dans son ensemble l'aspect qu'aurait la section d'un petit baril dont on n'aurait conservé que la partie médiane. Ils ne sont pas sans analogie, sous ce rapport, avec ces bracelets évidés en forme de gros tore continu qu'un léger listel encadre et dont les découvertes de Vaudrevanges et de Larnaud ont procuré de si beaux spécimens au Musée des antiquités nationales. Mais ils s'en séparent radicalement par la substitution à l'uniforme continuité de la saillie, de larges protubérances ornementales intervenant, de distance en distance, sur la face extérieure du bandeau et leur attribuant, par cette discontinuité même, une physionomie toute particulière. Ces protubérances affectent la forme d'oves (1), de perles hémisphériques (2), de côtes épaisses (3), de losanges arrondis (4), de coins beaucoup plus longs que larges et extrêmement surbaissés (5). Elles sont quelquefois

(1) V. au Musée de Langres la paire de bracelets découverte dans le tumulus de la Grand'Combe, commune d'Auberive.

(2) V. au Musée de Châtillon-sur-Seine, le Bracelet rencontré dans une sépulture probablement faite sous tumulus, à la fontaine Naulot, près le fourneau de Veuxhaulles.

(3) V. dans la collection H. d'Ivory le Bracelet exhumé du tumulus n° 2, du Pachenet, Commune de Moitron.

(4) V. au Musée de Châtillon-sur-Seine la paire de Bracelets recueillie dans le tumulus du Bois-Bouchot et, au Musée de Troyes, un Bracelet provenant de Bragelogne, arrondissement de Bar-sur-Seine.

(5) V. au Musée de Troyes la paire de Bracelets découverte à Droupt St-Basles, dans une sépulture où le défunt portait, à chaque bras, trois bracelets ayant une grande analogie de forme et de disposition avec ceux livrés par le tumulus du Bois Bouchot.

accompagnées de petites moulures rondes, ou anguleuses, qui les séparent ou les encadrent soit en courant, dans le sens horizontal, sur les bords du bandeau, soit en dessinant les sinuosités de leurs contours.

Les bracelets du tumulus du Bois-Bouchot portent ce double encadrement : les bords en sont ourlés par deux baguettes accolées et un léger listel en sertit les bossages. Ils constituent avec le bracelet de la sépulture de la fontaine Naulot si libéralement offert au Musée de Châtillon par M. Humblot, les spécimens les plus élégants et les plus parfaits du groupe.

Il y existe une autre particularité digne de remarque. Le bossage, que partage en deux parties égales la ligne tracée par le raccord de leurs extrémités, a été l'objet d'une double sertissure et d'une décoration spéciale empruntée au motif si fréquent et si caractéristique des traits disposés en chevrons. En le traitant avec cette faveur singulière on a voulu sans doute qu'il attirât les regards et qu'il les y fixât. Faut-il en conclure que l'usage était jadis de placer le fermoir des bracelets *sur le poignet*, à la partie la plus apparente, au lieu de le dissimuler, comme aujourd'hui, par dessous ? Ne se pourrait-il pas aussi qu'on eût simplement cherché à atténuer par la profusion et la variété des lignes ornementales dans lesquelles on la fondait, la désagréable sécheresse de celle qui marquait le raccord de ces extrémités ? La juxtaposition était assurément plus parfaite jadis, que nous ne l'avons trouvée au moment de la découverte.

Qu'on me pardonne de m'être étendu quelque peu

sur les bracelets à bossages, à l'occasion de la parure rencontrée au Bois-Bouchot. Ils sont pour nous du plus haut intérêt. Je n'ose encore les présenter comme spéciaux à la région qui fut l'antique cité Gauloise dont Langres était la capitale (1). Mais, puisqu'il y a des chances pour qu'il en soit ainsi, il était d'autant plus important de les faire connaître, afin de provoquer les vérifications qui doivent éclaircir ce point.

J'aurai achevé l'inventaire des dépouilles de notre tumulus lorsque j'aurai mentionné les deux ou trois vases en terre cuite qu'il recelait dans ses flancs.

On ne sera pas surpris que nous les ayons trouvés écrasés et morcelés à l'infini. Il a fallu toute la sagacité et l'inaltérable patience qui secondent si bien notre confrère M. Humblot dans ses restaurations, pour que nous ayons pu augurer avec quelque certitude de leur forme et de leurs caractères.

Comme presque tous les produits de la céramique de cette époque en notre pays, ils sont fabriqués avec une terre grossière, épaisse en moyenne, de quatre à cinq millimètres, de couleur noirâtre ou gris cendré, et mélangée de granules calcaires destinés à lui procurer de la cohésion. Il est évident que les potiers gaulois ignoraient l'art de traiter les argiles figulines et de les mettre à point pour les besoins de leur industrie. Aussi étaient-ils obligés de recourir à un

(1) On sait que le terme : *civitas*, dans les Commentaires, ne désigne pas une ville proprement dite, mais un ensemble régional, un groupement particulier de centres habités et de populations constituant, dans la nationalité générale, une subdivision nettement individualisée. MM. Roidot et Bulliot ont fait judicieusement remarquer que le canton suisse de nos jours, ou la tribu arabe, donnent une idée assez exacte de ce qu'était l'ancienne Civitas.

expédient pour corriger la déplaisante rusticité de leurs poteries usuelles. Cet expédient, qui est peut-être le point de départ de l'engobe moderne, a consisté, en l'espèce, dans l'immersion des vases à demi-secs dans un bain de barbotine coloré en rouge par l'addition de terres ocreuses, et préparé dans des conditions particulières comportant sans doute l'immixtion d'une matière grasse ou céroïde. Pendant l'imbibition de cette barbotine, un frottage au lissoir très attentivement exécuté et prolongé suffisamment, lui faisait prendre corps avec la pâte sous-jacente, comblait ses inégalités, régularisait ses surfaces, et procurait, en outre, à cette pâte une imperméabilité relative. Le vase acquérait ainsi un véritable épiderme d'une nature plus fine et d'un aspect assez avantageux, qui prenait à la cuisson, suivant son intensité, des teintes variant du rouge pâle au bistre et au brun olivâtre.

La sépulture centrale ne nous a offert aucune poterie ; il n'en existait que dans les sépultures annexes des niveaux inférieur et moyen. Le corps gisant à ce dernier niveau nous a paru avoir reçu l'offrande de deux vases placés l'un au voisinage de la tête, l'autre à la hauteur du bassin. Ce dernier, profondément détérioré, était presque méconnaissable. Le premier, qui a 0m95 de hauteur, 0m07 de base et 0m17 d'ouverture, rappelle un peu, dans son ensemble, la forme d'un cône renversé. Il se rétrécit toutefois au voisinage de l'orifice pour dessiner un col et ménager aux bords un infléchissement externe propice à l'effusion des liquides. Deux sillons décoratifs peu profonds, mais assez larges et contigus l'un à l'autre, courent horizontalement au-dessous

du col, vers la naissance de sa plus grande expansion.



L'une des sépultures inférieures avait également reçu un vase. Bien qu'il s'écarte du précédent par un



galbe ollaire très prononcé, il a, avec lui plus d'un point de ressemblance et se montre orné comme lui de légers sillons au-dessous du col. Ils sont au nombre de trois. Son diamètre interne maximum à la

panse est de 0m28 tandis que celui de son col n'est plus que de 0m16, et celui de base de 0m11. A la lèvre des bords, la largeur de l'orifice est de 0m19 ; la hauteur totale est de 0m27.

Si n'étaient la paire des bracelets ondés et celle surtout des bracelets à bossages, ces vases de terre et les autres objets en bronze exhumés du tumulus constitueraient une maigre récolte d'antiquités et seraient, pour la Société archéologique du Châtillonnais, une bien pauvre récompense de son zèle. Il devient évident que les sépultures gauloises existant dans la contrée plus particulièrement désignée à son activité ne sont point aussi productives, pour les collections à fonder, que celles des plaines Champenoises, ou de la région méridionale du territoire Lingon, sur le versant de la Saône. Il est probable que notre Pays de la Montagne était, il y a deux mille ans, comme il l'a été au moyen-âge et jusqu'en des temps assez voisins de nous, un territoire un peu délaissé que l'on contournait plus qu'on n'y pénétrait, qui participait tardivement aux progrès du dehors et où la pauvreté était beaucoup plus fréquente que la richesse.

Est-ce un motif pour se décourager et ralentir les explorations commencées ? Evidemment non ! Le dévouement à la science archéologique ne s'inspire pas uniquement de l'espoir de précieuses trouvailles. Il est surtout avide d'observations nouvelles, de notions plus méthodiquement acquises, de résultats positifs plus nombreux et plus propices à l'entière élucidation du passé. Sous ce rapport, aucune des fouilles de notre jeune Société n'a encore été stérile. Dans toutes, elle a au moins glané quelques faits intéressants. Le

tumulus du Bois-Bouchot n'aura pas failli à cette encourageante donnée et, pour paraître faible, le contingent qu'il apporte n'en a pas moins son utilité.

Il nous met en présence d'un clan occupant le plateau de Coulmiers, il y a une vingtaine de siècles et ne comptant vraisemblablement point parmi les plus importants de cette puissante *Civitas Lingonum* à l'alliance de laquelle César attacha tant de prix. La population, par la force des choses, plus que par sa volonté sans doute, en était d'allures modestes et éminemment rustiques. Il est permis de ne pas lui attribuer une supériorité intellectuelle de premier ordre, de la supposer peu expérimentée, malhabile et gauche en beaucoup de choses ; mais elle avait des cotés dignes d'estime. Elle vouait à ses morts ce culte d'essence spiritualiste qui est chez nous comme un instinct de race. Elle professait pour les traditions des ancêtres et pour les nécessités de la hiérarchie sociale un respect attesté par les faits que je me suis efforcé de mettre en lumière. Elle gardait à ceux qui avaient été dans son sein des personnes de marque, un souvenir vénéré qui incitait ses descendants à tenir à honneur de venir se reposer dans la mort à côté d'eux. Elle payait tribut au goût si universel de la parure, mais à peu de frais, hélas ! et dans des proportions beaucoup trop restreintes à notre gré. La grossière simplicité de ses torques et de ses armilles les plus usuelles n'autorise guère à lui faire honneur de la fabrication des bracelets à bossages. Il est néanmoins probable qu'elle se confectionnait à elle-même ces parures rudimentaires et plus que naïves dont les sépultures annexes nous ont fourni les spécimens

que l'on sait. Si elle possédait des armes, il ne lui paraissait plus opportun peut-être d'en déposer auprès de ses morts. Les mœurs belliqueuses qui ont laissé des traces significatives sous les grandes constructions funéraires de Magny-Lambert, n'étaient plus en aussi grande faveur et cette remarque s'ajoutant à la présence du collier en bronze me porte à ne faire remonter l'érection du galgal du Bois-Bouchot qu'à une époque très voisine de celle de la conquête.

Me laissé-je abusivement emporter par l'imagination, en envisageant ainsi les choses? Quelques-uns de mes confrères le penseront sans doute. Ils auront peut-être raison et, si j'ai tort, je le confesserai franchement, mais qu'ils me le démontrent au préalable et qu'ils se hâtent, pour me confondre, de chercher des arguments dans de nouvelles fouilles.

Ed. FLOUEST.

NOTE

SUR LES SQUELETTES DU TUMULUS DU BOIS BOUCHOT

Les squelettes dont les débris ont été mis à découvert par les fouilles du tumulus du Bois Bouchot étaient au nombre de onze. Si l'on a cru tout d'abord que cette sépulture n'en avait pas conservé plus de huit, c'est qu'on avait recueilli, comme ne provenant que d'un seul et même corps, des groupes d'os qui appartenaient en réalité à plusieurs sujets réunis et confondus. Il a suffi d'y regarder de près pour

rectifier cette erreur. En effet, trois cubitus ne pouvaient être attribués à un même squelette ; et la réunion d'un fémur de forte dimension avec un plus petit indiquait manifestement que deux sujets, d'âge et, peut-être, de sexe différent, avaient été inhumés en un même point du tumulus.

Malgré leur état avancé de destruction, les restes humains que nous a livrés le tumulus du Bois Bouchot n'étaient nullement dépourvus d'intérêt. Leur témoignage vient confirmer au contraire ce que nous ont déjà révélé nos fouilles précédentes, à savoir, que les tumulus qui se comptent par centaines dans les forêts de l'arrondissement de Châtillon devaient servir à la sépulture des populations qui vivaient à l'état sédentaire sur notre sol pendant la période celtique.

Nous trouvons tous les âges réunis sous le massif de pierres du Bois Bouchot. Une simple portion de mâchoire, où les dents de sagesse ne sont pas encore venues, n'a pu appartenir qu'à un adolescent; une autre, d'un développement plus avancé, indique un sujet très jeune encore, mais plus vieux de quelques années que le précédent. La dentition de l'adulte et celle du vieillard sont également représentées sous nos yeux par des échantillons de maxillaires qui ne laissent aucun doute sur l'âge respectif des individus dont ils proviennent.

Si l'on tient compte, en outre, des données fournies par les autres os, telles que, leur degré de développement, leur force, la torsion des humérus et le relief des empreintes d'insertions musculaires; si, de plus, on se convainc qu'un anneau en cuivre, trouvé d'ailleurs au milieu d'os peu volumineux,

n'a pu être porté que par un doigt de femme, ou de très jeune sujet, on ne saurait contester sérieusement les propositions qui précèdent. Nous croyons donc que l'on peut, sans témérité, répartir, sous le rapport de l'âge et du sexe, les onze squelettes du Bois Bouchot ainsi qu'il suit :

Adultes (sexe masculin)...........	4
Adultes (sexe féminin).............	3
Vieillard (féminin probablement)...	1
Sujet jeune......................	1
Id. adolescent..................	1
Douteux.........................	1
Total.........	11

On n'a pas reconnu un seul os d'enfant.

Les os crâniens étaient trop peu nombreux et réduits en fragments trop petits pour nous apprendre si les têtes étaient brachycéphales ou dolichocéphales. Nous mentionnerons seulement l'épaisseur excessive de fragments de pariétaux appartenant à l'un des squelettes regardés par nous comme masculins.

Sur deux tibias, la tendance platycnémique était assez accusée ; disposition rendue plus frappante encore par la comparaison avec un troisième morceau de tibia, qui n'avait à aucun degré la forme en lame de sabre.

Enfin trois mâchoires inférieures nous ont montré l'apophyse géni très peu développée, et même rudimentaire. Nous rappellerons à cet égard que la saillie si peu prononcée de cette éminence est considérée comme particulière à des hommes qui usent peu de la faculté du langage et qui sont encore, par conséquent, dans un état inférieur de civilisation.

Dr BOUTEQUOY.

PLANCHE Ire.

Tumulus du Bois Bouchot, 1/3. — 1 et 1 *bis*, Bracelets en bronze. — 2, Bracelet en bois d'If. — 3, Bracelet en bronze massif.

Tumulus du Bouchot-Bouchard, 1/3. — 4, Bracelet creux en bronze. — 5, Coupe en bronze.

PLANCHE II.

Tumulus du Bouchot-Bouchard, 1/5. — 1, Epée en fer. — 4, Vase en terre cuite.

Tumulus du Bois Bouchot, 1/5. — 2 et 3, Vases en terre cuite.

BULLETIN

DE LA

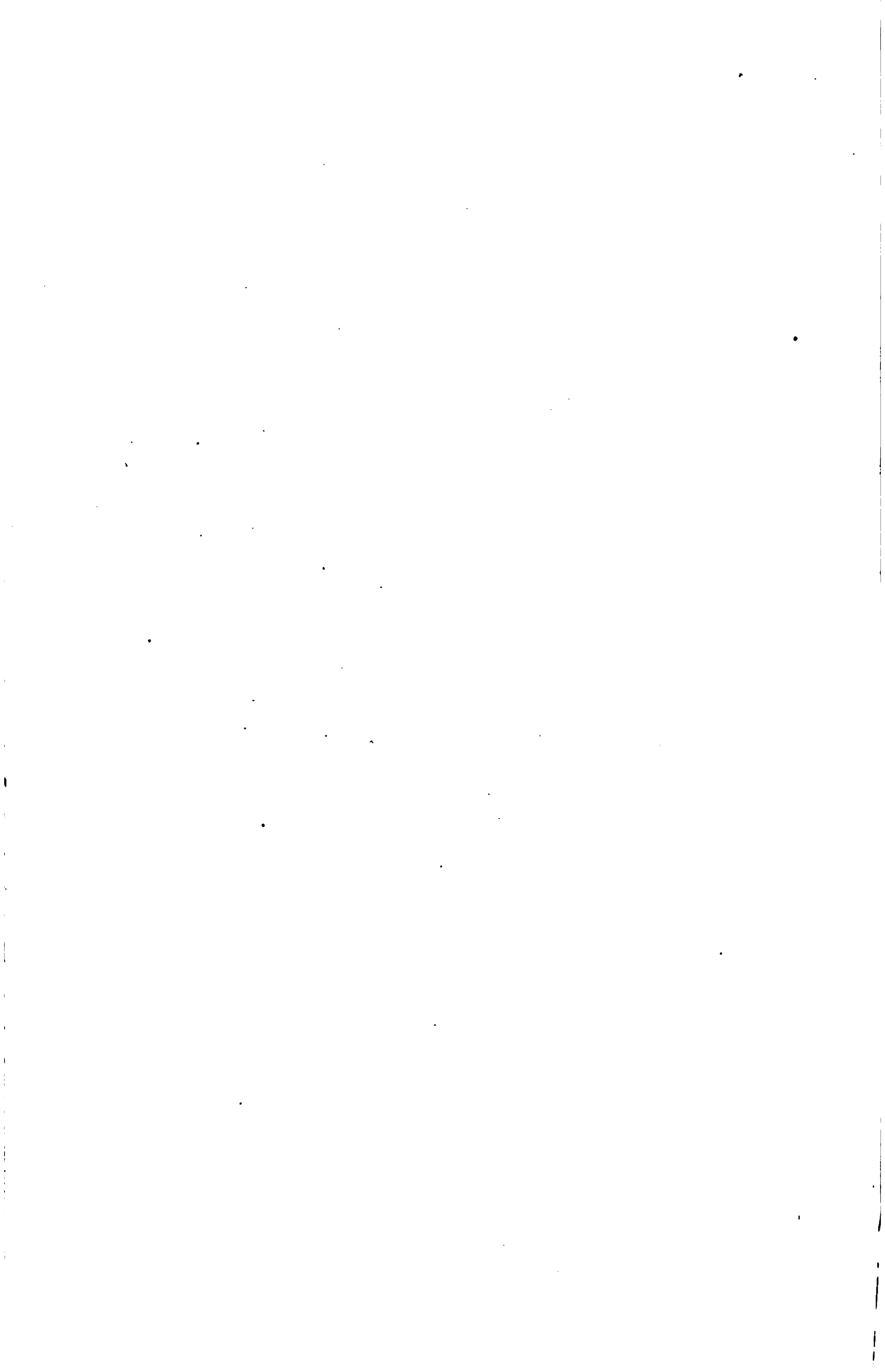
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU CHATILLONNAIS

QUATRIÈME ANNÉE — 1884

N° 5

CHATILLON-SUR-SEINE
IMPRIMERIE ERNEST LECLERC
1884



MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATILLON-SUR-SEINE

CINQUIÈME LISTE

MM. PIGNON, propriétaire à Châtillon.

SERBOURCE, ancien inspecteur primaire à Villedieu.

CERNESSON, conseiller municipal de Paris, 25, rue Michel-Ange, Paris-Auteuil.

FRÉROT, curé à Châtillon.

MORET, propriétaire à Bremur.

CULMET, propriétaire à Châtillon.

COMPOSITION DU BUREAU 1883-1884 :

MM. COUPPEL DU LUDE, sous-préfet de Châtillon, président d'honneur.

MAURAGE, maire de la ville de Châtillon, président d'honneur.

Louis CAILLETET, président.

Dr BOUTEQUOY, vice-président.

GARDRAT, secrétaire.

DE VILLIERS, secrétaire-adjoint.

GIRARD, trésorier.

HENRI PERSONNE, DELAPERCHE, CHARLES COUVREUX, LAPEROUSE, — Membres du Conseil d'administration.

HUMBLOT, ÉMILE, conservateur du Musée.

LORIMY, fils, conservateur-adjoint.

COMPOSITION ACTUELLE :

MM. COUTAUD, sous-préfet de Châtillon, président d'honneur.

TARDY, maire de la ville de Châtillon, président d'honneur.

Louis CAILLETET, président.

Dr BOUTEQUOY, vice-président.

GARDRAT, secrétaire.

DE VILLIERS, secrétaire-adjoint.

GIRARD, trésorier.

CHARLES COUVREUX, LAPEROUSE, CHOPIN, GEORGES MINOT, — Membres du Conseil d'administration.

HUMBLOT, conservateur du Musée.

LORIMY, conservateur-adjoint.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1883

Étaient présents :

MM. Couppel du Lude, sous-préfet de Châtillon, président d'honneur ; Cailletet, président ; Boutequoy, vice-président ; Girard, trésorier ; Gardrat, secrétaire ; Leclerc, Darbois, Guényot, Couvreux, Mamet, Legros.

MM. Laperouse, Miel et de Villiers absents se sont fait excuser.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 23 octobre 1882, adopté sans observations.

M. le Président annonce qu'il a été fait don à la Société de deux ouvrages :

1° Deux fascicules : *Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuse du diocèse de Dijon ;*

2° Un volume : *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.*

Tome X, 1re livraison, 1878 à 1882.

Tous les membres présents s'associent à M. le président pour adresser des remerciements aux donateurs.

On décide que les bulletins de la Société Archéologique du Châtillonnais seront adressés aux Sociétés de Beaune et de Semur.

Au sujet de ces bulletins, plusieurs personnes demandant à les acheter, la réunion est d'avis qu'ils seront vendus la somme de 10 francs le fascicule.

M. le Président donne connaissance de la démission de MM. Duchêne, Angot, Lourdel et Plivard.

Il soumet ensuite à l'assemblée la nomination de huit membres nouveaux dont les noms suivent :

MM. Chauve, Amand, propriétaire à Puits ; Cheurlin, an-

lin, ancien directeur de la Poste à Châtillon ; Duboys, ancien officier à Laignes ; Deroye, notaire à Laignes ; Lajoinie, principal du Collège à Châtillon ; Lancelot, photographe à Troyes ; Lorimy, fils, joaillier à Châtillon ; Ougier, juge de paix à Montigny.

Tous ces noms réunissent l'unanimité des suffrages.

M. LE PRÉSIDENT insiste sur la nécessité de surveiller de plus près les fouilles faites à Vertault. Beaucoup d'objets ont été cassés ; les recherches ont cependant amené des découvertes très intéressantes, on y a trouvé des poteries, des sculptures, différents outils et notamment une balance romaine très bien conservée.

Relativement à la demande de subvention à adresser au Ministère de l'Instruction publique pour les fouilles de Landunum, M. BERTRAND, Conservateur du Musée de Saint-Germain, recommande de fixer un chiffre en spécifiant un but déterminé pour l'emploi des fonds. M. CAILLETET fait espérer que M. Bertrand viendra à Châtillon dans le courant de l'été, on visiterait les travaux de Vertault, et on fouillerait un tumulus. La Société serait très reconnaissante à M. Bertrand s'il voulait bien faire une conférence.

M. Laperouse, absent, lira deux notes à la prochaine réunion.

L'assemblée arrête la composition du quatrième fascicule.

La parole est ensuite donnée à M. GIRARD, trésorier de la Société, qui présente le compte-rendu financier. Il en ressort qu'il reste en caisse 1,100 francs; ce compte-rendu est remis au secrétaire et sera placé aux archives.

M DE VILLIERS a reporté sur la carte de la guerre, qu'il a dessinée à une plus grande échelle, tous les tumulus signalés dans le Châtillonnais. Il a spécialement reconnu trois groupes dans les environs de Villiers ; ces tumulus sont de petites dimensions et M. de Villiers désire être autorisé par la Société et par l'Administration à en fouiller quelques-uns; cela ne soulève aucune difficulté.

Cette carte formera un document très précieux pour le Musée.

Les fonctions de secrétaire-adjoint étant vacantes, M. de Villiers est désigné à l'unanimité pour les remplir.

L'installation du Musée occasionne à M. Humblot, conservateur, beaucoup d'occupation ; pour le seconder, M. Lorimy est nommé à l'unanimité conservateur-adjoint.

La salle du Musée est aujourd'hui terminée, les vitrines disposées ; on procède au classement des objets.

Le quatrième fascicule sera adressé à tous les membres du Conseil général.

M. LE Dr BOUTEQUOY. vice-président, présente d'intéressantes observations sur les ossements du tumulus de Bois-Bouchot ; cette communication sera insérée au bulletin.

Aucune autre question n'étant portée à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,
A. GARDRAT.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1883

Étaient présents :

MM. Couppel du Lude, sous-préfet, président d'honneur ; Cailletet, président ; Boutequoy, vice-président ; Girard, trésorier ; de Villiers, secrétaire-adjoint ; Maurage, Lorimy, Delaperche, Beurton, Dufoulon, Lajoinie, Magdelaine, Humblot, Tardy, Minot, du Boys, Monniot, Mamet.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 24 avril 1883 ; adopté sans observation.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance des décès de MM. Bornat et Durupt, membres de la Société, et de la démission de MM. Didier, Baudier, Gloria, Bertillon et Cornibert.

Il soumet ensuite à l'assemblée la nomination de six nouveaux membres dont les noms suivent :

MM. Pignon, propriétaire à Châtillon ; Serbource, ancien inspecteur primaire à Villedieu ; Cernesson, conseiller municipal à Paris, 25, rue Michel-Ange, Paris-Auteuil ; Frérot, curé à Châtillon ; Moret, propriétaire à Bremur ; Culmet, propriétaire à Châtillon.

Tous ces noms réunissent l'unanimité des suffrages.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre adressée à

M. Magdelaine par M. Flouest, au sujet des fouilles qu'il y aurait lieu de faire à la ferme du Bois-des-Fées et du Mont-Remin (canton de Montigny).

L'assemblée, prenant en considération les intéressantes communications de M. Flouest, décide qu'une somme de 100 fr. sera mise à la disposition de M. Magdelaine pour faire exécuter une première fouille sur les terrains indiqués.

M. LE PRÉSIDENT annonce que le Conseil général de la Côte-d'Or a voté une somme de 300 fr. en faveur de la Société.

Sur les observations présentées par M. le président, l'assemblée décide qu'une somme de 500 fr. sera employée à continuer les fouilles commencées en 1883 à Vertault.

Les tranchées faites sur les propriétés d'un des habitants de cette commune (M. Boulandet), seront comblées sur sa demande.

MM. Serbource et Petit, qui habitent dans la région, sont spécialement chargés de la surveillance des travaux.

MM. du Boys et de Villiers sont désignés pour rechercher l'emplacement des anciennes fortifications de la ville.

L'assemblée décide en principe que les fonds de la Société seront déposés à la Caisse d'épargne de Châtillon. Le livret sera établi au nom de M. le trésorier de la Société.

L'assemblée vote des remerciements à M. Barrachin qui a fait à la Société un don de mille francs, ainsi qu'à M. Cailletet qui a donné au Musée une magnifique vitrine.

M. MAGDELAINE fait don à la Société d'un percuteur et de deux objets en bronze (une épingle et une agrafe d'origine mérovingienne) trouvés sur le territoire de Montigny.

L'assemblée s'associe à M. le président pour remercier le donateur.

M. Laperouse n'ayant pu assister à la réunion et faire la lecture annoncée à la dernière séance, M. le président rend compte sommairement des fouilles exécutées à Maisey et au sujet desquelles M. Laperouse devait prendre la parole. Aucune autre question n'étant portée à l'ordre du jour, la séance est levee.

Le Secrétaire-adjoint,

DE VILLIERS.

FOUILLES

DES

RUINES DE LA COLLINE DE VERTAULT

DEPUIS QUAND CES RUINES ONT-ELLES ATTIRÉ L'ATTENTION?

(1651-1846)

Sur le plateau de la colline, baignée par la rivière de Laignes, au pied de laquelle se trouve le village de Vertault, dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), gisaient les ruines d'une ville gallo-romaine, oubliées dans la nuit des siècles.

Ce n'est que, vers le milieu du XVIIe, qu'on la trouve signalée pour la première fois à l'attention du monde savant par le P. Jacques Vignier, recteur du Collège des Jésuites de Dijon, qui, originaire de Bar-sur-Seine, avait eu naturellement l'occasion d'en remarquer les vestiges dans le voisinage de sa ville natale.

Il dit, en effet, « y avoir fait chercher, en 1651, pendant un jour, et y avoir trouvé un joli pied de marbre blanc, une clef antique, différents ustensiles propres à la vie humaine, des médailles de Trajan et de Probus, des tuiles et des poteries ; » et il ajoute : « N'ayant pas eu le temps de continuer, j'engage à poursuivre ces recherches. »

Déterminé surtout par les médailles enfouies dans

les ruines de Vertault, cet érudit y avait vu les restes d'une place forte, qu'il considérait avec raison, ainsi que nous le montrerons, comme ayant été détruite du temps de Probus (1) ; et il lui avait donné le nom que son emplacement porte encore dans la localité, celui de *Lan-sur-Laignes*, par corruption *Lansseigne* ou *Lanssuine*, auquel il avait cru pouvoir ajouter une désinence celtique, en l'appelant *Landunum*, sans doute par esprit d'archaïsme et pour donner l'idée d'une ville située sur une hauteur (2).

Après le collaborateur de Vignier, Philibert De la Marre, conseiller au Parlement de Dijon, et le chanoine de Troyes, Camusat (3), le savant abbé Lebeuf, d'Auxerre, avait dit à son tour, avec l'autorité de son érudition : « On voit à une petite demi-lieue de Molesmes, du côté du couchant d'hiver, une colline qui est fort escarpée du côté d'orient et du midi, sur laquelle a été bâtie autrefois une petite ville. Les gens du pays disent qu'elle se nommait Lan-sur-Laignes, etc. Le P. Vignier l'appelle sans façon *Landunum ad Lagnim fluvium, sive Lanssuinum*. Comme j'ai été sur les lieux, je me suis con-

(1) *Chronicon lingonense*. — « Lansuinium ad Lagnim fluvium anno 269, aut 270, arcem firmissimam deletam fuisse ex ruinis, nummis ibi repertis et aliis conjecturis opinamur. »

« J'ai grande opinion, dit ailleurs Vignier, que ce fut du temps d'Aurélien et de Probus qu'arriva le siège, la prise et la reddition de l'ancienne ville de *Lanssuine*... »

(2) Nous avons nous-même constaté que, sur le plan cadastral de la commune de Vertault, le chemin qui traverse le plateau est appelé *Chemin de Lan-sur-Laignes*.

(3) Mss de la *Collection* De la Mare, à la Bibliothèque nationale, n° 10,396.— Camusat, *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ Diœcesis*.

vaincu par mes yeux qu'en effet il y a eu une ville sur cette éminence : on y en découvre toutes les marques, de même que dans les champs de l'ancien Autun ; et il s'y rencontre des médailles romaines. Elle avait sept cents pas communs de long et un peu moins de large, etc. C'était une de ces villes de second rang, et qui pouvait porter le nom de *Castrum* (1).

C'est à tort que quelques-uns des premiers savants, qui ont fait mention de cette place, ruinée vers le milieu du III[e] siècle, l'ont confondue avec celle de ***Latiscum***, qui ne l'a été qu'au IX[e] sous Charles-le-Chauve, et qui a été le chef-lieu du ***Pagus Laticensis*** ou Canton du Laçois, dans l'ancienne Cité des Lingons, sans doute après la destruction de la ville située sur le plateau de Vertault, et avant que Châtillon ne fût devenu la capitale de la région ou ***Pays de la Montagne*** (2).

Mais cette confusion n'a pas échappé à M. l'avocat De la Mothe, qui a recueilli, à la veille de la Révolution, des documents importants sur les antiquités du Châtillonnais.

Ce savant nous apprend, d'ailleurs, « qu'on a trouvé sur la colline de Vertault plusieurs ustensiles, un casque antique, des voûtes, des restes d'aqueduc très-bien et très-solidement bâtis. Une grande quantité de briques, ajoute-t-il, couvre encore le terrain, malgré celles qu'on y a prises. » En somme,

(1) LEBEUF. — *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France et de supplément à la* NOTICE DES GAULES.

(2) Voir notre Notice sur la *Découverte du nom d'une ville gallo-romaine des environs de Châtillon-sur-Seine*, lue au Congrès scientifique de Troyes, 1865.

suivant lui, « ceux qui ont observé les lieux, avant qu'ils ne fussent défigurés par la charrue, ont pu voir que le Landunum des Lingons était une de leurs principales villes après Antomadunum, aujourd'hui Langres (1). »

Nous est-il enfin permis d'ajouter qu'ayant été amené, dès notre première jeunesse, par l'amour de notre pays natal à l'étude de son histoire, et bien avant qu'il ne fût question des fouilles, dont il nous reste maintenant à rendre compte, nous avions cru pouvoir prédire les heureux résultats réservés à la recherche de cette ville disparue ? (2).

(1) Mss. De la Mothe.

(2) *L'Histoire de Châtillon, 1837.* — « Bien des années plus tard, disions-nous, nous montions à notre tour la colline de l'ancienne capitale du Lassois... Le vaste plateau où elle s'élevait est tout entier couvert de débris ; et il nous a semblé que, en en suivant les traces, on déterminerait peut-être encore l'emplacement de la ville, son enceinte et la place des fortifications... Des champs tout remplis de ruines que soulève à chaque sillon le soc de la charrue ; d'énormes et nombreux amas de pierres que les laboureurs retirent sans cesse du sol et sur chacune desquelles on reconnaît la main de l'homme ; des vases de toutes les formes, des briques de toutes les espèces... ; c'est ce qui affleure une vaste étendue de terrain. Quelques jours après, nous étions sur les débris d'Alise... Au premier abord, nous fûmes frappé de la ressemblance de sa position et de la physionomie de ses ruines avec celles de Lansuine ; après les avoir examinées, nous vîmes que les pierres, les briques, les vases étaient absolument les mêmes, avaient les mêmes formes et les mêmes empreintes ; et, si notre témoignage était quelque chose, nous affirmerions que quiconque aura comparé les restes de ces deux villes ne doutera pas un seul instant que les ruines qu'on remarque à Vertault ne soient les débris d'une ville qui aurait eu une origine semblable à celle de la célèbre Alise. »

PREMIÈRE PARTIE

FOUILLES FAITES PAR LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR

(1846-1853)

Vers 1846, en effet, un antiquaire bien inspiré, M. Lucien Coutant, des Riceys, eut l'heureuse pensée d'acheter, sur le plateau de Vertault, dont il était voisin, quelques parcelles de terrain, pour y pratiquer des fouilles. Il fut assez encouragé dans ses recherches pour désirer leur donner plus d'extension et faire appel, à cet effet, au zèle éclairé de la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, qui, comprenant de quelle importance il était de continuer ces explorations sur un vaste plan, n'hésita pas à les prendre à son compte, sous l'intelligente direction de M. Coutant, en y affectant les ressources dont elle pouvait disposer; et c'est alors que des fouilles, poursuivies, de 1846 à 1853, avec les plus louables efforts et le plus éclatant succès, firent sortir une partie de cette ville des ruines sous lesquelles elle était restée ensevelie pendant quinze siècles.

Ces explorations ont été consignées dans un important Rapport de MM. Mignard et Coutant, accompagné de planches, ainsi que du plan des fouilles (1); et c'est le résultat de ces intéressantes recherches dont il convient de donner ici un résumé rapide, pour faire connaître le point de départ des fouilles nouvelles, que la *Société archéologique du*

(1) Voir les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, Tome IV, années 1853-56.

Châtillonnais, de récente création, a résolu d'entreprendre, afin de compléter, s'il est possible, l'exhumation de cette antique cité.

§ Ier. — *Situation de la ville. — Son enceinte continue de murailles.*

La situation de la place construite sur la colline de Vertault était celle de l'*Oppidum* gaulois, transformé en ville gallo-romaine : situation forcément indiquée pour des populations primitives et guerrières, qui avaient besoin d'une défense naturelle.

L'*Oppidum* occupait généralement le sommet d'une montagne isolée et escarpée de toutes parts, comme celui de *Latiscum*, près de Châtillon-sur-Seine, ou l'extrémité d'un plateau en forme de promontoire, comme la ville de Langres.

La place, dont nous parlons en ce moment, était dans ce dernier cas. — Située à la suite d'une chaîne de collines, dont les pentes étaient assez prononcées, elle n'était accessible de plain-pied que d'un seul côté, celui du midi, qui était le prolongement de l'arête des montagnes voisines. Aussi, sur ce point, une défense de main d'hommes avait-elle été pratiquée dans la roche vive, par l'ouverture d'une large et profonde tranchée, qu'on voit encore très-distinctement aujourd'hui, et dont les décombres avaient été rejetés du côté de la ville, pour former retranchement. Mais, quoiqu'elle fût naturellement défendue des trois autres côtés par des pentes rapides, cette ville n'était pas moins entourée sur tout son pourtour d'une enceinte continue de murailles.

Comme le disent justement, en effet, les auteurs du Rapport précité, « on suit pour ainsi dire, sur une espèce d'arête circulaire de la colline, les vestiges de la muraille; et il ne faudrait pas creuser à une grande profondeur pour la découvrir tout entière avec ses tours. » On a même retrouvé les substructions de l'une d'elles, qui était carrée.

Cette enceinte était percée de plusieurs ouvertures auxquelles aboutissaient des voies romaines, dont on retrouve encore les traces aux environs, notamment dans la direction de Troyes, de Latiscum et de Langres, de Châtillon et d'Alise (1).

Ces murailles, dont la base, avons-nous dit, est toujours subsistante (sur une hauteur d'un mètre à deux), ont été mises à découvert sur quelques points par la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or;* et elles ont frappé les archéologues les plus compétents, comme M. de Caumont, par leur conformité parfaite avec le mode de construction des fortifications gauloises, tel qu'il a été décrit par César.

D'après César, les murailles des villes, chez les Gaulois, étaient formées de pierres de taille et de poutres, posées alternativement les unes sur les autres : « ce qui est un grand avantage, dit-il, pour la défense des places : la pierre défendant du feu les remparts et le bois les défendant des ravages du bélier. »

Or, les murailles de la place en question présentent exactement ce mélange de pierres et de poutres superposées. Sans doute, il ne reste plus le moindre

(1) Voir la *Carte des Voies romaines qui se dirigent vers Landunum*. Planche 1re, annexée au *Rapport* de MM. Mignard et Coutant.

vestige des poutres, consumées par le temps; mais la place où elles étaient fixées existe toujours dans les remparts.

Ils sont, en effet, percés en échiquier, à des intervalles de 3 mètres environ, de trous de 0,40 c. de hauteur sur 0,30 de large; et, ce qui fait bien voir dans ces ouvertures la place des poutres gauloises, c'est qu'on trouve encore, scellées à quelques-unes d'entre elles, des tiges de fer fort oxydées, qui paraissent avoir servi à les assujettir dans la maçonnerie.

Disons, en passant, que ce seul fait d'une enceinte continue de murailles, qui sont bien évidemment des murailles gauloises, prouve non-seulement qu'avant de devenir une ville gallo-romaine la place de la colline de Vertault avait été un *oppidum* celtique, mais encore qu'elle avait dès-lors l'étendue qu'elle a eue depuis la conquête.

§ 2. — *Les rues et les maisons.*

L'abbé Lebeuf avait évalué, comme on l'a vu, l'étendue de la place à 700 pas communs de long sur un peu moins de large; et il résulte du plan dressé avec beaucoup de précision par les géomètres, chargés de ce travail par la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, qu'elle a 25 hectares de superficie.

Elle était de forme oblongue, dans le sens du sud au nord; et les traces de quelques-unes de ses rues se remarquent dans cette direction. On serait même porté à prendre pour la principale de ces voies, le chemin encore fréquenté de nos jours, qui traverse l'emplacement de la ville dans toute sa longueur, depuis l'entrée ouverte dans le retranchement dont

nous avons parlé, jusqu'à l'extrémité de la colline, et qui est inscrit au cadastre de la commune sous le nom de *Chemin de Lan-sur-Laignes*. Mais la découverte d'un des plus importants édifices de la ville sur le parcours même de ce chemin suffit pour écarter cette conjecture ; et l'on ne doit voir dans la voie dont il s'agit qu'un chemin de desserte de la contrée, lequel peut d'ailleurs servir de point de repère, en divisant, dans toute son étendue, la place en deux quartiers, celui de l'Est et celui de l'Ouest.

Les rues de la ville étaient pavées en hérisson. L'une d'elles, à l'Est, avait plus de 7 mètres de largeur ; et, dans son voisinage, un singulier genre de pavage, figurant une étoile à rayons inégaux, avec trois bases de colonnes, semble annoncer, d'après MM. Mignard et Coutant, une place où auraient abouti plusieurs rues.

Les fouilles, faites de 1846 à 1853, ont mis à jour les vestiges de trente à quarante habitations, situées presque toutes dans le quartier de l'Est.

Elles sont en général composées de deux pièces au rez-de-chaussée ; et ces pièces, dont l'aire est formée d'un béton très-solide, ne présentent, à une exception près, aucune trace de foyer.

Toute la surface du plateau est couverte des innombrables débris des matériaux employés à leur construction, notamment de briques et de tuiles, les unes courbes, destinées au faîte des toitures, les autres plates ou à rebords ; de pierres sciées ou de placage ; d'enduits peints ; de verre ; de clous et de ferraille oxydée, etc. ; sans qu'on y rencontre du reste, comme de raison, aucune trace de charpentes ou de boiseries, genre de matériaux qui ne pouvaient

résister à l'action du temps, quand ils auraient échappé à celle du feu, qui a détruit la ville, comme on le verra.

Aux ruines des habitations se trouvent mêlés les vestiges de tout le mobilier qui les garnissait ; on ne parle ici, bien entendu, que des vases de poterie, ustensiles de métal et autres objets de nature à être épargnés par les causes de destruction de la ville. — Nous mentionnerons ces objets plus loin.

§ 3. — *Les Caves.*

Sur certains points, on a découvert des constructions souterraines, d'une profondeur de 4 à 5 mètres environ, dans lesquelles on pénètre par des marches en pierres de taille. Elles figurent au plan des fouilles de la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or* sous le nom de caves.

Dans l'une d'elles, on a trouvé beaucoup de débris de grandes amphores : ce qui justifierait la dénomination qui leur a été donnée.

Cependant plusieurs de ces substructions, revêtues d'un enduit très-dur, où aboutissent parfois des rigoles destinées à y amener les eaux pluviales, semblent aux organes de cette Commission avoir servi de citernes ou réservoirs pour l'usage public ou privé.

§ 4. — *Les Édifices publics, le Temple.*

Au milieu des constructions dont les ruines sont amoncelées sur le plateau de Vertault, il en est qui méritent une mention spéciale.

Ainsi, disent les auteurs du Mémoire sur les anciennes fouilles, « à peu de distance du point de la place publique indiqué par le pavage étoilé, se trouvent deux substructions contiguës, dont l'une, par son abside, a donné à tous ceux qui l'ont vue l'idée d'une basilique (c'est-à-dire du lieu où se rendait la justice;) l'autre, séparée de celle-ci par un mur, était, selon toute apparence, l'*Atrium* ou salle d'attente du public. »

Un autre édifice, situé au centre même de la ville, précisément sur la traverse du *Chemin de Lan-sur-Laignes*, doit être considéré comme un temple. — Il a, en effet, les vastes dimensions d'un monument public, en forme de parallélogramme ; et sa façade méridionale paraît avoir été précédée d'une colonnade, qui est effectivement annoncée par des bases de colonnes symétriquement rangées sur trois rangs parallèles. Des peintures décoratives ornaient ses murs ; et plusieurs hémicycles étaient disposés au fond de l'édifice, à peu près comme les chapelles qui garnissent les absides de nos églises.

Au centre du plus grand de ces hémicycles, celui du Sud, on a découvert la base d'un autel, qui était sans doute l'autel des sacrifices, puisqu'il s'y trouvait des cendres mêlées aux ossements d'animaux divers, dans lesquels des anatomistes compétents ont reconnu ceux d'un jeune porc et d'un agneau. — De plus, dans le vestibule de ce monument étaient deux piscines, dont l'une contenait une grande quantité d'ossements de bœufs, moutons, porcs, sangliers et oiseaux de diverses espèces, avec des débris de poterie et une petite amphore intacte.

§ 5. — *Les Thermes.*

Mais de tous les édifices, découverts parmi les ruines de Vertault, il n'en est pas sans contredit de plus remarquable que celui des Thermes, situé sur la pente occidentale de la montagne, près du mur d'enceinte, quoique toujours dans l'intérieur de la ville.

Cet établissement, qui couvrait une superficie de terrain de 630 mètres carrés, est non-seulement de nature à confirmer ce que nous savons de la place considérable que les Bains tenaient dans la vie privée des Romains ; mais il nous fait voir de plus quelle devait être l'importance de la ville qui le possédait.

Les restes qu'on en a découverts, et parmi lesquels se trouvaient encore des murs de 4 à 5 mètres d'élévation, en bel appareil, permettaient d'en bien reconnaître l'ordonnance ; en même temps que les objets d'art dont il était rempli sont bien propres à nous faire comprendre le luxe d'un pareil édifice.

Comme il était sur la pente de la colline, on y descendait par un large escalier de pierres de taille, aboutissant à une vaste pièce, qui servait de salle d'exercices. C'est là que se réunissaient ceux qui passaient dans les Thermes, assez semblables à cet égard aux Cercles d'aujourd'hui, une partie de la journée Car, ainsi qu'il est dit au Rapport sur les fouilles, cette belle salle annonce, par ses dimensions et sa riche ornementation, un lieu d'assemblée ou de réunion générale.

« Le centre de cette pièce, ajoutent en effet les auteurs de ce Rapport, était occupé par un socle

ou base carrée. Tout près de ce socle, se trouvaient: une tête de Cybèle, en marbre, surmontée de la tour à créneaux ; une corne d'abondance en marbre ; un fragment de charmant torse grec et enfin un autel votif d'une hauteur de 80 centimètres. — Un peu plus loin se voyaient : un fragment de statuette en pierre ; des fragments de corniche en marbre blanc ; un angle de tablette ou meuble d'encoignure en marbre rouge ; quantité de pierres sciées, provenant des voûtes ; enfin des vestiges de très-belles peintures murales. »

Il a paru à MM. Mignard et Coutant qu'une pièce très-ornée, qui ouvrait sur cette grande salle, était l'***Exèdre*** ou salle de conversation.

Ils ont cru aussi reconnaître dans deux autres salles voisines l'***Onctuaire***, où les baigneurs se faisaient frotter avec de l'huile ou des parfums, et le ***Frigidarium***, où devait se trouver la Piscine d'eau froide.

Il résulte de leur rapport que, dans l'aménagement des Bains, rien n'avait été négligé pour la commodité du service.

De la salle d'Exercices, on pénétrait dans une pièce bien chauffée, ou ***Tepidarium***, pavée en mosaïques de dessins et de couleurs très-variés, et décorée de murs peints. ainsi que de moulures élégantes. On a découvert dans cette pièce un bas-relief en pierre représentant un enfant, vêtu d'une ample draperie, et un autel votif à trois faces sculptées, dont la principale représentait le culte des eaux.

Cette salle précédait le ***Balneum*** ou salle de Bains, vaste pièce terminée, comme on le voit encore aujourd'hui, (ce qui malheureusement ne durera pas

encore bien longtemps), d'un côté par un hémicycle, de l'autre par une niche carrée, où se trouvaient des baignoires. La Piscine et les baignoires reposaient sur une aire de béton et de grandes briques carrées, supportées par de petits piliers, comme ceux que nous voyons dans les bains romains d'Aix, en Savoie. Cette voûte était en communication avec le foyer de l'hypocauste, dont le calorique était transmis au *Balneum*, au *Tepidarium* et autres pièces, par des conduits carrés en brique, incrustés dans la maçonnerie ou fixés le long des murs par un grand nombre de clous à deux têtes. Ces conduits étaient même « garnis çà et là de bouches de chaleur en terre cuite assez semblables à des cols d'amphores. » Enfin, près du *Balneum*, se trouvaient trois réservoirs carrés, destinés à alimenter la piscine et les baignoires, soit d'eau froide, soit d'eau chauffée à divers degrés, au moyen d'un foyer particulier, communiquant avec l'hypocauste.

Mais c'est dans le Rapport même de MM. Mignard et Coutant, ainsi que dans les planches et sur le plan qui s'y trouvent annexés, qu'il faut voir la belle disposition et les substructions monumentales de ce vaste établissement (1).

Exprimons seulement, comme eux, un regret : celui que rien jusqu'ici n'ait fait découvrir les conduites d'eau qui servaient à l'alimentation des Thermes.

On sait, en effet, que les Romains ne reculaient devant aucune difficulté ni devant aucun sacrifice pour amener l'eau, même d'assez gran-

(1) Planches III — V.

des distances, dans des localités quelquefois secondaires.

D'autre part, il est bien difficile de croire qu'il ait pu être pourvu à un service hydraulique, aussi considérable que celui des Bains de Vertault, uniquement avec les réservoirs d'eau pluviale, dont nous avons parlé plus haut, et qu'on n'ait pas songé à dériver, par quelque syphon ou quelque aqueduc, l'eau d'une des sources qui existent dans un certain rayon à un niveau supérieur.

On peut se prévaloir ici de l'opinion d'un des savants les plus versés dans la connaissance de nos antiquités. — Après avoir, en effet, visité le plateau de Vertault, M. de Caumont disait : « L'éminence sur laquelle est la ville se rattache et fait suite à une chaîne d'éminences dont elle forme l'extrémité ; de sorte qu'il a été possible d'y amener des eaux au moyen d'un aqueduc. Quoique cet aqueduc n'ait pas encore été reconnu, je ne doute pas qu'il n'ait existé et qu'on ne le retrouve dès qu'on voudra le chercher. Il fallait bien qu'il y eût de l'eau pour le besoin des habitants et pour le service des bains qui n'étaient pas sans importance. »

Mais ce qui semble décisif, relativement à l'existence d'un aqueduc dans cette ville, c'est le témoignage de M. De la Mothe, qui, écrivant vers 1780, disait positivement : « Il y a environ vingt ans, on a trouvé sur la colline de Vertault... *des restes d'aqueduc très-bien et très-solidement bâtis.* »

Au surplus, nous donnerons plus loin une preuve péremptoire de l'alimentation des Thermes

de Vertault par des eaux de source et non des eaux pluviales (1).

§ 6. — *Les objets mobiliers. — Ouvrages d'art.*

Nous avons déjà dit que tous les objets mobiliers et ustensiles, de nature à résister aux ravages du temps et des flammes, se retrouvent dans les décombres des habitations de Vertault. On y rencontre à-peu-près tout ce que réclament les besoins de la vie, dans un état de civilisation matérielle évidemment avancée.

Les débris de ce genre qu'on y voit en plus grand nombre sont des fragments de poterie, particulièrement d'amphores, dont quelques-unes sont de grande dimension, et de vases de toute sorte, de toute forme et de toute pâte : les uns mats et les autres revêtus d'un vernis lisse et brillant ; ceux-ci grisâtres, noirs ou bronzés, ceux-là de cette terre rouge-cerise à laquelle on donne le nom de terre de Samos.

Parmi ces objets d'art céramique, il en est plusieurs portant le nom du potier qui les a fabriqués, tels que :

PAVILI M. *(Pavili manu).*
OF. MEM *(Officina Memii).*
OF. BASSI *(Officina Bassi).*
AFRICANI.

A ces débris de poterie il faut ajouter les ustensiles en fer ou en bronze, destinés à divers

(1) V. à la IIe Partie, relative aux fouilles faites par la *Société archéologique du Châtillonnais.*

usages domestiques, ou servant d'ornements (couteaux, cuillers, styles, tenailles, clefs, quelquefois fort compliquées, fibules variées et ornées, etc.).

L'art et le luxe n'étaient pas étrangers à la population de cette ville.

Beaucoup des poteries, que nous venons de signaler, présentent en relief d'élégantes ornementations et même divers sujets.

La description des édifices, surtout des Thermes, nous y a fait voir des peintures murales, des corniches et des moulures en marbre, des bas-reliefs décorant des autels votifs, un torse en marbre blanc, « dont les belles proportions et les suaves contours révèlent l'art grec. Malheureusement, la tête de ce chef-d'œuvre de la statuaire antique manque encore. » — On a même trouvé une statuette en métal dans une habitation privée (1).

Des colonnes ornaient non-seulement les monuments, tels que le Temple et les Thermes ; mais il s'en trouve aussi dans les ruines de plusieurs maisons particulières.

M. de Caumont avait constaté que l'ordre d'architecture qui était le plus en usage dans les villes gallo-romaines, était l'ordre dorique ; et, lors de sa visite à Vertault, il avait remarqué que tel était celui d'une des colonnes qu'il y avait vues. — C'est, en effet, l'ordre que nous y avons reconnu généralement.

§ 7. — *Les Médailles.*

Indépendamment de haches de silex, plusieurs

(1) V. les Planches IV-XII, annexées au *Rapport* sur les fouilles faites par la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.*

médailles gauloises ont été trouvées sur le plateau de Vertault.

Pour les monnaies romaines, qui ont été déterminées avec soin par la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or* ou par ses numismates, et qui sont surtout de moyen bronze, il y en a de la plupart des règnes du Haut Empire, depuis Auguste jusqu'à Gallien (an 253 de l'ère chrétienne).

Viennent alors celles de plusieurs des Trente Tyrans, Victorin, Posthume, Tétricus (264-68);

Puis une médaille de Probus (276).

Après cette médaille de Probus, les fouilles de la *Commission* n'en ont plus produite qu'une de Constantin (rare) M. B., avec cette inscription : CONSTANTINUS MAGNUS MARTI PATRI CONSERVATORI (306).

DÉCOUVERTE

DU NOM DE LA VILLE ET SA QUALIFICATION

(*Vicus Vertiliensis*)

(1863)

Tout avait donc péri de la ville du plateau de Vertault, jusqu'au souvenir de son nom.

On a vu comment, au milieu du XVII[e] siècle seulement, ses ruines avaient attiré l'attention d'un savant du voisinage, qui, comme le dit avec bonne grâce et bonne humeur l'abbé Lebeuf, l'avait appelée « sans façon » ***Landunum;*** et c'est sous ce nom qu'elle a été depuis connue, jusque dans le cours des fouilles de la ***Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.***

Or, il y avait dix ans que cette Société avait cru devoir interrompre ses recherches, quand, au commencement de 1863, l'explorateur attitré de ces ruines, qui lui avait signalé « la nécessité urgente de compléter les fouilles des bains de Vertault, considérés par lui comme les plus beaux et les plus curieux que l'on eût jamais rencontrés en France et même à Pompéï, » M. Lucien Coutant voulut bien nous annoncer l'heureuse découverte qu'il venait de faire d'une inscription monumentale, près de l'entrée de ces bains, au bas du grand escalier d'où l'on y descendait de la ville.

Nous avons dit ailleurs comment, « accouru à cet appel pour jouir des premiers d'une de ces révélations inattendues du passé, dont les antiquaires connaissent tout le charme, nous eûmes la satisfac-

tion de reconnaître, à la première lecture, que nous avions sous les yeux une page inédite de notre histoire locale. »

C'est ce qui nous faisait dire alors : « L'archéologie a des jours où elle s'élève à la hauteur de l'histoire. Tels sont ceux où, suppléant au silence de l'histoire elle-même, elle fait sortir de la poussière, dans laquelle elles étaient ensevelies depuis des siècles, des villes qui, après avoir eu leur importance, ont entièrement disparu de la surface de la terre et même de la mémoire des hommes (1). »

Il importe de reproduire ici cette inscription, de 2m03 de long sur 0m68 de hauteur, dont le texte est compris dans un cartouche (2).

Elle est ainsi conçue :

I. H. D. D. L. PATRIC. MARTIALIS. ET. L. PATRIC. MARCUS
LING. FRATR. OMNIB. OFFIC. CIVILIB. IN CIVI
TATE SUA. FUNCT. CELLAM VESTIBULAM E REGIO
NE COLUMNAE CUM SUIS OMNIB. COMMOD.
D. S. P. VIKAN. VERTILIENSIB. LARGITI SUNT

C'est-à-dire :

In honorem domus divinæ.

Lucius Patricius Martialis et Lucius Patricius Marcus, Lingones, fratres, omnibus officiis civilibus in civitate sua functi, cellam vestibulam, e regione Columnæ, cum suis omnibus commodis, de suo proprio

(1) *Découverte du nom d'une ville gallo-romaine des environs de Châtillon-sur-Seine.*

(2) V. le fac-simile gravé d'après le dessin de M. Henri Baudot, président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. — *Mémoires* de cette commission, année 1863, avec le *Rapport* de M. Coutant sur la découverte, suivi d'une *Note* de M. Protat.

(ou *de sua pecunia)*, *Vikanis Vertiliensibus largiti sunt*.

« En l'honneur de la Maison impériale,

» Deux frères, Lucius Patricius Martialis et Lu-
» cius Patricius Marcus, du pays des Lingons,
» ayant rempli tous les offices civils dans leur cité,
» ont donné la salle servant de vestibule, du côté
» de la Colonne, avec toutes ses aisances, aux ha-
» habitants du Vicus de Vertault (1). »

Ce monument lapidaire a été découvert dans le voisinage de la salle des exercices, près des débris d'un magnifique portique, décoré de peintures et de sculptures ; et l'on y doit voir l'inscription commémorative de la fondation de la belle construction qui formait l'entrée de ce grand établissement (2).

Mais ce qui lui donne un intérêt tout-à-fait exceptionnel, c'est qu'elle révèle le nom même de la ville, sorti ainsi de ses ruines.

Ce nom est justement celui du village de Vertault, qui se trouve encore au pied de la colline, sur laquelle était située cette antique cité, et qui a dû sans doute sa formation à ses derniers survivants, « intéressés à descendre de la montagne dans la vallée et à se rapprocher du cours d'eau, quand le premier besoin de la défense ayant cessé eut été remplacé par l'unique besoin de la culture des meilleures terres (3). »

(1) Voici, avec quelques variantes, la traduction de M. Léon Rénier, sur une *copie* qui lui avait été communiquée :

« En l'honneur de la famille impériale :
» Les deux frères Lucius Patricius Martialis et Titus Patri-
» cius Marcus, de la cité des Lingons, ayant rempli dans cette
» cité toutes les fonctions réservées aux citoyens, ont donné
» aux habitants du *Vicus Vertilius* (ou *Vertilium*) la cella...
» qui est située en face de la Colonne, avec tout son mobilier. »

(2) V. le *Rapport* de M. Coutant.

(3) V. notre Notice précitée sur la découverte du nom de la ville.

De plus, la mémorable inscription, qui nous donne le nom de la ville de Vertault, nous fixe authentiquement sur son degré d'importance et sur sa qualification, qui était celle de *Vicus*.

Quant à savoir ce qu'on doit entendre par *Vicus*, nous ne pouvons que nous reporter à ce que nous avons dit au moment de la découverte de l'inscription.

Sans rentrer ici dans les explications précédemment données, il nous suffira de dire que cette dénomination, quoique appliquée habituellement à des localités de second ordre, comprenait quelquefois aussi des villes importantes ; — puisque, « dans une inscription sur bronze, trouvée, en 1839, sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Léon, à Sens, et actuellement placée au Musée du Louvre, on lit ce même nom de *Vicani* donné aux habitants du fameux *Agendicum*, c'est-à-dire aux habitants du chef-lieu de la Cité des Sénons, qui devint une des villes métropolitaines de la Gaule, de cette ville de Sens, que César appelait déjà : *Civitas in primis firma et magnæ inter Gallos auctoritatis*.

Dans tous les cas, à partir de la découverte en question, il n'est plus permis de désigner la ville, provisoirement appelée *Landunum*, que sous son véritable nom, celui de *Vicus Vertiliensis*, *Vertilium*, qui, chez nous, est devenu le nom de *Vertault* (1).

(1) « Le nom de Landunum, d'origine moderne, dit M. Rénier, devra être désormais, ainsi que le prouve notre inscription, remplacé par celui de *Vertilium*, c'est-à-dire par le nom même de la commune sur le territoire de laquelle ces ruines sont situées ; *Vertaut* n'étant autre chose que la forme usitée pour *Vertille* dans le patois bourguignon. » — *Revue archéol.*, *1863*.

DEUXIÈME PARTIE

Fouilles du Vicus-Vertiliensis

I

Reprise des fouilles par la Société archéologique du Châtillonnais

(1882)

Tel était l'état de la question quand une *Société archéologique* vint à se fonder à Châtillon. Cette Société, créée d'abord principalement en vue de l'exploration des *Tumulus* du Châtillonnais, qui forment un des principaux groupes de ces monuments primitifs, comprit bientôt qu'elle ne pouvait se dispenser d'étendre ses investigations aux autres antiquités de l'arrondissement; et son attention devait être naturellement appelée sur les ruines du plateau de Vertault, comme sur la forteresse de Gérard de Roussillon, l'*Oppidum* de Latiscum, qui sont, en effet, la plus importante partie de son domaine.

En ce qui concerne l'exploration des ruines de *Vertilium*, la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or* avait cru elle-même son rôle terminé; celui de la *Société archéologique* du Châtillonnais commençait.

La *Commission* de la Côte-d'Or avait fait, de 1846 à 1863, les découvertes importantes que nous venons d'analyser; — elle avait enrichi le Musée lapidaire de Dijon des précieux objets d'antiquité trouvés à Vertault, y compris l'inscription qui avait révélé le nom de la ville; — et elle avait enfin publié, dans ses *Mémoires*, un compte-rendu de ses explorations.

C'est la même œuvre, inachevée, que notre *Société archéologique* a résolu de continuer, quoique avec un personnel restreint et de faibles ressources. — Puisse-t-elle n'être pas trop indigne d'une pareille succession! — Puisse-t-elle ne pas s'être trop abusée en pensant, comme nous le disions nous-même, que le dernier mot n'a pas encore été dit sur cette ville, sortie en partie de son tombeau, et que la terre qui la recouvre garde sans doute encore bien des secrets !

II

Résultat des fouilles faites de 1882 à 1884

Un de nos premiers soins a été d'avoir un plan bien dressé, sur lequel, à côté des découvertes de la *Commission des Antiquités* de la Côte-d'Or, devait être transposé le résultat des propres fouilles de la *Société archéologique du Châtillonnais*, teinté d'une couleur différente, avec une légende distincte.

Tous les objets de quelque valeur, trouvés dans les fouilles, ont été transportés au Musée créé par la *Société;* puis classés par ses conservateurs dans ce local convenable mis à sa disposition par la ville de Châtillon et annexé à la Bibliothèque communale. — Déjà ils tiennent une place notable près des objets découverts dans nos *Tumulus* et des autres monuments d'antiquité, notamment des *ex-voto* du temple d'Essarois, antérieurement recueillis à la Bibliothèque de Châtillon par les soins de nos prédécesseurs et de nos pères.

En tête des collections du *Vicus Vertiliensis*, a été

placé un moulage de la belle inscription qui nous a livré ce nom.

Le champ d'exploration étant éloigné du siège de la Société, il lui fallait des auxiliaires sûrs, pour la surveillance journalière des fouilles ; et elle a été heureuse de trouver, à cet effet, dans les agents des Ponts-et-Chaussées, un concours aussi intelligent que dévoué (1).

Mais on ne peut se défendre ici d'un regret : c'est que, pour l'exhumation méthodique et complète de cette ville antique, il n'ait pas été possible de disposer de la totalité de son emplacement. La nécessité de rendre dans un bref délai à la culture les terrains explorés ne permet pas, en effet, de laisser à découvert des vestiges d'édifices qui mériteraient assurément d'être conservés. Pour remédier à cet inconvénient, que nous avons plus d'une fois déploré, il a fallu en dernier lieu louer quelques parcelles de terres sans valeur pour y déposer des matériaux qu'on eût été obligé autrement de rejeter de suite sur d'importantes substructions.

(1) Il n'est que juste de dire que, sous l'impulsion de M. le sous-ingénieur Beurton, le cantonnier-chef, M. Emile Pion, en résidence à Molesmes, chargé de la surveillance de ces fouilles, a tenu note jour par jour de tout ce qui a été fait et trouvé. Ses constatations précises et détaillées, faites sur place, avec plans à l'appui, et indiquant le numéro de la parcelle du plan cadastral où chaque chose a été découverte, doivent être nécessairement conservées aux archives de la Société, pour être consultées au besoin, comme un document original, qu'aucun autre compte-rendu ne saurait suppléer.

Le résultat des travaux a été ensuite consigné avec soin par l'agent-voyer du canton de Laignes, M. Coron, sur le plan général de la Société, artistement dressé par M. Marmorat, dessinateur aux bureaux des Chemins de fer de l'Est, de M. l'Ingénieur Drouot.

Un autre inconvénient de la situation, qui vient d'être indiquée, c'est la nécessité de faire les fouilles un peu au hasard, sur de simples présomptions. Mais, pour avoir été ainsi faites, celles dont nous avons à rendre compte maintenant n'en ont pas moins donné quelques heureux résultats.

Voici ce qu'ont produit les premières campagnes, entreprises dans le cours de 1882 à 1884.

§ 1. — *L'Enceinte des Murailles.*

L'attention de la Société s'est portée sur la zone de fortifications qui entoure la ville, et qui, comme on l'a vu, est encore facilement reconnaissable. — Des fouilles, pratiquées dans le voisinage des Thermes et dans le retranchement qui défendait la ville du côté où elle est abordable de plain-pied, ont confirmé de tout point ce que nous avons dit de la conformité absolue de ces remparts avec les murailles gauloises dont César nous a fait connaître le mode de construction. — On y a retrouvé jusqu'aux grandes fiches de fer qui servaient à fixer les poutres dans les trous pratiqués en échiquier dans la maçonnerie et destinés à les recevoir.

Il serait même utile, au point de vue historique, de faire dessiner ces spécimens caractéristiques de l'art militaire, qui sont encore à découvert et ne doivent pas résister bien longtemps à l'action du temps.

Les murailles du *Vicus Vertiliensis* sont identiquement les mêmes que celles de l'ancienne Bibracte, au Mont-Beuvray, et de Murseins (Lot), dont une reproduction figure au Musée de Saint-Germain. — Aussi M. de Caumont, dans son *Abécédaire* ou *Ru-*

diment d'archéologie, de l'ère gallo-romaine, présente-t-il des échantillons des murs de ces trois places, comme types des fortifications chez les Gaulois.

Au reste, pour répondre à la demande du Comité des travaux historiques, la *Société archéologique* a nommé une commission spéciale chargée de donner, avec des coupes, le relevé des murs de *Vertilium*.

§ 2. — *Les Maisons.*

PREMIÈRE FOUILLE. — A

La première fouille, désignée au plan par la lettre A, a été faite près des Thermes, à mi-distance de cet établissement au chemin de Lan-sur-Laignes.

La partie d'habitation, qui a été découverte, n'était pas très-étendue. Mais on y a trouvé de suite la confirmation de tout ce que les anciennes fouilles avaient appris des maisons de cette ville.

Une des pièces, en forme de parallélogramme, qui paraissait la principale, quoiqu'elle fût d'ailleurs sans foyer, commes les autres et comme presque toutes celles de *Vertilium*, avait un terrier bien battu; et ses murs présentaient encore quelques traces de peintures décoratives de diverses couleurs.

Entre autres objets qu'elle contenait, se trouvaient des débris de beaux vases, une médaille de petit bronze, deux éperons, deux charnières de porte et quantité de clous.

La pièce attenante n'avait pas de terrier. On y a rencontré une meule romaine intacte en granit, avec des fragments de poterie et une monnaie de bronze, comme dans la première, mais surtout une grande

quantité d'ossements de bétail avec beaucoup de cornes.

Une troisième pièce, qui a paru aussi aux travailleurs avoir été une écurie, supposition justifiée par le grand nombre d'ossements de gros bétail qu'elle renfermait, était pourvue, comme pour servir d'égouttement, d'une pierre en forme de rigole, qui traversait le mur au niveau du sol.

Il semble, de plus, que cette habitation, comme le reste de la ville, ait été détruite par le feu; car, d'une fouille de plus de deux mètres, opérée dans la seconde pièce pour trouver le sol naturel, on a retiré des décombres calcinés, remplis de charbons et de cendre.

DEUXIÈME FOUILLE. — B

Substructions paraissant renfermer un caveau funéraire.

La seconde fouille, pratiquée au N. du quartier Est de la ville, paraît comprendre un groupe de deux bâtiments, séparés par une sorte de ruelle étroite, aboutissant au S. à une cavité de deux mètres de profondeur, dans laquelle on a trouvé, au milieu de décombres, une monnaie de bronze, une clef, une sorte de percuteur en silex et beaucoup de débris de poterie.

Dans le bâtiment à l'E. dont le découvert n'a pas du reste été terminé, il y avait une grande pièce de quinze mètres carrés. Au milieu de cette pièce, où l'on a trouvé un compas, des styles, une médaille de bronze, un dé à jouer en os, un grain de collier d'ambre jaune, une couche de terre noire comme du charbon, on remarquait deux gros blocs de pierre de taille d'un mètre carré environ, placés au niveau du

sol à cinq mètres l'un de l'autre et percés d'une mortaise. Peut-être étaient-ce des bases de colonnes.

Dans le bâtiment à l'O., régnait le long de la ruelle une suite de six pièces, sans cheminées, n'ayant pour aire que la roche naturelle, nivelée et polie par l'action de la marche.

Toutes étaient remplies de débris de beaux vases, dont l'un est intact, dont un autre, fragmenté, avec figures, porte la marque de fabrique. En outre, on a trouvé dans une de ces pièces, des écailles d'huîtres, des cornes de chèvres et de cerfs, avec une énorme quantité d'ossements d'animaux (3 ou 400 environ); dans une autre, la base d'une colonne avec moulures, une médaille de bronze et une petite tête en terre cuite. Dans une troisième, on a remarqué cette singularité d'un amas considérable de cornes de moutons, qui étaient sciées par le bout.

Mais ce qu'il y a de plus digne d'attention dans ce corps de bâtiment, c'est que, en retour au S., se trouve un escalier de huit marches, descendant, à une profondeur de trois mètres, dans une salle élégamment construite en pierres de petit appareil. Là, sur un des côtés, on remarque un hémicycle, au centre duquel est une grosse pierre carrée, posée sur une maçonnerie et qui a servi sans doute de base à un autel. L'aire de la pièce est formée d'un beau terrier en béton; et l'on y a rencontré un anneau en métal blanc, ainsi qu'un fer de lance avec sa douille, sur les marches de l'escalier.

Nous ne croyons pas exagérer en disant qu'il n'y a, dans les ruines de Vertault, de comparable à cet édifice, pour l'aspect monumental de sa construc-

tion, que les plus belles salles des Thermes, qui malheureusement commencent à disparaître.

Dans le compte-rendu d'un ouvrage du M[is] Campana (1), M. E. Saglio, conservateur du Musée du Louvre, décrivait naguères « une chapelle *souterraine*, du temps d'Auguste, *ayant sur un de ses côtés une abside*, » et destinée à recevoir les cendres des morts. Nous ne sommes pas éloigné de penser que telle devait être aussi la destination de la salle dont il s'agit et qui reproduit en effet les dispositions de celle que nous venons de signaler.

Quoique, par suite d'un regrettable malentendu, cette intéressante substruction ait été précipitamment recouverte en l'absence des délégués de la *Société* et malgré leurs instructions, sa conservation ou du moins sa reproduction exacte nous paraît tellement désirable que nous n'hésitons pas à proposer son déblaiement, afin de pouvoir traiter de son acquisition avec le propriétaire du terrain ou au moins la faire dessiner avec soin pour notre *Bulletin*.

TROISIÈME FOUILLE. — C.

Grande habitation bordée extérieurement d'une ligne de boutiques et paraissant contenir un sanctuaire domestique.

Cette fouille, pratiquée à peu près au centre de la ville, derrière le Temple et le pavage étoilé, considéré comme une place publique, est une des plus considérables de celles qui aient été faites jusqu'à présent sur le plateau de Vertault.

(1) *Illustrazione de'due sepolcri del secolo d'Augusto; — Roma, 1841*, in-f°.

Elle a mis à découvert au moins une portion importante d'un groupe de bâtiments qui longeait, à l'O., une rue de trois mètres de large, pavée en hérisson sur une partie de son parcours. — Deux grosses pierres de taille, placées dans la traverse de la rue, paraissent avoir servi de bases de colonnes; et il est à noter que cette rue, qui se dirigeait du S. au N., semble le prolongement de celle sur laquelle les anciennes fouilles avaient déjà constaté l'existence d'un grand nombre d'habitations alignées.

Ce grand corps de bâtiment renferme, en ligne droite, une série de douze pièces, à peu près d'égale dimension, donnant sur la rue, sans aucune fermeture de ce côté.

Il est impossible de ne pas y reconnaître les boutiques ouvertes qui garnissaient extérieurement sur la rue le rez-de-chaussée des grandes maisons romaines et qui étaient données à loyer, sans aucune communication avec le reste de l'habitation (1). L'intérieur, donnant sur une cour centrale, était réservé au logement personnel du maître de la maison et de sa famille.

Tel était, par exemple, à Pompéï, le plan de la maison de Pansa et d'un grand nombre d'habitations de cette riche cité.

La plupart des boutiques dont il vient d'être question n'avaient pas de terrier. Dans presque tou-

(1) « Les boutiques, dit M. de Caumont dans l'ouvrage précité, se fermaient au moyen de planches qui s'engrenaient par leurs extrémités dans deux rainures pratiquées, l'une dans le seuil, l'autre dans le linteau de l'ouverture. Les planches glissaient ainsi à la fois dans les deux coulisses, et la porte achevait de clore l'ouverture de la boutique. »

tes, on a recueilli, avec des débris de beaux vases qui se rencontrent partout dans les ruines de Vertilium, et dont un présentait un sujet en relief, avec marque de fabrique, beaucoup de médailles, dont deux d'argent, un grand nombre de gros clous, des couches épaisses de cendre et de charbons, renfermant des ossements brûlés ; en un mot des traces d'un tel foyer d'incendie que les pierres avaient été réduites à l'état de chaux pure.— De plus, des objets divers se trouvaient dans plusieurs cellules : ici, un crochet, des gonds et des ferrements ; là des poinçons, des styles, des fibules, un marteau, une pelle, une cuiller bien conservée, un hipposandale, des moulures, un fragment de statue, etc.

Sur la rue, bordée de la ligne de boutiques, dont nous venons de parler, tombe, à angle droit, au N., une autre voie ou une cour en cailloutage usé. — A la rencontre de ces deux voies, se trouve un bâtiment percé d'une porte d'entrée, qui est accusée par deux pierres portant de fortes raînures. Cette porte donnait accès à une pièce assez vaste, dont le terrier était en terre battue et qui paraît avoir été le vestibule de la maison : car une autre porte, en pierres de taille, faisant face à la première, ouvrait sur la cour intérieure. — Entre les deux portes, au centre de la pièce, on remarquait la base d'une colonne, placée sur un bloc de maçonnerie et dont le fut, comme le chapiteau, gisait parmi les décombres.

Dans la pièce à gauche de ce vestibule, était un escalier de cinq marches, aboutissant à une salle souterraine, piquée dans le roc et assez digne d'attention pour que nous devions en désirer la conservation ou le dessin. — Ses murs sont, en effet,

revêtus d'enduits coloriés ; et, dans celui de l'Est, se trouvent pratiqués, à côté l'un de l'autre, deux encadrements ou niches en plein cintre, construits en ce bel appareil des monuments romains.

Ce qui nous fait croire que ce local, malgré son exiguité, devait avoir une destination importante, c'est que, au milieu des débris ordinaires, on y rencontre des objets d'art, tels qu'une pierre dure finement gravée, le pied d'une statue, une tête de femme sculptée avec soin, un fragment de colonne cannelée avec son chapiteau également orné, un piédestal carré, aussi décoré de cannelures sur les trois côtés visibles. — Il semble même que cette destination ne pouvait être que religieuse, à voir dans cette pièce la statuette d'une Déesse-Mère, assise, tenant une corne d'abondance. — A tous ces indices, nous ne pouvons guère méconnaître, dans la salle souterraine dont il s'agit, un sanctuaire domestique, dans le genre de la chambre avec abside, dont il a été fait mention dans le compte-rendu de la fouille précédente.

C'est d'ailleurs dans une pièce voisine qu'a été découvert un très-remarquable cachet d'oculiste romain et une pièce d'argent de Constantin, dont il sera question plus loin.

Ce qui achève de démontrer l'importance du corps de bâtiment que nous essayons de décrire, c'est que, sur le terrain qui nous semble être la cour intérieure de cette habitation, il n'y a pas moins de douze pièces alignées et adossées aux boutiques qui donnent sur la rue.

Indépendamment de son étendue, ce qu'on y

trouve dénote une des principales maisons de la ville. Ainsi, l'aire de ces pièces était en général formée d'un béton artistement composé ; et, à la différence de ce qu'on a remarqué dans les autres habitations de la même localité, deux ou trois de ces pièces étaient pourvues d'un foyer. On a même reconnu, dans une autre chambre, un véritable calorifère. Des conduits carrés en brique étaient, en effet, en communication avec le foyer ; et, longeant les murs, ils se dirigeaient vers l'étage supérieur ; ces conduits, portaient la trace des flammes et se trouvaient remplis de cendres. Ils rappellent ainsi ceux qui chauffaient un certain nombre des salles des Thermes. Déjà, au milieu d'une des boutiques signalées tout à l'heure, on avait constaté un trou rond, rempli de charbon, qui paraissait avoir servi de fourneau.

Une pièce, assez spacieuse, se faisait remarquer par les conduites d'eau faites en larges pierres de taille qui l'environnaient ; et des rigoles semblables bordaient un des côtés d'une autre salle.

Partout d'ailleurs, dans cette vaste et riche habitation, outre les autres débris d'antiquité qui se rencontrent en général à Vertault, c'est-à-dire des enduits peints, des débris de poterie, des médailles, des os de gros bétail, du plomb fondu, on a trouvé quelques objets plus rares, tels que défenses de sanglier, cornes de cerfs, écailles d'huîtres, débris de meules de granit, pierres à repasser, clochette, marteau, poinçon, ferrements, morceaux de chaîne, crochets et flèches avec douilles, lames de couteaux, fragments de bracelets, anneaux, instruments d'ivoire, styles, ornements divers : comme une pe-

tite tête de lion en cuivre, une fibule, en forme d'oiseau, argentée et émaillée de diverses couleurs, etc.

QUATRIÈME ET CINQUIÈME FOUILLES. — D et E.

Il n'y a lieu de parler ici que pour mémoire de ces fouilles dont l'une a été faite, dans le quartier Ouest de la ville, près du retranchement qui la défendait.

Ces fouilles ont été, en effet, bientôt abandonnées, parce qu'elles ne paraissaient pas présenter un intérêt suffisant.

Toutefois, l'habitation, partiellement découverte dans la première fouille, contenait, outre une fibule, deux médailles, les débris ordinaires, un lacrymatoire, et une branche de grands ciseaux.

L'habitation, mise aussi en partie à jour par la seconde fouille, était composée de plusieurs pièces, attenantes, au Sud, à une rue ou à une cour pavée en hérisson. On a trouvé dans ces pièces, avec beaucoup de débris de vases, plusieurs styles et de grands fragments de peintures décoratives.

SIXIÈME FOUILLE. — F.

Cavités avec arceaux.

La sixième et dernière fouille de la campagne de 1884 présente un caractère particulier.

Jusqu'alors, en effet, dans l'exhumation de *Vertilium*, on n'était pas encore arrivé à une pareille profondeur, qui n'est pas moindre de 7 mètres dans une des pièces découvertes.

Les substructions, que cette fouille a révélées, semblent former un groupe de deux corps de bâti-

ments.— Car, non-seulement il existe entre les deux une sorte de ruelle séparative ou couloir sans terrier, dans lequel on n'a rien trouvé; mais, de plus, il y a, pour descendre dans les salles principales de ces bâtiments respectifs, deux grands escaliers distincts, de huit marches chacun, dont les dernières sont taillées dans le roc.— L'escalier d'un de ces corps de bâtiment, celui du Nord, aboutissait à une vaste salle, dont l'entrée était formée par un grand arceau en plein cintre. Dans une pièce voisine existait également un autre arc d'un diamètre moins grand. Les deux, du reste, sont sans doute les restes parfaitement conservés des voûtes, dont il paraît qu'on avait retrouvé précédemment quelques vestiges. Le centre de la salle, dans laquelle on pénétrait par l'escalier dont nous venons de parler, était occupé par un bassin entouré d'une espèce de trottoir.

La récolte d'objets mobiliers, faite sur les marches de l'escalier et dans l'intérieur de la pièce, n'a pas été moins abondante que dans les autres fouilles.

Indépendamment de la partie inférieure d'une statue de pierre, qui formait une des marches de l'escalier, on y a découvert des morceaux de granit et de silex, dont un, tranchant des deux bouts; beaucoup de débris de vases de toute dimension, particulièrement de grandes amphores; un vase de verre à poignée; des ustensiles en fer (sonnette, gouge à douille, gonds, ferrement de porte, etc.); des clous et ossements; d'autres objets en ivoire; enfin un grand nombre de médailles en bronze, dont une de Trajan et deux d'Antonin.

Dans une autre pièce, pourvue d'un beau terrier en béton, on a également rencontré un gros anneau

et une boucle de cuivre; deux belles clefs de bronze; un petit bronze figurant une cane; un beau fragment de poterie jaune vernie, représentant en relief un guerrier portant au bras son bouclier; sans compter plus de deux grandes caisses de débris de vases de toute sorte.

On sait déjà, d'ailleurs, qu'il n'y a guère de nos ustensiles domestiques qui n'aient été dès lors à l'usage des habitants de *Vertilium*. — C'est ainsi que les ouvriers employés aux fouilles ont qualifié de *cuisine* une pièce contiguë à celle-ci et dans laquelle on a trouvé, en effet, un gril et une grande crémaillère à deux crochets, parfaitement intacte.

Dans l'autre corps de bâtiment, celui du Sud, un escalier, tout-à-fait semblable au précédent, donnait également accès à une grande pièce creusée aussi en partie dans le roc : ce qui n'avait pas empêché d'y établir un terrier. L'ornementation de cette pièce est assez remarquable. La maçonnerie, qui en complétait la partie supérieure au-dessus de la roche, était faite avec le plus grand soin, en pierres de petit appareil bien taillées et très-correctement jointoyées au ciment. Des embrasures, de deux mètres environ de haut, avec un enfoncement de 36 centimètres, avaient été pratiquées de deux côtés dans les murs; et, sur une troisième face, du côté de l'escalier, les encoignures d'une niche carrée étaient flanquées de deux piliers en pierres de sciage, évidées à angle droit: disposition architecturale, non sans élégance, mais dont il est difficile de se rendre compte, à moins qu'elle n'ait été conçue pour donner plus de solidité à la construction.

Cette salle, dans laquelle on n'a trouvé qu'une

médaille de bronze, communiquait au midi avec une autre pièce, où il n'y avait non plus qu'un amas de cornes de moutons dans un coin ; — et, à son autre extrémité, elle était séparée par des murs épais d'une cavité carrée et maçonnée, dont la profondeur n'était pas moindre de six mètres. — Dans ce trou, dont le fond était formé d'une terre noire remplie de débris de petits ossements, on a découvert des poteries assez curieuses et assez bien conservées, telles que de jolis vases, faciles à reconstituer, une assiette en terre de Samos et une espèce de pyramide en terre cuite ; des ustensiles en fer et en cuivre, une douille, des ciseaux intacts, appelés *forces* et absolument semblables; à ceux d'aujourd'hui; un instrument d'ivoire en forme de sifflet et une médaille de bronze.

Dans quel but pouvait-on avoir disposé ces profondes cavités ?

L'énorme quantité de débris de grandes amphores qu'on en a retirée pourrait faire croire que ces souterrains étaient des caves.

Mais, comme nous y avons également trouvé des espèces de bassins creusés dans le roc, on peut y voir aussi, avec les organes de la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, des réservoirs d'eau pluviale, destinés à un usage public ou privé.

§ 3. — *Les Thermes.*

Un hasard heureux a fait découvrir, dans les ruines des Thermes, les fragments d'une frise admirablement sculptée.

Par la richesse de son ornementation, elle se rapporte évidemment à la meilleure époque du

Haut-Empire et nous montre que les Thermes de Vertilium avaient eu toute la magnificence architecturale du siècle des Antonins.

La beauté sculpturale de cette frise n'en fait pas le seul intérêt. Il est, de plus, à noter qu'elle n'avait été employée que comme une simple pierre de construction, non destinée à être visible : elle formait, en effet, la tablette de la grande fenêtre percée dans la niche carrée du Balneum, avec cette circonstance que la face sculptée était retournée dans l'intérieur du mur et noyée dans le massif de la maçonnerie. — Nous aurons bientôt l'occasion de nous expliquer sur cette particularité et d'en tirer la conséquence.

L'attention de la *Société* a été aussi appelée sur les épaisses incrustations, dont étaient revêtues les parois des bassins du Balneum et qui les avaient fait prendre antérieurement pour des bassins en stuc. — L'habile chimiste qui préside en ce moment cette Société, M. Louis Cailletet, de l'Institut, n'a pas eu de peine à résoudre le problème, en constatant que ces incrustations étaient des dépôts calcaires : — ce qui prouve péremptoirement, comme nous l'avons annoncé, que les eaux qui alimentaient les Thermes de Vertault étaient des eaux de source et non des eaux pluviales. — Ainsi, se trouve désormais démontrée l'existence d'un aqueduc, qui amenait dans cette ville l'eau de quelque source située dans un certain rayon à un niveau supérieur à celui du plateau. — Il n'y a plus qu'à le découvrir.

§ 4. — *Ouvrages d'art, Objets mobiliers.*

La simple relation des fouilles exécutées de 1882 à 1884 dans les ruines de Vertilium nous y a fait voir une abondante récolte d'objets mobiliers, sans compter les débris d'ouvrages d'art.

Ces objets commencent à garnir dès-à-présent le Musée formé par les soins de la *Société archéologique du Châtillonnais;* — et il nous suffit d'en faire ici une courte récapitulation, pour donner une idée de l'état de l'art et de l'industrie dans cette ville. — Sous plus de rapports qu'on ne pense, cet état n'était guère inférieur à celui d'aujourd'hui, puisque, parmi les ustensiles découverts, il s'en trouve une foule de semblables à ceux qui sont actuellement en usage et qu'on croirait de plus récente invention.

Fragments d'architecture et de sculpture.

Un certain nombre de tronçons de colonnes, appartenant, comme dans la généralité des villes gallo-romaines, à l'ordre dorique. — Quelques-uns des futs de ces colonnes sont ornés de cannelures.

Un d'eux, d'assez fort diamètre, paraissant avoir été la partie inférieure de la colonne qui supportait la voûte du vestibule de la plus grande des habitations découvertes, était sans base, comme dans les colonnes d'ordre dorique chez les Grecs.

Un piédestal carré, de 66 centimètres de hauteur, qui était sans doute appliqué à l'un des murs du sanctuaire souterrain de la même habitation ; — car il était cannelé des trois côtés destinés à être mis en vue.

Une grande pierre, sculptée en forme d'imbrication, qui devait être une des assises supérieures d'un édicule semblable aux pyramides funéraires, comme celle de St-Remy (l'ancien *Glanum)*, ou celle d'Igel, près de Trèves, formant le tombeau de la famille des *Secundini* (1).

Mais les vestiges d'architecture les plus remarquables de *Vertilium* sont assurément ceux de la frise découverte dans les Thermes, laquelle, par sa magnifique et pure ornementation, se rattache, avons-nous dit, à la plus belle période du Haut-Empire (2).

Il faut y ajouter, avec une main en pierre, portant une espèce de torche, et les débris d'une statue, qui formait une des dernières marches de l'escalier d'une des grandes caves, — les morceaux de sculpture trouvés dans le caveau funéraire de la principale maison de Vertilium, savoir :

La partie inférieure d'une autre statue ;

Une fort jolie tête de femme, de style grec, portant une chevelure en bandeaux ;

Enfin une Déesse-Mère, assise, ayant à sa main gauche une corne d'abondance, et tenant de la droite sur ses genoux un objet brisé. — On pourrait croire que cet objet était une corbeille de fruits ou une patère, les Déesses-Mères, qui sont ordinairement au nombre de trois, comme dans le beau groupe trouvé précédemment à Vertault, ayant habituellement des attributs de ce genre (3).

(1) DE CAUMONT. — *Abécédaire d'archéologie*, Caen, 1870, p. 456-57.

(2) V. les dessins des fragments de cette frise à la Planche Ire, annexée au présent Rapport.

(3) V. le dessin de cette statuette et du fragment de l'autre statue, Planche 1re.

Ustensiles en pierre.

Divers débris de silex, de grès et de granit; — percuteur en boule ; — pierre aiguisée aux deux bouts pour le polissage ; — pierres à repasser; — meules romaines en granit, intactes et fragmentées ; — poids en pierre ; — mortier.

Ustensiles en métal (fer, bronze, etc).

Longues fiches en fer, de 0m25 à 0m30 centimètres, destinées à fixer les poutres dans les fortifications, quelques-unes portant même encore la trace des bois auxquels elles adhéraient ; — grande quantité de clous ; — ferrements, gonds, charnières ; — crochets et flèches à douille ; — poinçons ; — gouges ; — ciseaux pour le travail du bois ; — grands ciseaux, appelés *forces;* — lames de cet instrument, séparées ou disposées en scie; — tenaille; — marteau; — fragment de truelle ; — chaîne en fer ; — manchon pour raccorder bout-à-bout des tuyaux de bois; — peigne en fer pour le tissage; — feuilles de plomb ; — deux fers à cheval; — un hipposandale; — éperons; — clochettes de diverses dimensions ; — un compas ; — une romaine intacte et bien conservée ; — ustensiles de ménage de toute sorte : racloir, couteaux, cuillers, etc., jusqu'à un gril et une grande crémaillère à deux crochets, en très-bon état (1).

Céramique.

La *Société archéologique du Châtillonnais* a trouvé,

(1) V. les dessins de l'hipposandale, des forces, de la tenaille, du racloir, du débris de peigne en fer, de la romaine et de la crémaillère, Planche II.

comme la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*. tout l'emplacement de Vertilium couvert d'une quantité prodigieuse de débris de tuiles, plates ou à rebords, et de poteries, de toutes formes et de toutes couleurs, communes ou fines, mates ou vernies ; les unes blanches ou grisâtres, les autres noires, bronzées ou de cette belle couleur rouge, qui est celle de la terre dite de Samos.

La plupart des vases découverts, dont la variété est infinie, sont brisés ; quelques-uns sont intacts ou ont été habilement reconstitués par le Conservateur du Musée. — Le nombre des amphores, dont plusieurs sont de très-grande dimension, est incalculable. — On peut signaler particulièrement quelques-unes de ces poteries, telles qu'un petit vase en terre blanche de forme allongée et se terminant en pointe comme les amphores ; — de beaux fragments bronzés et décorés de rosaces palmées; — un petit vase ayant servi de lampe ; — une petite pyramide en terre rouge, ornée de chevrons ; — une jolie tête de femme, avec une abondante chevelure, en terre cuite.

Plusieurs fragments de vases présentent en relief une élégante ornementation ; — quelques-uns même sont décorés de divers sujets, de figures d'hommes et d'animaux ; — ici, sur une poterie verte et vernie, c'est un guerrier portant son bouclier ; — là, sur un débris de terre samienne, c'est une chasse au sanglier, et, ailleurs, une chasse au lion.

Un certain nombre de ces débris de céramique portent le nom du potier qui les a fabriqués. — Voici quelques-unes de ces estampilles, que, naturellement, on trouve notamment sur les poteries fines

de terre de Samos ou sur les poteries ornementées :

PAVILL. M. *(Pavilli Manu)*.

Cette marque de fabrique avait déjà été constatée à Vertault par la Commission de la Côte-d'Or.

OF. PRIMI, et, ailleurs, par abréviation, PRIM. *(Officina Primi)*.

Ce nom de ***Primus*** a été trouvé également sur d'autres poteries rouges, dans des localités fort éloignées de la nôtre, à Bavay (Nord) et en Auvergne.

OF. LICIN. *(Officina Licinii)*.

FLORI. — Sur le fragment d'une jolie jatte plate, de terre samienne.

CINNAMI. — Il est à remarquer que ce nom se trouve en plus grands caractères que celui des autres potiers, sur des vases à sujets de chasse, et que, au bas du dessin représentant la chasse au lion, il est inscrit à rebours (de droite à gauche).

Objets divers et d'ornement.

Tubes en ivoire, d'un usage mal déterminé. (Instruments de musique ou charnières).

Dés à jouer, aiguilles, anneaux et boutons en os.

Fragments de verre blanc et bleu, d'une certaine épaisseur.

Petite fiole en verre, en forme de lacrymatoire.

Espèce de carafe, à poignée, également en verre.

Grains de collier, en pierres coloriées.

Amulette en ambre, percée pour être portée.

Manche d'outil en corne de cerf.

Garnitures appliquées de meubles et de coffrets, en bronze.

Jolie poignée, de même métal, formée de deux dauphins affrontés.

Tête de lion; — griffe, formant pied de petit meuble, et oiseau en bronze.

Anneaux, bague, agrafes, petite clochette, spatules à parfums et styles en bronze.

Anneau en métal blanc.

Grand nombre de fibules, dont quelques-unes sont très-artistement ouvragées. — Plusieurs portent des traces d'émail ; et, parmi celles-ci, se trouvent une broche ronde et une fibule argentée, en forme d'oiseau émaillé.

Aux fibules déposées au Musée de Châtillon, il convient d'en ajouter une, fort curieuse et fort rare, également trouvée à Vertault, en 1872, mais qui a été offerte par son inventeur, M. Mailly, alors percepteur à Laignes, au Musée de St-Germain, où elle figure sous le numéro 18,501.

Cette fibule, dont nous avons entendu faire la description à la Société des Antiquaires de France par un érudit consommé, M. Max Verly, qui a eu l'obligeance de nous en donner un dessin, offre cette particularité qu'elle porte *en creux* le nom de NERTOM, peut-être NERTOMA ou NERTOMAR, selon M. Mowat.

Pierre gravée.

En fait d'objets d'art, c'est le lieu de rappeler ici que, parmi ceux trouvés dans le caveau funéraire de la grande habitation de Vertilium, était une pierre gravée (de jaspe rouge sanguin opaque). — Le dessin de cette pierre représente une chèvre broutant un feuillage ; près d'elle, on voit le chevrier, avec sa sellette pour la traire.

Cachet d'oculiste.

Mais une des plus précieuses découvertes, faites dans ces derniers temps par la *Société archéologique*, est celle d'un cachet d'oculiste romain, parfaitement conservé.

Il a été trouvé dans la pièce de la même habitation, où l'on a rencontré la médaille de Constantin, avec trois pièces de bronze et objets divers, tels que deux lames de couteaux ou grands ciseaux, une boule et une boucle de cuivre, du plomb, deux corniches de métal, un plat de terre fine de Samos, deux défenses de sanglier, etc.

A l'instar de toutes ces pierres sigillaires, qui se rencontrent surtout dans le N.-E. des Gaules, le cachet dont il s'agit est formé d'une mince tablette ; il est de schiste grisâtre, dont chaque côté a $0^{m}56$ sur $0^{m}01$ d'épaisseur ; il porte sur chacune de ses quatre tranches le nom de l'oculiste, qui jusqu'alors était inédit, avec l'indication des recettes applicables à diverses infirmités de la vue, infirmités que multipliait, à ce qu'il paraît, l'usage abusif des bains. C'est une circonstance à noter à propos d'une découverte de ce genre à la porte de thermes importants.

Voici ces inscriptions, qui sont en petites capitales romaines de la belle époque du Haut-Empire, celle des Antonins, à laquelle furent gravées la plupart de ces cachets :

1) QALBIVITALIONISMELINVM
ACREADPVLVERETCALIGINT

Q(uinti) Albi(i) Vitalionis melinum acre ad pulver(em) et caligin(em) t(ollenda).

2) QALBIVITALIONISMIXTVMAD
OMNIAPRAETERLIPPITVDIN

Q(uinti) Albi(i) Vitalionis mixtum ad omnia præter lippitudin(em).

3) QALBIVITALIONISCHE*lidon* (CH liés)
OPOBALSAMADCALIG*inem*

Q(uinti) Albi(i) Vitalionis che[lidon(ium)] opobalsam(atum) ad caliginem.

4) *q. albi vit*ALIONIS ISOCHRYSVM (CHR liés)
*ad in*CIPIENTES SVFFVS ET CLAR (ET liés)

[Q(uinti) Albi(i) Vit]alionis isochrysum [ad in]cipientes suffus(iones) et clar(itates).

Ce cachet, qui sera certainement un des objets les plus rares et les plus remarquables de notre Musée, a été communiqué au savant le plus compétent en cette matière, M. Héron de Villefosse, qui en a donné à la Société des Antiquaires de France, dans sa séance du 30 avril 1884, la présente interprétation.

« Le nom de l'oculiste, ajoute-t-il, est *Quintus Albius Vitalio ;* il n'avait point encore été rencontré.

« Les noms des maladies, *pulvis*, *caligo* (obscurcissement de la vue), *lippitudo* (ophtalmie), *suffusio* (cataracte), sont connus.

« La plupart des remèdes indiqués ont été l'objet d'explications détaillées. Pour le *melinum*, mon ami H. Thédenat et moi nous avons réuni tous les textes des médecins anciens. Le mot *acre* (piquant) qui suit *melinum* se rencontre rarement à la suite des remèdes employés pour les yeux ; on trouve plus souvent *lene*. *Acre* se lit cependant sur trois cachets, l'un de Lyon, le second de Besançon, appartenant à notre confrère M. R. Mowat, et le troisième de Contines (Tarn-et-Garonne).

« Le *mixtum*, collyre formé par la combinaison

de différents ingrédients, a été également expliqué, ainsi que le *chelidonium opobalsamatum*. Quant à *isochrysum*, c'est un de ces noms de collyre emphatiques comme on en rencontre assez souvent. » (1).

§ 5. — *Médailles.*

Un assez grand nombre de médailles ont été trouvées sur l'emplacement de *Vertilium*, dans le cours des fouilles de la *Société archéologique du Châtillonnais ;* et nous sommes heureux d'avoir à annoncer qu'on peut y ajouter celles qu'avait recueillies sur le même plateau un amateur distingué, originaire du pays, M. Gustave Roussel, employé au Ministère des affaires étrangères, dont la patriotique générosité veut bien enrichir de sa précieuse collection le Musée de la *Société* (2).

Au reste, ces médailles réunies donnent lieu aux mêmes observations que celles qui proviennent des fouilles de la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*.

Il y en a plusieurs de Grand Bronze ; et quelques-unes, de Petit Module. sont en argent.

Comme celles des premières fouilles, elles se rapportent à l'ensemble des règnes du Haut-Empire, depuis celui d'Auguste jusqu'à celui de Gallien ; il faut même dire depuis l'envoi des médailles de

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* Deuxième trimestre 1884, p. 159-161.

(2) M. G. Roussel a même eu l'obligeance de joindre à l'envoi de ses médailles divers objets de la même provenance.— Parmi ces objets, dus à sa libéralité, se trouvent deux clefs (une grosse en fer et une petite en bronze), des fibules, une petite cuiller ronde en os, outre plusieurs restes antiques en bronze (styles, anneaux, agrafe, boucle, boutons, épingles, etc.)

M. Roussel, jusqu'à celui de l'empereur qui a suivi Gallien, Claude-le-Gothique.

A cette série on doit ajouter un certain nombre de monnaies de quelques-uns des Trente-Tyrans, particulièrement de Posthume et de Tétricus, parvenus à l'empire, dans les Gaules, au milieu des invasions et des troubles civils du milieu du III[e] siècle.

Mais, après ces monnaies, suivies d'une de Probus précédemment découverte, la *Société archéologique*, de même que la *Commission des antiquités* n'avait plus trouvé qu'une médaille, qui est de Constantin (1). — Nous devons seulement à l'acquisition de la collection de M. Roussel de pouvoir ajouter à ces deux médailles de Constantin une de son fils Constant.

Nous verrons bientôt les conséquences qu'on peut tirer de ces données pour la fixation de l'époque de l'existence et de la fin du *Vicus Vertiliensis*.

Beaucoup des médailles découvertes sont dans un bon état de conservation (2). Il y en a pourtant encore trop de *frustes*, qu'il a été impossible de déchiffrer (3).

Voici la liste de celles que nous avons pu déterminer:

(1) Cette pièce doit être rangée parmi les médailles *incuses*. « On entend par médailles incuses celles qui présentent des deux côtés le même type..., de manière cependant que l'un est frappé en relief et l'autre en creux... Elles ont été ainsi frappées par l'inadvertance du monnoyeur, qui oubliait quelquefois de retirer une pièce de son coin, avant d'en poser une deuxième; d'où il résultait nécessairement que la pièce formait un creux d'un côté, tandis qu'elle présentait un relief d'un autre. » (*Traité de numismatique ancienne*, d'après celui d'Eckhel, par Gérard Jacob K. — Paris, 1825, T. I[er], p. 19).

(2) Parmi les médailles de Vertilium, il en est plusieurs de coupées en deux; et dans ce nombre figure une monnaie de la colonie de Nîmes.

(3) Même avec la collaboration de M. Trin.

DATE de l'avènement.	RÈGNES	NOMBRE de médailles	NATURE et module des médailles	REVERS
Avant J.-C.				
31	AUGUSTE................	4	Moyen bronze	Autel d'Auguste à Lyon, ROMAE ET AUGUSTO, avec 2 victoires.
	»	2	Petit bronze	Sur une : L'Autel d'Auguste. Sur l'autre : L'Aigle.
	MARCUS AGRIPPA, *gendre d'Auguste*	2	Grand bronze et M. B.	
Après J.-C.				
54	NÉRON....................	3	G. B.	Sur une : SECURITAS AUGUSTI.
	»	2	M. B.	
69	VESPASIEN	1	G. B.	
	»	1	M. B.	FORTUNAE...
81	DOMITIEN................	1	En argent petit module.	CENSOR P. P. P. Pallas debout tenant un foudre.
	»	2	G. B.	Sur une : JOVI VICTORI.
	»	1	M. B.	
98	TRAJAN	5	G. B.	
	»	3	M. B.	
117	HADRIEN................	4	G. B.	Sur une : (FORTU)NA AUG.
	»	2	M. B.	Sur une autre : IVSTITIA AUG., femme assise
138	ANTONIN LE PIEUX.....	2	En argent P. M.	
	»	6	G. B.	Sur une : PROVIDENTIAE DEORUM.
	»	2	M. B.	PRIMI DECENNALES.
	FAUSTINE, *femme d'Antonin*	2	M. B.	AETERNITAS.
161	MARC-AURÈLE	1	M. B.	AETERNITAS.
	FAUSTINE, *femme de Marc-Aurèle*	1	G. B.	FECUNDITAS AUGUSTAE.
	LUCILLA, *femme de Lucius-Verus, collègue de Marc-Aurèle*	1	G. B.	FECUNDITAS.
193	JULIA-DOMNA, *femme de Septime Sévère*...........	1	G. B.	FELICITAS.
222	SÉVÈRE-ALEXANDRE...	1	M. B.	
	JULIA-MAMAEA, *mère de Sévère-Alexandre*	1	M. B.	....A VESTA.
253	GALLIEN	3	P. B.	
	SALONINE, *femme de Gallien*.....................	1	P. B.	JUNO VICTRIX.
267	POSTHUME, *un des Trente-Tyrans*	2	P. B.	Sur une : PROVIDENTIA AUGUSTI. Sur l'autre : FIDES EXERCITUS.
268	CLAUDE II, *dit le Gothique*	1	P. B.	
268	TETRICUS, *un des Trente-Tyrans*	7	P. B.	
306	CONSTANTIN	1	Pièce en argent, P. M., saucée et incuse.	
337	CONSTANT, *fils de Constantin*..	1	P. B.	

III.

QUAND LE VICUS VERTILIENSIS A-T-IL CESSÉ D'EXISTER ?

§ 1. — *La ville a été détruite par le feu.*

Les traces nombreuses et irrécusables d'incendies, qui existent sur tous les points des ruines de Vertault, ne permettent pas de douter que cette ville n'ait été détruite par les flammes.

C'est ainsi que, dans le *Rapport* sur les anciennes fouilles, il est fait mention d'une galerie voûtée d'une des maisons du quartier de l'Est, qui avait dû s'affaisser sous l'action du feu. « A une profondeur de deux mètres environ, y est-il dit, il s'était accumulé une épaisse couche de cendres et de charbons, sous laquelle étaient demeurés ensevelis une quantité d'ossements de chevaux et de bœufs..... Ces bœufs et ces chevaux paraissent avoir été abandonnés dans le lieu de leur retraite habituelle, au moment où les habitants quittaient, en gémissant, leur ville qui allait être livrée à la dévastation et à l'incendie. Un seul d'entre eux n'avait pu fuir dans les forêts : car on a reconnu les vestiges d'un squelette humain dans les décombres d'une des habitations de ce quartier. »

Ce que les anciennes explorations nous avaient appris de la destruction de la ville par le feu a été plus que confirmé par les fouilles de la *Société archéologique*. — On a vu, en effet, qu'il n'y avait guère d'habitation qui ne portât des traces d'incendie. Ici, ce sont des amas de cendres et de charbons contenant des ossements brûlés; là, des pierres calcinées jus-

qu'à être ***réduites à l'état de chaux pure***, disent les travailleurs employés aux fouilles.

C'est surtout dans les ruines du grand établissement thermal de Vertault qu'on reconnaît les ravages des flammes qui ont détruit cette ancienne cité. — On y a trouvé, particulièrement dans la salle des exercices, une grande quantité de plomb fondu. Dans le ***Rapport***, à la rédaction duquel a pris part l'antiquaire zèlé qui a suivi pas à pas les fouilles faites de 1846 à 1853, il est dit que « des couches de charbons et de cendres, ***de 2 mètres d'épaisseur par endroits***, ont révélé dans les Thermes, comme sur beaucoup d'autres points de la ville, un incendie violent et général. »

Le fait de la destruction du Vicus Vertiliensis par le feu a même acquis, dans le cours des recherches de la ***Société***, l'autorité d'une sorte de démonstration scientifique.

M. L. Cailletet, dont les connaissances chimiques nous ont déjà fait reconnaître dans les incrustations du Balneum des dépôts d'eau de source, a été, en effet, frappé de l'état de conservation exceptionnelle des clous en fer qui se trouvent en si grand nombre dans les décombres des maisons de Vertault.

« Tandis que les différentes pièces en fer, de la même époque, que nous découvrons en dehors des habitations, sont entièrement oxydées et d'une fragilité extrême, dit-il, les clous recueillis dans l'intérieur des maisons sont restés presque intacts; on peut les ployer, les forger, les polir. »

Or, selon M. Cailletet, ce fait s'explique par la circonstance que le fer de ces clous est recouvert d'une sorte de patine très mince, qui serait le résultat

de la vaporisation causée par un ardent foyer.

« Au moment de l'incendie, qui a détruit la cité et dont les traces sont manifestes, ajoute M. Cailletet, le fer a dû être porté à une haute température; et la décomposition de la vapeur d'eau, dégagée du sol, ainsi que des objets renfermés dans l'intérieur de la maison, a recouvert les clous de cette patine d'oxyde magnétique, qui les a préservés de la destruction pendant tant de siècles. (1) »

§ 2. — *Il y a eu deux destructions successives de la ville*

A. — Ce fait est démontré par la reconstruction de beaucoup de maisons.

D'autre part, il est impossible d'avoir suivi avec quelque attention les dernières fouilles de Vertault, sans être resté convaincu que cette ville a subi plus d'une catastrophe, et que le feu, qui une première fois l'avait ruinée, a fini par l'anéantir définitivement.

Il ne nous a pas échappé, en effet, dans le cours de ces recherches, que plusieurs habitations avaient été reconstruites. — Le fait n'est pas contestable, quand on voit, par exemple, des terriers superposés et l'aire de certaines pièces assise sur de plus anciennes substrubtions.

Ce fait se remarque surtout dans les ruines des Thermes; et personne n'a été plus à même de l'observer que M. Coutant, qui, voulant rechercher la piscine froide établie, suivant lui, dans la pièce dési-

(1) *Notes sur l'état de conservation des clous en fer découverts dans les fouilles de Vertault.* — BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU CHATILLONNAIS, Année 1883, n° 4.

gnée au plan de la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or* sous le nom de *Frigidarium*, eut à percer deux couches de ciment, dont la première reposait sur un *rudus* (lit de pierres debout noyées dans un solide bain de chaux), puis à traverser une épaisse couche de décombres contenant des fragments de peintures, murales, « qui provenaient, à n'en pas douter, dit-il, de l'établissement primitif. » Et c'est alors seulement qu'il rencontra, *à 2 mètres de profondeur*, l'ancien sol sur lequel était la véritable piscine d'eau froide. Aussi, son opinion était-elle « qu'un remaniement général avait eu lieu dans tout l'ensemble des Thermes... Les Thermes primitifs, ajoute-t-il, tels que nous en retrouvons certaines parties, accusent une perfection remarquable (1). »

Nous avons eu la preuve décisive de ces assertions, lorsque, dans le cours des fouilles de la *Société archéologique*, il nous a été donné de voir retirer de la fenêtre de la niche carrée du Balneum, à laquelle ils servaient de tablette noyée dans l'intérieur de la maçonnerie, les fragments de la magnifique frise, dont le dessin est joint à la présente étude.

C'est ainsi que les anciennes cités du Nord-Est de la Gaule, ruinées par les irruptions des Barbares au IIIe siècle, avaient été réédifiées, dans le siècle suivant, avec les débris des monuments antérieurs (inscriptions monumentales, fûts et chapiteaux de colonnes, stèles et monuments funéraires, etc.) Nous en avons eu particulièrement maint exemple dans les

(1) *Rapport sur les dernières fouilles exécutées au plateau dit de Landunum.* — MÉMOIRES DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR, Année 1863.

ouvertures, faites sous nos yeux, dans l'enceinte romaine de la ville de Sens.

Mais ce qui n'est pas moins certain et n'est pas moins à noter, c'est que les dernières constructions, élevées dans les Thermes de Vertault sur les ruines des anciennes, ont subi le même désastre et ont été dévorées à leur tour par un incendie plus récent. — On en a la preuve dans la découverte des plus importants débris de ces constructions retrouvés eux-mêmes sous de nouvelles couches de cendre et de charbons.

Ces nouvelles et importantes constructions des Thermes dont nous voulons parler sont précisément celles qui ont été élevées par les frères L. Patricius Martialis et L. Patricius Marcus.

C'est, en effet, ***près d'une couche de charbons et de cendres, de 0.70 c. environ,*** que M. Coutant a trouvé le premier fragment de la belle inscription qui nous a fait connaître les noms de ces deux anciens magistrats municipaux de la Cité des Lingons et de la ville dont ils avaient doté les Bains, du fruit de leur libéralité ; — et, dans son ***Rapport*** sur cette mémorable découverte, M. Coutant ajoute : « ***Sous une couche de terre brûlée de plus de 2 mètres, je découvris une deuxième partie de l'inscription.*** »

Sans doute, il ne résulte pas suffisamment des termes de ce Rapport que l'incendie du monument élevé par les frères lingons, désignés dans l'inscription commémorative, se rattache à la seconde destruction de Vertilium. — Mais l'opinion bien arrêtée de M. Coutant, formée par l'étude minutieuse des ruines de la Ville et de ses Bains, était que ce monument n'avait été édifié qu'après la première catas-

trophe. « Il est à supposer, dit-il, que, après une première ruine, les Thermes ayant été réédifiés, les frères lingons auront concouru à cette réédification, en la dotant du *Vestibulum*.... On peut sans crainte attribuer cette construction à la fin du III[e] siècle, époque où un remaniement général a eu lieu dans tout l'ensemble des Thermes. ***Est-ce une reconstruction après une ruine?*** TOUT ME PORTE A LE CROIRE (1).

Telle est aussi la conclusion à laquelle paraît conduire la lecture attentive de l'inscription destinée à perpétuer le souvenir de la fondation du Vestibule des Thermes de Vertilium.

Il en résulte d'abord bien certainement que ce Vestibule n'était qu'une addition à l'établissement primitif.

D'après un épigraphiste, dont les assertions ne peuvent guère être discutées, cette fondation paraîtrait, il est vrai, antérieure à la première destruction de la ville, qui eut lieu incontestablement vers le milieu du III[e] siècle. — Mais il convient de remarquer que M. Léon Rénier ne fixe pas absolument l'inscription à la fin du II[e] siècle. Il dit seulement que « *sa date ne peut être reculée plus haut que la fin du II[e] siècle de notre ère* : » (2) — ce qui n'empêche pas dès-lors de la placer à une époque plus récente.

M. Rénier a eu ensuite raison de ne pas reconnaître, dans le mot de *Vestibulam*, employé par les *Vikani Vertilienses* comme un adjectif se rapportant à *cellam*, un mot de latin classique. — Mais, au lieu de voir, comme lui, dans cette locution, « un nou-

(1) RAPPORT précité.

(2) *Inscription donnant le nom d'un Vicus gallo-romain*, REVUE ARCHÉOLOGIQUE, année 1883.

veau mot à ajouter au vocabulaire du latin rustique et populaire parlé dans la Gaule au IIe siècle de notre ère, » (1) nous nous permettrons de demander s'il n'y faudrait pas plutôt voir un signe de décadence. En un mot, cette expression, au lieu d'être un mot de patois, ne serait-elle pas un mot de basse latinité? — Nous serions ainsi autorisé à reporter la date de l'inscription à la fin du IIIe siècle et, par suite, celle de la destruction du monument, dont elle rappelle l'érection, à l'époque de la ruine définitive du *Vicus Vertiliensis*.

B. — Les deux destructions successives de *Vertilium* attestées par les Médailles.

Les médailles recueillies sur le plateau de Vertault sont, d'autre part, autant de preuves authentiques des temps où la ville florissait et de ceux où elle a cessé d'exister.

Or, on se trouve conduit au même résultat par toutes les découvertes de ce genre, faites soit par la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, de 1846 à 1853, soit par la *Société Archéologique du Châtillonnais*, de 1882 à 1884, soit, antérieurement, par les particuliers, notamment M. Gustave Roussel, qui a bien voulu, comme nous l'avons dit, ajouter sa collection à celle de cette Société.

Ce résultat, qu'il suffit de rappeler d'un seul mot est celui-ci :

Avec quelques haches en silex et un certain nombre de pièces gauloises, on trouve dans les ruines de *Vertilium* une série de médailles romaines comprenant l'ensemble des règnes du Haut-Empire,

(1) *Ibid.*

depuis celui d'Auguste, vers le commencement de l'ère chrétienne, jusqu'au règne de Gallien (253) et à celui de Claude-le-Gothique (262).

Les médailles les plus nombreuses sont celles de plusieurs des Trente-Tyrans, tels que Posthume et Tétricus (267-68), suivies d'une de Probus (276).

Survient alors, dans les monnaies de Vertault, une lacune d'un tiers de siècle environ, au bout de laquelle on ne rencontre plus que deux médailles, qui sont du règne de Constantin (306) et auxquelles il faut maintenant ajouter une de son fils Constant, la dernière des monnaies romaines qui aient été trouvées dans les ruines de Vertault (337).

Dans cette simple nomenclature, se lit clairement toute l'histoire de la ville de la colline de Vertault.

On y voit qu'*Oppidum* celtique, avant d'avoir été transformé par la conquête en une ville gallo-romaine, elle a disparu une première fois vers le milieu du IIIe siècle. Or, cette époque est précisément celle de la première et désastreuse irruption germanique.

Ce n'est pas seulement, en effet, comme on le croit généralement, l'invasion du commencement du Ve siècle qui a causé tant de ravages dans le nord-est des Gaules. Cette invasion définitive, qui eut pour résultat l'établissement de peuples germains en corps de nation sur les débris de l'Empire, avait été précédée d'une irruption violente de bandes armées, qui, ne cherchant encore de ce côté du Rhin que du butin, y marquèrent leur passage par le fer et le feu, par le pillage des villes et le massacre de leurs habitants. C'est l'époque où les Trente Tyrans occupèrent, sur les ruines des villes, théâtre de leurs luttes, le pouvoir tombé aux mains de Gallien,

— où Posthume notamment, prenant à sa place le gouvernement de nos contrées, mérita le titre de Vainqueur des Germains et de Libérateur du territoire; — où Probus enfin débarrassa pour un temps des Barbares cette partie de l'Empire.

Il n'est pas douteux que la place de Vertault n'ait été alors ruinée, dans ce soulèvement général contre la puissance romaine, soulèvement auquel prirent part les peuples accourus du fond même de la Germanie, tels que les Wandales, les Burgundes et les Lyges.

C'est aussi ce qu'avait avancé le premier savant qui a signalé les ruines de la ville; — et, comme le P. Vignier n'avait pas connu les médailles de Constantin et de Constant, trouvées seulement de nos jours, il avait naturellement pensé qu'elle avait été définitivement détruite lors des invasions repoussées par Probus.

Telle avait été même, jusque dans le cours de l'impression du présent Rapport, notre propre opinion (1). La découverte de la première médaille de Constantin par la *Commission de la Côte-d'Or* ne nous avait pas suffisamment prouvé que la place de Vertault fût, même pour un temps, sortie de ses ruines après la grande catastrophe du milieu du IIIe siècle. Nous étions disposé à ne voir dans une médaille unique d'un règne postérieur, qui n'était ni précédée ni suivie d'aucune autre, qu'*une quantité négligeable*, pour employer une expression assez usitée actuellement. La découverte d'une seconde médaille du

(1) Il reste même la trace de cette opinion aux pages 210 et 211.

même règne, faite par la *Société archéologique du Châtillonnais*, avait changé notre première impression ; et, dans tous les cas, elle ne pouvait tenir à la vue de la médaille du fils et successeur de Constantin, que nous venons de constater dans la collection de M. Roussel. La présence de cette médaille de Constant sur le plateau de Vertault est même d'autant plus probante que les monnaies de cet empereur sont moins communes dans la Gaule qu'en Italie.

Cette preuve de la renaissance momentanée de Vertilium, fournie par les médailles, n'était-elle pas d'ailleurs invinciblement corroborée par celle qui résulte de la reconstruction d'un grand nombre d'habitations de la ville et de ses Thermes? Comment se refuser dès-lors à croire que cette ville, réédifiée au moins en partie, existât encore du temps de Constantin et de son fils Constant? Et, puisque, après eux, il ne se trouve plus une seule médaille sur l'emplacement de Vertilium (à la différence de ce qu'on a remarqué à Alise, dont le plateau était jonché de monnaies du Bas-Empire), ce qu'on doit conclure de ces observations, c'est que la place en question, dont l'existence avait été interrompue après les invasions et les troubles civils du milieu du IIIe siècle, aurait pour jamais cessé d'exister après le règne du fils et successeur de Constantin.

§ 3. — *Repeuplement de la Ville après sa première destruction.*

On sait que, après la défaite des envahisseurs, les contrées que leurs ravages avaient laissées incultes et même désertes furent repeuplées par des colonies de ces Barbares vaincus, auxquels certains canton-

nements furent assignés, à la charge d'y cultiver les terres et d'y être assujettis au service militaire.

C'est ainsi que Probus lui-même nous donne une juste idée de ce mode de colonisation, dans le bulletin de ses victoires, qu'il adressait au Sénat. « C'est pour vous maintenant, Pères Conscrits, dit-il, que les Barbares cultivent... C'est pour vous qu'ils combattent... 400,000 hommes ont été tués à l'ennemi et nous avons reçu de lui 14,000 recrues... Il a rendu tout le butin... Les campagnes de la Gaule sont labourées par les Germains... Et nos greniers sont remplis du blé des Barbares. Qu'ajouterai-je enfin? Nous ne leur avons laissé que le sol : tout le reste est à nous. »

C'est le même système que suivit Constance Chlore, le lendemain de la grande victoire qu'il remporta sur les Germains, sous les murs de Langres. Aussi l'orateur Eumène dit-il, dans le Panégyrique prononcé par lui devant l'Empereur: « Maintenant, grâce à tes victoires, Invincible César, tout ce qui restait dépeuplé, sur les territoires des cités d'Amiens et de Beauvais, de Troyes et de *Langres*, est remis en culture par les Barbares (1).

Comme on le voit, le pays des Lingons était au nombre de ceux qui, ayant été le plus dévastés par les irruptions germaniques, avait le plus besoin de colonies militaires.

On donnait à ceux qui les composaient le nom de *Læti*, et aux terres qui leur avaient été concédées

(1) « Ita nunc, per victorias tuas, Constanti Cœsar invicte, quidquid infrequens Ambiaco et Bellovaco et Tricassino solo Lingonicoque restabat, Barbaro cultore revirescit. » — *Eum. Panegyr. Constant. Cæs.*, VIII.

celui de *Terres lœtiques (Terrœ lœticœ)*. Cette dénomination de *Lètes* était la forme latine du mot teuton *Leute*, hommes soumis à certains devoirs, comme les Leudes (1).

La *Notitia dignitatum Imperii*, dans l'énumération des 12 campements des *Lœti* sur le territoire gaulois, à la tête desquels se trouvaient des Préfets, signale plusieurs stations de *Lœti lingonenses*, dispersés dans la Ire Belgique (2); et il n'est nullement impossible qu'un de ces campements ait été fixé dans le Canton du Laçois *(Pagus Latiscensis)*, cette partie de la Cité des Lingons, où nous voyons une ville détruite par l'invasion, et où il est très-probable que la ville voisine, qui portait alors le nom de Roussillon, avait subi le même sort.

On a même pensé que les Lètes avaient alors donné leur nom au Canton lui-même (*Pagus Latiscensis)* et à la ville de *Latiscum*, qui en devint le chef-lieu, apparemment après la ruine de Vertault (3).

Et d'abord, la colonisation de Latiscum par la milice lœtique est fort admissible. On ne peut méconnaître, en effet, une certaine similitude, une cer-

(1) Ch. Giraud, *Essai sur l'histoire du Droit français*, T. i, p. 185.

(2) *Prœfectus Lœtorum lingonensium per diversa loca dispersorum Belgicœ primœ.* — Il est à remarquer que les Lingons avaient été compris, dans la division des Gaules effectuée par Auguste, parmi les peuples de la Belgique. C'est seulement sous Dioclétien, lors de la subdivision de ce pays en 17 provinces, qu'ils furent rangés dans la Celtique et firent partie de la Ire Lyonnaise, dont Lyon était la métropole (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*), T. viii. — *Histoire de Langres*, de M. Migneret.

(3) V. notre *Histoire de Châtillon*, P. 62.

taine conformité entre le nom de la milice des Lœti, qu'un écrivain, tel que Nithard, va jusqu'à appeler ***Lassi***, dans son Histoire des Francs, et le nom de la ville, écrit ***Latissium Castellum*** sur une pièce de monnaie produite par Leblanc ; ***Castellum Latz***, sur quatre deniers de Charles-le-Chauve, attribués par M. d'Arbois de Jubainville à cette localité ; ***Latiscum*** et par corruption ***Lascum***, dans la Vie latine du comte Gérard, composée à la fin du XI[e] siècle, comme dans une Bulle du Pape Eugène III, de 1145; et enfin ville du mont ***Lassois***, dans la version en vers du roman de Gérard de Roussillon, œuvre du XIV[e] siècle (1).

Enfin la reconstruction de cette ville par les Lètes expliquerait la substitution du nom de ***Latiscum*** à celui de ***Roussillon***, que nous trouvons encore au plan cadastral de la commune de Vix, donné à une partie du Mont-Lassois, et qui qualifie généralement le comte Gérard dans les romans de Chevalerie. C'est même ce que dit l'auteur de la Vie latine de ce personnage, quand, au chapitre ***De Monte Latisco et Castro ipsius***, il affirme « qu'à son sommet était » autrefois le fameux ***oppidum*** de Roussillon ***(oppi- » dum nobilissimum Rosselon)***, anciennement détruit » par les Wandales. »

Le fait du repeuplement de la place de Vertault par la milice lœtique, quoique moins démontré, ne paraît pas moins vraisemblable.

C'est ainsi que M. De la Mothe a prétendu que « cette ville fut sûrement rebâtie par une colonie de

(1) V. la Notice précitée sur la découverte du nom d'une ville gallo-romaine, P. 10-11.

Lœtes. Ce furent eux sans doute, dit-il, qui construisirent sur ses ruines une seconde ville qui se trouva en grande partie entourée des fortifications de la première, d'origine celtique, qui venait d'être renversée (1). »

Sans doute, cette assertion n'est pas appuyée de preuves. Mais il n'en est pas moins certain qu'il subsistait, sous Constantin et son fils, au moins quelque vestige de la ville de la colline de Vertault, puisqu'on y a trouvé trois médailles de ces empereurs ; — et la conjecture la plus plausible est encore qu'elle devait ce regain de vie à une des colonies placées dans le pays des Lingons, sinon par Probus, du moins par Constance Chlore.

§ 4. — *Époque de la destruction définitive de Vertilium.*

Ici, toute la question est de savoir quel évènement a pu amener cette nouvelle et définitive catastrophe immédiatement après le règne de Constant. Car on a vu qu'il était le dernier empereur qui eût laissé son empreinte sur le plateau de Vertault.

Or, l'histoire nous apprend que, après sa mort (en 350), son frère Constance, le dernier survivant des fils de Constantin, ne craignit pas, pour se débarrasser de ses ennemis intérieurs, de déchaîner contre eux les peuples d'outre-Rhin, et que la Gaule fut alors envahie par un nouveau flot de Barbares, qui, sous la conduite de Knodomar, y exercèrent les plus effroyables ravages.

(1) *L'Histoire de Châtillon*, P. 58.

Il se trouve aussi que le principal chef de ces bandes était le terrible Chrocus (Khrok), qui a précisément laissé une trace sanglante de son passage dans la Cité des Lingons.

Il se précipita, en effet, comme un torrent, détruisant tout sur son passage, comme, dans le pays des Arvernes, le fameux temple de Vas, génie de la guerre et de la mort; et ses dévastations s'étendirent des bords du Rhin jusqu'à Arles, où il fut enfin arrêté par le Préfet romain Marius, qui, avant de le mettre à mort, le fit donner en spectacle aux populations parmi lesquelles il avait répandu la terreur.

C'est à lui que les légendes imputent le meurtre des évêques des cités dévastées ; de St-Antide, dans celle des Séquanais, et de St-Didier, dans celle des Lingons (1). C'est lui enfin que nous croyons devoir signaler comme le destructeur de la ville de Vertault.

Nous sommes confirmé dans cette opinion par la *Vie latine* de Gérard de Roussillon, composition où se retrouvent d'anciennes traditions populaires et attribuée, selon toute vraisemblance, à un moine de Pothières, qui l'écrivait sur la fin du XI[e] siècle (2).

D'après cette Vie, ce sont les Wandales mêmes qui auraient ruiné l'*Oppidum* situé sur le Mont-Lassois, à 6 kilomètres de Châtillon-sur-Seine, à 16 de Vertault; et si, dans le récit du siège de Latiscum, l'auteur a inséré des détails probablement empruntés à

(1) V. la Vie de St-Didier, dans les Bollandistes, mai 23, V, 244.

(2) *Vita nobilissimi comitis Girardi de Rossillon*, publiée dans la *Romania*, T. VII, 878, par M. Paul Meyer. — V. son *Gérard de Roussillon*, 1884, Introduction, p. XXI et s.

ses souvenirs classiques, le fait de la destruction de la ville par les hordes de Chrocus n'en paraît pas moins certain (1).

Or, est-il supposable que des bandes organisées pour le pillage, dont les ravages et les massacres dans la Cité des Lingons sont attestés par la tradition locale, et qui ont ruiné un *oppidum*, situé à quatre lieues à peine de la ville de Vertault, aient précisément épargné cette place qui était sans doute à cette époque la principale et dès-lors la plus riche du *Pagus* ou Canton du Laçois?

Il est vrai que la date de l'irruption de Chrocus, dont Grégoire de Tours fait un Alleman et nos chroniqueurs un Wandale, est contestée. Au lieu de la fixer, comme nous venons de le faire, en 351, les uns, comme les Bollandistes, la rattachent à la première invasion du milieu du IIIe siècle, sous le règne de Gallien, les autres à l'invasion définitive du commencement du Ve. Mais M. Amédée Thierry fait observer que « l'une et l'autre hypothèses présentent des impossibilités radicales. En 264, dit-il, on ne voyait assurément pas d'évêques défendre des villes ; et, en 411, les temples païens n'étaient déjà plus debout (2). »

Comme nous ne voyons pas ce qu'il y aurait à répondre à ces observations, nous avons cru devoir

(1) « Pulteriense autem cœnobium situm est super flumen Sequanam, secus Montem Latiscum, quem vulgus Montem *Lascum* nuncupat, in cujus summo vertice oppidum nobilissimum Rosselon quondam fuit, quod quidem a Wandalis olim destructum extitit. » — Vie latine, § 102, *Romania*, VII, 196.

(2) *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, T. III, C. V.

placer cette invasion à l'époque considérée par M. Amédée Thierry, et, après lui, par M. Henri Martin, comme concordant le mieux avec la vraisemblance historique.

Au reste, quand une autre chronologie serait reconnue préférable, il n'y aurait qu'une date à changer; — mais ce n'est pas moins au féroce Chrocus, au dévastateur connu de la Cité des Lingons, au meurtrier légendaire de son évêque et défenseur saint-Didier, que devrait être imputée, selon nous, l'une des deux destructions du ***Vicus Vertiliensis.***

Gustave LAPEROUSE.

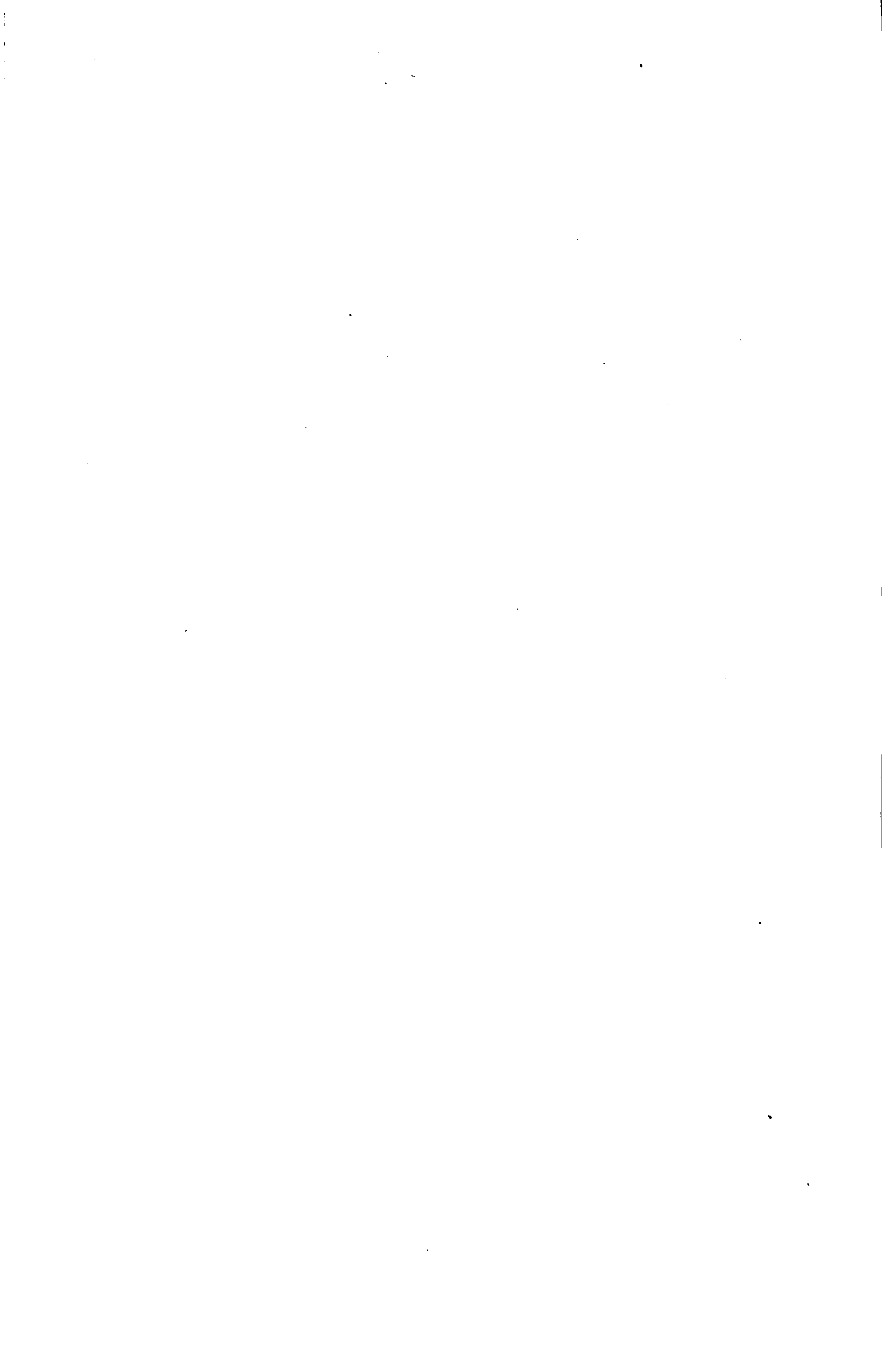
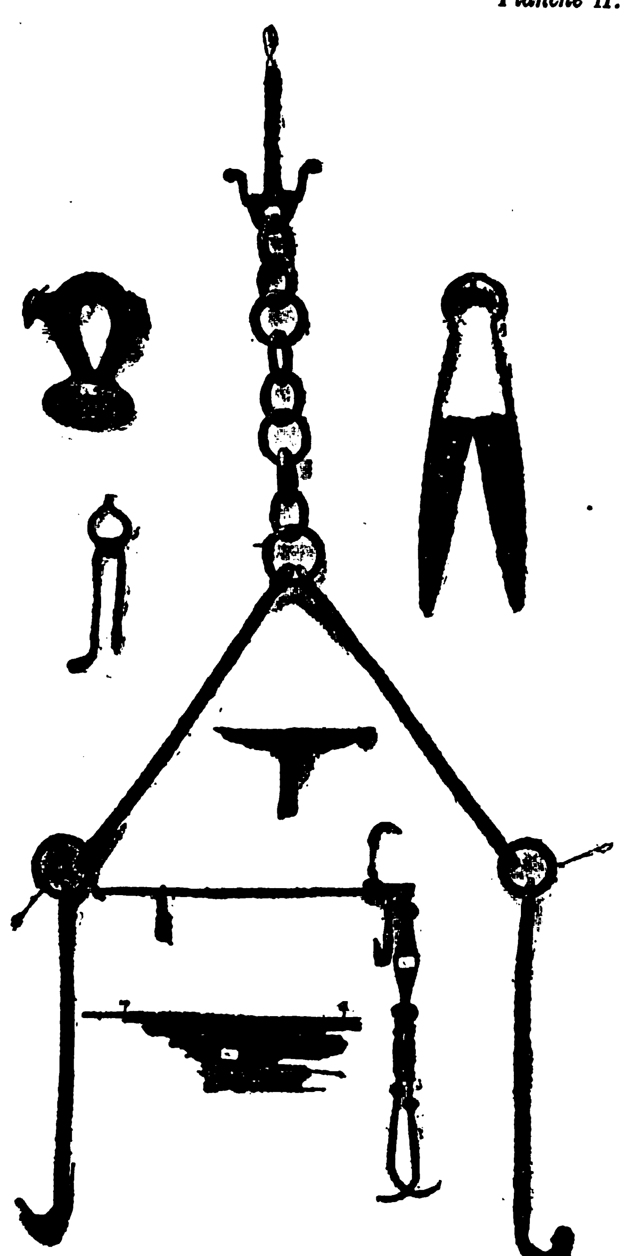


Planche Ire.



Planche Ire.





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

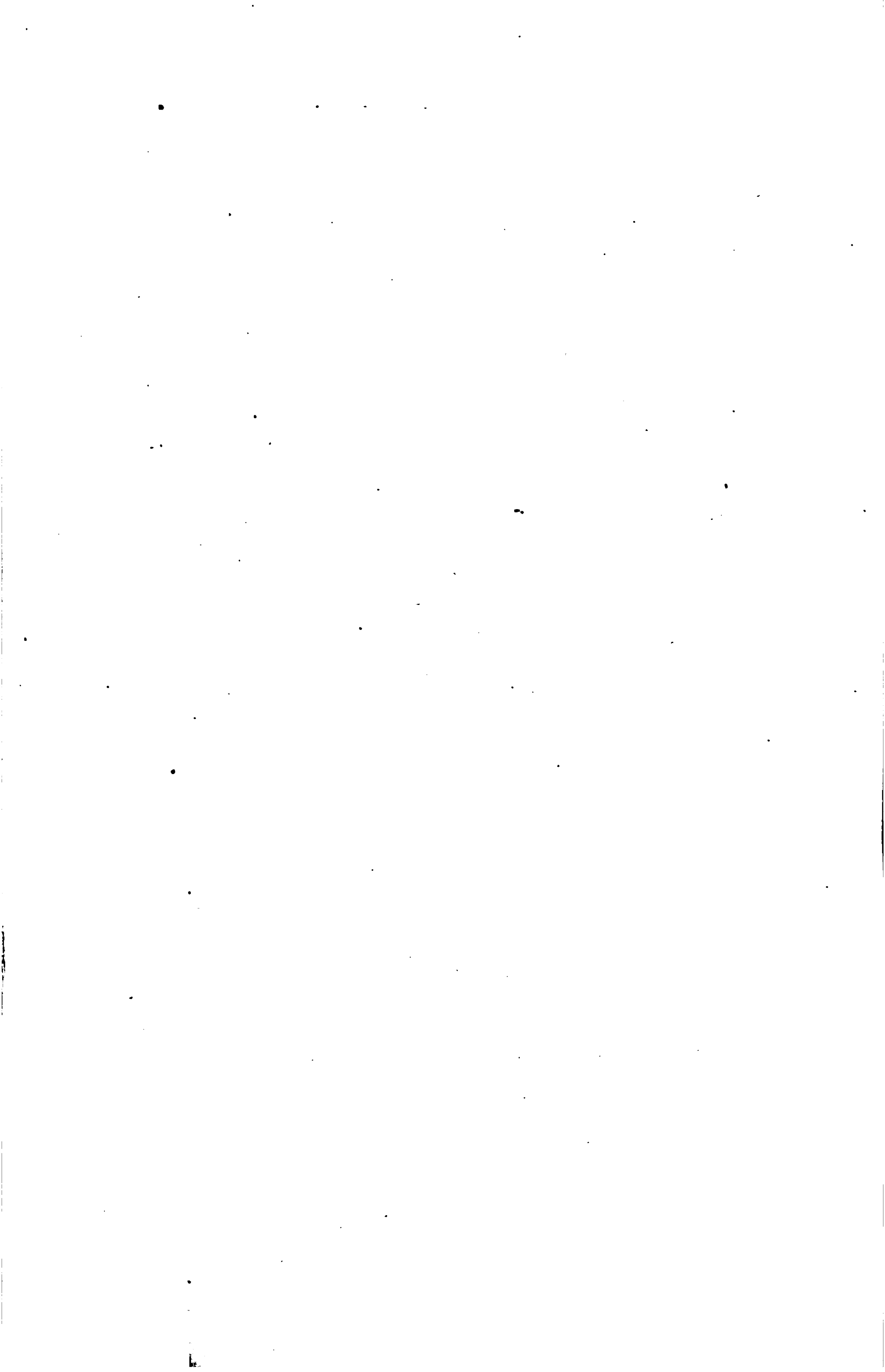
DU CHATILLONNAIS

CINQUIÈME ANNÉE — 1885

N° 6

CHATILLON-SUR-SEINE
IMPRIMERIE ERNEST LECLERC

1885



MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATILLON-SUR-SEINE

SIXIÈME LISTE

MM. BIZOUARD, notaire à Molesmes.

BEAU, professeur au Lycée Condorcet, à Paris.

Mme BIZOUARD.

MM. COROT, à Savoisy.

DES ETANGS, à Baumont.

CÉCILE, instituteur à Montigny.

HENRY, à Villiers.

BOUQUINAT, à Laignes.

VERPY ALBERT, chef de bureau au Ministère des Finances.

COMPOSITION DU BUREAU 1884-1885 :

MM. COUTAUD, sous-préfet de Châtillon, président d'honneur.

TARDY, maire de la ville de Châtillon, président d'honneur.

Louis CAILLETET, président.

Dr BOUTEQUOY, vice-président.

GARDRAT, secrétaire.

DE VILLIERS, secrétaire-adjoint.

GIRARD, trésorier.

Charles COUVREUX, LAPEROUSE, CHOPIN, Georges MINOT, Membres du Conseil d'administration.

HUMBLOT, conservateur du Musée.

LORIMY, conservateur-adjoint.

SÉANCE DU 31 JUILLET 1884

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS CAILLETET

Étaient présents :

MM. Tardy, maire de Châtillon, président d'honneur; Cailletet, président; Girard, trésorier; Beurton, Mortet, Humblot, Lorimy, Couvreux, Roussel, Minot, Frérot, Trin, Miel, Gardrat.

Le procès-verbal de la séance précédente, rédigé par M. de Villiers, est lu et adopté sans observations.

M. Coutaud, sous-préfet, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. CAILLETET annonce le décès de M. Voizot, ancien percepteur, membre de la Société, et la démission de MM. Couppel du Lude et Delaperche, qui tous deux ont quitté Châtillon.

Les noms de MM. Bizouard et Beau, professeur au Lycée Condorcet, qui demandent à faire partie de la Société, réunissent l'unanimité des suffrages.

Il est procédé à la nomination de la commission : M. Coutaud, sous-préfet de Châtillon, est nommé président d'honneur, MM. Minot et Chopin, remplacent MM. Delaperche et Personne comme administrateurs ; les autres membres de la commission sont renommés dans les mêmes fonctions.

M. le Président a reçu les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie religieuse du diocèse de Dijon ;

Mémoire de la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire :

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur, 18e et 19e années, 1881-1882;

Un volume sur l'*Histoire des anciens Gaulois.*

M. CAILLETET rend compte des fouilles de Vertault et parle tout spécialement du cachet d'oculiste qui a été découvert. Cette pièce très intéressante a été présentée à M. Héron de Villefosse, qui écrit un ouvrage spécial contenant la monographie de tous les cachets d'oculistes connus. Le cachet trouvé à Vertault figurera dans ce travail, et les gravures seront mises à notre disposition.

M. GIRARD, trésorier, rend compte de la situation financière de la Société, il donne des détails sur l'emploi des fonds, et l'ensemble des comptes est approuvé.

Il est décidé que les Bulletins anciens seront vendus au prix de deux francs l'un aux membres nouveaux de la Société.

La question de savoir si la Société Archéologique ne pourrait pas être déclarée d'utilité publique est agitée ; M. Roussel s'en occupera, et examinera les conditions qu'il est nécessaire de remplir.

Il a été décidé antérieurement que le Musée archéologique appartiendrait à la ville de Châtillon, mais à la condition qu'il soit inaliénable. Dans le cas où, par suite de circonstances que l'on pourrait spécifier à l'avance, la conservation ou l'existence des objets trouvés seraient menacées, ces objets seraient cédés au Musée de St-Germain. Une entente définitive interviendra entre la Commission de la Société et la Ville de Châtillon.

On demandera aussi à la Ville de Châtillon la construction d'un petit bâtiment, dans lequel les conservateurs pourraient préparer les objets provenant des fouilles. Ces objets sont souvent fort encombrants et ne peuvent être laissés à la disposition du public. Il faudra, du reste, que la surveillance du Musée archéologique soit effective, et qu'un gardien se trouve dans la salle lorsqu'elle sera visitée par le public.

Aucune autre question n'étant portée à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,

A. GARDRAT.

SÉANCE DU 28 JUIN 1885

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS CAILLETET

Etaient présents :

MM. Cailletet, président; Girard, trésorier; Couvreux, Lorimy, Monniot, Laperouse, Mortet, Trin, Viard, Gardrat.

M. le Président donne avis des démissions de MM. Bordet, Molas et Bourée Gaston.

Il propose d'admettre comme sociétaires Mme Bizouard, MM. Corot, à Savoisy; Des Etangs, à Baumont; Cécile, instituteur à Montigny; Henry, à Villiers; Bouquinat, à Laignes.

La Société a reçu le *Bulletin d'Archéologie religieuse du diocèse de Dijon*.

M. Cailletet donne lecture d'une intéressante note de M. Flouest, à insérer dans le Bulletin. On publiera également un mémoire de M. Flouest relatif à la chapelle de la Corroierie.

Il est donné lecture de deux lettres de M. Corot, de Savoisy, et de M. Bouquinat, de Laignes, dont le contenu est pris en considération, et fera l'objet d'une délibération ultérieure.

M. Laperouse fait hommage à la Société d'un tirage à part de ses travaux sur Vertault, sous le titre de : *Découverte d'une Ville Gallo-Romaine : Vicus Vertiliensis*.

Plusieurs membres de la Société désireraient visiter les caveaux de Saint-Vorles, on décide à ce sujet qu'il sera nommé une commission préparatoire, qui prendra les dispositions nécessaires pour rendre praticable l'accès des caveaux. M. le curé Frérot, MM. Hallade et Laperouse sont désignés pour faire partie de cette commission; on préviendra ensuite tous les membres de la Société.

On nomme une autre Commission composée de MM. Lorimy, Trin, Laperouse, qui s'occuperont de relever les inscriptions qui se trouvent en assez grand nombre à l'Hospice et à Saint-

Vorles; on estamperait les pierres tumulaires les mieux conservées et présentant le plus d'intérêt. Les estampages décoreraient le Musée.

Il ne faudrait pas, du reste, se borner aux deux églises désignées d'une façon spéciale, il y a, dans les environs de nombreuses inscriptions qu'il serait utile de recueillir.

M. LAPEROUSE rappelle l'inscription *Christos hic est* en grec et en latin, dont il a déjà parlé; il serait à désirer que des recherches fussent faites pour arriver à la découvrir.

L'installation du Musée se poursuit et il faudra s'entendre avec la municipalité, pour ce qui regarde le gardien, le nettoyage et la surveillance; on demandera une solution définitive à ce sujet.

M. GIRARD, trésorier, expose la situation financière de la Société; on adopte les comptes de l'exercice écoulé, il ressort de la communication précédente qu'une somme de 1,000 fr. peut être dépensée dans le courant de l'année.

M. LAPEROUSE lit un mémoire faisant connaître d'une manière détaillée le résultat des fouilles de *Vertilium*.

Il est convenu que jusqu'à nouvel ordre les fouilles de Vertault seront suspendues.

Aucune autre question n'étant portée à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,

A. GARDRAT.

NOTES ET MÉMOIRES

M. le Président de la Société ayant demandé à M. Flouest une contribution aux publications du Bulletin, en a reçu la lettre suivante, que le Bureau croit utile de porter à la connaissance des membres de la Société.

Mon cher Président,

Mes devoirs de Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques m'ont, en effet, appelé plusieurs fois à entretenir le Ministre du Vicus de Vertillum. Depuis deux ans, je me suis attaché à faire ressortir l'opportunité et le succès des explorations nouvelles entreprises par notre Société, et j'espère n'avoir pas été étranger à l'attention bienveillante qui leur a été prêtée. La tâche m'était d'ailleurs rendue facile par l'intérêt des antiquités exhumées : j'ai pris grand plaisir à en exposer les curieuses particularités. Puisque vous estimez que mon examen de leur valeur archéologique peut rencontrer quelque faveur auprès des lecteurs du Bulletin, je détache de mes rapports deux chapitres et vous en envoie le manuscrit, après l'avoir approprié aux convenances de cette destination nouvelle.

Le premier a trait au cachet de l'oculiste Vitalio :

le second, à quelques objets en fer particulièrement dignes de remarque en raison de la conservation merveilleuse qu'ils doivent au singulier phénomène d'oxydation dont vous avez si ingénieusement et si savamment expliqué la raison d'être. Mon commentaire ne fera pas double emploi avec l'important mémoire publié, l'an dernier, par M. Laperouse. Notre dévoué confrère a fait surtout l'historique des fouilles et il lui appartenait d'en faire ressortir les résultats généraux avec l'autorité qui s'attache à sa connaissance de l'histoire locale et à sa constante étude de ce territoire prévilégié. Mais, par cela même, il n'a pu s'arrêter aux détails sur lesquels mon attention s'est portée; nos communications peuvent se suivre en gardant chacune leur caractère spécial.

Vous m'annoncez la prochaine exploration d'un nouveau tumulus : c'est parfait; nous avons, je ne le conteste pas, à nous perfectionner dans l'art de pratiquer ces sortes de fouilles et, surtout, dans celui d'en rendre compte, puisque la multiplicité et le mérite des travaux se rattachant à cet ordre de recherches rend plus difficile chaque jour, le monde des archéologues. Néanmoins, je ne suis pas sans m'inquiéter un peu de voir notre jeune Société cantonner exclusivement tous ses efforts de ce côté. Négligerait-elle absolument le Moyen âge? Dieu sait cependant s'il a laissé d'intéressants vestiges dans notre petite province ! Il y a surtout des inscriptions dont la plupart sont ignorées, ou mal lues, et que je voudrais voir colliger sans délai, parce qu'elles disparaissent avec une affligeante rapidité. Leur estampage fournirait, pendant la belle saison, une distraction des plus attrayantes aux jeunes gens de nos écoles et ils au-

raient bien vite acquis l'habileté de main qui garantit le succès de l'opération.

On semble ne pas soupçonner les richesses qui, de ce côté, peuvent profiter au Bulletin, ni de quelle variété de planches obtenues automatiquement, pour ainsi dire, il est facile de l'illustrer à peu de frais. Nous avons, par exemple, dans l'arrondissement une centaine de pierres tombales relatant, en caractères de différentes époques, des noms, des alliances, des admissions aux offices, des institutions, des faits, des usages qui ont acquis une importance réelle depuis que l'histoire nationale s'est ouvert de nouveaux horizons. L'hôpital de Châtillon, sans parler des églises de Saint-Vorles et de Saint-Nicolas, en met à votre porte une série particulièrement intéressante et j'y ai spécialement noté, sous le rapport pittoresque, la dalle tumulaire d'un personnage de la fin du XVI[e] siècle, dont l'effigie largement dessinée et accentuée par des hachures d'un emploi assez rare, fournirait, au musée d'abord, puis, au Bulletin, un élément ornemental du meilleur effet.

Chaque époque a confié à la pierre la mission de porter aux époques qui l'allaient suivre, des souvenirs diversifiés à l'infini ; nos associations scientifiques doivent avoir à cœur de les recueillir. Les manifestations les plus ambitieuses, les plus apparentes, de cette préoccupation de l'avenir ne sont pas nécessairement et toujours les plus curieuses, ni les mieux faites pour attirer les investigateurs sagaces. Il en est d'apparence modeste, qu'on aperçoit à peine et qui soulèvent aujourd'hui des problèmes d'une portée inattendue. Je vous envoie encore, comme preuve, une note sur des marques ou sigles de tâ-

cherons que j'ai relevées dans une de nos chapelles rurales du XIII[e] siècle. Vous pourrez demander pour elle l'hospitalité du Bulletin, si vous l'en jugez digne: ma Monographie Epigraphique du canton de Recey-sur-Ource, que je compte terminer sous peu, n'en saurait être sensiblement déflorée. Pourquoi quelqu'un de nos confrères n'entreprendrait-il pas celle du canton de Montigny-sur-Aube, qui me paraît devoir fournir des résultats au moins aussi intéressants ?

Croyez, mon cher Président, au dévouement affectueux de votre vieux camarade.

ED. FLOUEST.

I.

ANTIQUITÉS DE VERTAUT

La seconde campagne des fouilles entreprises sur l'emplacement du vicus de Vertillum, par la Société archéologique du Châtillonnais, a enrichi son musée d'antiquités intéressantes. Malgré leur grande variété, la plupart ne sortent pas de la catégorie de celles qu'on est habitué à rencontrer partout où une population de quelqu'importance a fait, à l'époque romaine, un séjour prolongé. Quelques-unes, cependant, méritent une mention spéciale. Je citerai en première ligne un de ces cachets d'oculiste dont la fréquence en Gaule et la rareté relative ailleurs, ont, de nos jours (un peu arbitrairement sans doute), fait imputer à son climat, aux temps antiques, une insalubrité particulière, en ce qui concerne l'intégrité des yeux.

On y remarque ensuite des débris de sculptures et certains objets en fer d'une conservation merveilleuse. Quelques uns, parmi ces derniers, sont des nouveautés dans le domaine de l'archéologie ; les autres précisent des formes demeurées jusqu'ici plus ou moins incertaines.

Le cachet d'Oculiste. — On sait que les remèdes propres à combattre les maladies des yeux sont spécialement désignés sous le nom générique de Collyres. La pharmacopée moderne, grâce à la multiplicité des praticiens brevetés pour en mettre les éléments en œuvre, livre le plus souvent ces Collyres sous la forme liquide; l'inverse avait lieu dans l'antiquité. Les médecins cumulaient avec l'exercice de l'art spécial de la médecine, celui de la pharmacie : ils n'indiquaient pas seulement le remède, ils le fournissaient et l'administraient après l'avoir préparé de leurs mains. Ils étaient tenus par conséquent d'en avoir constamment la matière à leur disposition, sous un petit volume et dans l'état le plus favorable à son transport et à sa conservation. C'est ainsi que les Collyres des oculistes gallo-romains constituaient le plus communément de petites masses solides, d'aspect et de nature variables, dont on a rencontré en divers lieu, et notamment à Reims, des spécimens fort démonstratifs. Arrivés chez leurs clients et après avoir diagnostiqué le mal, ces oculistes détachaient quelques parcelles de ces petites masses, les réduisaient en poudre, et les faisaient dissoudre, dans de l'eau pluviale, du vin, du vinaigre, du blanc d'œuf, où le suc d'une plante.

Les Collyres, dans leur constitution essentielle, étaient donc préparés d'avance : la fabrication intermittente s'en opérait sur une assez grande échelle pour que le médecin ne s'en trouvât jamais dépourvu et pût encore en munir les malades que l'éloignement de leur résidence ne lui permettait pas de traiter lui-même. Après en avoir réuni les ingrédients fondamentaux, après les avoir broyés, ma-

laxés, combinés et amalgamés selon la formule, on en faisait, à l'aide d'une substance agglutinante, une pâte destinée à durcir par la dessication et après l'avoir divisée en tablettes, en pains, en pyramidions et surtout en bâtonnets, on appliquait sur chacun d'eux, pendant que la matière était encore molle, une estampille ou matrice, dont les caractères gravés en creux y imprimaient en relief le nom spécial du collyre et celui de son inventeur, ou bien encore, le nom du médecin préparateur dont la célébrité devait le faire rechercher par la clientèle avec plus d'empressement.

C'est à cette impression que servaient les cachets d'oculiste. La pluralité des surfaces y permettait la pluralité des formules, de telle sorte qu'avec un seul de ces instruments, des expressions habilement choisies, et un peu de savoir-faire, un médicastre entreprenant pouvait se flatter, vis-à-vis de la foule, de pourvoir à la guérison de toutes les maladies des yeux.

Le cachet recueilli à Vertaut rentre, par sa forme et sa manière d'être, dans le groupe le plus usuel de ses congénères. Il compte peut-être parmi les plus grands, mais il est des plus simples sous le rapport de la façon. Ainsi qu'on en peut juger par le croquis ci-après, dont l'exactitude est rigoureuse, c'est une plaquette en pierre, à côtés égaux et rectangulaires de tous points, mesurant en longeur cinquante-six millimètres et dix en épaisseur. On n'aperçoit, sur les plats, aucune de ces dépressions en cuvette, ni, sur les bords, aucun de ces épannelages qu'on a signalés sur beaucoup d'autres. La substance à laquelle il a été emprunté, se laisse, il est vrai, travailler moins aisément que les roches stéatiteuses ou ser-

pentineuses plus ordinairement employées. Il est en schiste quartzo-alumineux, de couleur grisâtre, appartenant à la variété *coticulaire* des minéralogistes. La texture en est peut-être moins fine et serrée que dans la roche-type ; les deux angles, que des chocs récents ont malheureusement écornés, montrent des cassures à l'aspect cendré, grenu et fissile qui ne permettent guère d'accorder à la ténacité de l'ensemble une entière confiance.

C'est vraisemblablement, à cette relative insuffisance de la cohésion, qu'il faut attribuer les érosions légères existant sur l'un des plats et la disparition probable d'une partie du grafitto qui y avait été tracé. On n'y relève plus que le groupe SAT et la lettre S placée à une certaine distance, sur la même ligne. Les oculistes qui recevaient par voie d'héritage professionnel, un cachet gravé pour autrui, inscrivaient assez souvent leur nom sur les plats. Si le grafitto dont il s'agit, a cette origine, on pourrait croire que le cachet a passé des mains de son premier propriétaire dans celle d'un successeur nommé *SAT urninu S.* Il me semble toutefois que l'espace nécessaire aux lettres présumées disparues, n'exigeait pas un intervalle aussi considérable que celui existant entre le S isolé et le groupe SAT.

Les inscriptions des tranches, qui sont les inscriptions importantes, sont heureusement d'une netteté parfaite et d'une excellente conservation partout où la surface qui les porte est demeurée intacte. Soigneusement gravés entre deux traits de réglure par un artisan fort habile, leurs caractères accusent une bonne époque : le second siècle par exemple ; la conjonction des lettres y a été pratiquée avec

une sobriété pleine de tact et quelques-unes d'entr'elles doivent une grande élégance au gracieux prolongement de ces *apices*, ou traits terminaux, dont les lapicides expérimentés savaient tirer un si bon profit. On remarquera particulièrement sous ce rapport le Q initial du prœnomen et l'upsilon maintenu dans la transcription en caractères romains, du mot grec : ἰσόχρυσον.

Si les mentions de notre cachet n'apportent, en ce qui concerne les maladies traitées, aucune indication nouvelle aux belles études poursuivies par M. H. de Villefosse et le P. Thédenat, elles ajoutent un nom à la nomenclature des oculistes et accroissent d'un remède, peut-être inédit, cette espèce de codex lapidaire que les éminents épigraphistes commentent avec une critique si judicieuse et une érudition si pénétrante (1).

Voici, en complétant les abréviations, en décomposant les sigles et en comblant les lacunes résultant de la chute de deux angles, la lecture des formules gravées sur les quatre faces latérales du cachet :

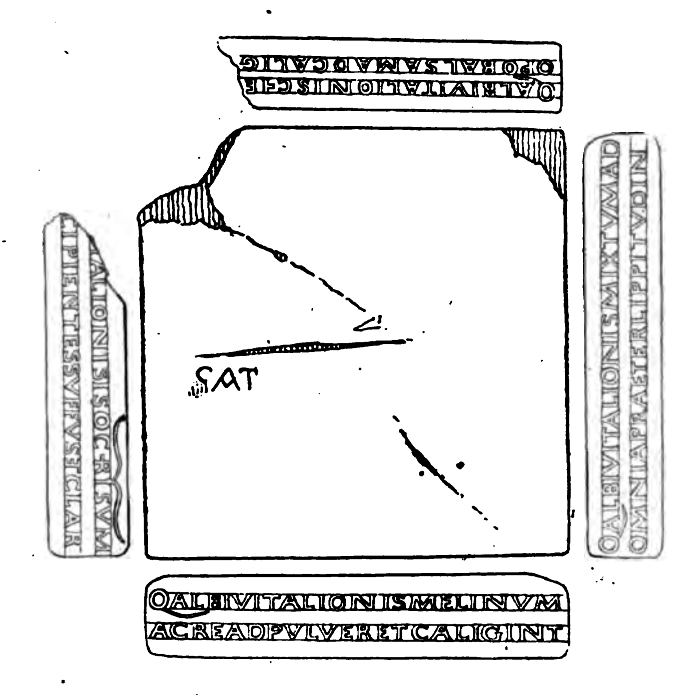
1 QUINTI ALBIi VITALIONIS MELINUM ACRE AD PULVERem ET CALIGINem TOLLENDAS.

2 QUINTI ALBIi VITALIONIS MIXTUM AD OMNIA PRAETER LIPPITUDINem.

3 QUINTI ALBIi VITALIONIS CHElidon OPOBALSAMatum AD CALIGinem.

4 QUINTI ALBIi VITALIONIS ISOCHRYSUM ad incIPIENTES SUFFUSiones ET CLARitates.

1. *Cachets d'oculistes romains,* par A. Héron de Villefosse et H. Thédenat ; grand in-8 avec figures dans le texte ; Paris 1882, Champion, libraire, quai Malaquais, 15. Voir aussi le *Bulletin monumental*, années 1881, 1882, 1883.



Quintus Albius (ou Albus) Vitalio, l'inventeur, ou du moins le préparateur des collyres ainsi spécifiés, était vraisemblement un Romain émigré dans les Gaules. Son nom n'a rien de gaulois, il a toute la correction requise par la coutume romaine pour l'intégrale désignation des personnes. On trouve, dans l'ordre voulu, le *prænomen*, le *gentilicium* et le *cognomen*, dont le radical *vita* était de fort bon augure s'appliquant à un médecin.

Les noms de maladies ont déjà été interprétés et traduits, suivant les données de la science moderne, par plusieurs spécialistes, notamment par le docteur Sichel.

Les atténuations de la sensibilité du nerf optique, les obscurcissements, les interpositions apparentes d'objets mouvants, de vapeurs, ou de brouillards faisant écran, étaient appelés *caligines* et *pulveres*. Peut-être aussi ce dernier terme visait-il les inflammations résultant de l'introduction dans l'œil de quelque poussière chassée par le vent.

Les ophtalmies, de forme et d'évolution si variables, étaient toutes comprises sous le terme générique de *lippitudo*.

L'épaisissement progressif du cristallin, de sa membrane, ou des enveloppes adjacentes, dont l'opacité définitive constitue la cataracte, était désignée sous le nom fort expressif et juste de *suffusio*.

Enfin on appelait *claritates* les perversions morbides du sens de la vue dénonçant l'approche de quelqu'affection grave, du glaucome par exemple, et déterminant ces impressions étranges de la multiplication d'objets uniques, ou de l'irruption subite et douloureuse, en raison de l'excessive intensité de leur éclat, de lueurs, ou de couleurs absolument imaginaires.

On n'est pas absolument fixé sur ce que pouvait être, en tant que collyre, le *Melinum acre*. Le qualificatif constituant le second élément de cette dénomination laisse supposer une action mordante, antiseptique et siccative, dont le bienfait devait être assez ardemment désiré, pour qu'on ne s'arrêtât pas à la perspective de souffrance à laquelle il donnait ouverture. Cet adjectif latin, que notre langue s'est approprié sans modification d'orthographe, ou de sens, intervient très rarement sur les cachets d'oculiste ; on rencontre beaucoup plus fréquemment, à la place qu'il occupe, son contraire : *lene*, qui est infi-

niment plus encourageant et caractérise bien l'action requise d'adoucissants opposés à un état inflammatoire.

L'interprétation cherchée se complique de ce fait que ***melinum***, en principe. est également un qualificatif procédant d'une coloration particulière : le jaune orange. Pour en faire sans hésitation, un substantif, il faudrait le rattacher au nom grec de la ***mélisse*** qui, pour être une herbe médicinale bienveillante aux estomacs paresseux, ne s'est cependant jamais vu attribuer une vertu appréciable en ce qui concerne les maladies des yeux. D'ailleurs, en traitant des emplâtres, Galien et Andromachus ont distingué, jusqu'à douze ou quinze variétés de ces topiques, recevant toutes, en raison de leur nuance, et sous réserves d'appellations distinctives en sous ordre, le nom principal d'***emplastrum melinum***. L'hypothèse d'une valeur qualificative, comme origine du nom, paraîtrait donc démontrée, si un ingénieux rapprochement fait par MM. de Villefosse et Thédenat n'avait introduit, dans la question, un élément nouveau. Il permet de penser que le ***melinum*** du cachet de Vertaut était un collyre à base d'alun. Pline, dit en effet, que l'alun fourni par l'île de Mélos, dans la mer Egée, et ***nommé pour cette raison MELINUM***, est bien supérieur à celui des autres provenances. Il ajoute que ce sel est fort employé contre les granulations des paupières (1). En relevant ce texte, les savants commentateurs ont mis fin, semble-t-il, à toute controverse sur la nature du collyre employé par Q. Albius Vitalio.

1. Pline, *Hist. Nat.* xxxx, 52.

On ne peut chercher à définir celui qu'il appelait *Mixtum*, pas plus qu'on ne peut prétendre aujourd'hui dresser un catalogue rationnel des *mixtures* restées en usage dans la pharmacie. Ces mélanges, indéfiniment variables quant aux substances intégrantes et aux proportions, étaient jadis, autant que de nos jours, considérés comme le résultat du tact et de la sûreté de coup d'œil du médecin qui les ordonnait. La plupart de leurs auteurs semblaient peu désireux d'en vulgariser les formules, afin de conserver le monopole de combinaisons à qui le secret ajoutait du prestige.

Que dire du *Chelidon opobalsamatum?*

Chelidon est, en grec, le nom de l'hirondelle. Le gracieux volatile dont les mœurs aériennes et les lointaines migrations ont donné lieu à tant de récits, à tant de croyances extraordinaires, y serait-il pour quelque chose, ne fût ce que pour .... sa fiente? Tout n'est-il pas possible de la part d'une thérapeutique utilisant avec succès, au dire de ses plus graves interprètes, la fiente des colombes, les souris calcinées, la cendre des lézards, ou celle de ***la tête des jeunes hirondelles non encore sorties du nid***, pourvu que la matière fut congrûment triturée dans du miel attique et de la graisse de coq (1)? Pourquoi, n'aurait-elle pas attribué quelque vertu singulière aux résidus de la couvaison et de l'habitat,

Dans les nids suspendus aux corniches des temples ?

Mais, si Chelidon fait tout d'abord songer à l'hi-

1. V. Pline: *Hist. Nat.*, XXIX, 2. Galien : *De l'emploi des remèdes suivant leur nature*. X, 2. Marcellus : *De Medicamentis*. c, VIII, col. 276, F.

rondelle, il réveille aussi pour les botanistes le souvenir d'une herbe amie des vieux murs, qui secrète à la moindre excoriation, un suc jaune, abondant et caustique. Les bonnes gens de village la préconisent comme l'abstracteur par excellence des verrues et la recommandent même pour les yeux affaiblis, témoin le nom d'*Eclaire* par lequel ils désignent la *Chélidoine* des savants. C'est donc très vraisemblablement, au principe actif de ce simple qu'était emprunté l'élément fondamental du troisième collyre de Vitalio. Mais, en praticien qui connaît son monde, notre oculiste en corrigeait la fadeur et surtout la vulgarité, en faisant croire qu'il l'associait à ce *Baume de Judée (opobalsamum)*, jugé d'une vertu et d'une suavité si exquises, d'une rareté si grande et d'un prix si inestimable, que l'opinion s'est, de tout temps, exaltée pour lui sans mesure, à ce point qu'on s'estimait encore priviligié, au siècle dernier, lorsqu'on pouvait en acheter contre l'équivalent de son poids en or.

Vitalio était donc un habile homme s'entendant à merveille à faire valoir sa marchandise. Sosie aurait pu dire de lui, avec encore plus de raison que de Jupiter, qu'*il savait* DORER *la pilule*, puisqu'il traitait les débuts de la cataracte par un onguent, par une substance *égale à l'or* (ἰσόχρυσον). On voit que le génie du charlatanisme date de loin et que l'art de la Réclame n'est pas un produit incontestable de notre civilisation progressiste. Vitalio semble, il est vrai, n'avoir pas osé mettre directement en œuvre, il y a dix-huit siècles, l'or médicinal. On peut le taxer peut-être de timidité puérile pour ne s'être enhardi qu'à un *succédané*, mais il a du moins ouvert la voie aux alchi-

mistes du moyen âge, qui, en cherchant, avec l'*or potable*, un principe vital intarissable, ont probablement suggéré aux distillateurs de Dantzig l'idée des paillettes d'or..... ou de Mica doré, qui scintillent dans leur blanche et célèbre eau-de-vie.

Je ne saurais oublier, avant d'abandonner le cachet de Vertaut, qu'on a recueilli près de lui un silex crétacé de forme allongée, spontanément façonné par la nature en une manière de pilon du genre de ceux qui garnissent les mortiers dé pharmacien. L'une de ses extrémités a été aiguisée transversalement et polie afin d'y produire un double biseau très propice au broyage et au mélange des substances médicinales. Ce silex étant par sa nature étranger à la constitution géologique locale, Vitalio l'avait apporté de loin, du pays des Tricasses ou des Catalauni pour le moins et il s'en servait assurément pour la composition de ses collyres.

Les sculptures. — Les pierres sculptées ramenées au jour par les fouilles de la Société archéologique du Châtillonnais n'ont ni l'importance, ni le mérite artistique de celles procurées par les fouilles de 1852 et conservées au musée de Dijon (1). Elles sont aussi moins nombreuses et l'attention ne peut guère s'arrêter que sur quatre blocs de calcaire blanc du pays, très différents entr'eux sur le rapport du volume, qui permettent encore de reconnaître et d'ap-

1. V. Pl. 6 et 7 du tome IV des *Mémoires de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or*.

préciser la nature du travail auquel ils ont été soumis (1).

L'un de ces blocs provient d'une stèle ayant représenté, en demi-bosse, une figure masculine. C'est probablement le reste de quelque monument votif de dimensions moyennes et d'intérêt médiocre consacré en public par la reconnaissance intéressée d'une corporation au patron qu'elle avait à sa tête. On pourrait encore le rattacher sans grandes difficultés, à un simple monument funéraire.

La petite stèle trouvée dans le voisinage avait une destination différente : elle n'a pu prendre place que dans un laraire privé. Ses dimensions très réduites (0^m30 sur 0^m18) la font rentrer dans la catégorie de ces images courantes dont on faisait les gardiennes du foyer. Elle est de bonne facture et à peu près intacte, sauf la tête qui a été séparée du corps et n'a pas été retrouvée.

On ne saurait hésiter à reconnaître dans la déesse qui y est représentée, la personnification de l'abondance, *Copia?..*: dont la protection assurait à ceux qui l'honoraient, la satisfaction de tous les besoins de l'existence. C'est la divinité parèdre du Dieu que les Gaulois considéraient comme l'auteur de leur race. Cent monuments en font foi dans les musées bourguignons et, partout où elle a été représentée à côté de son puissant acolyte, elle apparaît avec le même vêtement et la même attitude, assise le plus souvent, tenant, comme ici, la corne d'abondance de la main

1. Le précédent Bulletin (5e fascicule, 1884), a publié à l'appui du savant mémoire de M. G. Lapérouse, des reproductions en phototypie de ces pierres sculptées et des autres antiquités ci-après décrites.

gauche, et, de la droite, une patère. On ignore son nom indigète, mais on a la certitude qu'elle appartient au même ordre de conception mythique que *Deméter*, la *Grande-Déesse*, *Œrecura*, etc., mentionnées dans plusieurs inscriptions.

Deux autres pierres sculptées ont, à en juger par leurs proportions, fait partie de la frise de quelque monument public de premier ordre. L'importance de cette frise est déjà attestée par ce seul fait que le fragment qui nous en est parvenu à peu près intact, mesure d'un seul bloc, 1m58 en longueur, 0m80 en hauteur et presqu'autant en épaisseur. Les sculptures dont sa face extérieure est couverte, ajoutent encore par leur ordonnance à la démonstration de son ampleur architecturale. Le style en est médiocre ; il vise manifestement à la noblesse, mais il n'atteint qu'à une solennité impuissante. On lui voudrait un goût plus pur et plus relevé. Les feuillages becquetés par des oiseaux, les rinceaux, les fleurs en rosace par lesquels il se caractérise, sont trop abondants, en même temps que massifs et lourds. La main qui les a dessinés et taillés, n'avait ni la souplesse élégante, ni la libre allure qui s'affirment dans la plupart des monuments du midi de la France et même, dans ceux dont les fouilles du *Castrum Divionense* ont procuré les restes au musée de Dijon (1). L'artiste en a été réduit à chercher une compensation à son insuffisance dans la profusion banale et la variété apparente du détail. La décadence du siècle des Antonins était certainement en cours d'évolution

1. V. *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, Tom. IV.

lorsqu'il fut appelé à décorer l'un des principaux édifices de Vertillum.

Non loin des restes de la frise, gisait un bloc énorme taillé en dos d'âne et dont les plans obliques sont couverts d'imbrications en feuilles d'eau. Ce motif ornemental des parties en amortissement est bien connu, mais il n'est pas sans intérêt de constater une fois de plus la fréquence de son emploi.

Objets en fer. — On sait l'immunité singulière dont les instruments en fer ensevelis sous les décombres de maisons détruites par un incendie violent, ont obtenu, à Vertillum, le privilège. Elle a été savamment expliquée, ici même, par le Président de la Société (1). On doit à ce fait curieux de pouvoir étudier dans des conditions exceptionnellement favorables, certains ustensiles, outils, ou appareils, dont la manière d'être ne s'était jamais révélée avec une précision aussi parfaite. La conservation en est telle, que la plupart d'entr'eux pourraient encore être affectés à la destination pour laquelle ils furent confectionnés.

Il en est particulièrement ainsi d'une grande crémaillère commençant par une courte tige en fer tordu, dont l'extrémité inférieure, aplatie et percée d'un trou, se divise et se recourbe en forme de double crochet évasé(2). A la perforation ménagée dans cette tige est fixée une chaîne symétriquement com-

1. V. *Bulletin de la Société archéologique du Châtillonnais*, 3e année 1883, 4e fascicule.

2. V. la reproduction et celle des objets suivants, dans la planche annexée l'année dernière au Mémoire de M. Laperouse.

posée de neuf anneaux, dont trois sont plus larges que les deux qui les surmontent, ou qui les suivent. Du dernier de ces grands anneaux partent deux tiges également en fer tordu, mais un peu moins fortes, permettant de suspendre simultanément deux vases à la crémaillère. Chacune de ces deux branches se continue en une seconde tige portant, à son extrémité, le crochet de suspension et reliée à la précédente par un anneau qui la rend mobile. L'ensemble mesure en longueur 1m16. Une crémaillère de même type a encore été rencontrée à Vertillum et une autre absolument semblable a été recueillie en Suisse, sur l'emplacement de l'oppidum de la Tène, entre les lacs de Bienne et de Neuchâtel. Ce n'est pas sans satisfaction qu'on peut l'invoquer comme preuve et garantie de l'antiquité de celles de Vertaut, tant leur intégrité et leur parfait état pourraient faire naître le soupçon d'une supercherie.

Il en est de même d'une *Libra,* ou balance du type dit *Romaine.* Il a suffi d'un nettoyage sommaire pour rendre à ses anneaux et charnières leur ancienne liberté de fonctionnement. On pourrait encore en faire usage suivant les données du système pondéral auquel se rattachent les divisions de sa tige, s'il n'y manquait la figurine en bronze qui servait d'*æquipondium*, ou curseur.

Il serait difficile de rencontrer dans nos collections une tenaille, ou une paire de ces ciseaux à ressort appelés *forces*, démontrant mieux que les spécimens exhumés des substructions de Vertillum, la forme adoptée dans nos régions, pour ces instruments de travail, à l'époque romaine.

On remarque, à côté d'eux, une espèce de peigne

en fer, à double rangée de longues dents, qui a pu servir dans un atelier de tisserand au cardage des fils de chanvre ou de laine et une sorte de large racloir, qui n'est pas sans analogie avec les ripes employées de nos jours, pour régulariser les enduits.

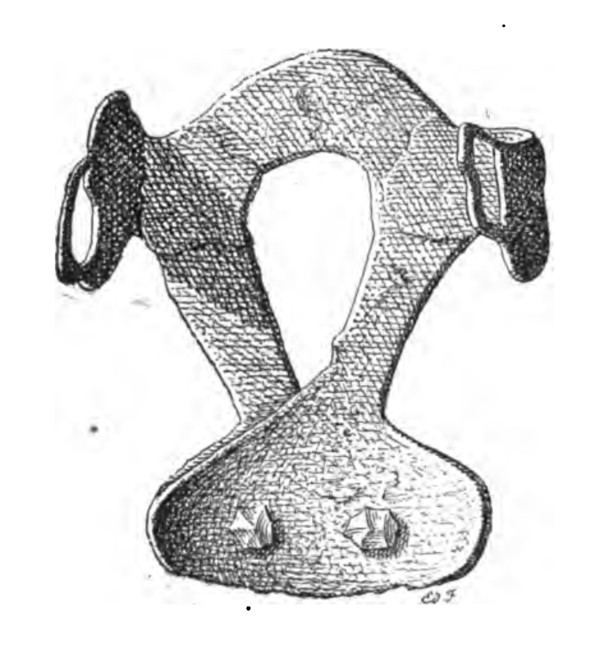
Mais l'objet le plus curieux, parmi toutes ces antiquités en fer, est sans contredit la ***solea*** ou ***hipposandale***, dont voici, sous trois aspects différents, un croquis réduit à la moitié de la grandeur réelle.

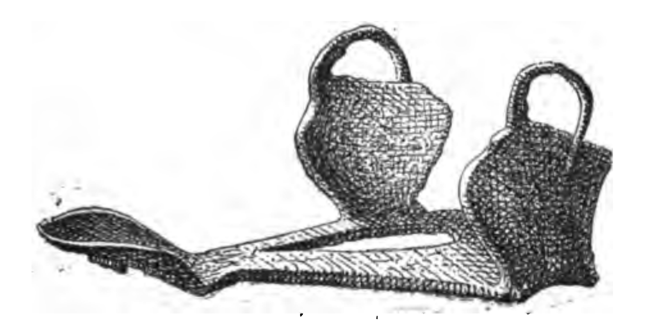
Cette solea semble n'avoir jamais servi : elle sortait probablement de la forge lorsqu'elle a été enfouie sous les décombres de l'habitation dans laquelle elle se trouvait. Elle se rapproche par sa configuration générale de nos fers modernes ; elle dessine exactement la forme du sabot et présente un vide à la partie centrale. Mais le vide ne reste pas ouvert du côté postérieur : il se trouve au contraire fermé, par un quartier légèrement relevé, ou talonnière et obtenu par le croisement des deux extrémités de la bande de fer cintrée que deux forts rivets et un brasement vigoureux ont intimement liées l'une à l'autre. Un autre brasement a fixé de chaque côté de la face plane et externe, vers le premier tiers intérieur de sa courbe, les deux pinçons coudés à angle droit et s'amortissant en une boucle propre à l'adaptation de l'appareil au pied du cheval.

La surface devant porter sur le sol, est entaillée de sillons longitudinaux ou transversaux et présente à la courbe, une espèce de treillis à éléments triangulaires, alternativement saillants et creux, sur deux rangs contigus.

Tout cet ensemble avait assurément pour but de concourir, avec le vide intérieur, à protéger le pied

de l'animal contre des heurts trop directs et, au besoin, à l'empêcher de glisser sur les surfaces dangereuses, notamment dans la boue, ou dans la neige.







C'est pour la première fois que ces curieuses particularités peuvent être notées ; c'est même pour la première fois également qu'apparaît ce type de solea. Il a quelques rapports (assez éloignés pourtant) avec celui que feu le colonel de Coynart a reproduit sous le n° 5 des planches jointes à sa savante ***Etude sur le ferrage des chevaux*** dans l'antiquité (1), mais il constitue à son regard, un progrès sensible au point de vue d'une adaptation plus juste de la forme de l'objet à la nature du service attendu de lui.

Il rend en outre plus admissible l'emploi de la solea, en dehors de toute altération de la corne et

1. V. *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, Tom. VIII, p. 173 et Tom. IX, p. 307.

pour sa seule préservation, dans les trajets n'exigeant pas du cheval une allure un peu rapide. Néanmoins son usage implique encore trop d'incommodités pour qu'on puisse lui supposer une utilité courante à l'égard des bêtes en service. On ne peut renoncer à ne voir dans ce type, comme dans les autres, qu'un préservatif d'utilité transitoire correspondant à un état de maladie, ou à des conditions climatériques, dont la rareté relative faisait accepter l'embarras.

Notons, en passant, que la découverte dans les ruines de Vertillum de cinq ou six fers à cheval proprement dits, justifie les affirmations de J. Quicherat relativement à la coexistence des fers et des hipposandales et ne permet plus de croire à l'antériorité des unes par rapport aux autres.

Les archéologues qui ont fait des hipposandales une étude approfondie, estiment que celles qui sont munies d'oreillettes multipliées et dont la base est pleine et massive, ont été les premières inventées. Il est naturel de considérer celle de Vertillum comme le produit d'une technique déjà fort avancée dans la recherche et la fabrication des appareils nécessaires à l'hippiatrie. Elle a du être forgée vers la fin du Ve siècle, ou le commencement du VIe, époque vraisemblable de la destruction du vicus lingon par les barbares envahisseurs.

Les ruines de ce vicus n'ont évidemment pas encore livré toutes leurs antiquités, ni tous leurs secrets; la Société châtillonnaise tiendra à honneur, il n'en faut pas douter, d'en poursuivre infatigablement la conquête.

Ed. FLOUEST.

II.

MARQUES DE TACHERONS

DANS LA

CHAPELLE DE LA CORROIERIE

Le mouvement de rénovation et d'activité productrice qui succéda à l'an mille, a exercé dans le Châtillonnais une influence très appréciable. C'est incontestablement à lui qu'il faut rapporter l'érection, au cours des XIIe et XIIIe siècles, de nombreuses églises dont l'ordonnance architectonique, pour être simple, en général, ne manque pas d'une certaine grandeur et présente un véritable intérêt. Le temps en a malheureusement fait disparaître plusieurs et des remaniements successifs, plus souvent provoqués peut-être par la mobilité du goût public, que par une insuffisance de solidité, ont profondément altéré la physionomie originaire de celles qui subsistent encore.

Il n'en est pas ainsi toutefois de la chapelle de la Corroierie, située dans la vallée de l'Ource, entre Leuglay et Recey. A part de légères mutilations fa-

ciles à restituer, elle se présente encore telle qu'elle est sortie des mains de ses constructeurs. Elle permet de se rendre compte de ce qu'étaient, dans leur conception primitive, les églises voisines de Lucey, de Faverolles, de Terrefondrée, d'Essarois et de la Chartreuse de Lugny. Elle se prête encore à des rapprochements très instructifs avec d'autres monuments religieux et notamment avec la chapelle de Saint-Thibaut, à Châtillon-sur-Seine et avec celle de la Commanderie de Saint-Marc, près de Nuits-sous-Ravières. Elle procède, il est vrai, des mêmes besoins que ces derniers édifices et, comme eux, elle a eu les Templiers pour fondateurs.

Construite à l'époque de transition qui conduit du style roman au style ogival, elle est particulièrement l'œuvre du grand Prieuré de Champagne, dont le siége établi à Voulaines, en était distant d'une petite lieue. Son portail en plein cintre, encadré à sa partie supérieure, par trois archivoltes, dont deux, à moulures toriques, descendent le long des pieds droits, porte au tympan une croix ancrée à branches égales, au point d'intersection de laquelle se voit un médaillon en relief où l'agneau pascal soutient le labarum. Des baies étroites, très longues et largement ébrasées, surtout à l'intérieur, présentent l'arc aigu de l'ogive à sa première manière. Sans avoir de grandes proportions, l'ensemble est remarquable par la pureté du style, la sobriété élégante des détails et l'homogénéité de la construction.

Cette chapelle est assurément celle qu'Albert Lenoir a mentionnée dans son *Architecture monastique* (2e partie, p. 193 et 195) sous le nom de *Prieuré de Corelli*. Le double croquis inséré par lui dans son

texte n'est pas d'une exactitude rigoureuse; il est néanmoins suffisamment fidèle pour fournir une idée juste du caractère du monument. Tous les visiteurs de la chapelle de la Corroierie l'y reconnaîtront sans hésiter et verront ainsi s'évanouir l'insoluble problème topographique que la désignation inscrite au bas des croquis imposait aux antiquaires de la Côte-d'Or. Il n'y a pas de localité dans ce département portant le nom de Corelli. Albert Lenoir paraît avoir été induit en erreur par les procès-verbaux du congrès archéologique tenu à Dijon, en 1852, par la Société française pour la conservation des monuments historiques. On lit à la page 70 du volume, où sont consignés ces procès-verbaux (1), qu'à la 2e séance du 4 juillet, M. de Caumont déposa sur le bureau *des dessins et un plan de la chapelle de Corelli, de l'ordre des Templiers, que lui avait remis M. Sagot.* Le savant architecte dijonnais, de qui le fondateur de la Société française tenait ces documents, n'étant plus là pour rectifier une méprise de lecture ou de prononciation, le nom indiqué par M. de Caumont est resté, au détriment de celui de *Corrérie*, qu'avait probablement écrit M. Sagot. Ce nom est plus usuel dans le pays, avec accentuation de E médian, que celui de *Corroierie.* L'un et l'autre d'ailleurs ne datent que de l'époque où la chapelle fut cédée par les Templiers aux Chartreux de Lugny, dont le monastère s'élevait à deux cents

1. Congrès archéologique de France; séances générales tenues à Dijon, en 1852, par la Société française pour la conservation des monuments historiques; Caen, 1853, A. Hardel, éditeur, 1 vol. in-8° avec figures.

mètres de là. La plupart des Chartreuses avaient, à l'exemple de leur maison-mère, leur courroierie, corroierie ou correrie ; les religieux qui habitaient celle de Lugny s'empressèrent de donner à leur acquisition un nom traditionnel, correspondant d'ailleurs à la destination qu'ils assignaient au lieu, et il a été si bien adopté, qu'on ignore aujourd'hui le nom primitif.

La chapelle de la Corroierie mérite de devenir l'objet d'une monographie de quelqu'étendue, mais il faut, pour la tenter, une compétence spéciale et en parlant d'elle aujourd'hui, je poursuis un but beaucoup plus restreint. Je ne veux attirer l'attention que sur ses marques de tâcherons, ou signes d'appareillage.

On désigne indifféremment, personne ne l'ignore, par l'un de ces deux noms, une petite figure d'ordre géométrique gravée plus ou moins profondément au ciseau et avec un soin plus ou moins marqué, sur une des faces de parement d'une pierre de taille employée dans la construction. Ces marques, dont la variété est infinie, intriguent fort les archéologues. Les uns, et ce sont les plus nombreux, y voient une manière de signature de la part des ouvriers chargés à forfait de la taille, afin qu'il devînt plus facile, lors des règlements, de reconnaître l'exacte part de salaire qui leur était due. D'autres y voient des signes de valeur secrète, attestant l'intervention, pour l'édification de l'œuvre, de corporations particulières, d'associations fermées se rattachant à la franc-maçonnerie. On leur objecte, il est vrai, que l'uniformité des rites prescrits à des sociétés de cette nature aurait considérablement réduit le nom-

bre des marques distinctes et amené, en tout cas, dans l'ensemble des groupes constitués par elles, une conformité indépendante des temps et des lieux. Certains signes, sans doute, se retrouvent sans différence appréciable, dans des édifices éloignés les uns des autres et ne pouvant être, à beaucoup près, contemporains ; mais, outre que cette similitude peut souvent provenir de la simplicité, même du signe, dont les conditions élémentaires s'imposaient pour ainsi dire d'elles-mêmes à quiconque avait à en tracer un, elle est encore très naturellement explicable par la persistance de la profession dans les mêmes familles et par la fidélité de plusieurs générations de tailleurs de pierres à une tradition créée par un ancêtre, dont elles gardaient respectueusement le souvenir.

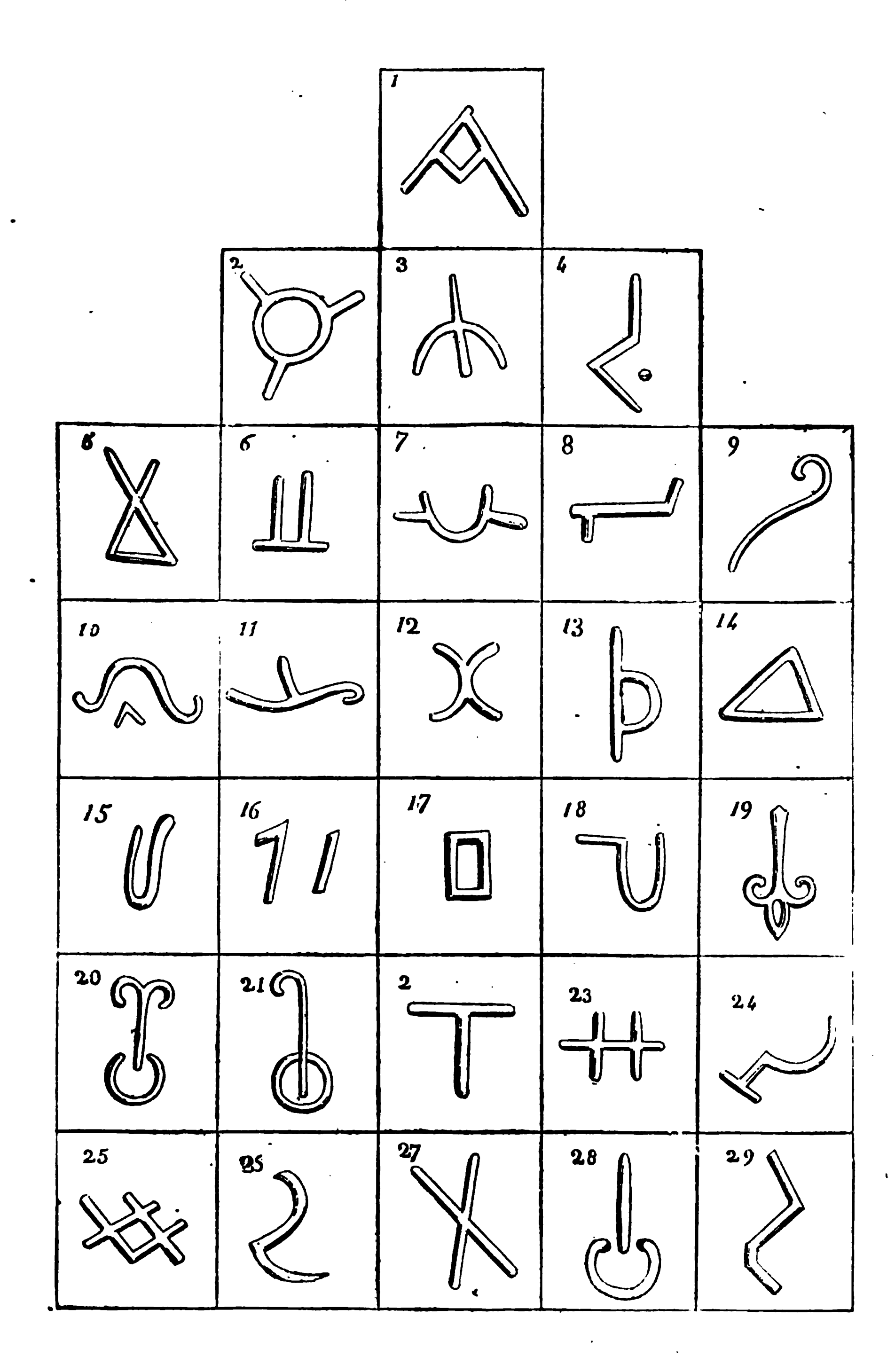
Quoi qu'il en soit, je dois ici faire remarquer que, bien qu'il existe, ainsi que je l'ai déjà dit, dans les environs, plusieurs églises remontant, au moins pour partie, jusqu'au XIIIe siècle, on y chercherait en vain des marques de tâcherons, ou des signes d'appareillage analogues à ceux qu'on rencontre à la Corroierie. Il est donc probable que les ouvriers établis dans le pays n'en faisaient point usage et qu'il faut attribuer la construction de la chapelle à des ouvriers étrangers. On admet aisément du reste que les Templiers aient été en relations avec les Sociétés de *Maîtres et Compagnons ès-pierres* qui ont bâti tant d'églises au moyen âge et qu'ils aient fait venir à un moment donné, dans la vallée de l'Ource, quelqu'une de leurs escouades pour l'érection de leur chapelle.

Les marques que j'y ai relevées existent toutes sur

les pierres constituant les montants des baies. Elles sont plus nombreuses aux baies du chevet qu'à celles du mur latéral au midi, le seul des murs constitutifs des côtés qui soit ajouré. J'en ai cherché au portail sans en découvrir. Il faut noter encore qu'on les rencontre seulement à l'intérieur ; un soigneux examen des parois externes est demeuré sans résultat.

En général, elles n'apparaissent qu'une fois ; le nombre de celles qui ont été répétées est infiniment restreint. On dirait qu'il a suffi aux ouvriers d'avoir attesté leur collaboration en gravant une fois seulement leur signe personnel. (Voici d'autre part quelques-uns de ces signes).

Dans la plupart des cas l'incision a coûté peu de travail. Des lignes droites diversement combinées, et tracées sommairement ont fourni des carrés, des triangles (n[os] 5, 14) des parallélogrammes (n° 17) des lozanges (n° 25), des croix de Lorraine ou de Saint-André (n[os] 23, 27) et des brisures plus ou moins compliquées (n[os] 8, 29). Mais, souvent aussi, il y a eu recherche ou de l'originalité, ou de l'élégance. Pour échapper à la banalité, certains ouvriers ont tracé des figures à qui la symétrie de leurs éléments constitutifs, l'harmonie des proportions et l'ingéniosité de la mise en œuvre donnent un caractère assez artistique. Des traits rayonnants ou verticaux, des crosses simples ou accouplées s'élancent de circonférences fermées ou entr'ouvertes (n[os] 2, 20, 21, 28). Des contre-courbes habilement disposées dessinent une élégante virgule (n° 26), ou des figures arrondies, qui semblent inspirées par le souvenir de lettres grecques remarquées dans quelqu'inscription.



1
2
3
4
6
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
2
23
24
25
25
27
28
29

L'alphabet hébraïque semble également avoir été mis à contribution d'une façon plus ou moins inconsciente et il ne faudrait pas une bonne volonté exceptionnelle pour en reconnaître dans nos marques le *lamed* (n° 4) et le *hé*, ou *Khet* (n° 6), dont les nécessités de la pose ont fait renverser la position normale.

L'arc bandé et sa flèche (n° 3) des faucilles (n°s 18, 24), la fleur de lys héraldique (n° 19) ont également servi de modèle.

Enfin, on pourrait croire qu'on a voulu rappeler des noms par leur initiale, si un A et un T, seuls emprunts qu'on aurait faits aux caractères usuels (n°s 1, 22), ne pouvaient s'interpréter aussi aisément, en raison de leur forme spéciale, par l'intention de reproduire des outils professionnels comme la double équerre et le niveau triangulaire à fil à plomb.

Cette rareté (peut-être même cette complète absence) de lettres proprement dites dans un ensemble de trente-cinq signes environ d'appropriation personnelle est très digne de remarque. Elle différencie le groupe de marques fourni par la chapelle de la Corroierie des groupes que M. Revoil a relevés en si grande abondance dans les anciennes églises du Midi de la France. L'appendice qu'il leur a consacré à la suite de son grand ouvrage sur l'architecture romane, établit que les lettres de l'alphabet employées comme initiales de noms propres, y sont, sous une forme plus ou moins archaïque, la règle dominante, tandis que les signes de convention et de fantaisie s'y rencontrent rarement.

Y aurait-il eu à cet égard, pour l'application d'un

même principe, une divergence accentuée entre les coutumes des constructeurs dans le Nord et dans le Midi et faudrait-il en induire que les seconds, héritiers plus directs de la culture romaine, étaient plus versés que les premiers dans l'art de lire et d'écrire? Toujours est-il que la remarque dont je trouve le sujet à la Corroierie, peut être faite sur d'autres points. Des signes relevés, par exemple, dans la principale église de Neuchâtel, en Suisse, par feu Du Bois de Montperraux (1) se rapportent bien moins à des lettres, qu'à des formes de fantaisie où les lignes anguleuses l'emportent de beaucoup sur l'emploi des courbes. La cathédrale de Lyon, Saint-Jean, où ne se rencontre aucune marque de tâcheron dans les parties antérieures au XIII[e] siècle, paraît également, d'après la belle monographie de L. Bégule, fournir moins de lettres que de signes conventionnels et, si l'identité des signes révèle le même ouvrier, ou du moins, la même famille, on pourrait croire qu'il y a quelque solidarité de main-d'œuvre entre l'imposante primitiale et notre modeste chapelle bourguignonne, car la première montre, sur plusieurs points, les signes (n[os] 13, 18, 25) estampés par moi sur les pierres de la Corroierie. Il en serait de même de l'Eglise de Cuffy, en Nivernais, et de la chapelle de la Vierge, à Saint-Etienne de Nevers, où se rencontrent les signes (n[os] 4, 7, 14) mais comme ils se retrouvent encore, en Portugal, dans des monuments de premier ordre, avec plusieurs autres parmi ceux qui motivent ma

1. *Les monuments de Neuchâtel*, ouvrage publié après la mort de l'auteur, in-f° avec planches.

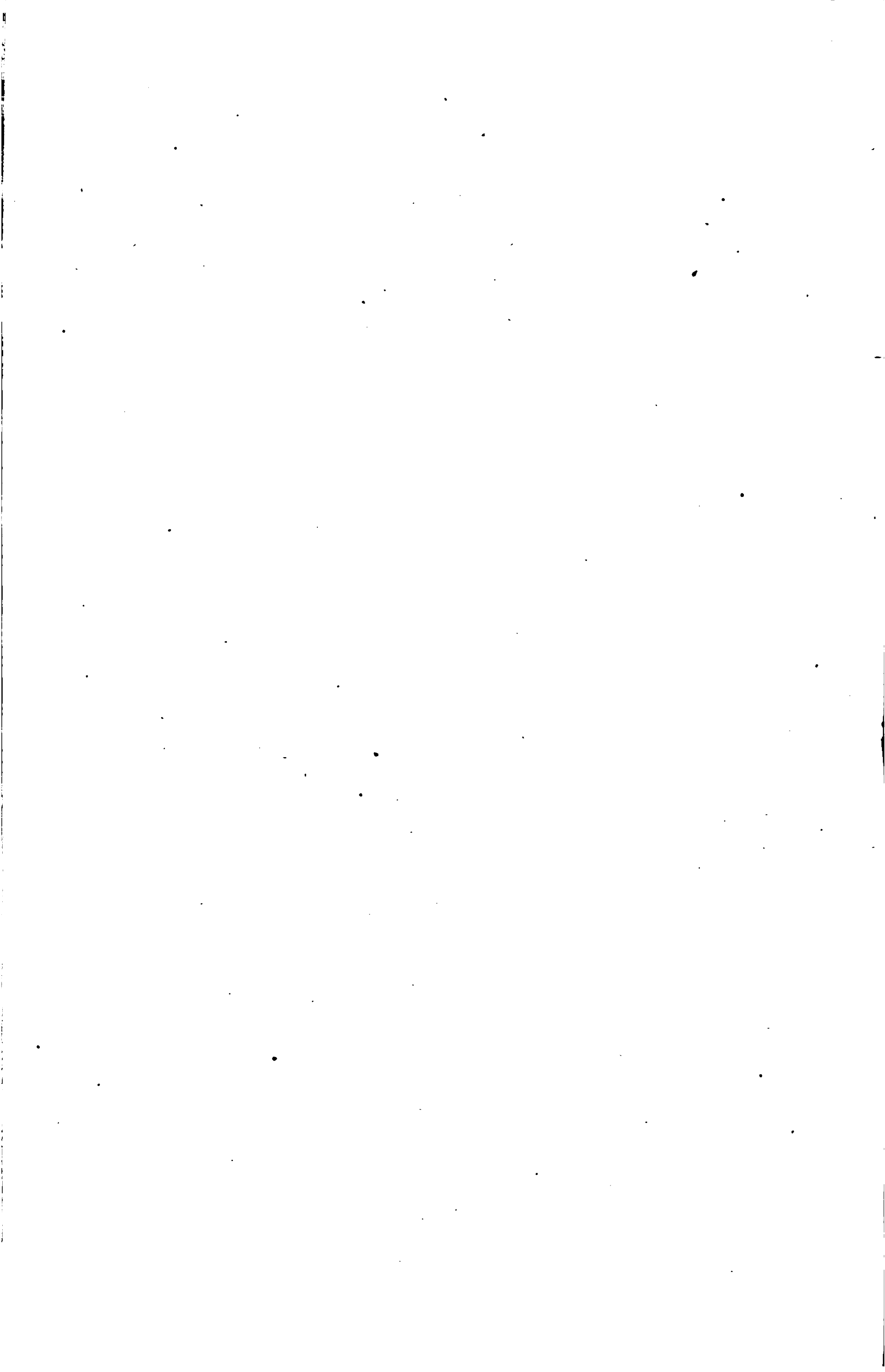
note (2), je suis loin de vouloir laisser supposer que les constructeurs de la Corroierie, ou leurs descendants, ont poussé jusqu'aux rives du Tage, leurs pérégrinations professionnelles. Le *Tour de France* était, jadis, chose courante dans le monde des Compagnons, mais je ne sache pas qu'un tour d'Europe y soit jamais entré dans les usages.

Cette conformité de marques en des lieux très divers et à des distances parfois considérables n'en est pas moins fort digne d'attention. Il est permis de regretter qu'on ne se soit pas suffisamment attaché encore à relever ces signes lapidaires partout où il en existe. La haute Bourgogne et le Châtillonnais lui-même, par sa vieille église de Saint-Vorles, peuvent en fournir un nombre appréciable. Ils ressortissent naturellement à la science épigraphique et sont dignes de se voir ouvrir par elle un chapitre spécial. Si on en dressait, par monuments, des inventaires aussi complets que possible, il est vraisemblable que l'on verrait se révéler dans leur ensemble, des groupes plus ou moins homogènes, plus ou moins persistants, qui jetteraient de nouvelles lumières sur les données déjà acquises aux annales de l'art. Ils permettraient d'établir, ou d'écarter, entre les monuments d'une même contrée, une concordance, un synchronisme de main-d'œuvre, dont la

2. Les signes 2, 5, 8, 19, 20, 24, 25 sont indiqués par le chevalier J. P. N. Da Silva, dans le mémoire *sur la véritable signification des signes qu'on voit gravés sur les anciens monuments du Portugal*, édité par l'imprimerie nationale de Lisbonne, en 1868, comme figurant dans la cathédrale de Braga, le couvent de Thomar, l'église et le palais de Cintra, l'église de la Grâce à Santarem, le monastère de Sainte-Claire à Coimbre, etc., etc.

reconnaissance, ou la négation justifiée, serait d'une utilité réelle. Il est probable surtout qu'on en tirerait bon profit pour l'histoire, très confuse encore, de ces corporations mystérieuses qui, ne se bornant pas à la pratique de l'architecture et des arts qui s'y rattachent, ont exercé pendant de longs siècles, sur l'évolution sociale et politique, une action beaucoup plus intense qu'on n'est peut-être disposé à le croire.

Ed. FLOUEST.



FOUILLES

DU

VICUS VERTILIENSIS[1]

(SUITE).

Résultat des fouilles faites en 1885.

Les fouilles du *Vicus Vertiliensis*, poursuivies en 1885, n'ont pas donné des résultats moins satisfaisants que celles des précédentes campagnes.

Celles-ci ont même été complétées, cette année, par la photographie et le dessin, fait avec soin, des plus importantes substructions antérieurement découvertes, — telles qu'un pan des anciennes fortifications, reste si précieux et si rare de l'art militaire chez les Gaulois ; — l'abside monumentale, dans laquelle nous avons cru reconnaître un caveau funéraire ; — les deux belles arcades du genre de celles qui étaient aussi destinées à recevoir les urnes contenant les cendres des morts ; — enfin de profondes cavités avec de grands arceaux.

On a remis au jour l'abside qui avait été précipitamment recouverte, avant que la *Société* n'en eût même fait prendre le dessin ; — il lui appartient

1. V. le commencement du *Rapport* sur ces fouilles au *Bulletin de la Société archéologique*, n° 5.

maintenant de décider que ces caveaux funéraires, remarquables spécimens de l'architecture gallo-romaine, ne seront plus enfouis pour toujours.

Aujourd'hui que les beaux restes des Thermes de Vertilium ne sont plus guère qu'un amas de ruines à peine reconnaissables, il est de l'honneur de la *Société* et d'un véritable intérêt archéologique de ne pas laisser disparaître à jamais des vestiges dont la conservation importe à l'histoire locale.

§ 1er. — *L'enceinte de Murailles.*

Le dernier pan de mur d'enceinte, déblayé dans le voisinage et au sud des Thermes, nous a donné une nouvelle occasion de constater la parfaite conformité du mode de construction des fortifications de *Vertilium* avec les remparts gaulois, dont il ne reste plus maintenant que quelques échantillons.

Ce pan de mur, mis à découvert sur une longueur de 30 mètres, avait une fondation de 0.07 à 0.08 c. de saillie ; et sa hauteur, qui était d'un mètre environ, comprenait trois assises de poutres symétriquement superposées, dont la place, laissée vide par la destruction des bois de charpente, présentait des trous à peu près carrés (de 0.24 c. de large sur 0.27 de haut). Ces poutres étaient placées régulièrement à 0.95 c. l'une de l'autre, en quinconce ou damier ; c'est-à-dire que celles de l'assise supérieure correspondaient juste au milieu de la distance existante entre celles de l'assise inférieure. — Chaque assise était d'ailleurs formée par trois rangs de pierres de petit appareil.

2. — *Rues et Maisons.*

SUITE DE LA SIXIÈME FOUILLE. — F.

On a profité de l'acquisition, faite par la *Société*, du terrain sur lequel a été exécutée la Sixième fouille, comprenant de grandes cavités, pour étendre les recherches sur ce point ; et ces recherches, qui n'ont pas du reste été achevées, ont fait découvrir quelques pièces annonçant une habitation assez ornée.

Ainsi, dans la première, qui donnait accès à quatre autres par autant de portes, on a trouvé un fragment de table en marbre blanc. Dans un coin, se trouvait un massif de maçonnerie, de 0.85 c. de long sur 0.70 de large, avec une hauteur de 0.75 c., dont la destination n'est pas facile à déterminer ; et, sous une des portes, il y avait un caniveau en pierre creuse, de 0.19 c. de large.

Une seconde pièce, édifiée avec art, possédait, dans un de ses angles, un foyer rond, de 0.55 c. de diamètre, bien construit en pierre de sciage.

Enfin les murs d'une troisième pièce étaient entièrement revêtus d'enduits peints, semblables à ceux qui ont été déjà reconnus dans une autre habitation de la ville. — L'encadrement était formé par de larges bandes rouges ; les plinthes étaient en jaune, et les panneaux supérieurs entourés, de filets de même couleur, sur fond blanc.

Il a été trouvé dans les ruines de cette habitation, avec deux médailles de bronze, dont une d'Antonin, qui marque l'existence de la construction primitive ; des épingles en os, un instrument de même matière,

percé d'un trou en travers; trois plaques de serrure, un gond avec crochets, une belle douille, un morceau de chaîne, une clef en fer, un ferrement de porte, outre beaucoup de débris de tuiles sous le terrier : — nouvelle preuve, qu'on relèvera du reste dans toutes les autres fouilles ; à savoir que cette maison avait dû être, comme la généralité de la ville, rebâtie après une première destruction.

Découverte d'une Rue.

Les maisons particulières, découvertes jusqu'ici, lors des premières fouilles de la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, comme lors de celles de la *Société archéologique du Châtillonnais,* se trouvaient surtout dans la partie orientale du *Vicus Vertiliensis;* et une certaine suite de ces habitations, bien alignées, paraissait former une rue dans ce quartier de la ville.

Quant aux fouilles de 1885, à l'exception de celle dont nous venons de parler, elles ont été opérées dans le quartier ouest ; et elles y ont fait reconnaître le tracé d'une autre rue.

Cette voie, qui longeait les Thermes, s'étendait en ligne droite, toujours d'ailleurs dans le même sens, c'est-à-dire parallèlement au chemin de desserte actuel, connu sous le nom de *Chemin de Lan-sur-Laignes*, qui traverse l'emplacement de la ville dans toute sa longueur, depuis l'ouverture du retranchement au Sud jusqu'à l'extrémité du promontoire au Nord.

La rue, dont on vient d'indiquer la direction, n'avait pas moins de 5^{m}50 de large ; elle était pavée en cailloutage ; et c'est sur son parcours qu'ont été pra-

tiquées les trois fouilles dont nous avons à rendre compte, en commençant par celle qui était le plus au Nord du plateau.

SEPTIÈME FOUILLE. — G.

L'habitation, découverte en cet endroit sur le côté occidental de la rue, comprenait particulièrement deux pièces, dont la maçonnerie en petit appareil était du plus beau travail.

L'une d'elles surtout, de 3m03 de long sur 1m85 de large, avait été construite avec beaucoup d'art et de goût, ainsi que la porte en plein cintre, qui en formait l'entrée. — A l'angle N.-E. de cette pièce, à 1m15 du sol, était une niche rectangulaire avec tablette, destinée peut-être à recevoir des urnes cinéraires. Les assises de pierres étaient jointoyées en relief, au lieu de l'être en creux, comme dans la seconde pièce et en général dans les constructions les mieux faites d'ailleurs de *Vertilium*.

En un mot, cette belle salle peut être considérée comme un des plus remarquables échantillons de l'architecture romaine que nous aient livrés les ruines de Vertault ; et elle est un des débris des monuments de cette ville antique qu'il nous paraît le plus important de conserver, avec les caveaux funéraires que nous avons précédemment signalés.

Le mobilier recueilli dans cette habitation, en y comprenant une cave qui en était la dépendance, dénotait également une riche demeure. — C'est ainsi qu'il s'y trouvait un grand nombre de fragments de vases en fine terre de Samos, dont un en forme de lampe ; deux sifflets et beaucoup de longues épin-

gles en os, des styles, un bouton à double tête passé dans un anneau de bronze ; une boucle carrée, un couteau avec manche en os orné de verroterie ; outre plusieurs objets de diverses époques : ici une hache de pierre polie, une corne de cerf ; là des médailles de Trajan et d'Antonin.

Il est évident du reste que cette substruction, qui se rattachait à une des périodes les plus florissantes de l'Empire, avait été détruite par le feu. — La plus belle pièce était, en effet, remplie de décombres et d'une couche de cendres, d'un mètre d'épaisseur ; le terrain voisin était tout noirci.— Et ce qui prouve que l'habitation avait été ensuite rebâtie, c'est que le cintre de la porte de cette pièce avait été bouché par un mur construit sur les décombres provenant de l'incendie. De plus, le béton formant le terrier de la pièce voisine était composé de grands morceaux d'amphores, noyés dans la chaux ; et ce terrier avait été lui-même établi sur une couche de 1^{m}30 de débris de vases et autres vestiges de la catastrophe qui avait entraîné la ruine de cette maison avec celle de l'ancien *Vertilium*.

HUITIÈME FOUILLE. — H.

Cette fouille, également opérée le long de la grande rue du quartier ouest de la ville, mais un peu plus au sud et du côté opposé, a amené la découverte d'une habitation dont les diverses pièces n'étaient pas sans intérêt.

L'une d'elles renfermait une couche de 0.20 c. d'os de gros bétail, cassés en menus morceaux.

Les murs d'une autre avaient été revêtus d'en-

duits peints, sur lesquels étaient figurés, outre des encadrements de diverses couleurs, des dessins variés de peinture décorative.

Une troisième présentait une particularité qui n'avait pas encore été relevée dans les ruines de Vertault. — C'étaient les restes d'un plancher, qui avait dû sa conservation à une couche de chaux blanche, de 0.50 c. environ d'épaisseur.

On y reconnaissait encore les grosses veines du bois, qui tombait du reste en poussière au premier attouchement. Les planches, qui avaient à peu près 0.13 c. de large, ne paraissaient pas avoir été rainées ; car la chaux liquide avait passé entre leurs joints, et, en les contournant, en faisait voir l'épaisseur, qui était de 0.02 centimètres 1/2.

Ce cas, unique, de la conservation de planches dans les ruines de Vertault, n'est d'ailleurs pas le seul qui nous montre l'emploi de ce genre de matériaux dans la construction de cette ville ancienne. Ainsi, dans la belle salle de la Septième fouille dont nous parlions tout à l'heure, on remarque une suite de sept trous carrés et réguliers, qui, placés horizontalement à 0.50 c. l'un de l'autre, à la hauteur du plafond, ne peuvent guère marquer que la place de solives destinées à recevoir un plancher.

Il y a lieu de signaler aussi dans cette fouille les nombreux objets mobiliers qui garnissaient l'habitation, tels que deux lampes en terre, dont une intacte; un sifflet à deux trous avec raie en relief; une petite cuiller en bronze clair, dont la queue avait 0.13 c. de longueur ; un morceau de fer à deux crochets; une espèce de couvercle en fer battu; une belle clef de fer; un ferrement de porte ; une petite

pincette; une corne de cerf; et, avec des débris de poterie fine, des fragments de grandes amphores dans le fond d'une cave; enfin une grande tige de fer rond, recourbé à la tête, le plus gros morceau de cette matière qu'on ait trouvé jusqu'à ce jour dans ces ruines.

Ajoutons que cette habitation, comme toutes celles du quartier, on pourrait même dire toutes celles de l'ancien *Vertilium*, avait été comprise dans sa première destruction. — On y a trouvé, en effet, une maçonnerie construite sur des décombres; — et la rue, sur le parcours de laquelle elle était située, paraissait elle-même avoir été établie, en cet endroit, sur une cave dont la fouille a été commencée de l'autre côté.

NEUVIÈME FOUILLE. — I.

Les restes de construction mis au jour par la Neuvième fouille, toujours pratiquée le long de cette grande rue, sont compris entre cette voie et les Thermes, auxquels ils confinent ainsi immédiatement au S.-E.; — à ce point qu'une partie au moins du terrain exploré semble avoir été une dépendance de ce vaste établissement.

Cette construction comprenait deux pièces sur la rue dont elle était riveraine et d'où on y descendait par deux marches d'escalier.

L'une de ces pièces ressemblait plutôt à un atelier, où s'exerçait quelque industrie, qu'à une chambre d'habitation. Elle était, en effet, pavée seulement en cailloutage, usé par l'action de la marche.

Outre deux blocs de pierre, l'un de 0.35 c. carrés,

l'autre d'un mètre de long sur 0.85 c. de large, avec rebords des deux côtés, appliqués à l'un des murs, il y avait, au milieu d'un autre mur, un foyer construit en pierres de sciage, de 0.80c. carrés.

Le mobilier, trouvé dans cette pièce, était du reste de nature à confirmer l'idée qu'elle était destinée à quelque travail. — Il se composait d'une crémaillère à deux crochets, semblable au curieux ustensile qui avait été découvert précédemment dans la Sixième fouille et qui avait paru mériter d'être reproduit, par le dessin, dans le *Bulletin* de la Société ; — d'une grosse mèche de charron ou de charpentier : — d'une rondelle en fer de 0.15 c. de diamètre ; — d'une grosse douille ; — d'une espèce de boîte de plomb à trois cornes ; — d'une pierre à aiguiser ; — d'une anse de pot cassée ; — de clous ; — d'une charnière ; — d'un morceau de fer à deux anneaux, etc.

Quoique l'autre pièce, donnant également sur la rue, eût des murs jointoyés en ciment, un bon béton pour terrier, et, à l'un de ses angles, un foyer carré, piqué dans le roc et rempli de cendre, son mobilier était de même nature que celui de la première pièce. Il s'y trouvait, avec des monnaies de bronze, comme dans celle-ci, deux bouts de grosse chaîne ; — des pierres à aiguiser ; — des clous ; — une plaque de fer ; — une feuille de cuivre et un morceau de cuivre rond ; — un morceau de fer courbé ; — des ferrements de plusieurs échantillons ; — un stylet et une auge un peu allongée.

Une autre salle, située par derrière, et dans laquelle on a trouvé, de grandes tuiles rondes et plates à rebords, un poinçon, un ciseau, deux crochets

et des débris de meules en granit, était traversée par deux caniveaux, s'embranchant l'un dans l'autre, et dont l'un semblait venir du sous-sol de la première pièce, que nous avons considérée comme un atelier.

Ces deux caniveaux se réunissaient à l'extrémité de cette salle, pour se jeter dans un long couloir, qui, bien que n'ayant que 0.88 c. de large, n'en est pas moins très-bien construit, avec des murs jointoyés. Ce couloir n'a encore été découvert que sur une longueur de 10 mètres; mais il paraît se diriger, au-delà, vers les Thermes.

Le caniveau, placé dans le couloir, a 0.13 c. de large sur 0.15 de profondeur. Il est fort bien fait et recouvert de pierres sciées sur une longueur de 3 mètres. A la suite, se trouve un béton très-solide, établi sur toute la largeur du couloir ; de sorte que l'eau provenant du caniveau devait se répandre sur toute sa surface, pour aller peut-être alimenter l'établissement thermal qui en est très-rapproché.

Comme on le voit : nous sommes à la porte de cet édifice. Il n'y a plus, en effet, dans le groupe de constructions découvertes sur ce point, qu'une seule pièce, qui paraît avoir été construite sur des décombres accumulés dans une cave, de 2 mètres de profondeur.

Cette cave et la pièce qui s'y trouve superposée confinent à une cour comprise entre les Thermes, le grand escalier de pierre qui y conduisait de la ville, et la grande rue de ce quartier, du côté de laquelle elle était était fermée par un mur qui a été découvert sur une longueur de 17 m. 60.

Or, c'est ici que se rencontrent les traces d'un dé-

sastre qui ne peut être que la destruction d'un grand édifice ; et cet édifice ne peut être lui-même que l'établissement thermal du *Vicus Vertiliensis*.

Il y avait, en effet, dans les substructions qui viennent d'être décrites, des morceaux de plomb fondu, comme ceux précédemment découverts dans les Thermes.

Le fond de la cave porte de plus d'autres traces d'incinération et paraît avoir été le réceptacle des ruines d'un édifice, qu'on y aurait jetées pêle-mêle. C'est ainsi qu'on y a trouvé une quantité d'objets divers, tels qu'un petit marteau, une poche de fer pour fondre les métaux, un stylet, deux fibules, une tasse en cuivre, une poignée de tiroir également en cuivre, trois boucles de trappe, des ferrements de porte, gonds, crochets, plaques de métal poli, servant sans doute de miroirs ; deux larges lames de fer, dont une avec douille, ressemblant à des armes ; etc. — Avec des morceaux de table en marbre blanc, ce qui paraissait de plus curieux dans ces objets variés était un fragment de vase qui semble être le fond d'une jatte, et dont la composition fait l'effet d'une mosaïque vitrifiée, figurant des fleurons multicolores (1).

Mais ce qui ne permet pas de douter qu'on ne doive voir dans ces restes les débris d'un édifice monumental, c'est qu'il se trouvait, dans cette cave, onze tronçons de colonnes, la plupart d'ordre

1. Cette composition est de matière vitreuse, formée par la réunion de petits tubes de verre de diverses couleurs, lesquels sont soudés ensemble par la fusion résultant d'une forte température.

dorique, avec leurs bases et leurs chapiteaux ; une autre cannelée ; une dernière enfin à base carrée.

La cour, elle-même, dont la superficie présentait « une couche noire comme du charbon, » selon l'expression des travailleurs employés aux fouilles, accusait un violent incendie. Parmi les débris de toute sorte dont elle était jonchée, il s'y trouvait, outre une médaille d'argent tordue et brûlée, dix-huit petites médailles de bronze qui semblent être des Trente-Tyrans, notamment de Tétricus, et appartiennent dès lors à l'époque de bouleversement de la seconde moitié du IIIe siècle. — Nous ne parlons que pour mémoire d'autres restes, tels qu'un certain nombre d'épingles en os ; un fragment de marbre blanc, qui semble le bord ou la lèvre d'un vase : deux morceaux de métal blanc poli, dans lesquels on doit voir des miroirs ; des vases de poterie, sur l'un desquels était figurée une tête de lion ; une mèche en acier et une foule d'ustensiles tels que gonds avec penture ou paumelle formant traverse de porte ; fiches de fer ; clous de toute dimension ; pitons ; tarrière ; etc.

Mais ce qui est vraiment digne de fixer l'attention, c'est la découverte, en cet endroit, de six énormes blocs de pierre dont la destination ne nous semble pas pouvoir être dès à présent fixée, et qui ressemblent à des tronçons de pilastres demi-circulaires ; ils sont tous à peu près de la même dimension, ayant en effet de 0.73 à 0.82 c. de hauteur ; et leur diamètre uniforme est de 0.65.

Déjà, lors des fouilles de la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, on avait trouvé au Nord de cette cour, près du caniveau que nous avons signalé

plus haut, des ruines indiquées au plan de cette Société comme celles d'une *Maison avec niche et Socle à côté*, plus un *Tronçon de colonne cannelée.*

Enfin l'objet le plus précieux de cette fouille est une belle tête de statue en marbre blanc, ayant beaucoup de caractère : objet d'art qui doit être un des ornements du Musée de la Société. — Il est bon de rappeler ici qu'on avait déjà découvert, à quelques mètres de là, dans le Balneum, un magnifique torse de marbre blanc, élégant spécimen de la statuaire grecque, dont malheureusement la tête n'a pas été retrouvée (1). — Celle qu'on vient de découvrir, étant la tête d'un personnage grave et barbu, sans doute celle de quelque empereur ou de quelque philosophe, ne paraît pas appartenir à ce torse, qui, selon toute apparence, doit être considéré comme celui d'une statue d'Apollon.

§ 3. — *Médailles.*

Les fouilles de 1885, avec un nouvel envoi de M. G. Roussel, ajoutent aux collections de *Vertilium* les médailles désignées dans le tableau d'autre part.

On le voit : ces nouvelles découvertes viennent à l'appui des précédentes ; et nous nous trouvons de nouveau ramené par les médailles aux mêmes conclusions, en ce qui concerne l'époque de l'existence et de la destruction du *Vicus Vertiliensis.*

1. V. les fouilles de la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, avec les planches annexées au texte, dans les *Mémoires* de cette Société.

DATE de l'avènement.	NOMBRE de médailles	RÈGNES	NATURE et module des médailles	REVERS
Après J.-C.				
98	1	TRAJAN	M. B.	
117	1	HADRIEN	Médaille d'Argent Petit module	La Louve (assez singulièrement figurée du reste) avec un très-long museau, allaitant Romulus et Rémus.
		SABINA AUGUSTA, *femme d'Hadrien*.	G. B.	Femme tenant deux enfants.
138	1	ANTONIN	Médaille d'argent Petit module	
	4	id.	M. B.	Une a pour revers un beau temple
	1	FAUSTINE, *femme d'Antonin*	G. B.	Femme tenant une corne d'abondance de la main gauche et une palme de la droite.
161	1	MARC-AURÈLE ..	M. B.	
	1	FAUSTINE, *jeune*, *fme de Marc-Aurèle*	M. B.	FECVNDITAS S. C. La Fécondité tenant un sceptre et un enfant
253	1	GALLIEN.........	M. B.	
268	1	CLAUDE II, *dit le Gothique*	M. B.	
268	15	TETRICUS, *un des Trente-Tyrans* ..	P. B.	
276	1	PROBUS..........	M. B.	
337	1	CONSTANCE II, *fils de Constantin*.....	P. B.	Deux victoires se regardant et tenant chacune une couronne et une palme.

Plus une médaille gauloise.

Ces médailles ne font que nous confirmer dans l'opinion que nous avons émise, à savoir que l'oppidum de *Vertilium*, d'origine gauloise, devenu une ville gallo-romaine, était arrivé à sa période la plus florissante à l'âge des Antonins, dont les monnaies

(de bronze et d'argent) se retrouvent le plus fréquemment dans ses ruines; — et qu'il avait été détruit une première fois lors des discordes civiles et des invasions étrangères qui ont dévasté cette partie des Gaules dans la seconde moitié du IIIe siècle, à la suite du règne de Gallien, sous les Trente-Tyrans, tels que Tétricus, dont les médailles abondent sur l'emplacement de la ville.

On sait d'ailleurs que les invasions de cette époque ont été repoussées par Probus, dont une nouvelle médaille, bien conservée, est venue, cette année, s'ajouter à celles qui avaient été déjà découvertes, d'abord par le P. Vignier lui-même, puis par la *Commission des Antiquités* de la Côte-d'Or.

Cette année encore, dans la série des médailles mises à jour, il se produit une lacune, après celles des Trente-Tyrans. Mais il n'est plus douteux maintenant que le *Vicus Vertiliensis* n'ait été réédifié très-probablement, sinon par les colonies de Probus, du moins par les colonies létiques établies dans le Pays des Lingons par Constance Chlore, père de Constantin, puisque nous avons trouvé précédemment dans ses ruines des médailles de cet empereur et de son fils Constant, auxquelles il faut aujourd'hui ajouter une médaille de Constance II, le frère de celui-ci, qui s'était partagé avec lui l'empire paternel et régnait dès lors à la même époque (1).

Enfin il ne paraît pas moins certain que la ville de

1. Il ne reste, sur ce petit bronze, du nom de l'empereur, que les lettres CONSTAN, qu'il est possible avec quelque attention de déchiffrer à la gauche de son buste lauré.

Mais, sur le revers de l'exemplaire, se trouvent deux Victoires, en face l'une de l'autre, tenant chacune à la main (avec les incorrections de dessin du monnayage à cette époque), une

Vertilium n'ait définitivement disparu, comme nous l'avons dit, dans l'invasion du milieu du IVe siècle, sous les fils de Constantin, Constant et Constance II, après les règnes de qui on ne trouve plus en effet aucune autre médaille impériale sur le plateau de Vertault.

GUSTAVE LAPEROUSE.

palme et une couronne. — Dans le champ du revers, entre les deux Victoires, on voit une étoile et au-dessous le monogramme MA, qui sont des marques particulières de monétaires. — De plus, il reste de la légende du revers les lettres ....ORIAE...

Or, ces diverses indications sont plus que suffisantes pour faire reconnaître une médaille de Constance II (337-361), médaille dont Cohen donne la description suivante dans son grand ouvrage des *Médailles romaines impériales*. (T. VI).

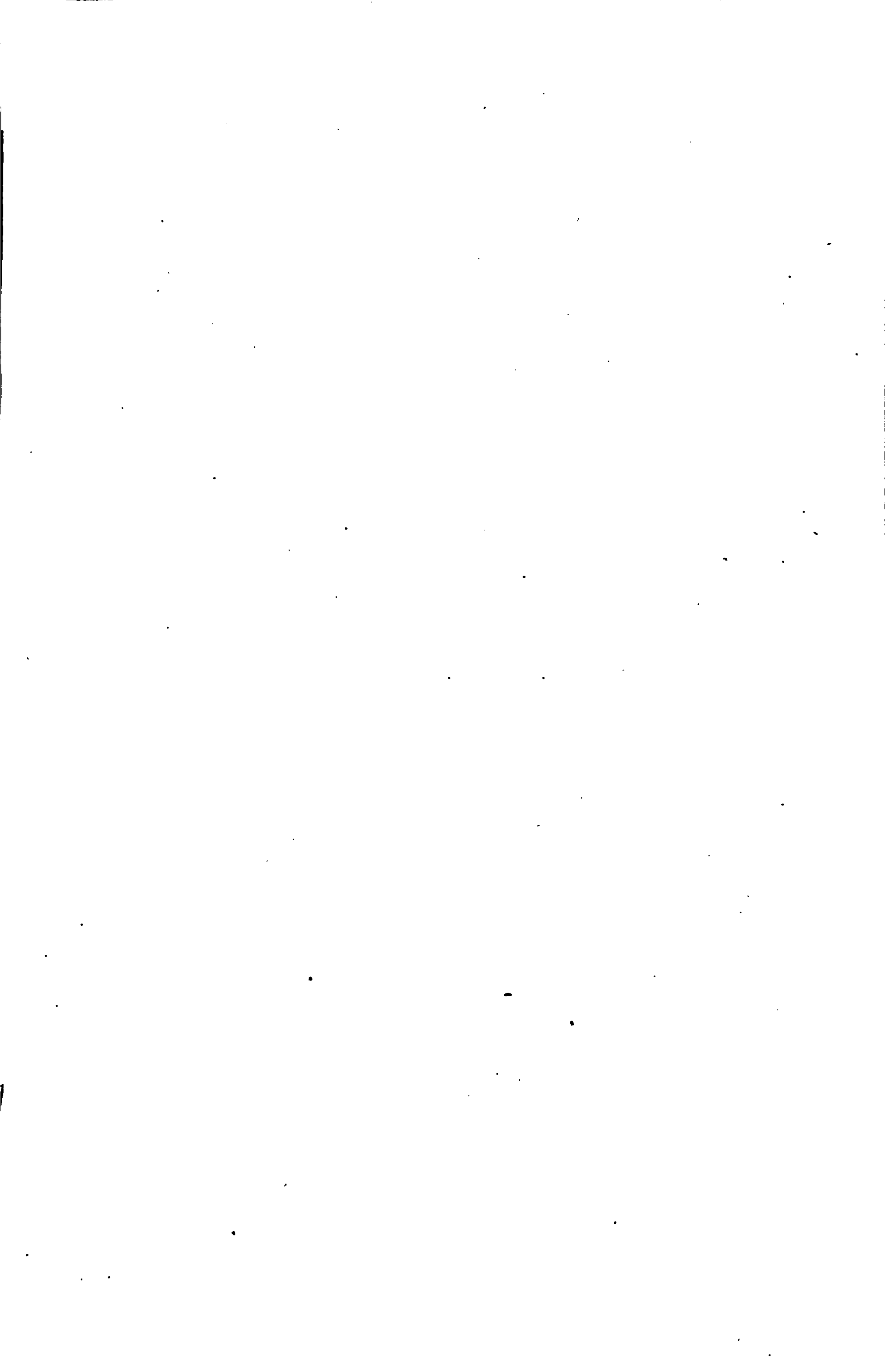
« Constance II. — N° 272. — CONSTANTIUS. P. F. AVG. Son » buste lauré à droite avec le paludament et la cuirasse.

» R. VICTORIAE DD. AVGG. Q. NN.. Deux Victoires debout » en face l'une de l'autre, tenant chacune une couronne et » une palme ; quelquefois dans le champ les monogrammes » de H R ou de M A, une étoile ou une palme. »

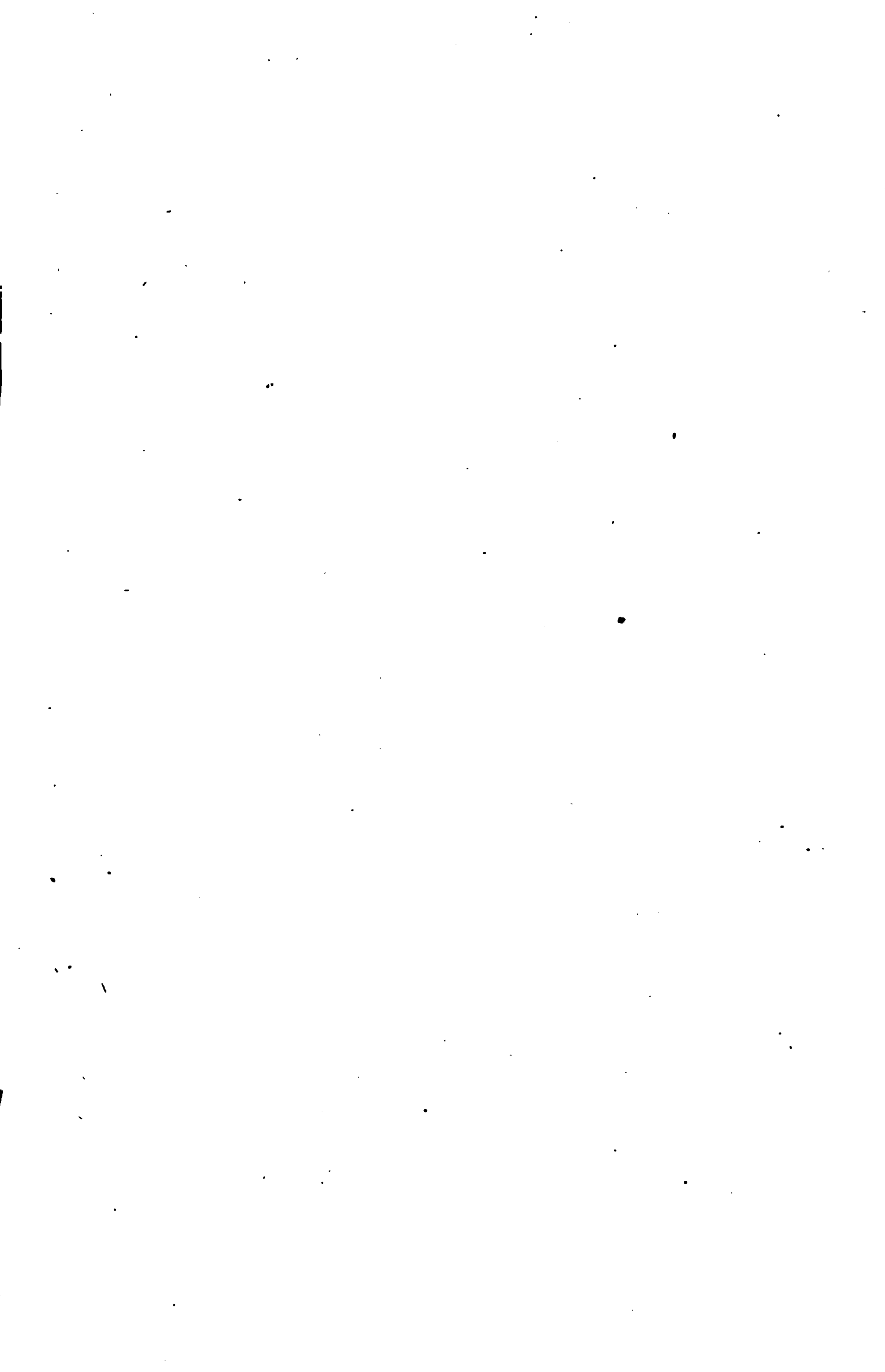
Nous devons cette vérification à l'obligeance d'un numismate distingué, M. l'abbé Garnier, notre confrère à la *Société académique de l'Aube*, conservateur de son Musée d'antiquités.

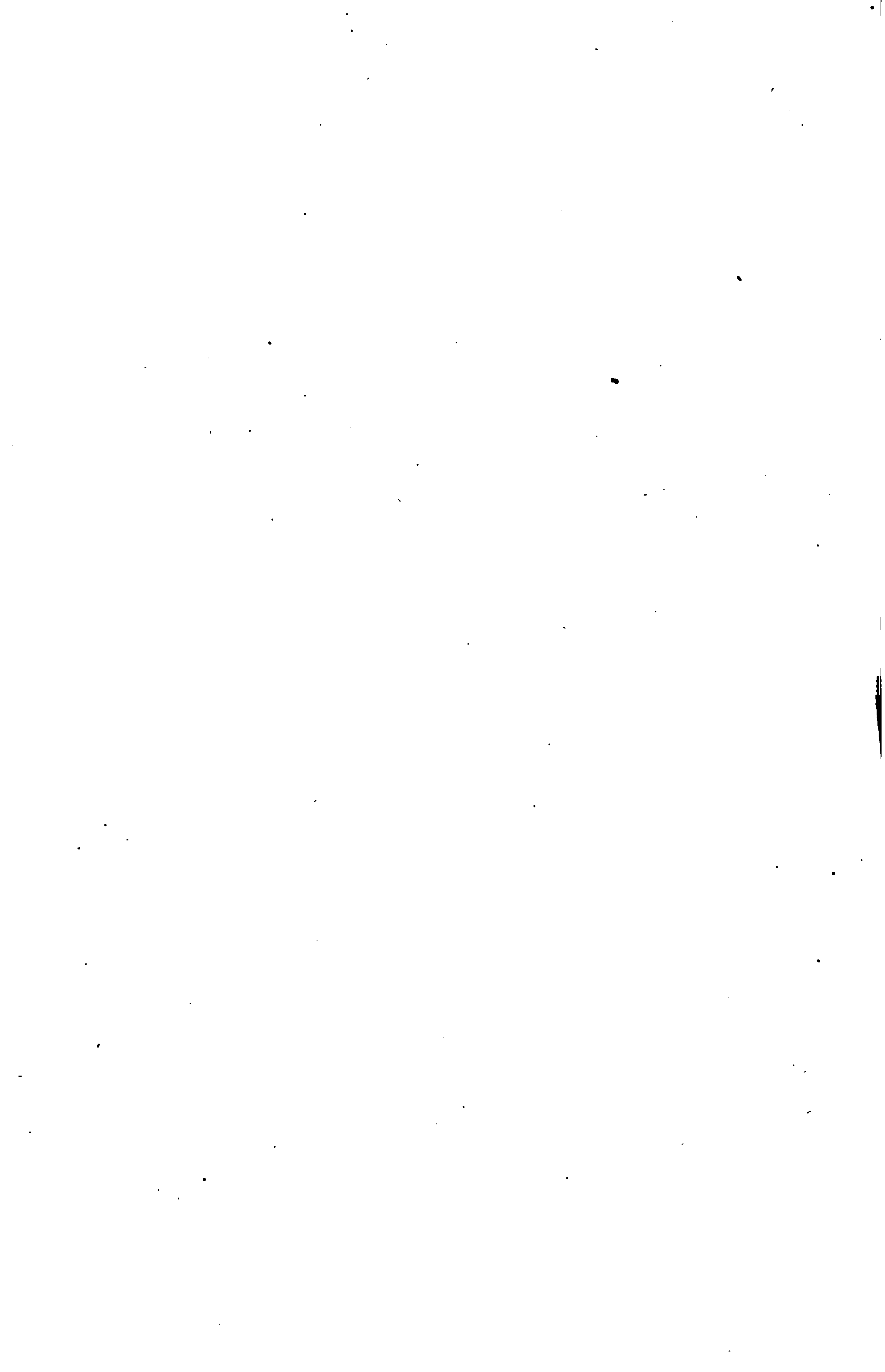
On ne saurait voir dans notre petit bronze une médaille de Constant, frère de Constance II, (à qui conviennent également la légende et le type du revers en question), attendu qu'il aurait été inadmissible de rejeter uniquement la dernière lettre de CONSTAN, la lettre S, à la droite du buste, qui est malheureusement rognée, et qui a très bien pu au contraire recevoir la fin du nom de Constance, c'est-à-dire les lettres TIVS.

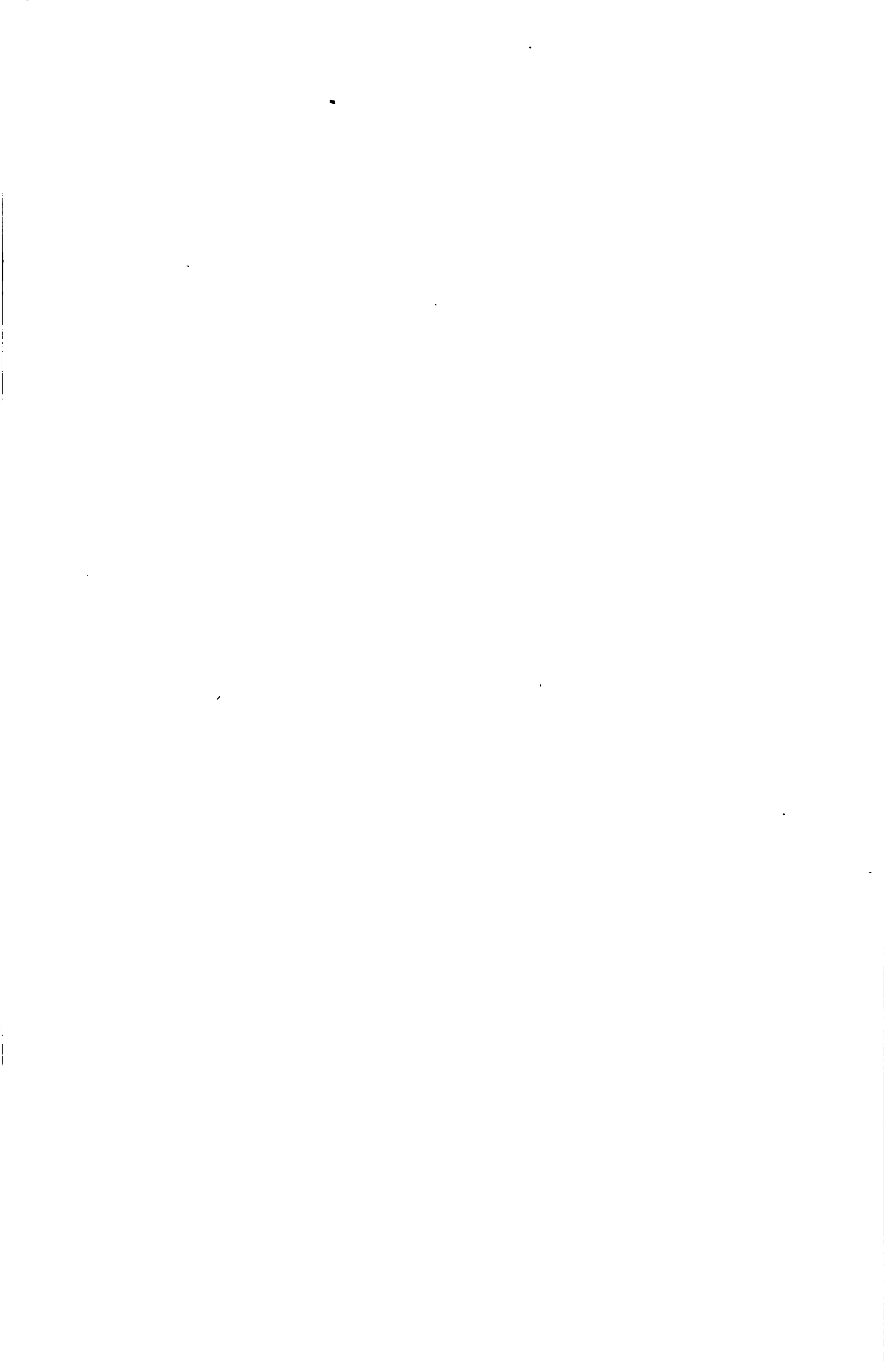
Au reste, comme ces deux empereurs ont régné simultanément, après leur père Constantin, Constant en Occident (331-350), Constance II en Orient (337-361), la découverte d'une médaille de ce dernier ne change rien à ce que nous avons avancé de la destruction définitive de Vertilium dans l'invasion de 350.











VERTILIUM
(VERTAULT)

Soc Arch. du Châtillonnais. Bul. N° 7. 6e an. 1886



Martini, del. Lith. Dufour-Bouquot. Troyes

POTERIE GALLO-ROMAINE

à Email Plombifère.

Grandeur 1/1.



Grandeur ¹⁄₁.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU CHATILLONNAIS

SIXIÈME ANNÉE — 1887

N° 7

CHATILLON-SUR-SEINE

IMPRIMERIE ERNEST LECLERC

—

1887



LISTE

DES MEMBRES

FAISANT PARTIE DE LA SOCIÉTÉ

Mlle **Barrachin** Suzanne, à Châtillon.

MM. **Barrachin,** propriétaire, à Châtillon.

Beau, professeur au lycée Condorcet, rue du Havre, à Paris.

Bizouard, notaire, à Molesmes.

Bordier, docteur, 28, rue Washington, à Paris.

Bourgeois, avoué, à Châtillon.

Boutequoy, docteur, à Châtillon.

Bréon René, propriétaire, à Semur.

Buzenet, docteur, à Châtillon.

Cailletet Louis, membre de l'Institut, à Châtillon.

Causard Emile, greffier du tribunal de commerce, à Châtillon.

Cernesson, conseiller municipal, 25, rue Michel-Ange, à Paris.

Cécille Victor, propriétaire, à Montigny-sur-Aube.

Charles, ancien notaire, à Recey-sur-Ource.

Chauve Armand, à Puits.

Cheurlin, ancien receveur des postes, à Châtillon.

Chopin, professeur, à Châtillon.

MM. **Constant,** notaire, à Montigny-sur-Aube.
Cordier, docteur, à Baigneux.
Corot Henry, à Savoisy.
Coutaud, sous-préfet, à Châtillon.
Couvreux Lucien, 90, rue de la Victoire, à Paris.
Culmet, propriétaire, à Châtillon.
Daguin Christian, 29, rue de l'Université, à Paris.
Daguin Fernand, 29, rue de l'Université, à Paris.
Darbois, avocat, à Châtillon.
Des Etangs, président du tribunal, à Châtillon.
Des Etangs Charles, propriétaire, à Beaumont.
Deheurle, sous-préfet, à Beaune.
Deroye, notaire, à Laignes.
De Villiers, propriétaire, à Villiers-le-Duc.
Du Boys, ancien officier, à Chablis.
Dufoulon, instituteur, à Leuglay.
Duval, préfet de la Côte-d'Or, à Dijon.
Ferriot Auguste, ancien pharmacien, à Châtillon.
Flouest Ed., 158, rue de Rivoli, à Paris.
Frérot, curé, à Châtillon.
Frérot Honoré, à Châtillon.
Gardrat, directeur de sucrerie, à Melle (Deux-Sèvres).
Gautrelet, médecin, à Voulaines.
Girardot, notaire, à Baigneux.
Guilleminot Léon, propriétaire, à Laignes.
Habert, ancien notaire, 80, rue Thiers, à Troyes.
Hallade, chef de section, à Châtillon.
Henry, meunier, à Villiers-les-Moines.
Hézard Henri, propriétaire, à Brion-sur-Ource.
Humblot Emile, ancien percepteur, à Châtillon.
Lamblin Paul, 49, rue Saint-Roch, à Paris.
Lancelot, photographe, à Châtillon.
Laperouse Gustave, propriétaire, à Châtillon.
Leclerc, imprimeur, à Châtillon.
Lejeune, docteur, à Meursault.

MM. **Leroy** Arthur, député, 72, rue de Rennes, à Paris.
Lhomme Louis, industriel, à Châtillon.
Lorimy Henri, horloger, à Châtillon.
Mailfert, à Recey-sur-Ource.
Maître Edouard, propriétaire, à Veuxhaulles.
Mamet Prosper, antiquaire, à Châtillon.
Martin-Viénot, propriétaire, à Vannaire.
Menuelle Achille, ancien pharmacien, à Châtillon.
Minot Georges, négociant, à Châtillon.
Misset, à Aignay-le-Duc.
Moret, propriétaire, au château de Bremur.
Mortet, directeur des Forges, à Sainte-Colombe.
Mugnier Cyprien, à Nesle.
Pignon, propriétaire, à Châtillon.
Ribot Paul, 97, rue de Vaugirard Paris.
Général **Riu,** à Paris.
Roger-Oudin, 56, rue Blanche, à Paris.
Mme **Rolle,** 2, rue du Cirque, à Paris.
MM. **Romberg-Nisard** André, 14, rue de Tournon, à Paris.
Romberg-Nisard Edouard, 14, rue de Tournon, à Paris.
Serrebource, ancien inspecteur primaire, à Villedieu.
Sylvestre, docteur, à Savoisy.
Trin Georges, percepteur, à Savoisy.
Vaufrouard Paul, propriétaire, à Belan-sur-Ource.
Verpy Albert, chef de bureau au ministère des finances, 267, rue Saint-Honoré, à Paris.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1887-1888 :

MM. COUTAUD, sous-préfet, président d'honneur,
Dr BOUTEQUOY, président,
G. MINOT, vice-président,
CHOPIN, secrétaire,
H. LORIMY, secrétaire-adjoint,
H. FRÉROT, trésorier.

Louis CAILLETET, administrateur,
Ch. COUVREUX, id.
G. LAPEROUSE, id.
Ach. MENUELLE, id.

E. HUMBLOT, conservateur du Musée.
H. LORIMY, conservateur-adjoint.

PROCÈS-VERBAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 DÉCEMBRE 1885

PRÉSIDENCE DE M. L. CAILLETET.

Étaient présents :

MM. Cailletet, Boutequoy, Girard, Laperouse, Gardrat, Martin, Tardy, Humblot, Lhomme Louis, Duboys, Leclerc, Lorimy.

Membres excusés :

M. le Sous-Préfet, M. Albert Verpy.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT soumet à l'assemblée la nomination de quatre membres nouveaux, dont les noms suivent : Mlle Suzanne Barrachin ; Mme Rolle, à Gevrolles ; M. Roger-Oudin, 56, rue Blanche, à Paris ; M. Habert, rue Thiers, 80, à Troyes.

A l'unanimité, les membres présentés sont admis à faire partie de la Société.

M. GIRARD, trésorier, rend compte de la situation financière de la Société.

Mlle S. Barrachin fait don à la Société d'une somme de 300 fr. qui devra être employée spécialement à des fouilles et acquisitions de terrain sur le plateau de Vertilium.

M. le secrétaire est chargé de remercier officiellement Mlle Barrachin de sa nouvelle libéralité.

Il est parlé à nouveau de l'ouverture du Musée et de la nomination d'un gardien. Ces questions étant du ressort de la Municipalité, M. Boutequoy prend la parole et déclare qu'elles recevront promptement une solution.

Il est décidé que pour reconnaître les services rendus à la Société par MM. Pion et Coron, lors des fouilles de Vertilium, les fascicules publiés leur seront envoyés gratuitement tous les ans.

M. Girard, trésorier, receveur des finances, apprend à la Société qu'il va quitter sous peu Châtillon et qu'il est, par ce fait, obligé de résigner ses fonctions.

M. le Président lui adresse de la part de tous les membres présents, ses regrets sincères et le remercie de l'activité et du zèle qu'il a toujours mis au service de la Société.

M. Girard répond qu'il continuera à faire partie de la Société et qu'il s'intéressera toujours à ses travaux.

M. Gardrat remplira par intérim les fonctions de trésorier.

M. Martin-Viénot signale plusieurs points du territoire de Vannaire qu'il croit utile d'explorer, il donne des détails intéressants sur des fouilles qu'il a faites autrefois dans ses propriétés et qui lui ont fourni des antiquités de diverses époques.

Il est autorisé à faire des recherches aux différents endroits qu'il indique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Secrétaire,

A. GARDRAT.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUILLET 1886

PRÉSIDENCE DE M. L. CAILLETET

La séance est ouverte à 1 heure 1/2.

Etaient présents :

MM. Humblot, Lorimy, Gustave Lapérouse, Dufoulon, Habert, Corot, Chopin.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion par M. Henri Lorimy, suppléant M. Gardrat, qui a quitté Châtillon, et M. de Villiers, qui n'assiste pas à la séance.

M. Chopin est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, et accepte pour l'avenir celles de secrétaire-adjoint, qui lui sont confiées.

M. H. Frérot est reçu à l'unanimité membre de la Société archéologique. M. Frérot est choisi pour remplir les fonctions de trésorier, en remplacement de M. Girard, nommé trésorier-payeur à Mayenne.

M. de Villiers, est, à l'unanimité, nommé secrétaire, en remplacement de M. Gardrat.

M. Théophile Habert remercie la Société d'avoir bien voulu le recevoir au nombre de ses membres et émet le vœu que des recherches soient poursuivies à Vertilium et qu'elles soient particulièrement dirigées vers les terrains noirs rapportés.

Sur la proposition de M. Laperouse, la Société confie à M. Lorimy le soin d'établir le plan des terrains fouillés à Vertilium.

M. de Villiers reconstituera en relief la configuration des mêmes terrains.

M. Habert remet à M. le Président quatre notices présentées par lui au *Congrès* archéologique de l'Association française pour l'avancement des sciences.

MM. Laperouse, Humblot et Martin-Viénot sont nom-

més membres de la Commission chargée d'examiner la situation de la butte de Cérilly, et de voir s'il y a lieu de continuer les fouilles qui, déjà, y ont été pratiquées.

La réunion décide que les fouilles seront continuées, s'il est possible, dans le cimetière d'Etrochey, à droite et à gauche de la voie romaine. M. Martin-Viénot est chargé d'étudier le terrain et de voir si les recherches ont quelque chance d'aboutir à des découvertes intéressantes.

M. Laperouse attire l'attention de l'assemblée sur les richesses archéologiques que peut contenir le mont Lassois. MM. Laperouse, Humblot et Martin-Viénot sont délégués à l'effet d'examiner ce qui pourrait être tenté par la Société en ce qui regarde le mont Lassois.

M. Corot présente à ses collègues un scramasaxe trouvé dans une sépulture et donne lecture d'un rapport très développé sur les recherches et les découvertes qu'il a faites tant dans le Châtillonnais que dans l'Auxois.

Le Secrétaire,

CHOPIN.

RÉUNION DU MERCREDI 15 DÉCEMBRE 1886

PRÉSIDENCE DE M. L. CAILLETET

Etaient présents :

MM. Boutequoy, président d'honneur ; Humblot, de Villiers, Laperouse, Lorimy, Chopin.

M. Chopin remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est décidé qne le Musée sera ouvert au public le deuxième dimanche de janvier 1887. Une note, indiquant les jours et heures d'ouverture, sera insérée dans les journaux de la localité.

Le Conseil d'administration fixe au 31 décembre 1886 la réunion de l'assemblée générale. Les convocations auront lieu dans la forme ordinaire et l'ordre du jour est ainsi arrêté :

1° Renouvellement du Conseil d'administration ;

2° Communication de notices de M. G. Laperouse : 1° sur l'église Saint-Vorles ; 2° sur les fouilles des tumulus des forêts de Châtillon et Vanvey ;

3° Lecture d'une étude de M. Habert sur les poteries gallo-romaines, découvertes à Vertilium ;

4° Rapport sur les fouilles faites à Vertilium ;

5° Etat financier de la Société.

Le Bureau est d'avis qu'il y a lieu de faire des fouilles à Saint-Phal. M. de Villiers serait chargé de surveiller les travaux et de rendre compte des résultats.

Il est décidé qu'un exemplaire des fascicules imprimés ou à imprimer sera adressé à chacun des membres du Conseil municipal de la ville de Châtillon-sur-Seine.

Le Secrétaire,

CHOPIN.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 DÉCEMBRE 1886

PRÉSIDENCE DE M. L. CAILLETET

La séance est ouverte à 2 heures.

Etaient présents :

MM. Boutequoy, Habert, Humblot, Minot, H. Frérot, Laperouse, Mamet, Chopin.

L'assemblé procède à la nomination du Conseil d'administration, qui se trouve composé comme il est dit ci-après pour les années 1887 et 1888 :

Président d'honneur :	M. le Sous-Préfet de Châtillon;
Président :	M. Boutequoy, maire de Châtillon;
Vice-Président :	M. G. Minot;
Secrétaire :	M. Chopin;
Secrétaire-adjoint :	M. Lorimy;
Administrateurs :	MM. Louis Cailletet; Ch. Couvreux; Gustave Laperouse; Achille Menuelle.
Trésorier :	M. Frérot Honoré;
Conservateur :	M. Humblot;
Conservateur-adjoint :	M. Lorimy.

M. Chopin remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président donne communication des lettres par lesquelles MM. Viard, docteur; Magdelaine et Girard déclarent donner leur démission de membres de la Société.

Lecture est faite d'une lettre de M. le Sous-Préfet, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Habert présente son rapport sur les poteries vernissées découvertes à Vertilium et sur plusieurs autres points : il est décidé que ce rapport sera inséré dans le premier Bulletin.

A l'appui de son rapport, M. Habert met sous les yeux de la réunion un grand nombre de spécimens de poteries émaillées, du plus haut intérêt.

M. Habert offre au Musée archéologique du Châtillonnais une pièce de monnaie en bronze, trouvée à Gommé-ville (Côte-d'Or), portant l'inscription suivante :

LVCILLA (F?) AVG.
R, génie debout
REGINA — Annia Lucilla Augusta, Antonini Augusti filia.

L'assemblée vote des remerciements à M. Habert et lui

adresse de vives félicitations pour la part aussi active que dévouée qu'il prend aux travaux de la Société.

Sur la demande de M. Habert, l'assemblée décide qu'on inscrira dans le 7e fascicule les noms des potiers gaulois et gallo-romains, auteurs des poteries découvertes tant à Vertilium que dans d'autres parties du Châtillonnais et déposées soit à Châtillon, soit même au Musée de Saint-Germain.

M. Laperouse donne lecture de sa notice sur l'église Saint-Vorles. Cette notice figurera également au Bulletin.

M. le Trésorier expose l'état financier de la Société :

Montant des recettes pendant l'année 1886	2.054 f. 35
Montant des dépenses pendant l'année 1886	947 f. »»
Reste disponible en 1887........	1.107 f. 35

L'assemblée décide qu'une somme de 200 fr. sera consacrée à payer les fac-simile qui seront demandés aux musées de Dijon et de Saint-Germain.

M. le Président dit qu'il y a lieu d'espérer que le musée de Saint-Germain offrira gracieusement au Musée de Châtillon les fac-simile des objets qu'il possède et qui proviennent du Châtillonnais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire,

CHOPIN.

OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE :

4 volumes, *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs,* 1881, 82, 83 et 84.

1 vol., *Mémoires de la Société académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, de l'Aube,* 1885, tome XXII.

1 vol., *Etudes d'Archéologie et de Mythologie Gauloises* (deux stèles de Laraire), par M. Flouest. — Don de l'auteur.

4 Notes sur des Antiquités de. la Marne, M. Habert. — Don de l'auteur.

6 Bulletins d'Histoire et d'Archéologie religieuses du Diocèse de Dijon (formant l'année 1886).

DONS EN NATURE :

Couleuvrine en bronze se chargeant par la culasse. — Don de M. le curé Frérot.

Cette couleuvrine, curieux spécimen de l'artillerie du commencement du XVI[e] siècle, se chargeant par la culasse, a été donnée au général E. Riu par le gouverneur de Tripoli, en 1885, lorsque le général commandait la subdivision de Sousse.

Deux couleuvrines avaient été trouvées au Nord de la petite île de Djerba, S.-O. de Tripoli. — Celle-ci était encore attachée à la carène d'un bâtiment ensablé.

Selon le récit du gouverneur de Tripoli, c'est en 1036 (ère musulmane) que le bateau-amiral de Charles-Quint aurait été coulé dans une affaire avec la flotte tripolitaine.

A son retour de Tunisie le général Riu offrit cette couleuvrine à son parent, M. Frérot, curé de Châtillon, lequel l'accepta avec empressement et reconnaissance pour en faire don à la Société Archéologique de la ville.

Plan en relief des Thermes de Vertilium, M. de Villiers. — Don de l'auteur.

1 clef gallo-romaine, 1 monnaie gauloise, trouvées à Beneuvre. — Don de M. Orain, boulanger.

1 monnaie romaine (bronze) trouvée à Gomméville. — Don de M. Habert.

RAPPORT

SUR DES

RECHERCHES & DÉCOUVERTES

lu à la *Société Archéologique du Châtillonnais*

DANS SA RÉUNION DU 25 JUILLET 1886

Par M. HENRY COROT

Messieurs,

Ce n'est qu'en tremblant qu'un jeune archéologue vient prendre la parole au milieu de cette assemblée; mais confiant en votre indulgence, j'ose vous exposer aujourd'hui, le résultat des recherches sur lesquelles, depuis longtemps, je désirais vous entretenir.

Tout d'abord , je vous dirai que depuis sept ans passés, j'explore les forêts et les champs des nombreux villages de l'ancien baillage d'Auxois, car afin de ne pas trop m'égarer, j'ai cru devoir me tracer des bornes au-delà desquelles je ne passerais pas, et dans l'Auxois qui est très vaste, j'ai encore choisi plus spécialement l'ancienne prévôté de Montbard, et c'est dans les communes qu'elle renferme, que je rayonne sans cesse, et que, sans cesse, je fais de nouvelles découvertes.

Aujourd'hui, Messieurs, je viens vous dire quelques mots de celles que je souhaiterais voir explorer le plus tôt possible.

En suivant l'échelle des âges, je vous indiquerai de nombreux *tumuli* près de Savoisy, dans un bois appelé *le Bois Monsieur* ; j'en ai compté jusqu'à soixante dans une enceinte de trois à quatre cents mètres carrés ; tous ces *tumuli* me paraissent entourés d'une enceinte murale en pierres sèches, large à labase d'environ un mètre et demi à deux mètres.

Cette immense nécropole, située à quelques pas d'une voie romaine, ne semblerait-elle pas indiquer l'existence du lieu d'un combat dans ces parages, ou bien serait-ce le lieu commun de sépulture d'une famille ou d'une tribu? C'est ce que des fouilles sérieuses pourront nous apprendre. Pour moi, personnellement, j'inclinerais à la seconde hypothèse et comme preuve à l'appui, je vous indiquerais l'existence d'une *villa gallo-romaine*, qui aurait subsisté jusqu'au commencement du XII[e] siècle, époque à laquelle je trouve, dans un titre de l'abbaye du Puits d'Orbe, le nom de *Brullium*, cité avec celui de *Fontanas* et de *Segestrum;* mais depuis longtemps déjà, la nécropole du *Bois Monsieur*, sise au canton du bois appelé LAI BRULI, était pour moi le BRULLIUM du Puits d'Orbe.

Dans les bois de Puits, j'ai reconnu l'existence d'un magnifique *tumulus*, que nous devons explorer, M. Flouest et moi, dans le courant du mois de septembre ; non loin de ce tumulus, se trouvent des blocs de granit qui me font supposer que nous sommes en présence d'une sépulture gauloise, et pour moi ces blocs de granit appartiendraient à quelque monument religieux.

Il est à regretter qu'on les ait brisés en partie,

pour en mettre les débris sur la grande ligne de cette forêt.

Mais si l'exploration des *tumuli* a des charmes, je lui préfère de beaucoup celle des nécropoles et monuments de notre ère.

Ici, en effet, à quelques années près, on peut fixer l'époque des sépultures, et les caractères mêmes de ces sépultures, suffisent souvent pour la déterminer, surtout dans ce pays où l'époque mérovingienne a laissé de nombreuses traces, où le XIII[e] siècle a élevé ses monuments grandioses qui sont malheureusement tombés, pour la plupart, sous les coups de marteau des vandales de 1793.

Mais je n'aime pas m'arrêter longtemps sur ces actes de barbarie qui révoltent tous les archéologues et je vous vais donner brièvement la nomenclature des découvertes que j'ai faites relativement à cette époque.

— Tout d'abord, la nécropole, lieu dit *Le Champ Bourbon*, sise sur le territoire de Coulmier-le-Sec, mais plus rapprochée de Puits, dont on a rapporté, paraît-il, les sépultures à l'époque gallo-romaine; pour moi, je n'y vois aucun des caractères de cette époque, au contraire, et je reconnais même sur les flancs des sarcophages l'empreinte de la croix, telle qu'elle est figurée sur les reproductious du *La barum.*

— A Arrans, dans deux parties du territoire, on rencontre des sépultures identiques.

— A Cêtres, la nécropole qui environne l'emplacement de l'ancienne église sous le vocable de saint Chrysogone, appelé toujours dans le pays *Saint Griso*, et où j'ai fait moi-même quelques fouilles,

remonte au VIIIe siècle environ, et j'en ai pour preuve un magnifique *scramasaxe* que j'ai recueilli de mes propres mains dans le sarcophage où il se trouvait. Aucune monnaie, absolument rien dans les sept autres sarcophages que j'ai extrait, et surtout aucune marque extérieure comme on en rencontre à Puits et à Arrans, sinon des stries longitudinales plus ou moins nombreuses, sur les couvercles seulement.

— L'ancienne abbaye du Puits d'Orbe, où je pense faire des fouilles sérieuses cette année, en vue de la publication du cartulaire de cette abbaye.

— Deux anciennes chapelles : celle de Notre-Dame-du-Caillé, dans la forêt du Grand-Jailly, où Jean Nadault a vu la pierre tumulaire de Messire Jean Demont, (1270).

— Et l'ancienne chapelle du cimetière, à Nesles, où se trouve, dit Courtépée, le mausolée d'une dame Jotrux, (1272).

En outre de tout cela, il y a dans beaucoup de villages, des pierres tumulaires plus ou moins anciennes, qui, comme le disait M. Ed. Flouest dans une communication insérée dans le dernier numéro du bulletin, (1885) « sont ignorées ou mal lues » ; comme ce savant, j'en voudrais voir les estampages réunis dans le musée de la Société, et de ce côté, pour ma part, je m'efforce d'en tirer le plus possible de l'oubli, et pense d'ici quelque temps, donner l'épigraphie complète des tombes de la célèbre abbaye de Fontenay.

Il existe encore, de ci, de là, dans presque tous les villages, des vestiges de constructions anciennes qu'il serait très utile d'explorer.

En terminant, Messieurs, permettez-moi d'émettre un vœu : je désirerais qu'une réunion trimestrielle réunît les membres actifs ; tous les trois mois, une réunion, ce n'est pas de trop, convenez-en, et je crois que plus elles seront fréquentes, plus notre société prendra d'extension.

Tout d'abord, ces réunions fréquentes permettront aux membres zélés, la production de travaux plus nombreux et plus étendus, car, comment voulez-vous, qu'en quelques heures une société puisse entretenir ses membres des travaux de toute une année. Cela me paraît matériellement impossible, et aujourd'hui, Messieurs, je ne vous ai pas dit la dixième partie de ce que j'ai fait dans le courant de cette année.

Henry COROT

NOTE

Entre Savoisy et Nesles, lieu dit *La Grand'Borne* il existe des vestiges de constructions anciennes où nous avons trouvé, parfaitement conservées, les fondations d'un mur dans lequel les pierres de la base, au lieu d'avoir leur position naturelle, étaient inclinées suivant un angle de 45°

Les quelques coups de pioche que nous y avons fait donner par un maçon dont la carrière est située à quelques pas seulement de cette construction, ont ramené à la surface du sol des pierres sciées de formes et de dimensions diverses ; presque toutes brisées et épaisses de quatre ou cinq centimètres, elles portent un ou plusieurs trous forés au repoussoir, et entourés d'une oreillette ou demi-anneau, creusée à deux centimètres du trou. Nous avons rencontré de semblables fragments sur l'emplacement de la forteresse, dont il reste des vestiges entre Viserny et Villaines-les-Prévotes, à quelque distance de la chapelle de Sainte-Christine ; ces pierres cependant, diffèrent des nôtres en ce qu'elles ne portent aucune trace de forage et devaient, à notre avis, avoir une tout autre destination.

Nous avons aussi trouvé sur le terrain avoisinant ces substructions, des fragments de poterie micassée, qui nous font croire à l'existence en ce lieu d'une villa gallo-romaine, car, on le sait, ce genre de poterie se fabriquait en Gaule, surtout à cette épo-

que, dans certains centres, d'où elle était colportée ensuite dans les villages ; toutefois, l'absence de marques de fabricants sur les quelques fragments que nous avons recueillis, nous oblige à la plus grande réserve.

La poterie de grès noir, telle qu'on en rencontre dans les stations de l'époque mérovingienne, y est aussi représentée et nous en avons trouvé quelques échantillons.

Qu'étaient ces substructions : nous ne voulons pas le dire avant que de nouvelles fouilles viennent nous apporter des preuves concluantes, mais avant tout, la toponomastique aidant, nous serions tenté de croire à l'existence d'une station gallo-romaine, car pour nous, le lieu dit *La Grand Borne*, n'est autre que l'emplacement auprès duquel se trouvait une borne milliaire posée sur la voie romaine qui allait de *Vertilium* à *Alésia*, ou bien encore une borne limitant le territoire des *Mandubii* et des *Lingones*. Il serait à désirer que ce monument, s'il existe encore, soit l'objet de sérieuses recherches ; ce serait pour un musée Bourguignon un précieux trésor.

HENRY COROT



RAPPORT

Sur la découverte de Poteries à vernis plombifere de l'époque gallo-romaine faite, en 1884, dans les fouilles de Vertilium, par la Société archéologique du Châtillonnais ; *suivi du Tableau des noms et marques de potiers gaulois et gallo-romains trouvés jusqu'à ce jour dans le Châtillonnais.*

Grignon, dans son *second bulletin des fouilles sur la montagne du Chatelet*, villa gallo-romaine située près de Fontaine, entre Joinville et Saint-Dizier (Haute-Marne) cite, page 216 et 217, la découverte suivante : (1)

« 1° Un *urceolus* composé d'une terre blanche, « couverte d'*un vernis de massicot ;* (2) il a six pouces « au total ; sa forme est un globe déprimé portant « sur un petit pied dont la base est circulaire ornée « de moulures ; il est uni au vase par une gorge « arrondie ; le col de ce vase est étroit intérieure- « ment, il est coupé en haut en forme d'entonnoir. « La partie supérieure du corps du vase est couverte « de feuilles qui ressemblent à peu près à celles de « vigne, elles sont en relief et ordonnées avec symé-

1. A Paris chez Delalain, lib. rue et à côté de la Comédie Française, M.DCC. LXXV.

2. Oxyde de plomb jaune.

« trie, y ayant des espèces de sypres ou vrilles ren-
« versées, posées alternativement entre les feuilles
« et au-dessous.

« 2° Une tasse de chasse de terre blanche couverte
« d'un *vernis* de *couleur olive rembruni*. Ce vase est
« orné d'un bas-relief qui représente des lévriers et
« des lièvres courant à toutes jambes, exécutés avec
« un art inimitable. L'ouvrier n'a pas appliqué son
« génie à rendre strictement la nature, mais il a mis
« tant de feu dans les attitudes et de délicatesse
« dans les traits que l'on peut dire que l'art a dé-
« passé la nature. Ce qui est encore plus admirable
« dans l'exécution de ce vase, c'est que la couverte
« n'a rien déformé ; tout y respire, les traits les plus
« déliés n'ont point été grossis et les angles émous-
« sés, ni les creux remplis....

Ne reconnaît-on pas dans cette description, que j'abrège, l'œuvre des sculpteurs gallo-romains et leur savoir-faire comme émailleurs ? mais Grignon, qui n'était pas seulement un chercheur intelligent et ardent, mais encore un chimiste, ne fut pas plus cru sur cette assertion, qui n'intéressait guère sans doute les archéologues bien rares d'alors, que sur beaucoup d'autres objets par lui récoltés dans ses fouilles. MM. Chaptal et Brongnard lui-même ont nié l'existence de la poterie vernissée relatée par Grignon. M. Brongnard, dans son *Traité sur les arts céramiques*, déclare que la découverte des vernis à base de plomb ne peut pas remonter au-delà du Xe siècle. (1)

1. *Mémoire sur la céramique antique dans la vallée du Rhône* par MM. A. Lombard-Dumas, Nimes Clavel-Ball'vet et Ce 1879, d'après les notes de la coll. d'Emilien Dumas, *de Sommière*.

En 1881, lors de la construction à Troyes, à l'angle de la rue de la République et de celle du Théâtre, en face le lycée, d'une maison appartenant à M. Mariotte, on mit à jour, à quatre mètres environ de profondeur, deux fours à potiers de forme circulaire, des matrices de moules de potiers et une grande quantité de fragments de poterie de l'époque gallo-romaine dont la plupart provenant évidemment de ces fours, à en juger par leur état de pureté et de conservation, portent des noms de potiers d'origine gauloise.

Puis : 1° Huit fragments de divers vases en terre blanche, vernissés couleur ***vert-de-cuivre*** et ***jaune***, les uns en dedans, les autres en dehors ; d'autres en dehors et en dedans.

2° 18 autres fragments de vases en terre cuite de couleur jaunâtre, rouge et noire (celle-ci noircie sans doute par un incendie), ayant tous une couverte de ***vernis*** de peu d'épaisseur, couleur ***vert-de-cuivre***, jaunâtre et brun-roux. Quelques-uns atteignent la pureté et le brillant des plus belles productions de nos maîtres émailleurs du XVIe siècle.

3° Une monnaie romaine, grand bronze de DOMITIEN (90 de J-C).

Tous ces objets sont dans ma collection, qui renferme également des poteries à couverte de vernis vert de cuivre provenant des fouilles faites dans les substructions gallo-romaines de la *Villa Berno*, Bernon (Aube).

Ces divers et nombreux débris de vases recouverts de vernis de plomb, de cuivre et de fer, aux couleurs variées, trouvés au milieu de mobilier gallo-romain et confirmant la découverte de Grignon, ne lais-

seraient aucun doute sur l'existence d'émailleurs à cette époque lointaine ; cependant d'autres découvertes, plus probantes encore, méritent d'être relatées.

Je ne rappellerai pas les émaux cloisonnés de l'époque gallo-romaine de nos collections dont M. du Cleusiou a donné une page intéressante en chromolithographie dans l'*Art National* (1). Je n'en parlerai que pour ordre, ainsi que de ces bavures *d'émaux variés*, existant sur les fragments de creusets trouvés dans les fondations de la maison Mariotte ; mais je ne puis passer sous silence les nombreux débris exhumés des ruines romaines d'Orange (Gard) recueillis et classés par M. Emilien Dumas, dans le mémoire rappelé plus haut, sous l'étiquette de : *Poteries romaines à émail plombifère.*

...« Et, » dit l'auteur, M. Lombard-Dumas, rappelant les notes de M. E. Dumas, « contrairement « aux assertions de MM. Chaptal et Brongniart, il a « pu prouver qu'il existait, à l'époque gallo-romaine, « des vernis à base de plomb, sur des poteries fabri- « quées par d'habiles céramistes. »

M. E. Dumas a divisé ces poteries en trois sous-genres : les poteries à vernis polychrome ; celles à vernis jaune à l'intérieur et vert à l'extérieur ; et celles décorées en dedans comme en dehors, ou à l'extérieur seulement, d'un enduit vert.

L'un des fragments à vernis polychrome porte le nom de SILVANI et M. Lombard-Dumas fait remarquer que le potier SILVANVS se trouve sur l'estampille du verrier CN. ATEVS signalée par M. Flouest,

1. Paris, lib. Abel Pilon, A. Levasseur succ. éditeur, 33 rue de Fleurus 1882, tome Ier, p. 486, pl. 8.

notre érudit collègue, dans la *Note* (1) et qu'il est possible que cet habile céramiste, « ait fait profiter l'art « céramique des secrets de la verrerie. »

Il résulte de l'analyse chimique faite par M. Paul de Gasparin (p. 67 du mémoire de M. Lombard-Dumas), « que l'enduit à la base métallique de ces poteries romaines participe bien plus de la nature du verre, que de celle de la couverte employée par les céramistes modernes. » (2)

J'ai également pu constater le fait de vitrification, du moins en apparence, sur des poteries de terre à vernis incolore du XVI[e] siècle, que je possède, provenant de nos anciennes fabriques du département de l'Aube.

Si, dans la découverte qui fait l'objet du présent rapport, due à nos infatigables collaborateurs de la *Société d'archéologie du Châtillonnais* en la villa gallo-romaine de Vertilium, des fragments de céramique recouverts d'un vernis plombifère ne nous apportent pas de noms de potiers romains, ils nous fournissent en l'image de ce guerrier romain dont nous avons fait reproduire les traits, une preuve non moins évidente de l'origine antique de cette poterie émaillée.

1. *Note* sur trois marques de fabrique de verriers, à l'époque de la domination romaine en Gaule. *Revue des sociétés savantes*. 6[e] série. Tom. I. 1875.

2.

Oxyde plomb-litharge		6,579	6,636
Deuxide de cuivre		0,057	
Acide staunique		0,000	
Argile ocreuse	Silice	1,854	2,903
	Alumine	0,418	
	Serquioxyde de fer	0,597	
	Chaux	0,034	
		Total.....	9,539

Ce qui représente, ajoute M. de Gasparin, litharge, 100 parties ; argile, 43 parties ; deutoxyde de cuivre, 86 0/0 de partie.

C'est en effet parmi de nombreux débris de mobilier de toute sorte remontant à cette date, à trois mètres de profondeur, qu'ont été trouvés, à Vertault, les deux fragments de vase dont la description suit :

Le premier semble appartenir à un flacon. Il est recouvert, à l'extérieur seulement, d'un vernis foncé de couleur *vert-de-cuivre* ; et le sujet, dont toute la partie supérieure et la partie postérieure manquent, représente un singe assis, tenant un fruit dans ses mains posées sur son abdomen. (1)

Le second fragment en terre poreuse d'un clair-jaunâtre enduite d'un vernis *vert-clair-jaune* à l'extérieur et à l'intérieur, représente en bas-relief un romain en attitude de combat. Il tient son bouclier de forme circulaire, à umbo, de la main gauche et en avant ; et, de la main droite, son glaive à la hauteur de l'œil, prêt à fondre sur son ennemi. Sauf une draperie qui le couvre à la ceinture, ce guerrier est complètement nu. Il est imberbe et sa tête nue est à cheveux courts.

Ce débris semble dépendre d'un vase circulaire peu élevé ; et le vernis, sur lequel apparaît un léger voile blanchâtre ressemblant à une irisation, est coulé dans la profondeur des reliefs dont il détruit la pureté. Ce voile doit-il être attribué à l'excès de cuisson, cause de la coulure de l'émail, ou faut-il le croire le résultat de la présence de matières vitreuses dans les émaux, comme l'a justifié l'analyse faite

1. M. Léon Foucher de Reims, dont la collection en poterie gallo-romaine et en verre est si riche et si attrayante, possède un pot en terre cuite rouge avec couverte de même couleur, lustrée, ayant une grande analogie avec notre sujet. Ce vase, sans anse, a été trouvé à Reims dans un tombeau d'enfants, il y a environ trois ans.

pour les poteries des ruines d'Orange, c'est ce qui reste à étudier.

L'intérêt que présente ce sujet, qui est presque un objet d'art antique et qui est en même temps un spécimen parlant de la céramique vernissée gallo-romaine, nous engageait à le faire reproduire en chromolithographie ; c'est à cette fin, et autorisé par Messieurs les membres de notre bureau, que j'ai confié ce travail à M. Martini, graveur de l'importante imprimerie Dufour-Bouquot, de Troyes. (V. Pl. 1).

Si l'on consulte le tableau des noms de potiers ci-après, on y voit figurer sur deux débris de vase en poterie rouge-lustre, de bonne confection, ce nom : SIL(VAN)I et OFI-SILVANI. Ces deux fragments, qui sont au Musée de Châtillon, ont été découverts à *Vertilium*, comme les deux spécimens à vernis plombifère décrits plus haut. Serions-nous donc en présence du potier qui a signé l'œuvre signalé par M. Dumas ; et faut-il en induire que le même SILVANVS a eu son officine à *Vertilium*, ou seulement que les objets qui nous occupent sont de lui ?

Ce rapport me semblerait incomplet si je ne rappelais, avant de le clore, entre autres exemples nombreux que je pourrais encore citer, les deux découvertes suivantes :

La première, faite à Reims (Marne), dans notre région.

La seconde, en Perse, qui s'impose à notre sujet quoique éloignée de nous, à cause de son importance et de sa haute antiquité.

L'une a pour objet un simple pot à eau, si l'on

consulte sa forme, un pot à vin suivant son attribut; elle fait partie de la brillante collection de M. Léon Foucher dont j'ai déjà parlé.

Ce pot, qui est d'une parfaite conservation, est recouvert d'un *vernis vert-jaunâtre* que couvre, comme notre second sujet de *Vertilium*, une sorte de voile nébuleux blanchâtre. On remarque à la partie inférieure de son anse, en appendice, un raisin en haut relief. Il a été découvert à Reims en 1885-86, à l'extrémité du faubourg Cérès, avec une quantité d'objets gallo-romains, notamment plus de 800 fragments de poterie rouge portant des noms gaulois et gallo-romains, acquis pour le musée de cette ville et par moi-même. (1)

L'autre découverte concerne les objets ci-après, tout récemment déposés au Louvre, qui dépendent des collections de la mission Dieulafoy recueillis dans les ruines des palais d'Artaxercès et de Darius. (2)

« 1° Un fragment d'une frise en *faïence émaillée*
« provenant du palais de Darius et ornée de douze
« figures des gardes royaux du corps des immortels
« décrits par Hérodote.

« Ce fragment mesure 3 mètres 50 cent. de hau-
« teur sur 12 mètres de longueur.

« 2° Deux fragments d'une frise en *faïence émail-*
« *lée* ornée de lions en bas reliefs et provenant des
« pylones du palais d'Artaxercès Mnémon ; ces deux

1. Cet objet ainsi que le guerrier romain de *Vertilium* doivent figurer comme type de poterie vernissée *antique régionale*, dans l'ouvrage que je prépare en ce moment avec ce titre: *La poterie antique parlante*, monographie des noms et marques de potiers gallo-romains découverts dans l'Aube, la Côte-d'Or, la Marne, la Haute-Marne et l'Yonne.

2. Le journal *LA CVRIOSITÉ*, du 23 juillet 1886.

« fragments mesurent ensemble 4 mètres de haut
« et 9 mètres de long.

« 3° Deux fragments de rampes d'escalier en *faïence*
« *émaillée* ;

« 4° Deux fragments de frise en terre cuite repré-
« sentant des animaux fantastiques; ils ont ensem-
« ble 6 mètres 30 de long sur 1 mètre 80 de haut.

« .....11° Près de 500 objets d'ordre secondaire:
« des *vases émaillés* Sassanides, des armes funérai-
« res parthes, etc., etc.

Nous voici en présence de monuments gigantesques, de ces terres cuites émaillées ou non émaillées à sujets historiques ou simplement fantastiques, de simples vases couverts de vernis plombifères, datant de plus de 400 ans avant notre ère; et tous ces objets non seulement dans leur forme, mais encore dans leur composition matérielle, sont restés jusqu'à ce jour inconnus de nos archéologues !

Que seraient nos modestes découvertes si, en dehors de la curiosité, nous n'avions à constituer l'histoire par l'archéologie?

Nous ne sommes plus à nous demander l'importance qu'ont les objets en céramique dans les recherches archéologiques ; nos recherches personnelles nous confirment chaque jour que c'est sur ces simples vases en terre, dont l'usage est aussi vieux que le monde, qu'il faut porter nos investigations. C'est dans la structure de la céramique que nous verrons l'enfance de l'homme avant l'art, puis les premières notions de l'art, puis les produits des recherches et des études des savants primitits; savants dont, hier encore, on ignorait l'existence et qui,

comme notre Bernard Palissy au XVI[e] siècle, sont arrivés à leur but.

Nous devons donc nous réjouir de ces nouvelles récoltes archéologiques déposées dans nos modestes musées et dans les vastes salles du Louvre où nous pourrons les visiter et les étudier à loisir.

Tous ces faits nous enseignent que la science archéologique n'est encore qu'à l'état embryonnaire; que les connaissances de nos devanciers étaient loin des connaissances que nous leur supposions ; car, il faut bien le reconnaître, si nos numismates ont beaucoup étudié les temps passés au moyen des médailles et des monnaies antiques ; d'autre part la poterie, les armes, les objets d'art et en un mot tout le mobilier antique ont été bien négligés. Cependant il est incontestable que la forme, le genre, la nature, la matière de tous ces objets, qu'on les reporte avant l'histoire ou qu'ils lui soient postérieurs, sont propres à déterminer les âges, à fixer les époques plus exactement que les monnaies elles-mêmes.

Nous savons tous d'ailleurs que le plus sûr diagnostic des époques, c'est la réunion des divers objets qui servent à nos études. La connaissance des uns confirme celle des autres. Evidemment une monnaie seule ne nous suffit pas pour indiquer une date applicable aux découvertes où elle gisait ; la poterie nous renseigne mieux, à mon humble avis. Mais la réunion de cette monnaie ou de cette poterie ou de l'une ou de l'autre à des objets antiques, nous renseigne mieux encore.

L'archéologie est une des sciences les plus attrayantes, les plus entraînantes. Elle passionne bien vite celui qui s'y donne, parce que les recher-

ches qu'elle impose et les découvertes qui en résultent sont autant de créations nouvelles, sinon par la nature des objets, toujours par l'intérêt historique. Elle est le pivot, la base de l'histoire ; et c'est elle et l'anthropologie, sa sœur inséparable au-delà de l'*Histoire*, qui créeront notre grande histoire nationale et qui complèteront celle du monde entier. Aussi, est-ce avec une ardeur toujours croissante, que nous devons travailler, travailler sans relâche comme vous l'avez fait jusqu'à ce jour.

C'est un nouveau venu parmi vous, Messieurs et chers collègues, qui vous y convie: vous ne ferez de ce côté, jamais un vain appel à sa bonne volonté, à son dévouement.

THÉOPHILE HABERT.

TABLEAU DES NOMS & MARQUES DE POTIERS GAULOIS & GALLO-ROMAINS

Existant sur des fragments de Poterie trouvés jusqu'alors dans le Châtillonnais, avec indication sommaire du genre de vase où ils sont apposés, du lieu de la découverte et de celui du dépôt. Extrait de mon ouvrage encore inédit : La Poterie antique parlante, *cité dans le rapport qui précède.*

NOMS ET MARQUES	OBSERVATIONS ET DESCRIPTIONS SOMMAIRES	LIEU DE LA DÉCOUVERTE	LIEU DU DÉPOT
AFRICANI	sur une anse d'amphore, terre grossière, jaunâtre	Vertault	Musée de Dijon
AMIANIM	*nom gaulois*, AA avec un point, coupe, terre rouge	Vertault	Musée de Dijon
ANANI ?	*nom gaulois*, AA non barrés, tasse, terre rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
ATEI	bol, terre rouge-brun, excellente facture	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
ATEVS ‖ MAET	bol, t. rouge-gris, couv. r., association de potiers	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
OF BASSI	bol, terre rouge, couverte de même	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
BRACIL	A avec un point, *nom gaulois*, bol, terre rouge	Vertault	Musée de Dijon
BVRDOM	*nom gaulois*, fond de coupe, terre rouge	Châtillonnais	Collection Baudouin
OFF...DON ?	(Burdom), fond de bol, terre rouge	Vertault	Musée de Dijon
CAIVICO ou CANICO ?	*nom gaulois*, coupe très remarquable, la couverte à l'intérieur est marbrée blanc-rosé sur fond brun	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
OFF CER ?	fond de bol, terre rouge	Vertault	Musée de Troyes
CIC....?	*(cicaru)* ? *nom gaulois*, bol, terre rouge-jaunâtre	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
CINNAMI *(rétrog.)*	à l'extérieur d'une coupe à sujets en relief, t. rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
CINN... *(rétrog.)*	à l'extérieur d'une coupe à sujets en relief, t. rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
C (VA) II ? *(sur umbo)*	A avec un point, *nom gaulois*, bol, terre rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine

TABLEAU DES NOMS ET MARQUES DE POTIERS GAULOIS ET GALLO-ROMAINS (*Suite*)

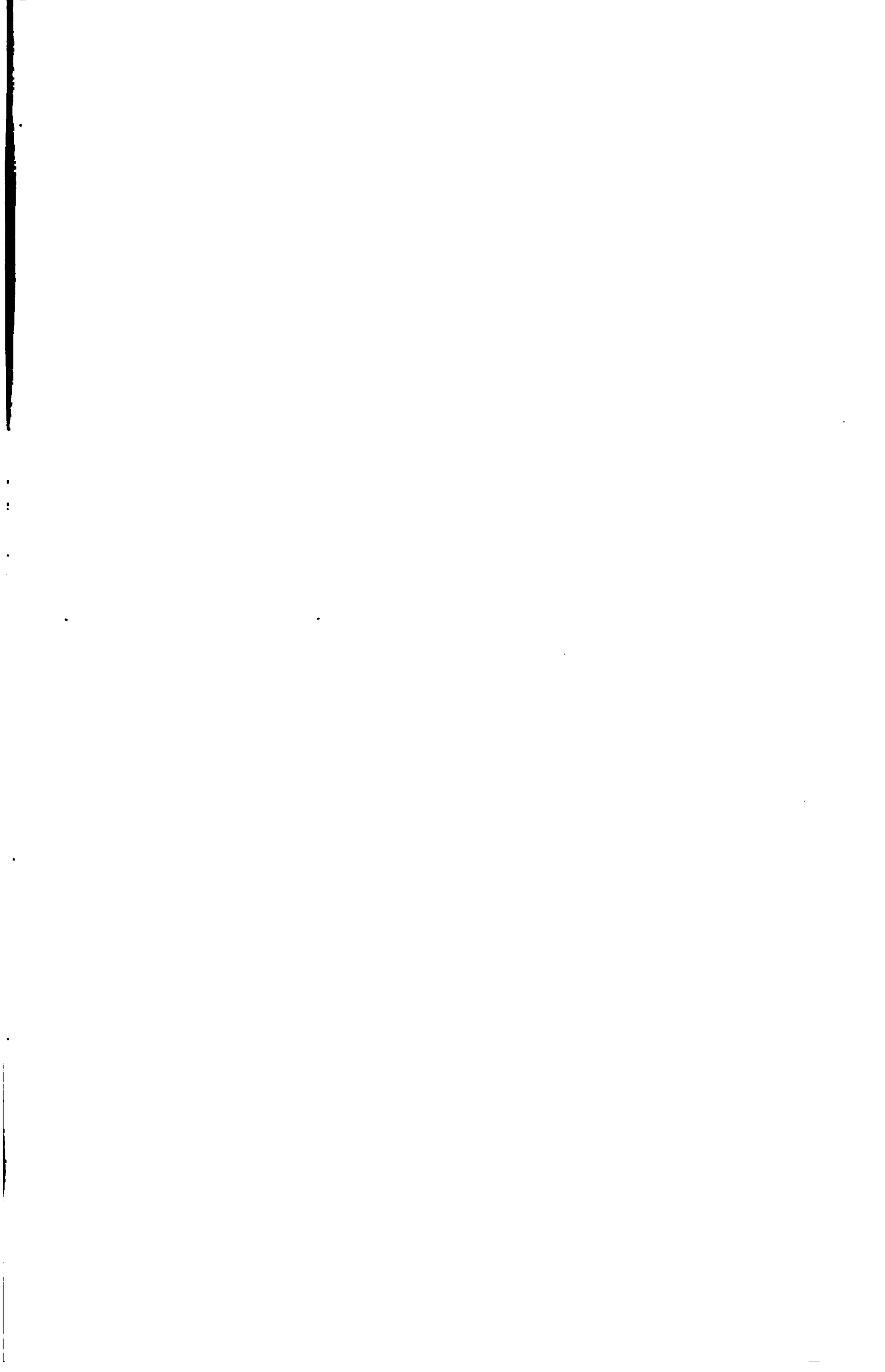
NOMS ET MARQUES	OBSERVATIONS ET DESCRIPTIONS SOMMAIRES	LIEU DE LA DÉCOUVERTE	LIEU DU DÉPOT
MFARVS ?	Le F est douteux ; sur anse d'amphore, t. gris-jaunâtre	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
FLORI (*sur umbo*)	petit o, fond d'une assiette, belle facture, terre rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
(GER)(MA)NIOF	les trois premières lettres manquent, bol, terre rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
IBERTVS	bol, terre rouge, à base peu élevée	Vertault	Musée de Dijon
OF (*i*) NGII (*nui*) ?	*nom gaulois*, bol, terre rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
IVCV(ND)VS	coupe, terre rouge, à couverte de même	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
(*IVCV*)ND ?	brisure, ND restent seulement ; bol en terre rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
LHOSCRI (*en creux*)	Schuermans, 2523, L-HOSCRI, dessus, lampe, t. blanche	Vertault	Musée de Dijon
OF·LICIN	bol, terre rouge, dessous *en graffito* (PH)	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
LIC·NAAO N(AMA)(*ni*)O ?	bol, terre rouge, association de deux potiers	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
LYPIM	la première lettre est douteuse, bol, terre rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
MACCONOF	A non barré, *nom gaulois*, sur umbo, plat rouge	Châtillonnais	Collection Beaudoin
MARIANIF	AA avec trait vertical, *nom gaulois*, bol, terre rouge	Vertilium	Musée de Troyes
OF (ME)M	bol, terre rouge	Vertilium	Musée de Châtillon-s-Seine
MHSII..VSIII	(MESSENIVS FEC) ? *nom gaulois*, plat terre rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
MON(TAN)I	bol de bonne facture, terre rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
C(MVR)R(AN)	A non barré, bol, terre rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
PAVILI·M	bol, terre rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
PRIM	bol, terre rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine

TABLEAU DES NOMS ET MARQUES DE POTIERS GAULOIS ET GALLO-ROMAINS (*Suite*)

NOMS ET MARQUES	OBSERVATIONS ET DESCRIPTIONS SOMMAIRES	LIEU DE LA DÉCOUVERTE	LIEU DU DÉPOT
PRIMISCO	assiette (association de PRIMVS avec SCOTIVS ?)	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
OF PRIMI	assiette, terre rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
ROT·TAC	assiette, t. r. jaunâtre, assoc. de potiers (n° 19,453)	Magny-Lambert	Musée de St-Germain
SAB·INIO	un point dans le O, bol, terre rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
SE(CV)N	bol, terre rouge, de bonne facture	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
(SE)LS·LC	sur une anse d'amphore (*original égaré*) (14,633)	Vertault	Musée de St-Germain
SEVVO . FEC (1)	(*fort relief*), marque circulaire, petite tasse, t. rougeâtre	Env. de Châtillon	id. n° 14,641
SEVVO . FEC ✝ (1)	id. id. petit vase, terre rouge, couv. *noire*	id. id.	id. n° 14,642
L·SEX	sur une anse d'amphore, terre rougeâtre grossière	id. id.	Collection Mamet fils
SIL(VAN)I (*N rétrog.*)	petit bol, terre rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
OFI·SILVANI (*sur umbo*)	assiette de bonne facture	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
·TITC...E	deux ou trois lettres sont usées, fond d'assiette	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
TVLLVS FE	coupe profonde en terre rouge, mauvaise facture	Vertault	Musée de Dijon
VEGTI	bol en terre rouge	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
VIENNI ?	sur un fragment, fond de coupe, terre blanche à couverte gris-ardoise	Vertault	Musée de Châtillon-s-Seine
Palme	dans le fond d'une petite tasse, forme évasée, t. rouge	Env. de Châtillon	Collection Beaudoin
Rosace	sur le fond d'un plateau, terre rouge	Châtillonnais	Collection Beaudoin

1. Ces deux noms sont séparés de FEC par une feuille de lierre au lieu d'un point. Le second FEC est suivi d'une croix (liaison de IT).

TH. H.





IMP H. BOGUREAU, Chatillon-s Seine

ÉGLISE S^T VORLES

(Vue prise du Cimetière.)

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE SAINT-VORLES

DE CHATILLON-SUR-SEINE

EN VUE DE SON CLASSEMENT PARMI LES MONUMENTS HISTORIQUES

Il existe à Châtillon un monument religieux, qui, particulièrement cher aux habitants, attire également l'attention des étrangers.

Ce monument, dont l'existence est en effet intimement liée à celle de la ville dès son origine, la domine du haut du plateau qui s'élève en cet endroit sur la rive droite de la Seine ; et, resté seul debout près des tours en ruines du château d'où partait le cri d'armes des Bourguignons: *Chastillon au noble Duc*, il n'intéresse pas moins l'histoire de l'art que le patriotisme local.

Depuis longtemps, ceux qui ont eu l'occasion d'apprécier cet intérêt s'étonnent de ne pas voir encore l'église Saint-Vorles classée parmi les *Monuments historiques*.

Dans sa tournée pastorale de 1881, Mgr Rivet, qui a gouverné pendant près d'un demi-siècle le diocèse de Dijon avec autant de distinction que de sagesse, s'exprimait ainsi à ce sujet : « Quant à

l'Eglise Saint-Vorles, si remarquable par ses souvenirs et son caractère, Nous désirons que le Conseil de Fabrique, d'accord avec le Conseil municipal, adresse au Ministre une supplique, afin d'obtenir son inscription au nombre des Monuments historiques ; elle est digne à tous égards d'y figurer. »

Une délibération en ce sens a été prise par le Conseil de Fabrique le 7 juillet 1883 ; il l'a renouvelée en 1886 ; et le Conseil municipal ne peut manquer d'unir ses instances aux siennes pour obtenir le classement désiré.

La promulgation de la loi, du 30 mars 1887, *pour la conservation des Monuments et Objets ayant un intérêt historique et artistique*, est suivie, dans le *Journal officiel*, d'un état annexe, qui comprend dès à présent le classement d'une *Peinture de l'Eglise Saint-Vorles.*

Il s'agit ici d'une ancienne peinture à fresque décorative de la voûte de la chapelle Sainte-Thérèse. — Quoique cette peinture soit fort altérée par le temps, on ne peut qu'applaudir à la pensée d'en assurer la conservation.

En fait d'ouvrages de ce genre, il y aurait les mêmes raisons de comprendre au nombre des objets d'art de cette église, dignes de la sollicitude de l'Etat, un tableau du XVe siècle représentant la Translation des reliques de Saint-Vorles dans le Château de Châtillon.

Mais ce ne sont pas seulement quelques peintures, c'est l'église elle-même et tout entière qu'il importe de classer et de protéger.

La présente notice, dont la rédaction a été provoquée par le Maire de la Ville et dont la *Société*

archéologique du Châtillonnais a voté la publication dans ce but, a pour objet, en faisant connaître l'église en question, de démontrer la convenance et la justice de cette demande.

I

ORATOIRE

des premiers temps du Christianisme

— CHAPELLE SAINT-BERNARD —

L'église Saint-Vorles eut pour berceau un antique oratoire, qu'elle renferme encore dans son intérieur, et qui a toujours été regardé comme remontant aux premiers temps de l'établissement du Christianisme dans le pays.

Il avait été construit au milieu du *castrum* de Châtillon ; et c'est ce qui lui avait fait donner le nom de Sainte-Marie du Château.

« Certainement, disait en 1651, dans l'histoire de sa ville natale, le P. Le Grand, qui, devenu recteur des colléges de Jésuites de Metz, Autun et Langres, puis député à Rome, comme procureur de sa province, avait pu acquérir dans ces différentes cités, surtout dans la dernière, quelque connaissance des antiquités monumentales, — certainement ceux qui ont consulté les archives de l'abbaye (de N. D. de

Châtillon) et considéré la forme et la structure de la vieille église du Château concluent qu'elle est pour le moins du IV[e] siècle.... Elle ressemble fort aux petits oratoires que batissoient les premiers Chrétiens, ... et où les Fidelles s'assembloient pour faire oraison (1). »

M. l'abbé Tridon, qui, un des premiers en France, lors de la rénovation des études d'art et d'histoire du Moyen-Age, a eu le mérite d'ouvrir un cours d'archéologie chétienne, a dit, de son côté, deux siècles plus tard, que « ce petit temple... rappelle parfaitement par sa forme les monuments arqués (*monumenta arquata*) des Catacombes de Rome. C'est même, ajoute-t-il, une copie littérale de la crypte tumulaire de Saint-Hermès, martyr sous Trajan. Décrite avec d'intéressants détails par M. Raoul-Rochette, dans son Tableau des catacombes (p. 71-73), cette crypte est donnée par ce savant comme le type des monuments chrétiens de cette époque. Tout autorise en effet à rattacher notre oratoire à ces temps héroïques du Christianisme. C'est une abside du petit appareil en forme de coupole renversée, précédée d'un espace en carré long qui forme nef (2). »

La coupole a 2[m] de profondeur, 2[m] 43 de hauteur et 2[m] 40 de largeur.

Au centre de cette coupole, est pratiquée une niche carrée, de 1[m] de hauteur, 0[m]55 de largeur et 0[m]35 de profondeur. — C'est dans cette niche qu'é-

1. *L'histoire saincte de la ville de Chatillon-sur-Seine au duché de Bourgongne*, par le R. P. E. Le Grand, de la Compagnie de Jesus, natif de la mesme ville, 2[me] partie, p. 32, 33, 39. — Autun, 1651.

2. *Notice archéologique... sur Châtillon-sur-Seine*, par l'abbé Tridon, Chanoine honoraire de Troyes, Inspecteur des monuments religieux du diocèse, p. 14-15. — Troyes-Châtillon, 1847.

tait placée la célèbre *Vierge noire*, qui paraît avoir décidé en quelque sorte, comme on le verra tout-à-l'heure, de la vocation de saint Bernard, et devant laquelle les ducs de Bourgogne prêtaient serment de foi et hommage aux évêques de Langres, dont ils étaient les feudataires pour la garde du château de Châtillon. Cette Vierge, qu'on disait avoir plus de mille ans, selon le rapport de Courtépée aux approches de la Révolution, a été livrée aux flammes en 1793, malgré la résistance des femmes armées qui campèrent une nuit au feu d'un bivouac devant la porte de l'Eglise, pour empêcher la profanation de l'image que le P. Le Grand appelait le *Palladium* de la ville.

Du côté droit de la coupole, est une piscine. La niche carrée où elle se trouve a 0^m 25 de hauteur, à peu près autant de largeur et 0^m 13 de profondeur.

La nef de l'oratoire en avant de la demi-coupole a en longueur 4^m 67 et en largeur 3^m 22.

Tel est le premier édifice chrétien, construit dans *l'oppidum* châtillonnais, où s'accomplirent, à partir du IX[e] siècle, d'autres événements religieux dont il nous reste à rendre compte.

On sait que, à cette époque, lors de l'invasion des Normands, on s'empressa partout de transporter du milieu des campagnes dans les lieux fortifiés les reliques des Saints pour les mettre à l'abri des ravages d'envahisseurs encore païens. — Dans un village situé à trois lieues environ de Châtillon (le village

de Marcenay), était mort en 591 un saint prêtre, demeuré en vénération dans la contrée. C'était saint Vorles, l'ami et le conseiller du roi de Bourgogne Gontran, à la famille duquel on dit même qu'il appartenait. Ses restes étaient alors déposés dans un sarcophage de pierre dans la crypte de l'église de Marcenay, où on le voit encore. L'évêque de Langres, Isaac-le-Bon, prit soin de les transférer, en 868, dans la forteresse de Châtillon (1) ; et, vers l'an mille, Brunon de Roucy, un de ses successeurs, y fit élever sous le vocable de ce saint, qui était devenu le patron populaire de la ville, une église à laquelle il attacha des chanoines, chargés de la direction des écoles qui s'y trouvaient déjà depuis longtemps établies (2).

Seulement, c'est une question de savoir si, lors de la construction de Saint-Vorles, une église plus spacieuse n'avait pas été déjà annexée à l'oratoire du château. — L'affirmative peut se soutenir par la considération que, avec l'accroissement de la population chrétienne, le lieu de réunion des premiers fidèles avait dû devenir insuffisant ; et le vocable de Saint Martin, qui fut ajouté à celui de Sainte Marie, serait de nature à faire croire en effet qu'il avait été pourvu à son agrandissement après la mort du grand évêque de Tours. — Mais, d'autre part, il n'est resté

1. *Gallia christiana.* — Isaac (trigesimus nonus Lingonensis episcopus) corpus S. Varioli, Veroli seu Vorli ex Marciennico vico, ubi a tempore Guntramni regis jacuerat, Castellionem ad Sequanam transtulit, ann. 868.

2. Notum sit omnibus... quod bonæ memoriæ Bruno Lingonensis episcopus ecclesiam apud Castellionem construxit, Canonicos ibi esse ad Deo serviendum disposuit... — *Charte de Robert, évêque de Langres, confirmative de cette fondation.*

aucune trace d'un monument intermédiaire entre l'oratoire primitif et l'église actuelle ; et il n'est fait aucune mention d'un événement quelconque qui, en amenant sa ruine, aurait occasionné sur son emplacement même l'établissement d'un nouvel édifice religieux après la translation des reliques de saint Vorles à Châtillon. L'adoption du vocable de Saint Martin, qui s'explique par la popularité de ce saint, n'entraîne pas nécessairement l'idée de la construction d'une église. Il ne faut pas oublier enfin que Châtillon, comme l'indique son nom, n'était dans le principe qu'un simple *castell (Castellio);* et qu'il n'est devenu qu'après la destruction de *l'oppidum* de *Latiscum*, au temps de Gérard de Roussillon, le chef-lieu de l'ancien *Pagus* du Lassois (comté ou bailliage de la Montagne). — Une belle et grande église, assez vaste dès lors pour suffire aux nouveaux besoins du culte dans la localité, celle de Saint Mametz, avait été d'ailleurs édifiée tout près du château, sur le même plateau, seulement à 300 pas environ de l'oratoire de Sainte Marie; et, ce qui fixe bien la date de sa construction entre le Ve et le Xe siècles, c'est non seulement qu'on a souvent trouvé, sur l'emplacement du cimetière qui l'entourait, des tombes en pierre de l'époque mérovingienne ; mais que, au retour du concile d'Airy, près Auxerre, qui eut lieu en 1015, sous le règne de Robert, les reliques de saint Vorles furent exposées devant cette basilique.

Comme elle a été entièrement rasée lors des guerres de la Ligue, nous ne pouvons juger autrement de cette église, à laquelle avait été donné, comme à la cathédrale même du diocèse, le nom du martyr de Césarée, après qu'un évêque de Langres

y eût rapporté d'un pèlerinage à Jérusalem quelques-unes de ses reliques. C'est probablement parce que sa fondation se perd ainsi dans la nuit des temps, que le P. Le Grand dit « qu'il faudroit estre deuin, ou bien auoir tenu toutes les vieilles Chartres de la Cathedrale de Lengres, pour découurir son origine; il est seulement certain, ajoutait-il, qu'elle étoit déjà bastie du temps de Robert roy de France. »

Quoi qu'il en soit, l'ancien oratoire de Sainte-Marie du Château fut compris, en contre-bas, dans le transept nord de Saint-Vorles. Il paraît, du reste, que cette chapelle resta ouverte par le haut, pour être en communication directe avec l'église : car, maintenant encore, elle n'en est séparée que par un plancher, et l'on n'y voit aucune trace de voûte.

Un siècle plus tard, cet oratoire, déjà si respecté, comme on le voit, acquérait une nouvelle illustration.

D'une maison seigneuriale de Châtillon sortait alors celui qui devait être le plus grand homme de son temps, un des plus éloquents et des plus saints docteurs de l'Eglise: c'est-à-dire saint Bernard.

L'habitation de sa famille était située près de Saint-Vorles, sous les murs du Château. C'est là que s'écoula sa première jeunesse, pendant laquelle il fréquenta naturellement les célèbres écoles dont la direction venait d'être confiée aux chanoines ins-

titués par l'évêque Brunon de Roucy; et qu'il édifia par ses exemples et ses leçons les trente compagnons, qu'il entraîna dans le cloître avec lui. C'est là aussi que, pour consacrer ces pieux souvenirs, les Religieux Feuillants, soumis plus tard à sa règle, fondèrent une de leurs maisons (occupée maintenant par une communauté d'Ursulines).

Il faut même ajouter ici que, par la suite, saint Bernard détacha l'élite des chanoines de Saint-Vorles, auxquels il devait son éducation, et qui furent alors convertis en chanoines réguliers, pour fonder la belle abbaye de Notre-Dame de Châtillon (aujourd'hui hôpital Saint Pierre), dans la prairie qui s'étend au pied de la montagne, sur un plus vaste emplacement que ne le comportait l'étroit plateau du château. Il nous semble même, d'accord en ce point avec la tradition, reconnaître l'intervention directe et les conceptions personnelles du saint, dans la construction de l'église de cette abbaye (1). Elle est en effet, dans son originalité sévère, conforme aux idées que le génie universel de saint Bernard a eu l'occasion d'exprimer sur l'architecture monastique; et n'a d'analogues, à notre connaissance, que deux autres églises à la construction desquelles il n'est pas sans avoir pris une certaine part: celle de Saint-Nicolas de Châtillon, relevant de l'abbaye même de Notre-Dame, dont le style tout particulier a été signalé par M. Viollet-Leduc, et celle du monastère de Fontenet, établi près de Montbard par un des propres oncles de saint Bernard, sur les terres de sa famille.

C'est au reste à l'époque de sa vie passée à Châ-

1. Civium fert traditiô : procurante divo Bernardo,... ecclesiam ædificatam — Hocmell. Homélie de Saint-Vorles, c. VI.

tillon que se rattache l'événement qui eut pour théâtre l'oratoire renfermé dans l'église de Saint-Vorles. — Une nuit de Noël, pendant que saint Bernard, encore enfant, était aux pieds de la Vierge qu'on y vénérait, il eut une vision qui semble avoir eu la plus grande influence sur sa destinée et la nature particulière de son génie. — Le souvenir de cet événement, rappelé dans les peintures décoratives de la coupole qui renfermait la niche de la Vierge, augmenta la vénération pour le sanctuaire où il avait eu lieu ; et il devint dès lors nécessaire de l'agrandir. — A cet effet, à la nef de l'oratoire, compris dans le transept de l'Eglise Saint-Vorles, fut annexée une chapelle extérieure, d'une longueur de 6m 36 *intra muros*, et communiquant avec elle par une arcade en plein cintre. — Comme l'oratoire antique, dont elle est le prolongement, elle est en contre-bas du sol de l'église. Seulement elle s'ouvrait sur le collatéral gauche de cette église par deux larges arcades; et ce n'est qu'à une époque récente qu'elle en a été, comme l'oratoire lui-même, séparée par le plancher placé au-dessus de la coupole.

L'oratoire du Château, ainsi agrandi et dès lors appelé la *Chapelle Saint-Bernard*, n'a cessé d'être un sanctuaire fréquenté par les fidèles de la ville et les pèlerins du dehors.

Cette chapelle, fermée pendant la Révolution, ne recouvra même pas sa destination religieuse immédiatement après la réouverture des églises, particulièrement de celle de Saint-Vorles. Livrée d'abord, pour le service de celle-ci, à un usage étranger au culte, elle a été restaurée en 1854 à l'aide

d'une souscription populaire ; et c'est seulement alors que, remise en communication avec l'église par un escalier intérieur, elle a été ornée de peintures à fresque ainsi que de vitraux rappelant les événements qui avaient marqué le séjour de saint Bernard à Châtillon et qui en présageaient de plus grands (1).

II

ÉGLISE SAINT-VORLES

(Fin du Xe ou commencement du XIe siècle)

L'église de Saint-Vorles est d'abord remarquable par la date de sa construction. Une charte, citée plus haut, nous apprend qu'elle eut l'évêque Brunon pour fondateur (2) ; et l'on sait que Brunon de Roucy, 49e évêque de Langres, occupa ce siège de 980 à 1015 ou 1016. Il est donc ainsi démontré que notre

1. Au bas d'une des verrières de la chapelle on lit :

« *L'an de l'Incarnation M. D. CCC. LIV., à la gloire de Dieu, de Notre-Dame, de Saint Bernard et de Saint-Vorles, et en actions de grâces de la délivrance du Choléra, cet oratoire antique a été restauré par les soins et les pieuses offrandes des habitants de Châtillon.* »

M. l'abbé Tridon nous a fait le trop grand honneur de dire que la pensée de cette restauration était l'accomplissement d'un vœu exprimé dans notre *Histoire de Châtillon*, publiée dans notre première jeunesse, en 1837. — Il n'est que juste de déclarer que cette restauration et la souscription qui en a permis l'exécution sont dues au dévouement du pieux Châtillonnais qui, dans la Notice citée plus haut, a si bien traité le sujet qui nous occupe en ce moment, et à qui nous avons fait plus d'un emprunt dans celle-ci.

2. V. la note 2 de la page 382.

église remonte aux dernières années qui précédèrent ou aux premières qui suivirent l'*an mille.*

Comme c'était alors une opinion assez généralement répandue que le monde devait finir à cette date, on serait porté à croire que la fondation de Saint-Vorles dut la suivre plutôt que la précéder. Nous remarquons même que les travaux conçus alors par le vénérable abbé Guillaume pour l'achèvement de l'église Saint-Bénigne de Dijon, de concert avec Brunon, signalé par la *Gallia christiana* comme un zélé restaurateur d'églises, de monastères et d'écoles, n'ont commencé qu'en 1001 (1). Mais on ne peut rien dire de certain à cet égard : car il n'est pas sans exemple que des églises aient été bâties dans le cours du Xe siècle, telles que celle de Germiny-des-Prés, édifiée par Théodulphe, évêque d'Orléans ; et l'on fixe même la construction de certaines parties de l'église abbatiale de La Couture, au Mans, à la date de 995, c'est-à-dire précisément à la veille de l'année fatale. Bien plus, on sait qu'Adson, abbé de Montier-en-Der, dans notre voisinage, « ami de Gerbert et conseillé par tous les hommes marquants de son siècle, écrivit, à la prière, dit-on, de Gerberge, femme de Louis d'Outre-Mer, son livre de l'*Anté-Christ*, dans lequel, il combattait, à l'aide des textes sacrés, la croyance que le monde touchait à sa fin et qu'il s'occupa avec ardeur de la réédification de son monastère ; c'est alors qu'il jeta sur l'emplacement du sanctuaire primitif les fondements d'une église plus vaste, dont une partie subsiste encore..., et

1. D. Plancher, *Histoire de Bourgogne.* — T. 1er, p. 478-79.

qui fut consacrée le 8 des Calendes de décembre de l'année 998 (1). »

Le plus sûr est donc de placer seulement à la fin du X[e] ou au commencement du XI[e] siècle la fondation de l'église de Saint-Vorles.

Au reste, quand sa date ne serait pas déterminée par acte authentique à une vingtaine d'années près, elle le serait par le caractère bien nettement accentué de son architecture.

Aussi, quand M. de Caumont visita Châtillon à la suite du congrès scientifique de Troyes, de 1864, il n'hésita pas à reconnaître dans ce monument le type du roman primitif, le comprenant dans le petit nombre des églises antérieures à l'an 1050, avec deux autres, très caractéristiques, de notre région, déjà inscrites parmi les *Monuments historiques* et restaurées à ce titre : la partie primitive de l'église de Montier-en-Der, consacrée, comme nous venons de le dire, en 998, et l'église de Vignory, dont la dédicace fut faite en 1049, le jour de la fête du Pape Urbain, par l'évêque de Langres Harduin (2). Avec ce sens arhéologique exercé que nous lui avons connu, M. de Caumont nous dit *qu'il croit l'église de Saint-Vorles de la première moitié du XI[e] siècle* ; et il ajoute que son arcature est semblable à celle que l'on voit dans les églises romanes de la région germanique, ornementation qui avait été employée à Ravenne pour les plus anciennes constructions (3).

1. *Archives de la Commission des Monuments historiques*, 1885-72. — T. II. Eglise abbatiale de Montier-en-Der.

2. La charte existe encore aux Archives de Bourgogne, à Dijon, fonds de l'abbaye de Saint-Bénigne. — V. les *Archives de la Commission des Monuments historiques*.

3. *Notes sur quelques églises antérieures à l'an 1050*.— Bulletin monumen tal, 1871.

Telle avait été aussi l'opinion de M. de Montalembert, quand il était venu, en 1838, à Châtillon, rechercher les traces de saint Bernard, dont il eût été si digne d'écrire l'histoire avec sa chaleureuse éloquence. Nous avons été témoin de la vive impression produite par la vue de notre antique église sur ce grand admirateur de l'art chrétien, qu'il a si efficacement contribué à remettre en honneur ; et il nous souvient qu'il était alors particulièrement frappé de la ressemblance de cet édifice avec les élégantes églises romanes des bords du Rhin.

On a peine à s'expliquer comment un art si original et si pur a pu sortir tout d'un coup de cette époque obscure de l'histoire, considérée comme une époque de profondes ténèbres, et qui, dans tous les cas, avait vu s'éteindre la civilisation romaine, dans nos contrées, après la chute de l'empire d'Occident.

On sait toutefois que les premiers temples chrétiens furent construits sur le plan des basiliques romaines, où se rendait la justice et se traitaient les affaires. — Ces basiliques, en forme de parallélogramme, étaient divisées, dans le sens de leur longueur, par deux rangs de colonnes, en trois galeries, qui sont devenues les nefs actuelles, et dont la principale, celle du centre, se terminait en un hémicycle où siégeaient les magistrats. Cet hémicycle, en s'allongeant, a formé le chœur de nos églises ; et, sous l'inspiration de la religion nouvelle, des transepts vinrent s'ajouter en Occident à ces temples, qui figurèrent ainsi ce qu'on appelle la croix latine, dont ces transepts étaient les bras. — Tel fut en particulier le plan de l'église romane de Saint-Vorles.

Cette église, à son origine, offrait donc l'image par-

faite d'une croix latine, d'une longueur de 30m du portail au chevet, et de 20m50 dans le transept, *intra muros.* — Elle était surmontée d'un dôme de forme quadrangulaire, au point d'intersection du transept avec la nef centrale; et ce dôme a été lui-même surexhaussé, au XIVe siècle, par l'addition d'un clocher.

Cet édifice se distinguait de plus par une particularité qui est à remarquer. — C'est que la façade occidentale de l'église était formée d'un second transept, absolument semblable à celui qui formait les bras de la croix, avec la seule différence qu'il était de moindres dimensions. Il n'a en effet que 12m10 de long, tandis que l'autre est, comme on vient de le dire, de 20m50. On voit encore un de ses frontons du côté du nord, et nous les retrouvons même tous les deux dans le tableau de la Translation des reliques de saint Vorles, qui contient une vue de l'église au XVe siècle.

Entre ces deux frontons et au milieu de la façade, s'élevait déjà du reste un second clocher, qui a été remplacé par la tour actuelle, sans caractère, reconstruite en 1619, époque à laquelle eut lieu le remaniement du sommet de toute la partie antérieure de l'église (1).

Cette particularité d'un second transept, à l'ouest de l'édifice, avait d'abord fait croire à M. de Caumont qu'il y avait eu dans le principe, à Saint-Vorles, comme dans certaines églises, à la métropole Saint-Jean, de Besançon, par exemple, un autre chœur

1. Cette date est inscrite extérieurement au-dessus de la fenêtre de la tribune comprise dans la tour du clocher; et elle se trouve reproduite sur la clef de voûte de la première travée de la nef centrale.

faisant face à celui du levant ; mais on ne peut s'arrêter, selon nous, à l'idée que l'église Saint-Vorles n'aurait pas eu d'entrée à la place ordinaire et normale. Sans compter, en effet, que cette entrée s'aperçoit dans la vue du XV[e] siècle, on voit au-dessus du portail une inscription en vers latins qui paraît bien convenir à l'entrée d'une église : — inscription qui est sans doute de la composition de quelque religieux attaché aux écoles de Saint-Vorles et qui, par son style non moins que par son caractère épigraphique, se rapporte au temps de la fondation (1).

En outre, ce portail est suivi d'un porche, s'ouvrant sur la nef centrale et principale par une arcade cintrée en forme de fer à cheval, qui est évidemment de la même époque. — Enfin le porche est flanqué de deux chapelles, dont l'une, celle de gauche, était le baptistère, où l'on trouve également les traces de la première construction ; et l'on sait d'ailleurs que la cuve baptismale, dont la place paraît encore marquée dans un enfoncement de cette chapelle, est ordinairement à la porte du temple.

Telles étaient la correction et la pureté de ce monument, qu'elles n'ont pas eu trop à souffrir de la défectuosité des matériaux employés pour sa construction : il est en effet entièrement bâti en moellons, sans aucune intervention de pierres de taille et de briques, même pour les parements des baies et l'é-

1. Voici cette inscription :

« QVI SCELERVM SENTIS ORANS TE FASCE GRAVARI
HIC VENIÆ CERTVS NE CESSES FVNDERE PLANCTVS
QVÆQVE PARIT MORTEM POSTHÆC ADTENDE RVINAM ».

rection des colonnes ou pilastres; et, « ces matériaux peu choisis montrent, dit M. de Caumont, que l'art de bâtir était alors dans un état inférieur à ce qu'il fut dans la deuxième moitié du XIe siècle ».

Ainsi qu'on en peut juger encore par les trois fenêtres du chœur qui sont restées intactes, les baies à plein cintre, qui ont été ailleurs agrandies ou refaites, étaient assez étroites.

Ce qui donne du reste un cachet particulier de distinction à tout l'extérieur de l'édifice, c'est le système d'arcatures géminées, supportées par des pilastres, semblables à celles des anciens monuments de Ravenne, qui couronnent encore la partie supérieure de tous les murs de la première construction.

C'est du côté du cimetière qu'on peut le mieux apprécier l'originalité, la simplicité et la sévère beauté de Saint-Vorles à son origine ; c'est de là qu'on envisage en effet d'un seul coup d'œil les parties les plus anciennes du monument qui ont été conservées : à savoir la rotonde du chevet, le transept et le dôme; toutes parties que distinguent et relèvent les élégantes arcatures dont nous venons de parler ; — abstraction faite des additions apportées à l'édifice à diverses époques et qui l'ont en partie dénaturé. Mais, comme le dit M. de Caumont, qui a eu soin de dessiner le monument sous cet aspect dans la planche jointe à son travail, « il est facile de dégager ces additions et de rétablir le plan primitif ».

Dans l'intérieur, la nef centrale est assez étroite pour sa hauteur ; elle est en effet de 4m 45 de large, sur 11m d'élévation: ce qui donne à l'édifice de l'élancement et de la grâce, en même temps que le

rétrécissement des baies, quoique beaucoup d'entre elles aient été agrandies, y augmente le recueillement.

Entre le porche et le transept, cette nef principale est séparée de chacune des allées collatérales par quatre arcades en plein cintre, sans moulures.

Les piliers de ces arcades, dont les uns sont carrés, dont les autres sont arrondis et flanqués, sur leurs quatre faces, de pilastres, en forme de demi-colonnes engagées dans la maçonnerie, sont sans chapiteaux et d'une rusticité qui s'explique par l'emploi de simples moellons dans leur construction.

On pourrait croire que les piliers carrés n'avaient été qu'ébauchés. Mais nous avons remarqué que, dans l'église de Vignory, dont la construction est à peu près contemporaine de la nôtre et dont les détails sont plus faciles à déterminer, à raison de l'emploi des pierres de taille qui la composent, les piliers des premières travées sont aussi carrés, et que ceux de la travée la plus rapprochée du chœur sont seuls ronds.

Au-delà du transept, au droit de la nef principale, se trouve le chœur, qui se termine en coupole.

Il est probable que les allées latérales s'étendaient aussi, au levant, de l'autre côté du transept. Les arcades en plein cintre suivies d'une amorce de voûtes en berceau accusent ce prolongement; et elles se terminaient sans doute en hémicycles analogues à celui du chœur. Mais ces parties de la construction primitive ont été transformées par l'édification de chapelles accessoires, au XIVe siècle.

Dans la partie antérieure de l'église, dont le sommet a été restauré en 1619, comme nous l'avons

dit, les voûtes des trois nefs ont été construites dans le style du temps, soit en voussures à vives arêtes; mais elles sont en berceau dans les parties primitives de l'édifice qui n'ont pas été refaites, c'est-à-dire dans le transept et dans le chœur.

Quand nous observons l'antique église de Vignory, où des voûtes n'ont été construites, à l'origine, que sur l'abside et le déambulatoire, nous sommes tenté de nous demander si les nefs de Saint-Vorles n'étaient pas aussi, après tout, couvertes primitivement que d'une simple toiture, supportée par des poutres apparentes. — Ce ne serait alors qu'au commencement du XVII[e] siècle qu'on aurait pensé à voûter la nef centrale et les bas-côtés en avant du transept. Ainsi se trouverait expliqué le remaniement général du sommet de cette partie de l'édifice, sans être obligé de recourir à l'hypothèse de sa reconstruction à la suite d'un désastre causé soit par les guerres de la Ligue soit par un accident, tel qu'un incendie. Et, en admettant même que cet accident ait eu lieu réellement, il se concevrait encore mieux par la préexistence de charpentes au lieu de voûtes.

Les voûtes en plein cintre du transept sont d'ailleurs, comme l'avait déjà remarqué M. l'abbé Tridon, « sans nervure, sans arête, sans autres arcs-doubleaux que ceux qui renforcent les piliers du centre de l'édifice et les aident à supporter le poids du clocher. »

Enfin rien n'est plus pur, plus simple et plus saisissant que cette partie de l'église, où le maître-autel est placé sous un dôme élevé, au point d'intersection du transept, fort élancé lui-même, et du chœur, dont la coupole élégante est éclairée au che-

vet par trois fenêtres juxta-posées, du plus heureux effet.

III

ADDITIONS A L'ÉGLISE PRIMITIVE

On ne saurait trop regretter que, pour répondre aux besoins ultérieurs du culte à Saint-Vorles, des additions aient été faites, dans le cours des siècles suivants, particulièrement du XIVe, à un édifice aussi pur, auquel il est d'ailleurs facile de restituer par la pensée son unité primitive.

CHAPELLE SAINT-BERNARD

Nous avons déjà parlé du prolongement de l'antique oratoire, qui a formé la chapelle Saint-Bernard. Rien n'est sans doute plus respectable que le sentiment pieux qui a motivé cet agrandissement. D'après le profil des voûtes qui recouvrent la partie surajoutée et qui sont absolument semblables à celles des nefs établies en 1619, cette construction, au moins dans sa forme actuelle, aurait eu lieu à la même époque ; seulement il est bien fâcheux que, pour l'annexer à l'église, on n'ait pas imaginé un aménagement moins imparfait que le simple appenti qui a été appliqué, soit alors soit depuis, au flanc nord de l'église.

(*XIVe siècle*)

CHAPELLES DU CARMEL ET DE SAINTE-THÉRÈSE

On a vu que les nefs collatérales devaient s'étendre, dans la direction du levant, au-delà du transept, comme semble l'indiquer le commencement de voûte en berceau qu'on remarque encore de chaque côté du chœur.

Du côté gauche, la nef a été prolongée, tout le long de l'abside et même au-delà du chevet, par une construction postérieure, en forme de parallélogramme, dite la chapelle du *Carmel*, laquelle était terminée à son extrémité orientale par une large baie ogivale, dont on voit encore la place, quoiqu'elle ait été murée depuis longtemps.

A gauche de cette nef, s'ouvre par une arcade en ogive, la chapelle de *Sainte-Thérèse*, qui, comme elle, est une construction du XIVe siècle. On y voit une fenêtre géminée à arcades en trilobes, surmontée d'une rose ou d'un *oculus* trifolié et encadrée dans un plein cintre. — Mais ce qui la rend vraiment digne d'intérêt, au point de vue de l'art chrétien et de l'histoire, ce sont les peintures à fresque dont la voûte est décorée et qui ont déjà paru dignes d'être classées parmi les *Objets ayant un caractère historique ou artististique*. Ces peintures, qui sont aujourd'hui en partie effacées par le temps et qui auraient besoin d'une intelligente restauration, représentent le Christ, au milieu des symboles des quatre évan-

gélistes, entouré non seulement des principaux personnages du Nouveau Testament, tels que la Vierge, saint Pierre, saint Paul, saint André et autres apôtres, mais encore d'un certain nombre de martyrs et de saints, notamment saint Etienne, sainte Catherine et sans doute aussi ceux qui étaient restés les plus populaires dans nos contrées. Parmi ces derniers on remarque un saint portant sa tête, et dans lequel il faut voir saint Denis ou saint Didier, évêque de Langres au IV[e] siècle, considéré comme le fondateur de l'oratoire de Sainte-Marie du Château et des écoles de Saint-Vorles (1). Ces divers personnages sont figurés dans des galeries ou compartiments surmontés de dais en forme de trèfles.

La saillie de la chapelle du *Carmel*, avec le bâtiment annexe, dit la *Chapelle Sainte-Thérèse*, forme un contraste choquant avec les parties romanes de l'édifice, qui présentent un si noble aspect de ce côté.

Cette construction élevée et absolument nue, qui dépasse sensiblement le chevet, ne saurait s'expliquer que par l'intention de relier l'église au château, dont les bâtiments de service et d'habitation étaient contigus, ainsi que le cloître des chanoines. — On sait d'autre part qu'une dépendance du château, appelée le *Perron de Mauconseil*, où les ducs de Bourgogne, à genoux devant la Vierge de l'antique oratoire, prêtaient aux évêques de Langres leur serment de foi et hommage, avait jour sur l'église (2). — Or, la partie de cette église en communication avec le château ne peut être que le prolongement dont il s'agit.

1. Ces fresques ont été dessinées dans l'*Album de l'arrondissement de Châtillon*, par M. Nesles, — in f°, Dijon, 1853.

2. V. notre *Histoire de Châtillon*, p. 195-96. — Châtillon-sur-Seine, 1837.

On en a la preuve dans la vue de Châtillon en 1570, dont l'original existe à la Bibliothèque de la Ville ; et cette preuve est confirmée par les amorces des pierres existant encore dans la chapelle Sainte-Thérèse et qui la rattachaient aux autres bâtiments du château, depuis longtemps détruits. Il y a de plus dans le mur latéral extérieur de la chapelle du Carmel une ouverture qui a été murée et qui avait dû nécessairement servir au château de communication avec l'église ou lui donner un jour sur la chapelle en question. — La jonction du château à l'église sur ce point ne peut donc faire aucun doute.

D'un autre côté, il est à remarquer que, dans le mur séparatif de la chapelle Sainte-Thérèse et de la chapelle du Carmel, il avait été pratiqué une ouverture oblique ou un judas, qui ne pouvait avoir d'autre objet que de permettre à une personne agenouillée dans la première de ces chapelles de voir de sa place l'autel établi dans la seconde, au-dessous de la grande baie dont nous avons parlé précédemment.

Cette particularité n'est d'ailleurs pas la seule qui frappe dans la chapelle Sainte-Thérèse. M. l'abbé Frérot, curé de Châtillon, nous y a fait remarquer un bénitier qui ne pouvait dès lors être qu'à l'usage de ceux qui s'y rendaient de l'intérieur du château, sans passer par la porte d'entrée de l'église ; et il ajoutait avec raison que les peintures qui décoraient cette chapelle, à la différence de toutes les autres parties de l'édifice, faisaient assez voir qu'elle avait eu une destination particulière et privilégiée.

Enfin, de l'ensemble de toutes ces observations, il est difficile de ne pas conclure que le bâtiment auquel on n'a pu donner le nom de Chapelle Sainte-Thérèse

qu'après 1621, date de la canonisation de cette sainte, était spécialement affecté aux hôtes du château pour l'accomplissement de leurs actes religieux dans l'église de Saint-Vorles; et l'on ne doit pas être éloigné d'y voir le lieu où les ducs de Bourgogne prêtaient serment aux évêques de Langres, à genoux devant l'image séculaire de la *Vierge noire*, qui, selon Courtépée, avait été *transférée* de l'oratoire dans l'église; — cette image ayant dû, très probablement, à l'époque de son déplacement, être exposée à la vénération publique sur l'autel de la chapelle du Carmel, c'est-à-dire de la chapelle consacrée à la dévotion de la Vierge.

CHAPELLE DU ROSAIRE

Du côté opposé à celui nous venons de décrire, c'est-à-dire à l'endroit où devait se trouver l'abside de la nef collatérale de droite, tout l'angle compris entre le chœur et le transept méridional a été rempli, vers la même époque, par la construction d'une autre chapelle, dite du *Rosaire*.

Cette chapelle, élargie de manière à faire disparaître toute la partie extérieure du transept, comprend deux travées de voûtes, dont les nervures en diagonale portent sur des consoles en médaillon.

EXHAUSSEMENT DU DÔME

Aux constructions du XIVe siècle, que nous venons d'énumérer, il convient d'ajouter un autre ouvrage

exécuté, à Saint-Vorles, à la même époque. Nous voulons parler du clocher, qui fut alors superposé au dôme, dont il forme le couronnement.

Cette époque aurait été ainsi celle d'une grande transformation de l'église.

Un second remaniement de l'édifice eut ensuite lieu plus tard : au commencement du XVIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque d'ordre et de calme qui succéda aux guerres de religion et de la Ligue.

Nous avons déjà dit que c'était l'époque à laquelle les voûtes actuelles de la nef centrale et des allées collatérales avaient été construites ; — on vit précisément alors s'exécuter dans l'église d'autres travaux qu'il nous reste à indiquer.

(Commencement du XVIIe siècle)

CHAPELLE SAINTE-CROIX

Quand même la date de 1610, année où cette chapelle fut sans doute achevée, ne serait pas inscrite extérieurement au dessus de la porte d'entrée, ses voûtes et ses sculptures, qui dénotent le souvenir de la Renaissance, feraient assez connaître l'époque de sa construction.

Cette chapelle correspond à celle de Saint-Bernard, qui se trouve en face, annexée au mur nord de l'église. Mais, au lieu d'être comme celle-ci en simple appenti, elle forme un édicule, avec fronton, œil de bœuf et porte cintrée, donnant sur l'esplanade de Saint-Vorles.

CHAPELLE DU SÉPULCRE

On ne saurait compter, parmi les parties surajoutées à l'église primitive, la chapelle du *Sépulcre*.

Comme on en peut juger à l'aspect de ses voûtes, du même style que celles des nefs, qui datent de 1619, elle a été seulement restaurée à cette époque.

Mais elle était certainement, dès l'origine, comprise dans le transept occidental, où elle faisait face à celle du baptistère, dont la construction romane avait été plus respectée.

SACRISTIE

La chapelle du Rosaire est suivie, du côté du levant, de la sacristie, dont les voûtes, semblables à celles des nefs, de la chapelle Saint-Bernard et de la chapelle du Sépulcre, indiquent qu'elle a été édifiée vers la même époque.

Cette sacristie, avec ses dépendances, achève d'obstruer de sa construction massive l'élégante rotonde romane du chevet.

VI.

OBJETS MOBILIERS DE SAINT-VORLES

D'INTÉRÊT HISTORIQUE OU ARTISTIQUE

(Epoque romane ou byzantine)

CIBORIUM SUSPENDU AU-DESSUS DU MAITRE AUTEL

Le tabernacle de l'autel principal en marbre est surmonté d'une crosse d'évêque monumentale. — Autour de sa tige serpente un pampre doré; et le gland, suspendu à son sommet, en forme de dais, contient une *custode* ou un *ciborium :* appareil liturgique fort rare aujourd'hui, où étaient placées les Saintes Espèces, qu'on faisait descendre sur l'autel, à un moment donné, par un mécanisme renfermé dans le bois de la crosse.

Le *ciborium* de l'église de Saint-Vorles nous paraît devoir se rattacher à l'époque romane ou byzantine, d'après la description qui en a été faite par M. le Dr Bourée, ancien bibliothécaire de la ville de Châtillon et antiquaire distingué. « Ce *ciborium*, dit-il, est un édicule en cuivre doré, semblable dans son ensemble à un temple grec de forme circulaire. Quatre colonnes à chapiteaux romans, cubiques, soutiennent un dôme surmonté d'une coupe composée de feuilles indigènes. Chaque côté de la coupole est ouvert, dans un tiers de sa hauteur, par une ar-

cade à plein cintre, qui vient s'appuyer sur le tailloir des chapiteaux des colonnes. Le socle d'où s'élancent ces colonnes est très simple et s'appuie sur un plateau circulaire. Ce plateau n'offre aucune particularité à la surface supérieure ; mais celle qui plonge sur l'autel est décorée de la colombe mystique, aux ailes étendues, et entourée d'une gloire : le tout en relief. L'une des colonnes est mobile et s'ouvre à l'aide d'une charnière pour faciliter l'introduction du *repositorium* ou vase renfermant les Saintes Espèces. De la base au sommet, le ciborium porte environ 47 centimètres (17 pouces) ».

PEINTURE DE LA VIERGE

Dans un monument, qui est de l'époque du roman primitif, il n'y a pas à s'étonner de rencontrer des traces de l'école byzantine. C'est ainsi qu'on y voit un tableau de la Vierge, couronnée d'un nimbe en or mat ; lequel paraît appartenir à cette école et où se trouve inscrit en lettres grecques la dénomination de la *Mère de Dieu :* M̃P ΘΥ̃.

(XVe siècle).

TABLEAU DE LA TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT-VORLES

Le tableau le plus intéressant de cette église est sans contredit celui de la Translation des reliques de Saint-Vorles de Marcenay à Châtillon.

Ce tableau, peint sur bois, formait un dyptique, qui était exposé sur la châsse du saint patron de la ville.

Courtépée, dans sa *Description du Duché de Bourgogne*, a dit que la châsse de Saint-Vorles, conservée dans l'église placée sous son vocable à Châtillon, « était jadis soutenue par deux colonnes de marbre abattues en 1751, et qu'elle a été transférée en une autre d'ébène revêtue d'argent ». Cette châsse était alors derrière le maître autel, sous le dôme, à l'entrée du chœur, où elle est restée jusqu'à la Révolution.

Au bas de la vue de la Translation, les vers suivants sont inscrits en caractères gothiques, sur deux colonnes :

« *Quand . Sainct . Vorle . fut . translaté .*
De . Mercennay . en . ceste . uille .
Isaac . le . fit . manifester .
Auant . les . ans . côpletz . de . mille .

Ce . bon . Isaac . uoult . semployer
D'une . ardeur . de . deuotion .
Jusque . en . ce . lieu . le . côuoyer .
Pour . y . fair . sa . mension . »

On lit au-dessus du tableau :

« CESTE TRANSLATION FVT FAICTE AV TEMPS DE CHARLES LE CHAVVE ROY DE FRANCE. »

Sans que les lois de la distance soient observées, la peinture représente le cortège du peuple, des magistrats et du clergé avec son évêque, transportant la châsse de Saint-Vorles, de Marcenay, dont le nom est naïvement écrit au-dessus du village, au château de Châtillon. Et ce qui donne à l'œuvre un intérêt tout particulier pour la localité, c'est que ce château est figuré fidèlement, avec tous ses détails, ainsi

que l'église de Saint-Vorles, tels qu'ils existaient au moment de l'exécution du tableau, c'est-à-dire au XVe siècle, comme le prouvent surabondamment les costumes des personnages, la forme des caractères et le style des vers qui se lisent au bas du sujet en question.

Extrêmement importante sous le rapport de l'histoire du pays, cette œuvre originale ne l'est pas moins sous le rapport de l'histoire de l'art, parcequ'elle est de nature à démontrer que la France fut en peinture, lors de la Renaissance, la rivale de l'Italie, au lieu d'être uniquement sa tributaire, comme on est généralement disposé à l'admettre.

Telle est l'opinion d'un appréciateur des plus compétents, M. Horsin-Déon, peintre-restaurateur des tableaux des musées de l'Etat, qui a eu l'occasion de s'exprimer ainsi sur notre tableau, qu'il fixe à la date ci-dessus indiquée :

« Il est doublement précieux, dit-il, au point de vue de l'art : car il ne saurait être confondu avec aucune des productions des écoles rivales. Celle-ci est française à tous égards. Quoique l'artiste qui créa cette peinture soit inférieur à Jean Fouquet, peintre de Louis XI, son œuvre n'en possède pas moins des qualités réelles. Sa composition, son dessin, quoique naïfs, ne manquent pas de méthode et de discernement. La perspective y est inexacte, mais comprise ; et l'artiste a su donner à son sujet tout son caractère religieux : il l'a exprimé dans la pose recueillie et modeste de ses personnages dont plusieurs têtes sont dignes d'éloge. Sans doute la couleur de cette peinture n'a pas la transparence que l'on admire dans les productions des élèves de

Van Eyck ; mais, quoique un peu blafarde, elle n'est point sans effet.

« Cette curieuse peinture qui, dans l'origine, formait un dyptique, fut restaurée à la fin du XVIe siècle. Réunie aujourd'hui dans un même cadre, elle orne une chapelle de l'église Saint-Vorles, où, nous l'espérons, elle sera précieusement conservée. La ville de Châtillon y est intéressée, et les amis des arts comprendront la nécessité de conserver une œuvre qui se rattache à l'histoire de la peinture et particulièrement à notre école, si généralement mal connue et mal appréciée (1). »

Ce tableau, primitivement disposé en dyptique, comme on l'a dit, et destiné à recouvrir la châsse de saint Vorles, devait être vu des deux côtés. — Sur la seconde face, ont été représentés, au XVIe siècle, en grisailles, les quatre évangélistes avec les animaux symboliques. Chacun d'eux est placé dans une niche dont le couronnement en plein cintre repose sur des pilastres cannelés. — Un écusson, reproduit deux fois, indiquait le donateur de cette peinture ; mais, comme il est en partie effacé par le temps, il n'a pu être déterminé.

(XVIe siècle).

TABLEAUX DE LA LÉGENDE DE SAINT-VORLES

Une série de tableaux, qui ne laissent pas que d'avoir un certain intérêt local, comprend la représentation des traits principaux de la légende de saint Vorles.

1. *Album de l'arrondissement de Châtillon*, précité.

Au bas de chacun d'eux une inscription en fait connaître le sujet.

Il nous suffira de signaler celui où Gontran assiste avec sa suite à une messe, célébrée par saint Vorles en l'église de Marcenay, et pendant laquelle le saint conseiller du roi de Bourgogne est ravi en extase.

L'inscription du tableau est ainsi conçue :

MARCENAY.

« GONTRAN OYANT LE BRVIT QVE LA VIE ADMIRABLE
DE SAINT-VORLE SEMOIT PARTOVT IL PRINT DESSEIN
POVR SE DONNER L'HONNEVR D'VN BIEN SI FAVORABLE
D'OUIR A MARCENAY LA MESSE DE CE SAINT. »

COPIES DE MAITRES DE DIVERSES ECOLES

Saint-Vorles possède en outre quelques copies de maîtres de diverses écoles.

La meilleure de toutes est évidemment celle de la *Sainte-Cécile*, de Raphaël, dont l'original est à Bologne.

Nous ignorons comment une œuvre aussi remarquable est parvenue dans cette église.

Il y a lieu de signaler aussi le *Bon Pasteur* et une descente de croix, où le Christ est représenté soutenu par deux anges.

Cette dernière toile est l'une des deux seules copies existantes d'un tableau d'Alonso Cano, de l'école espagnole, du temps de Ribera.

Ces deux tableaux ont été donnés à l'église de Saint-Vorles par le dernier abbé de Pothières, M. de Saint-Non, dont les armoiries sont peintes sur le

second (1), et qui a fait preuve de véritables talents artistiques dans sa *Description du Royaume de Naples et de Sicile*, en 5 volumes in-f°, accompagnée de magnifiques gravures, et dont il a offert un exemplaire à la ville de Châtillon.

Ajoutons enfin que notre compatriote, M. P. Mignard, dont l'érudition s'est appliquée à l'étude de nos antiquités locales et particulièrement de celles de Saint-Vorles dans l'*Album de l'arrondissement de Châtillon*, a fait don à cette église d'une copie des *Pèlerins d'Emmaüs*, du Titien, dont tous les personnages sont des figures historiques, telles que celles du cardinal Ximenès, de Charles-Quint, Philippe II, du pape Paul III et de François Ier (2).

LE SÉPULCRE

Un grand ouvrage de sculpture attire enfin l'attention à Saint-Vorles : c'est celui qui a donné son nom à la chapelle du Sépulcre, ainsi appelée parce qu'on y a transporté le monument qui était auparavant dans l'église du couvent des Cordeliers, détruite lors des guerres de la Ligue.

Il représente le Christ, étendu sur son tombeau et entouré de la Vierge, que soutient dans sa profonde douleur l'apôtre Saint-Jean, des trois Maries, dont deux portent des vases de parfums, de Joseph d'Arimathie et de Nicodème, embaumant et ensevelissant le corps du Seigneur.

1. *Etudes archéologiques sur le Pays de la Montagne*, par M. Mignard. Dijon, 1872.
2. *Ibid.*

Le donateur, qui était le sire de Romprey, lieutenant général du Bailliage de la Montagne, et sa femme, dame de La Ferté, sont aussi représentés agenouillés au pied du tombeau.

Enfin, à la porte du sépulcre, se tiennent deux gardiens, dont l'un porte un glaive et l'autre un flambeau.

Toutes ces figures sont de grandeur naturelle.

Cet ouvrage, qui est loin d'être sans valeur, a été exécuté, vers 1527, par un artiste châtillonnais, appelé Dehors, dont le nom mérite d'être retenu dans son pays.

V.

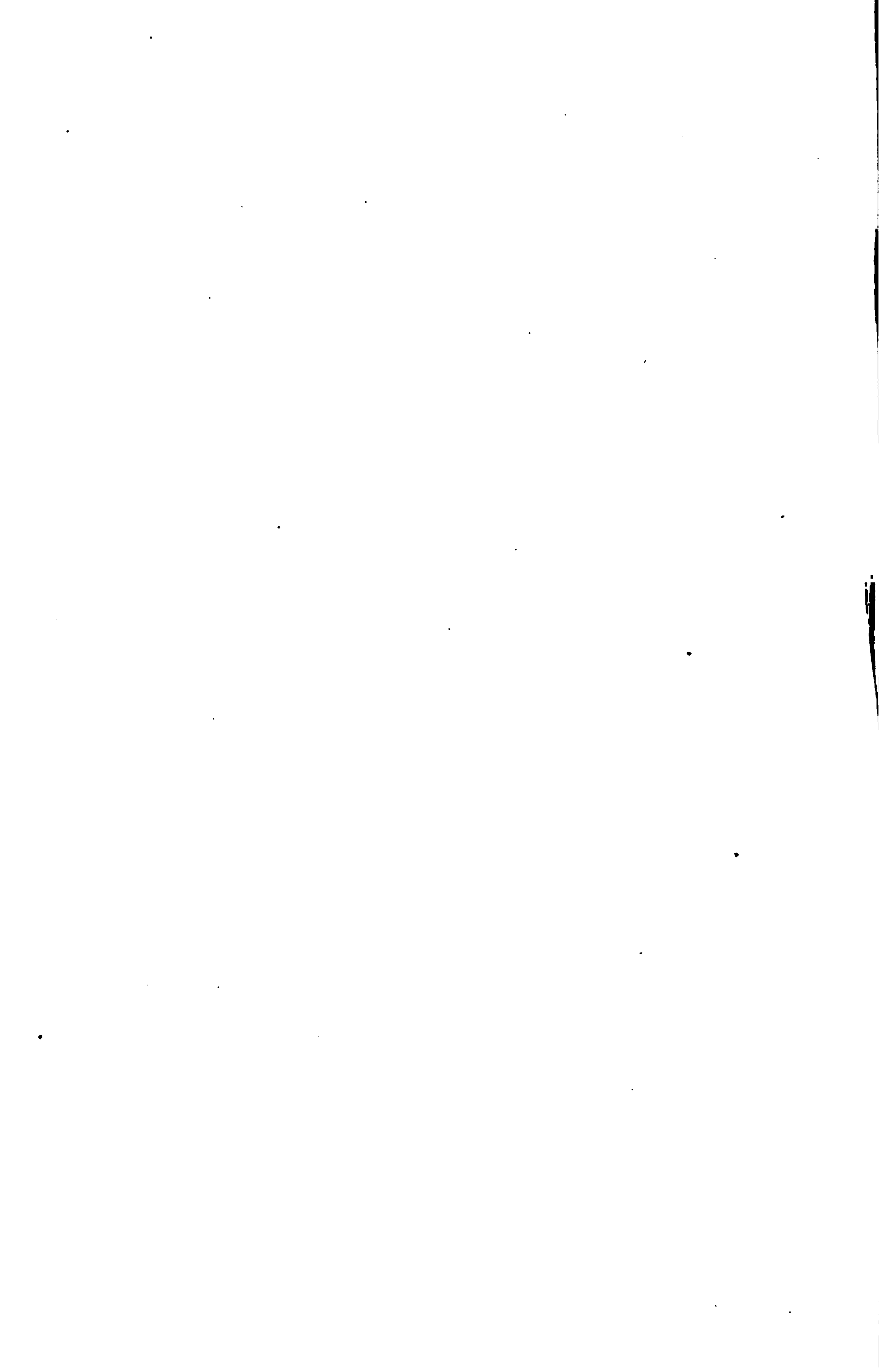
SÉPULTURES

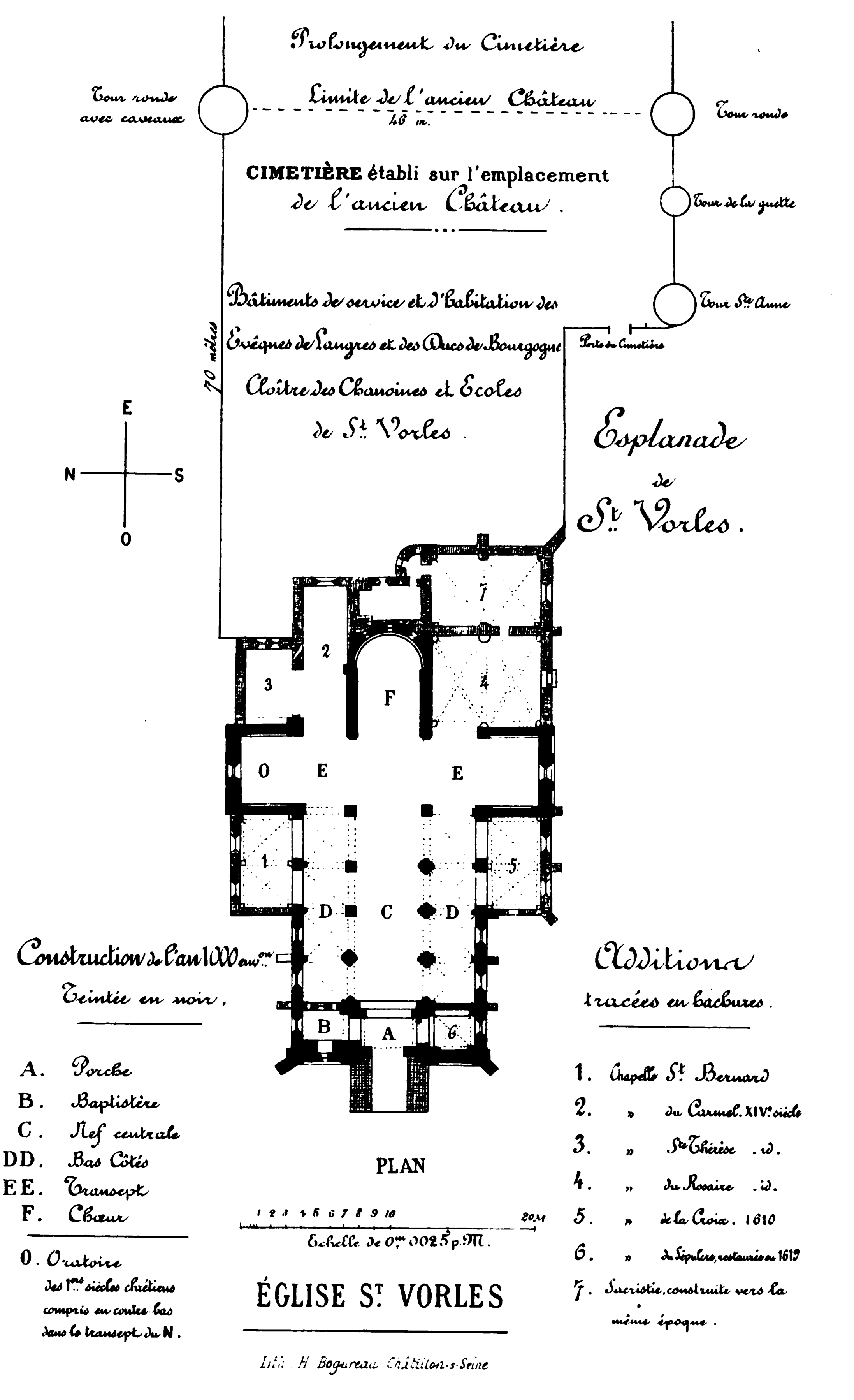
Pour compléter cette étude sur Saint-Vorles, peut-être convient-il d'ajouter, en terminant, que, indépendamment des pierres tombales qui forment encore en partie le dallage des allées, il existe des caveaux funéraires, dans le bas côté du nord de l'église, près de l'Oratoire (1).

GUSTAVE LAPEROUSE.

1. Depuis l'interdiction des inhumations dans l'intérieur des églises, l'usage s'était établi à Châtillon de déposer le corps des personnes notables dans le caveau d'une tour ronde dépendant de l'ancien Château, dont le cimetière, attenant à Saint-Vorles, occupe aujourd'hui l'emplacement.

Des fouilles, récemment faites par la *Société archéologique du Châtillonnais*, ont amené, dans ce caveau, la découverte fortuite d'un cercueil en plomb, qui, d'après son inscription, renferme les restes de la mère du maréchal Marmont, duc de Raguse. Ce cercueil doit être replacé dans le tombeau que le maréchal s'était fait préparer de son vivant et où il repose, conformément à ses vœux, dans le cimetière de sa ville natale.





Prolongement du Cimetière
Tour ronde avec caveaux
Limite de l'ancien Château
46 m.
Tour ronde
CIMETIÈRE établi sur l'emplacement de l'ancien Château.
Tour de la guette
Bâtiments de service et d'habitation des Évêques de Langres et des Ducs de Bourgogne
Cloître des Chanoines et Écoles de St Vorles.
Tour Ste Anne
Porte du Cimetière
70 mètres
E
N
S
O
Esplanade de St Vorles.
7
2
3
4
F
O
E
E
1
5
D
C
D
B
A
6
Construction de l'an 1000 env.
Teintée en noir.
Additions tracées en hachures.
A. Porche
B. Baptistère
C. Nef centrale
DD. Bas Côtés
EE. Transept
F. Chœur
0. Oratoire des 1ers siècles chrétiens compris en contre-bas dans le transept du N.
PLAN
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
20 M
Echelle de 0m 0025 p. M.
ÉGLISE St VORLES
1. Chapelle St Bernard
2. " du Carmel. XIVe siècle
3. " Ste Thérèse . id.
4. " du Rosaire . id.
5. " de la Croix. 1610
6. " du Sépulcre, restaurée en 1619
7. Sacristie, construite vers la même époque.
Lith. H. Bogureau Châtillon-s-Seine



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DU CHATILLONNAIS

HUITIÈME ANNÉE — 1888

N° 8

CHATILLON SUR SEINE

IMPRIMERIE ERNEST LECLERC

—

1889

LISTE

DES MEMBRES

FAISANT PARTIE DE LA SOCIÉTÉ

MM.

1 **Albert,** juge au Tribunal civil de Châtillon-s-Seine.
2 **Baillet,** pharmacien à Châtillon-sur-Seine.
3 **Barrachin** Suzanne (Mlle), à Châtillon-sur-Seine.
4 **Barrachin,** ancien ingénieur à Châtillon-sur-Seine.
5 **Beau,** professeur au lycée Condorcet, 19, rue de Saint-Pétersbourg, à Paris.
6 **Bourgeois,** avoué à Châtillon-sur-Seine.
7 **Boutequoy,** docteur en médecine à Châtillon-s-Seine.
8 **Du Boys,** ancien officier à Chablis.
9 **Bréon** René, propriétaire à Semur.
10 **Buzenet,** docteur en médecine à Châtillon-s-Seine.
11 **Cailletet** Louis, membre de l'Institut, 75, boulevard Saint-Michel, à Paris.
12 **Causard,** greffier du Tribunal de commerce, à Châtillon-sur-Seine.
13 **Cernesson,** député de la Côte-d'Or, 25, rue Michel-Ange, à Auteuil.
14 **Charles,** ancien notaire à Recey-sur-Ource.

MM.

15 **Cheurlin,** ancien receveur des postes à Châtillon-sur-Seine.
16 **Chopin,** agent d'assurances à Châtillon-sur-Seine.
17 **Constant,** notaire à Montigny-sur-Aube.
18 **Cordier,** docteur en médecine à Baigneux-les-Juifs.
19 **Corot** Henry, à Savoisy.
20 **Coutaud,** sous-préfet à Châtillon-sur-Seine.
21 **Couvreux** Lucien, auditeur au Conseil d'Etat, 90, rue de la Victoire, à Paris.
22 **Daguin** Fernand, 29, rue de l'Université, à Paris.
23 **Deheurle,** sous-préfet à Beaune.
24 **De Luze,** sous-préfet à Saintes.
25 **Deroye,** notaire à Laignes.
26 **Des Etangs,** président honoraire du Tribunal civil de Châtillon-sur-Seine.
27 **Des Etangs** Charles, propriétaire à Beaumont (Aube).
28 **Flouest,** 158, rue de Rivoli, à Paris.
29 **Frérot,** curé à Châtillon-sur-Seine.
30 **Frérot** Honoré, négociant à Châtillon-sur-Seine.
31 **Galopin-Labrely** Gérard, juge suppléant au tribunal civil à Châtillon-sur-Seine.
32 **Gardrat**, directeur de sucrerie à Melle (Deux-Sèvres).
33 **Gautrelet,** docteur en médecine à Voulaines.
34 **Gelot,** juge au Tribunal civil de Châtillon-sur-Seine.
35 **Girardot,** notaire à Baigneux-les-Juifs.
36 **Guilleminot,** propriétaire à Laignes.
37 **Habert,** ancien notaire, 80, rue Thiers, à Troyes.
38 **Henry,** meunier à Villiers-les-Moines.
39 **Hézard,** propriétaire à Brion-sur-Ource.
40 **Huguenin,** propriétaire à Nod-sur-Seine.
41 **Ivory** (baron Henry d'), propriétaire à Gyé-s-Aujon, par Saint-Loup (Haute-Marne).
42 **Japiot,** maire de la ville de Châtillon-sur-Seine.
43 **Lancelot,** photographe à Troyes.
44 **Laperouse** Gustave, propriétaire à Châtillon-s-Seine.

MM.

45 **Leclerc,** imprimeur à Châtillon-sur-Seine.
46 **Leidié,** avoué à Châtillon-sur-Seine.
47 **Lejeune,** docteur en médecine à Meursault.
48 **Leroy** Arthur, député de la Côte-d'Or, 72, rue de Rennes, à Paris.
49 **Lhomme** Louis, président du Tribunal de commerce à Châtillon-sur-Seine.
50 **Lorimy** Henri, horloger à Châtillon-sur-Seine.
51 **Mamet** Prosper, antiquaire à Châtillon-sur-Seine.
52 **Martin,** procureur de la République à Châtillon-sur-Seine.
53 **Martin-Viénot,** propriétaire à Vannaire.
54 **Menuelle,** ancien pharmacien à Châtillon-s-Seine.
55 **Minot** Georges, négociant à Châtillon-sur-Seine.
56 **Misset,** notaire à Aignay-le-Duc.
57 **Moret,** propriétaire au château de Brémur.
58 **Mortet,** directeur des Forges de Sainte-Colombe.
59 **Oudin** Roger, 15 *bis*, rue Moncey, à Paris.
60 **Passot,** président du Tribunal civil de Châtillon.
61 **Pignon,** ancien magistrat, à Châtillon-sur-Seine.
62 **Potet** Georges, propriétaire à Minot.
63 **Ribot** Paul, 97, rue de Vaugirard, à Paris.
64 **Rigollot,** pharmacien à Châtillon-sur-Seine.
65 Général **Riu,** à Paris.
66 **Rhône-Converset,** ingénieur à Châtillon-sur-Seine.
67 **Sylvestre,** docteur en médecine à Savoisy.
68 **Trin** Georges, percepteur à Savoisy.
69 **Vaufrouard** Paul, propriétaire et négociant à Belan.
70 **Verpy** Albert, chef de bureau au ministère des finances, 267, rue Saint-Honoré, à Paris.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1888 :

MM. Coutaud, sous-préfet, président d'honneur,
Dr Boutequoy, président,
G. Minot, vice-président,
Chopin, secrétaire,
H. Lorimy, secrétaire-adjoint,
H. Frérot, trésorier,
Louis Cailletet, administrateur,
G. Laperouse, id.
Ach. Menuelle, id.
Galopin-Labrely, id.
H. Lorimy, conservateur du Musée.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1889 :

MM. Coutaud, sous-préfet, président d'honneur,
Cailletet, membre de l'Institut, président,
Dr Boutequoy, vice-président,
Galopin-Labrely, secrétaire,
H. Lorimy, secrétaire-adjoint,
H. Frérot, trésorier,
G. Laperouse, administrateur,
Passot, id.
G. Minot, id.
Chopin, id.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. Laperouse,
Passot,
Galopin-Labrely.

PROCÈS-VERBAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JANVIER 1888

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR BOUTEQUOY

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Etaients présents :

MM. Boutequoy, Minot Georges, Frérot, Lorimy, Laperouse, Martin-Viénot, Leclerc, Mamet, Chopin.

M. Chopin remplit les fonctions de secrétaire.

Membres excusés par lettre :

MM. Corot et Lucien Couvreux.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

M. le Président a le regret d'annoncer à l'assemblée la mort de MM. Couvreux, Mailfert et Humblot, qui ont été des membres actifs, instruits et dévoués. Ils ont rendu de grands services à la Société archéologique dont ils faisaient partie depuis sa fondation.

Le Bureau enregistre la démission de MM. Ougier, Ferriot, Darbois, Culmet et Lamblin Paul.

M. le Président soumet à l'assemblée la présentation de MM. Leidié, avoué; Japiot-Robert, négociant; Passot, président du tribunal; Albert, juge; Gelot, juge; Martin, procureur de la République ; Galopin-Labrely, juge suppléant; De Luze, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne; Huguenin Prosper, propriétaire à Nod-sur-Seine, sont admis à l'unanimité comme membres de la Société.

Plusieurs dons ont été faits à la Société par MM. Flouest, Couchené et Bernard, de Brion.

L'assemblée vote des remerciements aux donateurs.

En outre, la Société a fait l'acquisition de trois moulages.

M. Frérot, trésorier, expose la situation financière. La gestion est approuvée à l'unanimité.

Il est procédé au choix d'un membre du conseil d'administration, en remplacement de M. Couvreux, décédé.

M. Galopin-Labrely réunit la majorité des suffrages.

Désirant pouvoir étendre le cercle de ses travaux et ne pas se renfermer dans les limites trop étroites que lui fixe le titre de Société archéologique, l'assemblée décide qu'à l'avenir ce titre sera modifié et remplacé par celui de : *Société Archéologique et Historique du Châtillonnais.*

Il est convenu qu'à partir du 1er janvier 1889, toute démission devra être adressée *par lettre* à M. le président de la Société, avant le 1er décembre de l'année en cours. Passé ce délai, la cotisation sera exigible pour l'année suivante.

M. Honoré Frérot donne lecture de deux notices sur les recherches exécutées dans l'église Saint-Vorles et dans la tour de Gissey. Les études de M. Frérot seront insérées dans le prochain Bulletin.

Il est ouvert un crédit de 150 francs qu'on emploiera à terminer les travaux nécessaires au dégagement des ouvertures qui donnent accès dans la salle inférieure de la tour de Gissey.

L'assemblée invite le conseil d'administration à faire les démarches les plus pressantes pour obtenir que l'église Saint-Vorles soit classée parmi les monuments historiques.

Le Secrétaire,

CHOPIN.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 FÉVRIER 1889

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR BOUTEQUOY

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Etaient présents :

MM. Boutequoy, président de la Société ; Coutaud, président honoraire ; Passot, président du Tribunal civil ; Japiot, maire de la ville de Châtillon-sur-Seine ; Habert ; Laperouse ; Albert ; Frérot, trésorier ; Chopin ; Leclerc ; Lorimy ; Mamet ; Martin-Viénot ; Galopin-Labrely.

M. CHOPIN lit le procès-verbal de la dernière réunion.

MM. le baron d'Ivory, Rhône-Converset, Potet, Rigollot et Baillet sont admis comme membres de la Société.

Les comptes du trésorier sont présentés et acceptés. Le budget pour l'année 1889 est voté.

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre, par laquelle M. Laperouse offre à la Société diverses antiquités provenant du Mont-Lassois et de la forêt de Châtillon. Ce don est accepté avec reconnaissance, et des remerciements sont adressés au généreux bienfaiteur.

M. GALOPIN-LABRELY donne lecture de son rapport sur les fouilles du cimetière gallo-romain d'Etrochey. Il est décidé que ce travail sera imprimé et figurera dans le prochain bulletin.

M. HABERT fait remarquer qu'à l'époque gallo-romaine les exemples d'inhumation dans des cercueils en bois sont assez fréquents. A Etrochey, on n'a retrouvé que les clous qui réunissaient les planches de la bière ; mais à Troyes, on a découvert un cercueil gallo-romain en bois, qui avait été placé dans un étang, et qui devait à cette circonstance sa parfaite conservation.

M. LE PRÉSIDENT parle d'une notice écrite sur le village de Terrefondrée par M. l'instituteur de cette commune ;

il en cite des extraits qui pourront prendre place dans le Bulletin.

Il est décidé qu'une circulaire sera envoyée à MM. les instituteurs de l'arrondissement par l'intermédiaire de M. l'inspecteur primaire. Ceux d'entre eux, qui s'occuperaient de l'histoire de leur commune et qui produiraient des travaux dignes d'intérêt, recevraient, avec une récompense, le titre de Membre correspondant de la Société.

On procède ensuite au renouvellement du Bureau.

M. Cailletet est élu président pour deux ans (1889-1890), en remplacement de M. le Dr Boutequoy, qui est nommé vice-président.

M. Galopin-Labrely est choisi comme secrétaire.

MM. Laperouse, Passot, Minot et Chopin sont appelés à remplir les fonctions d'administrateurs.

MM. Lorimy et Frérot sont réélus l'un comme secrétaire-adjoint, l'autre comme trésorier.

Sur l'avis de M. le Président, tous les travaux destinés à l'impression seront soumis préalablement à un Comité de rédaction. Ce Comité sera composé de trois membres.

MM. les Président et Vice-Président pourront s'adjoindre et prendre part aux délibérations.

MM. Passot, Laperouse et Galopin-Labrely sont désignés et forment cette Commission.

M. Laperouse lit, en partie, son travail très complet sur les tumulus de la grande forêt de Châtillon. Cette étude sera insérée dans le prochain Bulletin.

La séance est levée à cinq heures.

GÉRARD GALOPIN-LABRELY,

Secrétaire de la Société Archéologique

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ

Subvention du Conseil général, 300 fr.

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 2 vol., années 1885 et 1886.

Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or : Tome VIII, années 1870, 71, 72 et 73 ; tome IX, années 1874, 75, 76 et 77.

Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuse du Diocèse de Dijon, années 1887 et 1888.

Mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature, de l'arrondissement de Beaune, années 1885 et 1887.

Bulletin de la Société de Sciences historiques et naturelles de Semur, année 1885.

La Maison de Charité de Châtillon-sur-Seine. — Don de l'auteur, M. le curé Frérot.

Note sur un document intitulé : *Justice rendue sur une Souche fourchue, en 1339.* — Don de l'auteur, M. Henry Corot.

Note : *A propos de Fontanas* (rectification). — Du même.

ARCHÉOLOGIE

Dons de M. Ed. Flouest :

1° Antiquités gauloises découvertes aux environs de Suippes (Marne), par M. Counhayes :

1 vase en terre (complet) ;

1 grosse pince épilatoire en bronze ;

2 fibules en bronze ;

2 fragments de torques creux et possédant une riche décoration.

(Ces objets proviennent d'une sépulture par incinération).

2° 2 coupelles gallo-romaines, à couverture noire, avec ornements de feuillage en barbotine blanche.

(Recueillies à Legoux (Puy-de-Dôme), par M. le docteur Plicque).

Don de M. J. Bernard, de Brion :

1 mors en fer avec traces d'arquebuse, xv[e] siècle.

(Trouvé à Brion, par M. Benoit, au lieudit Le Luisemant).

Don de M. Michelot, jardinier :

1 lot, monnaies et jetons en bronze.

Dons de M. G. Couchené, avocat :

6 monnaies romaines en bronze ;

29 monnaies nationales, argent et bronze ;

15 jetons divers en bronze :

20 monnaies étrangères en bronze.

Dons de M. Gérard, de Vix :

1 outil en fer, forme pioche ;

1 coin en fer.

(Trouvés sur la montagne de Vix, à 3 mètres de profondeur).

Dons de M. Martin-Viénot, de Vannaire :

2 racloirs en silex.

(Trouvés à Vannaire).

Don de M. Huchon :
Une superbe cheminée en pierre, de l'époque de la Renaissance (provenant du Château de Mosson).

Dons de M. Charles Lorimy :
Armes et outils en silex ;
15 échantillons de diverses provenances.

Don de M. Marlot, agent de police :
1 clef en fer, du moyen-âge.
(Trouvée à Châtillon, promenade de la Charme).

Dons de M. P. Vaufrouard, de Belan-sur-Ource :
1 écu de 6 livres, Ls XV, 1758 ;
1 jeton cuivre.

Don de M. H. Frérot :
1 pièce de 5 cent., R. F., an II.

Don de M. Serrebource, de Villedieu :
1 monnaie romaine, P. B.
(Trouvée à Vertilium).

Dons de M. Bocquenet :
10 petites pièces des ducs de Bourgogne.
(Trouvées à Thil-Châtel).

Dons de M. Massuat, à Etrochey :
1 grand bronze d'Antonin-le-Pieux ;
4 boucles, bronze, gallo-romaines ;
1 style orné, en bronze ;
1 petit vase en terre.
(Provenant de diverses sépultures découvertes dans sa propriété, à Etrochey).

Dons de M. Henry Corot, de Savoisy :
3 photographies de Chartes, relatives à l'ancienne Abbaye du Puits d'Orbe ;
Photographie d'un bénitier en fonte, aux armes des Choiseul. *(Original au Château de Savoisy);*
Photographie d'un bas-relief gallo-romain, représen-

tant un char à mécanique. *(Original au Château de Savoisy).*

Dons de M. Massuat fils, d'Etrochey :
1 magnifique percuteur en silex ;
1 fer de mulet ;
1 talon de lance en fer.
(Trouvés dans sa vigne, montagne de Vix).

Don de M. Bréard :
1 petit percuteur en silex.

Don de M. Auguste Guyot, d'Etrochey :
1 ornement en plomb, repercé, de forme conique.
(Trouvé dans sa vigne, montagne de Vix).

Don de M. P. Mamet :
1 anneau en fer avec l'attache coudée qui le fixait, trouvé, avec d'autres débris de ferrements attribués à un char, dans un champ appartenant à M. Massuat, à Etrochey.

Dons de M. Lécuyer-Baudement :
1 monnaie romaine ;
3 jetons en cuivre.

Don de M. E. Rigollot :
1 jeton de Bourgogne, 1737.

Dons de M. G. Laperouse :
1 stèle gallo-romaine où figurent deux personnages.
(Trouvée sur le Mont Lassois).
1 débris d'inscription avec les mots DIS MANIBVS.
(Même provenance).
1 tête d'animal en pierre.
(Trouvée dans la grande forêt de Châtillon, coupe dite de la Statue).

Dons de MM. Massuat et Dumontier, d'Etrochey :

Vases, bijoux, etc., provenant de sépultures gallo-romaines.

(Voir, pour le détail et la description de ces objets, le rapport inséré dans le présent bulletin).

ACQUISITIONS

Moulage d'un autel votif, découvert dans les thermes de Vertilium.

Moulage d'un bas-relief représentant 3 déesses-mères, même provenance.

Moulage d'une inscription découverte à Alise. *(Originaux au Musée de Dijon).*

1 plaque de cheminée, en fonte, portant des écussons avec massacres de cerfs.

ÉTAT FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 1887.

RECETTES

Excédant des recettes de 1886	1,487 f. 35
Subvention départementale	300 f. »»
Cotisations	620 f. »»
Total des recettes	2,407 f. 35

DÉPENSES

Frais d'administration et recouvrement des cotisations	69 f. 60	
Impression du bulletin	333 f. 10	
Entretien et ameublement	113 f. 35	704 f. 05
Fouilles	78 f. »»	
Moulages	105 f. »»	
Gratifications	5 f. »»	
En caisse au 31 décembre 1887		1,703 f. 30

RESTE A PAYER POUR L'EXERCICE 1887

A M. Bizouard, notaire	80 f. »»
Reste disponible pour 1888	1,623 f. »»

ÉTAT FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 1888.

RECETTES

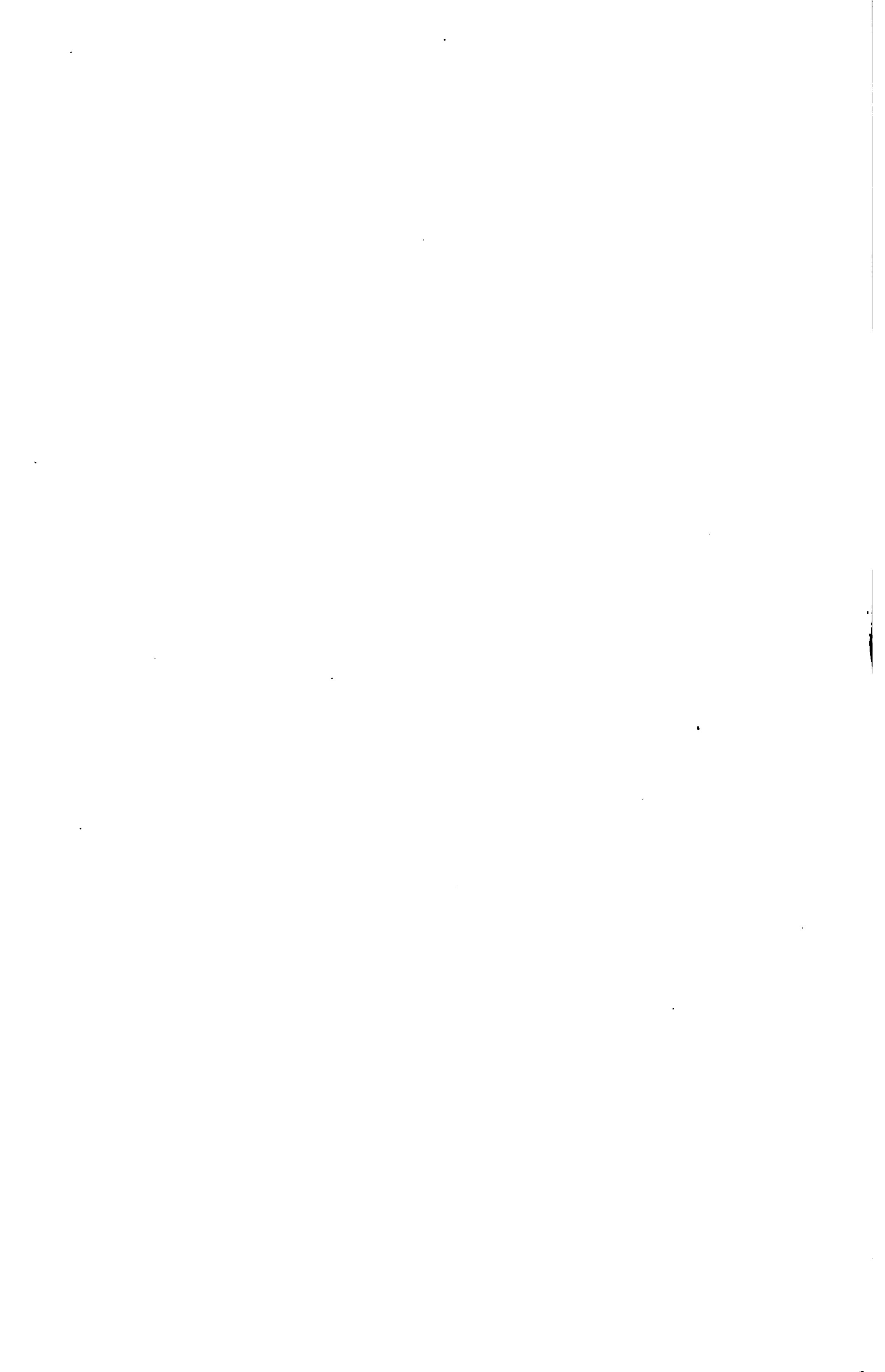
Excédant des recettes de 1887.............	1,703 f. 30
Subvention départementale	300 f. »»
Cotisations	650 f. »»
Total des recettes. ...	2,653 f. 30

DÉPENSES

Frais d'administration et recouvrements...............	21 f. 95	
Impression du Bulletin (illustrations)..........	22 f. 50	
Entretien et ameublement	16 f. »»	
Fouilles.....................	106 f. »»	
Honoraires à M. Bizouard, notaire, et frais d'actes pour achats de terrains à Vertault	101 f. 45	367 f. 40
Voyage......................	5 f. »»	
Achats d'objets...............	25 f. »»	
Pour le déblai de la Tour de Gissey et de l'escalier.......	69 f. 50	
En caisse au 31 décembre 1888.....		2,285 f. 90

RESTE A PAYER POUR L'EXERCICE 1888

Frais d'administration........	40 f. »»	
Entretien	10 f. »»	450 f. »»
Bulletin......................	400 f. »»	
Reste disponible pour 1889.....		1,835 f. 90



CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN

D'ÉTROCHEY

Dans le courant de l'année 1888, une commission fut nommée par la Société d'Archéologie de Châtillon-sur-Seine, avec mission de diriger des fouilles à Etrochey et à Obtrée. La première commune promettait des sépultures gallo-romaines, et la seconde un tumulus gaulois.

Les découvertes à Étrochey ont presque dépassé les prévisions, et on a préféré ne pas étendre ce champ d'investigation, puisque le butin désiré y était suffisamment abondant ; néanmoins le tumulus d'Obtrée n'a pas été oublié ; on s'en est occupé, mais d'une façon accessoire. Il s'élève dans la plaine entre le village précité et celui de Vannaire. Isolé, et n'ayant pas la moindre ramification, ce monticule paraît être l'œuvre de l'homme. Une brèche dans une des collines qui limitent la plaine, pourrait provenir précisément de la construction du tumulus ; les terrains, si on les compare, ne diffèrent pas, au moins à la surface. Malgré ces indices, il serait té-

méraire de se prononcer d'une manière définitive. Des fouilles complètes seront exécutées, et alors on en parlera en connaissance de cause. M. Martin-Viennot a eu l'obligeance de les commencer.

A Etrochey, la curiosité a été plus satisfaite. On n'en est plus à l'espoir d'une trouvaille ; elle est faite ; elle est considérable.

On pensait ne rencontrer que quelques sépultures éparses ; on a déterré toute une nécropole. Aussi le travail de recherches est-il loin d'être achevé.

Etrochey, l'ancien Estriachum, est situé à cinq kilomètres de Châtillon-sur-Seine, et se trouve dans une agréable position, sur les rives de la Seine, et au pied du Mont Lassois. Un pont, dont la construction remonte à l'occupation romaine, permet de franchir le fleuve naissant. De la même époque sont plusieurs routes, qui se croisent en cet endroit, et s'en vont dans différentes directions. Ce sont les chemins que parcouraient autrefois les légions romaines. Le Mont Lassois était fortifié ; il commandait les vallées de la Seine et de la Laignes. C'était un point stratégique de haute importance, et une citadelle de premier ordre ; la ville de Latiscum avait apparu sous le rempart du Castrum. Cette contrée était un centre de concentration pour les troupes et pour les approvisionnements. La population civile, qui trouvait naturellement à y développer son commerce et son industrie, était nombreuse dans toute la région.

La principale de ces voies romaines est la route stratégique de Langres à Auxerre ; elle passe par Chevrollet, Boudreville, Louesme, Brion, Montliot, Etrochey, Laignes, et se prolonge du côté d'Auxerre.

Une autre connue sous le nom de grand chemin des Romains, traverse Molesme et va sur Saint-Florentin. Deux autres, sans compter celles qu'on ne peut plus suivre, partent, la première sur Bar-sur-Seine, et la seconde sur Alise.

La route de Langres à Auxerre est bien conservée ; il est facile de la reconnaître ; elle traverse le village d'Etrochey ; des vergers la bordent de chaque côté. L'un de ces vergers appartient à un cultivateur du pays, M. Massuat. Il est à gauche, en faisant face vers Laignes. C'est là que les fouilles ont été exécutées.

La Société d'Archéologie avait appris que des objets curieux avaient été recueillis dans la commune dont s'agit. La commission nommée, ainsi qu'il a été dit plus haut, se transporta sur les lieux, examina le terrain, qui lui fut désigné, et acquit la certitude qu'il devait renfermer un grand nombre de sépultures, si ce qu'affirmaient les propriétaires, était vrai.

C'est un champ rectangulaire, clos par des murs de construction récente ; il mesure environ cinquante mètres de longueur, sur vingt-cinq de largeur ; il est déprimé sur une portion de sa superficie. C'est la partie qui a été fouillée précédemment.

Des sépultures ont été rencontrées, non-seulement dans cet enclos, mais encore dans des terres avoisinantes. On s'est même heurté à des tombes, lorsqu'on a voulu creuser des fondations pour construire. Le cimetière s'étendait donc sur l'emplacement de plusieurs maisons d'Etrochey. Les richesses archéologiques ainsi protégées resteront pendant

longtemps enfouies sous le sol, qui les gardera pour les amateurs futurs.

Dans le champ même, on extrayait, il y a quelques années, du minerai de fer pour les Forges de Sainte-Colombe. C'est à cette occasion que quarante fosses environ ont été fouillées. On en a retiré des vases en terre et en verre, des médailles, un style en bronze (pl. III, fig. 1) et une épée. L'un de ces vases avait un cachet artistique; il était décoré d'une peinture sur fond noir, qui représentait un cerf allant boire à une source au milieu des roseaux. Le tout a été ou brisé, ou donné, ou vendu. La Société d'Archéologie n'existait pas à cette époque, et les vieilles poteries romaines sont allées, pour la plupart, rejoindre les débris de leurs cadettes françaises dans quelques coins ignorés.

Le terrassier ne s'est pas douté qu'il avait sous sa pioche des objets respectés par de nombreux siècles; il n'a pas senti, en remuant cette terre, qu'elle embaumait le romain, pour me servir d'une expression tirée d'une comédie de Labiche (1). Aujourd'hui l'odorat est plus développé ; mais telle était la situation avant l'intervention de la Société d'Archéologie.

M. Massuat consent à faire les fouilles avec ses deux fils, et à en abandonner le produit au Musée de Châtillon. Tous trois s'acquittent de cette tâche délicate avec habileté.

Les travaux commencent le 17 septembre 1888. Le terrain est composé d'une couche, que les habitants du pays nomment rondin. Cette espèce de terre se présente, en effet, sous la forme de cailloux

(1) *La Grammaire.*

ronds. Si le rondin apparait à trente centimètres environ sous le sol, c'est qu'on n'a pas creusé à cet endroit. On en tire la conclusion, qu'il n'y a pas de sépulture. Si, au contraire, à la profondeur indiquée, le rondin a disparu, c'est qu'il a été extrait, et qu'on a pratiqué une fosse. Jusqu'à présent cette remarque a été juste.

Après un essai infructueux, on arrive le jour même à un sépulcre. La fosse est effectivement taillée dans le rondin; elle a deux mètres de longueur sur quatre-vingts centimètres de largeur. Le cadavre avait été enseveli dans un cercueil en bois. De distance en distance, aux places où ils avaient dû réunir les planches de la bière, on ramasse de grands clous en fer. Les débris de poterie, qui sont nombreux, prouvent que des vases avaient été déposés dans la tombe. Le tassement des terres les a réduits en morceaux. Les os sont complets; ceux du bassin par leur écartement feraient supposer qu'ils ont appartenu à une femme; les pieds sont tournés vers l'Est. Les dents sont petites et blanches; aucune ne manque; l'émail est intact. Plus d'une jolie femme, si elle les voyait, voudrait en avoir de pareilles. La bouche est ouverte, et semble rire sous ses os décharnés, comme dans la *Danse Macabre* d'Holbein.

Outre les clous du cercueil, on rapporte les débris d'une fibule en fer, et ceux d'une buire en terre blanche, d'une pâte fine, très tendre. Ce vase à goulot étroit et à panse turbinée a une forme très élégante. Aujourd'hui reconstitué, il mesure quinze centimètres et demi de hauteur; son grand diamètre est de dix-sept centimètres. La fibule est franchement gauloise par sa conformation générale; elle est

du type connu en archéologie sous le nom de ***Type de la Tène*** (pl. III, fig. 9). La fosse a une profondeur de cinquante centimètres.

Le 15 novembre, nouvelles recherches couronnées d'un nouveau succès, qui est plus considérable que le premier.

Le terrain a le même aspect; les clous sont en aussi grande quantité et annoncent le même genre d'inhumation; cependant la terre contient des débris de poteries calcinées, et semble conserver les traces du feu. Avec la même orientation, le squelette est à quarante centimètres sous le sol ; il mesure un mètre soixante-cinq centimètres. La matière osseuse n'est nullement décomposée; la bouche pleine de terre paraît gigantesque par suite de la descente de la mâchoire inférieure. La luzerne a poussé dans le crâne, et les racines sortent avec vigueur par les orbites des yeux. Devant ce spectacle, on songe involontairement à la triste destinée de notre dépouille mortelle; on est obligé de reconnaître que la puissance de l'homme est temporaire et limitée. Quand même ce seraient les fleurs les plus suaves, il n'est pas amusant de penser qu'on les nourrira de sa substance, et qu'on sera ensuite la proie des archéologues.

Entre les fémurs, on aperçoit une buire à deux anses (pl. II, fig. 7) de forme sphérique surbaissée, en terre blanchâtre très cuite, exfoliée par endroits; sur la panse on y lit les lettres S E N tracées à la pointe après la cuisson. Cette pièce est intacte. A la hauteur des genoux, une coupe plate, en terre rouge tendre, portant à son milieu une estampille de de potier illisible, et contenant les débris d'un vase

en terre grise avec gorges sur la panse et à la naissance du col. Entre les tibias, une petite buire à une anse en terre jaunâtre et contre le tibia droit, en dehors, les débris incomplets d'un vase à boire en verre très mince (pl. III, fig. 2). Ces deux derniers objets, malgré leur mauvais état, ont été reconstitués grâce à l'habileté de M. Lorimy. Une monnaie gauloise est près de la main droite. De grosses pierres soutiennent la tête et les pieds de la charpente osseuse.

Pendant qu'on réunit les objets trouvés, M. Dumontier-Seurre fait la découverte d'une sépulture en abaissant le niveau de sa cour. Cette propriété est contiguë au clos Massuat. Le squelette a la face tournée contre terre ; le bras droit est replié sur le dos, tandis que l'autre passe sous le bassin. Un grand vase, en terre jaunâtre, de forme ovoïde, à deux anses, est à gauche, à la hauteur de la tête ; la panse est décorée de deux petits filets. La naissance du col est indiquée par une gorge et par un filet saillant ; le vase est complètement brisé. M. Lorimy a le mérite de le reconstruire. Il a une hauteur de trente-trois centimètres (pl. II, fig. 3).

Un peu au-dessous, du même côté apparaissent les morceaux d'une buire à une anse ; sur le dos du squelette, une assiette plate en terre rouge lustrée (pl. II, fig. 3), que la main droite semble soutenir (1).

A droite du corps, une autre assiette également en terre rouge lustrée (pl. II, fig. 1). Pour la pre-

(1) Ces deux assiettes portent au centre et à l'intérieur, l'une un bouton mouluré, l'autre une petite rosace (pl. II, fig. 3) tenant lieu de marques de potiers.

mière fois, on recueille des débris de ferrures ayant fait vraisemblablement partie du cercueil : ce sont des bandes de fer larges de cinq à six centimètres et coudées à angle droit ; les clous qui fixaient ces ferrements sont encore à leur place et portent les traces du bois dont la bière était composée ; le fond de la fosse est entièrement recouvert par des pierres grossières. Cinq ou six pierres de la même espèce sont également au-dessus des ossements, sur le dos de l'inhumé. Elles sont verticales, comme si elles avaient formé jadis un conduit mettant en communication le mort avec les vivants.

M. Dumontier-Seurre fait don à la Société non-seulement des objets décrits, mais il offre encore gracieusement le produit d'autres sépultures qu'il avait précédemment découvertes dans la même cour. Une buire à une anse (pl. II, fig. 5), une fidule en bronze, et un vase (pl. II, fig. 9) en terre rouge mince ; une sorte de guirlande composée de demi-circonférences tracées à la pointe court sur la panse entre deux filets guillochés ; quelques groupes d'incisions en forme de grains d'orge et une zône de guillochis complètent la décoration de ce vase qui est charmant et de bon style.

La fibule a la forme d'une roue de char (pl. III, fig. 5) ; le centre est émaillé en blanc ; de petites perles noires sont incrustées dans la pâte de l'émail. A Vertault on a trouvé des bijoux semblables. Il y avait donc déjà un commerce et une industrie suffisants pour répandre au loin et pour mettre en vogue un genre d'objets. Il y avait une mode, et les fibules en forme de roues de char étaient à la mode à ce moment.

Les fouilles, continuées le 18 novembre, procurent un squelette dont la taille est d'un mètre soixante-cinq centimètres. Contournée en forme d'un S, la colonne vertébrale est placée à quarante centimètres de profondeur. Le crâne repose sur l'épaule droite, tandis que les mains sont croisées sur le bassin. Les fragments d'une buire, dont la partie supérieure a dû être enlevée par une charrue, sont ramassés presque à fleur de terre ; deux clous placés exactement vers chaque humérus ont un écartement de cinquante centimètres ; deux autres sont fichés dans la terre qui remplit le crâne; une bague en bronze est trouvée au-dessus de cette sépulture. Cet anneau, large de quatre millimètres, a un diamètre intérieur de dix-sept millimètres et porte gravés sur son champ les chiffres romains XXXIIII (pl. III, fig. 8).

Le 25 novembre, cinquième sépulture, les ossements sont à un mètre de profondeur. L'orientation est la même que précédemment; les bras sont placés le long du corps, et la tête tombe sur l'épaule droite. La taille est plus considérable ; elle atteint un mètre quatre-vingts centimètres. On aperçoit à côté du tibia de droite, et en dehors, une buire à une anse de forme ovoïde, en terre jaunâtre peu cuite (hauteur vingt-cinq centimètres, grand diamètre dix-huit centimètres et demi, pl. II, fig. 8.) On retire de la fosse une petite monnaie romaine en bronze; le mauvais état de celle-ci ne permet pas de reconnaître à quel règne elle se rapporte. Les clous sont en aussi grand nombre que dans les tombes déjà fouillées; mais de petits os, semblant appartenir à un quadrupède, sont réunis sur le bassin. La terre contient, en quantité, des fragments de po-

teries diverses, et notamment des débris d'amphore.

On s'occupe le 2 décembre d'une sixième sépulture ; mais elle ne donne que des clous et des poteries en morceaux. Le squelette se présente à un mètre de profondeur, avec une face large, avec des pommettes saillantes et des articulations très développées.

Le 16 décembre, sixième et septième sépultures; les corps, tournés vers l'Est, sont l'un à côté de l'autre; ils se touchent, ou peu s'en faut; entre eux, le rondin n'apparaît pas. Les inhumations datent sans doute du même moment, et la fosse doit renfermer deux personnes unies pendant la vie, qu'on n'a pas voulu séparer dans la mort, le mari et la femme.

En effet, l'un des squelettes ne possède qu'une longueur d'un mètre soixante-cinq centimètres, tandis que l'autre mesure un mètre soixante-dix centimètres dans la même dimension. Chez le premier les membres sont plus frêles, tandis que les articulations du second sont plus puissantes.

Le premier a la tête sur la poitrine, et les bras réunis sur le bassin; entre ses pieds, est une buire intacte, en terre blanchâtre et grossière, d'une hauteur de dix-sept centimètres; l'anse se développe à la partie supérieure en un anneau, qui enserre le goulot (pl. II, fig. 6). On recueille deux pointes quadrangulaires et un grand clou à tête plate, à tige carrée. Ces objets sont remarquables par la parfaite conservation du métal et par l'absence d'oxydation.

La tête du second squelette est au contraire pres-

sée sur les côtés, et laisse voir une mâchoire puissante pourvue de toutes ses dents. A droite du bassin, on retire une buire complète, en terre jaunâtre et poreuse (pl. II, fig. 4); elle a une forme des plus gracieuses avec une hauteur de quinze centimètres et demi. Un piton à anneau en fer, formé d'une tige, qui est repliée sur elle-même et appointée à ses extrémités, est ramassé au même endroit; une garniture trouvée vers le bassin se compose d'une bandelette de fer repliée en demi-cercle et semble avoir appartenu à une ceinture aujourd'hui disparue (pl. III, fig. 7) (1); un petit clou à la tête emboutée, comme les clous d'ornement dits de tapissier, et deux autres clous de même dimension sont également recueillis dans cette sépulture.

Le 16 décembre, on fouille encore deux autres sépultures, celle d'une grande personne et celle d'un enfant. Ce sont les mêmes conditions d'inhumation, mais il n'y a pas de poteries entières.

Le 25 décembre, on retrouve une sépulture d'enfant; elle est à un mètre du mur séparant le clos Massuat de la propriété Guilleminot. Les pieds sont au couchant. La tête est protégée par une pierre; il reste peu d'ossements; on sort de la fosse un petit vase pour boire, en terre grise peu cuite, de forme sphérique tronquée (pl. III, fig. 4); il est placé à côté de la tête. Il y a aussi le fond d'un vase de grande dimension.

(1) Cette garniture a beaucoup d'analogie avec celles des fourreaux d'épées, type de la Tène. Mais dans le cas présent aucun débris d'une lame quelconque, couteau ou épée, n'ayant été rencontré, elle ne peut être considérée comme la partie métallique d'un fourreau en bois détruit par l'effet du temps.

Enfin le 11 janvier 1889, on reconnaît une sépulture, qui offre un intérêt nouveau. Le squelette, d'une grandeur d'un mètre quatre-vingts centimètres, a les bras le long du corps, et les mains sous le bassin. Mais contrairement à ce qu'on a vu jusqu'alors, les pieds sont placés vers le nord. En haut du bras gauche brille un bracelet en bronze d'une conservation parfaite. La tige ovale, qui le forme, a quatre millimètres et demi. Renflée en son milieu, elle diminue insensiblement jusqu'à ses extrémités terminées en pointes et croisées sans superposition sur une longueur de dix centimètres environ (pl. III, fig. 6). Son diamètre est de huit centimètres. Vers le milieu du corps, on rassemble les débris d'une grande fibule en fer; filiforme et munie d'un ressort à boudin découvert, c'est le type des fibules gauloises. On peut fixer sa longueur minima à dix centimètres. Il faut noter un détail important : c'est la première sépulture, où l'on ne rencontre ni clous, ni fragments de poteries, si fréquents dans les autres tombes précédemment explorées.

Tel est le résultat des fouilles exécutées à Etrochey pendant l'année 1888 et pendant le mois de janvier 1889. Onze fosses ont été ouvertes ; il en reste encore; on s'en occupera postérieurement. Mais on peut affirmer, dès à présent, que l'inhumation semble être le seul mode de sépulture employé dans le cimetière d'Etrochey. Il n'y a pas d'urnes cinéraires, si nombreuses dans certaines nécropoles gallo-romaines, notamment dans celle de Poitiers. A Etrochey les ossements sont complets et bien conservés. Les cadavres devaient être déposés dans

des espèces de cercueils en bois. Les clous sont restés, de distance en distance, aux places où ils réunissaient les parties de la bière. Mais les planches étaient d'une épaisseur considérable, puisque plusieurs clous atteignent une longueur de dix et même de quinze centimètres (1).

En considérant les nombreuses pierres qui garnissent les fosses, on se demande quelle était leur destination? Etaient-elles là pour rendre plus difficile une violation de sépulture? Leur grosseur ne paraît pas suffisante pour un pareil but ! Servaient-elles seulement à caler le cercueil, ou bien avaient-elles été, par un sentiment de piété, placées sous la tête du défunt, comme un oreiller, qui rendrait le sommeil plus paisible et plus doux. Cette dernière idée se rapprocherait des coutumes de l'époque. Les parents et les amis, réunis à la même table à l'occasion d'un décès, faisaient l'éloge de celui qui n'était plus. Sa place était laissée libre ; on le servait comme avant sa mort ; sa part de mets et de boissons était déposée ensuite dans la tombe. Voilà pourquoi les sépultures gallo-romaines renferment différents genres de poteries ; les unes contenaient des liquides, les autres des aliments.

Lorsque l'usage des repas funèbres tomba en désuétude, on continua à ensevelir les morts avec des vivres et avec une pièce de monnaie. C'étaient les provisions du voyage pour l'Autre Monde. L'obole servait à payer le Nocher des Enfers, dont la barque

(1) Des sépultures gallo-romaines avec cercueils en bois ont été découvertes à Carando et à Sablonnières (Aisne). — *Revue Archéologique*, 1877, juillet à décembre, page 186.

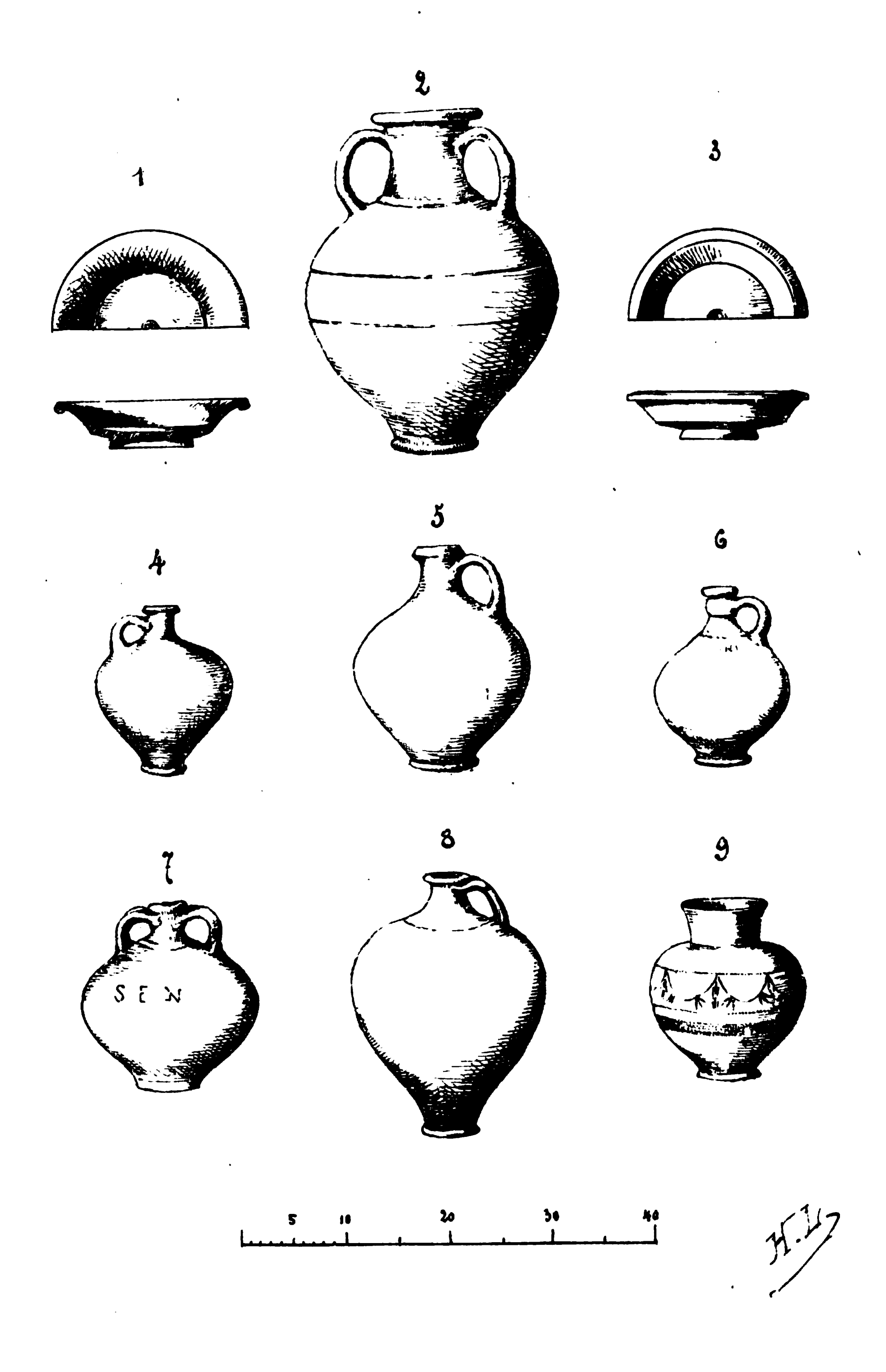
Des sépultures identiques ont été également rencontrées à Paris, rue Nicolle. — *Revue Archéologique*, 1878, janvier à juillet, page 377.

conduisait les Ombres, au-delà du Styx, dans le royaume de Pluton. La monnaie était mise dans la main ou dans la bouche du défunt.

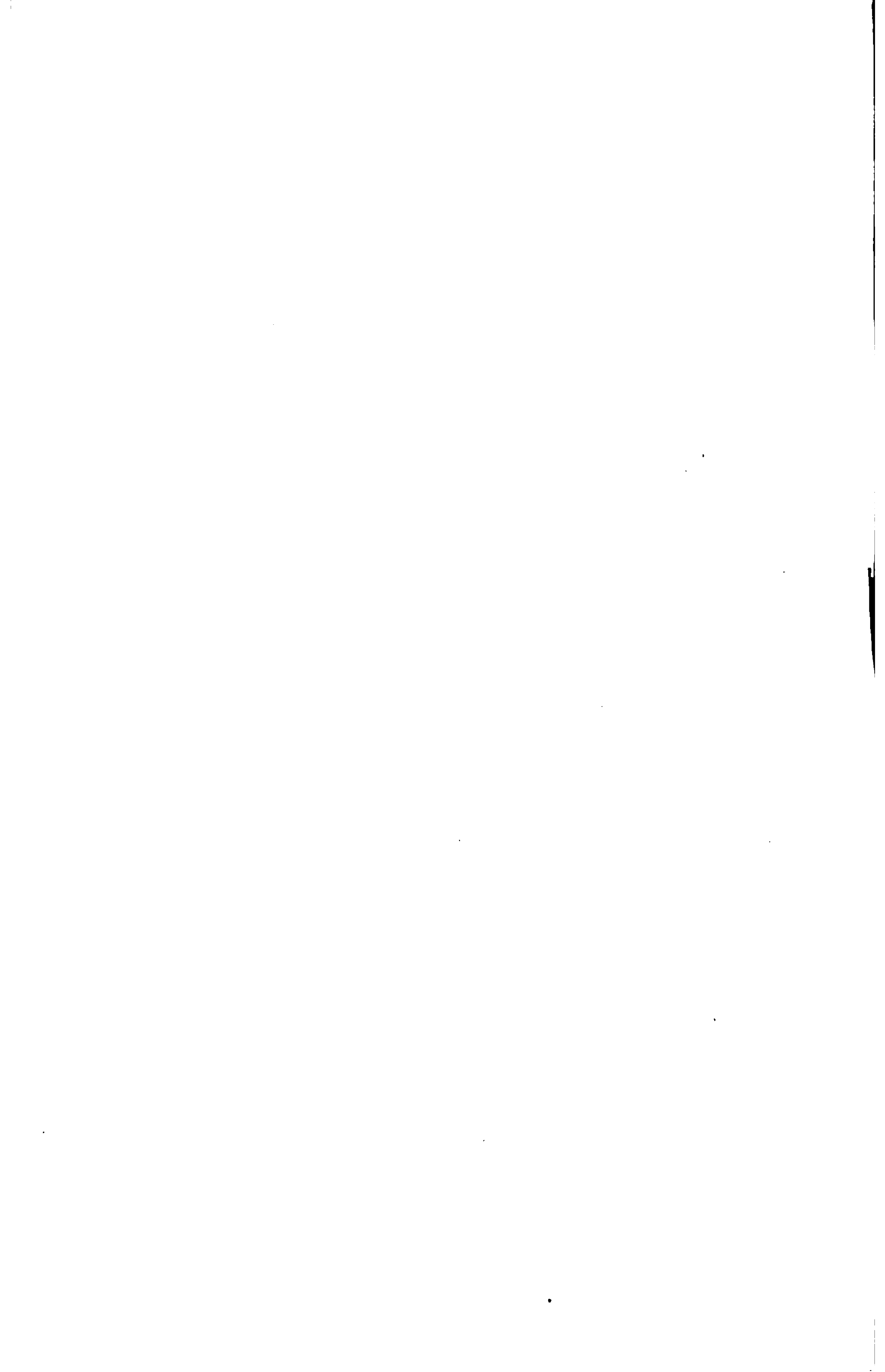
Ces coutumes et ces croyances empreintes d'une douce naïveté, disparurent avec l'arrivée du Christianisme. Il faut donc tirer cette conclusion que le cimetière d'Etrochey existait avant l'implantation de la Nouvelle Religion.

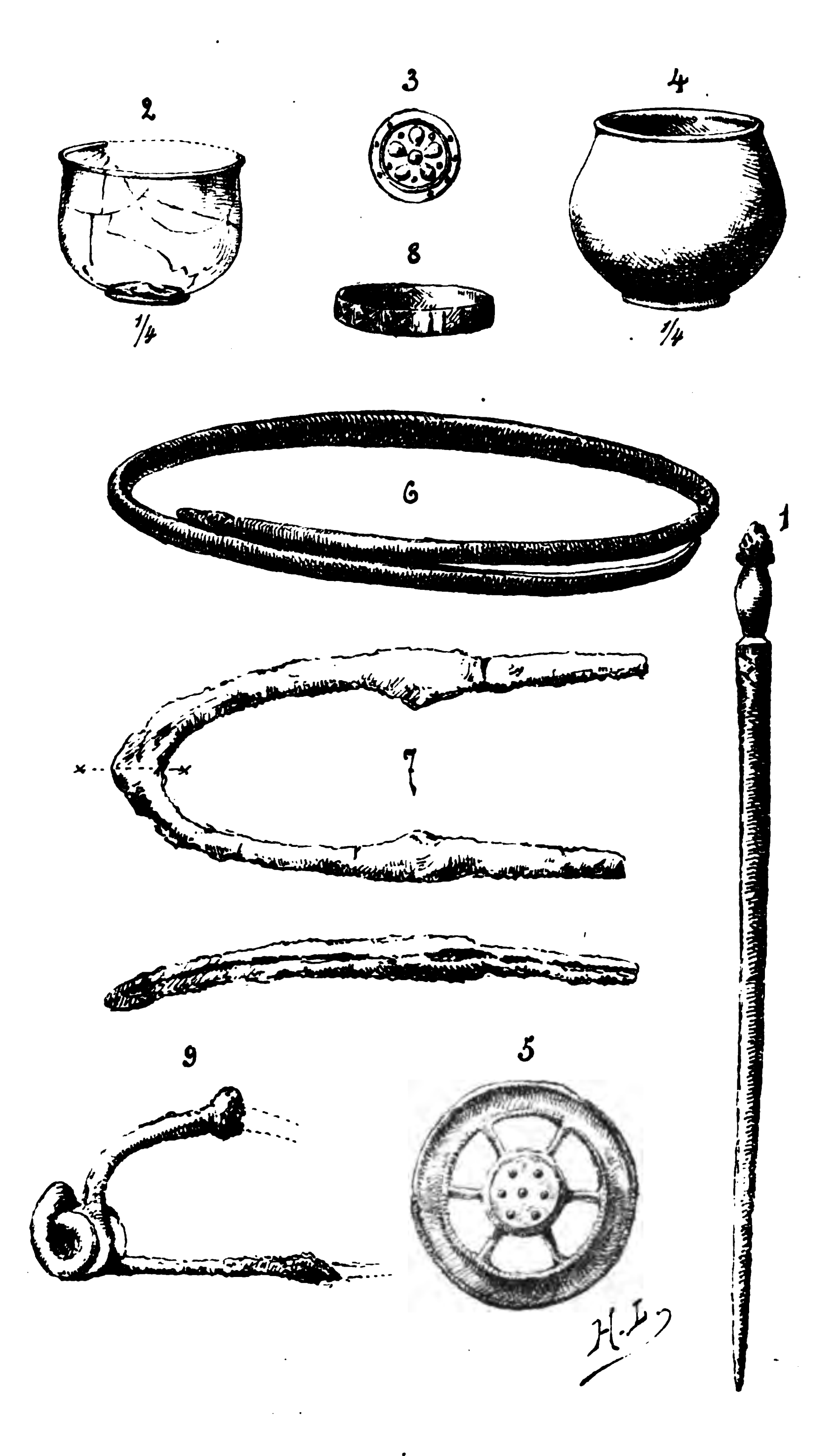
D'un autre côté, les fibules et deux monnaies paraissent gauloises. Les vases ont des formes élégantes, mais ils ne sont pas finement travaillés ; les Romains n'ont pas encore apporté leurs procédés plus artistiques. Enfin l'absence de sépultures par incinération est constatée, et c'est cependant le mode d'ensevelissement en honneur à Rome. Toutes ces considérations font croire qu'on est à un moment de transition, et que, pour trouver l'origine du cimetière d'Etrochey, il faut remonter aux premiers temps de la Conquête Romaine.

GÉRARD GALOPIN-LABRELY.



CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN D'ÉTROCHEY





CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN D'ÉTROCHEY

LES TUMULUS

DE LA

GRANDE FORÊT DE CHATILLON

Dans une précédente étude sur un tumulus du Châtillonnais, nous avons eu occasion de faire remarquer « que les monuments funéraires antéhistoriques, dont cette région boisée est couverte, forment un des groupes les plus importants des Tumulus celtiques, avec ceux de la vallée du Danube, près de Hallstadtt, en Autriche, et de la vallée du Rhin, en Alsace, étapes des migrations des tribus gauloises vers l'occident de l'Europe (1). »

On peut considérer particulièrement comme un vaste cimetière gaulois la *Grande Forêt de Châtillon :* — dénomination par laquelle on entend ordinairement, outre la forêt domaniale de ce nom, les bois contigus des communes riveraines, — celles de Châtillon, Buncey, Nod, Aisey, St-Germain et Rochefort, d'un côté ; — celles de Villotte, Maisey, Vanvey,

(1) Le Tumulus du Bouchot-Bouchard, à Chamesson, près Châtillon-sur-Seine. — *Bulletin de la Société archéologique du Châtillonnais*, 1883.

Villiers-le-Duc, Voulaines, avec des bois particuliers sur Essarois, de l'autre côté ; — c'est-à-dire tout le massif forestier qui s'étend, au Sud-Est de Châtillon, sur le plateau compris entre les vallées de la Seine et de l'Ource, avec leurs affluents du Brevon et de la Dijenne.

La *Société archéologique du Châtillonnais*, qui, dans le principe, avait surtout en vue l'exploration des tumulus de la contrée, en a déjà fouillé un certain nombre, tels que ceux du Val-Thibault, sur Buncey, de la Tête-de-Maisey et de Vanvey, sans compter ceux du Bouchot-Bouchard et du Bois-Bouchot, qui sont un peu en dehors de ce groupe, sur le revers de la vallée de la Seine, à Chamesson (1). Mais, nulle part, ils ne sont en plus grande quantité que dans les bois de Vanvey et de Villiers, où nous avons eu à faire nos dernières recherches.

I

OU VIVAIENT LES CLANS DONT LES TUMULUS ABONDENT DANS LA GRANDE FORÊT DE CHATILLON ?

A la vue d'un aussi grand nombre de *Tumulus*, on ne peut s'empêcher de se demander où habitaient les populations primitives, dont les sépultures de la Grande Forêt de Châtillon recouvrent les restes, et comment il se fait que leurs demeures soient complètement ignorées, quand leurs tombeaux sont encore intacts.

La réponse à cette question nous semble facile.

(1) Voir *Bulletin de la Société archéologique du Châtillonnais*, 1881-83.

C'est que les demeures des vivants, ayant subi toutes les transformations successives nécessitées par les besoins du temps, ont formé, dans le voisinage, nos villages actuels qui portent généralement des noms celtiques et devaient être, en effet, dans le principe, la résidence des divers clans gaulois ; — tandis que les demeures des morts, protégées non seulement par leur destination, mais encore par les forêts dans lesquelles elles avaient été placées, sont forcément restées telles qu'elles étaient au premier jour.

Indépendamment de ces villages, situés à la lisière de la forêt, nous avons lieu de croire à un grand mouvement de la population gauloise, particulièrement dans le voisinage immédiat des bois de Villiers-le-Duc et de Vanvey.

Il existe effectivement, entre ces deux bourgs, un mont dont le plateau se relie à la forêt et sur lequel se tient toujours annuellement la foire la plus importante du pays. On ne saurait guère en attribuer l'origine à un pèlerinage, institué en l'honneur du saint sous le vocable duquel est placée l'église, édifiée au sommet de la montagne. Saint-Phal, en effet, qui ne vivait qu'au milieu du VIe siècle, dans la Champagne, et qui n'est sans doute devenu le patron de cette église que par le dépôt de quelqu'une de ses reliques, ne se rattache à la localité par aucune circonstance de sa vie ; et, avant qu'il ne pût y être honoré, le plateau de cette montagne était déjà un lieu fréquenté et consacré, puisqu'il est couvert de sarcophages de pierre en forme d'auge, antérieurs à la fin de l'époque mérovingienne (1).

(1) Dans la région où a vécu St-Phal (*S. Fidolus, Sainct Fal, puis Saint-Phal*), son nom a été donné au chef-lieu d'une ancienne Châtellenie du Bailliage de

Il est donc plus probable que, après l'établissement de la religion chrétienne dans la contrée, une église s'y sera établie sur les ruines d'un de ces temples que le Paganisme plaçait de préférence sur les hauteurs ; et la persistance des populations à se rendre, pour leurs marchés, dans ce lieu élevé et isolé, qui était d'ailleurs un lieu religieux, s'expliquerait naturellement par la force de l'habitude, par la continuation traditionnelle d'une de ces grandes assemblées de la Gaule, où les habitants du pays circonvoisin avaient coutume de traiter de leurs affaires, civiles et sacrées, politiques et commerciales (1).

Ajoutons que, sur le territoire de la même commune de Vanvey, mais sur le revers opposé du vallon de l'Ource, au lieu dit ***La Malmaison***, on a trouvé une statue antique, de 0m51 de haut, représentant une femme assise, ou plutôt accroupie et ramassée sur elle-même ; elle est enveloppée des plis d'un manteau qui recouvre même la tête ; et les mains, qui avaient été attachées aux bras par des boulons, devaient être posées sur les genoux. Par derrière, sur le socle qui lui sert de siège, est gravé

Troyes. A l'appui de ce que nous avançons ici, disons : 1° que (dans le *Dictionnaire topographique de l'Aube*, de MM. Boutiot et Socard), il n'est fait mention d'aucun document officiel relatif à cette localité, avec le nom de *Sanctus Fidolus*, avant une charte de Manassès, évêque de Troyes (985-993) ; — 2° qu'une relique de St-Phal (un de ses bras) est encore conservée dans l'église de Vanvey, et qu'on l'expose dans la Chapelle de la Montagne, le jour de la fête du Saint, qui est en même temps celui de la foire (15 mai).

(1) Le savant président de la Société Eduenne, M. Bulliot, connu dans le monde archéologique par ses explorations de l'ancienne Bibracte, sur le Mont Beuvray, nous a dit partager notre opinion, qui a été aussi adoptée par M. l'abbé Morillot, dans son intéressante étude sur la *Substitution de Monuments et emblèmes chrétiens aux Monuments du paganisme en Bourgogne*. — *Bulletin d'Hist. et d'Archéol. religieuses* du diocèse de Dijon, 1885, pages 111-112).

un fragment d'inscription en caractères grecs. Déposée, lors de sa découverte, en 1842, à la Bibliothèque de Châtillon, elle fait aujourd'hui partie de son Musée archéologique. Or, cette statue, grossière et sans proportions, ne peut être prise, à la voir, que pour l'image informe de quelque divinité celtique (1).

C'est aussi près de là, toujours à la lisière de la grande forêt, au-dessus de la ferme de la *Chapelle-du-Bois*, dépendant de la commune de Voulaines, que se trouvent les restes d'un ancien sanctuaire souterrain (approprié plus tard au culte chrétien), dans l'intérieur d'une enceinte retranchée, entourée de fossés, qui peut avoir été primitivement un *camp gaulois*.

Plus loin, à Essarois, également à proximité de la même forêt, près d'un Temple d'Apollon, dont les nombreuses offrandes votives sont au Musée de Châtillon, il y avait un grand cimetière, dit le *Cimetière Bossu*, qui n'est, dit M. Mignard, « qu'un vaste amas de poussière gauloise (2).

D'autre part, il existe des groupes de tumulus, dans le voisinage, à la Tête-de-Maisey et dans les bois de Saint-Germain ou ceux dans lesquels est enclavé le hameau de Voisin, dépendant de la commune de Nod. Deux des tumulus de la Tête-de-Maisey ont déjà été explorés par les soins de la *Société*. Le compte-rendu des fouilles du premier a même été

(1) Voir, avec les dessins de M. J. Gaveau, l'*Archéologie Celto-Romaine de l'arrondissement de Châtillon*, de M. J.-B. Leclère, in-4°, Paris, 1843.

(2) *Historique d'un Temple dédié à Apollon*. — « Epoque gauloise. Dénomination de lieux et autres caractères attestant qu'Essarois était une bourgade gauloise. » — (*Mémoire de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, T. III).

publié dans son bulletin ; celui des fouilles du second se trouve à la suite du présent rapport. Il est d'ailleurs à notre connaissance qu'un certain nombre d'ornements de bronze, tels qu'un très élégant torquès et un anneau ont été trouvés par un brigadier forestier dans un des tumulus de Saint-Germain ou de Voisin, et remis à M. G. Rey, alors inspecteur des forêts à Châtillon, qui les possède encore.

« Le collier, nous écrit ce dernier, en nous communiquant le torquès pour en faire un dessin destiné à nos collections, est ouvert et fait ressort ; il est formé d'une tige de bronze carrée et tordue en spirale terminée à chaque bout par un cercle bombé extérieurement et creux intérieurement (1).

« L'anneau en bronze a environ 5 centimètres de diamètre ; il est très simple et dépourvu d'ornement.

« Ces deux pièces sont d'ailleurs revêtues d'une belle patine verdâtre. »

Enfin, il n'est pas jusqu'au centre même de la grande forêt de Châtillon, qui ne renferme d'anciennes substructions, parmi lesquelles se rencontrent des fragments de sculpture. Mais laissons parler ici celui qui en a fait la découverte.

« Il existe, nous écrit encore M. Rey, dans la forêt domaniale, à gauche de la grande ligne de Châtillon à Essarois, et non loin du Val-des-Choux, une coupe, dite *de la Statue*, parce qu'il y a été trouvé une statue qui est maintenant déposée à la Bibliothèque de cette ville.

« Dans cette coupe, ou à proximité, ayant remarqué une série de monticules, recouvrant des débris

(1) Voir la planche , fig. 1.

de constructions (monticules contigus ou assez rapprochés l'un de l'autre pour être considérés comme les restes du même établissement), j'y fis faire quelques fouilles superficielles ; et on y découvrit :

« 1° Un socle où figuraient les pieds de deux statues ;

« 2° La partie antérieure d'un animal en pierre, de grandeur naturelle ;

« 3° Un autre fragment de statuette d'animal (très mutilé, comme le socle des statues).

« Les gardes m'avaient d'ailleurs appris qu'un habitant de Nod ou d'Aisey possédait une statuette, semblable à celle dont j'avais trouvé un fragment et de la même grandeur.

« Je me proposais de continuer les fouilles : mais mon départ de Châtillon m'en a empêché. »

En quittant la ville, il y a vingt ans, M. Rey avait eu la gracieuse pensée de nous remettre ce qui nous paraissait, dans sa découverte, présenter quelque intérêt au point de vue de l'archéologie locale; c'est à ce titre que nous l'offrons à notre tour au Musée de la Société.

Sans doute ces débris de sculpture, que nous venons d'énumérer, appartiennent à l'art romain, imparfaitement pratiqué dans la Gaule après la conquête ; mais n'est-il pas permis de penser aussi qu'ils auront été superposés à quelque établissement gaulois, dont l'existence se conçoit mieux dans un site aussi sauvage, au milieu de la profondeur des forêts?

Il est vrai que M. Flouest, se fondant principalement sur l'existence des substructions en question, « sous les trochées des hêtres et des chênes », — substructions dans lesquelles il voit les restes d'une

villa gallo-romaine, — a émis l'opinion qu'une partie du plateau, recouvert aujourd'hui par la grande forêt de Châtillon, « avait été défrichée à une époque probablement oubliée... De très remarquables transformations, ajoute-t-il, se sont faites sous ce rapport dans notre Pays de la Montagne, depuis quinze ou dix-huit siècles. Le nom des ***Essarts***, porté par un si grand nombre de nos ventes actuelles, en est le signe certain (1). »

Notre savant confrère a même eu l'occasion d'accentuer cette opinion dans une autre circonstance ; et, d'après lui, les habitations, dont les traces ont été découvertes au centre de la forêt de Châtillon, « auraient été construites avant l'invasion des bois, qui n'aurait eu lieu qu'à partir des premiers siècles du Moyen-Age (2). »

Quelle que soit ordinairement notre confiance dans les judicieuses appréciations de M. Flouest, il nous paraît difficile d'admettre que les défrichements en question puissent remonter à l'époque celtique ou même à l'époque romaine ; c'est-à-dire à un temps où il est au contraire généralement reconnu que le sol de la Gaule était couvert de vastes forêts, beaucoup plus étendues alors qu'aujourd'hui.

On doit croire que le plateau, occupé par celle de Châtillon, était à l'époque celtique envahi par la végétation forestière ou n'était au moins qu'un terrain vague, inculte et en friche, rempli de broussailles, éloigné des habitations et ne servant guère qu'à la

(1) Voir sa notice sur le *Tumulus du Bois-Bouchot*. — (*Bulletin de la Société*, page 168, en note).

(2) Voir le *Compte-rendu des Fouilles de la Grande-Réserve*, par M. Girard. — (*Bulletin de la Société*, p. 147-148).

chasse ou à la pâture, — quand on voit que de tous les points des vallons environnants, du bassin de la Seine comme de celui de l'Ource, du côté de Buncey, au Val-Thibault, et de Nod ou de Saint-Germain, comme du côté de Maisey, de Vanvey et de Villiers, etc., on venait y déposer les dépouilles des morts et y élever de grands et durables monuments funéraires sur le lieu de leur sépulture. Les bois sacrés, où s'accomplissaient les rites religieux, n'étaient-ils pas d'ailleurs, dans l'Antiquité, le séjour naturel des ombres? Et, ce qui achève de démontrer que l'emplacement de la forêt de Châtillon n'avait pas été défriché, au moins sur une grande échelle, à l'époque romaine, époque où les propriétaires recherchaient, pour l'établissement de leurs villas, les riantes et fertiles vallées, laissant de côté les grands espaces boisés et montueux, dont le sol était d'une culture difficile et qu'on appelait des *saltus*, c'est que les innombrables tumulus qu'on y avait érigés dans les âges antérieurs y ont subsisté jusqu'à nos jours, à travers les siècles, tandis qu'ils n'auraient pas manqué de disparaître devant les besoins de la culture.

Les ruines trouvées au centre de la forêt de Châtillon, à savoir sur un plateau peu riche, en dehors des cours d'eau et des vallons qui l'environnent, et vers lesquels se portaient les habitations, sont-elles bien suffisantes pour établir que ce massif forestier ait été moins dense alors et plus éclairci qu'il ne l'est actuellement? Et, s'il nous était permis de faire une hypothèse, nous nous demanderions si le lieu retiré où l'on a découvert ces sculptures d'animaux et ce bas-relief où figure un personnage

tenant à la main un objet qui paraît être un miroir, mais qui, selon la conjecture de M. Flouest lui-même, « serait une coupe en usage dans les sacrifices, » n'est pas, plutôt que l'emplacement d'une villa gallo-romaine, celui de quelque sanctuaire gaulois perdu au fond des bois, qui aurait fait place à un autre établissement, tel qu'un temple, approprié à la nouvelle religion des vainqueurs ?

II

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES TUMULUS DE LA GRANDE FORÊT DE CHATILLON

Ainsi qu'on en peut juger par les précédentes fouilles de la *Société,* confirmées par celles dont nous devons rendre compte, l'ensemble des tumulus de la grande forêt de Châtillon présente les mêmes caractères, dont la plupart ont d'ailleurs été relevés par ceux de nos confrères qui ont eu à faire connaître les découvertes antérieures.

Forme et Composition des Tumulus.

Ces monuments funéraires sont en forme de monticules ou de cônes, dont la hauteur varie, mais ne dépasse guère deux mètres, avec une circonférence proportionnée à leur élévation.

Ils sont entièrement formés de pierrailles, ramassées à la surface du sol, et rentrent ainsi dans la catégorie des tumulus à noyau de pierres sèches, auxquels l'archéologie a donné, en Bretagne et en

Angleterre, le nom de *Galgals* ou de *Cairns*. Il s'y trouve bien çà et là des pierres plus grosses, avec quelque apparence d'imbrication pour protéger les corps ; mais on n'y remarque guère d'arrangement bien régulier ; ce n'est que dans un d'entre eux qu'on a cru pouvoir reconnaître les débris effondrés d'un caveau sépulcral (1). Quelque fois, la circonférence est marquée intérieurement par un cercle de pierres levées, qui limitait sans doute la terre consacrée.

Ces Tumulus sont des sépultures de famille.

Les tumulus dont nous parlons contiennent généralement, par couches d'inhumations successives, un certain nombre de corps de tout âge et des deux sexes.

Ces couches superposées sont d'ordinaire au nombre de deux. Il n'est donc guère douteux que ces monuments primitifs n'aient été des sépultures de clan ou de famille.

Les sépultures individuelles forment l'exception.

Les sépultures ont eu lieu par inhumation.

Elles ont eu lieu généralement par inhumation.

On y rencontre bien parfois quelques traces de foyers ; mais, au lieu de provenir de l'incinération des corps, ces foyers semblent plutôt les restes du

(1) V. le rapport de M. Deheurle sur le Tumulus de Vanvey. (*Bulletin de la Société*, 1881).

Dans le Tumulus du Bois-Bouchot à Chamesson, « un lit de pose avait été préparé (pour le mort) au moyen de dalles étendues sur le sol. » (V. la notice de M. Flouest, même bulletin). — Mais les tumulus de Chamesson renfermaient des objets qu'on n'a pas encore trouvés dans ceux de la Grande Forêt, dont ils sont d'ailleurs séparés par la vallée de la Seine.

feu purificateur, employé pour la consécration de la sépulture (1).

Nos découvertes confirment donc pleinement sur ce point les données de la science actuelle ; et, pour bien les constater, nous croyons devoir rapporter ici le témoignage de deux des érudits les plus compétents en cette matière, tel qu'il se trouve consigné dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1886, p. 180-83.

« M. Alexandre Bertrand, dans son excellent livre : *La Gaule avant les Gaulois*, p. 173 et suivantes, établit que le mode de l'inhumation est spécial aux populations qu'il appelle Gauloises, et que les populations immédiatement antérieures incinéraient leurs morts. »

De même, d'après le savant professeur de Celtique au Collège de France, M. d'Arbois de Jubainville, « chez les Celtes, tels que nous les font connaître les textes, soit sur le Continent, soit dans les Iles-Britanniques, l'inhumation était d'usage général dans la classe élevée ; mais un passage de César constate la persistance de l'incinération dans la classe inférieure (2). Dans la classe supérieure, l'incinération était un supplice, comme l'établit l'exemple d'Orgétorix : « *Damnatum pœnam sequi oportebat ut igni cremaretur* (3). »

On trouve des traces de ces modes de sépulture dans un recueil de canons irlandais où il est dit, après la mention de la sépulture des rois : *Ceteri ho-*

(1) Cette circonstance est relevée par M. Ed. Flouest dans son rapport précité, p. 174.

(2) *De bello gall*, VI, 18.

(3) *Ibid*, I, 4.

mines sive igni sive acervo lapidum conditi sunt. « Il y a donc eu en Irlande, ajoute M. d'Arbois après avoir cité ce texte, deux genres de sépultures, à l'époque où ce canon a été rédigé, c'est-à-dire au plus tard dans le courant du VIIe siècle : 1o L'inhumation sous des tombelles ; divers textes irlandais nous apprennent qu'on donnait de cette manière la sépulture aux grands personnages ; 2o Le feu ; c'était probablement le mode de sépulture usité chez une race antérieure, alors dominée. »

Orientation des Corps.

Beaucoup de squelettes, trouvés dans nos tertres funéraires, ont sans doute les pieds tournés au Levant ; mais cette tradition ne paraît pas avoir présidé d'une façon invariable et absolue à l'orientation des corps ; il y en a dans toutes les directions ; et l'on était bien obligé, en effet, de s'écarter de la règle ordinaire, surtout dans les couches supérieures, où, pour la disposition des nouvelles sépultures, il fallait tenir compte de la forme conique de ces monuments.

Caractère de la race ensevelie dans ces tumulus.

Les crânes ont le type dolichocéphale, et il n'en peut être autrement ; car ceux-là mêmes qui sont le plus disposés à chercher de profondes transformations de l'espèce humaine aux époques primitives ne sauraient guère trouver de différence sensible entre les générations actuelles et celles qui, comme la race des Gaulois inhumés dans la forêt de Châtillon, n'ont guère précédé, ainsi qu'on le verra, que de quelques siècles l'ère chrétienne. Les différences

qu'on pourrait constater entre la race de nos tumulus et les générations actuelles ne pourraient provenir que de la dissemblance de leur genre de vie.

Mobilier funéraire de ces tumulus.

Les objets d'offrande déposés dans nos tumulus consistent dans ces vases de céramique brune, fabriqués dans l'ancienne Gaule.

Beaucoup de corps sont parés de colliers ou torquès, de bracelets et d'armilles ou anneaux de jambes. D'autres anneaux plus petits et des fibules n'y sont même pas rares. Souvent les colliers et les bracelets ne sont formés que d'une tige de bronze mince et lisse ; il y en a cependant de plus massifs, (les uns pleins, les autres creux), et de plus ouvragés, sans qu'on ait d'ailleurs trouvé, du moins à notre connaissance, dans les tumulus de la forêt, de ces bracelets ondés ou dentelés et en bossage, comme ceux qui ont été découverts près de là, dans un tumulus de Chamesson (1).

Il y a aussi dans ces tombes des débris de bracelets en lignite, essentiellement propres à la Gaule, notamment à notre région, et des perles de verre coloré, que M. A. Bertrand signale comme un produit très rare, dû à des relations commerciales éloignées, qui auraient eu lieu vers le ve siècle avant notre ère.

Ajoutons enfin qu'on rencontre parfois dans nos tumulus quelques fragments de silex et de granit, étrangers à nos terrains calcaires, et déposés près des morts, ainsi que nous avons eu précédemment l'occasion de le dire, soit comme provenant d'objets

(1) V. la notice de M. Flouest, sur le Tumulus du Bois-Bouchot.

à leur usage, soit comme possédant dans leur opinion quelque propriété particulière.

Jusqu'à présent, du reste, les fouilles de la Société n'ont pas fait découvrir la longue épée de fer gauloise, dans les monuments funéraires de la grande Forêt de Châtillon, comme dans ceux qui sont un peu en dehors de ce massif à gauche et à droite, dans un de ceux que nous avons explorés à Chamesson et dans celui qui l'avait été auparavant par M. Flouest au bois de Langres, sur la commune de Prusly. (On sait que cette épée, trouvée notamment dans le groupe important des tumulus du Magny-Lambert, était à deux tranchants et à pointe mousse ; et que, reproduisant exactement l'épée primitive en bronze des Gaulois, à laquelle elle a naturellement succédé, elle marque chez eux le passage de l'âge de bronze à l'âge de fer).

En revanche, on a découvert dans ces tumulus quelques débris de couteaux et autres objets en fer (clous, anneaux et boucles) ; ce qui place nécessairement la date de ces monuments à une époque où l'emploi des instruments et ustensiles en fer s'était généralisé, dès lors à une époque un peu plus récente.

Il ne s'y est rencontré aucun de ces objets importés chez les Gaulois au temps où ils étaient en relations avec la Haute-Italie, et qui ont été découverts dans notre voisinage, tels que le puisard, la coupe et surtout les grands seaux ou cistes de bronze des tumulus de Magny-Lambert, dont l'exploration, entreprise sous les auspices de la commission de topographie des Gaules, a donné les plus remarquables résultats (1).

(1) V. le rapport dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*. 1873.

Encore moins y a-t-il rien de comparable, dans les produits des tumulus de la Grande Forêt, à ces précieux objets trouvés dans les tumulus des Mousselots, entre Sainte-Colombe et Châtillon ; c'est-à-dire ce beau trépied de bronze, d'art étrusque, qui est sans contredit l'antiquité la plus importante du Musée de notre ville ; et les bracelets et boucles d'oreilles en or massif, qui servaient de parure à un chef gaulois, inhumé sur son char de guerre et qui figurent maintenant parmi les plus riches joyaux du Musée d'archéologie nationale de Saint-Germain (1).

Date de ces tumulus.

Quant à la fixation de la date de ces monuments funéraires, il ne saurait y avoir d'autorité plus sure que celle du Conservateur même de ce Musée, un des maîtres de la science de l'archéologie gauloise. Or, dans son rapport sur les fouilles des tumulus de Magny-Lambert, M. Alexandre Bertrand affirme « qu'on peut regarder la civilisation des populations de Halstadtt comme identique à celle de la Côte-d'Or, à l'époque où ont été élevés nos tumulus. C'est un premier résultat, dit-il, fort important à nos yeux, que nous considérons comme acquis à la science. » Il déclare, d'autre part, avec la même autorité, que, suivant l'appréciation des savants les plus compétents, les monuments de Halstadtt paraissent avoir précédé le IVe ou Ve siècle avant notre ère.

Nos tumulus de la Côte-d'Or et du Châtillonnais en particulier, comme ceux de Magny, seraient donc

(1) Le *Tumulus des Mousselots*, près Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), par M. Flouest, in-8o, 2 planches doubles, 1875.

de cette époque, qu'on a appelée le premier âge du fer. Mais il nous semble que ceux dont nous parlons à présent, ceux de la Grande Forêt de Châtillon, doivent être considérés, à raison des objets de fer assez nombreux qu'ils renferment, comme plus ou moins postérieurs et un peu plus rapprochés de la conquête de la Gaule.

La présence d'une assez grande quantité de fibules dans ces sépultures paraît d'ailleurs une preuve de plus qu'elles se rapportent à l'époque du contact des Gaulois avec les Romains, qui a précédé de peu cette conquête.

Reste maintenant à faire connaître le résultat des fouilles des tumulus du canton des Essarts, dans les bois de Vanvey et de Villiers.

4

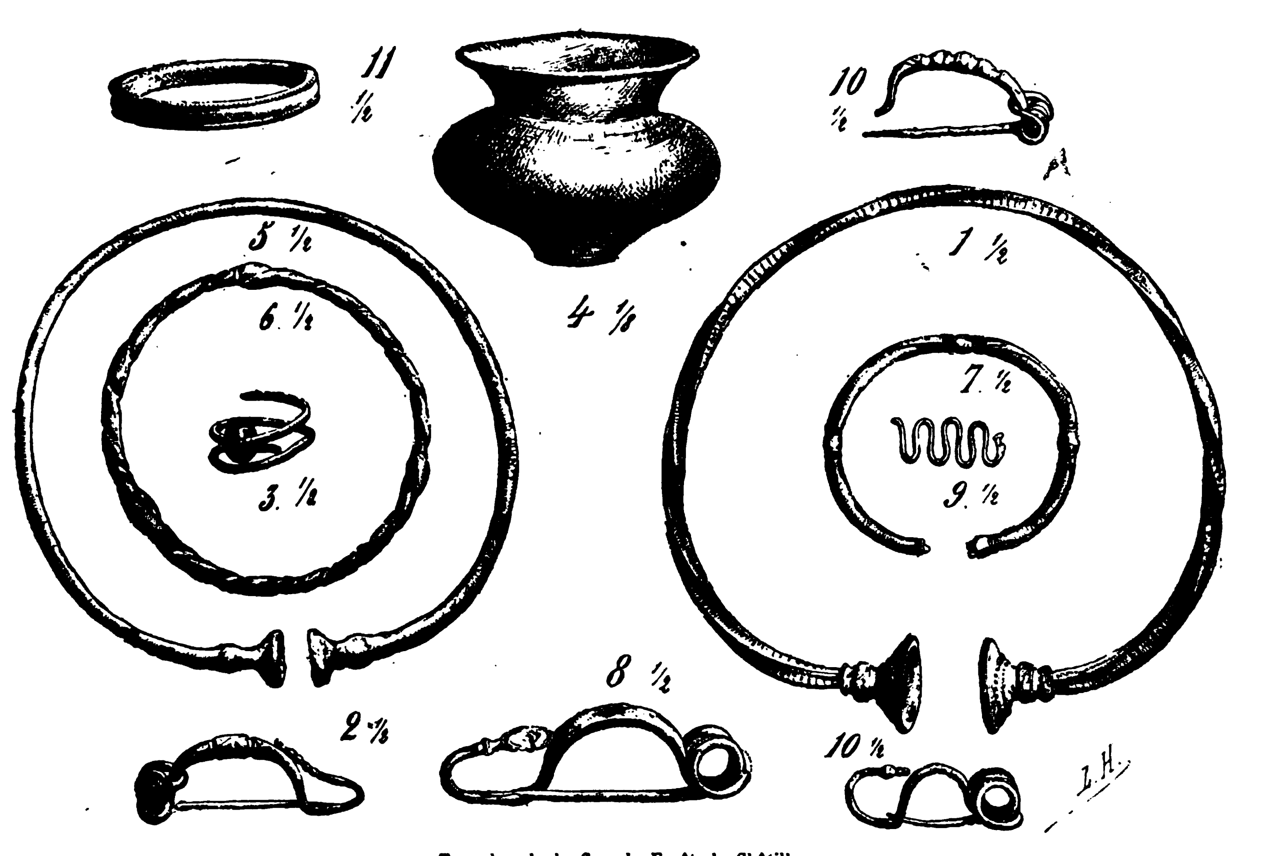
TUMULUS

DES BOIS DE VANVEY ET VILLIERS

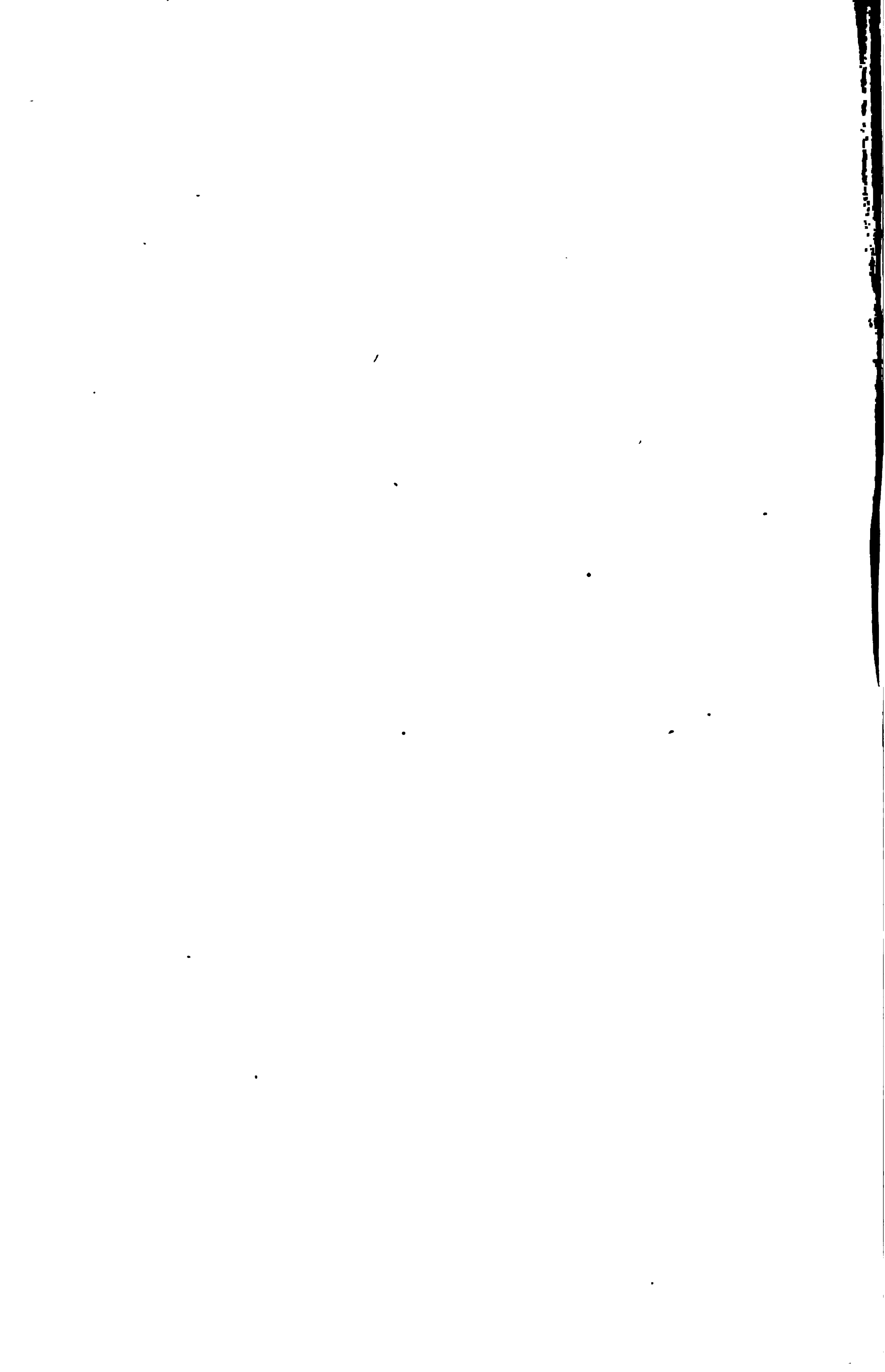
Dans ce groupe, les gardes de la forêt ne comptent pas moins de cent cinquante tumulus, de toutes dimensions. — Il est vrai que, à raison du nom du canton dans lequel ils se trouvent, et qui s'appelle en effet le canton des *Essarts*, quelques-uns ont pensé que beaucoup d'entre eux n'étaient que des amas de pierrailles relevées sur le sol lors de l'opération du défrichement. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que tous ceux qui ont été par nous explorés, petits ou grands, renferment des traces de sépulture.

Il y a déjà quelques années que ce groupe avait attiré l'attention de la *Société archéologique du Châtillonnais;* et elle en avait remis la fouille au moment de l'exécution des travaux projetés pour l'ouverture d'une voie qui devait entraîner la destruction des tertres compris dans la traverse de la tranchée.

En attendant, la Société avait borné ses explorations sur ce point, en 1881, à celle d'un tumulus qui se trouvait à un kilomètre de là. Ceux qui dirigeaient



Tumulus de la Grande Forêt de Châtillon



alors l'opération avaient cru reconnaître, dans ce monument primitif, « le reste d'un dolmen intérieur et central ; » et, parmi les ossements et débris de poterie grossière et d'ornements qu'il renfermait, tels que bracelets en lignite et anneaux en bronze, ils avaient notamment relevé une fibule en bronze d'un travail si parfait et dans un si bon état de conservation, qu'on en pouvait encore faire usage comme d'un bijou moderne (1).

Tumulus accouplés

Les premiers tumulus attaqués, en 1886, par l'administration forestière dans la traverse de la nouvelle ligne du canton des Essarts, sous la conduite du brigadier Maîtrehenry, qui, dans toutes les fouilles de la Grande Forêt, a fait preuve d'un zèle dont nous devons lui savoir gré, présentaient une particularité qui avait déjà frappé le rapporteur de la fouille faite antérieurement dans le voisinage. — C'est que ces tertres étaient *accouplés*, c'est-à-dire soudés l'un à l'autre à peu près sur toute leur hauteur ; et cet accouplement, dont un spécimen absolument semblable se retrouve à cinq cents pas environ, dans la même tranchée, semble être le signe de l'extension de la famille, dont le plus ancien tumulus était la sépulture, ou de son alliance avec une autre famille.

On ignore encore ce que produira la fouille du second exemplaire de cet accouplement de monuments funéraires. Quant à celui qui est aujourd'hui

(1) V. la planche, fig. 2.
Rapport de M. Deheurle, sur le Tumulus du bois de Vanvey. (Bulletin de la Société, 1881.)

presque entièrement rasé, voici à quelles observations il a donné lieu.

Les tumulus dont il s'agit, et qui étaient de grande dimension, avaient tous deux à peu près les mêmes proportions : — l'un, celui du Sud, mesurait 1m80 de haut, sur 16m60 de diamètre et 50 mètres de circonférence ; — l'autre, celui du Nord, qui paraissait greffé sur le premier, avait 2 mètres de haut, sur 22 de diamètre et 70 de circonférence.

Comme ceux de la Grande forêt, tous deux étaient des galgals, entièrement formés de pierres sèches.

Tumulus du Sud. — La plus grande partie des débris qu'on y a découverts, ossements et objets mobiliers, se trouvaient à la superficie. Comme ils n'étaient, en général, qu'à une profondeur de dix centimètres à peine, quelque fois même à fleur de terre, mêlés en quelque sorte aux grandes herbes dont le tertre était recouvert, il faut croire que celui-ci avait été écrêté et dénudé dans le cours des siècles, sous l'influence des pluies et autres agents atmosphériques.

Les ossements, ainsi épars à la surface, paraissaient se rattacher à une dizaine de sépultures, praquées dans la couche supérieure du tumulus.

L'orientation des corps y était très variée, sans doute par suite de la nécessité, dont nous avons parlé, de placer les sépultures de la crête du monument, comme on le pouvait, ou selon que le permettait sa forme conique et circulaire.

Aussi, dans cette couche supérieure, un seul squelette, complet et bien en place, celui qui était inhumé vers le centre, avait les pieds tournés au levant.

Il était orné de deux paires de bracelets de bronze, les uns minces, les autres massifs.

Plusieurs autres corps étaient dans la direction du Nord au Sud. — Près de deux d'entre eux, se trouvaient un anneau de fer et le fond d'un vase de poterie brune. — Dans une sépulture placée à l'Est, on a découvert de minces bracelets et armilles, un anneau de bronze, une petite poterie en forme de rondelle percée, les fragments d'une fibule et d'un couteau, dont la soie et les rivets étaient fort oxydés, — Enfin, au fond, parmi d'autres restes humains, était un grand et beau torquès, avec des débris de verroterie.

Un monument de cette importance ne devait pas, à notre sens, avoir été élevé en vain dans le principe. Il nous semblait que vraisemblablement il renfermait à l'intérieur quelque personnage de marque; et, à l'enlèvement de chaque nouvelle couche de terre, nous espérions toujours en retrouver la trace. Nous étions encouragé dans cet espoir, à mesure qu'on se rapprochait du sol, par la présence de plus grosses pierres, qui nous paraissaient avoir une disposition quelque peu plus régulière. Mais il n'y avait pas en définitive de caveau sépulcral. Seulement, sous ces pierres qui semblaient légèrement imbriquées, se trouvait au centre, à un pied du sol, une mâchoire avec un ossement. Comme rien ne s'y opposait, à cette place, le corps, dont les autres parties avaient été consumées, était déposé dans la direction du Levant. Il faut ajouter que, près de ces ossements, étaient des pierres noircies, qui ont paru aux travailleurs employés à la fouille « avoir été au feu ». Mais ce fait ne nous a point semblé parfaitement démontré;

et à supposer qu'il le fût, on devrait sans doute, d'après ce que nous avons dit précédemment, y voir moins des traces d'incinération que celle du feu purificateur qui aurait servi à la consécration de la sépulture.

Le squelette, dont il s'agit, n'était pas d'ailleurs le seul qui eût été inhumé dans la couche inférieure du monument. Près de ce corps et à peu près au même niveau, on a découvert, parmi des ossements confondus, deux crânes de dimension inégale. On a cru y reconnaître les restes d'un couple, du mari et de la femme ; et ce qui semblait confirmer cette conjecture, c'est qu'à ces restes étaient jointes deux paires de bracelets de bronze, qui n'avaient pas non plus les mêmes proportions.

Enfin, dans le voisinage immédiat et joignant le second tumulus, se trouvaient encore des débris de crâne et d'ossements, accompagnés d'un mince bracelet brisé et d'un objet de forme assez curieuse, à savoir un anneau formé d'un fil de bronze roulé en spirale, dans lequel était passée une de ces perles de verre coloré, dont nous avons signalé précédemment l'intérêt et la rareté (1).

Tumulus du Nord. — Comme le premier tumulus, celui-ci présentait, à la surface, des ossements épars, et, au milieu d'eux, un mince bracelet, un fragment de poterie blanche et un petit morceau de fer, qui paraissait être un anneau de chaîne.

Dans sa couche inférieure, se trouvaient les débris d'un vase de poterie épaisse et noire. Découvert au centre du tumulus, à $0^{m}10$ environ du sol, il était

(1) Voir la planche, fig. 3

entouré de grosses pierres destinées à le garantir ; quatre de ces pierres étaient en effet placées sur champ ; celle qui avait sans doute servi de couvercle s'était affaissée sous le poids des terres. Ce vase, de 0m20 de haut, en avait 0m25 à son orifice et 0m30 environ au point de sa plus grande expansion. Trois sillons légèrement ondulés et parallèles au-dessous du col, comme dans le grand vase du tumulus du Bois-Bouchot, à Chamesson, auquel il ressemble, notamment par son galbe ollaire très prononcé, formaient toute son ornementation (1). C'était sans doute l'offrande placée près du personnage dont l'inhumation avait donné lieu à l'érection du tumulus. Habilement reconstitué par les soins de l'ancien Conservateur de notre Musée, M. Humblot, cet objet de céramique, éminemment gaulois, a été jugé digne de figurer dans les vitrines des collections de la Société archéologique (2).

Le premier tumulus, entièrement compris dans la tranchée, avait été complétement détruit ; il n'est resté au nord du second, qui se trouvait un peu en dehors, qu'un mince bourrelet, dans lequel, conformément au devoir de convenance qui s'impose dans des exhumations de ce genre, par égard pour les restes des morts à quelle qu'époque et à quelle que civilisation qu'ils appartiennent, nous avons eu soin de faire replacer les nombreux ossements humains trouvés dans ces deux grands monuments funéraires.

Tombelle

Il n'y a pas à s'arrêter à deux petits tertres, com-

(1) V. la Notice de M. Flouest sur le *Tumulus du Bois-Bouchot* (Bulletin, p. 193).

(2) V. la planche, fig. 4.

pris dans la même tranchée, entre les deux groupes de tumulus accouplés. Ces tertres, qui n'avaient, ni l'un ni l'autre, un mètre de haut, ne pouvaient être que des sépultures individuelles; et leur destruction n'a amené d'autre résultat que la découverte, dans l'un d'eux, d'une boucle et de deux bracelets.

Mais il n'en est pas de même d'un autre tumulus, qui se trouvait dans la même situation, à 400 mètres environ du premier groupe, dont nous venons de faire connaître les fouilles, et à 100 mètres du second.

Et d'abord, ce monument de 1m30 d'élévation sur 1m10 de diamètre, tout en se rattachant toujours à la catégorie des galgals à noyau de pierres sèches, semblait formé d'une plus grande quantité de terre : ce qui le rapprocherait des tombelles.

Il y avait en outre, au centre du tumulus, un foyer bien caractérisé, d'un mètre de diamètre, dont la terre noircie contenait des fragments d'os carbonisés.

A 1m de ce foyer, et à 0m50 au-dessus du sol gisait un corps, paré :

1° D'un torquès en bronze, massif et ouvert, s'épanouissant à chacune de ses extrémités en une sorte d'olive ou de boutons affrontés (1) ; 2° de deux bracelets, également massifs et en bronze, dont l'un figure l'enroulement en torsade d'un ruban plat, avec des renflements qui le divisent en trois arcs égaux (2) et dont l'autre, très élégamment ornementé, est à fermeture (3). Il y avait de plus, près de ce corps, deux fibules et deux anneaux.

Au-dessus du foyer, dont ils étaient séparés par

(1) V. la planche, figure 5.

(2) V. la planche, figure 6.

(3) V. la planche, figure 7.

des pierres et de la terre non brûlée, se trouvaient trois crânes, et, à 1m50 de ceux-ci, trois autres, qui n'étaient pas plus que les premiers, accompagnés d'autres ossements.

Au milieu d'autres restes humains, disséminés dans cette couche supérieure du tumulus, qui paraissaient accuser une douzaine de sépultures, on n'a trouvé d'intacts que deux squelettes, enterrés à 1m environ et au même niveau que les crânes en question. Ces squelettes présentaient cette particularité, qu'ils avaient les jambes entrecroisées et qu'ils étaient inhumés en sens opposé, l'un dans la direction du Nord et l'autre dans celle du Sud. L'un d'eux portait deux fibules (1), un bracelet passé au poignet gauche; et près de ce corps se trouvait une perle en verre bleu.

Enfin, parmi d'autres ossements se trouvaient : une grande fibule de bronze, à ressorts, dont l'arc, décoré de gorges et de filets dans le sens de la longueur, se courbe à peu de chose près en demi-cercle (2); et les fragments filiformes d'un bracelet, formé d'un mince fil de bronze, dont l'évolution trace une succession de zigzags symétriquement contournés (3).

Çà et là étaient, en outre, épars, avec un fragment de poterie, différents objets en fer, tels que des anneaux et deux petites anses, arrachées avec leurs rivets, qui sont de nature à fixer la date de ce tertre à l'époque postérieure au premier âge du fer, que nous avons indiquée comme étant celle des tumulus de cette région.

(1) V. la planche, figure 10.

(2) V. la planche, figure 8.

(3) V. la planche, figure 9.

On voit en outre que celui-ci renfermait un certain nombre d'objets de parure, dont l'ornementation distinguée, facile à apprécier dans les consciencieux dessins de M. Henri Lorimy, conservateur actuel du Musée, annexés au présent rapport, est propre à faire modifier l'opinion qu'on aurait pu concevoir de la pauvreté du mobilier funéraire des monuments primitifs de la contrée.

TUMULUS

DE LA TÊTE-DE-MAISEY

La grande forêt de Châtillon renferme aussi, dans le canton dit la *Tête-de-Maisey*, contigu d'ailleurs à celui des *Essarts*, un autre groupe d'une trentaine de tertres funéraires.

C'est même dans deux d'entre eux qu'avaient été pratiquées quelques-unes des premières fouilles de la *Société archéologique* (1) ; et les fouilles de ces tumulus, qui tous deux avaient leur cromleck, avaient fourni, au milieu des restes humains, le contingent ordinaire d'ornements de bronze ; il s'y trouvait de plus des fragments de bracelets en lignite avec un morceau de roche granitique, et des débris de fer d'un usage inconnu ; mais, quels qu'ils soient, ils suffisent pour nous montrer que les monuments primitifs de la Tête-de-Maisey sont contemporains de ceux des Essarts, dont ils ne sont pas éloignés de plus de cinq kilomètres.

Les travaux exécutés dans ce dernier canton-

(1) V. les rapports de MM. Victor Deheurle et Louis Cailletet, dans le *Bulletin de la Société*, 1881, et la note de M. Deheurle, même *Bulletin*, 1883.

nement par l'Administration forestière, en 1883-84, pour l'empierrement d'un chemin de desserte, nous ont procuré l'occasion d'y faire de nouvelles observations sur un troisième tumulus d'assez grande dimension.

Il avait, en effet, 2m30 de haut, avec une circonférence de 62m50, et présentait l'aspect d'un cône très régulier.

Comme ceux de la même forêt, il était formé de pierres sèches jetées pêle-mêle sans aucun arrangement. A peine y distinguait-on quelque apparence de cromleck, et, autour de certains corps, quelques dispositions prises pour les protéger.

Dans la couche inférieure et au centre même du tertre, gisait un corps dont les ossements étaient consumés, à l'exception de ceux des jambes, et dont le crâne était entièrement brisé. Il ne paraissait du reste accompagné d'aucun objet de parure et d'offrande ; ce n'est qu'un peu plus loin qu'on a relevé un fragment de poterie.

A deux mètres au nord et apparemment dans la même couche, se trouvait un autre corps, dont le crâne subsistait encore et dont les ossements étaient déposés le long d'une pierre mince, assez régulière, qui semblait avoir été posée sur champ pour le garantir.

Le premier de ces corps était dans la direction du nord au sud et le second dans la direction inverse du sud au nord.

Dans la couche supérieure se trouvaient éparses en tout sens quatre autres sépultures.

Celle du nord, dans laquelle il y avait plus de terre que dans le reste du galgal, paraissait être

la sépulture d'un enfant, portant à l'un de ses bras deux fort jolis bracelets en bronze, ornés de filets striés sur les bords, avec renflement au milieu (1).

Il semblait qu'une seconde sépulture, celle de l'est, fût protégée par une sorte de voûte en petites pierres. Mais cette apparence d'imbrication n'avait pas suffi pour garantir le crâne qui était écrasé ; au poignet du bras gauche était un bracelet en bronze.

Il restait, près d'un troisième corps inhumé à l'ouest, un crâne assez bien conservé, avec d'autres ossements. Des bracelets se trouvaient encore aux os des deux bras ; et les deux jambes étaient également garnies d'armilles.

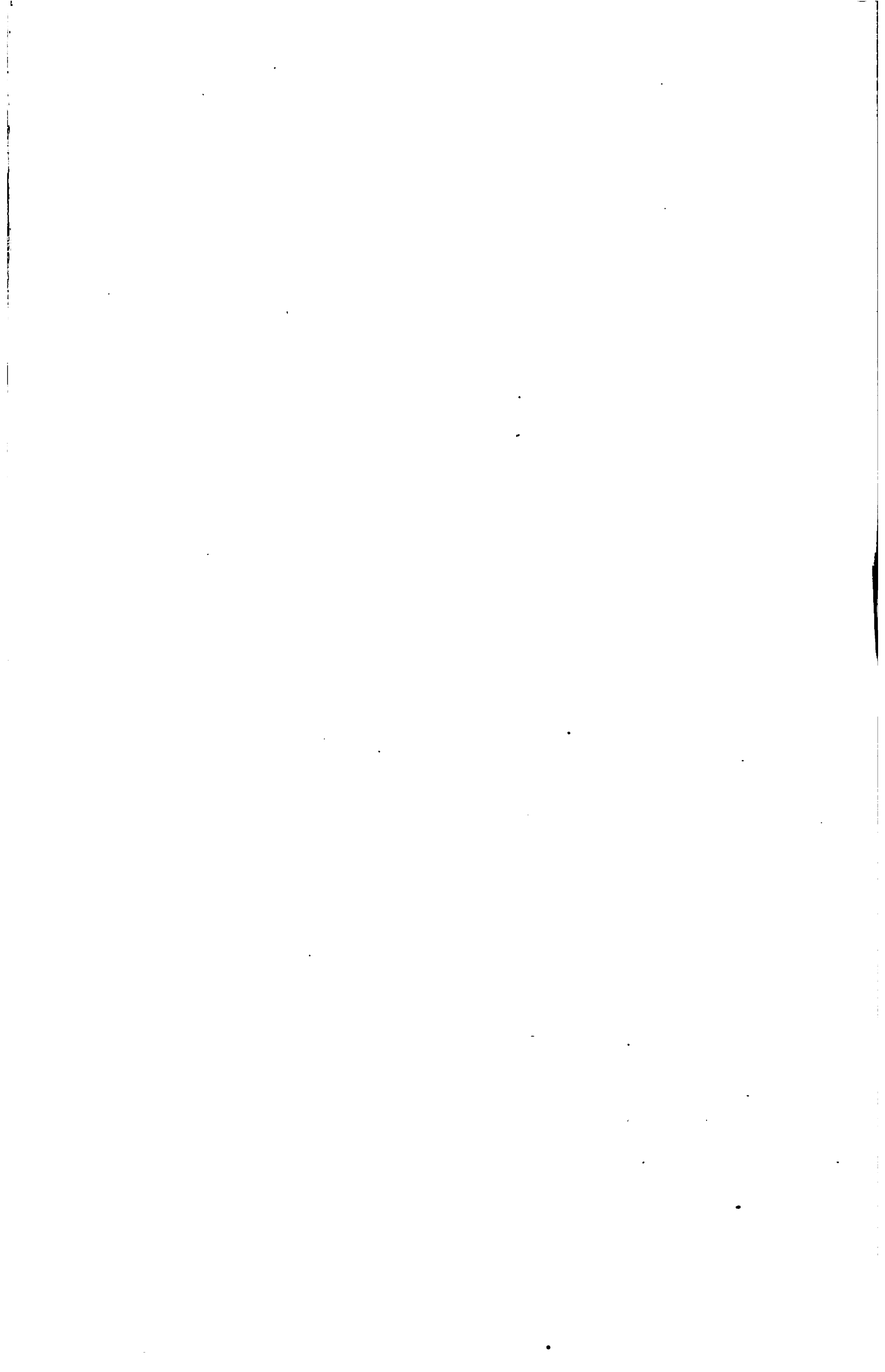
Enfin un dernier squelette a été retrouvé bien en place. Le crâne était intact ; la mâchoire inférieure avait encore toutes ses dents ; et, comme le précédent, il avait aux jambes et aux bras des armilles et des bracelets, les uns minces, les autres creux, et tous revêtus de cette belle patine qui caractérise le bronze antique.

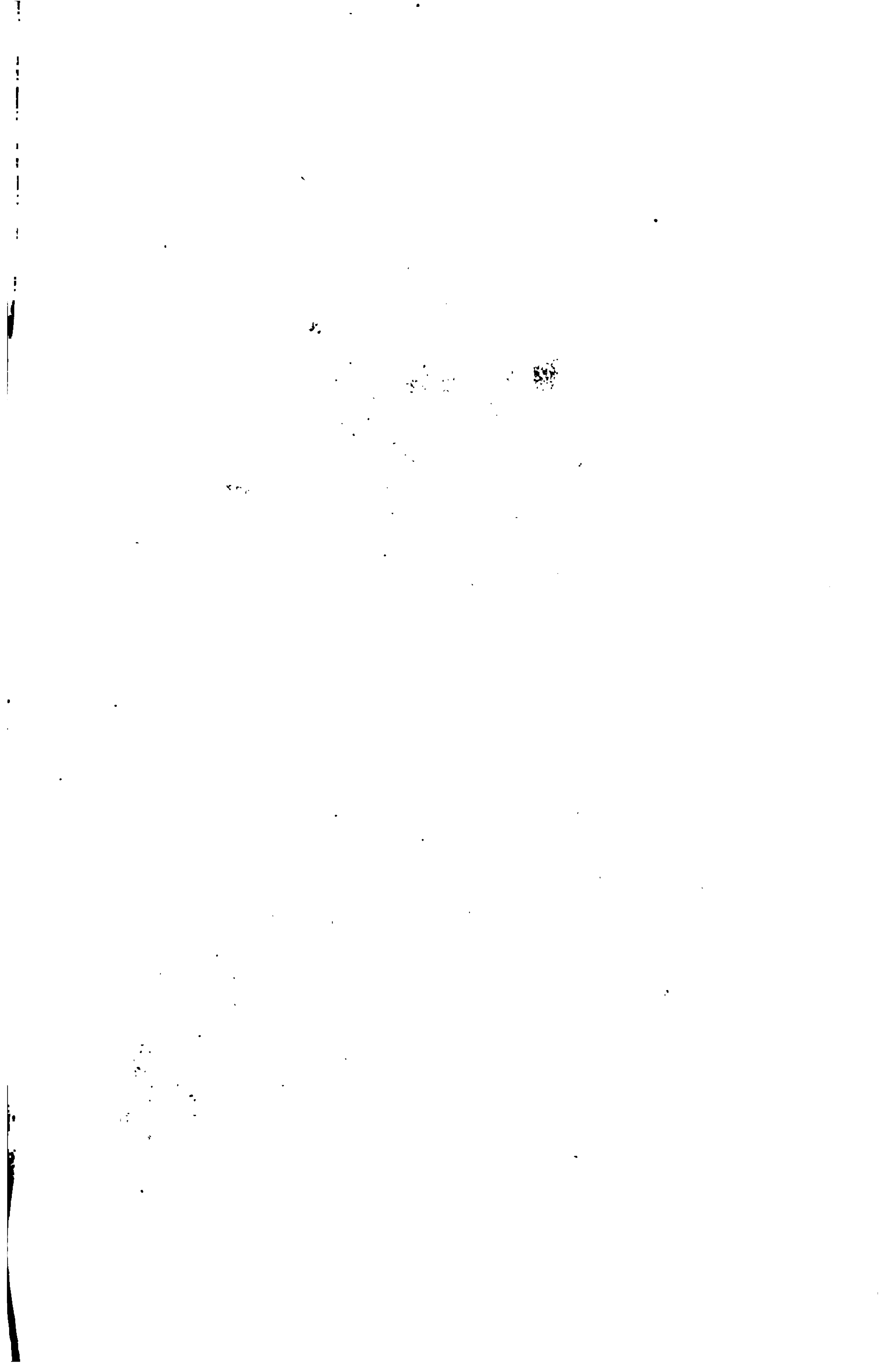
On voit que les ornements trouvés dans ce tumulus, notamment les bracelets d'enfant, n'étaient pas dépourvus d'intérêt ; ils sont d'ailleurs analogues à ceux des autres clans qui ont occupé le Châtillonnais dans la période de cinq siècles environ antérieure à la conquête de la Gaule par les Romains.

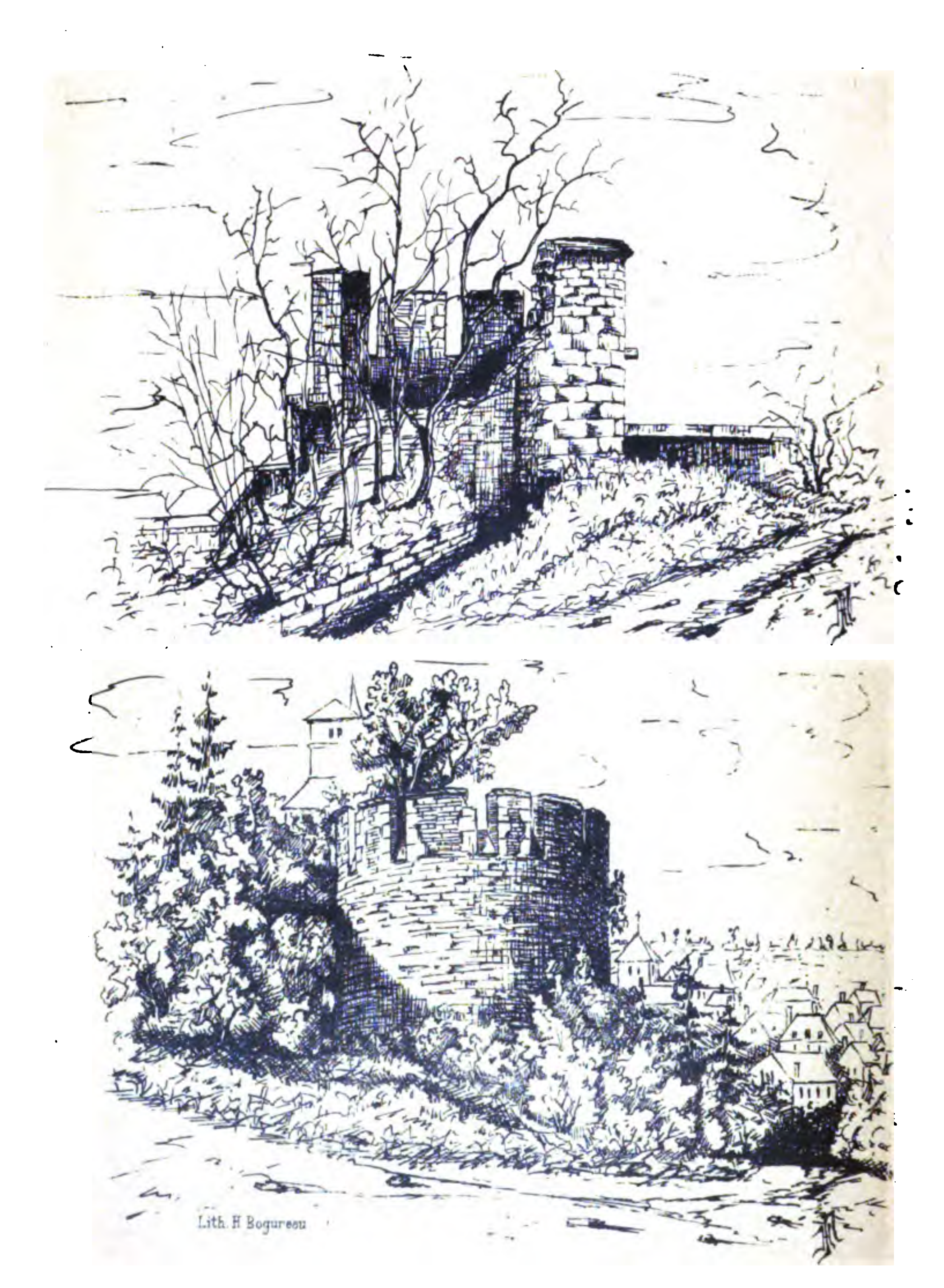
Gustave LAPEROUSE.

---

(1) V. la planche, fig. 11.







LA TOUR DE GISSEY

(Vue du Cimetière)

(Vue Extérieure)

LES

RUINES DU CHATEAU DE CHATILLON

(NOTES HISTORIQUES)

LA TOUR DE GISSEY *

I

Les ruines du Château des Ducs de Bourgogne et la précieuse Eglise romane de Saint-Vorles se dressent côte à côte et pour longtemps encore, sur la croupe du plateau qui domine à l'Est la ville de Châtillon.

Elles sont là depuis bientôt dix siècles, protégeant

(*) Nous désirions vivement connaître sous quel nom était désignée cette tour, avant qu'elle appartînt à la famille de Gissey.

Nos recherches dans les archives de la ville nous ont procuré le bonheur de rencontrer une pièce qui nous renseigne absolument à cet égard. Elle nous indique, en effet, qu'on l'appelait « La Tour Nostre-Dame du Chasteau. » Elle tenait certainement ce nom de sa proximité de l'église Saint-Vorles qui fût longtemps désignée sous la dénomination d' « Eglise Nostre-Dame du Chasteau. »

Voici la copie de cette pièce intéressante :

« L'an mil six cent soixante et ung le vingt-troisiesme jour de décembre après-midy pardevant le notaire et tabellion royal héréditaire, résidant à Chastillon-sur-Seyne soubsigné, furent présans en leur personne Bernard Siredey escuier cy-devant exempt des gardes du corps du Roy gentilhomme servant sa maiesté et maire du dit Chastillon, Mre Cristophle Léger Demombley Bourgeois, honorable Louis Personne marchant, Robert Mongin, Vorle Pitoiset et Jean Poinssot aussi marchans et eschevins du dit Chastillon, et Mre Sébastien Guerittat procureur scindicq du dit lieu ; Lesquels ont recogneu avoir ès sus dicts noms et qualités, quité et délaissé à tiltre de rante foncière annuelle

l'une et l'autre notre vieille cité, rempart bourguignon, si vaillante dans les nombreuses guerres qu'elle eût à soutenir et si industrieuse pendant la paix.

Elles semblent dire à tous, aux descendants de ceux qui ont fait sa gloire, aux visiteurs, aux artistes qui désirent conserver l'image des beaux sites qu'elles décorent, aux archéologues qui cher-

et perpétuelle, à Vivant Morel procureur et notaire royal es bailliage et chancellerie de la Montagne, présent et acqéurant pour luy et les siens et aiant droict, la Tour « Nostre-Dame du Chasteau » dudit Chastillon, au-dessus de laquelle il y a un petit jardin, icelle scize derrier l'église Sainct-Vorle, Lequel jardin ledit Morel a faict fermer de murailles, et porte par le devant, recouvert de laves le tour du dit jardin, faict faire un cabinet en forme d'apentif en icelluy et autres réparations et méliorations à ses frais et dépens, pour icelle tour et jardin, ledit Morel et les siens en jouir ainsi que bon leur semblera attendu que le dessus de la dicte tour n'a jamais servy que de jardin, à condition expresse que en temps déminant péril et occasions qu'il conviendra faire garde sur les murailles de la dicte ville, faire ouverture de la porte du dit jardin pour y poser sentinelles et y laisser fréquanter les rondes, ce feront sans pour en pouvoir prétendre intérêts, ny pouvoir changer l'estat de la condition des murailles estant sur la dicte tour à peyne d'intérêtz et despens, et encore à condition de laisser planter une fois l'an au dit jardin la perche et oiseau qui se tire à l'arquebuse par les habitans du dit Chastillon, Et par ceux le plantant et faisant planter réparant et désintéressant le dit Morel des dégatz qu'ils pourront faire au dit jardin,

« Le dit arrentissement ainsy faict et pour la conservation de la dite tour et jardin, mesme du droict des habitans aux dites conditions, moyennant dix sols par chacun an, que le dict Morel et les siens paieront au jour de feste de Sainct-Martin d'hiver à la dicte ville entre les mains du receveur d'icelle, dont le premier terme et paiement eschera et sera faict au dit jour de l'année prochaine que l'on dira mil six cent soixante deux, ainsy à continuer d'année à autre à peyne d'intérêtz et despens et l'entretennement et accomplissement de ce que dessus les dites parties, obligent biens, sçavoir les dits sieurs magistrats ceux de la dicte ville et le dit Morel les siens, par la Cour de la Chancellerie du Duché de Bourgongne et autres royalles, renonçant aux choses à ce contraire.

« Faict et passé en chambre de ville en présance de Claude Tarat et Prudant Berthier sergens, témoins soubsignés à la minuitte de ceste avec les dites parties et Pasquier notaire royal relève.

« Signé : PASQUIER. »

L'usage de ce jardin sur la tour s'est continué jusqu'à nos jours. Il n'y a que quelques années qu'il a cessé d'être cultivé.

chent à éclaircir quelques points ténébreux de l'histoire du noble Duché : « Nous sommes le passé, « chaque pierre qui nous soutient, chaque fenêtre « qui nous éclaire ont été les témoins des joies et « des angoisses de vos ancêtres ; explorez-nous et « peut-être ferez-vous quelques découvertes qui « jetteront la lumière sur l'inconnu ; interrogez- « nous et peut-être aurons-nous quelque réponse « intéressante à vous faire. »

Nos maîtres, les de Caumont, les Nesles, les Tridon, les Laperouse ont décrit la plupart des faits curieux intéressant notre cher pays. Aussi, est-ce toujours une joie pour nous de relire et de consulter ces savants. Néanmoins, nous ne croyons pas qu'il n'y ait plus rien à chercher sur ce passé si riche en souvenirs, si fertile en documents, dont beaucoup sont enfouis ou égarés dans les greniers ou gravés sur les dalles usées de nos vieilles églises.

Il est peut être téméraire de vouloir trouver autre chose que ce qui est déjà connu ; il nous est cependant impossible de résister à ce désir. Nous voulons donc rechercher dans la mesure de nos moyens et le consigner ici, tout ce qui peut intéresser le Châtillonnais et lui faire aimer et respecter ce qui reste de son passé.

II

La tour d'angle qui domine la rue du Recept et défendait la porte de la Douix, appelée « Tour de Gissey » depuis la fin du XVIII[e] siècle parce qu'elle était devenue la propriété de cette vieille famille,

nous attirait particulièrement. Sa parfaite conservation, ses vastes proportions étaient bien faites pour nous inviter à rechercher ce que ses flancs pouvaient contenir.

Nous savions déjà que la pièce principale de cette tour, que nous appelons aujourd'hui « le Caveau municipal » à cause de sa destination actuelle (1), servait à la fin du siècle dernier et même jusqu'à l'époque de l'application de la loi sur les cimetières, de lieu de sépulture.

Le doute sur la destination qui lui fût donnée alors, était en effet impossible. On apercevait à droite et à gauche des ossements humains émergeant du sol.

Les sépultures de ce caveau était pourtant privilégiées, puisqu'on payait une redevance assez élevée pour y être enterré. Néanmoins son état lamentable s'explique par le désordre dans lequel les sépultures avaient été faites.

Quant à l'identité des personnages qui y sont enterrés il est absolument impossible de l'établir. Aucune indication, aucune inscription, pas même une croix qui puisse nous aider dans ce travail. Nous devons donc nous contenter de ce que nous rapporte la tradition et des quelques renseignements que nous avons pu recueillir sur les registres religieux mis à notre disposition par M. le Curé de Châtillon.

Nous pouvons cependant reproduire, grâce à la mémoire et à l'obligeance de M. Albert Verpy, l'épitaphe suivante gravée sur une plaque de marbre noir :

(1) Elle sert à recueillir et à garder la dépouille des morts qui, pour une cause ou pour une autre, ne peuvent être enterrés de suite.

« 23 juillet 1830. Décès. Marie-Charlotte-Etien-
« nette-Armande de Chastenay, née à Polisy (Aube)
« en avril 1753, veuve de M. le comte Charles-
« François-Antoine Barbarat de Marizot, ancien in-
« tendant. »

Cette plaque était scellée extérieurement au-dessus de la porte d'entrée du caveau. Elle a été brisée et dispersée pendant la guerre de 1870.

Nous croyons que les inhumations dans cette salle ont dû être faites surtout à l'époque troublée de la Révolution, par les familles riches pour mettre à l'abri de la profanation la dépouille de leurs membres. Cette coutume rappelait assez les charniers, qu'autrefois les fondateurs ou les bienfaiteurs des chapelles faisaient creuser dans les églises, pour leur être affectés ainsi qu'à leurs descendants. Elles ont été continuées jusqu'en 1837, époque à laquelle furent appliquées par la municipalité les lois du 23 prairial an XII (12 juin 1804), et de juillet 1837, concernant les cimetières, leur agrandissement et les concessions.

Les délibérations du conseil municipal des 6 novembre 1837 et 8 janvier 1839, ont réglementé du reste, d'une façon très claire les dispositions antérieures de la fabrique qui était chargée dés inhumations, et celles à intervenir dans la suite. Le conseil décida entre autres, que les concessions faites par la fabrique aux prix de son tarif, seraient perpétuelles. Il décida, en outre, que la sépulture au caveau de Saint-Vorles (Tour de Gissey) serait payée dorénavant 300 fr. au lieu de 100 fr. ancien tarif, et qu'indépendamment de cette somme, les concessionnaires seraient tenus de verser, à titre de

donation ou fondation en faveur des pauvres et des hospices, une somme égale au quart du principal. Disposition applicable également aux autres concessions.

En 1837, les inhumations dans la tour étaient de moins en moins nombreuses ; elles cessèrent même à partir de cette date, lorsque les familles usèrent de la faculté d'obtenir dans le cimetière de la ville des concessions perpétuelles ou temporaires.

Nous n'avons pas cru devoir passer sous silence ces sages dispositions qui assurent d'une façon indiscutable, aux cendres de ceux qui reposent dans notre tour, la paisible possession de la place qu'elles y occupent.

Notre objectif n'était pas spécialement cette salle du premier étage. Nous allons toutefois en donner une description aussi exacte que possible ; nous sommes heureux d'avoir contribué à la rendre à la destination qui lui fût affectée pendant de longues années.

C'était la salle inférieure qui nous attirait et tout d'abord il fallait trouver le moyen d'y pénétrer, car il n'y avait extérieurement aucune apparence d'entrée.

On devait donc chercher un passage dans la salle même du premier étage.

La tour, telle qu'elle existait avant nos fouilles, ne présentait pour y pénétrer, aucun autre accès que la porte du caveau municipal qui forme le deuxième étage vu de l'extérieur.

A l'intérieur, c'est-à-dire du côté du cimetière, on arrive à cet étage par un passage encaissé entre les deux murs servant à soutenir les énormes remblais qu'on a dû faire pour créer le cimetière. La porte se

trouve donc en contre-bas du niveau actuel de toute la hauteur du remblai qui est de trois mètres environ. Cette porte devait être primitivement de plein-pied avec la cour du château.

Ce remblai considérable a transformé complètement l'ancien aspect de la place. Son établissement a été singulièrement facilité par les décombres provenant de l'ancien château, des écoles et des dépendances, dont la destruction remonte à 1590. (Laperouse, *Histoire de Châtillon).*

Une partie des matériaux de ces ruines a dû servir à la restauration de l'église, qui n'avait pas été sans souffrir des ordres barbares du baron de Thenissey, alors gouverneur du château et de la ville, et à l'édification d'abominables appendices, comme en témoignent des morceaux de fût de colonnes maçonnés dans les murailles.

Un des plus ardents désirs de tous les admirateurs de notre vieux monument serait de voir disparaître toutes ces verrues qui sont accrochées aux flancs de cette église.

III

Lorsque les recherches que nous avions entreprises M. H. Lorimy, conservateur du Musée, et moi, furent terminées, nous avons adressé à M. le président de la Société et maire de Châtillon, le procès-verbal que nous allons rapporter. Quelques digressions seront nécessaires pour donner des détails qui n'ont pu être placés dans le procès-verbal, sur l'état dans lequel nous avons trouvé les deux étages de cette tour si remarquablement conservée.

« Monsieur le Président,

« D'après l'autorisation que vous nous avez don-
« née comme président de la Société archéologique
« et comme maire de la ville, nous avons com-
« mencé aujourd'hui, 28 mars 1887, les fouilles
« dans l'intérieur de la tour d'angle faisant face à
« l'allée des Boulangers, pour rechercher un pas-
« sage donnant accès à la salle située au-dessous
« du caveau municipal.....

DESCRIPTION DU CAVEAU

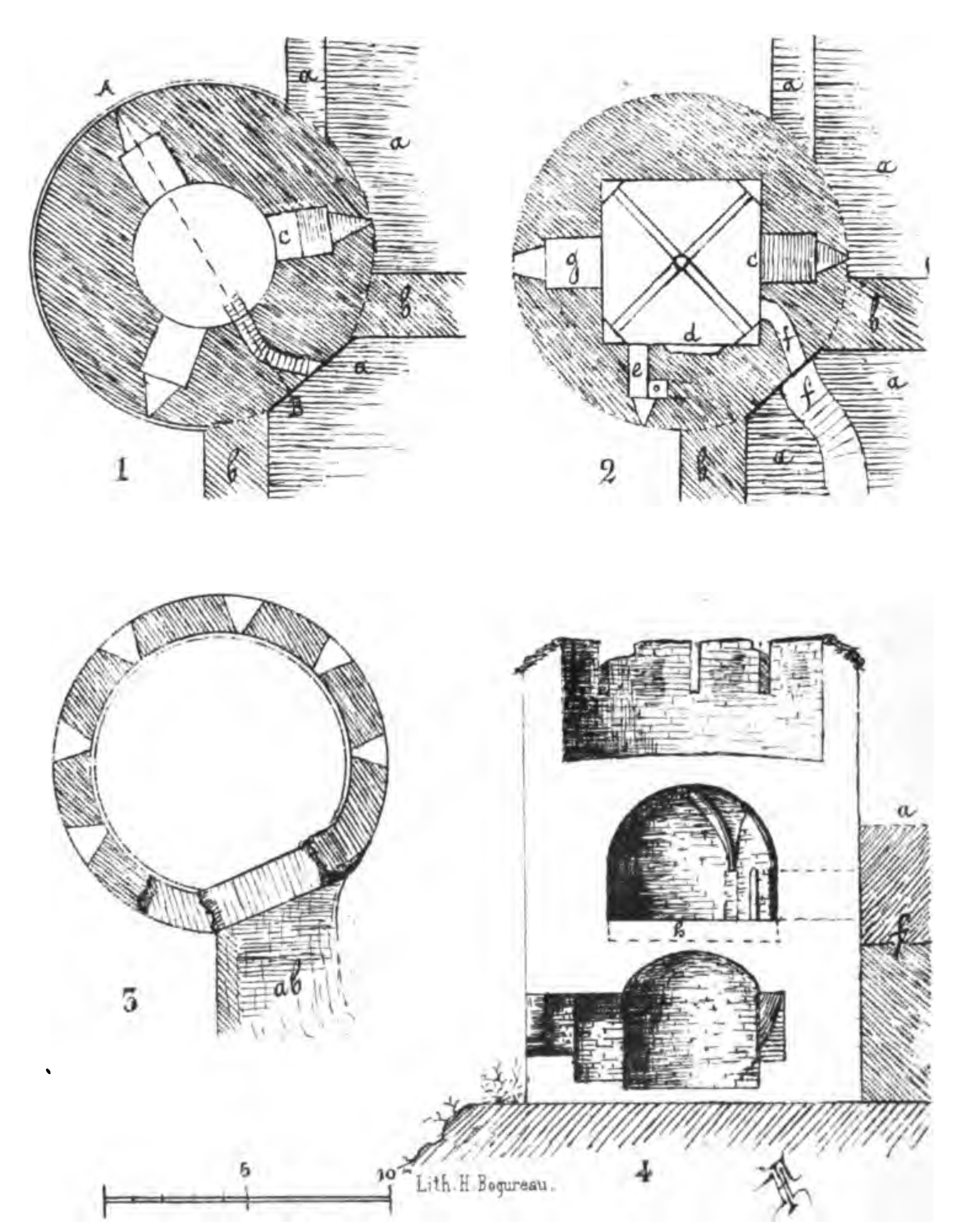
C'est une vaste pièce carrée qui devait servir de salle des gardes. Elle mesure 5^{m}60 carrés de surface et 4^{m}40 de hauteur dans l'axe de la voûte.

Les angles sont coupés par une maçonnerie en moëllons qui servaient de piliers aux ogives de la voûte, à peu près toutes tombées aujourd'hui. La chute de ces arcs n'a compromis en rien, du reste, la solidité de la voûte qui est restée en très bon état.

Cette salle présente en entrant à droite, une grande embrasure murée. Au fond de cette embrasure se trouvait une meurtrière qui servait à défendre du nord-ouest au sud-est, le fossé et une des portes principales du château. Cette meurtrière est maintenant cachée par le remblai du cimetière.

En face, il y a une autre embrasure de même dimension qui permet de juger de l'énorme épaisseur des murs (2^{m}80). Celle-ci possède une petite fenêtre qui devait servir de guette et aussi à éclairer la pièce. Directement au-dessous, il y avait une meurtrière en entonnoir maintenant murée.

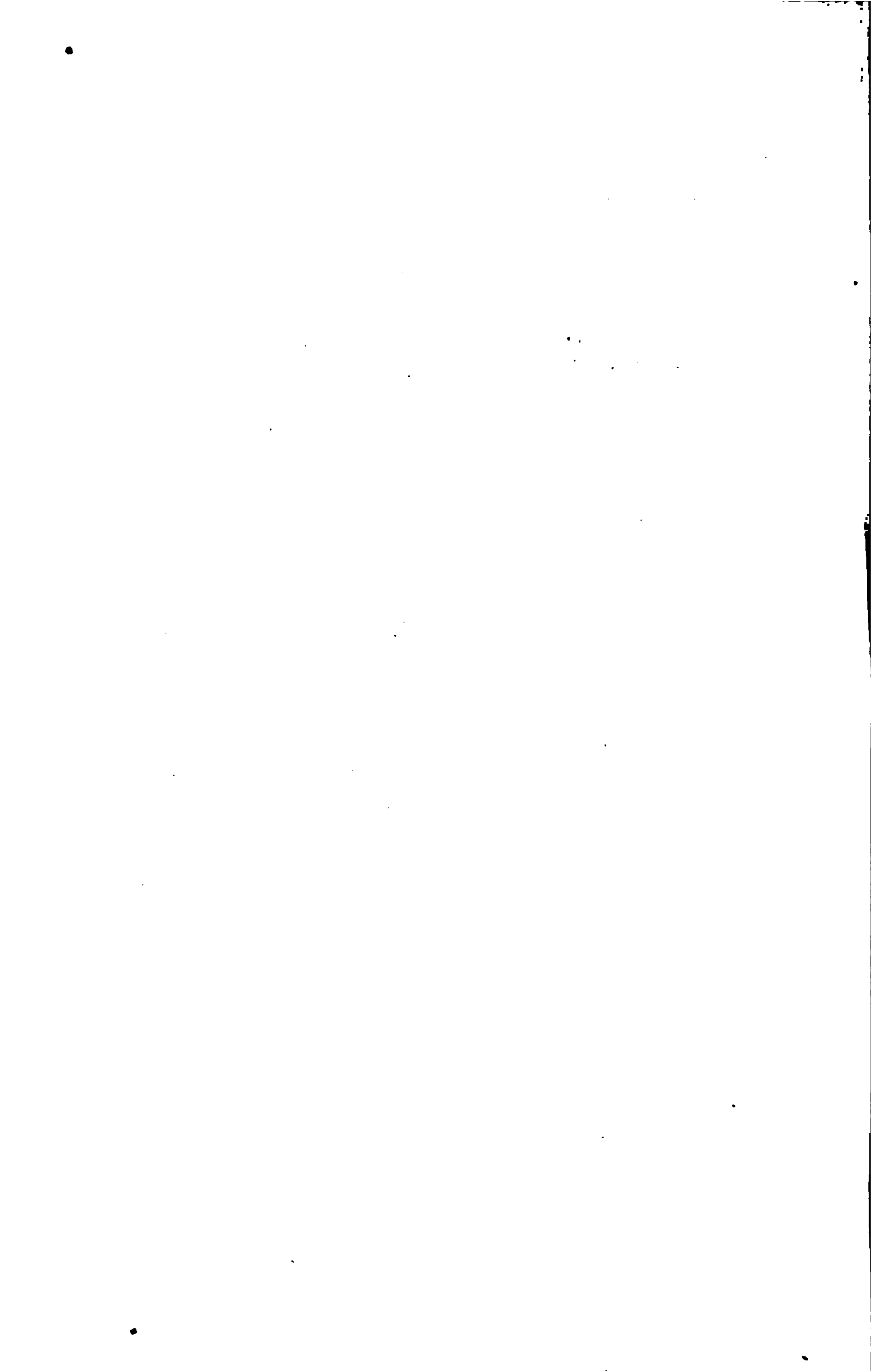
Cette fenêtre commandait la porte de la Douix



LA TOUR DE GISSEY

(Plans et Coupe.)

1°. Plan de l'étage inférieur. *a*. Remblai et mur du cimetière. *b*. Anciens murs d'enceinte. *c*. Meurtrière aveuglée par le remblai. AB ligne de coupe.
2. Plan du 1er étage. *a*. *b*. *c*. Comme à l'étage inférieur. *d*. Cheminée. *e*. Latrines. *f*. Escalier dans le remblai et entrée de l'étage. *g*. Fenêtre.
3. Plan du 2e étage crenelé. *ab*. Talus en rampe montant à cet étage en partant du remblai *a*.
4. Coupe sur AB. *a*. Niveau actuel du cimetière. *f*. Niveau de l'entrée du 1er étage et de l'ancienne cour. *k*. Espace où sont enterrés 80 à 100 cadavres. La ligne pointée indique l'ancien niveau de la salle.



qui se trouvait au pied de la tour et les remparts qui serpentaient en amont de la Seine. On y jouit d'une vue magnifique sur une grande partie de la ville et sur le vallon arrosé par la Seine et la source de la Douix.

Dans le bleu estompé du fond, on aperçoit un des Jumeaux et la montagne de Vix où s'élevait jadis l'oppidum de Latiscum, frère aîné de notre Châtillon.

A gauche de la porte, il existe une grande cheminée dont les consoles et une partie du manteau sont tombés et dont la maçonnerie qui reste ne tient que par son propre poids.

Un peu plus loin que la cheminée, toujours à gauche, se trouve une porte donnant sur un réduit moins grand que les embrasures. Il est pris dans l'épaisseur de la muraille et éclairé par une meurtrière. Dans ce réduit il y a, à gauche à hauteur d'appui, une dalle placée horizontalement et percée d'un trou rond de 25 à 30 centimètres de diamètre, servant d'entrée à un conduit qui se perd dans les profondeurs de la construction.

A quoi était destiné ce réduit séparé de la salle par une simple porte ?

Nous ne pouvons nous livrer qu'à des conjectures à cet égard; voici cependant celle que nous croyons la plus probable.

Dans les tours construites au Moyen-Age, nous trouvons très souvent des ouvertures semblables à celle qui nous occupe, mais leur disposition intérieure et extérieure ne laissait aucun doute sur leur destination. Les unes servaient à correspondre avec l'étage inférieur, les autres de latrines.

Nous devons abandonner la première hypothèse,

parce qu'il nous a été impossible de découvrir à l'étage inférieur des traces de communication.

Il reste la seconde que nous allons examiner.

Nous lisons dans Viollet-Leduc *(Dictionnaire de l'Architecture du XIe au XVIe siècle)* à l'article Latrines : « Quant aux latrines des tours, elles étaient établies dans les angles rentrants formés par la rencontre de ces tours et les courtines et rejetaient les matières en-dehors dans l'escarpement boisé qui entoure le château ».

Ne croirait-on pas que ceci a été écrit en sortant de visiter la tour de Gissey, tant à cause de la place qu'elle occupe que de la disposition de la logette? Cependant Viollet-Leduc ne donne aucune description qui ait un caractère applicable ici. Nous ne croyons pas toutefois, qu'il y ait lieu d'hésiter à classer comme cabinet d'aisances le réduit en question, malgré la différence de sa construction avec celle des tours dont parle le même auteur et malgré sa très grande proximité de la salle.

Dans ces tours, les latrines étaient portées en encorbellement sur le mur extérieur ou construites dans l'angle rentrant formé par la tour et la courtine. Tel n'est pas notre cas, puisqu'il n'existe aucune trace de construction extérieurement, et qu'il est impossible de découvrir où pouvait aboutir le conduit de la logette.

Nous croyons pour notre part, que ce conduit qui descend diagonalement dans l'épaisseur du mur et du côté de l'enceinte, devait tourner à droite dans le mur de la courtine au pied de laquelle se trouvait probablement l'orifice. Cela nous paraît d'autant plus probant, que les latrines présentant par leur

construction un point faible pour la défense, on a sans doute cherché à les dissimuler autant que possible, pour éviter précisément le danger que nous signalons.

Les dispositions générales de la tour et surtout de notre salle, ont une grande analogie avec celles des châteaux de Falaise, Dinan, Pierrefonds : et nous ne craignons pas d'être taxé d'exagération en affirmant qu'elle est contemporaine de ces dernières et qu'elle a dû être bâtie, comme le reste du château, par les évêques de Langres du XII[e] au XIII[e] siècle.

Nous ne voulons cependant pas dire que tout ce qui en reste et que nous avons aujourd'hui sous les yeux soit de la même époque. Il est certain que cette tour, au moins autant que les autres, a eu à souffrir des sièges successifs et des ravages qu'ils amènent avec eux. Nous ne croyons pas toutefois, que les dégâts aient jamais pu toucher d'autres parties que son sommet; car les beaux appareils dont elle est construite, de la base au sommet du premier étage, ne paraissent pas avoir plus souffert des assauts des assiégeants que de ceux du temps.

La partie supérieure a dû subir des atteintes qui ont amené les transformations du couronnement et, en dernier lieu, la construction du crénelage qui existe encore aujourd'hui.

IV

Mais revenons à notre procès-verbal et aux fouilles qui en sont l'objet.

« Le fond de la cheminée nous ayant présenté un « cintre ogival en pierre de taille encastré dans la

« maçonnerie et donnant toutes les apparences d'une « porte murée, nous en avons fait dégager le pied. »

Nous devons dire que l'ancien niveau de la salle est surélevé, sur toute la surface, de 0m80 à 1m par la terre et les sépultures qui y sont amoncelées.

« A une profondeur de 0m50 environ, nous sommes « arrivés au fond de l'âtre sur lequel reposait un « squelette de femme âgée.

« Le cintre ne descendant pas plus bas, nous avons « dû renoncer à l'espoir de trouver de ce côté une « communication avec l'étage inférieur. Ce cintre « n'a dû être fait que pour assurer la solidité de cette « partie de la tour et protéger la porte de l'étage « inférieur que nous avons découvert plus tard et « qui se trouve directement au-dessous. »

La destination que nous donnions alors à cet arc en tiers-point peut avoir sa valeur, mais aujourd'hui nous ajouterons qu'il était surtout destiné à permettre le remplacement facile et sans trop de dégâts de la maçonnerie calcinée du contre-cœur, avant l'usage des plaques de fonte qui protégeaient plus tard cette maçonnerie. Ces arcs de décharge existaient, du reste, dans presque toutes les cheminées des tours fortes du moyen-âge (Viollet-Leduc).

« Nous avons alors fait attaquer le sol le long du « mur faisant face à la cheminée, toujours dans l'es- « poir de rencontrer la fameuse dalle (1). Les pre- « miers coups de pioche mirent à découvert une « douzaine de squelettes. Ces squelettes, dont les « premiers à peine recouverts de terre, étaient su- « perposés trois par trois dans une promiscuité de

(1) Le passage était, d'après les renseignements que nous avions pu recueillir, fermé par une dalle.

« fosse commune. Les corps avaient été placés per-
« pendiculairement au mur.

« Malgré les soins que nous avons apporté à notre
« travail, il nous a été impossible de trouver la
« moindre indication relative à l'identité des restes
« que nous avions sous les yeux.

« En élargissant leurs fouilles vers le centre de la
« salle, les ouvriers mirent à découvert un cercueil
« en plomb reposant directement sur la voûte.

« Après avoir complètement dégagé ce cercueil,
« nous avons reconnu que le couvercle portait une
« plaque en plomb de 25 à 30 centimètres carrés.
« Nous l'avons extrait de son lit et avons pu lire
« l'inscription suivante :

N[te] CLOTILDE-HÉLÈNE-VICTOIRE
CHAPERON, VEUVE DE MONSIEUR N[as]
EDME VIESSE DE MARMONT, CHEVA
ANCIEN CAPITAINE D'INFANTERIE
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET
MILITAIRE DE S[t] LOUIS, OFFICIER
DE LA LÉGION D'HONNEUR ; AGÉ DE 68 AN
MÈRE DU DUC DE RAGUSE, MARÉCHAL
ET PAIR DE FRANCE, CAPITAINE DES
GARDES DU CORPS DE SA MAJESTÉ
DÉCÉDÉE LE 25 FÉVRIER 1815.

« Le couvercle était complètement dessoudé et
« aplati sur le squelette. Nous avons remarqué en
« outre, que le cercueil portait en divers endroits,
« des traces anciennes de coups de pioche. »

Nous avons fait aussitôt prévenir M. le maire,
président de la Société, M. le Sous-Préfet et

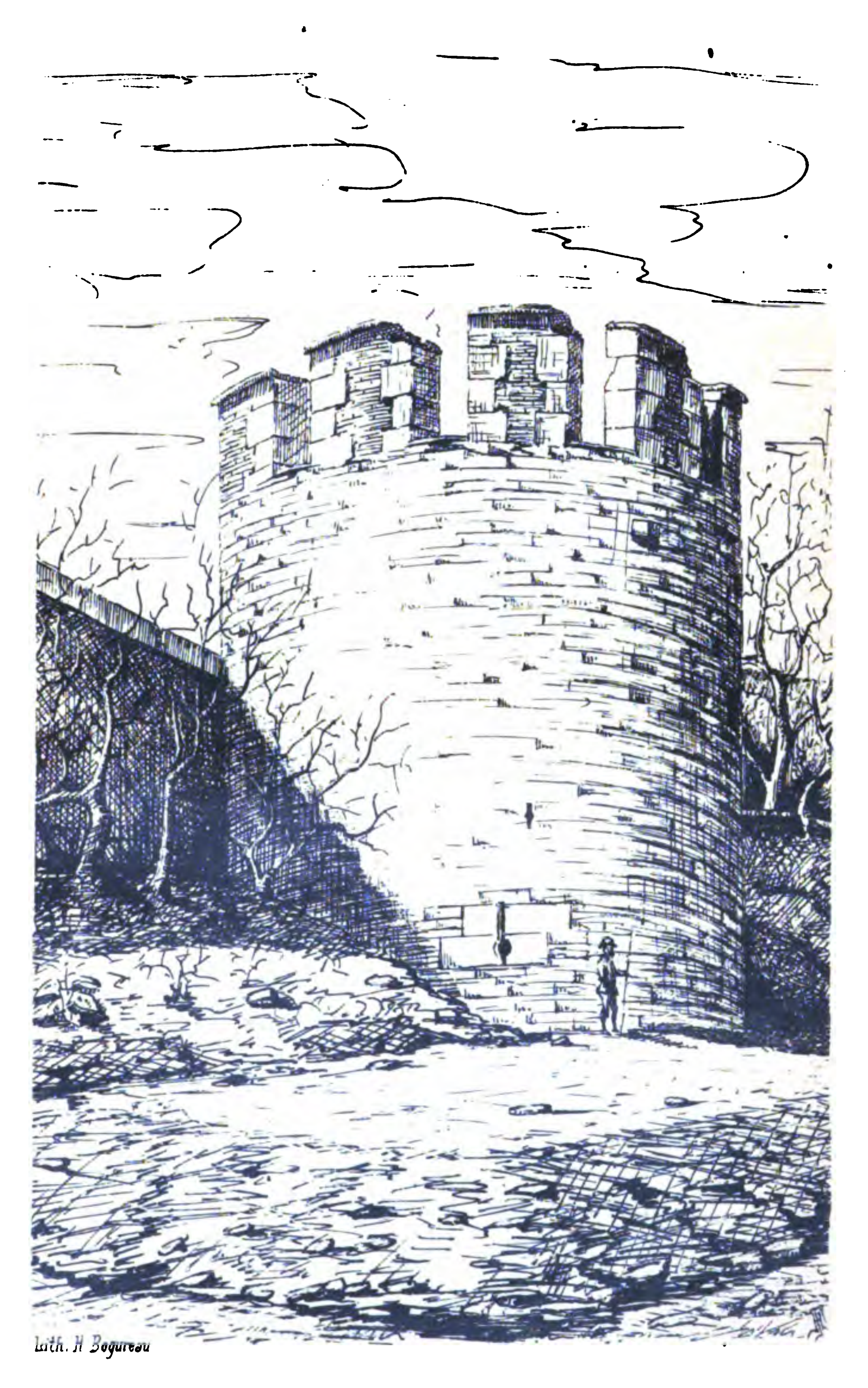
M. G. Laperouse, qui ont constaté l'identité et l'état du cercueil. Cette découverte confirmait les renseignements que nous avions pu recueillir sur la qualité des personnes enterrées dans la salle.

Nous avions sous les yeux les restes flétris et décharnés de celle qui avait été la mère de l'un des hommes les plus illustres, de l'un des chefs les plus heureux de l'épopée impériale; Marmont, duc de Raguse, qui dans sa vie à toute volée, trouva à peine le temps de venir fermer les yeux de sa vieille mère, pour prendre aussitôt le commandement des compagnies des gardes du roi qui venait de lui être confié, et faire face aux premiers événements des Cent jours.

A quelles pensées ne se livre-t-on pas devant les ruines informes d'une personnalité qui fut si brillante et si fêtée ! Et comme la réflexion de l'un de nous vient bien naturellement devant cette poussière : « Qui reconnaîtrait dans ces débris, la char-« mante et gracieuse femme dont nous admirons « au musée, le portrait si frais et si jeune !... »

En face de cette situation, M. le maire prit immédiatement l'initiative d'une proposition au Conseil municipal, tendant à examiner si il n'y aurait pas lieu de faire transporter ces restes dans le caveau où repose la dépouille du maréchal.

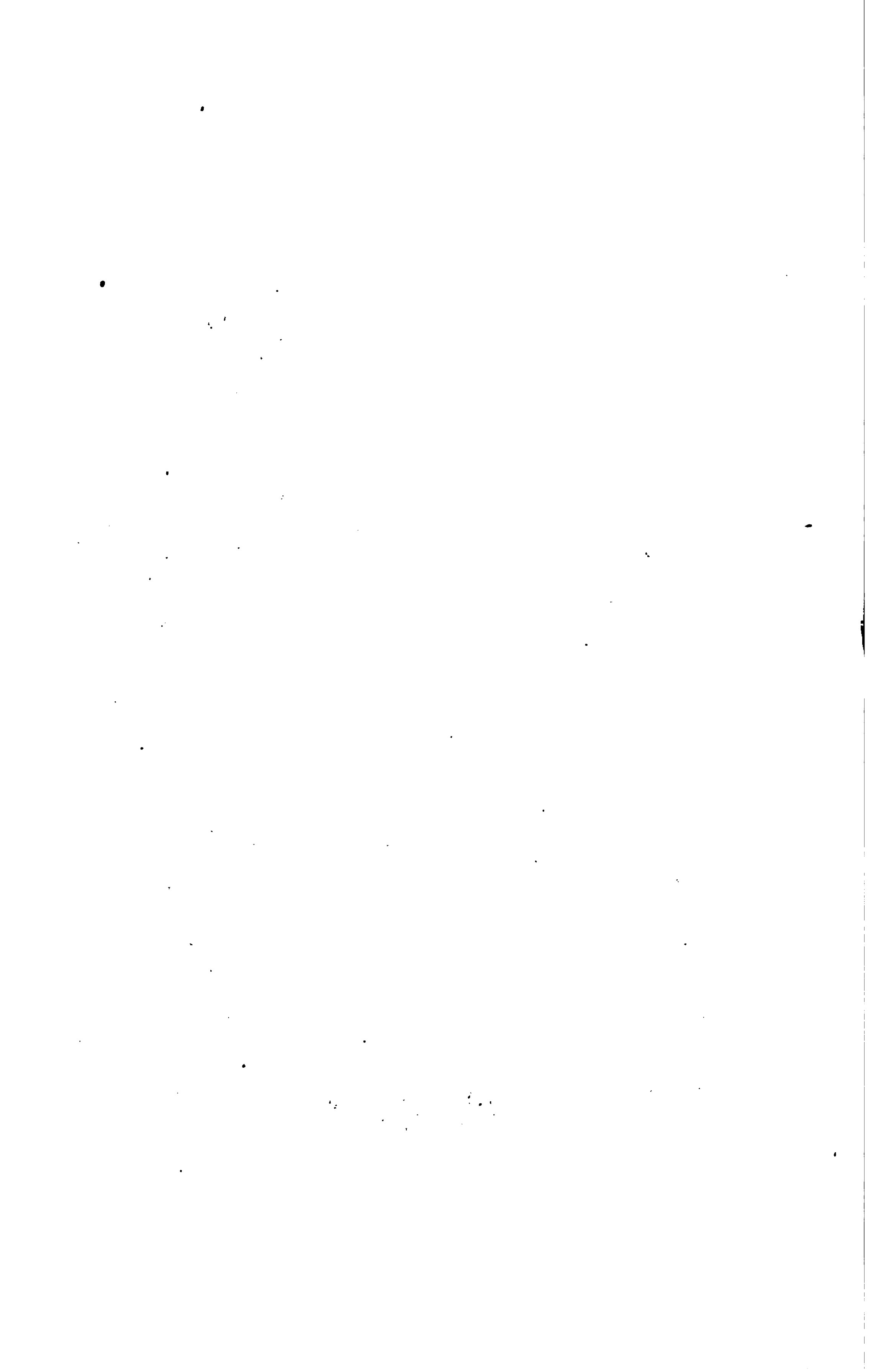
Le Conseil considérant que la tour avait été choisie comme un lieu de sépulture privilégiée et que les personnes qui s'y faisaient enterrer, ayant payé une redevance pour obtenir ce privilège, comptaient en jouir à perpétuité, a décidé que le cercueil de madame Viesse de Marmont devait rester où il était et que toutes les sépultures seraient recouvertes suffi-



Lith. H Bogureau

LA TOUR DE GISSEY

- Profil et Proportions. -



samment pour faire un terre-plein qui serait recouvert lui-même d'un épais pavage en ciment.

Il décida en outre, de restaurer entièrement notre salle, de façon à en faire un caveau convenable en tous points pour l'objet auquel on le destine.

Nous ne saurions trop féliciter le Conseil municipal de cette dernière décision, qui va permettre de conserver *une des belles salles* de *nos vieux monuments*.

« N'ayant aucun espoir de rencontrer le passage
« supposé, nous n'avions plus qu'à crever la voûte.
« Elle fut donc attaquée vigoureusement, et peu de
« temps après nous avions une ouverture suffisante
« pour passer un homme. Nous pouvions donc enfin
« pénétrer, avec l'aide d'une échelle, dans cette
« pièce inférieure qui, depuis si longtemps, exci-
« tait notre curiosité. C'est ce que nous fîmes, avec
« empressement.

« Nous nous trouvâmes dans une salle ronde,
« moins spacieuse que l'étage supérieur à cause du
« renforcement considérable de la base des murs et
« moins élevée. Le sol en était inégal et rocailleux.
« En creusant un trou de 80 centimètres à 1 mètre
« de profondeur au milieu de la salle, nous avons
« reconnu que toutes ces pierrailles accumulées
« avaient surélevé de beaucoup l'ancien niveau de
« la chambre.

« Elle possède une belle voûte en calotte hémi-
« sphérique qui est dans un parfait état de conser-
« vation.

« Elle était défendue par trois meurtrières, dont
« deux existent encore dans leur état primitif ; la
« troisième est aveuglée par l'énorme remblai du
« cimetière.

« Cette meurtrière, qui se trouvait exactement
« au-dessous de celle de l'étage supérieur, est éga-
« lement murée et enterrée par le remblai comme
« nous l'avons dit dans la description de cet étage.
« Elle avait pour but de balayer le fossé qui entou-
« rait le château de ce côté, le seul du reste, qui le
« rendait accessible de plain-pied.

« Entre cette meurtrière et celle qui regarde le
« coteau de Saint-Vorles, directement en-dessous de
« la cheminée du premier étage, nous trouvons une
« porte, mais absolument obstruée par un ébou-
« lement de pierrailles provenant évidemment des
« démolitions antérieures ; nous y avons même
« remarqué des morceaux de corniche et des débris
« de colonne. »

Il était absolument nécessaire que nous arrivions à pénétrer dans la galerie dont cette porte était l'entrée. Ce n'était ni facile, ni sans danger. En remuant les premiers décombres, il en tombait d'autres du fond du passage, menaçant d'écraser ou d'ensevelir les chercheurs.

Après une heure d'un travail pénible, nos ouvriers avaient réussi à dégager la partie supérieure de la porte, ce qui nous permit d'entrer dans le passage ; nous le fîmes avec de grandes précautions. Nous l'avons trouvé rempli aux trois quarts d'une masse de pierres. Cependant nous avions encore un grand vide au-dessus de nos têtes ; en faisant tomber prudemment quelques décombres, nous avons enfin aperçu les dernières marches d'un escalier. Cet escalier qui était la seule communication avec l'étage supérieur, aboutit devant la porte de notre salle du premier étage, mais plus bas que l'entrée actuelle,

ce qui indique clairement qu'elle n'est plus à son ancien niveau. Il est fermé en haut par deux dalles, comme on nous l'avait dit, mais l'ouverture était à l'extérieur au lieu d'être à l'intérieur. Nous l'avons fait déblayer des décombres qui l'emplissaient, en les rejetant dans l'intérieur de la salle, et pratiquer une ouverture provisoire dans le mur qui soutient le remblai.

Cette ouverture permet de descendre dans la salle, mais avec quelque difficulté ; nous espérons que, lorsqu'on fera les travaux de restauration au caveau supérieur, la commission profitera de l'occasion pour faire construire une porte sur l'escalier et enlever les décombres qui remplissent la salle inférieure, ce qui en rendra l'accès plus facile et par suite lui donnera plus d'attraits pour les visiteurs.

V

Nous avons dit que la salle était éclairée par trois meurtrières. Ayant résolu de consigner scrupuleusement les moindres choses qui nous frapperaient dans cette visite, nous ne voulons pas passer sous silence une remarque que nous avons faite sur ces meurtrières.

Ces ouvertures, d'une longueur verticale de 1^{m}10 et d'une largeur de 0^{m}06 à 0^{m}07, possèdent à la base une partie ronde de 0^{m}25 de diamètre. Elles sont construites avec de fortes pierres de taille dont les deux du milieu sont reliées et maintenues par un chaînage. Elles ont beaucoup d'analogie avec celles des tours du château de la cité de Carcassonne. Mais

devaient-elles servir aux arbalétriers, aux arquebusiers ou aux canonniers? Voilà une question à laquelle il est difficile de répondre catégoriquement ; aussi, nous ne nous permettrons que de formuler une hypothèse, comme nous le faisions, du reste sur d'autres points.

Viollet-Leduc que nous aimons tant à consulter pour sa parfaite connaissance de ces choses, dit : « Ces ouvertures apparaissent dans les fortifications du commencement du XIIe siècle, assez rares alors, elles se multiplient pendant le XIIIe siècle ; elles participent aux moyens de défense. Vers le milieu du XIVe siècle, ces ouvertures deviennent de plus en plus rares dans les parties inférieures des défenses et se multiplient à leur sommet; elles ne reparaissent qu'au moment où l'artillerie à feu remplace les anciens engins de défense. »

Nos meurtrières ne paraissent pas être de cette dernière époque, car celles qui devaient recevoir des bouches à feu n'avaient pas cette forme. Elles étaient largement ébrasées pour permettre de pointer facilement à droite et à gauche. Cependant en examinant de près les appareils qui les construisent, on reconnaît qu'elles ont dû être appropriées à un nouvel engin. En effet, ces appareils ne sont pas les mêmes que ceux de la tour : aussi croyons-nous que cette forme a pu être adoptée au moment de l'apparition de l'artillerie. Elles auraient donc été refaites sous les premiers ducs de la deuxième race, vers le commencement du XVe siècle, comme le dit du reste, le même auteur.

On remarque au-dessus de ces meurtrières, à 1m60 plus haut, une autre petite ouverture de 0m25 de

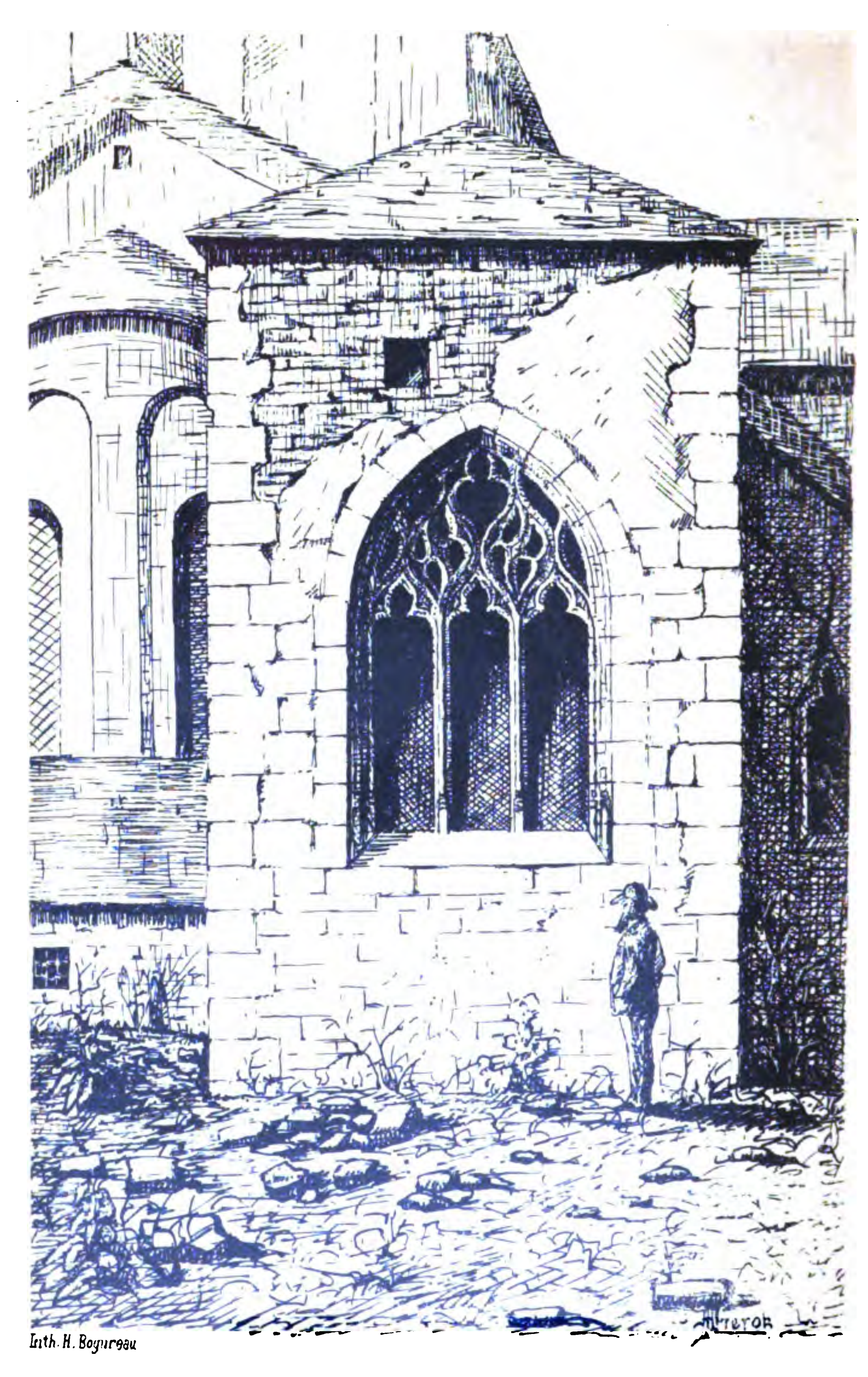
longueur sur 0m05 de largeur présentant l'aspect d'une petite meurtrière. Dans l'intérieur nous n'en retrouvons la trace que dans l'embrasure des grandes. Deux fortes dalles, formant une partie de la voûte de ces embrasures, laissent entre elles un espace de 0m10 sur toute la largeur qui permet de voir l'intérieur d'une logette éclairée par cette petite ouverture. Il n'existe aucun rapport ni aucune communication autre de cette logette avec l'intérieur de la tour ou avec l'extérieur. A quoi pouvait-elle servir? Nouvelle perplexité ! Nouvelle hypothèse ! Nous croyons pour notre part, que cette ouverture servait à aérer la pièce qui, lorsque les volets des meurtrière étaient fermés, n'avait aucun moyen de renouveler son air. Ne pouvant rien donner de certain à cet égard, nous consignons ce détail dans l'espoir que son utilité nous sera autrement démontrée. Il est évident qu'une complication de ce genre avait sa raison d'être, car à cette époque on était au moins aussi positif que maintenant en matière de construction militaire, pour que ceci ait été fait sans but. Nous avons compulsé le maître, nous n'avons rien trouvé se rapportant à l'objet dont nous venons de parler.

Nous n'avons rien à dire du couronnement crénelé de notre tour, sinon qu'il est de construction plus récente (commencement du XVIIe siècle) et que la disposition des créneaux indique suffisamment qu'ils ont été faits pour recevoir des bouches à feu.

Nous ajouterons que ce système de défense n'a aucune analogie avec l'ancien, qui devait être un couronnement couvert par un toit conique avec hourds et machicoulis, comme il en existait dans les tours fortes du Moyen-Age.

Si ce travail offre quelqu'intérêt, nous continuerons nos recherches sur les autres ruines qui entourent Saint-Vorles, quoique la plus intéressante et la mieux conservée soit celle dont nous venons de faire la description.

H. Frérot.



Lith. H. Boyureau

EGLISE DE VORLES
Fenetre découverte en 1887
Par la Société Archéologique

ÉGLISE SAINT-VORLES

Les divers auteurs qui ont fait l'historique de l'église Saint-Vorles ont été rarement d'accord sur la destination de la grande ouverture ogivale qui se trouvait dans le fond de la chapelle du Carmel de cette église.

Seul M. de Caumont avait prévu ce que pouvait être cette large baie mûrée depuis longtemps.

M. Laperouse, dans sa remarquable notice sur Saint-Vorles insérée dans notre dernier Bulletin, lui attribue une destination qu'elle aurait pu avoir, mais avant le XVI[e] siècle, ce dont nous doutons encore, et qu'il est impossible de lui conserver à partir de cette époque.

En face de cette divergence d'opinions, nous avons cru bien faire dans l'intérêt de notre histoire locale, en prenant l'initiative des recherches qui pourraient éclairer la religion des historiens futurs.

Après un examen attentif et plusieurs fois répété de la base de cette ouverture, il nous a paru impos-

sible que jamais elle ait pu servir de porte : d'abord à cause de sa très grande élévation au-dessus de l'ancien sol, et ensuite parce qu'il n'y avait pas de raison pour placer une entrée à 2 ou 3 mètres de hauteur lorsqu'on pouvait la faire de plein-pied.

Nous avons fait pratiquer un premier sondage dans l'angle gauche de l'ouverture ; nous y avons trouvé un revers d'eau et la base de fines nervures prismatiques très bien conservées. Un nouveau sondage opéré dans la partie supérieure, a mis à jour les moulures également en parfait état des lobes d'une rosace.

Assurés dès lors de trouver quelque chose d'intéressant, nous n'avons pas hésité à faire tomber la maçonnerie qui murait l'ouverture.

Le travail terminé, nous avions mis à découvert une superbe fenêtre à deux meneaux du beau style ogival flamboyant de la fin du xv[e] siècle.

C'est un des plus beaux spécimens que nous possédions à Châtillon. Il peut soutenir avec avantage la comparaison avec les fenêtres de l'église Saint-Jean de Dijon qui sont de la même époque.

Cette fenêtre qu'on peut admirer maintenant, fait un curieux contraste avec le style sévère de l'église et montre à combien de remaniements elle a été soumise. Elle a dû probablement en remplacer une qui devait être semblable à celle qui existe encore aujourd'hui à gauche de l'autel.

Nous trouvons dans l'église Saint-Jean de Châtillon, au-dessus de l'entrée principale, une imitation de notre belle fenêtre. Elle est de date plus récente puisqu'elle n'a été construite que vers le milieu du xvi[e] siècle. Le dessin est le même, mais on n'y

retrouve ni la rectitude des lignes, ni l'aplomb des lobes, ni le fini d'exécution; aussi n'apparaît-elle que comme une ébauche malheureuse de celle de Saint-Vorles.

La question sur l'usage de cette ouverture étant désormais vidée, et malgré sa construction plus récente que la chapelle, nous ne croyons pas, nous le répétons, que jamais il y ait eu une entrée quelconque de ce côté. Elle existait plutôt, comme semble l'indiquer les traces d'une porte, dans l'encoignure formée par cette chapelle et celle de Sainte-Thérèse qui y est adossée.

H. F.

NOTE

SUR

LE MAUSOLÉE DE DAME JOTRUX

A NESLE

Dans la *Description du Bailliage d'Auxois* (1), le savant auteur de l'*Histoire du Duché de Bourgogne*, nous dit seulement, à l'article Nesle, sur le monument qui nous intéresse : Mausolée d'une dame Jotrux, 1273.

Ce curieux monument, aujourd'hui détruit, mérite une description plus détaillée et plus complète, et c'est à notre *Bulletin* qu'il appartient de la donner.

Nous l'avons trouvée dans les lettres adressées à Courtépée, lorsqu'il entreprît son œuvre. Ces lettres sont aujourd'hui conservées à la Bibliothèque de la ville de Dijon (2).

Avant tout, nous croyons devoir dire comment nous avons été amené à faire des recherches sur ce curieux mausolée.

En avril 1887, nous nous trouvions à Nesle,

(1) *Courtépée*, tome V, p. 551. (Edition originale).

(2) *Collection Baudot*. — *Courtépée*, tome X, p. 165, à la Bibliothèque de la ville de Dijon.

quand un habitant de cette commune, M. Salomon, aubergiste, sachant que nous nous occupions d'archéologie, nous dit qu'il y avait dans le mur de son hangar, « un morceau de pierre sur lequel il y avait « de l'écrit. »

Notre curiosité, si sensible en cette matière, nous poussa à examiner cette pierre. Quelle ne fut pas notre joie quand nous remarquâmes en beaux caractères de la fin du XIIIe siècle, DNI M CC Z.

C'était le commencement de la date que nous rapporte Courtépée. Notre joie était à son comble, lorsque sur notre demande M. Salomon nous autorisa à desceller cette pierre et nous en fit cadeau.

De retour à Dijon, nous nous sommes mis à la recherche des notes manuscrites ayant servi à Courtépée pour la rédaction de l'*Histoire du Duché de Bourgogne*, et nous fûmes assez heureux pour rencontrer la lettre dont nous publions aujourd'hui le fragment :

« L'église (de Nesle) est sous le vocable de Saint Martin ; au milieu de l'église était placé un tombeau en pierre. M. de la Crosse, ancien curé, l'a fait placer contre le mur de la nef. Ce mausolée est une dame, figure antique, avec une coeffe qui lui cache une partie du visage, les mains jointes ; la teste représentée sur un oreiller ouvragé ; à ses pieds un lion ; sur un côté, du côté cœur *(sic)* le long, en dedans l'église, et l'autre côté à la teste, j'ai déchiffré ces lettres gothiques : † *Anno millesimo cc lxx iii. Cy gist damoiselle Jotrux. dame de GEGE vile, dex ait li ame ;* un petit morceau de coin emporté ; on ne peut voire la suitte d'une des longueurs qui est cachée par la muraille ; la robbe taillée en plis

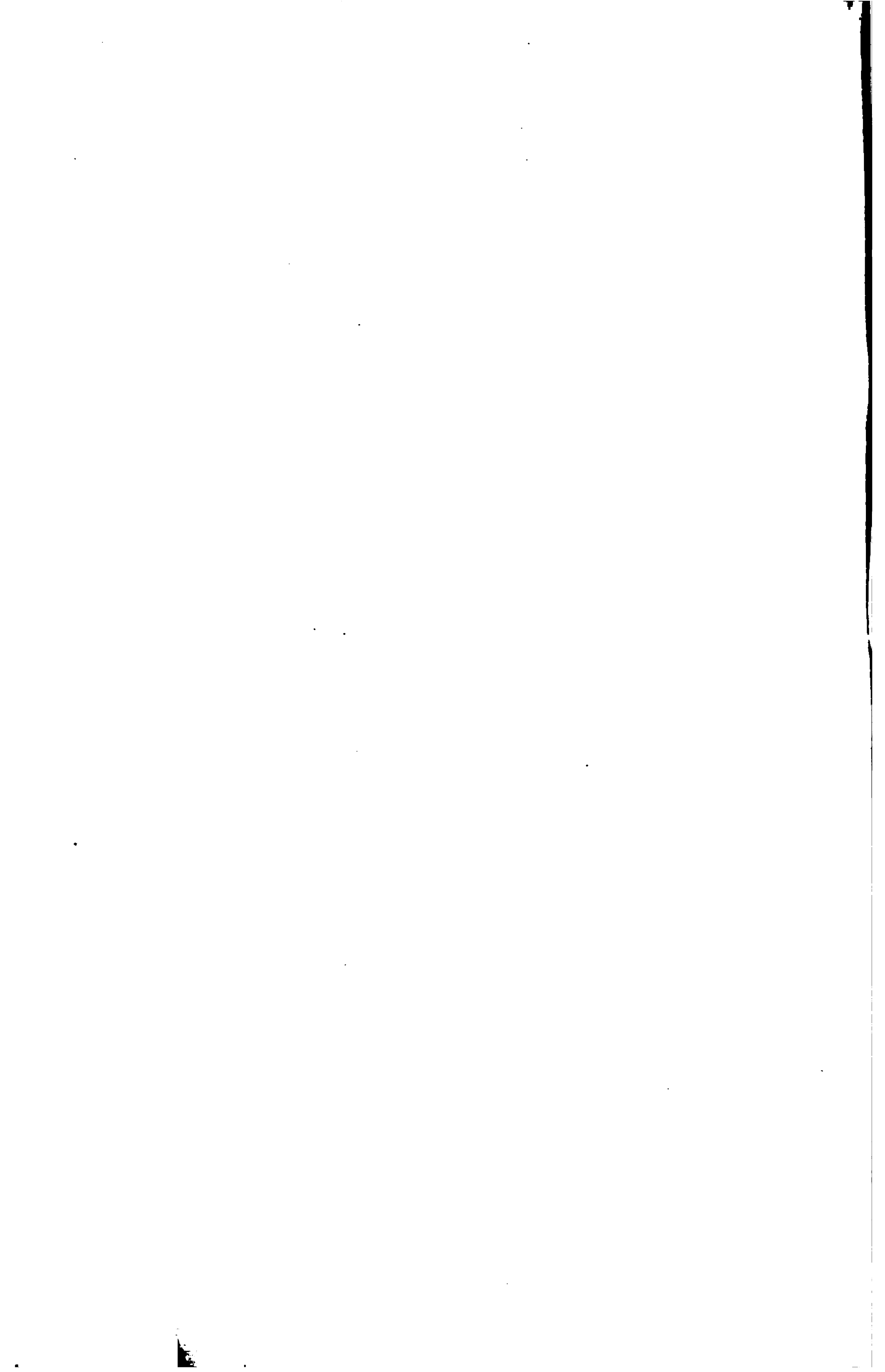
comme les anciennes Vierges mises es portes d'églises; plus bas l'épitaphe, où il y a le commencement d'*anno millesimo*, c'est une † avec un agneau, ensuitte des choristes tenant des livres chacun. Un évêque avec l'encensoir, marquant les cérémonies de l'Eglise. »

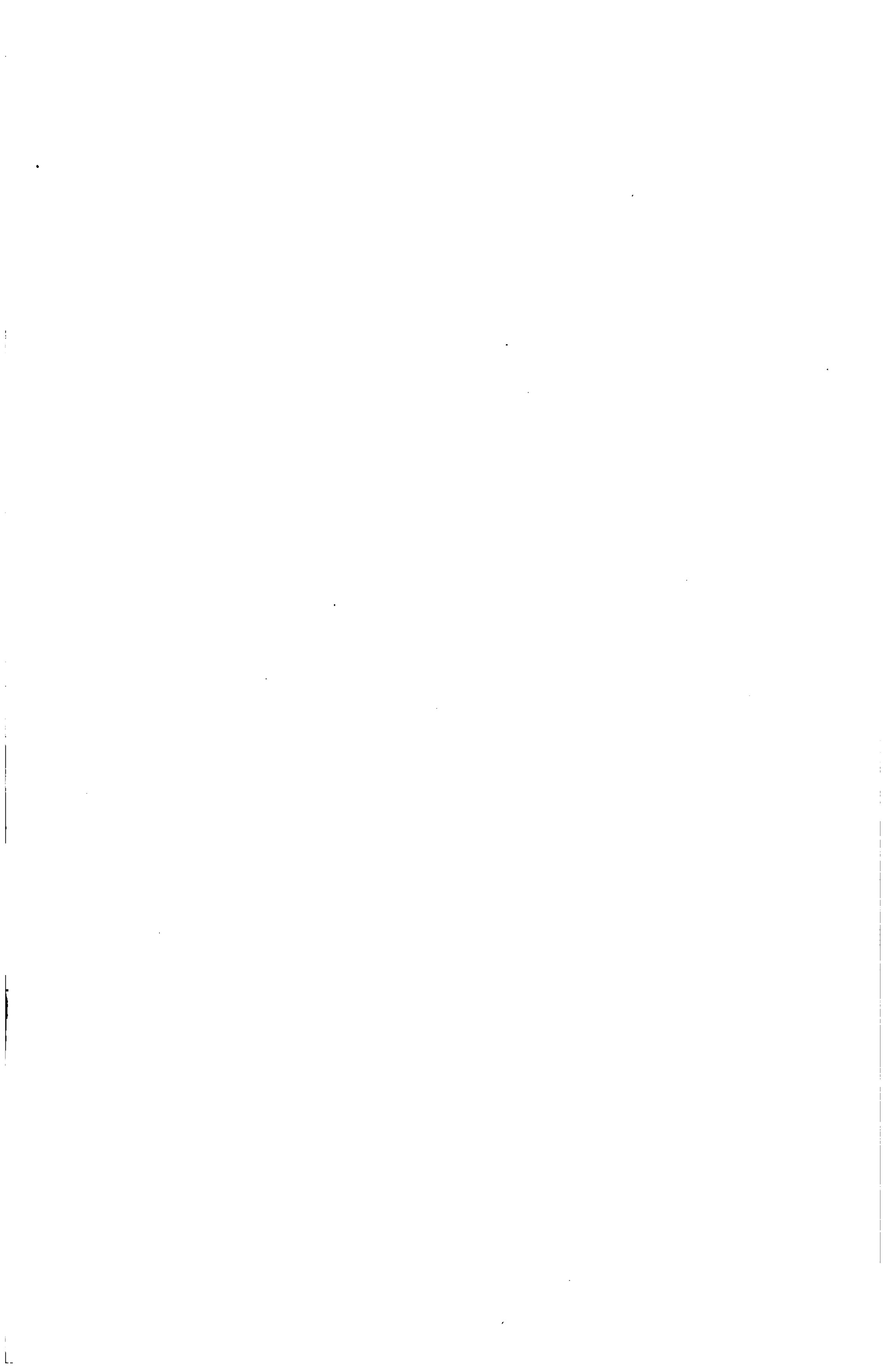
Voilà la seule description que nous ayons d'un monument qui aurait pour nous une valeur inappréciable, car ce serait un des rares mausolées du XIIIe siècle, et il aurait pu prendre place à côté de ceux des Ducs de Bourgogne, dont il était beaucoup plus ancien.

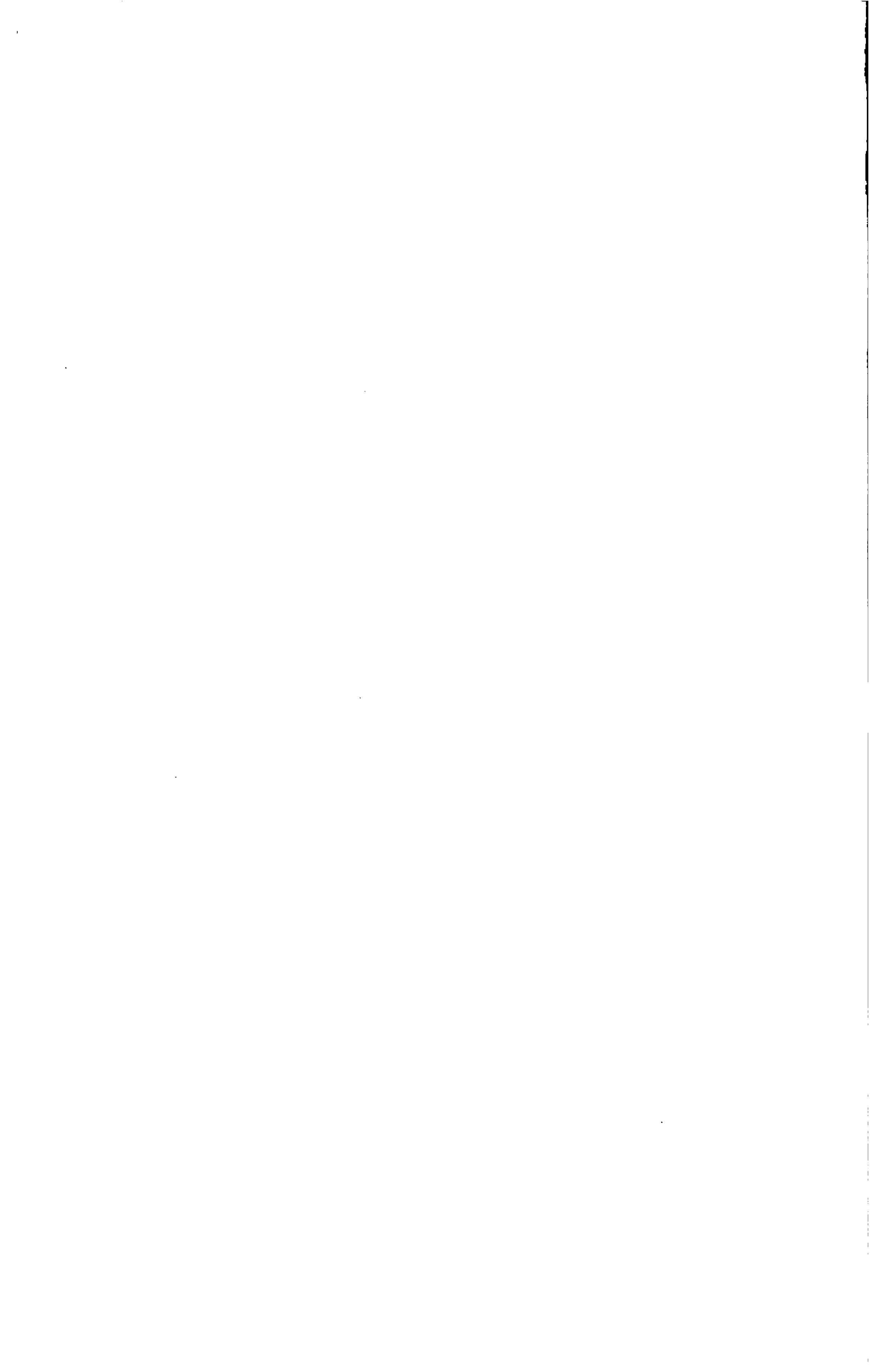
Nous ne pouvons donc que regretter la disparition de ce monument, et souhaiter que tous les débris qui se trouvent encore à Nesle soient recueillis et que l'on tente la restauration d'une merveille de sculpture bourguignonne du XIIIe siècle.

HENRY COROT,

Membre correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.









VERTILIUM

(VERTAULT)

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

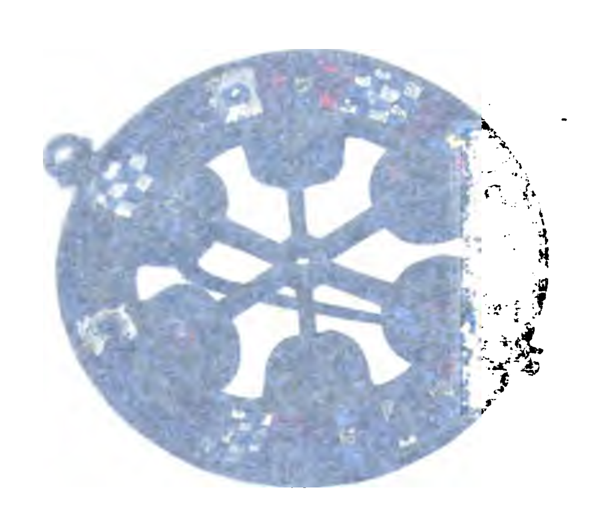
ET HISTORIQUE

DU CHATILLONNAIS

NEUVIÈME ANNÉE

N° [illegible]





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DU CHATILLONNAIS

NEUVIÈME ANNÉE — 1889

N° 9

CHATILLON-SUR-SEINE

IMPRIMERIE ERNEST LECLERC

1890

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 1890

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR BOUTEQUOY

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est lu et adopté. Le bureau ayant eu connaissance, dans sa réunion du 5 juin, de la communication faite, au dernier congrès des Sociétés savantes, par M. Ed. Flouest sur quelques antiquités exhumées au cours des dernières fouilles de *Vertilium*, lui a adressé aussitôt une lettre de remerciement.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de cette lettre ainsi que de la réponse faite par M. Flouest, lequel promet, pour le Bulletin en préparation, un duplicata de son mémoire.

M. HABERT, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, demande qu'une rectification soit faite au procès-verbal de la dernière assemblée générale. « ..Le procès-verbal me fait dire que des exemples d'inhumation dans des cercueils en bois sont *assez fréquents,* c'est là une erreur ; j'ai dit, au contraire, qu'il *est rare* qu'on en rencontre, que je n'avais connaissance que d'une seule sépulture de ce genre découverte à Troyes... »

M. LORIMY présente le rapport de M. Laperouse, absent, sur les fouilles de *Vertilium* (septembre 1889). Ce travail figurera au Bulletin n° 9, ainsi que le compte-rendu des fouilles faites également par la Société au Mont-Lassois et à Vannaire.

M. LE CONSERVATEUR fait part des dons faits au Musée ainsi que des ouvrages reçus pendant l'année. Des remerciements sont adressés à tous les donateurs, et notamment à M. Paul Martin, de Vannaire, qui a aban-

donné, au profit de la Société, la collection qu'il avait formée et qui se compose principalement d'armes et d'outils en silex, recueillis en grande partie sur les finages de Montliot et Vannaire.

M. COUTAUD, sous-préfet, communique une lettre de M. G. Potet, qui promet à la Société des extraits de son travail très complet sur la commune de Minot.

Ce même membre donne lecture de quelques extraits de son intéressant ouvrage sur les femmes savantes au XVI[e] siècle.

M. FRÉROT, trésorier, rend compte des derniers travaux faits à la tour de Gissey : il présente ensuite la situation financière au 31 décembre 1889. Les comptes sont approuvés et le budget de 1890 est voté.

M. LE PRÉSIDENT soumet à l'assemblée les demandes de MM. Espitalier, receveur des finances ; Morizot Auguste, négociant; Sée, juge; Martin, procureur, qui sont admis à l'unanimité à faire partie de la Société.

M. FRÉROT apprend à l'assemblée que des sépultures de l'époque mérovingienne viennent d'être mises au jour, non loin de Nesle, par les travaux de construction d'un chemin communal.

M. LE SOUS-PRÉFET s'offre pour demander de suite à M. le maire de Nesle des détails sur cette découverte, et sur la possibilité d'entreprendre des fouilles dans les terrains avoisinants.

Différents projets sont mis en avant pour des fouilles à faire à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-Adjoint,

H. LORIMY.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ

Subvention du Conseil général, 300 fr.

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune, 2 volumes, années 1886 et 1888.

Mémoires de la Société Académique de l'Aube, 3 vol., années 1886, 87 et 88.

Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuses du Diocèse de Dijon, 6 fascicules, année 1889.

Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire, de Dijon :

1° *Mémoires de la Société*, 7 vol., années 1881, 82, 84, 85, 86, 88, 89.

2° *Histoire des Ducs de Bourgogne*, de la race capétienne, par E. Petit, 3 volumes.

Mémoires de la Société Eduenne, Autun, 1 vol., année 1888.

Ministère de l'Instruction publique, Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1 brochure : *Littérature latine et Histoire du moyen-âge*, par L. Delisle.

Bulletin de la Société d'Ethnographie, Paris, année 1887.

L'Annuaire de la même Société, 1888.

Archéologie Celto-Romaine, par J.-B. Leclerc et Gaveau, avec planches. — Don de M. Didier, tailleur.

Note sur Apollo Vindonnus, divinité topique d'Essarois. (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*). — Don de l'auteur, M. l'abbé Thédenat, à la sollicitation de M. Ed. Flouest.

ARCHÉOLOGIE

Dons de M. G. Laperouse :

Fragments d'une stèle gallo-romaine où figurent deux personnages, provenant du Mont-Lassois.

1 débris d'inscription portant les mots DIS MANIBVS, même provenance.

1 tête d'animal en pierre (?). — Trouvée dans la forêt de Châtillon, coupe dite de la Statue.

Don de M. G. Couchené :

Clefs moyen-âge.

Don d'un anonyme :

Vue perspective de Châtillon-sur-Seine, dessin au trait, fait en 1785 d'après le tableau de 1570 (papier sur panneau bois).

Don de M. Pinet-Carreau :

1 plaque de cheminée en fonte, portant des armes et la date de 1641.

Dons de M. Passot, président du tribunal civil :

1 écu de 6 livres, Ls XVI, 1787, contremarqué aux armes de Berne.

1 1/2 écu argent, Ls XVI, 1779.

2 1/2 écus argent, Ls XIV, 1675, 1676.

1 pièce de 30 sols, Ls XVI, 1793.

Don de M. Albert du Boulois :

Vue du Château des Ducs de Bourgogne à Châtillon, dessin au trait, relevé sur le tableau de la translation des reliques de St-Vorles.

Don de M. Deschamps, curé de Leuglay (par l'entremise de M. Ed. Flouest) :

Epée mérovingienne en fer, à double tranchant, et boucle en bronze avec ardillon. — Recueillies dans une sépulture à Leuglay.

Don de M. Dufour-Brajon, à Cerilly :

2 meules en granit composant un moulin à bras gallo-romain. — Trouvées au lieudit « le Chauffoir », à proximité du chemin de Cerilly à Ste-Colombe.

Don de M. Espitalier, receveur des finances :

1 lampe en terre, trouvée à Béziers, avec une quantité de vases de toutes espèces, dans la boutique d'un potier gallo-romain.

Don de M. Dumont :

Clef en fer à pène horizontal. (Epoque Louis XIII).

Dons de M. Diey-Pinson :

2 clefs en fer.

Don de M. Jules Laribe :

Brique gallo-romaine portant deux empreintes de pattes de chien. — Trouvée près de la ferme de Lornay, par Laignes.

Dons de M. Paul Martin, de Vannaire, sa collection composée de :

57 échantillons d'armes et outils en silex, haches, grattoirs, couteaux, lames et pointes diverses, percuteurs, etc. Nombreux objets en fer et en bronze, fibules, boutons, boucles, pointes de flèches, lances, etc. Monnaies d'argent et de bronze de l'époque romaine et du moyen-âge. — Les objets composant cette collection ont été recueillis en majeure partie sur les finages de Montliot, Vix et Vannaire.

Don de M. Alex. Bertrand, conservateur du musée de St-Germain :

La photographie de 7 fibules émaillées conservées au musée de St-Germain, et ayant quelque analogie avec celle découverte par la Société Archéologique dans les dernières fouilles de Vertilium.

Don de M. Michelot :

1 objet (usage indéterminé), sculpté dans le bois dur d'un fruit, trophées guerriers (style renaissance).

Dons de M. Ed. Flouest :

1 photographie de la Ciste en bronze trouvée dans le tumulus du Monceau-Laurent, à Magny-Lambert (original au Musée de St-Germain).

1 photographie montrant le détail d'une des anses de la même Ciste.

Don de l'Administration de l'Hospice St-Pierre :

1 chapiteau en pierre, de l'époque romane.

RAPPORT DU TRÉSORIER

TRAVAUX A LA TOUR DE GISSEY

L'assemblée générale, dans sa séance du 12 janvier 1888, a voté un crédit pour des travaux de déblaiement à faire dans l'étage inférieur de la Tour de Gissey, mis à jour et exploré par la commission en 1887 (Voir le Bulletin n° 8).

Cette pièce est aujourd'hui complétement débarrassée des décombres qui l'emplissaient ; l'escalier, muré et inaccessible, a été presque entièrement reconstruit. Une ouverture fermée par une solide porte en chêne, ferrée dans le style moyen-âge, y donne accès et permet d'entrer sans difficulté dans cette salle intéressante.

Trente mètres cubes environ de décombres ont été sortis de cette pièce par les meurtrières et répandus devant la tour pour y former un terre-plein.

Les fouilles pratiquées ont amené le conseil municipal à faire d'importantes restaurations à l'étage supérieur et sur la plate-forme.

Cet étage a été pourvu d'un dallage en ciment qui recouvre entièrement sa surface et les nombreuses sépultures qu'il contient. La plate-forme a été aussi recouverte d'une couche de ciment pour empêcher les infiltrations.

Comme suite à la décision du conseil municipal, nous avons fait remettre le cercueil renfermant les restes de Mme Viesse de Marmont, mère du maréchal, à la place qu'il occupait au moment de la découverte. Cette sépulture est indiquée maintenant par une croix tracée dans le sol cimenté de la pièce.

Ces deux belles et curieuses salles sont accessibles aujourd'hui à tous les visiteurs. Nous espérons qu'elles seront un nouvel attrait pour ceux qui s'intéressent à nos vieux monuments.

Les clefs sont déposées chez le gardien du cimetière qui les tient à la disposition de tous.

Les dépenses pour ces travaux ont dépassé de quelques francs les crédits alloués.

Ces crédits étaient :

Pour 1888 de..........	150 fr. »»
Pour 1889 de..........	100 fr. »»
Soit............	250 fr. »»

La dépense s'élève à 255 fr.

ETAT FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ

au 31 Décembre 1889.

RECETTES

Excédant des recettes de 1888..............		2,285 f. 90
Subvention départementale...............		300 f. »»
Cotisations..................................		650 f. »»
Total des recettes............		3,235 f. 90
DÉPENSES		
Frais d'administration et recouvrements..................	72 f. 60	1,911 f. 80
Impression du Bulletin (illustrations)....................	368 f. 25	
Entretien et ameublement.....	354 f. 20	
Fouilles......................	821 f. 75	
Achat d'objets ou moulages....	75 f. »»	
Divers, gratifications, voyages, etc........................	34 f. »»	
Tour de Gissey (restauration)..	186 f. »»	
En caisse au 31 décembre 1889.....		1,324 f. 10
RESTE A PAYER POUR L'EXERCICE 1889		
Entretien et ameublement................		26 f. »»
Reste disponible pour 1890........		1,298 f. 10

Le Trésorier,

H. FRÉROT.

FOUILLES

DU VICUS VERTILIENSIS [1]

(SUITE)

II

Chacune des fouilles nouvelles, faites sur le plateau de Vertault, confirme l'existence sur cet emplacement d'une place gallo-romaine, qui, radicalement détruite par le feu lors des premières invasions germaniques du IIIe et du IVe siècles, est demeurée depuis ensevelie sous ses ruines ; et nous la retrouvons maintenant dans l'état où l'a laissée la dernière de ces catastrophes.

On sait l'intérêt qui s'attache à la découverte de cette place, dont le nom même, celui de *Vicus Vertiliensis*, y a été conservé dans une inscription monumentale. — Son enceinte présente un des spécimens, devenus très-rares, du mode des fortifications gauloises décrit par César. — Elle possédait des monuments, tels qu'un Temple, des Thermes remarquables ; — et venue pour son exploration après la *Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, la *Société archéologique du Châtillonnais* a encore été assez heureuse pour retrouver dans ses ruines, avec des constructions très correctes, des restes de caveau funéraire et de sanctuaire domestique, ainsi que ceux d'assez vastes habitations, comme une maison bordée de boutiques, et de profondes cavités recouvertes de grands arceaux.

Partout on découvre dans ce grand amas de débris les

(1) V. le Rapport sur les fouilles au Bulletin de la Société archéologique du Châtillonnais, n° 5, — et la suite au même Bulletin, n° 6.

vestiges d'une ville rebâtie sur les ruines d'une autre antérieurement détruite.

On y voit d'abord les décombres des maisons écroulées ; des tuiles de toute sorte, des pierres de sciage et les ferrements des boiseries qui n'ont pu résister aux ravages du feu, puis à ceux du temps. — Viennent ensuite les traces du mobilier le plus varié ; les débris de vases de poterie et les ustensiles qui servaient aux mille usages de la vie ordinaire et domestique, et même quelques objets d'art et de luxe.

C'est ce que nous avons encore à relever dans le compte-rendu sommaire des fouilles de 1886 et 1889.

SUITE DE LA SIXIÈME FOUILLE

En 1886, on a continué la sixième fouille, celle qui avait mis à découvert de profondes cavités avec de grands arceaux ; et l'on a trouvé à la suite des parties précédemment fouillées une rangée de pièces qui bordaient une rue.

Cette rue, large de 7 mètres environ et pavée en cailloutage usé, traversait du Sud au Nord le quartier Est de la ville ; elle a été déblayée en cet endroit sur une longueur de 54 mètres.

Les pièces nouvellement explorées, qui se trouvaient à un mètre environ au-dessous du sol actuel, paraissaient comme les autres substructions de *Vertilium* avoir été rebâties sur les ruines d'habitations incendiées ; elles avaient des terriers d'un béton généralement solide, mais qui n'est pas partout également bien conditionné.

Au milieu d'une de ces pièces (figurant au plan ci-annexé sous le n° 12), on remarquait à 0.15 c. au-dessus du terrier, deux foyers de terre brûlée, entourée de pierres de sciage, et près d'un de ces foyers, une pierre de taille dont la partie supérieure, légèrement creusée en rond, était percée, au milieu, d'un trou pour l'écoulement du liquide dans un bassin inférieur, rond et cimenté, de 0.60 c. de diamètre et de profondeur.

Cette pièce, hérissonnée en partie, servait sans doute d'atelier, car elle était en communication avec un couloir

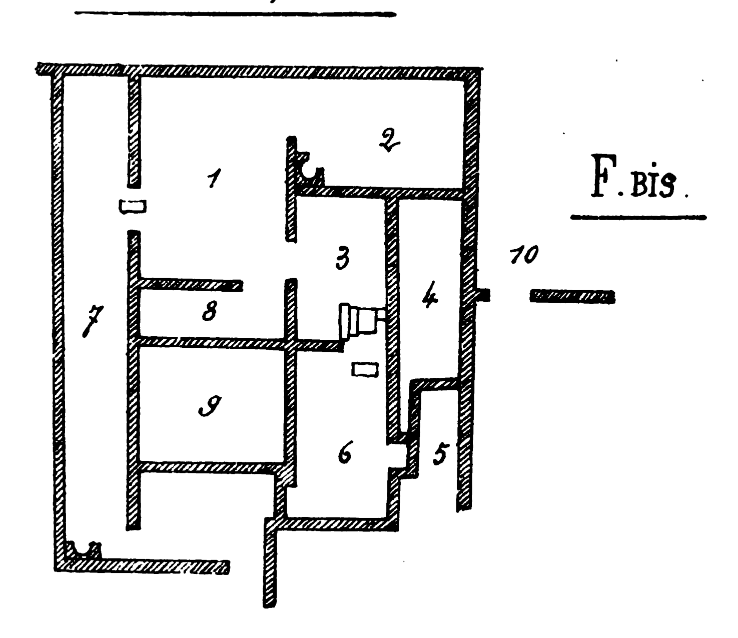
Fouilles de Vertilium - 1886

F.

18 13 17 16 9 11 15 12 10 8 19

Nord ← *Grand Chemin.*

Echelle de 3 mill. par mètre. —



Echelle de 5 mill. par mètre.



de 0.58 de large (n° 14 du plan), dont les murs étaient entièrement cimentés, et où se trouvaient des rigoles de pierre, destinées à l'écoulement de l'eau, par-dessous le mur séparatif, dans un puits perdu pratiqué à l'angle de la pièce voisine (n° 15).

La destination que nous croyons pouvoir attribuer à ces pièces est d'autant plus probable que ce couloir à rigoles n'était pas le seul dans ce groupe de constructions qui servît à la conduite des eaux : il y en avait un autre, à côté, d'un mètre 30 c. de large (n° 16) ; seulement les rigoles, au lieu d'être en pierre, étaient formées d'un solide béton.

Voici d'ailleurs l'indication de la plupart des objets antiques trouvés dans cette fouille (1).

Objets divers. — Un fut de colonne (pièce n° 10) ; fragment de meule de granit ; fragments de marbre blanc de table ; petits galets ; — fibules ; styles en métal et en os ; épingles en os ; sifflet ; instrument en ivoire ; corne de cerf.

Céramique. — Beaux débris de vases, dont un presque intact ; une lampe en terre.

Ustensiles en fer ou autre métal. — Lame de 0.35 c. de long et de 0.05 de large ; lance cassée ; pince ; racloir dentelé ; pioche à deux dents ; pique à douille ; serrure ; clefs ; un beau ciseau ; anneaux en bronze et en fer ; gonds ; pitons ; poinçons ; grosse charnière en bronze avec moulures ; plusieurs ferrements de meubles ; poignée de porte ; anses de bronze et de fer ; plomb en feuille ; mince feuille de bronze ; sonnette ; battant de sonnette ; morceau de lame de scie.

Médailles. — Frustes de bronze et d'argent.

(1) Comme nous l'avons déjà dit, on ne saurait conserver avec trop de soin aux Archives de la Société, les notes du directeur des fouilles, à l'exactitude duquel nous nous plaisons à rendre de nouveau justice.

Rien ne saurait remplacer en effet ce travail qui contient en détail, avec le plan des fouilles, semblable à celui dont nous donnons ici des reproductions, l'indication précise du lieu même où a été trouvé chacun des objets découverts, dont les plus précieux sont recueillis au musée de la Société, où ils sont classés par le zélé conservateur de ces collections, M. Henri Lorimy.

Une médaille de plomb, avec figure.

SUITE DE LA SIXIÈME FOUILLE. — *F* (bis).

Près des substructions dont il vient d'être question, il y avait un autre groupe, désigné au plan général des fouilles, sous la rubrique F (bis) ; et dont le déblaiement a été aussi continué dans la même campagne.

A la suite des pièces de ce groupe (nos 2 et 3), dont nous avons précédemment signalé l'ornementation (1), se trouvaient (du n° 4 au n° 9 du plan ci-joint) d'autres pièces dépourvues de terrier ou n'en ayant qu'un fort imparfait, et qui ressemblaient plutôt à des ateliers, à l'instar du n° 1, traversé par un caniveau en pierres creuses de 0.19 c.

Au milieu du n° 4 était pratiqué dans le roc un trou carré de 1 mètre 75, et de 1 mètre 94 de profondeur.

L'une de ces pièces, plus allongée que les autres (n° 7), comprenait dans un de ses angles un foyer rond en pierres de sciage.

Du n° 3, on descendait par quatre marches d'escalier dans une cave où se trouvait une niche (n° 6).

Cette cave était remplie de toute sorte d'objets, particulièrement d'ustensiles en fer : plusieurs crochets, dont un à deux dents ; belle clef ; clavette ; gonds ; clous ; charnières ; anneaux ; pitons ; montants de porte ; instruments ressemblant à une lame de rasoir ; bout de lance à douille cassée ; petit instrument en bronze blanc. Il se trouvait enfin dans cette cave un fragment de bracelet en ivoire, une médaille de bronze et une d'argent.

Ces objets amoncelés provenaient certainement de l'effondrement de l'habitation, puisqu'il y avait au fond beaucoup de tuiles, les unes plates à rebord et les autres rondes, avec de grosses pierres de taille.

On a aussi trouvé au n° 9 une pioche à deux dents, et, au n° 10, un beau fut de colonne.

SUITE DE LA HUITIÈME FOUILLE. — H.

Dans la campagne de 1889, on a repris la huitième fouille.

(1) V. au Bulletin 6, p. 327.

C'est celle d'une habitation située à l'angle de la grande rue, qui, longeant les Thermes, traverse dans la direction du Sud au Nord le quartier Ouest de *Vertilium*, et d'une rue transversale qui se dirige de celle-ci vers le centre de la ville.

Cette habitation paraît être une des plus vastes qui aient été découvertes sur son emplacement. Car, à moins qu'on y ait compris une maison contiguë, elle ne compterait pas moins de 30 pièces (V. le plan).

C'est aussi sans contredit une des plus riches.

Les murs de plusieurs des pièces de cette maison étaient jointoyés au fer et en creux, et décorés d'enduits de diverses couleurs ; — au n° 2, il y avait un foyer en terre ; aux n°s 12 et 13 de belles cheminées rondes, faites en pierres de sciage ; — et le n° 12 possédait même un hypocauste, véritable calorifère, dont les tuyaux carrés en briques, établis sous un solide béton, se relevaient aux quatre coins de la chambre et pouvaient ainsi chauffer l'étage supérieur.

Tout dénote ici le confortable et le luxe dans les habitudes de la vie, jusqu'aux coquilles d'huîtres trouvées dans un puits perdu (n° 2).

Parmi les nombreux débris de beaux vases et d'amphores épars au milieu du mobilier brisé de l'habitation, il en est qui portent, comme marque de fabrique, le nom de MARTIALIS, et un autre beaucoup moins connu, celui de CANTOMALLI M (*Manu*).

Il y avait aussi une fiole en verre sur le fond de laquelle se présentaient en relief, aux quatre coins, les lettres F I R M.

Nulle part, du reste, dans les fouilles de Vertault, on n'a découvert un plus grand nombre d'objets rares et précieux. — Quelques-uns de ces objets trouveraient difficilement ailleurs leurs analogues et méritent une notice spéciale.

Qu'il nous suffise de mentionner ici, quant à présent :

Une belle coupe en terre ou cratère à deux anses, avec ornements de couleur orange appliqués en relief (1).

(1) V. Pl. I.

Une statuette de la Victoire en plomb argenté qui, de la main droite élevée tient une couronne et de la gauche une palme ;

Et surtout une fibule, en forme de roue, dont le champ émaillé, ajouré et d'une riche ornementation, n'a pas moins de 0.06 c. de diamètre, et qui doit sans conteste prendre place parmi les plus remarquables bijoux antiques de ce genre (1).

Il y a lieu de signaler également à la curiosité des antiquaires une petite image en plomb de volaille dressée, de 0.14 c. de longueur.

Citons aussi une défense de sanglier montée dans une garniture de bronze et qui devait avoir pour pendant une autre défense formant avec la première un croissant. — Cette pièce attachée à un anneau de suspension était sans doute destinée à être portée comme amulette.

Enfin, par le grand nombre de futs de colonnes, dont une avec sa base, et de platras d'enduits peints que renferment ses ruines, on peut juger de la richesse de cette demeure.

Voici l'indication sommaire des débris qu'on y a trouvés, indépendamment des objets exceptionnels que nous venons de signaler :

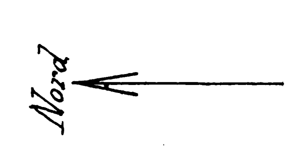
Objets divers. — Grande quantité d'os de gros bétail dans une couche de chaux ; fioles et vases en terre ; boule de silex ; bouton de cuivre émaillé en bleu ; plusieurs meules de granit, dont une entière ; pierres à repasser ; morceaux de tables de marbre de diverses couleurs ; ardoises ; pierres de sciage ; épingles et dés en os et en ivoire ; corne de cerf ; sifflets (ou charnières) en os ; pions à jouer ; fibules ; série d'anneaux d'ivoire passés dans une épingle de même matière.

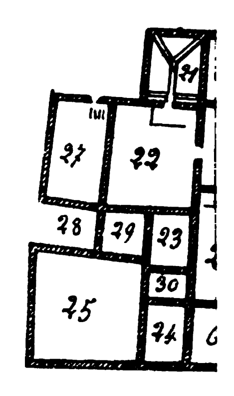
Céramique. — Débris de beaux vases, dont un en partie reconstitué ; lampes en terre ; support décoré sur ses 4 faces de dessins incisés.

Objets en métal. — Plaques de fer ; plaques de bronze ; morceaux de plomb ; lames de cisailles ; clefs de bronze

(1) V. Pl. I.

Sté Arch. et Hist. du





en forme d'anneau ; ferrements et gonds de porte ; charnière ; stilets ; bagues en bronze ; crochets de fer, dont un à deux branches ; douilles ; lame de couteau ; clous à rivets ; chaînes en fer et en bronze ; sonnette, broches de fer ; mèche à percer ; corniche de meuble en bronze ; serrure ; grands pitons, dont un à crochet ; petit outil de fer en forme de cuiller ; fourche en fer, à trois pointes recourbées ; petite pelle en bronze ; ornements de meuble en forme de poignée avec charnière ; hache ; serpe ; lance avec douille ; petit pot en bronze ; flèches ; grande rondelle de fer ; 5 dents de herse d'une parfaite conservation.

Médailles. — Entre autres une de Vespasien et une d'Hadrien.

DIXIÈME FOUILLE. — K.

Les fouilles de 1889 se sont étendues à l'habitation qui formait, en face de celle que nous venons de décrire, l'autre angle de la rue transversale débouchant du centre de la ville sur le grand chemin établi à l'Ouest de *Vertilium*, le long des Thermes.

Cette rue, de 6 mètres 50 de large, a été reconnue en cet endroit sur une longueur de 20 mètres.

La nouvelle maison, dont les fouilles n'ont du reste pas été achevées, paraissait du même genre que celle dont il vient d'être question.

Les chambres possédaient pour la plupart un très bon béton. — On y a trouvé, comme dans la maison d'en face, de nombreuses traces d'enduits peints ; — et une de ces pièces avait ses murs jointoyés au fer et en creux.

On remarquait aussi dans les ruines beaucoup de débris de belles poteries ; et nulle part on n'a trouvé un plus grand nombre de médailles, qui, datant des règnes de Domitien, Adrien, Antonin, Tetricus, confirment ce que nous avons dit précédemment de l'époque de la prospérité et de celle de la destruction de *Vertilium*.

Objets divers trouvés dans la fouille. — Grains de collier ; épingles d'os ; cuiller d'os ; défenses de sanglier;

platras de couleur ; galet de granit rouge ; morceaux de marbre blanc et vert.

Objets en métal. — Plaques de bronze très minces ; plaques de fer ; plomb fondu ; anneaux de fer ; stilets ; crochet avec douille ; lame de cisailles ; lance ; ressort d'acier ; ferrement de porte ; clef en fer avec poignée en bronze ; gonds ; mèche ; charnière en bronze ; débris de chaîne ; lame de scie ; poids en fer en forme de toupie, avec anneau ; gonds ; bouton en bronze ; crochets ; instrument et petite poche en bronze.

MÉDAILLES TROUVÉES DANS LES FOUILLES DE 1889

1 médaille consulaire en argent. — SICINIA.

MÉDAILLES IMPÉRIALES

DATE de l'avènement	RÈGNE	NOMBRE de Médailles	NATURE ET MODULE des Médailles
Avant J.-C. 31	AUGUSTE	1	P. B.
Après J.-C. 69	VESPASIEN	1	M. B.
81	DOMITIEN	1	G. B.
117	ADRIEN	1	G. B.
	»	1	M. B.
138	ANTONIN-LE-PIEUX	1	G. B.
161	FAUSTINE-LA-JEUNE femme de *Marc-Aurèle*	1	G. B.
180	COMMODE	1	G. B.
264	VICTORIN père, tyran	1	P. B.
268	TETRICUS père, tyran	2	P. B.
	Des 30 tyrans	4	Indéchiffrables
	»	12	Entièrement frustes

GUSTAVE LAPEROUSE.

Voir, à la fin de ce fascicule, une Note sur les Fouilles de Vertilium, adressée par M. Ed. Flouest, au Comité des Travaux historiques et scientifiques.

GÉRARD DE ROUSSILLON

DU LIEU D'OU LUI VIENT SON SURNOM

I

LES DERNIERS TRAVAUX DE LA CRITIQUE SUR GÉRARD DE ROUSSILLON DANS LA LÉGENDE ET DANS L'HISTOIRE

On connaît assez la renommée légendaire de Gérard de Roussillon, dont le pouvoir s'étendit, au IXe siècle, sur presque toute la contrée que comprenait le premier royaume des Bourguignons. — On connaît sa lutte avec Charles-le-Chauve et ses établissements religieux, dont les plus importants furent les célèbres abbayes de Pothières et de Vézelay, qui ne relevaient que de Rome. — On sait enfin la part qu'eut à sa popularité l'héroïque Berthe, type accompli de l'épouse courageuse et dévouée, dont le nom est inséparablement associé à sa bonne et à sa mauvaise fortune comme à ses pieuses fondations.

Moins de deux cents ans après sa mort, ce personnage était le héros d'un poème, maintenant perdu, mais dont l'écho a d'abord été recueilli dans sa vie latine *(Vita nobilissimi Comitis Girardi de Rossellon)*,

et qui a été ensuite renouvelé, au milieu du XIIe siècle, dans une chanson de geste en vers rimés (1).

Telle était la popularité de Gérard de Roussillon que, avec ses diverses incarnations, dauphinoise et provençale, de Girard de Vienne et de Gérard de Frette, il se retrouve dans tout l'ensemble des chansons de geste, qui constitue l'épopée française carlovingienne.

Le souvenir du héros bourguignon était assez vivace pour que sa légende ait été rédigée, — d'après les documents primitifs que nous venons de citer, et qui ont seuls dès lors une valeur originale, — au XIVe siècle, en vers alexandrins, pour le duc de Bourgogne Eude IV et sa sœur Jeanne (2); — et pour que, même encore au XVe, sous les ducs de la seconde race, Jean Wauquelin, bourgeois de Mons, ait composé sur lui, pour Philippe-le-Bon, toujours sur le même thême, une nouvelle chronique en prose française, dont des abrégés ont trouvé place dans deux

(1) On doit à M. Paul Meyer, qui avait déjà publié, dans la Romania, la *Vie latine*, avec une traduction française ou plutôt bourguignonne, une traduction de la chanson renouvelée, accompagnée de judicieuses observations sur la filiation des compositions qui n'ont cessé de se succéder sur le même sujet.

Le poème, dont le meilleur manuscrit est à Oxford, avait été édité à Berlin par M. le Dr Hoffmann, de l'Université de Munich, et à Paris, par M. Francisque Michel, dans la collection elzévirienne de M. Janet.

(2) *Le Roman en vers de Très-Excellent, Puissant et Noble homme Girart de Rossillon, jadis duc de Bourgoigne*, publié pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, de Sens et de Troyes, par Mignard. Paris et Dijon 1858.

Le manuscrit de Paris, qui avait fait partie de la librairie des ducs de Bourgogne, est une copie exécutée à Châtillon; il contient cette mention : *Explicit le Romant de Girart de Roussillon et de Berthe, sa femme, fait et comply par moi Euda Savesterot, prestre en la ville de Chastillon-sur-Seigne, le samedy IXe jour du mois de janvier de l'an mil IIIIcXVI à loux* (à la louange) *de Dieu et de sa douce mère et de Nosseigneurs les ducs de Bourgoigne.*

Le manuscrit de Troyes provient du fonds du Pt Bouhier.

compilations du temps, notamment celle qui concerne l'histoire de Charles-Martel (1).

Plusieurs fois, on s'est demandé quel avait été le rôle historique d'un pareil personnage ; et nous n'avons eu garde de ne pas nous poser nous-même cette question, dès nos premières études sur notre pays natal, aussitôt que notre attention eût été éveillée sur Gérard de Roussillon, dont le nom s'y trouve tout particulièrement rattaché (2).

Il fallait, selon nous, qu'il eût été une grande et réelle personnalité pour avoir laissé de tels souvenirs. Comme M. Fauriel, nous pensions que « les hommes n'obtiennent guère tant de renommée dans les fictions populaires, sans en avoir eu beaucoup dans l'histoire ». Avec cet écrivain, en présence d'un héros, « dont l'épopée du moyen-âge s'était emparée pour en faire un de ses personnages favoris, un type de l'héroïsme féodal aux prises avec l'autorité royale », nous nous étonnions que l'histoire ne lui eût pas fait une place plus en rapport avec celle qu'il occupe dans la légende (3) ; et nous n'étions pas éloigné de voir en lui l'agent le plus actif de l'émancipation des provinces, qui, réunies par la conquête à l'empire des Francs, profitaient de la mort de Charlemagne et des divisions de ses successeurs, pour recouvrer leur indépendance primitive. — Il nous semblait, en un mot, le précurseur de la révolution qui aboutit à l'établissement du régime féodal, et qui fut

(1) *Chronicques des faix de feurent Monseigneur Girart de Rossillon, a son vivant duc de Bourgoingne, et de dame Berthe, sa femme*, publiées pour la première fois d'après le manuscrit de l'Hôtel-Dieu de Beaune, par L. de Montille. Paris, Champion 1880.

(2) L'*Histoire de Châtillon, 1837*.

(3) Fauriel. *Histoire de la Gaule méridionale*, t. IV, p. 351.

d'abord marquée, dans la région que le comte et duc Gérard avait gouvernée, par la création du royaume de Provence, comprenant, outre cette province proprement dite, les comtés de Vienne et de Lyon, ceux de Mâcon et de Châlon, enfin les pays qui formèrent, depuis, la Franche-Comté et la Savoie; c'est-à-dire à peu près, comme nous l'avons dit, toute l'étendue de l'ancien royaume des Burgundes. — Et ainsi s'expliquerait la popularité dont Gérard de Roussillon a joui, dans tout le cours du Moyen âge, durant tout le règne des ducs de Bourgogne, c'est-à-dire tant que cette province a été séparée de la France royale (1).

Cependant, tout en s'étonnant de l'effacement de Gérard de Roussillon dans l'histoire, effacement que certains écrivains ont esssayé d'expliquer par la complaisance des principaux chroniqueurs, ses contemporains, envers la royauté triomphante qu'il avait combattue (2), on ne peut pas dire absolument que les textes historiques ne présentent pas, au IXe siècle, un puissant personnage dans ce comte Gérard (*illustris, illustrissimus comes*, comme il est qualifié dans les diplômes carlovingiens), qui gouvernait la région renfermant la cité de Lyon,

(1) A. Cherest, *Gérard de Roussillon dans l'Histoire, les Romans et les Légendes*, Auxerre, Gallot, 1859, p. 86. — « Il (le roman de Gérard) a vaillamment lutté pour la cause de l'indépendance bourguignonne, pour le triomphe de nos ducs, et n'a terminé sa longue carrière qu'en désespoir de cause, lorsque les hommes et les choses qu'il avait préconisées, les principes qu'il avait défendus, eurent disparu pour toujours devant d'autres principes, d'autres choses et d'autres hommes; lorsqu'enfin le pouvoir royal, n'ayant plus à redouter le dernier héritier de Gérard de Roussillon, eût fondu toutes nos provinces dans l'unité nationale de la France moderne. »

(2) Eug. Vaudin, *Gérard de Roussillon, Histoire et Légende*, Auxerre, Rouillé, et Paris, Champion, 1884, p. 3.

et qui, à la mort de Lothaire, son suzerain, devenu le tuteur de son fils Charles, infirme et hors d'état de protéger ses états, administra, durant de longues années, le royaume de Provence, qu'il sut défendre contre toutes les agressions, comme celles des pirates normands.

L'histoire nous montre aussi la lutte du héros bourguignon avec Charles-le-Chauve, dans la guerre que le gouverneur de Provence eut à soutenir contre ce roi, pour conserver ce pays à l'héritier légitime, ou plutôt, selon M. Longnon, dont M. Meyer adopte la supposition, « pour se rendre indépendant dans la contrée qui, depuis quinze ans au moins, était soumise à son autorité. »

Enfin, on reconnaît l'inséparable compagne de Gérard de Roussillon, dans cette héroïque Berthe qui défendit, en l'absence de son mari, la ville de Vienne contre le même souverain.

Et ce qui prouve l'identité du personnage historique en question avec le personnage légendaire à qui est due la fondation des abbayes de Pothières et de Vézelay, c'est sa lettre à l'archevêque de Reims Hincmar, pour l'avertir qu'il userait de représailles, si, comme il le supposait, Charles-le-Chauve voulait s'emparer des monastères qu'il avait mis sous la garde de l'apôtre saint Pierre. Or, dit M. Meyer, reconnaissant la juste application de ce texte signalé par M. Longnon, « ces monastères ne peuvent être que ceux de Vézelay et de Pothières fondés, aux termes de la charte de Gérard et de Berthe, *in honore Domini nostri Jesu Christi et veneratione beatissimorum apostolorum Petri et Pauli*, et placés sous l'autorité directe du souverain Pontife. »

Nous ne pouvons donc que nous ranger à l'opinion des érudits que nous venons de citer, M. Paul Meyer, de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de l'École des Chartes, et M. Auguste Longnon, archiviste aux Archives nationales, et maintenant membre lui-même de l'Académie des Inscriptions (1).

Tous deux ont fait de Gérard de Roussillon, dans ces derniers temps, le sujet des plus sérieuses études ; et leurs appréciations, qui nous semblent le dernier mot de la critique sur ce personnage, doivent faire autorité en ce qui concerne son rôle dans la légende et dans l'histoire.

Seulement, l'un et l'autre ont contesté la réalité historique de son surnom ; et si, sur ce point, nous nous permettons d'opposer un témoignage contraire à celui de savants aussi éminents, c'est à raison de certaines circonstances locales, à notre connaissance, qui nous semblent devoir trancher la question.

II

NOTRE DISSENTIMENT AVEC LES DERNIERS TRAVAUX DE LA CRITIQUE HISTORIQUE SUR L'ORIGINE DU SURNOM DE GÉRARD DE ROUSSILLON

M. Longnon déclare nettement que le château de Roussillon dont, au dire des trouvères, Gérard portait le nom, et qu'on plaçait dès le XIe siècle, comme

(1) P. Meyer.— *La légende de Girart de Roussillon*, dans la *Romania*, 1878.— *Girart de Roussillon, chanson de geste traduite pour la première fois*. Champion, 1884.

A. Longnon. — *Girart de Roussillon dans l'histoire*, *Revue historique*, 1878.

le montre l'auteur de sa Vie latine, sur le Mont-Lassois, aujourd'hui Mont-Saint-Marcel, commune de Vix (Côte-d'Or), « ne paraît avoir existé que dans l'imagination des romanciers (1). »

Quant à M. Meyer, ce n'est pas qu'il ne reconnaisse que, à l'époque où vivait Gérard, c'est-à-dire au IXe siècle, les surnoms n'aient déjà été en usage. Il constate seulement qu'ils ne paraissent pas encore dans les documents écrits. « Nous n'avons, ajoute-t-il, aucun moyen de savoir si le comte Gérard était de son vivant communément appelé Gérard de Roussillon. Bornons-nous à dire que ce surnom apparaît pour la première fois dans les récits poétiques. »

Pour arriver du reste à la même conclusion que M. Longnon, il donne un peu plus longuement la raison de son opinion. « Le mont Lassois, dit-il, est une colline qui s'élève, isolée, sur la rive gauche de la Seine, à 2 kilomètres environ de Pothières, dans la direction de Châtillon. Le nom de Laçois est depuis longtemps tombé de l'usage ; la dénomination actuelle est montagne de Vix ou montagne Saint Marcel. Là était située, à l'époque romaine, et dès une époque plus ancienne peut-être, la ville de Latisco, détruite à l'époque des invasions barbares, mais dont le souvenir a été conservé par le *Pagus Latiscensis* ou Laçois. C'est sur cette montagne que l'auteur de la Vie latine du comte Gérard place le château de Roussillon, dans le voisinage immédiat de l'abbaye en l'honneur de laquelle il écrivait. Cette

(1) Extrait de la *Revue historique*, p. 272, n. 5. — C'est par erreur que M. Longnon cite le *canton* de Vix, qui n'existe pas. Vix est un village à 6 kilomètres de Châtillon-sur-Seine, faisant partie du canton dont cette ville est le chef-lieu.

indication très précise s'accorde fort bien avec les notions, moins nettes toutefois, qui se déduisent de la chanson renouvelée. Celle-ci place Roussillon près de la Seine, à peu de distance de Châtillon. Il est assez probable que l'ancienne chanson faisait de même. Mais on ne peut se dissimuler que l'emplacement de cet ancien château n'est confirmé ni par l'examen du Mont Laçois, où on ne trouve aucune trace de construction du Moyen âge, ni par les textes historiques qui ne font aucune mention d'un château appelé Roussillon et situé sur le mont Laçois (1). »

Nous aurons à examiner plus tard ce qu'il faut penser de ces diverses objections.

III

LA RÉSIDENCE PATRIMONIALE DE GÉRARD DE ROUSSILLON ET L'ORIGINE DE SON SURNOM DÉTERMINÉES PAR SA *Vie latine* ; VALEUR HISTORIQUE DE CE DOCUMENT.

Le document le plus ancien, qui nous indique l'origine du surnom du comte Gérard, est la *Vie latine* de ce personnage *(Vita nobilissimi comitis Girardi de Rossellon)* (2).

(1) *Gérard de Roussillon, Chanson de geste traduite pour la première fois*, Introduction, p. XXIX.

(2) Cet écrit, dit M. Meyer, qui l'a publié, « est le second article d'un Recueil factice enregistré à la Bibliothèque nationale sous le numéro 13,090 du fonds latin et ayant fait partie, jusqu'en 1663, de ce qu'on appelait le résidu du fonds de Saint-Germain-des-Prés. Le manuscrit qui contient la Vie de Girard est un cahier arraché d'un livre de Vies des Saints. »

M. Meyer dit ne pas connaître d'autre manuscrit du texte latin, sauf peut-

Cette *Vie*, écrite vers la fin du XIe siècle, se lisait encore, au XIVe, pendant les repas, comme sujet d'édification, dans les monastères de Pothières et de Vézelay, ainsi qu'on le voit dans le roman de Gérard de Roussillon, en vers alexandrins (2).

Gérard de Roussillon s'était en effet signalé, indépendamment de ses exploits guerriers, par ses œuvres pies et ses fondations religieuses, dont les principales étaient, avons-nous dit, celles des abbayes de Pothières et de Vézelay.— On y était donc porté à voir en lui un saint non moins qu'un héros. — C'est

être celui qui est signalé dans le *Voyage littéraire* des Bénédictins, parmi les manuscrits de l'abbaye de Rouge-Cloître, près de Bruxelles.

Il en existe un autre, à notre connaissance, et dont nous nous sommes même procuré la copie : celui dont parle M. A. Chérest, dans son *Etude sur Gérard de Roussillon*, p. 66-69.

C'est la copie qui avait été signalée dans les termes suivants, en 1745, au savant abbé Lebeuf, d'Auxerre, par un de ses correspondants, Letors, avocat, puis lieutenant criminel au Bailliage d'Avallon. — « Je voulois, dit-il, vous parler d'une histoire latine, en prose, copiée très exactement, à ce qu'il m'a paru, en 1614, par Antoine Pirot, avocat au Bailliage de notre ville, dans le couvent de Poutière, sur le manuscrit même qui lui fut communiqué ».

M. Cherest ajoute que cette copie (authentiquée par Pirot) et conservée à Vézelay, avait été mise à sa disposition par son possesseur, M. Deschamps, grâce à l'intercession de M. l'abbé Couard, curé d'Asquins, près de cette ville.

C'est également par ce bienveillant intermédiaire que nous avons eu communication de ce précieux manuscrit, dont une copie a été, sur notre demande, certifiée *complète et fidèle* par le savant bibliothécaire de la ville de Troyes, M. Socard.

Il résulte aussi des manuscrits de M. l'avocat De la Mothe, conservés à la Bibliothèque de Châtillon, que ce savant, qui recueillait, à la veille de la Révolution, les matériaux d'une histoire de cette ville, avait eu connaissance de la *Vie latine* de Gérard de Roussillon, à l'abbaye de Pothières. Il dit de plus qu'il y en avait d'autres exemplaires dans celles de Vézelay et de Clairvaux.

(2) « La Cronique en latin ainssin me le reconte...
« Quar en plusieurs mostiers le lisent la gent d'ordre;
« Cilz qui ne m'en croira à Poutieres s'en voise (s'en aille)
« A Vezelay auxi...
« Quar on lit au mangier, c'est chouse toute certe,
« Ainssin comme de sains les fais Girart et Berte. »
V. le Roman en question, vers 81 et 94-98.

sous cette impression qu'avait été composée la *Vie* dont il s'agit, attribuée, selon toute apparence, à un religieux de Pothières, où se trouvait la sépulture de Gérard, c'est-à-dire à un auteur, qui, en raison de sa profession, de ses études et de sa résidence, était le plus à même de connaître tout ce qui concernait ce célèbre personnage.

Il ne peut y avoir aucun doute à cet égard, à voir avec quelle précision, on pourrait même dire, avec quelle complaisance, il entre dans certaines particularités relatives à l'abbaye de Pothières et au Mont Lassois, qui se dressait en face. — Et, comme il n'écrivait que deux siècles après Gérard de Roussillon; qu'il s'inspirait des traditions locales non moins que des données de la chanson de geste primitive; qu'enfin il avait sous les yeux le théâtre principal des évènements dont il parlait; — on ne doit pas s'étonner de trouver dans sa composition des détails qui peuvent être considérés comme ayant un caractère historique.

Aussi croyons-nous devoir donner ici l'analyse de cet antique et précieux écrit, en y relevant surtout ce qui nous paraît le plus provenir de la tradition du lieu où il a été rédigé.

IV

ANALYSE DE LA *Vie latine* DE GÉRARD DE ROUSSILLON

L'auteur commence par dire que, bien que la renommée du noble comte Gérard de Roussillon, illustrée par les plus brillants exploits, soit partout répandue et jouisse de la faveur populaire, il se résout à écrire ce que lui a

fait connaître de lui une tradition sincère et véritable (1).

D'après les chroniques, ajoute-t-il, Gérard vécut sous quatre rois, le grand Charles († 814), Louis son fils († 840), Charles-le-Chauve († 877), et Louis, fils de ce dernier († 879); ce qui place la naissance de Gérard de Roussillon avant l'année 814, date de la mort de Charlemagne, et sa mort après l'année 877, date de l'avénement de Louis-le-Bègue (2).

Un acte authentique, que nous citerons plus loin, nous montre même le comte Gérard marié, et dès lors à l'âge d'homme, en 819 (3). Il mourut d'ailleurs certainement avant le 5 mars 879, dit M. Meyer, « parce que des lettres pontificales font mention de lui à cette date en ces termes : « *Gerardus quondam comes.* »

Par des déductions ingénieuses bien que seulement probables, ajoute-t-il, M. Longnon arrive à fixer la mort de Gérard au 5 mars 877 (4).

Faisant ensuite l'éloge de sa valeur et de sa piété, la Vie latine présente le comte Gérard comme le défenseur énergique du bon droit et l'adversaire déclaré de l'injustice, faisant une guerre acharnée au vol et au brigandage; comme le bienfaiteur généreux des pauvres; en outre comme un pieux fondateur de monastères. Doué

(1) Les chiffres, précédant les citations de la Vie latine, sont ceux qui ont été introduits par M. Meyer, dans son édition, pour la division du texte en courts paragraphes.

§ 1. Gesta nobilissimi comitis Girardi de Rossellon, quanquam jubilatorio favore in populis ubique multipliciter divulgentur, eaque nimirum admirando tam triomphalibus ingentium bellorum preconiis, tam spectabilis nobilitatis magnificentia, fama celebri ubique volitante, admodum attollantur, nos tamen, his omissis ea duntaxat que ab antiquioribus nostris veraci ac simplici relatione didicimus, brevi compendio, memorie profutura posteriorum, scripto tradere, Deo cooperante, decermimus.

(2) § 3. Claruit autem idem prœclarissimus vir, sicut hystoria annalium cronicarum series liquido depalat, sub IIII regibus Francie, Karolo videlicet precellentisimo, Ludovico filio ejus atque Karolo Calvo, ac filio ipsius Karoli Lodovico.

(3) V. c. IV. Acte d'échange du village de Flei dans le Pagus d'Avallon contre des biens situés dans celui de Tonnerre.

(4) Meyer, loc. cit. Intr. p. VI ; — Longnon, l. c. 265-6.

des plus nobles qualités de l'âme et du corps, il avait à la fois le courage et la force, l'intrépidité dans le combat, comme la prudence dans le conseil des rois. Il possédait enfin, par droit héréditaire, une grande partie de la France, sur laquelle il faisait régner la justice (1). — Nous verrons plus tard que le siège de ses possessions propres et patrimoniales était dans la Bourgogne, notamment dans le *Pagus* du Lassois, comprenant les anciens doyennés de Châtillon et de Bar-sur-Seine, dans le *Pagus* d'Avallon, celui de Tonnerre et le Sénonais.

On ne s'explique pas du reste que, dans un écrit qui faisait la lecture habituelle des religieux de Pothières, et qui était très vraisemblablement l'œuvre d'un d'entre eux, on ait suivi la version de la chanson de geste, qui donne à son père le nom de Drogon, quand il résulte authentiquement de la charte même de la fondation de l'abbaye que Gérard était le fils de Leuthard et de Grimhilde.

Notons seulement que le même écrit fait descendre d'un ancien roi bourguignon, ce père, dont les possessions se seraient étendues du Rhin jusqu'en Espagne, théâtre de ses luttes contre les Sarrasins (2).

Assurément, c'est un flagrant anachronisme de donner à Gérard pour aïeul, comme le dit la *Vie latine*, le

(1) § 6. Justicie rectisimus cultor, injusticie sevissimus expugnator, predonum et furum efficax ultor, pauperumque Christi piissimus tutor, in bello victoriosus, quoniam in cultu erat studiosus, cenobiorum devotissimus structor, inopie indigentium hylaris largitor ; procerus corporis statura, elegans totius ejusdem corporis figura ; valitudine animi et corporis robustus, armis militaribus prestans ac strenuus ; in curia regali eminentissimus, consiliis et prudentia admodum subtilissimus ; patrimoniis magne hereditatis affluentisimus ; denique maximam partem Gallie jure hereditario possidens, eamque mirabili justicie regens jure, felicibus ac prosperis actibus usquequaque proficiebat.

(2) § 139. Misit ergo ad patrem suum Drogonem qui in Hispania paganos cum magna multitudine armatorum impugnabat... ; qui videlicet filius Gondobaldi nobilissimi ac potentissimi regis Burgundiorum fuit, de quo utique multa in historiis scripta inveniuntur.

§ 140. Misit et in universos fines sue ditionis que a Reno flumine usque ad Baoniam civitatem Hyspanie jure proprio continebatur.

célèbre auteur de la loi Gombette, le roi Gondebaud, mort en 516 ; mais il n'est pas moins digne de remarque que, au XIe siècle, on ait pu le croire issu de l'ancienne dynastie nationale des Burgundes : croyance qui viendrait à l'appui de ce que nous avons supposé de ses prétentions à recouvrer l'indépendance de l'ancien royaume de Bourgogne, et qui concourrait à expliquer en même temps sa popularité dans la contrée même dont ce royaume avait jadis été formé, depuis les villes bourguignonnes d'Avallon et Châtillon-sur-Seine, dans le voisinage desquelles se trouvaient ses principales fondations et sa sépulture, non seulement jusqu'aux cités de Lyon, où son fils Thierry avait été baptisé, et de Vienne, que sa femme Berthe avait défendue contre Charles-le-Chauve, mais jusqu'à celle d'Avignon, où il mourut, comme nous le verrons.

Dans tous les cas, cette croyance a été adoptée par quelques écrivains, dont un appelle Gérard *vir nobilis magnæque auctoritatis, se ex vetusta regum Burgundionum stirpe asserens* (1); et dont un autre dit, dans les mêmes termes, que, les Bourguignons songeant à se soulever, le roi Charles conduisit contre eux une armée pour les maintenir dans le devoir, et que le chef de ce mouvement était Gérard de Roussillon, personnage puissant en Bourgogne, qui, selon Bégat, se prétendait issu de l'ancienne race des rois Burgundes (2.)

La *Vie latine* donne pour femme à Gérard la fille de Hugues, comte de Sens, Berthe, remarquable non moins par ses vertus que par sa naissance (3). Il n'y a rien là,

(1 et 2) *Rerum Burgund. Libri sex*, auct. Ponto Heutero Delphio.— *Rerum Burgund. Chronicon.* — « Burgundiones rebus novis studentes Carolus, ducto in Burgundiam exercitu, præsidioque Lugduno et aliis civitatibus imposito, in officio retinuit : .... Annales Gallici ejus motus actorem faciunt Gerardum quemdam a Russillone, magnis opibus in Burgundia virum, qui, ut scribit Begatius, in suis Commentariis Burgundiæ, quod se ex vetusta Burgundionum regum stirpe assereret, amplissimam rei bene gerendæ occasionem in tantis Galliæ motibus nactum esse arbitrabatur. » — Seulement la lutte aurait eu lieu sous Charles-Martel.

(3) § 6. Cui felici connubio nobilis eque puella nomine Berta conjungitur, Hugonis Senonum comitis filia, non disparibus natalibus procreata, specie admodum clarissima, et, sicut genere, ita morum nobilitate egregia.

comme on le verra, que de conforme à l'histoire. Mais le roman marie Charles-le-Chauve et Gérard de Roussillon avec les deux filles de l'empereur de Constantinople, (d'autres disent du roi de Hongrie); le roi de son côté épouse la plus jeune sœur, Eloïse, qui avait d'abord été destinée au comte. Seulement, d'après le poème, il paraît que ce dernier, en consentant à la céder, y avait mis pour condition qu'il tiendrait son fief en franc alleu. Et c'est ici le lieu de remarquer la trace de sa tendance à s'affranchir de l'autorité royale : tendance qui semble en effet la principale cause de sa lutte avec Charles-le-Chauve, et qui se généralisa d'ailleurs à cette époque, c'est-à-dire à la dissolution de l'empire de Charlemagne.

Les détails de cette lutte paraissent avoir été empruntés à l'ancienne chanson de geste, qui donne mal à-propos à l'adversaire du héros bourguignon le nom de Charles-Martel. Dans le poème, la cause du conflit est le refus du comte de rendre hommage au roi, tandis que, dans la *Vie latine*, elle provient du dissentiment qui s'élève entre eux à l'occasion de la succession du comte de Sens, à laquelle le roi Charles prétendait par droit héréditaire, et que le comte Gérard réclamait en vertu du droit d'aînesse de sa femme.

Dans la *Vie latine* au reste comme dans le poème, cette longue lutte paraît avoir eu trois phases, dont la première, visiblement transposée dans le premier de ces documents, commence par le siège de Roussillon, où le roi pénètre de nuit par trahison (1). Mais Gérard, quoique blessé, étant parvenu à rassembler un corps de troupe sous le bois situé au bas de la montagne sur laquelle était le château (le bois de Vesvres) (2), le fait descendre dans la plaine et y engage avec lui, à

(1) De pugna secus Rossellum peracta.

§ 126. Orta itaque dissentione inter regem et Girardum, rex Rossellon cum gravi multitudine obsidendo oppugnare aggreditur.

§ 127. Considerans ergo locum usquequoque inexpugnabilem, dolo machinationis callide eum magis appetere molitur.

(2) § 132..... relicto exercitu sub nemore quod monti subjacet.

l'ouest de la place, un combat si acharné que, selon l'auteur de ce récit, le lieu qui en fut le théâtre est encore appelé communément par les habitants du pays *Vallée de sang* (1). A la vue de ce carnage, le roi ne croit pas pouvoir prolonger la bataille; et ses gardes, qui du haut du château le voient battre en retraite, n'hésitent pas à quitter la ville et à prendre la fuite (2).

Mais le conflit, ainsi interrompu dans le Lassois, ne tarde pas à se poursuivre, à jour fixe, dans l'Avallonnais entre la montagne de Vézelay et Pierre-Pertuis, dans une vallée autrefois appelée le Val-Beton, sur les bords de la Cure (3); et il se livre en ce lieu une lutte meurtrière, à laquelle vient mettre fin un tremblement de terre. Epouvantés par ce prodige, les combattants se retirent chacun de leur côté.

La guerre ayant ensuite été reprise tourne au désavantage de Gérard, qui, chassé de sa terre natale et de ses propres possessions (4), est réduit, pour vivre dans sa retraite, à porter humblement des sacs de charbon, tandis que sa femme Berthe est obligée de tailler et de coudre.

Après sept ans d'exil, une veille de Pentecôte, jour où les grands étaient convoqués dans la résidence royale pour la célébration de la fête, Gérard se présente en pèlerin à la reine; et, par l'entremise de celle-ci, il se réconcilie avec le roi, qui lui rend ses anciennes digni-

(1) C'est ainsi qu'elle est appelée dans la traduction bourguignonne.

§ 134. Tanta ergo, tamque vehemens pugna extitit, tantaqua multitudo cesorum ibi utrinque decidit, ut in valle que non longe ab oppido ab Occidente distat, cruor peremptorum ad instar torrentis effluxerit, que utique vallis ex tunc voce omnium accolarum adhuc *Vallis sanguinolenta* nuncupatur.

(2) § 136. Videntes autem speculatores qui oppidum custodiebant regem hostibus cedere, timore perterriti, Girardum nimium metuentes, oppido relicto et ipsi illico effugerunt.

(3) De pugna secus Verzelliacum facta.

§ 137 Rex... denunciat ei bellum cum omni sua virtute, in valle videlicet Betun que sita est inter montem Verzelliacum et castrum quod *Petra Pertosa* nuncupatur.

(4) § 10... Rex ipsum incautum regno effugando exturbavit, et a natali proprie possessionis solo extorrem eliminavit.

tés. Il revient alors avec Berthe dans ses domaines, à la grande joie des habitants du pays, heureux de revoir leurs anciens seigneurs, dont ils avaient longtemps pleuré l'absence (1).

Mais la paix dont il jouissait fut de nouveau troublée par le roi qui, cédant à de mauvais conseils, fit renaître les querelles assoupies et vint mettre le siège devant le château de Gérard, à la tête d'une nombreuse armée, menaçant de lui enlever, non seulement sa terre, mais la vie, comme à un vassal traître et déloyal (2).

C'est en vain que, avant d'en venir aux mains, Gérard envoie par deux fois au roi des messagers de paix, chargés de lui offrir les satisfactions qui lui seraient dues, après qu'il l'aurait entendu en sa cour. Ces propositions ayant été repoussées, il s'engage un combat sanglant à la suite duquel le roi est mis en fuite. Mais Gérard, avec sa magnanimité ordinaire, réprimant l'ardeur des siens, empêche de poursuivre son ennemi et rentre victorieux dans son château (3).

Le roi, ne pouvant toutefois supporter cette défaite, se dispose à prendre sa revanche; et, sans vouloir plus que précédemment accueillir l'offre de Gérard de lui faire droit, il recommence une guerre dont l'issue ne lui est pas plus favorable.

C'est alors que, au dire des anciens, et comme on le

(1) § 28... Cum multa gloria remeant hylares ad propria.

§ 29. Quibus advenientibus, universi catervatim obviam ruunt, singulis eos amore flagranti complecti sibi gestientibus. quoniam proprios paternos tanquam carissimos quos tandiu lugubri desolatione olim abesse defleverant, nunc Deo propitiante desideranter respiciebant.

(2) § 30. Praeclarissimus itaque comes, recepta propria terra, cepit anhelanti studio piis operibus efficaciter insistere...

§ 42. Rex ergo... moto magno et forti exercitu, terram ipsius quaque populando, beluina feritate pessundat, atque eum in novissimo opido suo possessionis, circumfusis undique agminibus obsidet, minitans ei mortem ; nec eum ulla deditiĉione salvandum, sed veluti impium proditorem, non solum terra, sed etiam vita privandum.

(3) § 59. Magnanimus autem comes sonantibus bucinis suos demum refrenat, ne regem insequi presumant, sed spoliis sumptis ovantes, cum victricibus aquilis ad propria remeat.

croit généralement, dit son biographe, il se livra, en plusieurs lieux, douze et même selon quelques-uns treize grandes batailles, et qu'en fin de compte le roi fut obligé de chercher un refuge dans les murs de Paris (1). Mais, pendant qu'il songeait encore à se venger, une inspiration céleste lui fait connaître, la nuit, qu'il ne saurait triompher de Gérard, couvert par la protection divine. Il lui fait alors proposer la paix; et c'est ainsi que se termina une lutte qui avait duré si longtemps (2).

Gérard profita de cette paix pour accomplir, avec Berthe, les œuvres de piété dont ils avaient depuis longtemps conçu le projet. C'est alors qu'ils fondèrent, en l'honneur des douze apôtres ou en mémoire des douze victoires dont ils se reconnaissaient redevables au Christ, douze monastères, tant d'hommes que de femmes, composés chacun de douze personnes, et qu'ils dotèrent richement (3). Les deux plus fameux de ces monastères furent ceux de Vézelay et de Pothières, auxquels ils firent accorder, par le souverain Pontife, le privilège de ne dépendre que de l'Eglise romaine (4). Ils firent aussi établir plusieurs collèges de chanoines, tels que celui de Saint-Pierre dans un faubourg d'Auxerre; un autre dit de Sainte-Marie-Madeleine-du-Mont, au diocèse de Sois-

(1) § 64 ...produnt non solum antiquiores sed vulgo concinnente publicatur quod diversis utique locis et temporibus ingentibus preliis invicem fere duodecim seu, ut quidam affirmant, tredecies terribiliter conflixerunt...

§ 66. Novissime quoque eumdem regem fugando, cecidit usque Parisius urbem, ac intra menia ejus ipsum cum suis manu pervalida viriliter detrusit.

(2) § 72. Rex et Girardus, commissis indultis et veteribus querelis sedatis, firmo perpetue et sincere dilectionis glutino invicem confederant, Girardo nimirum suo jure libere ac quiete pociente, et sic finis tam diuturne controversie fuit.

(3) § 76. Denique in honore XII apostolorum Christi, seu in signum XII triumphalium palmarum quibus eos magnificavit Christi clementia, XII decernunt construi monasteria, quod et fecerunt fulti Dei opere et gratia, tum utique virorum quam mulierum et diversorum ordinum; in quibus videlicet monasteriis duodenos duntaxat servientes Deo constituunt, per singula delegantes eis patrimoniorum et redituum larga continia, ad temporalis vite fulcienda subsidia.

(4) § 77. Siquidem inter alia cenobia duo condiderunt egregia, videlicet Vercelliacum et Pulteriacum, tum pignoribus sanctorum inibi delatis, tum priviligiis Romane libertatis, circumquaque nobilia ac celebria.

sons; enfin, en Flandre, un troisième dont nous ne nous rappelons plus le nom, dit l'auteur de la Vie (1). Mais, ajoute-t-il, dans des termes qui montrent la fidélité de ce qu'il rapporte, nous avons vu autrefois des chanoines qui faisaient remonter la fondation de leur établissement à Gérard ; et deux belles statues d'anges ont été jadis apportées de leur couvent dans celui de Pothières où elles sont conservées avec vénération (2). D'autres monastères, qui ont la même origine, nous sont inconnus, étant éloignés de nous (*in superiori Burgundia*). D'autres ont péri de vétusté ou ont changé de règle (3). On en cite encore qui ont été fondés par Gérard dans le pagus de Langres (*in pago Lingonico*) ; mais, comme nous ne savons rien de certain à ce sujet, nous aimons mieux n'en rien dire que d'en parler légèrement (4).

La tradition attribue d'ailleurs à Gérard d'autres fondations que celles qui viennent d'être énumérées. C'est ainsi qu'on lisait dans la collégiale d'Avallon, sur un reliquaire de saint Lazare où ce personnage était représenté offrant l'église à la Vierge, ces mots gravés sur une plaque d'acier: « Je suis Girard de Rossillon, duc de Bourgoingne ; l'église d'Avallon pour N.-D. fondai et autres pour les victoires que Dieu me donna contre Charles-le-Chauve et nos ennemis ; la main cy je mis l'an vijj cent XLVIII. »

Après le récit de deux miracles qui se seraient accomplis pendant la construction des monastères de Vézelay et de Pothières, et qui montrent la part personnelle que le zèle et l'humilité de Gérard et de Berthe leur faisaient prendre aux travaux de ces édifices (5), vient un chapitre qui, ayant évidemment pour source la tradition du pays,

(1) §§ 78-79.

(2) § 80 .....sed canonicos illius olim conspeximus affirmantes esse Girardi alumnos; de quo utique monasterio quondam delate sunt Pulteriis effigies Angelorum perpulchre due que inibi reverenter servantur.

(3) § 81.

(4) § 82.

(5) De miraculo Vercelliacensi, §§ 83-91.
De miraculo Pulteriensi, §§ 92-101

nous offre presque l'intérêt d'une page d'histoire locale, (déduction faite de quelques détails faciles à discerner); et que, pour cette raison, nous croyons devoir reproduire, en la dégageant de dissertations étymologiques auxquelles il n'y a pas à s'arrêter.

Il a pour titre : *Du Mont Lassois ou de son castrum* (1).

L'abbaye de Pothières, y est-il dit, est située sur la Seine, au pied du Mont Lassois, au sommet duquel fut jadis le fameux *oppidum* de Rossellon, anciennement détruit par les Wandales (2).

C'est une opinion populaire que le bois qui se trouve sous la montagne (le bois de Vesvres) a été semé par le comte Gérard (3).

Or, il n'est pas hors de propos de raconter, ainsi que nos devanciers le rapportent unanimement *(sicut seniores nostri uno ore proferunt)*, comment cet *oppidum*, situé sur un mont aussi élevé, a été pris autrefois par les Barbares (4).

(1) *De Monte Latisco vel castro ejusdem.*

(2) § 102. Pulteriense autem cenobium situm est super flumen Sequanicum secus Montem Latiscum quem vulgus corrupte *Montem Lascum* nuncupat, in cujus summo vertice oppidum nobilissimum *Rossellon* quondam fuit, quod quidem a Wandalis olim destructum extitit.

L'ancienne traduction bourguignonne donne au Mont Lassois le nom populaire de mont *Lascous*

(3) § 104. Similiter etiam vulgus nostrorum autumat nemus quod eidem monti subjacet a Girardo comite glande satum fuisse.....

« Mais, ajoute l'auteur, cette opinion n'est pas fondée, attendu qu'on trouve écrit que saint Loup, évêque de Troyes, qui est beaucoup plus ancien que Gérard, a mené dans ce bois pendant quelque temps une vie solitaire.. »

Cette opinion se trouve en effet dans la légende de saint Loup; mais nous avons dit ailleurs (dans notre Notice sur le lieu de la défaite d'Attila), qu'il devait y avoir là l'erreur d'un copiste, qui aura pris *Latisco pour Matisco*, nom qui désigne dans cette légende non pas, comme on le croit assez généralement la ville de Mâcon, en Bourgogne, mais la propriété patrimoniale de saint Loup; c'est encore le nom d'un village près de Nogent-sur-Seine.

(4) § 105. Quatenus vero idem Latiscense oppidum a Barbaris olim captum fuerit, utpote tam arduo jugo situm, sicut seniores nostri uno ore proferunt, huic opusculo subnectere non pigebit.

A voir ce mont, dont l'aspect est admirable, on le croirait fait en partie de main d'homme (1).

Les ruines de murailles et les amas considérables de matériaux qu'on y voit encore prouvent évidemment qu'il y a eu là une grande et forte ville (2).

L'armée des Wandales, qui exerçait dans presque toutes les Gaules les plus effroyables ravages, s'avança donc sur la place du Mont Lassois, où l'on s'était réfugié en foule par suite de la terreur qu'elle inspirait. Mais, l'ayant trouvée bien défendue, tant à raison de sa position que de son enceinte fortifiée et de la multitude des combattants, elle fut vigoureusement repoussée (3).

Le roi des Wandales, voyant qu'il ne pouvait s'en rendre maître par force, à l'aide de ses béliers ni d'aucune autre machine de guerre, laissa là une grande partie de ses troupes pour en faire le siège, et poursuivit ailleurs le cours de ses forfaits (4).

L'auteur de la *Vie latine* raconte alors que, après un siège long et rigoureux, les habitants, réduits aux plus dures privations et sur le point de succomber à la famine, songeaient à se rendre aux Barbares, quand un d'entre eux, plus avisé que les autres, leur donna le conseil de prendre un jeune taureau et de le garder pendant trois jours enfermé sans manger, puis de le gorger de froment et de le lâcher ensuite pour que, poussé par la soif, il courût s'abreuver au bas de la montagne.

C'est ce qui fut fait. Les Barbares, se jetant alors sur

(1) § 106. Mons namque idem, uti oculis conspicitur, mirabili situ quandoque eminet, partim natura, partim quoque humana factura constructus.

(2) § 107. Siquidem et vestigia murorum et parietine maceriarum testantur patenter magnam et fortem hominum habitationem inibi fuisse.

(3) § 108. Exercitus itaque Wandalorom, inter cetera malicie sue facinora quibus pene orbem Gallicum graviter depopulando pessumdedit, venit ad Latiscense oppidum, quo multi eorum metu confluxerant, sed illud munitissimum inveniens tum altitudine quam ambitu murorum, tum multitudine bellantium, ab eo pervalida manu repulsus est.

(4) § 109. Rex autem eorum perpendens quod nec arietibus, nec machinis aliquibus neque ulla vi cogi valeret, relicta ibi magna parte sui exercitus, ut pervicaciter obsideretur, ipse ad alia sevicie sue scelera explenda, festinat.

le taureau, sont tout étonnés, après l'avoir ouvert, de le trouver plein de froment. « C'est donc en vain, se disent-ils, que nous nous sommes si longtemps donné tant de peine ; il faut bien, en effet, que les habitants de cette ville, déjà inexpugnable par sa situation, aient encore des provisions en abondance, pour nourrir de froment leurs animaux. » Aussi, pliant leurs pavillons, ils sonnent la retraite et se hâtent de lever le siège.

Alors, celui qui avait donné le premier conseil ajouta que, si on poursuivait l'ennemi avec précaution, il serait peut-être possible d'en avoir raison (1). Mais les habitants de la ville, prenant les armes, se précipitent imprudemment à la suite des Barbares, qu'ils atteignent près des *Jumeaux*, à peu de distance de la place (2). C'est le nom qu'on donne encore de nos jours à deux monts d'égale hauteur, placés l'un près de l'autre de chaque côté d'une voie romaine. Il se livre en cet endroit une grande et sanglante bataille. Mais, comme les habitants de Latiscum étaient affaiblis par de longues privations et inférieurs en nombre, ils commencent à se replier peu à peu sur la ville en combattant (3). Ainsi, pressés par l'ennemi, ils rentrent pêle-mêle avec lui dans l'oppidum, dont les portes étaient ouvertes (4). C'est alors que les Barbares les exterminent tous par le fer, détruisent tout dans la ville par le feu, renversent les murailles et se livrent à tous les excès de leur rage (5).

Mais les Wandales, s'étant jetés au-delà dans l'autre partie de la Gaule Lyonnaise, ne tardèrent pas à s'entre-tuer;

(1) §§ 110-115.

(2) § 116. At illi sumptis armis, non caute sed precipites irruunt, ac secus Gemellos non [longe] ab oppido eos consecuntur, streauissime aggrediuntur, bellumque ingens et horribile utrinque committitur.

(3) § 117. Laticenses autem, et diutina inedia imbecilles et numero impares paulatim ad oppidum reverti pugnando cepere.

(4) § 118. Itaque Barbaris inmaniter insistentibus, portis oppidi apertis simul permixti et cesi et cesores ca(u)strum ingrediuntur.

(5) § 119. Tunc barbara rabies çruentis gladiis omnes trucidat, voraci flamma omnia conflagrat, menia undique evertendo omnia pessundat.

et leur roi, fait prisonnier, *comme les histoires le rapportent*, expia par une cruelle mort les cruautés de sa vie (1): dénouement qui nous semble absolument conforme à ce que les légendes racontent de la fin de l'invasion et de la mort de Chrocus.

L'oppidum de Latiscum fut ensuite reconstruit, mais sans recouvrer l'importance qu'il avait eue auparavant ; et il est devenu, de son temps, la possession du comte Gérard par droit héréditaire et sa résidence habituelle (2). « Il y demeura toute sa vie, dit l'ancienne traduction bourguignonne, comme en sa propre maison ». Revenant même sur son assertion, comme pour lui donner plus de force, avec l'autorité d'un fait bien certain, le chroniqueur répète que cet oppidum est appelé, comme il a déjà été dit, d'un autre nom, celui de Rossillon, d'où est venu le surnom de Gérard ; et, pour mieux préciser encore et ne laisser aucun doute à cet égard, il ajoute : « quoique d'autres châteaux situés dans la Bourgogne supérieure portent le même nom (3). »

On a conclu, avec toute vraisemblance, de cette assertion formelle, que Gérard était comte du *Pagus Latiscensis*, le comté du *Lassois* ou de la Montagne *(de Montana)*, à raison du Mont sur lequel était son chef-lieu.

Et, comme il est dit que ce personnage possédait par succession l'oppidum de Latiscum *(paterno jure possessum)*, il est naturel de penser qu'il n'était pas le premier des siens investi de cette dignité.

C'est au pied du Mont Lassois et de l'*oppidum* qui le domine, qu'est le monastère de Pothières, dans un emplacement humide, dont les pluies d'hiver ont bien-

(1) § 120. Wandali autem inde digressi in Galliam Lugdunensem, non multo post omnes fere mutuis gladiis se invicem occiderunt ; rexque eorum ab hostibus suis captus, ut hystorie tradunt, crudelem vitam crudeli nece finivit.

(2) § 121. Oppidum autem Latiscense postea reedificatum (est), sed non ea valetudine qua prius, et a Girardo comite suis temporibus paterno jure possessum et propria mansione inhabitatum.

(3) § 122. Vocatur autem idem oppidum, ut premisimus, et alio nomine *Rosillon*, a quo Girardus co(g)nominabatur, quamquam et alia oppida in superiori Burgundia sita eodem nomine sint nuncupata.

tôt fait un marécage. C'est du reste un lieu agréable et sain, bien pourvu de belles eaux, de prairies, de terres, de vignes et de bois (1).

Enfin la Vie latine se termine par le récit de la mort de Berthe et de Gérard et des miracles qui firent éclater leurs mérites.

Ils avaient eu deux enfants : un fils nommé Théodoric ou Thierry, mort au berceau, et une fille nommée Eva, qui devança aussi ses parents dans la tombe (2).

Berthe mourut dans le domaine de cette abbaye, que la Vie latine appelle même *son* monastère, sept ans environ avant son mari ; et elle y fut ensevelie par lui, au milieu de la douleur générale, dans un tombeau de marbre (3).

Quant à Gérard, arrivé à un âge où il était devenu *blanc comme un cygne*, il tomba malade dans la cité d'Avignon où il demeurait alors (4). Quand il sentit sa fin prochaine, il rassembla autour de lui tous les grands qu'il avait comblés de bienfaits et leur demanda, dans les termes les plus paternels et les plus pressants, en retour de ce qu'il avait fait pour eux ; bien plus, il leur fit même pro-

(1) § 124. Secus istum montem vel oppidum cenobium situm est Pulterias, quod dicitur quasi *pulverem terens*, quoniam lutosus est locus ille, et cito hyemalibus pluviis in paludem convertitur.

§ 125. Est autem locus amenus, aeri quidem pingui et salubri subjectus, aquis vero, pratis, arvis, vineis, silvis, satis habundans.

(2) § 74. Siquidem duos liberos genuerant, Theodoricum scilicet puerum qui infra spatium unius anni vita excedens Innocentium turmis ipse innocens glomeratur in astris, puellam etiam nomine Evam, que et ipsa parentum funera immaturo obitu prevenit.

(3) § 168. Venerabilis autem Berta, plena operibus bonis et helemosinis, apud cenobium suum Pulterias defungitur, septimo firme ante obitum comitis, ibique ab eodem viro suo lugubribus exequiis et nimiis omnium planctibus venerabiliter in marmoreo poliandro ac officiosissime tumulatur, ubi etiam divina pietas multa beneficiorum commoda sincere petentibus ejusdem matrone meritis largiri dignatur.

(4) § 170. Qui videlicet tandem profecte etatis veneranda canitie cigneo candore niveus, diuturnoque senio jam fessus, plenus dierum, veluti quondam Abraham, tanquam etiam miles emeritus, in civitate *Avignon* tu(n)c mansitans incommodo gravis egritudinis corripitur.

mettre sous la foi du serment de transporter son corps dans l'abbaye de Pothières, qu'il avait fait construire exprès, et de l'y réunir à celui de son épouse Berthe (1).

Mais, après sa mort, un grand débat s'éleva entre les grands et le peuple à ce sujet ; les premiers disant que ses restes devaient être transportés à Pothières, comme il l'avait prescrit de son vivant et comme eux-mêmes le lui avaient juré ; le peuple déclarant de son côté tumultueusement qu'il aimerait mieux mourir que de se voir enlever un tel patron. A la fin, les grands cédèrent tant aux clameurs du peuple qu'au désir intime qu'ils avaient d'ailleurs de conserver le corps de Gérard.

Mais Dieu fit sentir, par les maux dont il frappa le pays, son mécontentement de ce que les intentions du comte étaient méconnues et de ce que les serments à lui faits étaient ainsi violés. Pendant sept ans, la terre cessa de recevoir l'eau du ciel, comme de porter des fruits, et la peste causa de grands ravages. Un jeûne de trois jours avec procession des reliques de saints fut ordonné pour obtenir la fin du fléau; et, le troisième jour, un religieux, divinement inspiré, déclara que, si on ne se hâtait de conduire à Pothières le corps de Gérard, tous les habitants périraient jusqu'au dernier (2).

Ceux de Pothières et des environs se portèrent en foule à sa rencontre et lui firent un accueil aussi triomphal que s'il eut été vivant (3). On vint même de Vézelay au devant des restes de celui qu'on y considérait, ainsi qu'à Pothières, comme un bienfaiteur et un père (4).

(1) § 174. Horum itaque omnium gratia unum queso beneficium in ultimis patri vestro, filioli, rependite, ut corpus meum jam exanime Pulteriaco cenobio ad id presertim patrato referre non differatis, ac juxta comparem meam Bertam illo jam sepultam componere studeatis.

(2) § 180-187.

(3) § 189. Premissis itaque nunciis, Pulterienses ista audientes atque confines .... gavisi sunt gaudio magno valde, et progredientes irruunt obviam, ac cum universo ecclesiastici splendoris ornatu, flagranti amore, proprium patronum, ac si viventem, ineffabiliter tripudiantes excipiunt.

(4) § 190. Verzelliacense quoque nichilominus et ipsi occurrentes, patrem ac nutritorem suum eo venisse applaudendo Pulteriensibus congratulabantur.

§ 191. Itaque congaudentibus cunctis atque magnalia Dei labiis exultationis

Le corps de Gérard fut enseveli dans un tombeau orné de ces tables de marbre, dont il avait décoré, de son vivant, l'abbaye de Pothières, comme on en peut juger encore par ce qui reste de ses colonnes et de son pavage (1).

Les reliques d'un si illustre personnage et d'un si grand protecteur, qu'on était honoré de posséder à Pothières, dont il était regardé comme le propre patron (*recepto proprio ac speciali patrono)*, y furent l'objet de la vénération publique, et la croyance populaire leur attribuait des guérisons miraculeuses (2).

Ces guérisons, ainsi obtenues au tombeau de Gérard, ont été consignées par écrit ; mais les relations qui en ont été faites, ont péri, avec plusieurs autres choses, lors de l'incendie de l'abbaye par l'évêque de Langres, Raynard, de la maison de Bar-sur-Seine, jaloux de soumettre à son autorité un monastère qui en avait été affranchi (3).

Il n'est pas douteux d'ailleurs, dit le religieux, auteur de la Vie latine, qu'un certain nombre de miracles n'ait été ainsi opéré, quand nous voyons les malades, qui viennent invoquer Gérard, s'en retourner après avoir recouvré la santé ; et il se borne au récit de ceux dont ont été témoins en dernier lieu des personnes dignes de foi (4).

collaudantibus, gloriosi patris Girardi corpus triomphali sublimitate Pulteriaco cenobio, donante Deo, reductum invenitur.

(1) § 194. Preparata itaque magnopere illius tumba, ex tabulis marmoreis diligenter ad unguem politis, quibus utique ipse vivens affatim decoraverat eandem ecclesiam, sicut etiam reliquie columpmarum et pavimentorum adhuc attestantur, cum celeberrima exequiarum solempnitate, illo multis confluentibus, in eadem ecclesia officiosissime tumulatur.

(2) § 192. At Pulterienses, recepto proprio ac speciali patrono, sibi nimirum cariore omni auro, omnique sexu et etate loci convolante, odas exultationis et leticie jubilo cordis et oris concrepantes tollunt ad sidera ; Christi medullitus collaudatur clementia, cujus nutu et gratia tanti patris tamque celebris presentia propria illustratur ecclesia.

(3) § 195.

(4) § 196-97 et seq.

Le tombeau de Berthe avait aussi ses pèlerins ; et le pieux biographe ne croit pas devoir passer sous silence un miracle qui s'y serait accompli en sa présence sous le pontificat du pape Alexandre II, et sous le règne de Philippe Ier, fils du roi Henri, pendant que Humbert, de bonne mémoire, était abbé de Pothières (1): — ce qui fixe positivement vers la fin du XIe siècle la composition de la Vie latine de Gérard de Roussillon par un religieux de Pothières.

Ainsi, il résulte de l'analyse de ce document que, à une époque où la tradition sur le comte Gérard ne devait pas encore être effacée, surtout dans sa propre résidence, un religieux du monastère où se trouvait sa sépulture déclarait que, sur le Mont-Lassois, au pied duquel était ce monastère, il y avait eu une ancienne ville forte, appelée Roussillon, dont ce personnage tirait son surnom, et qu'il avait dans ce lieu ses possessions patrimoniales, où il avait établi la plus importante de ses fondations, celle dans laquelle il avait même demandé formellement à être enterré, près de sa femme.

On verra, dans la suite de ce travail, qu'il n'y a pas une de ces assertions qui ne soit confirmée par des actes authentiques ou par l'archéologie locale.

(1) § 235. Etenim quod ipsi nostris oculis vidimus tacere nullo modo volumus.
§ 236. Sane eo tempore quo Alexander papa apostolicam gerebat sedem, Philippusque, Henrici regis incliti filius, Francie tenebat habenas, gubernante quoque bone memorie Humberto jam dicti cenobii culmen, erat mulier quedam Ingelsendis, ipsius cenobii incola, *et seq.*

V

LE SIÈGE DE L'ÉTABLISSEMENT DE GÉRARD DE ROUSSILLON DÉMONTRÉ PAR DES ACTES AUTHENTIQUES, NOTAMMENT PAR LA CHARTE DE FONDATION DES MONASTÈRES DE POTHIÈRES ET DE VÉZELAY

La *Vie Latine* de Gérard de Roussillon nous a fait voir, sinon avec l'évidence de l'histoire, du moins avec celle de la tradition, que le siège de son établissement patrimonial était sur le Mont-Lassois.

C'est ce qui va se trouver authentiquement confirmé par la charte de fondation des monastères de Pothières et de Vézelay.

Ce document, dont la date est fixée vers 863, par celle de son envoi au pape Nicolas Ier, nous donne des renseignements si précieux, non seulement sur les biens considérables que Gérard et Berthe avaient affectés à la dotation de ces deux établissements, mais encore sur la composition de leurs familles, que nous ne pouvons nous dispenser d'en rapporter les principales dispositions (1).

Cet acte de fondation ou Testament est revêtu des suscriptions du comte Gérard et de Berthe, sa femme, « qui firent à Dieu cette offrande pour le salut de leur âme, » puis de celle d'Eva, leur fille « qui, après avoir pris connaissance de la volonté de ses parents, la confirma par son agrément. » Il

(1) La charte de fondation de ces abbayes, transcrite dans la chronique originale de Vézelay, manuscrit du XIIe siècle conservé à la Bibliothèque d'Auxerre, nº 106, a été publiée dans le *Spicilegium* de D. Luc d'Achery, puis rééditée, en 1854, dans le *Cartulaire général de l'Yonne*, tome I, p. 78 et suiv., par M. Max. Quentin, archiviste de ce département.

porte de plus les sceaux de vingt-huit personnages de distinction *(illustrium virorum)*, dont les noms dénotent une origine germanique et dont l'intervention dans la circonstance montre l'étendue des relations, sinon du pouvoir et de la clientèle de Gérard. Ce sont les sceaux de Saumar, Teuderic, Dunon, Aivert, Fanuel, Fredebert, Baunar, Radulf, Vuideric, Gérard, Sigebert, Rotard, Gislemar, Abbon, Gauzselin, Auzgar, Ayrbald, Optad, Bernon, Galfar, Odolard, Athon, Odobert, Ardulf, Austoric, Berchar, Amalbert, Raganaud.

On lit dans l'acte en question : « Moi, Gérard, par la miséricorde divine et la munificence royale, élevé à la dignité de comte, et, avec moi, ma très chère épouse et bien aimée Berthe, avons voulu, d'un commun accord, faire à la gloire du Seigneur, notre Dieu, de nos propres biens et possessions, une fondation pour célébrer continuellement ses louanges. Et, comme nos patrimoines se sont grandement accrus grâce aux largesses et aux libéralités de nos maîtres et seigneurs, qui nous ont comblés d'honneurs et de dignités, à savoir notre très clément Empereur et Seigneur Louis (le Pieux), notre glorieuse Dame et Reine Judith (son épouse), et leur fils, également notre seigneur et maître, le roi Charles, il nous a semblé de toute justice de fonder, par amour pour eux, un lieu de prières, où, en reconnaissance de leurs bienfaits, on fît à Dieu, pour leur salut, de solennelles et continuelles supplications. En effet, nous ne pouvons oublier leur bienveillance à notre égard, la bienveillance de notre auguste Seigneur et maître Louis, de notre Dame et Reine Judith et de leur fils Charles, également notre maître et seigneur, maintenant régnant. »

Dans une disposition subséquente du même Testament les fondateurs ajoutent aux personnes de la famille impériale, pour lesquelles il doit être prié, Hermengarde,

(première femme de Louis-le-Pieux), et Hermentrude, (femme de Charles-le-Chauve).

« Nous avons aussi voulu, ajoute le Testament, honorer dignement nos parents, à savoir Leuthard et Grimilde, Hugues et Bava, de bonne mémoire, et leurs aimés fils et filles, soit ceux qui reposent déjà dans le Seigneur, soit ceux qui vivent encore et à qui nous sommes rattachés par les liens de la parenté et de l'alliance, à savoir Liutfrid et Adalard, très illustres comtes... Nous avons voulu par là éterniser leur mémoire et attirer sur eux la miséricorde divine, ainsi que sur les proches, que nous avons remplacés, par droit héréditaire, dans la possession de nos biens, et même sur tous nos amis et les fidèles en général. »

En conséquence, Gérard déclare que, de concert avec son épouse Berthe, il a fondé, en le dotant de tous les biens nécessaires à son entretien, un monastère d'hommes soumis à la règle de saint Benoît, en l'honneur de Jésus-Christ et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

« Ce monastère, dit la charte de fondation, est construit sur le cours de la Seine, en face de la villa, anciennement nommée Pothières *(Pultarias)*, dans le canton du Lassois au royaume de Bourgogne.

« Et nous lui avons constitué pour sa dotation les villas suivantes :

« Celle de Pothières. dans le voisinage de laquelle est le monastère, et, dans ce domaine, tout ce qui nous appartient par droit d'héritage, tout ce que, de son autorité, nous a conféré notre seigneur, le roi Charles, tout ce que nous y avons ajouté à tout autre titre légitime, avec tout ce qui en dépend et tout ce qui s'y rattache, en quelque lieu que ce soit; — dans le *Pagus* de Sens, Sixte, avec tout ce qui s'y rattache et toutes ses dépendances; — semblablement, Villemanoche, avec tout ce qui s'y rattache et ses dépendances; — de plus, Veron et Villiers *(Villare)*, dans le dit Pagus, avec toutes les choses qui s'y rattachent et leurs dépendances; — semblablement et au même Pagus, dans la Villa, appelée *Piscatoria* (Le

Peschoir), qui est située sur la rivière d'Yonne, tout ce que nous avons acquis de notre vassal Ildin, et tout ce qui se rattache à la dite *Piscatoria*, en toutes choses seulement sur lesquelles paraît s'étendre notre domaine ou qui est connu pour être en notre pouvoir; — et tout ce qui nous appartient en propriété dans le Pagus de Troyes. »

Il est dit ensuite dans le même Testament que Gérard et Berthe ont également fondé, aux mêmes intentions, un monastère desservi par des religieuses de l'ordre de saint Benoît, à Vézelay, dans le Pagus d'Avallon au royaume de Bourgogne.

« Nous lui avons constitué, est-il dit, les Villas suivantes :

« Celle dans laquelle est situé le saint et vénérable monastère de Vézelay, que nous avons échangée avec notre Dame et glorieuse Reine Judith, du consentement de notre Maître et Seigneur, l'Empereur Louis, de très pieuse mémoire. — Nous avons ajouté audit monastère tout ce que le très clément empereur nous a conféré de sa propre autorité, appartenant à la même Villa, avec ce qui s'y rattache, en quelque lieu que ce soit. — Nous lui avons enfin donné la Villa de Dornecy, celle de *Cisternæ*, Fontenay et Maulne (*Molnitum*), et tout ce que nous avons acquis dans ledit Pagus d'Avallon et celui de Tonnerre, avec toutes les dépendances desdites villas, dans quelque lieu et dans quelque Pagus qu'elles se trouvent. »

La charte de fondation des abbayes de Pothières et de Vézelay nous donne aussi des renseignements précis sur l'état de la famille du comte Gérard et de celle de sa femme Berthe, comme sur le siège de leurs propriétés personnelles.

D'après cet acte officiel, il était fils de Leuthard et de Grimilde.

Berthe, son épouse, était fille de Hugues et de

Bava ; et l'on sait, par sa Vie latine que Hugues était comte de Sens *(Senonum comes)*.

La même vie nous a appris que Gérard et Berthe avaient eu deux enfants : un fils, nommé Thierry, qui mourut en bas âge, et une fille, nommée Eva, dont la mort prématurée précéda aussi celle de ses parents. C'est elle qui, après avoir entendu la lecture de leurs dispositions relatives aux monastères de Pothières et de Vézelay, a donné son adhésion à leur Testament, en apposant son propre sceau.

Enfin, dans cet acte, après l'indication des père et mère respectifs de Gérard et de Berthe *(genitoribus atque parentibus*, et plus loin, *genitorum genitricumque)*, il est fait mention de leurs fils et filles *(amabilibusque filiis et filiabus ipsorum)*, parmi lesquels sont nominativement désignés « les illustres comtes Liutfrid et Adalard ; et ceux-ci semblent bien, dès lors, être les frères ou beaux-frères de Gérard et de Berthe. Il est même question, dans une disposition ultérieure de leur Testament, des fils et filles de ces derniers.

Les noms de Leuthard et de Liutfrid, de race alemannique, qu'on trouve dans la famille du comte Gérard, lui a fait attribuer une origine alsacienne. Le second de ces noms est, en effet, fréquent, dit M. Longnon, dans une famille de comtes alsaciens, issue du duc allemand Ethicon, fils de Leuthaire : et l'attribution dont il s'agit est, d'après cet érudit, d'autant plus vraisemblable que « cette origine peut seule expliquer les liens de parenté unissant Gérard à son pupille, le roi Charles de Provence (qui le qualifie dans un diplôme de 856 d'illustrissimus comes et *parens noster* ac nutritor), et dont l'aïeul maternel,

le comte Hugues-le-Poltron, au dire d'un chroniqueur contemporain, comptait le duc Ethicon parmi ses ascendants (1). »

Mais nous avons peine à nous persuader que cette raison soit suffisante pour placer en Alsace le berceau d'une famille que tout rattache, au contraire, au royaume de Bourgogne, même, avons-nous dit, à son ancienne dynastie, et que toute une série d'actes authentiques nous y montre, dans tous les cas, établie.

On se rappelle, en effet, ce que la Vie latine du comte Gérard nous apprend de son établissement patrimonial dans l'oppidum de Latiscum, autrement et plus anciennement appelé ***Roussillon***, « d'où lui venait son surnom. »

Confirmant authentiquement cette tradition locale recueillie, au XI[e] siècle, par l'écrivain le plus accrédité, la charte de fondation de l'abbaye de Pothières, située au pied même du Mont-Lassois, nous apprend que Gérard possédait ***héréditairement*** le domaine dans le voisinage duquel ce monastère était construit (2). Nous verrons de plus, dans la suite, que l'emplacement de ce domaine s'appelle encore aujourd'hui ***Ville-Comte (Villa Comitis).***

Et ce lieu était si bien celui de son établissement originel et principal que, indépendamment des concessions qui lui avaient été faites dans la localité, par Charles-le-Chauve, il y avait agrandi son domaine

(1) *Gérard de Roussillon dans l'histoire*, Revue historique (1878), p. 244-46.

(2) Ibique contulimus villas has : Ipsam eandamque, ubi e vicino monasterium situm est, Pultarias ; quidquid ibi *ex hereditate*, quidquid precepti sui auctoritate senior noster Karolus rex nobis ibi contulit, quidquid alio legitimo pacto ibi rebus nostris accessit.

paternel par des acquisitions personnelles ; — qu'il y avait établi la principale de ses fondations religieuses ; — qu'il y avait fixé sa sépulture avec celles de sa femme Berthe et de son fils Thierry ; — enfin, que le nom de l'ancienne forteresse qui le dominait est demeuré inséparablement uni au sien, au moins dans la légende (1).

Le *Pagus* du Lassois, dont Latiscum ou Roussillon était le chef-lieu, paraît donc avoir été le centre des possessions du comte Gérard.

Elles s'étendaient, en effet, dans les contrées contiguës ou voisines ; d'une part, au nord, dans le *Pagus* de Troyes, où se trouvaient des biens donnés par son *Testament* au monastère de Pothières (2) ; d'autre part, dans ceux de Tonnerre, à l'ouest, et d'Avallon, au sud-ouest, où étaient situés d'autres domaines, donnés par le même Testament au monastère de Vézelay, et qu'il y avait acquis précédemment (3).

Dans le Pagus de Tonnerre était notamment, outre des biens qu'il avait échangés pour d'autres dans l'Avallonnais, comme nous le verrons plus tard, le domaine de Maulne *(Molnitum)*, qui est désigné dans ce Testament (4).

Mais c'est surtout dans le *Pagus* d'Avallon que le comte Gérard possédait un groupe considérable de biens, dont il est question, non seulement dans son

(1) Pothières est une commune du canton de Châtillon-s-Seine (Côte-d'Or.)

(2) Quidquid ad jus nostrum in Pago Tricassino pertinet.

(3) Quidquid in nominato Pago Avalensi vel Ternodorensi acquisivimus.

(4) Maulne, connu par son célèbre château, près de Cruzy-le-Châtel, arrondissement de Tonnerre (Yonne).

Testament, mais encore dans un assez grand nombre d'autres actes également authentiques.

Dans ce Pagus se trouvait, en effet, d'abord la Villa de Vézelay, sur laquelle était établi le célèbre monastère de ce nom, et qu'il avait échangé avec la reine Judith, du consentement de Louis-le-Pieux, qui, en confirmant cet échange, lui avait fait la concession de tout ce qui se rattachait à ce domaine, dans quelque lieu que ce fût.

Gérard possédait de plus, dans l'Avallonnais, la Villa de Fontenay et les autres biens aussi donnés au même monastère par l'acte de fondation; — Dornecy et *Cisternæ*, dont l'identité n'est pas bien constatée, y étaient sans doute également situés (1).

C'est d'ailleurs dans le Pagus d'Avallon que se trouvaient d'autres domaines, dont une série d'actes authentiques nous montre l'acquisition faite antérieurement par Gérard et Berthe (2). Presqu'aucun d'eux n'est du reste compris dans la dotation des abbayes de Pothières et de Vézelay.

Ces domaines sont les suivants:

1° Le village de Flei (*Flagiacus*), cédé au comte « *Gerardus* » et à son épouse « Berta », en échange de biens situés dans le Pagus de Tonnerre et pour

(1) Vézelay, chef-lieu d'un des cantons de l'arrondissement d'Avallon (Yonne).
— Fontenay, canton de Vézelay ;
— Dornecy est dans le canton et l'arrondissement de Clamecy, limitrophe de celui d'Avallon ;
— *Cisternæ*, comme nous le disons, n'est pas suffisamment déterminé. M. Eug. Vaudin traduit ce nom par Cures (GÉRARD DE ROUSSILLON, *Histoire et légende.*)

(2) V. le Cartulaire provenant de Vézelay, selon toute apparence, publié, au siècle dernier, par Bandini, dans le catalogue des manuscrits latins de la Bibliothèque Laurentienne, et remis en lumière par M. A. Meyer, dans la *Chanson de geste de Gérard de Roussillon*, Intr. pages X et XI.

une somme de 50 livres, par « Gerardus » et son épouse « Alboara », la Ve année du règne de Louis (le Pieux) (819) ;

2° Certains biens situés sur le territoire *(ager)* de Dornecy, vendus au comte « Gerardus » et à son épouse « Berta », par « Roclinus » et son épouse « Teutildis », à qui ils avaient été concédés par le roi Charles, dans la XIIIe année de son règne (852) ;

3° Des prés et autres biens sis à Fontenay, destinés sans doute à l'agrandissement de cette villa, comprise dans la dotation du monastère de Vézelay, et cédés soit au comte Gérard seul, soit à « Gerardus » et à son épouse « Berta » par « Constantius » et « Ataila » son épouse, la XIIIe année du règne de l'empereur Louis (827) ; — par « Ermangaudus », la XIVe année du même règne (828); — et par « Berillus » sous le règne de Charles (le Chauve), (840-875) (1).

La dotation du monastère de Pothières, comprenait en outre d'autres domaines situés dans le Pagus de Sens : Sixte ; — Ville-Manoche *(Villa-Manesca)* ; — Véron ; — Villiers ; — Le Peschoir *(Piscatoria)*, sur le cours de l'Yonne (2).

Mais il est plus que vraisemblable que ces do-

(1) *Flagiacus* (Flei). — Il y a un village du nom de Flée, canton et arrondissement de Semur (Côte-d'Or), limitrophe de celui d'Avallon ;

Domecy-s-Cure est dans le canton de Vézelay ; Domecy-sur-le-Vault, dans celui d'Avallon ;

Fontenay, dont il a déjà été question, est dans le canton de Vézelay.

(2) Sixte, ancien prieuré, fondé par Gérard, commune de Michery, canton de Pont-sur-Yonne, arrondissement de Sens ;

Villemanoche, même canton et même arrondissement ;

Véron, canton (nord) de Sens ;

Villiers (*Villare*). Il y a plusieurs villages de ce nom dans le Sénonais ; M. Longnon adopte Villiers-Louis (canton de Villeneuve-l'Archevêque) ;

Piscatoria, Le Peschoir, ferme de St-Cydroine, canton de Joigny (Yonne).

maines provenaient de l'héritage du père de Berthe, Hugues, comte de Sens, dont les possessions confinaient d'ailleurs à l'ancien royaume de Bourgogne.

Il est de plus à remarquer que toutes les autres fondations, attribuées par la Vie latine et par la tradition à Gérard et à Berthe, étaient également dans la même région.

Tels étaient l'église collégiale de Notre-Dame et Saint-Lazare, au chef-lieu même du Pagus d'Avallon; — les monastères qui auraient été élevés, d'après cette Vie, dans la Bourgogne supérieure et dans le Pagus de Langres ; — le monastère de Saint-Pierre, réédifié, sinon construit par Gérard, dans un des faubourgs d'Auxerre; — le prieuré de Sixte, près de Sens.

Il n'y a que le monastère de Sainte-Marie-du-Mont, au diocèse de Soissons, et d'autres en Flandre et en Brabant, qui sortent de ce rayon, et qui sont du reste situés dans des contrées que le comte Gérard avait gouvernées au nom de l'empereur Lothaire.

Ainsi est-il bien démontré par la légende et la tradition, conformes sur ce point aux actes authentiques, que Gérard de Roussillon est un héros bourguignon par excellence ; — que ses possessions, dont le siège principal était, près de Châtillon-sur-Seine, dans l'oppidum de Latisco, anciennement Roussillon, d'où lui est venu son surnom, s'étendaient du Lassois au Pagus de Troyes, et surtout au Tonnerrois et à l'Avallonnais ; — avec cette différence que, tandis que les premières étaient pour lui des propriétés héréditaires, il ne tenait les autres que comme héritier du comte de Sens, dont il avait épousé la fille.

VI

CONFIRMATION DE CE QUI PRÉCÈDE PAR L'ARCHÉOLOGIE LOCALE

La grande objection des érudits (MM. Longnon et Meyer) contre notre conclusion, c'est que, — d'après l'un, qui n'en donne pas de plus ample explication, « le château de Roussillon ne paraît avoir existé avec cette dénomination que dans l'imagination des romanciers (1) »; — et que, selon l'autre, « l'emplacement de cet ancien château n'est confirmé ni par l'examen du Mont Lassois, où on ne trouve aucune trace de constructions du Moyen-Age, ni par les textes historiques, qui ne font aucune mention d'un château appelé Roussillon et situé sur le Mont Lassois (2). »

Il semble pourtant bien, à lire la Vie latine du comte Gérard, qu'on ne puisse méconnaître une tradition locale dans l'assertion qui donne à l'oppidum de cette montagne le nom de Roussillon; et, dans tous les cas, comment ne pas attacher d'importance à cette opinion émise sur place, au XIe siècle, par un écrivain aussi bien placé, pour la contrôler, qu'un religieux de l'abbaye de Pothières ?

M. Meyer avoue même avoir trouvé, *en dehors des récits légendaires*, ce nom de Roussillon, à l'endroit assigné par cet écrivain, dans l'Itinéraire de Londres à Jérusalem, conservé par un manuscrit de la Chronique de Mathieu Paris. « On y voit, dit-il, marqué *Russellun monticulum* à l'endroit où il doit être,

(1) *Revue historique*, 1878, p. 272, n. 5,

(2) *Chanson de geste* de Girard de Roussillon, Intr. p. XXIX.

c'est-à-dire entre *Puteres abbatia* et *Chastellun-sur-Seine* (1) » ; et l'unique raison qui empêche le savant directeur de l'Ecole des Chartes de tenir compte de ce texte, c'est qu'il n'est pas antérieur au XIIIᵉ siècle ; il veut sans doute dire à une époque où la chanson de geste de Gérard renouvelée et probablement aussi la vieille chanson elle-même avaient ainsi placé le château de Roussillon.

On voit donc qu'il n'est pas rigoureusement juste de dire, avec M. Longnon, que ce château « ne paraît avoir existé avec cette dénomination que dans l'imagination des romanciers » ; — et, d'autre part, ce n'est pas une raison de rejeter, avec M. Meyer, l'assertion de l'Itinéraire de Londres à Jérusalem, qui est aussi celle de la Vie latine de Gérard (documents dont rien ne doit faire suspecter l'exactitude sur ce point), parce que cette assertion se trouve en même temps dans des chants populaires, qui, bien que remplis de détails romanesques, ne reposent pas moins eux-mêmes sur un fond historique. Il serait d'ailleurs difficile de s'expliquer quels auraient pu être l'intérêt et la cause de l'attribution du nom de Roussillon faite par les romanciers à l'oppidum du Mont Lassois, et comment cette attribution arbitraire aurait pu s'imposer jusqu'à nos jours, comme nous le verrons. — Rien enfin ne démontre que cette dénomination ait été empruntée, par les auteurs des deux écrits où nous la rencontrons, à la chanson de geste. N'est-il pas plus vraisemblable, au contraire, qu'elle a été prise directement par tous ceux qui ont eu à la reproduire, dans la tradition même du pays, et l'unanimité des témoignages à cet égard

(1) *Romania*, VII, 174.

n'est-elle pas ici la meilleure preuve de leur véracité?

A l'appui de sa thèse, M. Meyer allègue que M. d'Arbois de Jubainville qui, dans sa *Notice sur le Laçois*, a signalé un assez grand nombre de lieux ayant fait partie de ce Pagus, ne cite aucun texte où se trouve le nom de Roussillon (1); — comme si l'on devait s'attendre à rencontrer dans des chartes des époques mérovingienne et carlovingienne, un nom qui, dès l'époque romaine, avait fait place, comme il va être dit, à celui de *Latisco*, ensuite plus brièvement *Latss*, en roman; *Lasco*, en latin.

Voici, du reste, ce que des recherches, faites dans la localité à diverses reprises, nous laissent entrevoir de cette dualité de noms appliqués à la même ville.

Au sommet du Mont Lassois, qui, par son isolement dans la vallée de la Seine, ses pentes abruptes et son élévation, était un point naturellement destiné à servir de demeure et de défense aux premiers habitants du pays, se trouvait jadis un oppidum, devenu après la conquête une ville romaine, dont l'existence est encore attestée, non-seulement, comme le dit M. Meyer, par des débris de poterie, mais encore par d'autres vestiges d'antiquité que nous avons recueillis, tels que des fragments d'inscription et de stèles funéraires, ainsi que par des médailles du Haut Empire et les voies qui s'y dirigeaient.

Aussi, l'auteur de la Vie latine du comte Gérard, qui avait été à même d'observer ces ruines dès le XIe siècle, disait-il que des restes de murailles et des amas considérables de matériaux prouvaient évidemment qu'il y avait eu là une grande et forte ville; — et on se rappelle que lui-même en avait

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 4e série, IV, 349.

donné l'ancien nom, qui était celui de *Rossillon*, en ajoutant que cet oppidum avait été détruit par les Wandales *(Oppidum nobilissimum quondam fuit quod quidem a Wandalis olim destructum extitit)*.

Le fait de cette destruction est confirmé par ce que l'archéologie locale, de concert avec l'histoire, nous apprend des invasions barbares dans cette partie de la Gaule.

On connaît surtout, en effet, l'irruption, dans le pays de Langres, du féroce Chrocus, dont Grégoire de Tours fait un chef d'Alemans et les légendes un chef de Wandales, et auquel elles imputent le meurtre des évêques des cités dévastées, tels que celui de Saint-Antide, dans la cité des Séquanais, et celui de Saint-Didier, dans la cité des Lingons. On sait de plus qu'il se précipita comme un torrent, détruisant tout sur son passage, des bords du Rhin jusqu'à Arles, où il fut enfin arrêté par le préfet romain, Marius, qui, avant de le mettre à mort, le fit donner en spectacle aux populations parmi lesquelles il avait répandu la terreur.

Nous avons hésité sur le point de savoir si c'était bien cette invasion qui avait entraîné la destruction de Roussillon. Notre raison de douter était dans le silence gardé par un auteur ecclésiastique, tel que le religieux de Pothières, sur un chef de Barbares, à la mémoire de qui s'attachait, dans l'église de Langres surtout, une si cruelle notoriété.

Mais une étude plus attentive du texte nous amène à déclarer que, si Chrocus n'est pas expressément *nommé* dans la Vie latine du comte Gérard, il est bien difficile de ne pas reconnaître son irruption

(1) V. notre Notice sur les ruines du *Vicus Vertiliensis*. — Grégoire de Tours.

dans celle de ces Wandales, qui, après avoir dévasté le territoire des Lingons, « se jetèrent sur la province « Lyonnaise, et dont le chef, fait prisonnier, *comme* « *le dit l'histoire*, expia par une cruelle mort les « cruautés de sa vie (1). »

Il ne pourrait même y avoir aucun doute à ce sujet, si l'on devait admettre la chronologie des Bollandistes, qui fixe à l'année 264 l'invasion de Chrocus. Car nous savons, par l'étude des ruines des villes du Pagus du Lassois, qu'elles furent précisément renversées à cette époque. Les médailles romaines qu'on a trouvées en plus grand nombre sur l'emplacement de la ville du Mont Lassois, comme sur celles du *Vicus Vertiliensis*, autre place du même Pagus, sont en effet des médailles de Gallien et des Trente Tyrans : ce qui atteste les désastres commis dans cette contrée, au milieu du IIIe siècle, par les invasions barbares compliquées par les discordes civiles.

Mais, si l'on devait rejeter cette invasion un siècle plus tard, par la raison, donnée par M. Amédée Thierry, qu'en 264 on ne voyait pas encore d'évêques *défendre* les cités, il faudrait voir l'irruption à laquelle a succombé l'ancien oppidum de Roussillon dans la première invasion des Gaules à cette époque, celle à laquelle prirent part des hordes de Lyges, de Burgondes et de Wandales. Il faudrait croire alors qu'il y a eu, à un siècle d'intervalle, deux invasions de Wandales dans la même contrée, et que l'auteur de la Vie de Gérard a confondu dans son récit l'une avec l'autre, en reproduisant surtout les détails de

(1) Vie latine, § 120.

celle qui avait laissé les plus profonds souvenirs dans le pays.

Du reste, une autre induction archéologique semble bien confirmer l'assertion de cet écrivain : que l'oppidum du Mont Lassois avait porté un autre nom que celui de Latisco.

Nous avons eu, en effet, l'occasion d'avancer dans d'autres études sur la localité que les villes du *Pagus Latiscensis* avaient été repeuplées, après leur destruction par les invasions du milieu du IIIe siècle ; et nous ne pouvons que reproduire ici le résumé de nos recherches (1).

« On sait que, après la défaite des envahisseurs, les contrées que leurs ravages avaient laissées incultes et même désertes, furent repeuplées par des colonies de ces Barbares vaincus, auxquels certains cantonnements furent assignés, à la charge d'y cultiver les terres et d'y être assujettis au service militaire.

« C'est ainsi que Probus lui-même nous donne une juste idée de ce mode de colonisation, dans le Bulletin de ses victoires qu'il adressait au Sénat : « C'est pour vous maintenant, Pères conscrits, dit-il, que les Barbares cultivent... C'est pour vous qu'ils combattent... 400,000 hommes ont été tués à l'ennemi et nous avons reçu de lui 14,000 recrues... Il nous a rendu tout le butin... Les campagnes de la Gaule sont labourées par les Germains... et nos greniers sont remplis du blé des Barbares... Qu'ajouterai-je enfin? Nous ne leur avons laissé que le sol : tout le reste est à nous.

(1) *Découverte d'une ville gallo-romaine. — Rapport sur les fouilles du Vicus Vertiliensis*, p. 62, Châtillon-sur-Seine, 1885.

« C'est le même système que suivit Constance Chlore, le lendemain de la grande victoire qu'il remporta sur les Germains, sous les murs de Langres. Aussi l'orateur Eumène dit-il, dans le Panégyrique prononcé par lui devant l'empereur : « Maintenant, grâce à tes victoires, invincible César, tout ce qui restait dépeuplé sur les territoires des cités d'Amiens et de Beauvais, de Troyes et de *Langres*, est remis en culture par les Barbares. »

« Comme on le voit, le pays des Lingons était au nombre de ceux qui, ayant été les plus dévastés par les irruptions germaniques, avaient le plus besoin de colonies militaires.

« On donne à ceux qui les composaient le nom de *Lœti*, et aux terres qui leur avaient été concédées celui de *Terres Lœtiques (Terrœ Lœticœ)*. Cette dénomination de *Lètes* était la forme latine du mot teuton *Leute*, hommes soumis à certains devoirs comme les Leudes.

« La *Notitia dignitatum Imperii*, dans l'énumération des douze campements des *Lœti* sur le territoire gaulois, à la tête desquels se trouvaient des Préfets, signale plusieurs stations de *Lœti Lingonenses*, disséminés dans la première Belgique ; et il n'est nullement impossible qu'un de ces campements ait été fixé dans le canton du Lassois, cette partie de la cité des Lingons, où nous voyons une ville détruite par l'invasion (le *Vicus Vertiliensis)* et où il est très probable que la ville voisine, qui portait alors le nom de Roussillon, avait subi le même sort.

« On a même pensé que les Lètes avaient alors donné leur nom au canton lui-même *(Pagus Latiscensis)* et à la ville de *Latiscum*, qui en devint le

chef-lieu , apparemment après la ruine de Vertault.

«... La colonisation de Latiscum par la milice lœtique est fort admissible. On ne peut méconnaître, en effet, une certaine similitude, une certaine conformité entre le nom de la milice des Læti, qu'un écrivain du IXe siècle, tel que Nithard, va jusqu'à appeler ***Lassi***, dans son Histoire des Francs, et le nom de la ville du Mont ***Lassois***.

« De plus, la reconstruction de cette ville par les Lœtes expliquerait la substitution du nom de ***Latiscum*** à celui de ***Roussillon***... qui qualifie généralement le comte Gérard dans les romans de chevalerie. C'est même ce que laisse entrevoir l'auteur de la ***Vie latine*** de ce personnage, quand, au chapitre ***de Monte Latisco et castro ipsius***, il dit « qu'à son sommet était autrefois le fameux ***oppidum*** de Roussillon ***(oppidum nobilissimum Rosselon)***, anciennement détruit par les Wandales ; et quand il ajoute que la ville fut rebâtie plus tard, mais sans recouvrer l'importance qu'elle avait eue jadis. — Et il fut habité en son temps par le comte Gérard, qui le possédait par droit d'héritage et qui en fit sa propre demeure. »

« Le fait du repeuplement de Vertault (l'autre ville du même Pagus) par la milice lœtique, quoique moins démontré, ne paraît pas moins vraisemblable.

« C'est ainsi que M. de La Mothe a prétendu que cette ville fut sûrement rebâtie par une colonie de Lœtes. Ce furent eux sans doute, dit-il, qui construisirent sur ses ruines une seconde ville qui se trouva en grande partie entourée des fortifications de la première qui venait d'être renversée. »

Sans doute cette assertion n'est pas appuyée de preuves. Mais il n'en est pas moins certain qu'il subsistait, sous Constantin et son fils Constant, au moins quelque vestige de la ville de la colline de Vertault, puisqu'on y a trouvé trois médailles de ces empereurs ; et la conjecture la plus vraisemblable est qu'elle devait ce regain de vie à une des colonies placées dans le pays des Lingons, sinon par Probus, du moins par Constance-Chlore.

Si donc la ville de la Montagne de St-Marcel n'a pris qu'après sa réédification et son repeuplement par les colonies lœtiques le nom de *Latiscum*, elle a dû porter auparavant un autre nom ; — et quel pouvait être ce nom, sinon celui donné par l'auteur de la *Vie latine* d'après les traditions du pays, celui dont le comte Gérard tirait son surnom, celui de *Roussillon ?*

Ainsi on s'expliquerait naturellement que, tandis que la ville réédifiée par les Lœtes portait officiellement le nom de *Latisco*, cet oppidum ait continué à porter dans le langage populaire l'ancien nom de *Roussillon*.

D'après M. Meyer, « cet emplacement du château de Roussillon n'est pas confirmé par l'examen du Mont-Laçois, où on ne trouve aucune trace de constructions du moyen-âge. »

En parlant ainsi, cet érudit oublie ce qu'il a d'ailleurs constaté lui-même, c'est que, sur ce mont, il existe encore aujourd'hui « une chapelle placée sous le vocable de Saint-Marcel (1) ; » à savoir, pour le dire en passant, de l'apôtre local, en mé-

(1) *Girart de Roussillon*, chanson de geste, Instr. p. XXX, note 3.

moire de qui un autre chef des Bourguignons, le roi Gontran, avait fait élever une abbaye, près de sa résidence de Chalon.

Or, n'est-ce pas du Moyen-Age que date la construction de cette église du Mont-Lassois, dont il est question dans une bulle du pape Eugène III, de 1145 *(Ecclesia Montis Lasconis)*, et dont les parties les plus anciennes, d'architecture romane assez grossière, pourraient bien remonter à une époque peu éloignée de celle où vivait le comte Gérard? N'aurait-elle pas même été primitivement la chapelle du Château de Roussillon ?

M. d'Arbois de Jubainville, qui mentionne cette église, dans le travail invoqué par M. Meyer lui-même, signale également un monétaire mérovingien portant la légende *Latascuone* et quatre deniers de Charles-le-Chauve avec l'inscription *Castellum Latss* (1). Leblanc avait aussi produit une pièce sur laquelle on lit : *Latisco Caste*, pour *Castello*, dit Courtépée ; ce qui est, selon lui, la preuve qu'on y battait monnaie à cette époque.

En outre, sur différents points de la montagne de Saint-Marcel et notamment autour de l'église, on a rencontré un grand nombre de cercueils de pierre, en forme d'auges, amincis aux pieds, qui, pour la plupart, appartiennent au temps où l'on battait monnaie à Latisco (2).

(1) *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 4e série, t. III, p. 203. — *Note sur le pays du Laçois*, etc. Même collection, 4e série, t. IV.

(2) Le couvercle plat d'une de ces tombes, ordinairement bombées, portait avec le monogramme du Christ, l'inscription : *Christus hic est*, en caractères grecs et latins.

Nous avons cru devoir, vu son importance, signaler cette inscription à l'épigraphiste le plus compétent en pareille matière, l'éditeur des *Inscriptions*

Quant au Château de Roussillon lui-même, Denys Gautherot, dans son *Anastase* de Langres, dit qu'il ne fut entièrement démoli qu'en 1313. D'après Courtépée, on en apercevait encore des vestiges au XVI[e] siècle (1). En tout cas, ces ruines subsistaient dans ce siècle, du temps du président au Parlement de Bourgogne, J. Bégat, qui, originaire de Châtillon, était à même de l'attester, ainsi qu'il l'a fait, en connaissance de cause. Il dit, en effet, que le prévôt de cette ville, devenue le chef-lieu du Comté puis du Bailliage de la Montagne (nom qu'il tirait du Mont-Lassois, son ancien chef-lieu, et non de la nature montagneuse du pays), « se transportait chaque année, à jour fixe, sur le mont Saint-Marcel, au lieu où sont les ruines du château *(ubi arcis ruinæ sunt)*, pour recevoir, au nom du duc de Bourgogne, des serments de foi et hommage. » On ignore quand cet usage a cessé (2).

chrétiennes de la Gaule, M. Edm. Le Blant, de l'Institut, qui en a fait l'objet d'une savante dissertation dans les Mémoires de la *Société des Antiquaires de France* (année 1874).

Des tombes en pierre trouvées sur le Mont-Lassois, celle-ci, en raison de son inscription et de ses caractères, paraît bien la plus ancienne et la plus rapprochée de l'établissement du Christianisme dans nos contrées. Cependant M. Le Blant, avec l'autorité qui s'attache à ses appréciations, en fixe la date à une époque postérieure à la domination romaine, en disant que le monogramme tracé dans notre légende, les *apices* de ce monogramme et le mode de l'exécution des caractères de l'inscription le portent à penser que ce monument tumulaire appartient à la fin du V[e] siècle.

M. Flouest, qui a parlé des tombes trouvées autour de l'église Saint-Marcel, dans une note insérée au *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1870, page 84, n'hésite pas plus que nous à leur attribuer une origine mérovingienne.

(1) *Description du Duché de Bourgogne*, Châtillon-sur-Seine.

(2) Castellione quotannis regius prœfectus, stato die, ad montem divi Marcelli convenit, in locum ubi arcis ruinæ sunt, fidem recepturus Ducis gratia. (*Ex comment rerum Burgund*).

L'époque à laquelle les derniers restes de cette antique forteresse ont fini par disparaître n'est pas connue davantage. Ses matériaux, abandonnés sur place, n'auraient-ils pas été employés dans la construction des grands bâtiments qui ont transformé dans le goût du temps, au cours du dernier siècle, l'ancienne abbaye de Pothières, fondée par Gérard et Berthe, au pied même de la montagne ? Et des fouilles habilement pratiquées n'en feraient-elle pas retrouver la trace? Ce qui nous porte à le croire, c'est que des explorations récemment entreprises sur le Mont-Lassois par la *Société archéologique du Châtillonnais*, qui saura, nous n'en doutons pas, les poursuivre, ont de suite amené, non loin de l'ouverture de ce fameux puits, dont il est question dans le roman de Girart de Rossillon en vers alexandrins, du XIVe siècle (1), la découverte de vastes substructions, qui ne paraissent pas se rattacher à l'oppidum gallo-romain, puisqu'elles contiennent une espèce de voûte de conduit, formée des couvercles bombés de pierres tombales, semblables à celles dont nous parlions tout à l'heure, et qui sont, avons-nous dit, de l'époque mérovingienne.

Finissons, en relevant les dernières traces laissées dans cette localité par l'illustre personnage qui fait l'objet de cette étude.

Comme on l'a vu dans sa Vie latine, le corps de Gérard, mort à Avignon, avait été transporté à Pothières, pour y être déposé dans l'église de l'abbaye,

(1) En l'ault de la Monteigne avoit un noble puis ;
Nuls autres plus beau veu ne fut avant ne puis.
Vers 337-38.

près de celui de son épouse Berthe, qu'il y avait fait ensevelir.

Le même document nous a fait connaître la richesse de la construction de ce monastère, richesse dont on pouvait encore juger, à la fin du XIe siècle, d'après ce qui restait de ses colonnes et de son pavage en marbre (1). Il paraît que le cloître des moines avait été édifié en matériaux semblables (2); et cette ornementation de l'église semble avoir subsisté jusqu'à la Révolution, puisqu'il est dit, dans le *Voyage littéraire des deux Bénédictins*, D. Martène et D. Durand, publié en 1717, et dont Mille reproduit le texte même en 1771, « que le sanctuaire paroît être de la première fondation ; il est pavé en partie de marbre blanc ; et, autour du grand autel, on voit plusieurs petites colonnes de marbre : ce qui fait juger avec combien de magnificence cette maison avoit été construite (3). »

Les tombeaux de Gérard et de Berthe étaient aussi primitivement formés, avons-nous dit, de tables de marbre (4) ; mais on ignore l'époque de leur transformation ; la *Vie latine* nous apprend seulement que celui de Gérard avait été un peu endommagé lors de l'incendie de l'église du monastère (sans

(1) *Vie latine*, § 174.

(2) § 217. Claustrum enim monachorum eatenus marmoreum erat.

(3) *Voyage littéraire*, t. I, p. 105. — *Abrégé chronologique de l'Histoire de Bourgogne*, t. II, p. 260.

(4) *Vie latine*, § 168. Venerabilis autem Berta... ab eodem viro suo.. in marmoreo poliandro... tumulatur.

§ 194. Preparata itaque magnopere illius (Girardi), tumba, ex tabulis marmoreis ad unguem politis, quibus utique ipse vivens affatim decoraverat eandem ecclesiam sicut etiam reliquie columpnarum et pavimentorum adhuc attestantur.

doute celui causé par l'entreprise de l'évêque de Langres, Raynard de Bar, sur l'abbaye, en 1069); la chute des pierres y avait produit une ouverture qui laissait voir l'intérieur de la sépulture aux pèlerins (1).

En tout cas, au XVIIIe siècle, les anciennes épitaphes étaient remplacées par des inscriptions plus modernes (2). « Du côté de l'Evangile, dit le *Voyage littéraire*, toujours textuellement cité par Mille, on voit le tombeau du fondateur avec cette inscription qui est récente : *Hic jacet illustrissimus Girardus de Roussillon, totius Burgundiæ multarumque aliarum provinciarum Princeps, hujus sacri monasterii Pultariensis Fundator, viam universæ carnis ingressus est anno 890;* et, du côté de l'Epître, celui de Berthe, qui a aussi cette épitaphe récente : *Hic jacet illustrissima Berta, Girardi de Roussillon, totius Burgundiæ Principis, hujus sacri monasterii Fundatoris uxor, viam universæ carnis ingressa anno 890.*

« L'épitaphe de *Thierry*, leur fils, qui est sur le pavé devant le grand autel est bien plus ancienne. » — « On la croit, ajoute Mille, qui le tenait sans doute des Religieux de cette abbaye, d'un nommé

(1) § 218. Siquidem, monasterio conflagrato, tumulus comitis Girardi saxis ruentibus parumper conquassatur, ac foramine ibi aperto quo interiora conspiciebantur.

(2) Ces inscriptions manquent d'ailleurs d'exactitude, pour la fixation de la mort de Gérard et de Berthe. Elles font mourir les deux époux en 890 ; mais, dit avec raison M. Longnon (*Revue hist.* 1878, p. 266, note 2), comme elles sont relativement fort récentes, il n'y a pas lieu de les discuter.

Nous avons dit plus haut que, selon M. P. Meyer (*Chanson de geste*, Introd. p. VI), Gérard mourut certainement avant le 5 mars 879, parce que des lettres pontificales font mention de lui, à cette date, en ces termes : *Girardus quondam comes.*

L'opinion de M. Longnon, que M. Meyer trouve probable, est que Gérard mourut le 5 mars 877 ; on sait d'ailleurs que Berthe était morte sept ans environ avant lui.

Lambert, moine de *Potiers*, qui vivait au commencement du dixième siècle.

Cette inscription, rapportée par D. Martène, dans son premier voyage, « quoique un peu gâtée par la fracture du marbre », et restituée par lui, nous apprend que Thierry avait été baptisé à Lyon, qui était alors, en effet, la ville principale et centrale du gouvernement de son père ; et c'est sans doute dans cette inscription que l'auteur de la *Vie latine* a vu que cet enfant avait à peine vécu l'espace d'une année : assertion que cet écrit reproduit presque dans les mêmes termes.

Il est enfin fait mention, dans le *Voyage littéraire des deux Bénédictins*, d'une dernière épitaphe reconnue par eux dans le sanctuaire de l'abbaye de Pothières. « J'aurais souhaité, dit D. Martène, que nous eussions pu avoir aussi entière une autre inscription gravée sur un marbre devant le grand autel, mais tronquée et presque effacée, qui nous parut encore plus ancienne. »

D'après « ce qu'ils en purent tirer, » la sépulture paraît être celle d'une femme illustre, morte à cinquante-deux ans, avec le regret d'avoir survécu à son mari et à ses enfants. Il nous est impossible dès lors de voir en elle la fille de Gérard et de Berthe, Eva, qui figure dans la Charte de fondation du monastère, pour la confirmer, et qui précéda, comme Thierry, ses parents dans la tombe, emportée par une mort prématurée, dit la *Vie latine*, sans rien ajouter qui puisse nous induire à penser qu'elle eût été mariée (1). — Cette épitaphe est sans doute

(1) § 74... Puellam etiam nomine Evam que et ipsa parentum funera immaturo obitu prevenit.

celle d'une autre femme de la famille de Gérard.

Les bouleversements de la Révolution, qui ont amené la destruction de l'église de l'abbaye de Pothières, ont dispersé ce qui restait de ces illustres sépultures. — Une inscription, posée en 1839 sur un pilastre de l'église du village, nous apprend seulement que les tablettes modernes, indicatrices du lieu où reposaient les restes (*ossa*) du héros bourguignon et de sa noble compagne, dans l'abbaye qu'ils avaient fondée, avaient été placées de chaque côté de l'autel de cette église ; et que les restes, profanés par la Révolution, avaient été pieusement recueillis et déposés par les soins de la Religion dans le cimetière commun de l'humble paroisse (1).

De tous ces glorieux débris, il n'a été sauvé qu'un fragment mutilé de la plaque de marbre blanc, contenant les sept derniers vers de l'épitaphe originale de Thierry, en distiques latins, gravée en lettres romanes liées et enlacées les unes dans les autres (2).

(1) Voici cette inscription rapportée par M. Mignard (*Histoire et Légende concernant le pays de la Montagne ou le Châtillonnais*, Didron, 1853, p. 8 :

« MDCCCXXXIX

« Illœ duæ tabulœ quas tu, Christiane, ad perpetuam rei memoriam, ex utroque altaris cornu vides, olim in sacri monasterii Pultheriensis conventuali ecclesia erant ad fundatorum honorem positæ, et ad utramque altaris partem etiam collocatæ. Gerardi et Berthæ ossa, quœ ibi in pace quiescebant, eruit Revolutio annis quinquaginta abhinc elapsa, et provida Religio in communi parochiæ cœmeterio recondit. »

Nos recherches pour retrouver ces inscriptions commémoratives, derniers souvenirs donnés dans la localité à Gérard et à Berthe, ont été infructueuses. Il y a lieu de croire qu'elles auront disparu lors de la destruction de l'église où elles étaient et de sa reconstruction en 1865.

On ignore aussi dans quelle partie de l'ancien cimetière communal les restes des illustres fondateurs de l'abbaye de Pothières auraient été déposés.

(2) L'éditeur du roman de Gérard de Roussillon, du XIVe siècle, M. Mignard,

Ce précieux fragment a été heureusement déposé à la Bibliothèque de Châtillon-sur-Seine ; et il est maintenant conservé au Musée de la Société archéologique de cette ville, dont il est une des plus importantes reliques (1).

Pour achever ce que nous avons à dire du lieu où le comte Gérard avait son principal établissement et d'où il tirait son surnom, il convient de rappeler qu'un des climats de la commune de Pothières, situé au pied même du Mont-Lassois, près de la ferme de La Fontaine, est encore connu dans le pays sous le nom de *Ville Comte (Villa Comitis)*, et enfin qu'on y appelle encore communément ***Mont-Roussillon*** la montagne sur laquelle était l'Oppidum de ***Latisco***.—

en avait soumis au congrès de la *Société française d'Archéologie*, tenu à Dijon, en 1853, un estampage dont le fac simile a été reproduit par M. de Caumont, dans son Abécédaire d'archéologie, t. I[er], p. 105, comme un des plus curieux échantillons de l'épigraphie carlovingienne.

M. Mignard l'a aussi publié, à la suite de son écrit cité plus haut.

(1) Voici le texte entier de l'épigraphe :

FRANCIA QUEM GENUIT, LUGDUNUS FLUMINE SACRO
DILUIT ET CHRISTUM PARTICIPARE DEDIT.
THEODRICUM INNOCUUM RETINET HIC URNA SEPULTUM
QUEM DURA EX MATRIS MORS TULIT UBERIBUS.
NEC TAMEN IN MORTIS POTERIT CONSISTERE REGNO
QUEM VITÆ ÆTERNÆ FONS SACER EXHIBUIT.
GERMINE PRŒCLARO, CLARIS NATALIBUS ORTUS,
VIX ANNI UNIUS TRANSIERAT SPATIUM.
SED CHRISTUM IN ÆTERNOS ILLE OBTINET ANNOS.
ATQUE AGNUM NIVEUM CANDIDUS INSEQUITUR.
DEPONAT LACRIMAS PIETAS JAM SANCTA PARENTUM.
PRÆMISSUM STUDEAT PIGNUS AD ASTRA SEQUI.
ABSTULIT HUNC TERRIS OCTIMBRIS CONCITA MENSIS
QUINTA DIES CELSO RESTITUITQUE DEO.

Voir cette inscription, avec sa forme du x[e] siècle, dans le *Voyage littéraire de deux Religieux Bénédictins*, I[re] partie, p. 106. — V. aussi Mignard, *Hist. et Lég. concernant le pays de la Montagne ou le Châtillonnais*, p. 9 et 10.

Comme nous l'avons vérifié nous-même, le sommet de cette montagne est toujours porté au plan cadastral de la commune de Vix sous la dénomination de *Mont-Roussillon* (1).

GUSTAVE LAPEROUSE.

---

(1) Section B, n° 251, de la section dite de la *Montagne*, du plan d'assemblage parcellaire de la commune de Vix, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, département de la Côte-d'Or, terminé sur le terrain le 4 octobre 1810.

LA
PÉDAGOGIE DE RABELAIS

Il est peu de questions, en ces derniers temps, qui aient passionné les esprits soucieux des progrès de l'instruction au même degré que la question dite des programmes. Dans l'université, dans la presse, il s'est créé une littérature spécialement affectée à la discussion des problèmes pédagogiques ; tout le monde a voulu dire son mot, les professeurs, les médecins, les philosophes, les magistrats, les journalistes petits ou grands.

Fallait-il que le désir de relever le niveau des études dégénérât en une véritable « fureur d'amasser » dans le cerveau de nos jeunes générations, une dose exagérée de connaissances? Fallait-il forcer la nature et aller jusqu'au bourrage, comme disent les Anglais (cramming)? En France et à l'étranger, l'agitation s'est faite de telle façon, l'émotion a été si vive, en présence des constatations de la science et du fâcheux pronostic porté par elle sur l'état mental des enfants surmenés, que l'on s'est efforcé d'alléger les programmes trop touffus, de diminuer les heures de travail effectif. En même temps, on a voulu remédier aux conséquences pré-

vues du surmenage, en augmentant les occasions de sortie, d'exercice au grand air, afin de contrebalancer l'intensité de surexcitation cérébrale, qui résulte de l'étude, par le développement des organes et par un méthodique entraînement de l'énergie musculaire.

C'est au cours de lectures sur cette question à l'ordre du jour que j'ai pris des notes au sujet des programmes d'instruction publique que les grands lettrés de la Renaissance avaient proposés à l'attention des pouvoirs publics, des associations enseignantes, des familles. Il y aurait beaucoup à glaner parmi les travaux qui sont le fruit de leurs méditations, mais il faut savoir se borner. D'ailleurs il n'est rien de plus attrayant, de plus court et de plus suggestif que la même étude condensée en quelques chapitres dans l'œuvre de notre grand Rabelais. J'en présente ici l'analyse, à titre de modeste contribution à l'histoire du mouvement intellectuel à l'époque de la Renaissance ; elle m'a servi de prétexte pour vivre, pendant quelques jours, en l'agréable société de celui qui fut à la fois un joyeux compagnon au propos salé, un savant universel, un vrai lettré à l'esprit attique et un profond moraliste.

I.

Les écrivains les plus éminents du XVI[e] siècle eurent l'ambition d'être des réformateurs. Ils ne se contentaient pas, comme au siècle précédent, de polir des phrases en grec ou en latin et de subtiliser des arguments de rhétorique pour « *faire du bruit*

dans toutes les disputes » entre docteurs et *poursuivre un raisonnement jusque dans les derniers recoins de la logique* (1). Ils voulaient remuer des idées, changer le monde moral, émanciper l'humanité et la délivrer des liens dans lesquels elle avait langui au Moyen-Age. Mais il ne s'agissait pas seulement d'attaquer de front des habitudes invétérées de paresse et d'ignorance ; il fallait surtout s'adresser aux jeunes esprits et les préparer, par une solide instruction, à recueillir la moisson des idées nouvelles. De là vient que la plupart des lettrés de la Renaissance ont eu leur système pédagogique, visant, en premier lieu, l'enseignement à donner aux garçons, qui sont destinés, plus que les filles, aux luttes de la vie et dont les travaux contribuent davantage au progrès de l'esprit humain.

Cette ambition de conquérir les hommes, par l'école et dès l'enfance, on la retrouve chez les purs lettrés, chez tous les savants. Qu'ils appartiennent ou non à la société officielle, qu'ils se rattachent à l'Eglise ou qu'ils suivent le mouvement de la Réforme, ils ont tous le désir de se répandre, de faire des prosélytes, d'avoir des élèves ; ils composent des livres pour faciliter la tâche du maître, pour condenser et réduire à une dose facilement assimilable les notions destinées à l'écolier.

Guillaume Budé, Ramus, Erasme, Montaigne, Charron, Vivès, Bodin, pour ne citer que les plus connus en France, sont des réformateurs de l'enseignement : ils tracent des programmes, publient des ouvrages classiques, dogmatisent sur les doctrines pédagogiques.

(1) Molière, *le Malade imaginaire* (acte II, scène VI).

Rabelais n'a pas composé de traité sur *la bonne organisation de l'étude des lettres*, comme Budé, ni de *Gramère française en français* (1562), comme Ramus, ni de « libelle sur la civilité puérile » (1530), comme Erasme. Pour vulgariser ses idées en matière d'enseignement, ainsi qu'il avait procédé pour la morale et la politique, il a conservé cette forme allégorique, qui a. d'âge en âge, contribué au succès de son livre.

Ce n'est pas Rabelais lui-même qui parle. Ce sont les personnages inoubliables Gargantua, Pantagruel ; il met dans leurs discours les principes de morale, il montre dans leurs actions l'application des méthodes d'enseignement qu'il préconise et veut vulgariser. Sous cette forme nullement didactique, il réussit à mieux frapper les esprits.

Erasme, lui aussi, a essayé de rendre familières ses théories d'enseignement ; les « colloques » ne sont pas toujours des modèles de bon goût, et, par exemple, on ne pourrait guère permettre aux enfants de l'un ou l'autre sexe, la lecture du dialogue de « Pamphile et Marie » ou de « l'Adolescent et de la Courtisane », ce dernier surtout, dans lequel les leçons de vertu ne font pas suffisamment maudire le vice. Il a été plus heureux dans son petit Manuel de morale et de tenue à l'usage des enfants des deux sexes *(de civilitate morum puerilium libellus)*. Il a beaucoup de bon sens, un esprit fin ; il s'exprime dans une langue alerte et vive qui, même un peu défigurée par la traduction, rend la pensée d'une manière originale. Mais si français qu'il soit, par moment, grâce au piquant de sa pensée et au tour de son style, qu'il est inférieur, malgré tout, à notre Rabelais ! En quelques modestes chapitres, ce dernier renferme

toute sa théorie d'éducation et d'instruction, et son exposé, tout sommaire qu'il soit, oppose l'une à l'autre deux époques, l'une procédant de l'autre et en différant complétement, celle-là personnifiée en Gargantua, celle-ci en Pantagruel. Cet exposé est bien court : on peut le compléter par la biographie de Rabelais qui en est le commentaire le plus éloquent.

L'aïeul Grandgousier est un féodal, grossier dans ses goûts et dans ses aspirations, dont, pourtant, la rusticité tend à s'amender, car elle est consciente d'elle-même, de son infériorité ; elle fait amende honorable. Grandgousier donne une preuve de modestie en s'efforçant de procurer à son fils des moyens d'instruction que lui-même n'a pas eus. Ce qu'il gagne en bon sens, il le perd en vigueur et en énergie : c'est un féodal décadent. Voyez son attitude à l'égard de son voisin, le tracassier, l'ambitieux Pichrochole. Il ferme en quelque sorte l'ère du pur moyen-âge. Pour les historiens, il rappelle les dernières années du bon roi Louis XII.

Gargantua représente la période de grande érudition : période de curiosité et d'investigation, où les savants sont à l'affût des documents qui favorisent toute ouverture sur le monde antique, où l'on prépare les matériaux sur lesquels s'appuiera, solidement assis, l'esprit du monde moderne. Le xve siècle a été rénovateur à sa manière : il a vu naître la plupart des grands écrivains réformateurs qui ont, de leurs travaux et de leur génie, fait la gloire de la Renaissance.

Pantagruel, enfin, érudit comme les hommes de l'âge précédent, et, comme eux, subtil raisonneur,

instruit « en bonne et philosophique discipline », paraît embarrassé de sa science encyclopédique : il n'a pas encore perdu la foi, ainsi il pleure au souvenir de la mort pitoyable du grand Pan, le bon pasteur, « nostre unique servateur. » Et cependant le scepticisme le gagne, il a le langage d'un païen nourri de la lecture des bons auteurs latins ou grecs, il exprime les doutes, il éprouve les hésitations des hommes de sa génération, qui sont d'un âge de transition et qui oscillent entre l'orthodoxie romaine et la révolte de Luther. Il porte en lui l'esprit d'examen, mais il laisse à son entourage la raillerie, la négation, la satire outrée. Les Portugais n'avaient, dit-on, conquis le royaume fantastique de Mélinde qu'en faisant boire aux habitants des liqueurs fortes. De même, ce n'est qu'à force de bouffonneries, de grossièretés voulues, que certaines idées durent passer dans l'œuvre de Rabelais, que la vive satire des hommes et des choses, des institutions religieuses et civiles, put être exposée sans trop de dangers.

En 1533, parut le premier livre de Pantagruel ; le livre de Gargantua, *qui a certainement précédé*, ne nous est cependant parvenu que sous la forme de l'édition de 1535. Les deux premiers livres réunis de Pantagruel sont de 1542 ; le troisième livre, avec approbation et privilège du roi pour six ans, paraît quatre ans après. Le quatrième livre, publié par fragments en 1547, n'a été imprimé en entier, avec privilège du roi, qu'en janvier 1552 ; enfin, *le cinquième et dernier livre des faitz et dictz héroïques du bon Pantagruel*, ouvrage d'une authenticité très contestable pour certaines parties, remanié probablement par quelque discret éditeur tout imprégné

de la forme rabelaisienne, est donné au public neuf ans après la mort de Rabelais.

C'est dans le livre de Gargantua (chapitres XIV, XV, XXI, XXII, XXIII, XXIV), et dans le premier livre de Pantagruel (chapitres V, VI, VII), que nous trouvons, résumées, les idées du grand écrivain.

Rabelais nous expose la façon d'instruire les enfants : il s'élève avec force contre les détestables procédés qui sont employés de son temps et qui, suivant lui, suivant Erasme et beaucoup d'autres réformateurs, ne peuvent conduire qu'à l'atrophie de l'intelligence. Comment va-t-il s'y prendre pour assurer l'hygiène de l'esprit et celle du corps (1)?

Gargantua est d'abord confié aux bons soins d'un pédagogue imbécile « grand docteur en théologie, maître Thubal Holoferne », qui le met si bien aux auteurs, qui lui entonne si copieusement les textes, qu'après les lui avoir fait réciter dans leur ordre naturel, il les lui redemande en commençant par la fin. Un beau jour, Grandgousier, père de Gargantua, s'aperçoit avec chagrin que son fils, en définitive, n'a rien appris, qu'il ne sait véritablement rien. En dehors des auteurs dont il a machinalement empilé les vers ou la prose dans sa tête, il n'est tout au plus capable, suivant l'expression de Bacon que « de « peser, de mesurer ou d'orner le vent » (2). Des mots ! Rien que des mots ! Or, Grandgousier est un

(1) Erasme s'est préoccupé, lui aussi, de la question du surmenage intellectuel : il prescrit de ne pas négliger les soins à donner au corps : « Dixerit aliquis, parùm esse christianum, tam anxiè prœcipere de curâ valetudinis. Anxiam curam non approbo, diligentem exigo, non alio spectans, quam ut corpore benè composito animus sit ad institutionem habilior. » *Colloquia*, I, p. 650 ; *de pueris*, I, p. 422.

(2) De dignitate et augmentis scientiarum, liv. II, prœf. § 11.

homme de bon sens, il sait ce que parler veut dire, et, sans avoir lu Erasme ni Bacon, il pense qu'on doit faire passer les choses avant les mots ; « *rerum dignitas verborum cultui præcellit* (1). N'ayant plus d'illusions sur le savoir si péniblement conquis par son fils, il l'envoie à Paris, sous la surveillance d'un guide sûr et déjà éprouvé.

Grandgousier obéissait à l'engouement général ; il avait, d'ailleurs, fait l'expérience des précepteurs de province, expérience défavorable, « car leur savoir « n'estoit que besterie et leur sapience n'estoit que « moufles, abastardissant les bons et nobles esprits et « corrompant toute fleur de jeunesse. » Il voulut savoir « quel estoit l'estude des jouvenceaux de France. »

La méthode d'enseignement de Rabelais ressemble aussi peu à l'enseignement monastique qu'à l'éducation féodale donnée encore dans beaucoup de châteaux. Le maître prescrit de varier les exercices, de sagement répartir les heures de travail, de réagir contre la fatigue cérébrale par des récréations où les forces physiques trouvent leur emploi. Avec lui, pas une heure n'est employée sans profit pour l'esprit et le corps.

Ponocratés, le nouveau précepteur de Gargantua, fait table rase de tout ce que son élève a précédemment appris, avec de si stériles efforts; pour lui donner de l'émulation, il le présente à des savants, afin que

(1) Ibid., lib. I, § 31. — Erasme, de ratione studii, I, p. 522, édit. 1703 : « *Principio duplex omnino videtur cognitio, rerum ac verborum ; verborum prior, rerum potior.* »

Extraits du plan d'une Université pour le gouvernement de Russie, par Diderot. *De l'étude des choses :* « En général, dans l'établissement des écoles, on « a donné trop d'importance et d'espace à l'étude des mots, il faut lui substi- « tuer l'étude des choses. »

leur commerce développe ses aptitudes et lui forme le goût : « à l'émulation desquelz luy creust l'esprit et le désir d'estudier aultrement et se faire valoir. »

L'emploi du temps est indiqué : à quatre heures du matin, réveil et lever ; répétition de la leçon de la veille, en insistant sur l'explication des passages les plus difficiles ou les plus dignes d'examen ; observation du temps et des astres ; récitation des leçons du jour, suivie d'une lecture. L'élève entre en récréation : il se livre à un exercice violent (jeu de paume ou autre) continué jusqu'à la fatigue. Le maître revoit alors avec lui les explications qu'a pu suggérer la leçon du jour. Puis, le repas, et, pendant le repas, pour ne pas s'oublier complétement avec des soins matériels, lecture à haute voix (1), conversation générale dont le texte est tiré de la provenance, de la qualité des mets qui ont été servis, pain, vin, fruits, poissons, herbes, racines, ou des auteurs anciens qui ont discuté de leurs propriétés. On a ainsi l'occasion de citer Pline, Galien, Aristote, Elien, Athénée qui ont écrit sur la nature, les vertus, la nocivité de certains objets d'alimentation : s'il est nécessaire, en cas de discussion, on a recours aux textes invoqués et l'on tranche la controverse. « Et si bien et entièrement « (Gargantua) retint en sa mémoire les choses dictes, « que, pour lors, n'estoit médecin qui en sceust à « la moitié tant comme il faisoit. » Après le repas,

(1) Il était d'usage à la cour des rois et des riches seigneurs d'avoir, pendant les repas, soit un lecteur ordinaire, soit un poète ou jongleur qui occupait l'attention des convives, entre les divers services (*Le Chevalier à l'épée*). Pareil intermède dans beaucoup de couvents ;

« Quaur en plusieurs mostiers le lisent la gent d'ordre...
« Quaur on lit au mangier, c'est chouse toute certe,
« Ainssin comme de sains les fis Girart et Berte. »

(*Gérard de Roussillon*).

et cet entretien instructif une fois terminé, on joue aux cartes ; on étudie leurs combinaisons, non seulement pour s'amuser, mais pour apprendre quelque chose et occuper l'esprit. En effet, les cartes pouvaient servir à l'application familière de règles d'arithmétique, pour résoudre de petits problèmes intéressants, de plus en plus difficiles. L'étude de l'arithmétique conduisait à l'étude d'autres sciences « mathéma« tiques, géométrie, astronomie, musique. » Il reste bien des moments à employer, avant que n'ait sonné l'heure du repas. On pourra deviser d'astronomie, ou chanter, ou jouer du luth, de la viole, etc. Du reste, cette sage récréation ne termine pas encore la journée pourtant déjà si bien remplie. La digestion faite, on répète la leçon du matin ; puis, leçon d'écriture, leçon d'équitation, maniement des armes, chasse, jeu de paume, natation ; il faut apprendre à ramer et gouverner un bateau, monter aux arbres, essayer de tous les exercices gymnastiques utiles pour développer méthodiquement les muscles et fortifier le corps, courir, sauter, faire du trapèze, crier même « pour s'exercer le thorax et pulmon. »

A ces jeux violents succède une causerie sur les arbres, les prés, les champs que l'on a rencontrés, sur ce que les auteurs anciens en ont pu dire, ; ou bien on herborise pour collectionner des plantes et des fleurs.

Le repas de la dixième heure (par abréviation cimer ou dîner) avait été frugal. Il y avait le deuxième dîner ou second décimer ou redécimer (1) ; le sou-

(1) Pantagruel, IV, 46 : « il n'est desjeuner que d'escolier, disner que d'avocatz, ressiner que de vignerons, soupper que de marchands. »

per (1), qui avait lieu le soir, était copieux, au contraire, et, pendant que l'on se livrait aux plaisirs de la table, le dialogue reprenait sur des objets intéressants. Après le souper, on faisait de la musique ou bien on allait voir des gens instruits, ayant voyagé. Enfin, avant le coucher, nouvelle observation attentive des astres, instruction sur leur figure, leur couleur, leur mouvement.

Quand le temps paraissait mauvais et que l'on ne pouvait chasser ou courir les champs, on étudiait la peinture, la sculpture ; on allait chez les gens de métiers pour se tenir au courant des progrès de l'industrie ; les leçons de professeurs en renom, les actes publics de candidats à un grade de l'Université, un plaidoyer ou un sermon, constituaient aussi un utile emploi pour le temps non consacré à des études classiques. Chez un apothicaire, on s'instruisait des vertus curatives des simples. Très souvent enfin, les hasards de la promenade permettaient de voir des spectacles en plein air ou des exercices de bateleurs.

Même alors que l'on prenait toute une journée de liberté, le repos intellectuel n'était pas absolu. L'esprit était tenu en éveil par le souvenir de tel ou tel passage d'ancien auteur se rapportant à une chose vue, à un incident quelconque de la promenade.

II

Ainsi, dans ce plan d'éducation tracé sommaire-

(1) Histoire du Dauphiné et des princes dauphins: *ordinatio sup r numero et ordine mensarum.*

ment ici et que nous étudierons plus tard avec la lettre de Gargantua, pas une heure ne passe sans profit, l'équilibre n'est jamais détruit au profit de telle ou telle faculté ; le corps et l'esprit y trouvent également leur compte, de telle sorte que, pratiquée avec persévérance, la méthode d'entraînement arrive à produire un homme également sain et vigoureux par l'intelligence et par les muscles.

Il y a lieu de remarquer que, dans ce même chapitre où nous voyons « comment Gargantua fut institué par Ponocratès en telle discipline qu'il ne perdoit heure du jour » il est donné autant d'importance à « l'art de chevalerie » qu'aux sciences et aux lettres. Les exercices du corps, les jeux violents, l'éducation physique au grand air prennent de grandes heures dans la journée de travail, comme la flânerie elle-même qui, « passée sans livres ni lecteurs » se donne libre cours pendant toute une journée, chaque mois et permet « la plus grande chère dont on se puisse adviser. »

La vie du corps n'est pas arrêtée ou contrariée par les devoirs multiples de la vie intellectuelle. Le programme de Rabelais combine si judicieusement les récréations et les classes, l'hygiène du corps et de l'esprit est si bien observée que, « ainsi gouverné, « ce procès continué de jour en jour », (Gargantua) profite « comme entendez que peut faire un jeune « homme selon son aage, de bon sens, en tel exer- « cice ainsi continué. « Lequel, combien que sem- « blast pour le commencement difficile, en la conti- « nuation tant doux fut, legier et delectable, que « mieux ressembloit un passe-temps de roy que « l'estude d'un escolier. »

Le plaisir honnête, les « joyeulx esbattemements » ont pleinement leur temps. « Ponocratès, pour le « sejourner de ceste véhémente intention des es- « prits, advisoit une fois le mois quelque jour bien « clair et serain ; auquel bougeoient au matin de la « ville, et alloient ou à Gentilly, ou à Boloigne, ou « à Montrouge, ou au pont Charanton, ou à Vanves, « ou à Sainct-Clou. Et là passoient toute la jour- « née... raillans, gaudissans, beuvans d'autant, « jouans, chantans, dansans, se voytrans en quelque « beau pré, dénigeans des passeraux, prenans des « cailles, peschans aux grenoilles et escrevisses. »

Rabelais a toujours l'esprit hanté d'une préoccupation, celle de maintenir l'équilibre entre les fonctions de l'esprit et celles du corps : c'est pourquoi il indique une sage répartition des heures de travail, de repos, de sommeil, il prescrit la régularité des exercices physiques et intellectuels ; en résumé, il manifeste son intérêt, il marque de l'attention, à propos de tout ce qui touche à l'instruction de la jeunesse, à la culture pédagogique de l'adolescent qui doit être un jour un homme de bien, habile dans le conseil et vigoureux dans l'action, apte à combattre « spiritu et gladio. »

De notre temps, si Rabelais eût été de l'Académie Française avec M. Renan, on l'eût vu présider avec M. Berthelot au travail de propagande de la Ligue nationale de l'éducation physique. Convenons qu'il nous a fallu un peu de temps pour en arriver à bien comprendre que, lorsqu'on veut obtenir des générations fortes et souples, convenablement entraînées en vue de l'accomplissement des grands devoirs qu'impose à un peuple la nécessité de vivre, de se

perfectionner, on doit améliorer avec un soin jaloux la condition physique des enfants assujettis à la vie scolaire et menacés du surmenage intellectuel.

Les sages prescriptions de Rabelais avaient peut-être moins leur raison d'être au XVI[e] siècle que de nos jours. Il était beaucoup moins question qu'aujourd'hui d'éducation nationale, mais les nécessités de la vie courante étaient plus impérieuses; il fallait être fort et adroit au maniement des armes, en des temps où les gens de guerre molestaient les bons bourgeois, où les pilleries étaient en honneur, où les grandes routes ne paraissaient pas plus sûres que les petites rues, où la force primait ouvertement le droit.

Rabelais entre dans quelques détails au sujet des divers exercices de force ou d'adresse, auxquels se livrait un jeune gentilhomme : l'équitation, avec ou sans armes et cuirasse ; le maniement de la hache, de la pique, de l'épée à deux mains, de la dague, du poignard ; la chasse ; la lutte, la courre, le saut, la natation, la gymnastique, l'artillerie ; le jeu des altères, des barres, de paume.

Tous ces genres de sport devenaient familiers à l'élève ; le temps ainsi employé, on le frottait, nettoyait et « refraischissait » d'habillements. Après quoi, il reprenait l'ordre de ses travaux.

Le programme pédagogique de Rabelais est très complet, très touffu, et pourtant, grâce à une méthode parfaite, il ne paraît pas compliqué, parce que chaque exercice arrive à son heure, parce que les études sont judicieusement distribuées et qu'elles concourent au même but sans jamais se contrarier.

Que l'on remarque d'ailleurs que les jeux, les exercices du corps, les plaisirs, tout ce qui touche à

la santé, à la force, à l'adresse, aux joies de la liberté et du plein air, tout cela est étudié, développé avec beaucoup plus de complaisance dans le Gargantua que dans le Pantagruel. Ce n'est pas que Rabelais ait ici craint de se répéter ; c'est parce qu'au temps de Pantagruel, l'esprit tend à conquérir sa suprématie, que la force seule ne gouverne plus le monde et qu'il faut autre chose que de bons bras, solidement armés, contre les Sorbonnicoles et les Chats fourrés.

Il faut bien reconnaître en outre que, si Rabelais accumule ainsi les travaux et les exercices, c'est qu'il a une confiance pleine et entière dans le tact du professeur qui saura les graduer et dans la force de l'élève qui devra les supporter. N'oublions pas qu'il s'agit d'un Gargantua !

Surtout, rappelons-nous que le programme d'études adopté par Ponocratès, son précepteur, nous est présenté comme la critique en action des méthodes jusqu'alors préconisées.

En effet, le régime de l'instruction secondaire était, à cette époque, beaucoup plus simple qu'aujourd'hui, et il ne comportait, du moins en apparence, aucun surmenage. L'usage constant de la langue latine, les rudiments de la langue grecque, à partir de la 3e classe, quelques théorèmes de la géométrie élémentaire suivant Euclide, c'est à cela que se réduisait l'enseignement officiel des collèges avant le mouvement très vif qui caractérisa les premiers temps de la Renaissance. On n'enseignait pas les sciences. L'histoire et la géographie étaient exclues. La langue française ne comptait pas : bien plus, il était interdit d'une façon absolue aux écoliers de s'exprimer au collège dans leur idiome maternel, et cette prohibition dura de très longues an-

nées, car, au XVII[e] siècle, un professeur qui avait, à son cours, employé le français, se vit priver de ses fonctions.

« Que nul ne néglige l'habitude de parler latin ni « ne se permette l'habitude d'une autre langue, sauf « le grec et l'hébreu aux heures fixées par les pro- « fesseurs. Mais il ne suffit pas de parler latin, il « faut le faire correctement. Pour en établir et en « maintenir l'habitude, on aura recours à des châ- « timents pécuniaires et physiques ». C'est en ces termes comminatoires que s'exprime le réglement du Gymnase de Nîmes (1548) (1).

Les statuts de la Faculté des Arts (1598), le décret de l'Université de Paris au sujet des collèges (1600) ne sont pas moins formels.

Le programme traditionnel des études, au temps de Rabelais, ne répondait donc nullement au désir exprimé par les réformateurs, et, du reste, il paraît que le talent des professeurs chargés de l'appliquer ne suppléait en rien à ses lacunes.

C'était l'enfance de l'art pédagogique ; enfance qui a duré trop longtemps ! C'était la négation de tout progrès intellectuel, l'écolier restant confiné dans certains exercices de style, de récitation et de lecture à haute voix des bons auteurs : « Scholastici me- « moriter sæpè recitando memoriam excolant et « frequentur declamando se exerceant. » (Statuta Facultatis artium, art. 25, 26, 27, 28).

Au moment où Grandgousier voulut faire instruire son fils Gargantua, on sait à quel précepteur il dut

(1) Cité par M. Gréard (Mémoire au Conseil académique sur la question des programmes) d'après M. J. Gaufrès, sur *Claude Baduel et la Réforme des Etudes au XVI[e] siècle.*

s'adresser et quelle fut la méthode d'enseignement de ce dernier. L'exemple est pris sur le vif et tout à fait concluant. Ce « vieux tousseux » qui le bourre de grec ou de latin, de ridicules systèmes, n'était pas unique dans son genre. Après lui, combien de maîtres firent de leurs élèves ce qu'il avait fait de Gargantua, un « fou, niays, tout resveux et rassoté », à qui « rien ne prouffitte. » ! On peut se rappeler les malédictions de Ramus contre « les grans bestes de régents. »

Plus tard, au contraire, sous l'intelligente direction de Ponocratès, le régime auquel sera soumis le fils de Grandgousier portera les plus heureux fruits.

Et d'abord Gargantua, devenu père à son tour, instruit par l'expérience, épargnera à son fils de passer par cette période d'abrutissement qu'il avait dû subir. En effet, Grandgousier est un bon homme plein de sagessse, mais un routinier : avec les meilleures intentions du monde, il risque de perdre sa couronne, et, malgré tout son amour paternel, il compromet la santé et l'intelligence de son enfant, en le mettant en de mauvaises mains.

Comme Gargantua paraît en progrès sur son père, à tous les points de vue ! Assujetti à une forte discipline, il a appris à gouverner son peuple et il sait commander une armée. Prudent et vaillant homme de guerre, il est aussi bon lettré, capable de parler latin, d'écrire en beaux caractères romains ou gothiques, de lire dans les vieux manuscrits et de reconnaître les constellations.

Il est vrai qu'à ce régime, il est devenu, à l'égard des choses religieuses, quelque peu libre-penseur : il parle avec trop peu de respect des moines ! Mais, depuis longtemps, à cet égard l'irrévérence était

de mode. Pendant trois cents ans, les poëtes s'en étaient donné à cœur joie de dauber sur le clergé séculier et régulier ; qu'il s'agît de moines blancs ou noirs, leurs fabliaux étaient aussi caustiques que s'il était question des bourgeois, des vilains, des chevaliers et des femmes. Au XVI[e] siècle, comme au temps de Gui de Cambrai (1), on trouve que les prélats *en leurs évêchés et abbayes* étaient autant débauchés que gens d'armes (Brantôme). Ces cruelles épigrammes ne touchaient pas au principe fondamental de la religion.

Gargantua, fils de prince, destiné à dominer les peuples, à vivre à part des autres hommes, avait d'abord reçu l'instruction privée : il n'avait guère voyagé pour apprendre quels devaient être les devoirs d'un souverain moderne, quelle était la limite de son pouvoir. Certainement, il ne s'était instruit que par les livres « des moyens de bien gouverner et maintenir « une bonne paix un royaume ou une principauté » (2). Rabelais ne devait sans doute pas ignorer qu'il s'était créé, avec le temps, une bibliothèque pédagogique spéciale pour l'éducation des princes. Ægidius Columna, précepteur de Philippe-le-Bel, avait résumé

(1) Gui de Cambrai, poëte-trouvère du XIII[e] siècle, se plaignant de la corruption de son temps, attaquait vivement les gens d'église : « Les prélats de « sainte Eglise sont aujourd'hui prélats de mal ; ils sont devenus simoniaques ; « quiconque a quelque chose en son pouvoir est désormais simon et simonie... « Par les clercs est venu le mal. Même dans l'ordre de Clairvaux on ne trou« verait pas un homme qui parlât sans mensonge. Hé ! Clergie ! combien tu es « basse ! » (Barlaam et Josaphat, traduction de Littré, Journal des Savants, juin 1865.)

(2) *Discours... divisé en trois livres : à savoir du Conseil, Religion et Police que doit suivre un prince. Contre Nicolas Machiavel Florentin*, 1576, in-8° par Innocent Gentillet.

ses doctrines dans un traité célèbre (1) resté manuscrit jusqu'en 1482. Erasme ne s'était pas contenté d'écrire des manuels de civilité à l'usage des enfants de condition ordinaire, ainsi que l'avaient fait la plupart des savants du xv[e] et du xvi[e] siècle, Æneas Sylvius, Sadolet, Fortius, Alexandre Piccolomini ; il avait aussi publié un livre sur les règles qui doivent être observées dans l'éducation d'un monarque chrétien. Un peu plus tard, Guillaume Budé, apportait une autre contribution sérieuse à la science de l'éducation (2) ; enfin, tout à la fin du siècle, Henri Estienne, pour ne citer que le plus illustre alors de ces pédagogues à l'usage des cours, publiait sa *Muse éducatrice des princes* (3). Mais, à défaut de ces livres dogmatiques (dont quelques-uns, du reste, ne furent publiés que longtemps après le Pantagruel), Rabelais aurait pu proposer à l'élève docile de Ponocratès l'exemple d'un grand roi. On a pu trouver que le programme d'études de Gargantua était bien complexe et bien rigoureux, et, que, pour l'appliquer à la lettre, il fallait un élève particulièrement bien doué, comme Gargantua, d'un cerveau à toute épreuve, de membres solides et d'un bon estomac. N'était-ce pas à peu près, sauf l'article plaisirs et voluptés dont on ne faisait pas mention, l'emploi de la journée de François I[er] ? Ayant le goût des lettres, fils docile de cette belle Louise de Savoie, qui, vrai bas-bleu, avait des prétentions comme auteur, il s'entoura de savants et de lettrés, non par seule coquetterie de maître de maison,

(1) *De regimine principum* (1285).

(2) *Institution christiani principis* (1515).

(3) La Muse éducatrice des princes (*Musa principum monitrix*) ne parut qu'en 1590.

jaloux de recevoir à sa table les favoris des Muses, mais par désir d'apprendre et de tenir toujours son esprit en éveil dans le commerce des gens instruits. Comme Gargantua, à qui Ponocratès prescrivait de ne pas laisser un instant sans profit intellectuel, François Ier, pendant les heures de repas, « *eut autour de lui* « *quelques savants hommes dont il écoutait attentive-* « *ment les intéressantes discussions. Il se plaisait surtout* « *à les entendre parler d'histoire naturelle, et il s'ins-* « *truisit si bien à leur école que, n'ayant fait aucune* « *étude dans sa jeunesse, il apprit d'eux et sut parfai-* « *tement tout ce qu'avaient écrit les anciens et les* « *modernes sur les animaux, les plantes, les métaux,* « *les pierres précieuses.* » (1) Le témoignage de Brantôme confirme celui de l'historien de Thou : « La table du roi était une vraie école, car il s'y « traitoit de toutes matières, autant de la guerre « que des sciences hautes et basses. »

N'avait-il pas son lecteur ordinaire, Duchâtel, dont les fonctions ne finissaient qu'avec le sommeil du roi (2) et qui devait, à l'occasion des auteurs grecs ou latins, joindre ses savants commentaires à un texte traduit ? Les visites de François Ier chez les Estienne et les doctes entretiens qui se tenaient dans l'officine du célèbre imprimeur, rue St-Jean-de-Beauvais, ne rappellent-ils pas que le conseil avait été donné par Ponocratès à son élève de fréquenter les gens de métier, afin de s'instruire des choses de leur spécialité, et de causer toujours avec des personnes instruites dont il y avait quelque enseignement à tirer (3).

(1) Thuani historia, lib. III.

(2) Gallandus, in vitâ Castellani.

(3) Oraison funèbre de François Ier, par Pierre Galand : « Chez lui, point

Gargantua n'est-il pas le type, démesurément grossi, du roi François Ier ? Tous deux sont d'abord mal élevés ; ils reçoivent une instruction insuffisante, mais, plus tard, assujettis à une meilleure discipline, ils deviennent capables, tous deux, de comprendre et d'aimer les lettres, les sciences, les beaux-arts, la philosophie, tout en restant des hommes d'action, propres aux grands coups d'épée.

En traçant le portrait de Gargantua, Rabelais songeait au modèle de prince que la France charmée et l'Europe jalouse avaient sous les yeux (1): roi-modèle jusqu'à la bataille de Pavie et la captivité de Madrid, d'où il revint diminué, désillusionné, chevalier toujours sans peur mais non plus sans reproche !

III.

Rabelais a sans doute trouvé que, fût-on fils de roi, il faut vivre avec ses semblables et bien connaître ceux avec lesquels on doit, un jour, gouverner un Etat. Il n'y a pas que les princes de branche cadette pour lesquels il soit utile de recevoir l'instruction en dehors de la famille, sous la direc-

« de repos, point de promenades, de haltes dans ses voyages qui ne fussent « employés à des conversations instructives, à des discussions littéraires ; « ceux qui étaient admis à sa table se croyaient à une école de philosophie. »

(1) François en guerre est un Mars furieux,
En paix, Minerve et Diane, à la chasse,
A bien parler, Mercure copieux,
A bien aymer, vray amour plein de grâce.
O France heureuse, honore donc la face
De ton grand roy qui surpasse nature ;
Car, l'honorant, tu sers en même temps
Minerve, Mars, Amour, Mercure.

(Attribués à Ronsard).

tion des professeurs de tout le monde. L'isolement ne convient à personne, il a surtout des inconvénients pour celui qui est destiné à commander aux autres.

Aussi Pantagruel est-il envoyé aux écoles publiques, dès qu'il arrive à l'âge d'apprendre. « De « faict vint à Poictiers pour estudier et y profita « beaucoup. » Les écoles de cette ville étaient, depuis le XII[e] siècle, en possession d'une légitime renommée. Là Pantagruel vécut, travailla, joua avec les autres écoliers, assujetti aux règles communes des exercices intellectuels et des jeux.

Ce n'est pas sans raison qu'au régime d'éducation privée, adopté par Gargantua, Rabelais préfère les avantages de la vie plus libre, plus agitée, plus dangereuse, mais aussi plus suggestive d'idées, plus fertile en enseignements que l'on mène dans les écoles publiques. Ce n'est pas non plus pour le vain plaisir d'écrire trois ou quatre livres de plus sur les voyages de Pantagruel qu'il fait de son élève une sorte « d'escolier ambulant » : c'est qu'il veut le mettre aux prises avec certaines difficultés, éprouver son intelligence et former sa sagesse, en lui laissant la pleine et libre possession de sa volonté. La vie en serre chaude auprès des parents, la vie cloîtrée dans certaines maisons d'éducation, ne conviennent pas à celui qui doit jouer le rôle d'un homme public. « Il n'est pas indifférent, dit Luther (1), que le « prince, le seigneur, le conseiller, le fonctionnaire, « soit un ignorant ou un homme instruit capable « de remplir chrétiennement les devoirs de sa

(1) De instituendis pueris libellus ; magistratibus et senatoribus civitatum Germanie Martinus Luther, 1524.

« charge ! » Ne faut-il pas que Pantagruel apprenne le monde et reçoive, dans les écoles, le fortifiant viatique des leçons de science et de morale qu'y donnent les bons maîtres ? Ne devait-il pas être préservé de certaines illusions, puisqu'il était destiné à être roi, c'est-à-dire trompé ? Ne devait-il pas être armé contre les flatteries ?

A l'époque où se publiait le premier livre de Rabelais, quel débordement de passion ! Quelle orgie de basse littérature ! Quelle violence entre les polémistes de la chaire et du temple, la lutte pour les croyances religieuses se livrant à coups de pamphlets, comme prélude aux brûlements, aux batailles et aux massacres qui signalèrent le règne de trois de nos rois ! S'il est vrai que les voyages forment la jeunesse, il faut les recommander aux princes qui doivent régner, surtout lorsque la cour royale est, comme sous François I[er] et quelques-uns de ses successeurs, une véritable école de corruption, « un sâle bour- « bier de tous vices, où le déshonneur se met en « crédit, la prostitution se saisit de la faveur, — où « les charges et les bienfaits se distribuent à la « fantaisie des femmes (1). »

Pantagruel voyage, et nous y gagnons de curieux détails sur la vie des contemporains, sur les querelles de politique et de religion, sur les mœurs, généralement très mauvaises, chroniques dont l'histoire officielle nous avait fait le récit, mais que nous retrouvons ici prises sur le vif et dépeintes avec une verve et une gaîté intarissables. Ce sont des pages curieuses des annales de l'humanité. Malgré le rire et les sarcasmes,

(1) **Mézerai: Histoire de France sous Henri III, tome III, p. 446-447.**

malgré de grosses bouffonneries et un libertinage excessif, il semble que Rabelais, tout comme un autre, se soit pressé de rire des sottises et des folies humaines de peur d'être obligé d'en pleurer. Comme il le dit lui-même, il y a dans son âme de l'Héraclite et du Démocrite : « C'est un Héraclite démocritizant, « c'est un Démocrite héraclitizant. » Il promène de pays en pays son élève devenu homme et roi présomptif et il lui montre les tragi-comédies de la vie.

Ne semble-t-il pas que cette épreuve pèse à Pantagruel, qu'il soit écœuré du spectacle des faiblesses, des turpitudes, des violences et qu'il se retirerait très volontiers loin d'une Ile Sonnante, loin des Papegauts, loin des Sorbonnistes, Sorbonnisants et autres gens de même farine, loin des « Chats Fourrés », loin de tous ces êtres fantastiques créés par l'imagination féconde de Rabelais, qui donnent l'image défigurée mais très reconnaissable d'un autre monde bien vivant ?

Pantagruel, « le bon Pantagruel », abandonnerait son excursion scientifique pour rentrer au royaume d'Utopie, s'il ne voyageait avec des compagnons fort peu « mélancholieux », le joyeux Panurge et le révérend père des Entommeures, qui, tous deux contribuent à ses accès de gaîté, qui lui font prendre son mal en patience et qui aident cet Héraclite à se démocritiser. Aussi finit-on par dire de lui : « c'estoit le meilleur petit et grand bon « hommet que oncques ceignit espée. »

Du reste, au milieu de ses aventures, le petit-fils de Grandgousier philosophe toujours ; il est moins homme d'action que son père et son grand-père, il appartient davantage aux idées modernes par le sentiment, par la controverse avec lui-même, dans

son for intérieur ; il finit par trouver que « tous les « biens que le ciel couvre et que la terre contient en « toutes ses dimensions, hauteur, profondité, lon- « gitude et latitude, ne sont dignes d'esmouvoir nos « affections et troubler nos sens et esprits. » (Livre III, ch. II). Gargantua tient encore un peu au XVe siècle ; quoique très érudit, il ne ressemble en rien à « *un abstracteur de quintessence ;* » c'est un féodal, à l'esprit posé,au bras fort comme une catapulte, mais l'instruction l'a poli, assoupli, modernisé. Tandis que son fils Pantagruel, avec ses troubles intérieurs, ses doutes et ses ennuis, donnerait presque l'idée d'un Hamlet, si la société de ses joyeux compagnons ne jetait une note gaie à travers certains de ses discours. Cependant Rabelais voudrait surtout qù'il vécût par l'esprit, et que la science positive le dominât ; aussi le fait-il voyager d'Université en Université, pour le mettre plus complètement au courant de l'échange d'idées qui se faisait, en France, d'une région à l'autre et qui se continuait dans toute l'Europe, de nation à nation.

Après avoir vu Poitiers et Bordeaux, Pantagruel étudie à Toulouse ; il y apprend surtout à danser et à manier l'épée à deux mains, « comme est l'usance des escholiers de la dicte université. » Il ne peut assister au « bruslement » d'un hérétique. Sous le règne de François Ier, ce protecteur éclairé des lettres, cet ami tolérant des savants, on pouvait assez souvent se donner ce spectacle, le roi ne supportant guère l'hérésie dans ses Etats et l'extirpant de la façon la plus radicale, en *faisant faire de grands feux* d'hérétiques, suivant le mot de Brantôme. Ces faciles triomphes de l'orthodoxie n'amusent pas Pantagruel ; il se

décide à étudier la médecine et il se rend à Montpellier (Rabelais y avait été reçu docteur), mais la médecine lui déplaît : cette science est « fascheuse et par trop mélancholique. » Il essaie du droit, mais les professeurs ne lui vont pas : « là n'estoient que « trois teigneux et un pelé de légistes. » A Avignon, il devient amoureux ; mais les femmes sont peu chastes en ce pays, « parce que c'est terre papale. » Si sa passion pour le droit eût persisté, peut-être eût-il pu suivre les leçons du célèbre André Alciat qui professa jusqu'en 1529, époque où ce professeur fut appelé par François Iᵉʳ à enseigner dans une chaire de l'université de Bourges. Il se rend à Valence ; là devait professer, en 1536, un autre professeur renommé, Emilio Feretti, venu d'Italie comme Alciat et qu'avait aussi gagné François Iᵉʳ ; il ne s'arrête pas à Valence, où « les marouffles de la ville battoient les « escholiers. » A Angers, la peste l'empêche de séjourner. A Bourges, (où Calvin suivit, pendant quelque temps, les leçons d'Alciat et de Melchior Wolmar, l'un pour le droit, l'autre pour la langue grecque,) Pantagruel se remet à étudier les lois, avec quelques succès : mais les subtilités des glossateurs le détournent de la science du droit. A Orléans, il fait séjour, mais il n'y travaille guère, « de paour que la « veue lui diminuât, » et cette crainte légitime de perdre les yeux est, paraît-il, éprouvée par beaucoup d'écoliers de cette université ; en effet, ils se préoccupent plus de savoir danser et jouer à la paume que de bien connaître les textes. Pour faire un « licentié en loix », il faut « une balle à la poche, « à la main une raquette, une loi dans la tête, le « pied leste aux entrechats. » Avec ce bagage de

connaissances, « vous voylà passé coquillon (1). »

Cependant Pantagruel, ayant visité les écoles renommées de province, se rendit à Paris ; les meilleurs esprits, les élèves les plus distingués y accouraient en foule pour suivre les brillantes leçons des maîtres de « l'alme, inclyte et célèbre « académie. »

Les professeurs de la capitale avaient, depuis longtemps, une grande réputation de savoir. L'Université était une des forces vives de la France : son rayonnement à l'extérieur, dans tous les pays civilisés, était prodigieux (2). Disons aussi que les écoliers étaient attirés par l'indépendance d'allures, qu'autorisait, au moyen-âge comme de nos jours, la vie parisienne ; et qu'ils s'honoraient d'appartenir à une corporation qui jouissait de si nombreux et si enviables privilèges.

Paris « estoit une bonne ville pour vivre ; » on

(1) On remarquera que Pantagruel, dont l'esprit est, pourtant, bien discipliné, essaie, par deux fois, d'apprendre le droit.

A l'époque où Rabelais nous donne ses impressions de voyage et d'art, l'école Bartholiste était en pleine décadence. Le discrédit des maîtres avait probablement porté atteinte à la solidité des études. Les représentants de la tradition de Barthole étaient morts ou convertis à de nouvelles doctrines juridiques, encore mal établies et incomplètes ; les grands jurisconsultes allaient débuter, l'école historique, l'école coutumière, l'école rationaliste commençaient à poindre, pour mettre de côté « la glose d'Accurse, la tant salle, tant « infâme et punaise brodure » des Pandectes. Nous verrons dans la lettre de Gargantua qu'il recommande à son fils d'apprendre les *beaux textes et de les conférer avec philosophie.* En deux mots, Rabelais marque la voie ; il se fait le précurseur de Cujas.

(2) Un prêtre du XIII[e] siècle, Gauthier de Metz, dans son poëme l'*Image du Monde*, célébrait ainsi Paris :

Clergie regne ore à Paris
Ensi comme elle fist jadis
A Athènes qui sied en Grèce
Une cité de grant noblece.

l'appréciait pour les plaisirs variés qu'elle offrait à la jeunesse dissipée, en même temps que pour les ressources scientifiques de toute espèce offertes à l'écolier studieux.

L'Université de Paris a rang de prince (1). Les écoliers sont nobles ; ils ont le droit de porter l'épée, et leur nom est précédé de l'appellation honorable de « Monsieur, Messire » ; leurs femmes, on les appelle « Mademoiselle », et parfois même « Madame ». Leurs personnes et leurs biens sont placés sous la protection du conservateur des privilèges ecclésiastiques. Leurs créances jouissent d'un droit de préférence et leurs livres sont déclarés insaisissables (2).

Plus raisonnable qu'à Orléans, Pantagruel se livre tout entier à la culture des lettres et des sciences. On le sent guidé dans son travail et détourné des folles résolutions par les sages conseils que lui adresse son père. La lettre de Gargantua me semble, de tout point, un chef-d'œuvre : on est surpris de la trouver un peu avant les farces du gros Panurge. Les bouffonneries, qui constituent la note dominante du Pantagruélisme, pour quiconque ne « sait « rompre l'os et sugcer la substantificque mouelle » font mieux ressortir le sentiment si élevé du devoir paternel, auquel obéit Gargantua. On se demande comment Rabelais, que l'on représente volontiers comme un révolutionnaire en matière de dogme et de morale, un débauché, un impie, a pu se réduire

(1) De privilegiis scholasticorum, à Rebuffo, Paris, 1540. — Rebuffe énumère 185 privilèges attribués aux écoliers, à leurs parents, à leurs domestiques. — *Bibliothèque du Droit français*, par Bouchel, V. Escholier.

(2) Devant le Parlement, l'avocat de l'Université se plaçait pour plaider, au barreau des pairs ; l'avocat du Pape prenait la parole, du côté du barreau du greffe.

au point de parler de croyance en Dieu, de morale, de religion, au point de s'exprimer sans une pointe d'ironie, comme un orthodoxe fervent.

« Très cher filz, entre les dons, graces et préro-
« gatives desquelles le souverain plasmateur Dieu
« tout puissant a endouairé et a orné l'humaine nature
« à son commencement, celle me semble singulière
« et excellente par laquelle elle peut, en état mortel,
« acquérir une espèce d'immortalité et, en décours
« de vie transitoire, perpétuer son nom et sa se-
« mence. Ce qu'est faict par lignée issue de nous
« en mariage légitime. Dont nous est aucunement
« instauré ce que nous fut tollu par le péché de nos
« premiers parents, esquelz fut dict que, parcequ'ilz
« n'avoient esté obéissans au commandement de
« Dieu le créateur, ils mourroient, et, par mort se-
« roit reduicte à néant tant magnifique plasmature
« en laquelle avoit esté l'homme créé...

« ..... Je rends grâces à Dieu, mon conservateur,
« de ce qu'il m'a donné pouvoir voir mon antiquité
« chanue refleurir en ta jeunesse. Car, quand, par
« le plaisir de luy, qui tout régit et modère, mon
« âme laissera ceste habitation humaine, je ne me
« réputeray totallement mourir, ains passer d'un
« lieu en aultre ; attendu que en toy et par toy, je
« demeure en mon image, visible en ce monde, vi-
« vant, voyant, et conversant entre gens d'honneur
« et mes amis... »

... Il a pu vivre non sans péché, confesse-t-il, car nous péchons tous ; il a été coupable devant Dieu, mais, devant les hommes, il est resté sans reproche... Il lui recommande de songer à l'honneur du nom, et de veiller soigneusement sur les mœurs de son âme,

« par laquelle demeure notre nom en bénédiction « parmi les hommes. »

Qui se serait attendu à cette mélancolie, à cette éloquence pénétrante, à ce style simple, tout imprégné de tendresse paternelle ? Ce n'est pas la manière habituelle du maître. Rabelais s'oublie sans doute pour laisser la parole à un prince chrétien qui, roi et père, rappelle au continuateur de sa personne un passé glorieux et le prie de ne pas déchoir.

La paraphrase de l'*omnis non moriar* est toute chrétienne. Gargantua, exhortant son fils à bien faire, place ses conseils sous l'autorité du nom de Dieu, pour inspirer plus de respect et obtenir plus d'obéissance : « Sapience n'entre point en âme malivole, « et science sans conscience n'est que ruine de « l'âme ; il te convient servir, aimer et craindre Dieu « et en luy mettre toutes tes pensées et tout ton es- « prit... Ne mets ton cœur à vanité : car cette vie « est transitoire, mais la parole de Dieu demeure « éternellement. »

Une telle profession de foi, d'une irréprochable orthodoxie, exposée en termes si précis et si nets, semble bien prouver que, suivant Rabelais, l'instruction doit avoir pour base la croyance en Dieu et la connaissance de certains grands principes.

Mais Gargantua ne se contente pas de recommander à son fils d'élever son âme jusqu'à la reconnaissance envers le « souverain plasmateur ». La morale religieuse a pour connexe la morale sociale. « Sois « serviable, dit-il, à tous tes prochains et les aime « comme toy-mesme. Révère tes précepteurs, fuis la « compagnie des gens auxquelz tu ne veulx point « ressembler... Aye suspectz les abus du monde. »

Autant de préceptes dont on peut apprendre la lettre et développer le sens aux plus jeunes intelligences! On ne retrouve pas une telle hauteur de pensée, ni cette forme concise, ni cette sensibilité, dans les œuvres de quelques autres éducateurs de cette époque. Chez Erasme, Budé, Vivès, Pierre Hubert, Vérulan, Mathurin Cordier, on rencontre des procédés pratiques d'éducation, des « Commentaires familiers à l'usage de la jeunesse ignorante, » des leçons de choses, des « Sentences extraites de la saincte Ecriture », des Manuels de politesse mondaine ; ils ont composé des « Morale en action » sur les usages de la vie courante, sur les manières d'être et de se tenir à l'école, au collège ,à la maison,pendant les repas(1), les jeux, et, pour se rendre plus accessibles, ils ont souvent dissimulé l'austérité de leurs conseils sous la forme avenante de dialogues, de quatrains (2), de même qu'auparavant on avait eu les « Distiques » de Jean Facetus, le « Combat » de Théodolus.

Mais aucun de ces auteurs ne réussit à exposer, dans un aussi beau langage, les devoirs envers Dieu et envers les hommes. C'est qu'ils écrivaient uniquement pour des enfants, tandis que Rabelais attribue à Gargantua des paroles destinées aux écoliers déjà mûrs, trop souvent oublieux de la morale religieuse et sociale. A ceux-ci il faut parler avec une voix plus haute et plus sévère, pour leur rappeler quelles obligations de justice et de charité sont imposées à

(1) *Libellus de moribus in mensa servandis*, par Jean-Sulpice Vérulan (1560). *Sentences extraites de la Sainte-Ecriture pour l'instruction des enfants*, par M. Cordier, 1551.

(2) Les quatrains de Pibrac sont de 1574.

l'homme vivant en société et quelles vertus politiques et privées il doit avoir.

On a souvent accusé Rabelais d'un profond scepticisme en matière de dogmes, qu'il s'agisse d'une religion révélée ou de la notion métaphysique d'un être suprême. Il paraît bien certain que, personnellement, il ne se piqua jamais de beaucoup de correction au point de vue des croyances religieuses, et qu'aux yeux des Sorbonnistes, pour un Noël Béda, par exemple, il dut passer pour un mécréant, entiché des « novelletéz » qui pénétraient peu à peu l'esprit de la société française.

En réalité, Rabelais ne doit pas être jugé d'après les frasques irrévérencieuses qu'on lui attribue. Il n'était pas athée ; son esprit indépendant et même frondeur, largement ouvert à toutes les idées de tolérance et de liberté, répudiait l'autorité d'un dogme quelconque, prêché par Luther, Calvin ou par un prélat apostolique et romain. On peut lui supposer les croyances, ou plutôt les doutes, des lettrés de son temps ; au fond il en est resté à son « peut-être » et, pourtant la morale religieuse qu'il exprime dans la lettre de Gargantua est irréprochable.

Est-il vrai qu'en ceci il ait obéi à un sentiment de prudence ? Certes, il craint les théologiens et la Sorbonne, tout en blâmant leurs « capharderies ».

Crainte excusable ! Au XVI[e] siècle, on ne brûlait pas seulement les écrits des philosophes : on brûlait les philosophes eux-mêmes (1), lorsque leurs prédications

(1) Le mot devait être dit en plein Parlement par le conseiller Denis Pasquier, « qu'on avait assez brûlé les livres et qu'il était temps de brûler les philosophes. » Au XVIII[e] siècle, on n'y manquait pas, mais le « brûlement » avait lieu d'une façon moins commode qu'au XVI[e] siècle : les philosophes, ayant

troublaient le repos de l'Etat et causaient du scandale. Rabelais à coup sûr n'avait pas de vocation pour le martyre ; il n'était nullement un sectaire, et, d'ailleurs, l'exemple de Louis Berquin, jugé pour crime de blasphème, condamné au pilori, à la marque et au bûcher, pouvait décourager les entraînements des libres-penseurs.

Il est cependant vraisemblable que Rabelais, dans la lettre de Gargantua, exposait sa véritable théodicée, à l'époque où il écrivait son Pantagruel, et que ce fut vers la fin de sa vie seulement, après avoir fait en quelque sorte le tour de ses idées, qu'il modifia sa manière de penser sur les dogmes philosophiques de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme.

Vers 1530, il estime probablement, comme le père du sceptique Diderot, que « c'est un bon oreiller que « celui de la raison » mais il semble trouver que la tête repose « plus doucement encore sur celui de la « religion et des lois » (1), ou, du moins, il veut épargner à son élève la douleur poignante du doute, à laquelle n'ont pu échapper de si grands esprits, toujours préoccupés du principe de causalité et soucieux de résoudre les troublants problèmes de l'au-delà.

pour eux l'opinion, ne se laissaient pas faire aussi facilement que les courageux lettrés de la Renaissance.

(1) Diderot, *Entretien d'un Père avec ses Enfants.* — Diderot lui-même, qui ne se défend pas trop de son incrédulité systématique et qui est moins prudent que Rabelais, n'a-il pas, dans son Plan général de l'Enseignement d'une Université, proposé aux élèves du second cours d'études, après les premiers principes de la métaphysique, la question de l'existence de Dieu ? Et les *Corollaires de cette vérité, la morale, la religion* figurent dans son programme d'études. « L'existence de Dieu » était-elle, pour lui comme pour Rabelais, absolument démontrée et passée à l'état de vérité axiomatique ? Certes non.

IV

Cette base primordiale d'enseignement une fois donnée et dans une forme absolument orthodoxe, Rabelais entre dans tous les détails de l'éducation de Pantagruel.

Ce que nous savons de la jeunesse studieuse de Gargantua fait bien voir et la différence d'époque et le progrès accompli. On ne peut reprocher à celui-ci d'être un *laudator temporis acti :* « Le temps (où il « étudiait) n'était tant idoine ni commode aux lettres « comme est de présent, et n'avoit copie de tels « précepteurs comme tu as eu. Le temps estoit en- « core ténébreux... »

Nouveau rapprochement avec François I[er] dont l'instruction première avait été incomplète, et que l'on avait d'abord, au témoignage de Budé, fort négligé au point de vue de la culture des lettres grecques ou latines (1). ... « De présent, à difficulté, « serois-je reçu en la première classe des petits « grimaulx, qui, en mon aage viril, estois (non à « tort) réputé le plus sçavant dudict siècle. » Gargantua, on l'a vu, touche de plus près au xv[e] siècle qu'à la Renaissance, et son temps, si favorable qu'il fût à l'érudition, n'avait fait que préparer les esprits par le culte enthousiaste de l'antiquité ; la diffusion des connaissances, dans toutes les branches de la science humaine, ne devait se faire qu'un peu plus tard (2).

(1) Budœi épistalarum lib. V, ad Erasmum.

(2) « Sous le rapport de la culture des lettres, dit Michelet, le xv[e] siècle ap-

Avec une activité prodigieuse, on mit en œuvre les matériaux amassés par l'âge précédent. Non-seulement les savants, les philosophes, les poëtes rajeunirent l'antiquité, mais encore ils créèrent des œuvres, ils portèrent leur examen ou ils exercèrent leur imagination sur des objets nouveaux. Les femmes participèrent elles-mêmes à ce mouvement des esprits. A la Cour et à la ville, beaucoup ambitionnèrent la gloire de parler et d'écrire en latin ou en grec, de telle sorte que, dans le monde, il y eut tant de gens instruits que, pour s'y risquer, les courtisans s'efforcèrent « d'être bien *expolys en l'officine* « *de Minerve*. »

Aussi, dans les conseils que Gargantua donne à son fils, trouve-t-on tout un programme d'instruction. Ce plan d'études, vraiment encyclopédique, répond bien à l'idée que les anciens se faisaient déjà d'un philosophe : un savant universel. Pendant la Renaissance, il ne manque pas d'hommes en France ayant bien catalogué dans leur cerveau toutes les richesses de la science contemporaine : Erasme, Guillaume Budé, Pierre Duchâtel, Guillaume Bigot, Rabelais lui-même et tant d'autres qui mettaient un travail forcené au service d'une intelligence d'élite.

Gargantua écrit donc à son fils pour lui tracer sa méthode de travail : « Je t'admoneste qu'employe ta « jeunesse à bien profiter en estudes et en vertus. « J'entends et veulx que tu apprennes les langues

partient tout entier au moyen-âge. » *Précis de l'Histoire moderne*, 1832, p. 214. — Brantôme, faisant l'éloge de François Ier, écrivait : « Avant lui, l'ignorance « tenait bien quelque peu en France, encore qu'il y eût certes auparavant « quelques gens savants, mais ils étaient clair-semés et ne produisaient de si « belles moissons de savoir, comme l'on vit après qu'il eut érigé ces doctes professeurs royaux... »

« parfaictement. Premièrement, la grecque, comme « le veut Quintilian; secondement, la latine; et « puis l'hébraicque pour les sainctes lettres, et la « chaldaicque et arabicque pareillement; et que tu « formes ton stille, quant à la grecque, à l'imitation « de Platon, quant à la latine, de Cicéron. »

Il adopte ainsi « un ordre d'enseignement consacré par l'usage de tous les siècles et de toutes les nations »; c'est cette discipline intellectuelle, cette pédagogie traditionnelle, contre lesquelles Diderot devait s'élever avec tant de force (1) et qu'essaya de proscrire le grand Richelieu. En effet, Diderot prétendait que le grec et le latin ne devaient être cultivés que par les littérateurs de profession, « l'état de la société le moins nécessaire. » Au XVII[e] siècle, sous Louis XIII, il fut question de créer un établissement d'instruction où l'on enseignerait uniquement les sciences mathématiques, physiques et naturelles, l'histoire et la géographie, les langues vivantes.

Ce n'est pas sans raison que Gargantua prescrit à son fils d'abord l'étude de la langue grecque. Il semble cependant qu'il faille « procéder de la chose « facile à la chose difficile », aller depuis le premier pas jusqu'au dernier de ce qui est le plus utile à ce « qui l'est moins, de ce qui est nécessaire à tous à ce « qui ne l'est qu'à quelques-uns (2). »

Or, du temps de Rabelais, le grec était moins connu, moins travaillé que le latin. On l'employait beaucoup moins aussi, la langue latine étant devenue dans les relations internationales, entre gouverne-

(1) De l'éducation.

(2) Diderot, de l'Education.

ments, entre lettrés et associations savantes, l'idiome usuel, l'instrument indispensable pour la correspondance et la conversation. Aussi l'étude en avait-elle été facilitée depuis longtemps, d'abord par des glossaires bi-lingues (1), très en usage pendant le moyen-âge, plus tard par de véritables dictionnaires qui, dès la fin du xv[e] siècle, obtinrent un véritable succès (2). Les travaux lexicographiques des Estienne rendirent les plus signalés services à l'étude comparée des langues : ils favorisèrent singulièrement l'œuvre des traducteurs qui firent passer dans leur langue maternelle les œuvres de l'antiquité les plus remarquables et les plus dignes d'être connues. Des grammaires, dont quelques-unes étaient dues à la plume de grands philosophes ou lettrés (Ramus, Dolet, Pelletier, Maigret) vulgarisèrent aussi l'enseignement de la langue latine.

Malgré les avantages qu'offrait l'étude du latin, Rabelais donne la préférence, pour commencer l'étude des langues, à l'enseignement du grec. A aucune époque, l'Université n'a partagé cette manière de voir. Dans les collèges, au xvi[e] siècle comme au temps du bon Rollin, on se perfectionnait dans le latin et on apprenait assez négligemment le grec. Il n'en était pas ainsi dans les collèges de Jésuites : les deux langues étaient également cultivées (3).

(1) Quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous : Glossaire d'Evreux (publié en 1840), Glossaire de Lille (1861), Glossaire de Paris, etc.

(2) Le premier dictionnaire latin-français fut publié à Genève, par Garbin, en 1487. Le plus en faveur pendant le xvi[e] siècle fut composé par Robert Estienne (1539).

(3) « Ea Grœcœ linguæ dignitas est, ut illam qui non calleat eruditus plane « dici nemo possit. » (Magistris scholarum inferiorum Societatis Jesu de ra-

Rabelais, en faisant conseiller par Gargantua à son fils d'apprendre d'abord la langue grecque, est donc en avance sur les idées de son temps en matière d'enseignement secondaire : aussi, pour présenter cette opinion exceptionnelle, l'esprit des lettrés de la Renaissance étant surtout imprégné de latinité, il se place sous l'autorité du nom de Quintilien. En effet, les Latins eux-mêmes acceptaient la supériorité de la langue grecque. Mais la véritable justification se trouve ailleurs. La langue latine doit être surtout étudiée dans ses plus beaux modèles, ceux qui ont illustré le siècle d'Auguste. Or, de bons esprits ont pensé que cette littérature « est plus propre à amol-
« lir les cœurs qu'à façonner des âmes bien trem-
« pées : ce n'est pas là qu'on puisera cette trempe
« énergique, cette vigueur morale qu'il faut s'efforcer
« de donner à la jeunesse de tous les temps, surtout
« aux époques où l'état politique de la société énerve
« naturellement les âmes, les dégoûte des affaires
« publiques et leur fait dédaigner les devoirs tout
« aussi bien que les droits de citoyen. (1) »

C'était encore une nouveauté de proposer à Pantagruel, comme modèle de style dans la littérature grecque, le philosophe Platon, alors que le maître reconnu avait été si longtemps Aristote, à l'exclusion de tout autre.

tione discendi et docendi ex decreto Congregationis generali XIV, auctori Josepho Juvencio societatis Jesu, 1711, prima pars, cap. I). — Cité par M. Gréard, dans son *Mémoire sur la question des Programmes*.

(1) *Auguste, sa famille et ses amis*, par Beulé. — Le savant auteur pensait même que ces considérations étaient toujours vraies et que, de nos jours encore, il fallait donner la préférence au grec sur le latin, le grec étant une langue parlée, plus vivante et plus belle, d'une utilité plus pratique que le latin; d'après lui, il valait mieux étudier le grec dix ans et le latin cinq, que le latin dix ans et le grec cinq.

A l'époque où Rabelais écrivait son livre, il n'existait que deux éditions complètes des œuvres du grand penseur d'Athènes : l'une publiée à Venise par Musuro de Crète (1513), l'autre publiée à Bâle en 1534. Des commentaires avaient été composés, d'après les manuscrits, dès la fin du xvᵉ siècle par le cardinal Bessarion (1469) et par Marsile Ficin (1482), et, un peu plus tard (1523), par Georges de Trébizonde. Le crédit du platonisme et la réputation de Platon bénéficiaient de la défaveur qui commençait à peser sur la philosophie péripatéticienne, dont on avait tant abusé qu'elle s'effondrait avec la scolastique.

Ramus reconnaît qu'au sortir de l'étude « des arts « libéraux par questions et disputes, ce fut dans « Platon qu'il trouva le port tant désiré » ; ce fut avec l'aide du « divin » Platon qu'il combattit énergiquement l'odieuse scolastique et les écrivains modernes, disciples indignes du philosophe de Stagire. Il partagea donc les préférences littéraires de Rabelais et il dut s'exprimer avec autant d'énergie que lui contre « les vieux resveurs qui jamais ne virent « bon livre de langue latine, comme manifestement « appert à leur stile qui est stile de ramonneur de « cheminée, ou de cuysinier et marmiteux. » Il faut même convenir qu'il montra, dans ses entretiens avec la jeunesse des écoles et dans ses polémiques avec les savants, une ardeur, une passion qui contrastent avec la prudence relative, dont, longtemps, Rabelais ne se départit pas (1). N'est-ce pas de cette

(1) Dans son *Pantagruel* (nouveau prologue du livre IV), Rabelais a qualifié Ramus de « mesdisant, mésescrivant et aboyant contre les anticques « philosophes et orateurs comme ung chien. » Les polémistes de cette époque n'y allaient pas de main-morte ! Tout en préférant au point de vue littéraire

différence de tempérament et de manière d'être, plus que des différences d'idées sur le fonds, que naquit l'animosité des deux auteurs?

V

Il y avait déjà quelque hardiesse à recommander l'étude attentive de la langue grecque et à lui donner le pas sur l'étude du latin, alors que, dans l'Université, il était simplement exigé que l'on fût instruit de ce qu'avaient écrit Homère, Hésiode, Théocrite : « *Aliquid de Homeri... Heriodi... Théocriti... operibus ediscant.* »

Conseiller, en troisième lieu, l'étude des langues « hébraïcque, chaldaïcque et arabicque » était une innovation autrement grave, autrement en désaccord avec les préjugés qui dominaient le monde officiel, dans les premières années de la Renaissance. Il faut, pour s'en rendre compte, savoir combien il y avait d'antipathie à l'égard d'un enseignement nouveau qui, puisant à d'autres sources que la littérature sacrée, à laquelle avait suffi le latin, faisait passer dans le domaine du vulgaire les écrits originaux sur lesquels les dogmes étaient fondés. Les orthodoxes éprouvaient, à cet égard, des craintes ou des scrupules, à coup sûr exagérés, puisque la société de Jésus, créée cependant pour la défense de l'Eglise, ne devait pas les partager. La langue latine était vraiment pour ceux-là l'idiome international, le seul traditionnel, le seul conforme au régime catholique.

Platon, qui sait si Rabelais ne voulait pas se ménager les puissances, les savants officiels? Il ne dénigrait pas Aristote, le maître reconnu des Sorbonnistes.

Il n'est pas absolument exact de dire que l'Eglise, au moyen-âge, a été, toujours et par esprit de système, hostile à l'enseignement des langues orientales. De louables essais furent tentés, en vue de faciliter les relations de nos missionnaires de lettres avec l'Orient. (Un) « concile ordonna qu'à Rome « et dans les universités de Paris, d'Oxford, de Bo- « logne et de Salamanque on établirait des chaires « pour enseigner les trois langues, l'hébreu, l'arabe « et le chaldéen (c'est-à-dire le syriaque). Pour cha- « cune de ces langues, il devait y avoir deux maî- « tres qui seraient stipendiés en cour de Rome par « le Pape, à Paris par le roi de France, et dans les « trois autres villes par les prélats, les monastères « et les chapitres du pays. Malheureusement, si « l'on excepte les faibles essais de Jean XXII pour « réaliser ce projet à Bologne, il ne semble pas que « le sage décret du Concile ait reçu un commence- « ment d'exécution. » (E. Renan, *la Papauté hors de l'Italie (Revue des Deux-Mondes,* 1er mars 1880).

Quant à la langue grecque, elle avait été longtemps considérée comme langue d'hérésie par les Sorbonnistes ; ceux-ci, d'une façon générale, condamnaient les traductions d'auteurs grecs, mais ils se montraient surtout sévères à l'égard des travaux touchant à la littérature religieuse. En 1242, on interdit aux confesseurs, aux aumôniers des couvents de religieuses, de traduire en langue vulgaire les livres sacrés ou leurs commentaires. Dans son Histoire ecclésiastique (L. XXIX, n° 57), Fleury rapporte qu'une traduction du Cantique des cantiques ayant été faite, la destruction en fut ordonnée ; l'original et toutes les copies que l'on en put trouver du-

rent être brûlées. Un cardinal, archevêque de Reims, avait décidé que les traductions de la Bible lui seraient remises, et que la lecture n'en serait permise qu'à ceux dont il aurait éprouvé la prudence. En principe, l'Eglise tolérait difficilement la vulgarisation des livres saints : elle entendait monopoliser le plus possible tous les droits sur le texte sacré et sur l'esprit des travaux qui s'y référaient, et elle exerça toujours son contrôle avec un soin jaloux. Les Sorbonnistes le firent bien voir à Etienne Dolet, à Robert Estienne, à Pierre Duchâtel, et à beaucoup d'autres. Au XVI[e] siècle, il semble que l'intolérance ait été exaspérée par la Réforme : elle s'attaqua avec violence jusqu'aux plus proches amis du roi, jusqu'à la Marguerite des Marguerites, pour son ***Miroir de l'âme pécheresse***, qui sentait, disait-on, l'hérésie. Rabelais n'échappa pas à ces persécutions : un moine de Fontevrault, Gabriel de Puits-Herbaux, publia contre lui, en 1549, un lourd et violent pamphlet, ***Theotimus sivè de tollendis et expurgandis malis libris***. Mais il fut mis « hors de toute intimidation » ; ses protecteurs étaient plus puissants que les Sorbonnistes (1).

Les langues, que nous appelons aujourd'hui sémitiques ou syro-arabes, l'hébreu, le chaldéen et le sy-

(1) Les injures de ce moine fanatique n'eurent pas plus d'effet que n'en avaient eu, au temps de la prime jeunesse de Rabelais, les persécutions des frères mineurs de Fontenay-le-Comte. L'auteur du Pantagruel, entré, vers l'âge de 19 ans, au couvent de la Baumette, avait acquis, un peu plus tard, dans l'abbaye de Fontenay, une certaine autorité ; mais il donna aux moines de l'ombrage par suite de sa passion déclarée pour les travaux d'érudition et pour l'étude de la langue grecque. On découvrit chez lui des ouvrages que l'on jugea trop hétérodoxes. Il dut prendre la fuite. Heureusement que Guillaume Budée intervint, et, avec lui, peut-être même avant lui, d'autres amis influents, qui assurèrent la sécurité à Rabelais en même temps qu'ils lui faisaient rendre les livres induement confisqués sous prétexte d'hérésie.

riaque, l'arabe, — celles-là même dont Rabelais, dans la lettre de Gargantua à Pantagruel, conseille la culture, — avaient été étudiées par d'excellents esprits, pendant le Moyen-Age ; leur influence devenait plus considérable, au fur et à mesure que la sphère d'action des populations de race sémitique s'étendait davantage. On sait les rapides progrès de la conquête sarrazine : le mouvement intellectuel, d'abord comprimé par l'autoritarisme religieux des premiers sectateurs de Mahomet, prit, au bout d'un certain temps, un grand développement, dont profita singulièrement la culture des lettres et des sciences.

En géographie, en histoire, en philosophie, comme en mathématiques et en médecine, les savants de l'Europe latine, au xv[e] et au xvi[e] siècle, eurent à puiser dans les écrits des érudits de race juive ou arabe. Ils avaient déjà reçu beaucoup de l'Orient, après la chute de Constantinople et après le douloureux exode des plus dignes représentants de la science gréco-byzantine ; il leur fut ouvert, par leurs incursions dans une littérature polyglotte, de nouvelles et très précieuses sources d'information concernant l'antiquité classique, non seulement pour les admirables génies qui ont immortalisé la Grèce, mais encore pour les écrivains de second ordre, collaborateurs plus modestes dans l'œuvre de rénovation et de progrès. Le Moyen-Age n'avait d'abord connu certains ouvrages, et non des moins remarquables, de la littérature grecque, que par les traductions qui en avaient été faites successivement en syriaque, en hébreu ou en arabe, qui avaient été répandues dans les grandes écoles d'Egypte, de Mauritanie, d'Espagne, et qui, de là, étaient passées en France par

les académies juives de Narbonne, Lunel, Montpellier, Beaucaire, Arles, Marseille, Troyes (1). Les trois idiomes sémitiques avaient, en quelque sorte, servi de véhicule pour apporter à la science du Moyen-Âge ses instruments de travail, et, le plus remarquable de tous, le péripatétisme, d'abord en grand honneur chez les Arabes (2), considéré par les Juifs, plus tard, comme une sorte de philosophie nationale, enfin respecté en France comme le maître infaillible, non seulement par les laïques, mais par des orthodoxes tels qu'Albert-le-Grand et saint Thomas d'Aquin (3).

Rabelais donne les raisons pour lesquelles il faut étudier « pareillement » les langues hébraïcque, chaldaïcque et arabicque : « pour les sainctes lettres », pour le « vieux testament », pour « revisiter les « livres des médecins grecs, arabes et latins, sans « contemner les thalmudistes et cabalistes. »

C'était le programme des savants de ce temps : Guillaume Budé, Pierre Duchatel, François Vatable, Agathias Guidacerius, Calvin, connaissaient l'hé-

(1). Renan, Histoire générale des langues sémitiques, liv. III, chap. III, § 2.

(2) E. Renan, *Averroës et l'Averroïsme*. — Pour l'Espagne, les premiers commentaires complets d'Aristote remontent au milieu du XI[e] siècle, l'un de l'Arabe Ibn-Bâdja, l'autre du célèbre Juif Avicebron, souvent cité par Albert-le-Grand et saint Thomas.

(3) De Gérando, *Histoire comparée des systèmes de philosophie* ; Brucker, *Historia critica philosophiæ*. Il faut, en ce qui concerne l'Eglise et la faveur dont jouit Aristote, distinguer les époques : en 1209, un concile excommunia ceux qui lisaient les œuvres du Stagirite ; en 1215, l'interdiction ne visa que la physique et la métaphysique ; au XIV[e] siècle, aucun candidat n'obtenait son diplôme de maître ès arts sans avoir répondu convenablement sur ces deux traités et sur le traité de logique. Du reste, on n'eût longtemps qu'un Aristote défiguré par des traductions successives et par les polémistes arabes, juifs ou chrétiens qui, sciemment ou de bonne foi, faussaient les textes et travestissaient les systèmes, dans l'intérêt de ce qu'ils croyaient être la vérité.

breu et lisaient la Bible dans l'original. Rabelais lui-même était polyglotte : le chapitre IX, *Comment Pantagruel trouva Panurge* en fait foi. A Rome, il avait appris l'arabe avec l'évêque de Caramith. Il connaissait fort bien la langue grecque, puisque, dans l'année qui suivit ses épreuves du doctorat en médecine, il fit à Montpellier un cours public devant un nombreux auditoire et il commenta en grec le traité d'Hippocrate sur les *Pronostics* : « D. Francis- « cus Rabelæsus, pro suo ordinario, elegit librum « Prognosticorum Hippocratis quem Grœcè inter- « pretatus est (1). » Le héros de son livre parlant de la langue grecque, « sans laquelle c'est honte « qu'une personne se die sçavant », ne fait que traduire l'enthousiasme de Rabelais pour les plus belles productions du génie grec : « Et voluntiers me dé- « lecte à lire les Moraulx de Plutarche, les beaux « dialogues de Platon, les Monumens de Pausanias, « et Antiquités des Athénieus. » Il est à présumer que, sans lui être aussi familière que le grec ou le latin, dont Rabelais se servait couramment comme de sa langue maternelle, la langue hébraïque avait été cultivée par lui d'une manière attentive. Incidemment, il a signalé une particularité curieuse de la grammaire sémitique. Panurge, expliquant « comment il gaignoit les pardons » (2), se montre

(1) Astruc, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier.*

(2) « Car les pardonnaires me le donnent, quand ilz me disent, en présen- « tant les reliques à baiser : *centuplum accipies*, que pour un denier j'en « prenne cent; car *accipies* est dict selon la manière des Hébreux qui usent du « futur au lieu de l'impératif, comme vous avez en la Loy : *Dominum deum « tuum adorabis, et illi soli servies ; diliges proximum tuum, et sic de aliis.* » Pantagruel, livre II, chap. XVII.

exact linguiste. En effet, tout le groupe des langues syro-arabes n'employait que deux temps du verbe : le temps parfait, pour marquer un état passé, une action qui s'est accomplie ; le temps imparfait, pour indiquer un état futur, une action qui s'accomplira. « Et ainsi l'expose raby Kimy et raby « Aben Ezra, et tous les massoretz. » Panurge fait preuve d'érudition : les massorètes étaient ces docteurs juifs qui, dans leurs travaux critiques (massore ou massorah) sur l'ancien Testament, s'efforçaient de conserver les textes sacrés et notaient, avec un soin pieux, toutes les variantes de lecture, d'orthographe, de prononciation, afin de garder inaltérable la tradition biblique. Abraham Ben-Ezra fut, au XIIe siècle, un des plus célèbres commentateurs des livres saints, un peu indécis et flottant, paraît-il, dans ses conclusions, parce qu'il voulait, à la fois, suivre le progrès philosophique et rester orthodoxe, ne pas rompre avec les données traditionnelles du judaïsme et essayer des folies de l'astrologie. En s'autorisant du « raby Kimy », Panurge a certainement voulu faire allusion au plus célèbre des trois savants juifs appelés Kimchi qui contribuèrent au bon renom de l'académie de Narbonne : Kimchi (David), fils de Kimchi (Joseph) et frère de Kimchi (Moïse), s'était fait une véritable réputation comme exégète biblique, et ses nombreux ouvrages, connus en original ou par des traductions, restèrent longtemps en faveur (1).

On a vu que Gargantua recommande à Pantagruel de ne pas « contemner les thalmudistes et cabalistes. » Il est facile de reconnaître, dans ce conseil

(1) Notamment son commentaire sur les psaumes, traduit par Dom Janvier. (Paris, 1669, in-4°).

discrètement donné, la trace des préoccupations que donnait au monde savant le judaïsme, en tant que philosophie tout au moins.

Les Juifs, au Moyen-Age, eurent, pendant un certain temps, des idées de progrès et de civilisation. Chassés d'Espagne au nombre de 800,000, dispersés en pays chrétiens, accablés sous le poids de la réprobation séculaire qui pesait sur eux, ils surent pourtant trouver de sûrs asiles dans le Midi de la France, où leurs rabbins jouèrent un rôle d'autant plus important, qu'ils tenaient des Arabes et rapportaient fidèlement des traditions du monde antique, profane ou religieux. L'enseignement, dans les académies juives, n'avait pas seulement pour objet l'exposé des dogmes, la critique des textes ; il laissait entrevoir qu'en dehors des systèmes de morale ou de philosophie, au-dessus des données de la science positive, il existait une doctrine plus élevée, dont les profanes n'avaient point à connaître et qui était réservée aux plus sages, aux plus purs. Cet enseignement ésotérique, que le Talmud représentait comme d'un accès impossible ou très périlleux, avait par son côté mystérieux, par son caractère de mysticisme, frappé l'esprit des philosophes, exalté l'imagination du vulgaire.

La Kabbale (1) était l'explication des symboles de l'ancien Testament, en même temps qu'un exposé méthodique, raisonné, de la théologie et de la métaphysique, telles qu'elles résultaient, pour les initiés, de livres sacrés, que Dieu lui-même aurait, suivant les uns, donnés à Adam après son expulsion du Pa-

(1) Ad. Franck, *la Kabbale ou la Philosophie religieuse des Hébreux.*

radis terrestre, et, suivant d'autres, dictés, sur le mont Sinaï, à Moïse, avec le Décalogue.

Ces livres, dont l'origine était divine, qui représentaient la quintessence de la doctrine du peuple juif, exercèrent une grande influence, non par ce que l'on en savait, mais par ce que l'on y soupçonnait, touchant le mystère des origines du Créateur, de l'homme et de l'univers, de l'âme, des causes finales, de la liberté du bien et du mal.

Au XVIe siècle, la Kabbale, par son côté scientifique aussi bien que par le côté purement théologique ou philosophique, excita l'enthousiasme de beaucoup de savants. Rabelais ne pouvait la passer sous silence dans son programme encyclopédique, d'autant que l'étude discrète de cette science révélée complétait l'enseignement « pour les sainctes lettres », le livre du *Zohar* se rattachant à la théologie judaïque, à la tradition chrétienne (la Sainte-Trinité, les anges et les démons), à la philosophie néo-platonicienne par certains articles de psychologie.

La sobriété même et la réserve dont l'auteur du Gargantua fait preuve en ce qui concerne les thalmudistes et les Kabbalistes, semblent prouver qu'il n'a qu'à moitié partagé l'engouement de la plupart des penseurs de son temps. Il avait, en effet, l'esprit trop positif pour se payer de mots et pour être satisfait des prétendues découvertes du *Zohar*. Fut-il toujours aussi prudent en ce qui concerne « l'astrologie divinatrice » dont il déconseille avec énergie l'étude, dans la lettre à Pantagruel ? Ne s'était-il pas lui-même laissé prendre à cette science décevante ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1549, assez longtemps après la publication du premier livre de son

épopée gargantuine, il ne dédaigna pas de témoigner que l'astrologie lui était familière. Il se trouvait à Rome lors de la naissance du deuxième fils de Henri II et de Catherine de Médicis. Suivant l'usage, il tira l'horoscope du nouveau fils de France. La prédiction fut très favorable, à la condition que l'enfant « eschappe quelque triste aspect en l'angle « occidental de la septiesme maison. » Certes Rabelais était, par avance, un désabusé, un ironique, mais l'événement prouva la vanité de sa science, puisque le fils de Henri II, dont il avait dressé la nativité, mourut en bas âge.

Du moins fut-il heureux de ne point souffrir de ses erreurs de calcul. Les astrologues, chiromanciens, nécromanciens, magiciens, avaient la faveur de la cour de François Ier ; ils y jouaient un rôle important, favoris des princes et des grandes dames, présidant, avec le sérieux imperturbable des anciens augures, à certaines affaires d'amour et de politique. De temps en temps, on en châtiait quelques-uns, à titre d'exemple, lorsque la supercherie paraissait trop forte et que l'escroquerie (car les horoscopes coûtaient cher) dépassait la mesure. Corneille Agrippa, astrologue ordinaire de la reine Loüise de Savoie, ne définissait-il pas l'astrologie « l'art de moucher les écus ? » Il paya, de la perte de sa très lucrative fonction, l'erreur commise par lui au sujet du sort réservé à l'entreprise criminelle du connétable de Bourbon.

Rabelais a le bon sens de ne pas mentionner dans son programme d'instruction l'étude inutile de l'astrologie, il l'en a proscrite, il la condamne formellement. Pantagruel aurait pu lui répondre de façon à

l'embarrasser, en citant l'exemple de Pierre Duchâtel (1), lecteur ordinaire du roi François Ier, qui, loin de dédaigner la science divinatoire, la cultiva longtemps avec conviction et se révéla l'un des plus remarquables élèves d'un docteur de Dijon, nommé Turelle. Celui-ci avait publiquement ouvert une école de sciences occultes, et, de ce chef, il fut poursuivi, accusé d'impiété, d'athéisme, d'hérésie, toutes accusations qui auraient dû le conduire tout droit au bûcher, sans le talent de son élève, devenu son avocat, le savant Duchâtel. Pour ce dernier, du reste, à la suite de mécomptes personnels ou de relations avec des charlatans effrontés. la conviction dut faire place à un honnête scepticisme à l'endroit des opérations magiques, des talismans, s'il est vrai, pour l'horoscope du dauphin Henri, qu'il ait dit qu'il ne suffisait pas de consulter les astres, mais encore le caractère, les habitudes, les manières d'être, l'extérieur de la personne : « ce n'était pas la plus mauvaise manière d'annoncer l'avenir. » En effet, Duchâtel, dans ces quelques mots, posait le principe d'une science augurale relativement très récente, dont Lavater, Gall et Spurzheim ont fait la fortune (2).

(1) Galland, *in vitâ Castellani : « quo prædicendi modo non etiam repu- « gnare menti divinæ et sacris litteris, observato diligenter nativitatis cujus « que horoscopo... etc. »*

(2) De tout temps, l'esprit humain a eu le goût de l'occulte, du mystérieux : ce qui montre en quel sens il faut prendre l'axiôme « *ignoti nulla cupido.* » Les modernes ne se laissent plus prendre aux billevesées de l'astrologie judiciaire. Nous approuvons donc fort Rabelais de dédaigner les nécromants, les magiciens et autres industriels battant monnaie avec leurs relations dans le monde des trépassés ; nous en croyons sur ce point les aveux du célèbre Henri-Corneille Agrippa, qui, avec les connaissances encyclopédiques d'un savant de premier ordre, fut un très remarquable charlatan, plein d'une cynique désinvolture à l'égard de l'astrologie dont il tirait ses rentes. Nous avons surtout peine à comprendre que cet art mensonger eût, à une certaine époque,

VI

Les professeurs d'astrologie étaient en même temps des praticiens sans diplôme régulier, exerçant clandestinement une médecine spéciale et vendant des remèdes secrets. A ce titre, Rabelais devait les prendre pour des charlatans et tenir leur science en fort petite estime, « comme abus et vanités ; » il est pour la science positive, pour l'observation, pour

l'estime des savants, la confiance des princes, la considération des gens les plus sensés, à tel point que l'Eglise dut en condamner l'exercice, que le bras séculier s'arma contre les suppôts de l'enfer, auxquels on découvrait l'odeur de roussi et que l'on renvoyait au bûcher. Mais ne peut-on imaginer ce qu'aurait dit Rabelais si on lui avait parlé de tables tournantes, de spiritisme, de médication à distance, des faits les plus singuliers d'hypnotisme, de l'autosuggestion, d'apparitions, de relations intimes entre les morts et les vivants, entre la terre et les astres ? Toutes connaissances que les savants officiels considéraient il n'y a pas très longtemps « comme abus et vanités », suivant le mot de Gargantua, et pour lesquelles beaucoup se contentent aujourd'hui de poser un prudent point d'interrogation ! La médecine fin de siècle n'explique-t-elle pas les cures dites « miraculeuses » ? Les hommes n'ont guère changé depuis que Rabelais écrivait sa chronique Pantagruéline. Ainsi qu'au Moyen-Age, combien auront foi encore dans les somnambules extra-lucides, dans les magiciens, dans le diagnostic mystérieux d'après le marc de café ? La puissance de crédulité de l'esprit humain est toujours la même, ou, plutôt, on peut dire que s'est atténuée la faculté de négation à l'encontre des phénomènes les plus contre-nature, les plus invraisemblables. Il est à croire que le docte Agrippa, astrologue ordinaire de la reine Louise de Savoie, n'écrirait plus son traité *de Vanitate scientiarum*. Et pour cause : — « ... après tout, qu'est-ce « que nous appelons « *science* » ? Qu'est-ce qui n'est pas *scientifique* dans la « nature ? Où sont les limites de l'étude positive ?... L'analyse des émotions « de l'âme n'est-elle pas *scientifique* ? N'est-il pas *scientifique* de chercher si « vraiment l'âme peut voir de loin et comment ? Et puis, quelle est cette « étrange vanité, cette naïve présomption de nous imaginer que la science ait « dit son dernier mot, que nous connaissions tout ce qu'il y a à connaître, que « nos cinq sens soient suffisants pour apprécier la nature de l'univers... Nous « sourions des idées des astronomes, des physiciens, des médecins, des théo- « logiens d'il y a trois siècles ; dans trois siècles, nos successeurs dans les « sciences ne souriront-ils pas à leur tour des affirmations de ceux qui pré- « tendent aujourd'hui tout connaître ? » *(Camille Flammarion)*. — Montaigne eût dit : « qui sait ? », et Rabelais : « peut-être ! »

l'expérience, et c'est pourquoi Gargantua exprime à son fils le désir de le voir « s'*adonner* curieusement à la cognoissance des faicts de nature. » Je veulx q... qu'il n'y ait mer, rivière, ny fontaine, « dont tu « ne cognoisse les poissons ; tous les oiseaux de l'air, « tous les arbres, arbustes, et fructices des forestz, « toutes les herbes de la terre, tous les métaulx ca- « chés au ventre des abysmes, les pierreries de tout « orient et midy, rien ne te soit inconnu. Puis soi- « gneusement revisite les livres des médecins grecs, « arabes et latins... et, par fréquentes anatomies, « acquiers toy parfaicte cognoissance de l'aultre « monde, qui est l'homme. »

Cette phrase incidente finale est amenée logiquement par le souvenir qu'il vient d'évoquer, « sans contemner les Kabbalistes » : c'est une allusion assez directe au système du *Zohar*,d'après lequel l'homme terrestre représente en petit l'univers tout entier, à la fois diminutif de la divinité, participant à quelques-uns de ses attributs psychiques, et diminutif du monde animé, à la vie duquel il se mêle par ses attributs physiques, étant ainsi l'image réduite de cette collectivité d'êtres se mouvant en nombre infini dans l'univers infini dont l'organisation compliquée est similaire du microcosme que décrit l'anatomie.

Ce n'est pas en une seule phrase que Gargantua, porte-parole de Rabelais, conseille à son fils l'étude de l'histoire naturelle et de la médecine : il entre dans une énumération assez développée pour embrasser l'universalité des choses créées, êtres animés, choses utiles à l'homme ou seulement dignes de sa curiosité. Rabelais, « homme de grans lettres grec-

ques ou latines », après avoir eu sa période de vif engouement pour la philosophie, avait cultivé avec passion la botanique, la physique, l'astronomie, la médecine. Avec sa connaissance approfondie des auteurs anciens ayant traité de la matière médicale, il était mieux armé que beaucoup d'autres pour profiter de leurs découvertes et vulgariser la connaissance de leurs travaux. En septembre 1530, il suivait les cours de l'Université de Montpellier, sous la direction spéciale du savant professeur Jean Schyron ; deux mois après, il obtenait le grade de bachelier. Jusqu'en 1537, époque à laquelle il fut reçu docteur en médecine, il mena de front ses études et les épreuves successives sous forme d'actes publics qu'elles nécessitaient, et le ouvrages d'érudition entrepris pour le compte de certains éditeurs. C'est ainsi qu'il publia les *Aphorismes* d'Hippocrate, l'*Ars Parva* de Galien, les *Lettres médicales* de Giovanni Manardi de Ferrare. Au cours de ses voyages, il fit des cours publics sur des sujets déterminés, justifiant l'épithète flatteuse de *doctissimus* qui lui avait été décernée par des savants du plus haut mérite (1), et s'affirmant comme un philologue éminent, comme un homme d'une compétence exceptionnelle dans toutes les sciences.

On peut se demander pourquoi Rabelais, pouvant choisir la Faculté de Médecine pour la collation des grades qu'il ambitionnait, ne préféra pas l'Ecole de Paris. La plupart de ses amis et protecteurs résidaient à la cour ou, tout au moins, à Paris : il aurait pu, avec plus de facilités qu'à Montpellier, avec autant

(1) Tiraqueau portait de lui ce témoignage flatteur : « *Vir suprà ætatem præterque ejus sodalicii morem... utriusque linguæ omnifaciæque doctrinæ peritissimus.* »

d'avantages qu'à Lyon, trouver des éditeurs pour ses travaux critiques sur l'histoire de la science médicale; il y aurait certainement trouvé un auditoire aussi digne de lui pour ses conférences de médecine comparée.

On peut s'expliquer cette préférence. Rabelais commença ses études de médecine à quarante ans : il était riche de science plus que d'argent, il espérait tirer quelque profit de l'exercice de sa profession; il lui fallait donc obtenir rapidement ses grades.

Or, à Montpellier, les études duraient trois ans seulement et ne coûtaient guère que 400 livres, tandis qu'à Paris, elles ne finissaient qu'après six ans, avec une dépense approximative de 600 écus, soit près de 2000 livres. L'école de Montpellier jouissait d'ailleurs d'une très grande réputation, ainsi que l'atteste un Arrêté du 6 août 1506, et les docteurs de l'école de Paris en souffraient assez cruellement pour recourir à des actes que l'on trouvera un peu excessifs. Ils avaient obtenu que défense fût faite, par le Parlement, à leurs confrères et rivaux de Montpellier, d'exercer leur profession dans la capitale, à moins d'une autorisation expresse et spéciale et sauf un examen préalable (1). La grande école du Midi compta, au

(1) Il paraît que les docteurs de la Faculté de médecine de Paris avaient la réputation bien établie d'être peu endurants, soit à l'égard des autres écoles, soit à l'égard de leurs confrères du ressort. Depuis 1574, il était d'usage, à la Saint-Luc, de faire lire par le grand bedeau la nomenclature des peines portées contre les médecins qui dépassaient la mesure permise en matière de critique professionnelle (*Decreta Facultatis medicinæ cotannis à majore bidello recitanda, die 31 augusti 1574*). — « Ce jour suivant la remontrance... lisait-on aux registres du Parlement (octobre 1558)... « que les médecins de « cette ville par envie et mauvais vouloir des uns contre les autres trouvaient « mauvais ce que chacun de leurs compagnons ordonnoit aux malades, leur « baillant souvent des receptes et médecines de tout contraires à la qualité de

XVI[e] siècle, de brillants représentants, soit en médecine, soit en chirurgie : François Ranchin, qui écrivit un traité de thérapeutique ; Eusèbe, auquel on dut un ouvrage célèbre « *la Science du Pouls* » ; Carvin, de Montauban, auteur des *Dialogues sur le sang et de sa distribution dans le corps humain*, et beaucoup d'autres savants, parmi lesquels Rabelais figura dignement comme praticien expérimenté, comme professeur disert et auteur en renom... Nous avons vu qu'il édita des ouvrages qui enrichirent la bibliothèque déjà considérable, mise à la disposition des maîtres et des élèves, dans laquelle on compta les traités d'Hippocrate, de Galien, le *Traité des Antidotes*, de Sérapion, l'*Antidotaire*, de Mesvée, le *Livre des Préceptes* de l'école de Salerne, l'*Antidotaire*, d'Arnaud de Villeneuve.

Suivant la recommandation de Gargantua, on « *revisitoit* les livres des médecins grecs, arabes ou latins ». Cependant, depuis les Arabes, grâce à la pratique de la dissection, l'art chirurgical avait fait de grands progrès, tandis que la médecine, moins hardie, suivait aveuglément les anciens. La plupart des ouvrages de pure doctrine ou de controverse étaient écrits en latin, le *Compendiolum curatricis scientiæ* par Montuo de Lyon, le *De morbis cutaneis ex ore Hieronymi Mercurialis*. Les savants se passionnaient pour ou contre Paracelse, l'adversaire de la médecine galénico-arabe, qui n'était pas seulement médecin mais théologien, dont l'originalité fut d'enseigner son art

« leur maladie, et se trouvoient ordinairement contraires en opinion les uns « des autres, non pas à autre fin sinon *animo contradicendi et per invidiam*... « est venu le doyen de la dicte faculté auquel a été remontré... qu'il ait à « assembler la faculté et adviser ensemble de se conduire de sorte que Dieu « et la république n'y soient plus offensés... ce qu'il a promis de faire. »

en langue vulgaire et d'en rapporter à Dieu les principes et les résultats. « La vraie philosophie vient de « Dieu, comme la médecine ; il est seul auteur des « arcanes... Le médecin naît par les lumières de la « nature et de la grâce, de l'homme interne et invi- « sible, de l'ange qui est en nous... Le monde exté- « rieur est la figure de l'homme. L'homme est le « monde occulte... La puissance de la foi produit le « bien dans les hommes justes, et le mal dans les « méchants. » Si l'on se rappelle ce que nous avons dit plus haut de la *Kabbale* et du *Zohar*, on verra à quelle école se rattachait le savant Paracelse, alchimiste, passionné pour l'astrologie judiciaire et pour les rêveries symboliques de la philosophie hermétique.

Rabelais fut préservé de ces controverses : il semble n'y avoir pris qu'une part minime, préoccupé de l'exercice, assez lucratif par moment, de sa profession (1), à Lyon et ailleurs, et de la critique des textes de médecine, d'archéologie, de droit, de mathématiques, dont la révision lui était commandée par d'importants éditeurs comme Sébastien Gryphe (2) : ce fut chez ce dernier qu'il fit paraître la *Description de Rome antique* par Marliani.

On a vu qu'il conquit ses divers grades, bachelier, licencié, docteur en médecine, à l'école de Mont-

(1) Maistre François Rabbelays, médecin à Lyon, attaché au grand hôpital du Pont-du Rhône, gagnait 40 livres tournois par an. En 1536, il fut autorisé, par le pape Paul III, à pratiquer la médecine, mais gratuitement et sans pouvoir saigner ni cautériser.

(2) *Epistola nuncupatoria Aphorismorum Hippocratis*, 1553, in-18, Lyon, Sébast. Gryph. — L'Epître dédicatoire adressée par François Rabelais, médecin, à Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais (clarissimo doctissimo que viro) est de juillet 1532.

pellier, après y avoir satisfait à divers examens et avoir fourni la preuve d'une sorte de stage dans le service d'hôpital ou de ville d'un professeur-médecin. Il ne prit pas ses grades en chirurgie, moins considérés peut-être, quoique conférant les mêmes privilèges que ceux de médecine. Les maîtres - chirurgiens avaient trop pour concurrents sérieux les maîtres barbiers, placés sous la surveillance du maître barbier du roi, lequel était le chef de toute la « barberie » du royaume (1).

Il ne suffisait pas, pour être habile praticien, pour avoir le droit de porter une haute mître et une robe rouge, d'avoir satisfait aux épreuves, il fallait encore être fort latiniste. Pas d'ordonnances rédigées en français : les livres de pathologie et de thérapeutique, comme les formules pharmaceutiques, s'écrivaient en latin. A cet égard, Rabelais était armé, mais il n'usa de sa science qu'avec discrétion, n'étant médecin qu'à ses heures, ménageant sa réputation qui était très grande, puisqu'on lui attribuait le pouvoir de rappeler les morts du tombeau et de les rendre à la lumière (2). Au temps de Molière, les médecins produisaient un effet contraire. Il avait l'humeur nomade, il allait, de ville en ville, donnant des consultations et faisant des conférences, comme Pantagruel voyageait à la recherche de la vérité. On ne le voit d'une façon continue occupé de la pratique de l'art médical qu'en 1536, comme médecin de l'hôpital de Lyon, et en 1547, attaché en la même qua-

(1) Ordonn. de mai 1575 ; — Pasquier, *Recherches*, liv. IX, chap. XXXII

(2) ... Qui vel de limine Ditis, — extinctos revocare potest et reddere luci. (Poëme de Dolet).

lité, aux gages de 120 livres par an, à l'hôpital de Metz.

Il dut y faire de belles cures, mais, d'après les doléances qu'il adresse à ses puissants protecteurs, on se rend compte que, malgré toute sa science, il n'ait jamais pu guérir de cette maladie dont il parle dans sa Pantagruéline Prognostication : « maladie « bien horrible et redoutable, maligne, perverse, es- « poventable et mal-plaisante, laquelle rendra le « monde bien estonné,... je vous diz qu'elle sera « épidémiale et l'appelle Averroëz VII colliget : faulte « d'argent. »

Rabelais mourut, n'ayant rien vaillant et devant beaucoup : il donna le reste aux pauvres. L'histoire qui lui attribue ce testament burlesque, n'ajoute pas si les pauvres acceptèrent le bénéfice du legs : elle a pu dire que Rabelais léguait à la postérité son œuvre immortelle, elle ajoutera que la postérité, reconnaissante, a compté l'auteur de la chronique de Gargantua et Pantagruel parmi les cinq ou six grands hommes de lettres qui ont le plus laissé d'eux-mêmes à l'humanité . . . .
. . . . (1).

A. COUTAUD.

(1) Cet *Essai sur la Pédagogie de Rabelais*, écrit à l'intention de la Société d'Histoire, de Littérature et d'Archéologie du Châtillonnais, n'a pu être complété à temps, pour figurer dignement et dans sa forme définitive, au fascicule de 1890 qui doit être présenté au Conseil général dans sa session d'août. Je me rends parfaitement compte de tout ce qui manque à mon travail ; aussi, je ne le donne qu'avec la formule prudente d'un ancien auteur espagnol « excusez les fautes de l'auteur », et sous la promesse qu'il y aura une suite au prochain numéro, si les circonstances le permettent.

LES ÉTUDIANTS A PARIS

On a vu que Gargantua et Pantagruel avaient complèté leurs études à Paris, subissant l'entraînement général pour une ville où il faisait bon vivre et où les écoliers trouvaient toute ressource pour s'instruire et pour s'amuser. L'hospitalité que la grande cité offrait aux étrangers était aussi large que possible : les étudiants jouissaient d'une situation particulièrement privilégiée, dont ils abusaient trop souvent, au grand mécontentement des bourgeois qu'ils tourmentaient, du guet qu'ils mettaient sur les dents et des prédicateurs qu'ils ridiculisaient, montrant ainsi leur peu de crainte de Dieu et du diable. Leurs mœurs déplorables, les désordres de leur conduite leur valaient quelquefois d'être rossés par les représentants du pouvoir séculier et maudits par les orateurs sacrés. Ces derniers leur reprochaient surtout de vivre dans l'incontinence : de nos jours, paraît-il, comme autrefois, ce vice est fort répandu au quartier latin, ce qui prouverait que les foudres de l'Eglise ont tonné en pure perte.

Au xive siècle, Nicolas Du Pressoir recommandait instamment d'éviter le commerce des femmes : « Fugiamus Helenam ! » c'est-à-dire : « Garez-vous de toute femme qui est perfide, coquette, dangereuse, source de nos maux, comme la belle épouse de Ménélas. Le prédicateur rappelait la guerre de Troie : les étudiants citaient la Bible et ripostaient par l'exemple de David amoureux coupable avec Bethsabée. A quoi le prêtre de répliquer que le saint roi s'était repenti, tandis que les écoliers ne se repentent pas : « Les jeunes clercs vont à la taverne et « au logis des filles de joie ; ils ne pleurent pas, mais ils « ont en main le tambourin et la guitare ; ils prennent « leurs ébats au son des instruments et vivent leurs jours « dans l'enivrement des plaisirs, pour tomber finalement « dans l'Enfer ! » Que l'on remarque bien que ces objurgations s'adressent non à tous les étudiants, mais aux

jeunes clercs qui, malgré l'éducation reçue sur les genoux de l'Eglise, ne dédaignent aucune des distractions profanes offertes dans l'enceinte du « fief de Garlande. »

L'intérêt de leur âme préoccupe aussi un chancelier de l'Université, Gaultier de Château-Thierry: il leur adresse des discours véhéments, pour les exhorter à fuir la dissipation et le péché, suites inévitables de la paresse.

« Que faites-vous ici, leur dit-il, oisifs comme des statues, toute la durée du jour ?... » Ils (les écoliers qui s'amusent) devraient au moins étudier une partie du jour et consacrer le reste du temps, soit au repos, soit à des jeux, à des récréations honnêtes..... Ils ne sauraient répondre : « Personne ne nous a gagés. » En effet, beaucoup d'entre eux sont venus à Paris ayant reçu le denier, les uns de leurs parents, les autres de leurs églises, et à quelle condition ? De travailler dans la vigne du Seigneur, c'est-à-dire dans la Sainte-Ecriture, et de rapporter ensuite dans leur patrie, dans leurs églises, le vin de la science ; et, s'ils ne le font pas, ce sont des larrons, des escrocs qui volent leurs parents et leurs églises. »

Ce chancelier de l'Université, qui devait être nommé Evêque de Paris, profitait ensuite de l'occasion pour morigéner, dans les termes les plus vifs, les moines et les évêques trop occupés de leurs intérêts temporels, cupides, papelards, cherchant à s'enrichir par des procès, par des abus de toutes sortes, commis dans l'exercice de leur ministère.

Mais ces objurgations, ces injures parties de si haut n'empêchaient pas les désordres de la rue de Glatigny et autres rues mal famées. Pendant un certain temps, les punitions corporelles, usitées pour les Facultés de théologie, de droit canon, de droit civil, de médecine, des arts, maintenues plus tard pour cette dernière Faculté par privilège spécial (pas apprécié sans doute) n'avaient pas obtenu un résultat plus satisfaisant (V. De scholasticorum privilegiis, auctore Rebuffo, LXVI priv.). Que pouvaient les sermons de Gaultier de Château-Thierry là où le fouet n'avait pas réussi ? On ne pouvait raisonnablement, pour guérir les écoliers de leur incontinence,

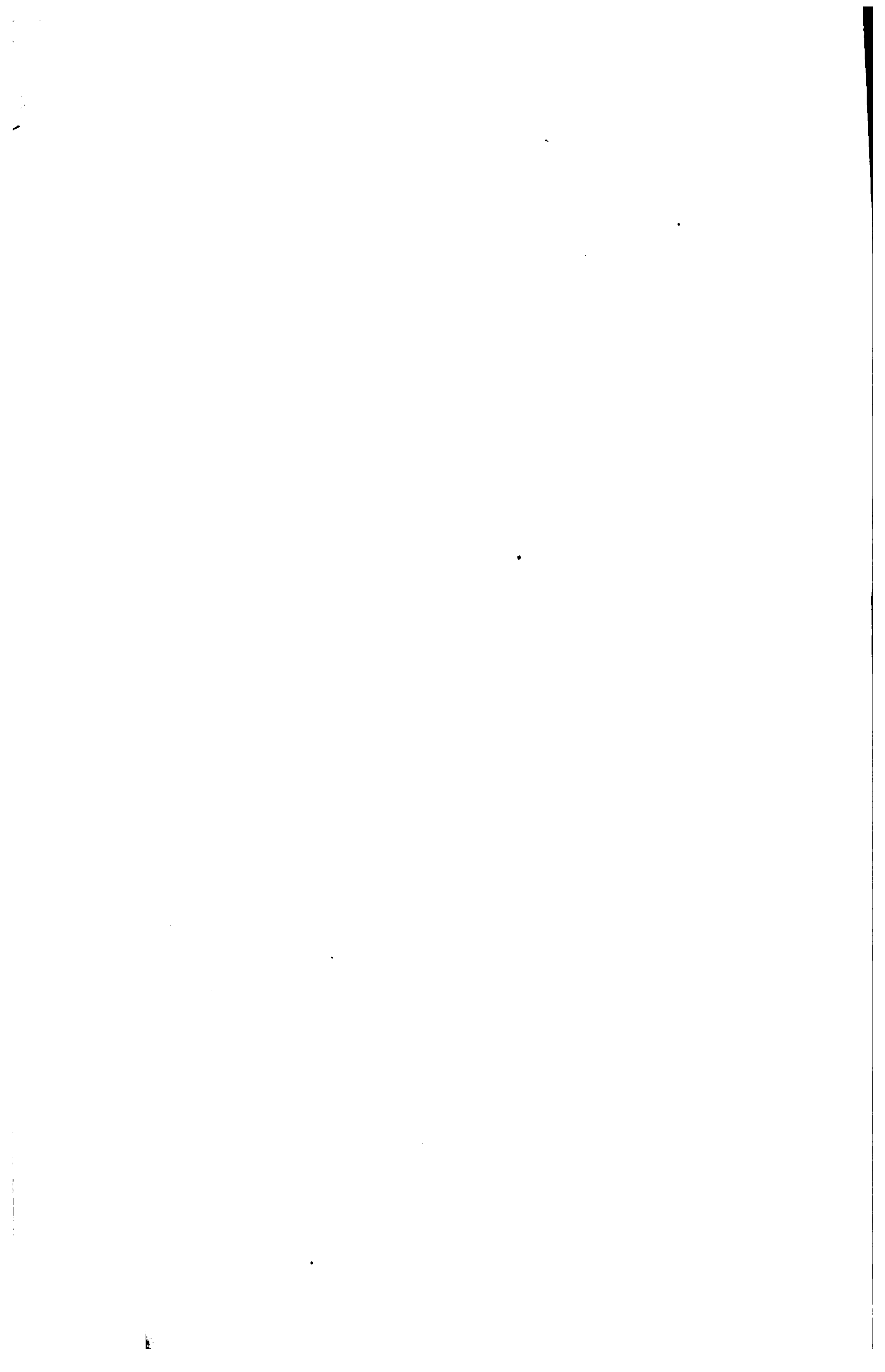
leur conseiller le moyen original et héroïque employé par le prieur Robert d'Arbrissel pour obliger sa chair à ne pas frémir au contact de la chair et pour se fortifier contre les tentations coupables.

Ce fief de Garlande, autrement dit le « Quartier latin », comprenait, vers l'an 1461, près de 25,000 étudiants. On peut s'imaginer que cette partie de Paris devait être dans un état d'agitation chronique. Lorsqu'on célébrait la grande fête du Lendit, qui mettait en liesse à la fois les écoliers, le peuple et les marchands, la procession solennelle se déroulait à travers la ville sans interruption, de telle façon que la tête du cortège entrait dans la basilique Saint-Denis, tandis que les derniers de la foule sortaient à peine de l'église des Mathurins.

Le tumulte, qui se produisait à la suite de longs festins et des fêtes de réception des gradués, dans la rue de Fouarre, annexe du quartier latin et dans les autres rues fréquentées par les étudiants, n'était pas particulier à l'Université de Paris. On peut se rappeler que Pantagruel, pendant son séjour à Orléans, n'eut pas à se plaindre de force « rustres d'escoliers qui lui fyrent « grande chère à sa venue » et qui ne travaillaient guère « de peur que la vue leur diminuast. » A Toulouse, les fêtes auxquelles donnait lieu la réception des gradués duraient plusieurs jours, et les chants, les danses, les jeux dégénéraient en véritable orgie. L'usage n'en avait pu cesser même après les statuts de réformation (*Histoire du Languedoc*, an. 1443.)

Ces traditions ont duré des siècles. Les jeunes gens de notre époque ont le droit de les trouver respectables.

A. C.



FOUILLES DE VERTILIUM

NOTE

adressée par M. Ed. FLOUEST, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, au Comité des Travaux historiques et scientifiques du Ministère.

La Société archéologique du Châtillonnais poursuit avec persévérance son exploration de l'ancien Vicus gallo-romain de Vertilium. Sa campagne d'octobre 1889 a porté sur les champs voisins des Thermes découverts il y a quarante ans. Des habitations privées s'y sont seules révélées aux surveillants de la fouille. Comme celles précédemment reconnues, ces habitations ont fait remarquer l'exiguïté des locaux comportés par les habitudes du temps. La physionomie progressivement acquise par le plan du Vicus Châtillonnais tend ainsi à reproduire la plupart des traits caractérisant celui de cet autre vicus que Grignon a fait connaître, au Châtelet, entre Joinville et Saint-Dizier, dans la seconde moitié du siècle dernier.

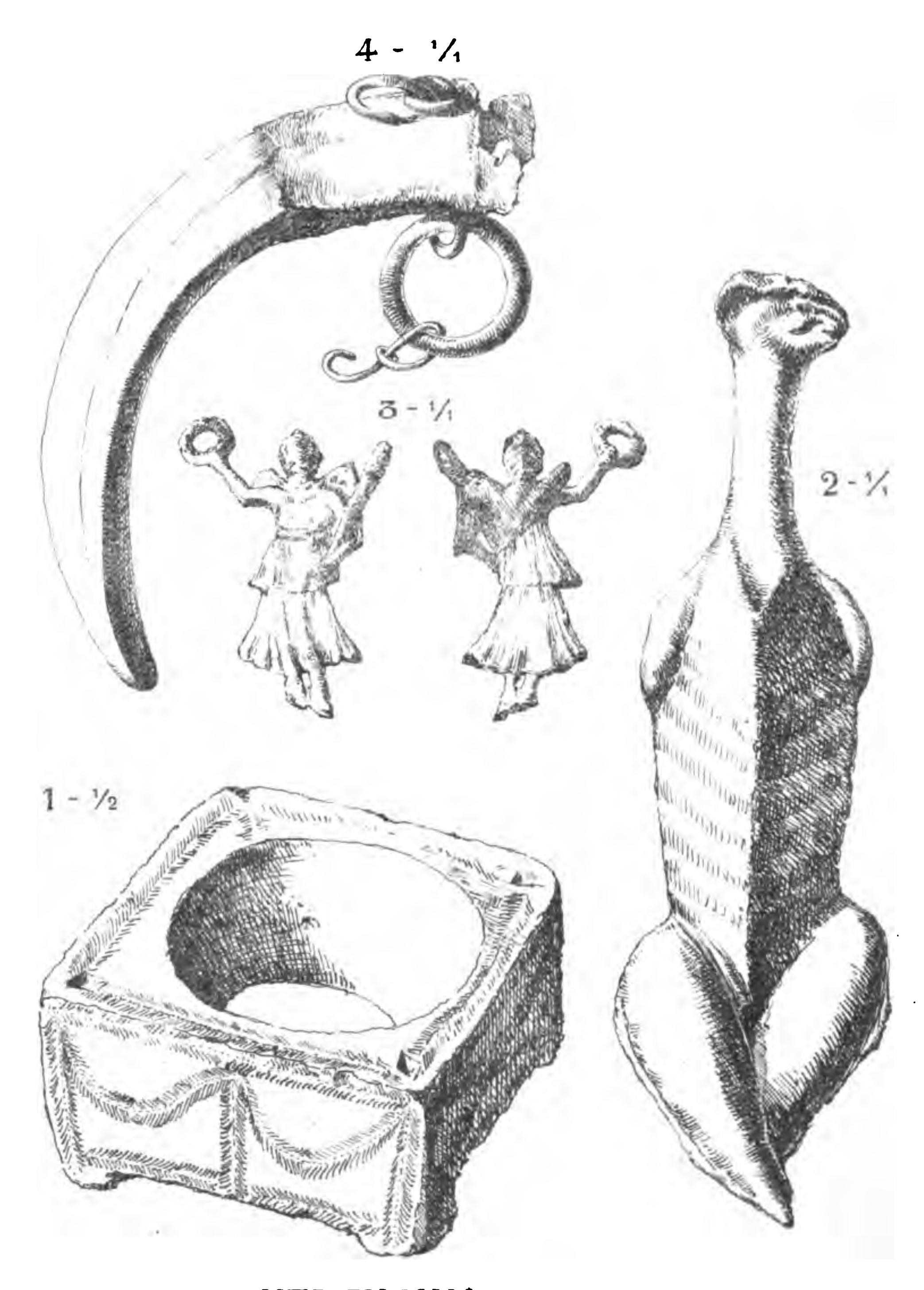
Plusieurs habitations ont montré des foyers apparents, c'est-à-dire à l'air libre. Ils constituaient des espèces de cheminées de forme ronde où l'on pouvait se chauffer directement à la flamme. La froidure hivernale de la région ne permettait donc pas

de s'y contenter des hypocaustes ordinaires. Construits en pierre du pays (pierre blanche, oolithique, qu'on débitait à la scie en plaques régulières), ces foyers se rattachaient, pour le dégagement de la fumée ou la propagation de la chaleur, à des conduits en terre cuite de section quadrangulaire.

Le triage des décombres sous-jacents aux terres arables a procuré la récolte d'enduits colorés de murailles, d'outils et d'instruments en fer, de débris de poteries variées, de médailles et de monnaies, qui est habituelle partout où une population de quelqu'importance a séjourné à l'époque romaine. La collection numismatique de la Société et celle des estampilles de potiers se sont enrichies de nouveaux spécimens, mais, à part un beau denier en argent de la famille Sicinia et la marque du céramiste Cantomallus, nouvelle, au moins pour la région, aucun d'eux ne présente assez d'intérêt pour mériter une mention spéciale.

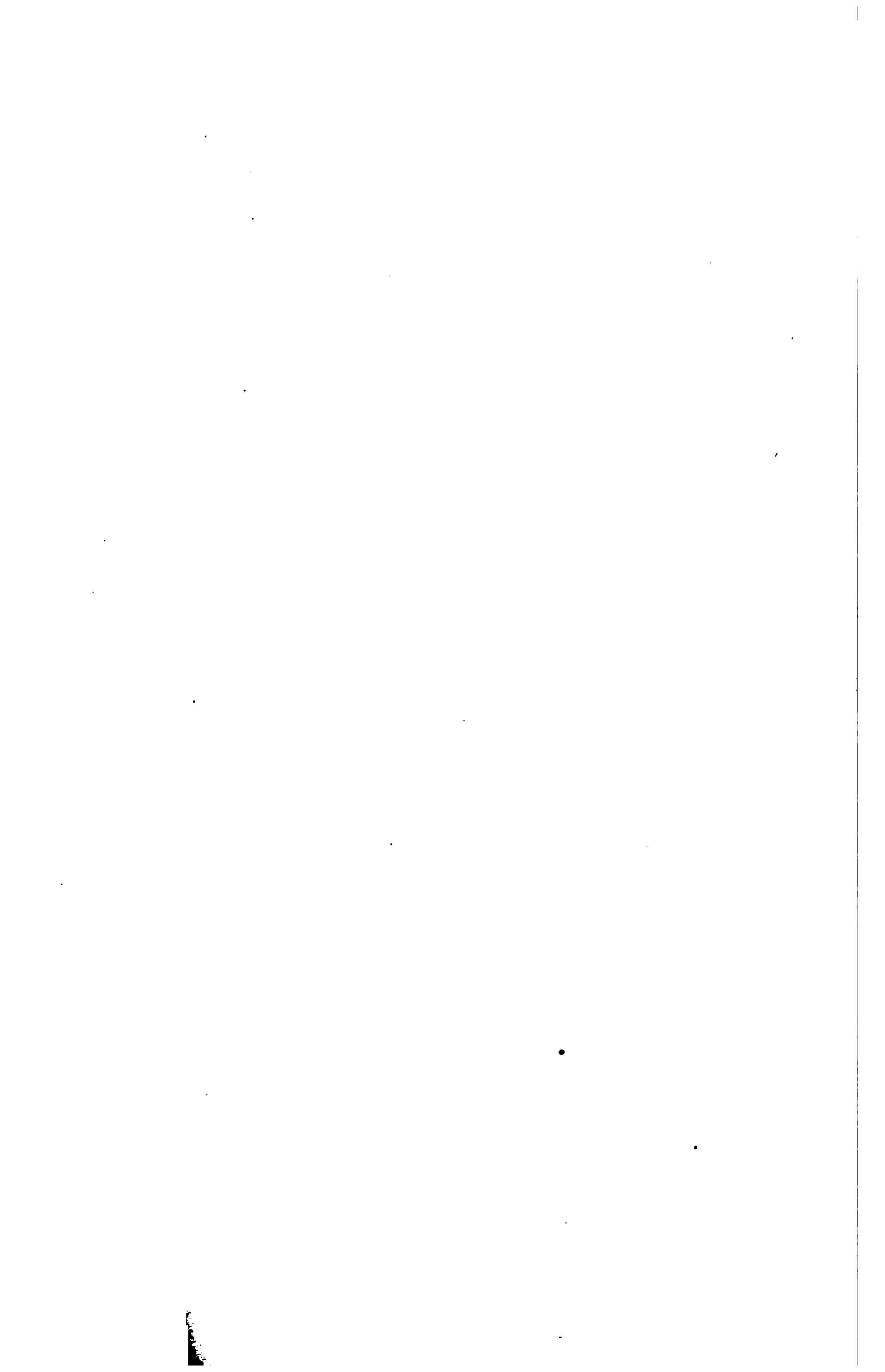
Un culot d'amphore extrait d'un puits abandonné par l'eau, a livré un résidu solidifié, dont les éléments ont paru constitués de marc de raisin et de pulpe de pomme. Il reste, non loin de Vertault, des vignobles de maigre produit : il faut croire que leur insuffisance date de loin, puisqu'à l'époque romaine on préludait déjà à la *piquette* et au *râpé* de nos jours, en procurant au fruit de la vigne, le secours de celui du pommier.

Une fiole en verre de galbe commun et de forme carrée, montre, en relief, sous sa base, la marque du verrier *Firmus*. Elle résulte des quatre premières lettres de ce nom placées aux quatre angles de la base. L'intérêt en réside surtout dans sa fréquence



VERTILIUM

Fouilles de 1889



relative et l'étendue du territoire où elle s'est propagée. Bréger et le M[is] Muselli l'ont mentionnée dès le milieu du siècle dernier. On l'a rencontrée dans le département de la Nièvre et aux environs de Lyon; le cabinet de France, le musée de Ferrare en Italie, celui de Vienne en Autriche, en possèdent des répliques. Il est à croire que, si Firmus n'a pas eu d'homonyme parmi ses concurrents, son usine était assez importante et renommée pour qu'on en exportât au loin les produits.

On a recueilli un échantillon élégant et bien conservé de ces supports en terre cuite qui servaient à maintenir le *poculum*, ou vase à boire, en station verticale, lorsqu'on en avait pas intégralement absorbé le contenu (Pl. II, fig. 1). On sait que la forme allongée attribuée par la coutume au gobelet de terre, rendait fort difficile l'adaptation d'une base efficace, qui ne fût pas de largeur disproportionnée. Quelques-uns sans doute avaient un pied, mais beaucoup se terminaient en une sorte de cône de profil ovale. On parait aux inconvénients de cette manière d'être au moyen de supports, d'aspect plus ou moins cubique, présentant un vide rond et largement ouvert en leur milieu. On n'en saurait trouver d'exemplaire plus démonstratif que celui qu'il m'est donné de signaler au Comité. Il a onze centimètres de côté et laisse loin derrière lui ces *torches* en argile grossière, en paille, ou en joncs tressés, qu'on affectait au même usage en beaucoup de lieux. Le bon goût de son décor, simplement obtenu du motif du chevron entaillé à l'ébauchoir dans la terre encore molle, lui permet de rivaliser avec ses similaires les plus intéressants des collections de Langres. C'est en effet dans cette

ville que l'on peut étudier le mieux ce produit particulier de la céramique gallo-romaine. Il y est assez fréquent et de physionomie variée, alors qu'il est, si je ne m'abuse, infiniment rare ailleurs, sinon même inconnu.

Une autre antique procédant, elle aussi, de l'industrie du potier, arrête encore plus l'attention. C'est une coupe à anses se rapprochant du type des canthares (Pl. I). La base en est peut-être un peu élevée et d'une verticalité trop sèche pour plaire complètement aux yeux, néanmoins l'ensemble du galbe a de la distinction et l'ornementation en barbotine, de pastilles, de rinceaux, de feuillages, dont elle a été pourvue en fait une de ces pièces de choix dont se font gloire les vitrines d'un musée. Cette ornementation est de couleur orangée et s'enlève vivement sur un fond brun-jaunâtre, avec quelques reflets bronzés ou mordorés.

De la céramique aux ustensiles culinaires la transition est naturelle. C'est dans leur catégorie qu'il paraît rationnel de ranger un objet en plomb, ayant l'aspect d'un poulet plumé et *troussé* pour être mis en broche (Pl. II, fig. 2). On sait par des natures mortes peintes sur les murs des maisons de Pompeï, que les anciens préparaient les volailles destinées à la rôtissoire, de la même manière que nos cuisiniers modernes. Cette notion est d'ailleurs de peu de secours pour faire découvrir la raison d'être de la figuration étrange que je crois s'offrir pour la première fois à la sagacité des antiquaires. Ce n'est pas un moule dans l'acception ordinaire du mot; il n'y a pas de partie dorsale permettant de fournir de l'animal, un *modèle* complet. L'absence de repères sur la pièce

recueillie autorise même à penser qu'il n'en a jamais existé. On ne tenait donc qu'à la forme d'une moitié de volaille se présentant par sa face antérieure. D'un autre côté, les détails constitutifs de cette forme partielle, au lieu d'être internes et en creux, afin de permettre à la pièce qui en serait sortie, de reproduire l'aspect de la nature, apparaissent au contraire à l'extérieur et c'est la surface externe du métal qui a revêtu la configuration de la volaille troussée. Dans ces conditions, le moule, dont la supposition se présente cependant à l'esprit comme la probabilité la plus sérieuse, ne pouvait communiquer sa forme qu'à une matière de peu d'épaisseur. Il fait songer à la matrice de ces *caisses* historiées dans lesquelles pâtissiers et confiseurs enferment, de nos jours, de succulentes préparations.

Ces mélanges d'ingrédients raffinés n'étaient point inconnus aux gallo-romains. Les chroniqueurs des trois premiers siècles de notre ère en font foi : on sait, par exemple, par le *satyricon* de Pétrone que les hâchis et les farces, les *tomacula* et les *farcimina*, étaient prisés très haut par les gourmets du temps. N'est-il pas dès lors admissible que quelque mixture ingénieuse dans laquelle la viande de poulet avait un rôle prépondérant, était présentée aux convives dans une enveloppe légère, façonnée sur le moule en plomb et rappelant, par sa forme même, le principe fondamental du mets ? Nos aspics de mauviettes, où se fondent tant de bonnes choses, n'autorisent-ils pas à supposer chez nos devanciers, du goût pour de pseudo-petits poulets, dont les flancs mignons n'auraient laissé de place qu'à la quintessence de comestibles exquis ?

Suivant le cours ordinaire des choses, les éléments ornementaux et les objets de parure n'ont pas fait défaut aux chercheurs. Parmi les premiers, on peut mentionner une petite figure en plomb de la Victoire (Pl. II, fig. 3). Bien qu'elle en ait l'apparence par certains côtés, il est peu vraisemblable qu'elle ait constitué un jouet d'enfant du genre de ceux qu'on emprunte aujourd'hui à la même substance : la crainte de quelqu'impiété se serait attachée à une telle destination et, puisque cette minuscule image reproduit le type d'une divinité, il faut penser qu'elle appartenait, à titre d'accessoire, à quelqu'ensemble dont elle est le dernier vestige. Le bain d'argent dans lequel elle paraît avoir été saucée, afin de lui procurer un éclat interdit au métal dont elle est faite, ajoute de la probabilité à cette opinion.

Un amulette est souvent un objet de parure au moins autant qu'un préservatif. C'est ce qu'atteste une fois de plus, la figure du croissant lunaire obtenue de deux vigoureuses défenses de sanglier opposées par leur base dans une douille de bronze (Pl. II, fig. 4). Les annexes de cette douille la désignent comme la pendeloque d'un torques et un agrément complémentaire : une chaînette supportant quelqu'une de ces perles en pâte de verre, en ambre, ou en corail, dont on a de nombreux spécimens, descendait symétriquement du milieu de la concavité, pour achever de faire du tout, un bel ornement de poitrine. Le musée de Saint-Germain possède une pièce semblable et encore mieux conservée, découverte dans la forêt de Compiègne. Du reste la tradition de ce talisman contre le mauvais œil s'est perpétuée en Orient et en Afrique ; nos marchands de

produits algériens en offrent d'identiques sur le pavé de Paris, aux amateurs de curiosités : le manchon de sertissure des deux dents est seulement en argent gaufré, à bas titre, au lieu d'être en simple laiton.

J'ai réservé pour la clôture de cette énumération, une fort belle fibule en bronze à décor d'émail, qu'il faut compter parmi les plus beaux échantillons du genre (Pl. I). Elle est bien entière et de conservation satisfaisante : sa solidité, sa taille, son robuste ardillon la destinaient assurément à maintenir une étoffe épaisse. On pense de suite, en l'étudiant, à cette fibule saillante et toujours de forme circulaire, qui fixe le sagum national sur l'épaule droite du dieu gaulois au maillet, dans toutes celles de ses statuettes où ce vêtement complémentaire a été ajouté au bliaut serré à la taille.

Les fibules rondes à décor d'émail ne sont peut-être pas absolument rares, mais, d'ordinaire, l'éclat des couleurs est le seul attrait qu'on ait su leur procurer. Le champ en est massif et d'une monotonie de plan qui attache à la pièce un fâcheux caractère de lourdeur, aussitôt qu'elle prend quelque ampleur. Cette fois, à la diversité des nuances, on a ajouté l'heureux concours d'un espace ajouré ne laissant plus de place à la critique. Au moyen d'un découpage du bronze harmonieusement combiné, la fibule est devenue, extérieurement, une sorte de rouelle dont les rais, s'élargissant à leur rencontre du cercle périphérique, tiennent de trois pointes d'émail quelque chose de la fleur. Elle a pu s'étendre ainsi autant que sa destination le voulait, sans rien perdre de la légèreté et de la grâce nécessaires à toute œuvre relevant d'un goût délicat.

Quatre couleurs : le jaune, le blanc, le rouge et le bleu ont participé au décor. Le contingent des trois dernières est à peu près le même pour chacune d'elles ; seul, le jaune (d'un maniement plus difficile peut-être), semble avoir été employé avec une parcimonie voulue. L'effet de l'ensemble est celui d'une mosaïque. On en a particulièrement l'impression en regardant les damiers blancs et bleus marquant les points extrêmes des deux diamètres horizontal et vertical. D'un damier à l'autre et à égale distance de chacun d'eux, on voit intervenir quatre fois une tablette blanche timbrée d'un petit cercle bleu coïncidant avec le passage des diamètres obliques. Entre chacune de ces tablettes et le damier, on rencontre deux tablettes rouges, enserrant entr'elles une tablette bleue coupée par un filet jaune. Quant à l'expansion terminale des rayons de la rouelle, elle a été partagée en trois lobes, où une sorte de losange rouge se montre entre deux apparences de feuilles lancéolées de couleur bleue.

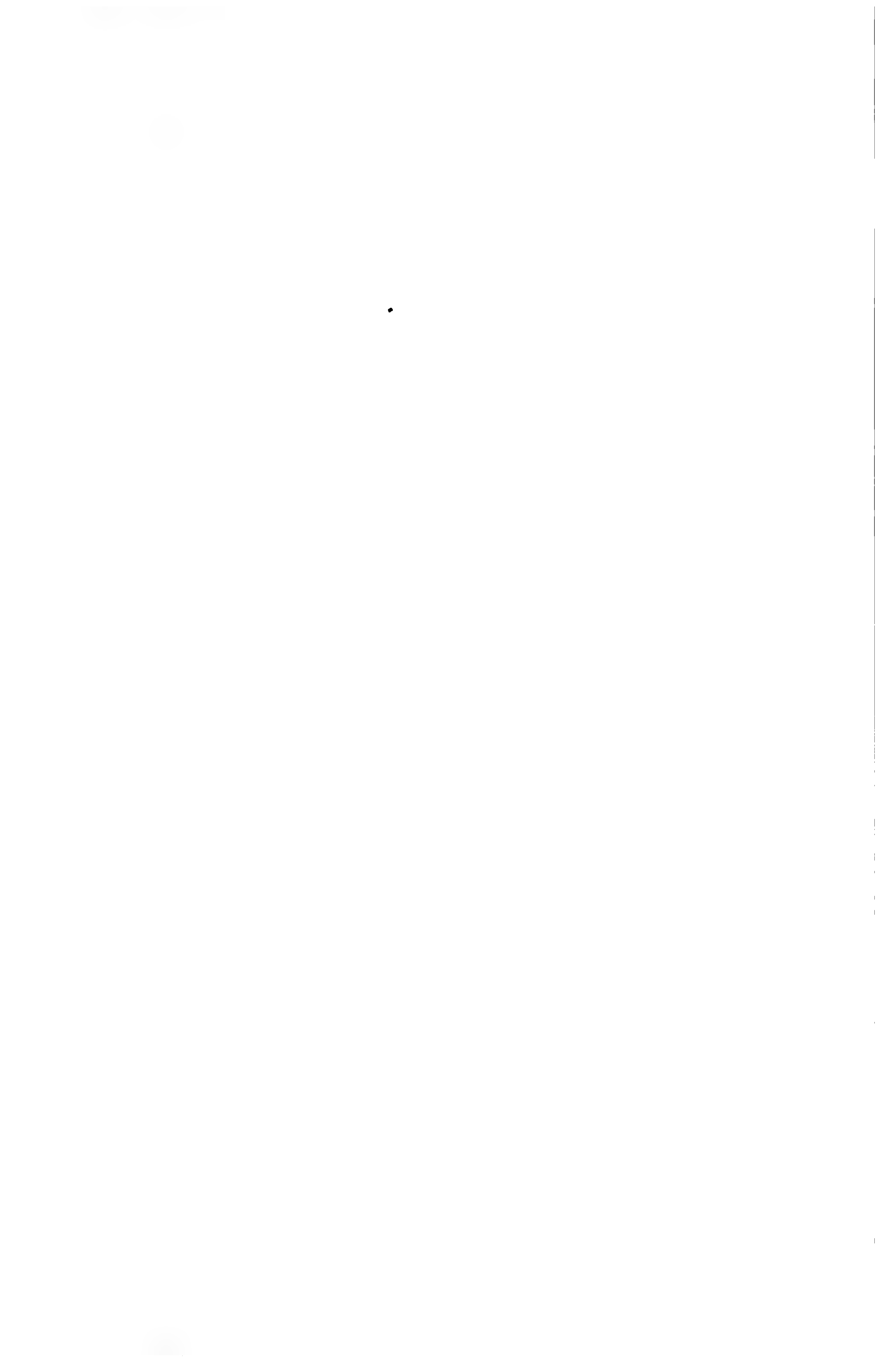
La surface du bronze a été quelque peu creusée pour fournir une assiette à l'émail. Ce n'est point encore le *champlevé*, une taille d'épargne n'a pas divisé en compartiments le large canal circulaire qu'allait occuper la succession des tablettes et damiers, ni, par conséquent, ménagé à chacune des couleurs, un lit de pose la séparant de ses voisines par de minces barrières, mais c'est comme une préparation à la technique dont le Moyen-Age a si brillamment usé et il n'est pas déraisonnable d'en reconnaître le germe dans la pratique des bijoutiers gallo-romains.

Pour l'application de l'émail, deux modes de procéder ont pu être employés : ou bien, après avoir

étendu en une couche uniforme la pâte la plus dure au feu, on y a successivement creusé au touret, après son refroidissement, la place nécessaire aux autres, en allant de la plus résistante à la plus tendre; ou bien, on a juxtaposé, en les soudant au feu les unes aux autres, des sections transversales de bâtonnets de verre, combinés d'avance pour fournir le dessin choisi. Le travail accompli aurait eu alors une réelle analogie avec celui du mosaïste. Les verriers de Murano excellent aujourd'hui dans l'art de faire et d'employer ces bâtonnets multicolores et le savant conservateur du musée de Namur, où se trouve une des plus riches collections de fibules émaillées attribuables aux deuxième et troisième siècles de notre ère, n'hésite pas à en rattacher la facture au second des deux modes indiqués. Il croit même, en raison de la fréquence relative des bijoux de cette espèce dans les sépultures antiques de la région, que celle-ci était le centre principal de leur fabrication. Les motifs qu'il en donne ne sont pas sans valeur et, de fait, les fibules à décor d'émail deviennent plus rares à mesure qu'on s'éloigne davantage de l'attrayante cité où la Sambre et la Meuse mêlent leurs eaux.

La rencontre d'un objet de parure aussi intéressant que la fibule dont les substructions de Vertilium viennent d'enrichir le musée de Châtillon, suffirait à elle seule pour récompenser une fouille. Il faut espérer qu'elle sera pour la Société archéologique du Châtillonnais le stimulant à de nouvelles entreprises qu'elle mérite d'être.

Juin 1890. ED. FLOUEST.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DU CHATILLONNAIS

ONZIÈME ANNÉE -- 1891

N° 10

CHATILLON-SUR-SEINE

IMPRIMERIE ERNEST LECLERC

—

1891

LISTE DES MEMBRES

FAISANT PARTIE DE LA SOCIÉTÉ

MM.

1 **Baillet,** pharmacien à Châtillon-sur-Seine.
2 **Barrachin** Suzanne (Mlle), à Châtillon-sur-Seine.
3 **Barrachin,** ancien ingénieur, à Châtillon-sur-Seine.
4 **Beau,** ✱, ✱, professeur au lycée Condorcet, 21, rue de Berne, à Paris.
5 **Bizouard,** notaire à Molesmes.
6 **Bourgeois,** avoué à Châtillon-sur-Seine.
7 **Boutequoy,** ✱, docteur en médecine, président du Conseil d'arrondissement, à Châtillon-s-Seine.
8 **Du Boys,** O. ✱, ancien officier, à Chablis.
9 **Bréon** René, propriétaire à Semur.
10 **Buzenet,** docteur en médecine à Châtillon-s-Seine.
11 **Cailletet** Louis, O. ✱, membre de l'Institut, 75, boulevard Sint-Michel, à Paris.
12 **Causard,** greffier du Tribunal de commerce, à Châtillon-sur-Seine.
13 **Charles,** ancien notaire à Recey-sur-Ource.
14 **Cheurlin,** ancien receveur des postes, à Châtillon-sur-Seine.
15 **Chopin,** agent d'assurances, à Châtillon-sur-Seine.
16 **Constant,** notaire à Montigny-sur-Aube.
17 **Cordier,** docteur en médecine à Baigneux-les-Juifs.
18 **Corot** Henry, à Savoisy.
19 **Couvreux** Lucien, auditeur au Conseil d'Etat, 90, rue de la Victoire, à Paris.
20 **Daguin** Fernand, I. ✱, ✱, 29, r. de l'Université, Paris.

MM.

21 **Espitalier,** receveur des finances à Châtillon-s-Seine.
22 **Des Etangs,** président honoraire du Tribunal civil, à Châtillon-sur-Seine.
23 **Des Etangs** Charles, propriétaire à Beaumont (Aube).
24 **Frérot,** vicaire général à Dijon.
25 **Frérot** Honoré, ✻, négociant à Châtillon-sur-Seine.
26 **Galopin-Labrely,** ✿, juge suppléant au Tribunal civil de Châtillon-sur-Seine.
27 **Gardrat,** direct[r] de distilleries à Melle (Deux-Sèvres).
28 **Gelot,** juge au Tribunal civil de Châtillon-sur-Seine.
29 **Girardot,** notaire à Baigneux-les-Juifs.
30 **Guilleminot,** propriétaire à Laignes.
31 **Habert,** ancien notaire, 80, rue Thiers, à Troyes.
32 **Henry,** meunier à Villiers-les-Moines.
33 **Hézard,** propriétaire à Brion-sur-Ource.
34 **Huguenin,** propriétaire à Nod-sur-Seine.
35 **Ivory** (baron Henri d'), propriétaire à Gyé-s-Aujon, par Saint-Loup (Haute-Marne).
36 **Japiot,** maire de la ville de Châtillon-sur-Seine.
37 **Lancelot,** photographe à Troyes.
38 **Laperouse** Gustave, ✻, ✻, propriétaire à Châtillon-sur-Seine.
39 **Leclerc,** imprimeur à Châtillon-sur-Seine.
40 **Leidié,** avoué à Châtillon-sur-Seine.
41 **Lejeune,** docteur en médecine à Meursault.
42 **Leroy** Arthur, député de la Côte-d'Or, 72, rue de Rennes, à Paris.
43 **Lorimy** Henri, horloger à Châtillon-sur-Seine.
44 **Mamet** Prosper, antiquaire à Châtillon-sur-Seine.
45 **Martin,** ✿, procureur de la République, à Châtillon-sur-Seine.
46 **Martin-Viénot,** propriétaire à Vannaire.
47 **Menuelle,** ancien pharmacien à Châtillon-sur-Seine.
48 **Minot** Georges, industriel à Châtillon-sur-Seine.
49 **Misset,** notaire à Aignay-le-Duc.
50 **Moret,** propriétaire au château de Brémur.
51 **Morizot,** négociant à Châtillon-sur-Seine.
52 **Mortet,** directeur des Forges de Sainte-Colombe.

MM.

53 **Mugnier** Cyprien, conseiller d'arrondissement, à Nesle.
54 **Oudin** Roger, 15bis, rue Moncey, Paris.
55 **Passot,** président du Tribunal civil de Châtillon.
56 **Pignon,** ancien magistrat, à Châtillon-sur-Seine.
57 **Potey** Georges, propriétaire à Minot.
58 **Ribot** Paul, 97, rue de Vaugirard. à Paris.
59 **Rigollot,** pharmacien à Châtillon-sur-Seine.
60 Général **Riu,** C. ✱, I. ✪, à Paris.
61 **Rhône-Converset,** ingénieur à Châtillon-sur-Seine.
62 **Rolle** (Mme), rue du Cirque, à Paris.
63 **Romberg-Nisard** (Mme), 14, rue de Tournon, à Paris.
64 **Sée** Julien, juge au Tribunal civil de Châtillon.
65 **Trin** Georges, percepteur à Savoisy.
66 **Verpy** Albert, ✱, I. ✪, chef de bureau au ministère des finances, 267, rue Saint-Honoré, à Paris.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1890

MM. Combes, sous-préfet, président d'honneur,
Japiot, maire de la ville de Châtillon-sur-Seine, président d'honneur,
Louis Cailletet, membre de l'Institut, président,
Dr Boutequoy, vice-président,
Galopin-Labrely, secrétaire,
H. Lorimy, secrétaire-adjoint,
H. Frérot, trésorier,
G. Laperouse, administrateur,
Passot, —
G. Minot, —
Chopin, —

COMITÉ DE RÉDACTION

MM. Laperouse,
Passot,
Galopin-Labrely

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1891

MM. Combes, sous-préfet, président d'honneur,
Japiot, maire de la ville de Châtillon-sur-Seine, président d'honneur,
Dr Boutequoy, président,
L. Cailletet, membre de l'Institut, vice-président,
H. Lorimy, vice-président,
Galopin-Labrely, secrétaire.
H. Frérot, trésorier,
G. Laperouse, administrateur,
Passot, —
Leidié, —
Chopin, —

COMITÉ DE RÉDACTION

MM. Passot,
Galopin-Labrely.
Leclerc,

PROCÈS-VERBAUX

RÉUNION DE LA COMMISSION DE LA SOCIÉTÉ

La commission de la Société Archéologique et Historique du Châtillonnais s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville de Châtillon, le lundi 23 mars 1891, à huit heures du soir, sous la présidence de M. Boutequoy.

M. le Dr Boutequoy propose de fixer au 24 mai la prochaine assemblée générale. Adopté.

M. Lorimy rend compte des fouilles de Vertault et de l'excursion faite à Nesle, au sujet de sépultures mérovingiennes.

M. le Dr Boutequoy signale l'existence de tumulus près du village de Maisey-le-Duc, et propose que l'exploration en soit faite dans le courant de cette année. Adopté.

M. Galopin-Labrely propose la création de médailles de vermeil, argent et bronze, portant d'un côté les armes de la ville de Châtillon-sur-Seine et de l'autre le titre de la Société ; ces médailles seraient destinées à être offertes aux personnes qui, par leurs libéralités, les services rendus, ou leurs travaux, auraient bien mérité de la Société. Cette proposition est adoptée et la Commission décide qu'elle proposera à la prochaine assemblée générale, pour recevoir ces récompenses, les noms de Mlle Suzanne Barrachin, et de MM. Pion, Serbource et Bompard, instituteur de Terrefondrée.

M. Frérot, trésorier, soumet à l'examen de la commission le projet de budget pour l'exercice 1891. Ce projet est adopté.

Le Secrétaire,
G. GALOPIN-LABRELY.

RÉUNION GÉNÉRALE DU 24 MAI 1891

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR BOUTEQUOY

Les membres de la Société Archéologique et Historique du Châtillonnais se sont réunis en Assemblée générale le 24 mai 1891, dans la salle du Musée de la ville de Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. le Dr Boutequoy, vice-président.

M. Louis Cailletet, membre de l'Institut, président de la Société, n'a pu quitter Paris, où il est retenu par ses travaux scientifiques.

M. le Dr Boutequoy, après avoir déclaré la séance ouverte, s'exprime en ces termes :

Messieurs,

La Société d'Archéologie et d'Histoire du Châtillonnais compte aujourd'hui dix années d'existence. Nous l'avons fondée dans le but de rechercher, de tirer de l'oubli et de réunir, à l'usage de ceux qui seraient tentés de les mettre en œuvre, les documents de toute sorte relatifs à l'histoire de l'arrondissement de Châtillon, et il a été bien entendu que les objets offerts, ou provenant des fouilles, seraient déposés au musée de la ville.

Nous savions que le sol de notre région recouvre en abondance des vestiges des civilisations qui s'y sont succédées et nous avons pensé que des fouilles entreprises avec suite et avec méthode et poursuivies avec persévérance nous mettraient à même de mieux connaître notre

histoire locale et d'en éclaircir les obscurités au-delà même des temps historiques. Les résultats de nos premières investigations nous ont donné sur ce point la plus ample satisfaction.

En effet, notre Société a débuté par la fouille de plusieurs tumulus, choisis parmi ceux que l'on rencontre en si grand nombre, non-seulement dans la grande forêt de Châtillon, mais encore dans les parties boisées du reste de l'arrondissement. Ces sépultures remontent aux temps les plus reculés de l'époque celtique, au commencement de l'âge du fer, et le mobilier funéraire qu'elles nous ont livré en poteries, en parures de bronze et en objets divers, révèle chez nos ancêtres de cette époque une civilisation et un goût artistique déjà très avancés.

Des fouilles pratiquées sur l'emplacement d'anciens cimetières gallo-romains et mérovingiens ne nous ont pas offert moins d'intérêt et nos correspondants nous font connaître, sur différents points de l'arrondissement, des éléments de curieuses recherches, que nous nous proposons bien de ne pas négliger et qui ont été plus d'une fois déjà signalés à votre attention.

Mais, dans l'arrondissement de Châtillon, deux emplacements surtout, le Mont Lassois et la colline de Vertault offrent, au point de vue archéologique, un sujet d'études qui prime tous les autres, par l'importance des fouilles que l'on peut y entreprendre et par l'intérêt des découvertes que celles déjà faites permettent d'y considérer comme assurées.

C'est sur la colline de Vertault principalement que se sont portés jusqu'à ce jour les efforts de la Société. Là, sur une colline qui domine le village de Vertault et qui s'avance comme une sorte de promontoire de plus de deux kilomètres de long, s'élevait, à l'époque gallo-romaine, une ville entourée de fortifications et construite sur les ruines d'une cité plus ancienne. Détruite elle-même à son tour par la force et par le feu, à une date que l'on peut déterminer à quelques années près, si l'on s'en rapporte aux monnaies, en nombre considérable, recueillies, soit dans les maisons, soit dans les couches super-

ficielles du sol, cette ville offre pour longtemps encore un vaste champ d'exploration à la Société Archéologique du Châtillonnais.

Quant au Mont-Lassois, si, par son escarpement et son isolement des collines avoisinantes, à l'entrée de la vallée de la Basse-Seine, il a servi de centre politique et stratégique dès l'époque gauloise et pendant l'époque romaine, la légende et l'histoire sont d'accord pour nous faire connaître le rôle qu'il a joué plus tard, à l'apogée de sa puissance, pendant l'époque féodale, alors que Gérard de Roussillon, retranché dans son fier donjon, tenait en échec les forces de Charles-le-Chauve. Mais le château-fort a disparu, ainsi que les habitations qui s'abritaient sous ses murailles ; et les fouilles que nous avons commencées, soit sur le plateau, soit sur les flancs de la colline, ne laissent pas de doute sur les circonstances qui en ont consommé la ruine. La guerre et l'incendie ont passé par là.

C'est une grosse entreprise sans doute, d'interroger l'une après l'autre toutes les parties de la montagne et de reconstituer son passé historique à l'aide des ruines, des débris et des vestiges de toute sorte, enfouis dans les profondeurs du sol, souvent aussi recouverts d'une mince couche de terre, que des fouilles bien dirigées permettraient de mettre au jour. Mais c'est une tâche qui ferait honneur à la Société et qui est bien faite pour tenter, non seulement ceux qui ont été jusqu'à ce jour nos collègues et nos collaborateurs, mais encore ceux qui, édifiés sur le but utile et élevé que nous poursuivons, voudraient nous apporter le concours de leur savoir et de leur bonne volonté.

Si vous visitez le musée archéologique fondé à Châtillon sur l'initiative et avec la participation de la Société, vous reconnaîtrez sur des rayons et sous des vitrines la part contributive d'objets que nous avons découverts et recueillis, une importante collection de monnaies et médailles, de vases, de bijoux et d'objets d'art; des instruments de travail, des armes des époques de la pierre, du bronze et du fer, même des articles de ménage de l'épo-

que gallo-romaine, dont ceux que nous employons aujourd'hui ne sont guère que l'imitation exacte et à peine perfectionnée.

Vous y remarquerez aussi les dons importants offerts par notre collègue M. Flouest, une très intéressante collection de l'époque de la pierre polie composée de silex et de moulages de silex, de nombreux estampages d'inscriptions relevés par lui dans le canton de Recey ; des objets de diverses époques et notamment des antiquités provenant des cités lacustres, qui, pour être d'une origine étrangère à l'arrondissement, n'en offrent pas moins un grand intérêt.

Citons également une collection d'armes et d'outils en silex dus à la gracieuse libéralité de MM. Martin-Viennot père et fils, de Vannaire.

Le tout mis en ordre, restauré et conservé avec un soin et une habileté qui ne nous permettent pas d'oublier les services rendus à la Société par Emile Humblot, le premier conservateur de notre musée et qui me font un devoir de signaler à votre gratitude son digne successeur, M. Lorimy, qui l'égale par son habileté et son dévouement.

Il appartenait à notre Président, M. Louis Cailletet, de rappeler devant vous l'œuvre accomplie par la Société Archéologique pendant sa première période décennale d'existence. Il avait pour le faire avec compétence une autorité qui me fait défaut et j'éprouve un regret que vous partagez tous de présider cette séance à sa place. Mais notre éminent compatriote poursuit, vous le savez, les savantes recherches qui l'ont conduit, par des procédés aussi simples qu'ingénieux, aux découvertes que sanctionnait récemment l'Académie des Sciences, sur les hautes pressions atmosphériques. Nous regrettons qu'il ne soit pas au milieu de nous et nous sommes unanimes à applaudir à son succès.

M. Frérot, trésorier, présente à la Société le compte administratif de l'exercice 1890, qui est approuvé.

M. Lorimy fait connaître le résultat des fouilles poursuivies sur l'emplacement de Vertilium. Le rapport de M. Lorimy sera publié dans le présent bulletin.

M. Galopin-Labrely présente à la Société le très intéressant travail de M. Potey sur les mines gallo-romaines ou gauloises de la commune de Minot. Il est décidé que ce travail sera également inséré au bulletin. Des remerciements sont adressés à M. Potey.

L'assemblée décide que les fouilles de *Vertilium* seront continuées cette année, et que un ou plusieurs tumulus de la forêt de Châtillon-sur-Seine, notamment parmi ceux qui se trouvent près de Maisey-le-Duc seront explorés.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Deheurle prie la Société d'accepter sa démission. La Société regrette cette détermination et se souvient avec gratitude du concours que M. Deheurle a bien voulu lui continuer depuis bientôt dix ans qu'il a cessé de résider à Châtillon.

Sur la proposition de la Commission, l'assemblée vote la création de médailles d'honneur qui auront pour destination d'être offertes comme témoignage de gratitude, pour les services exceptionnels rendus à la Société, ou d'être décernées à titre de récompense ou d'encouragement aux auteurs de travaux présentés à la Société. Ces médailles, en vermeil, en argent ou en bronze, seront frappées, d'un côté, aux armes de la ville de Châtillon, et de l'autre au coin de la Société.

L'assemblée, désireuse de reconnaître la générosité avec laquelle Mlle Suzanne Barrachin a libéralement contribué à l'installation du musée archéolo-

gique fondé par la Société, décide qu'une médaille de vermeil lui sera offerte.

Des médailles d'argent seront attribuées à MM. Serbource et Pion, pour leur concours dévoué et les services qu'ils ont rendus à la Société. M. Bompard, instituteur à Terrefondrée, recevra une médaille en bronze pour un travail dont un extrait sera inséré au Bulletin.

M. le président donne communication d'une circulaire par laquelle *les fondateurs de la Revue Bourguignonne de l'Enseignement supérieur* réclament l'adhésion des sociétés savantes de la Côte-d'Or, en faveur de la création d'une Université dont le siège serait à Dijon. L'assemblée, considérant que la ville de Dijon s'est fait remarquer de tout temps comme un centre scientifique, artistique et littéraire très important, déclare adhérer à la proposition des professeurs des Facultés, dans le but de créer une Université dans la vieille cité bourguignonne.

L'échange des Bulletins sera proposé entre la Revue Bourguignonne et la Société archéologique du Châtillonnais.

Il est procédé au renouvellement des membres de la Commission.

M. le docteur Boutequoy est nommé président. MM. Louis Cailletet et Lorimy, vice-présidents. M. Galopin-Labrely, secrétaire, M. Frérot, trésorier.

MM. Laperouse, Passot, Leidié et Chopin sont nommés administrateurs.

MM. Passot, Leclerc et Galopin-Labrely sont désignés comme membres du Comité de rédaction.

La séance est levée.

Le Secrétaire, G. GALOPIN-LABRELY.

ÉTAT FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 1890.

RECETTES

Excédant des recettes de 1889	1,324 f. 10
Subvention départementale	300 f. »»
Don anonyme.....................	100 f. »»
Cotisations.......................	650 f. »»
Total des recettes.....	2,374 f. 10

DÉPENSES

Administration et recouvrement	58 f. 45	
Bulletin	539 f. 80	
Fouilles	550 f. 70	1,212 f. 95
Achats d'objets et moulages....	40 f. »»	
Divers, gratifications, voyages	24 f. »»	
Reste en caisse et disponible pour 1891.....		1,161 f. 15

Le Trésorier,

H. FRÉROT.

BUDGET DE 1891

RECETTES

Excédant de 1890	1,161 f. 15
Prévisions :	
Subvention départementale	300 f. »»
Cotisations	650 f. »»
Total	2,111 f. 15

DÉPENSES

Frais d'administration et recouvrement	100 f. »»	1,750 f. »»
Bulletin	500 f. »»	
Entretien et ameublement	200 f. »»	
Fouilles	800 f. »»	
Achats et moulages	100 f. »»	
Divers, gratifications, voyages	50 f. »»	
Il resterait au 31 décembre 1891		361 f. 15

Adopté en assemblée générale, le 25 mai 1891.

Le Trésorier,

H. FRÉROT.



DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ

Subvention du Conseil général, 300 fr.
Anonyme, 100 fr.

BIBLIOGRAPHIE

Ministère de l'Instruction publique, Comité des Travaux historiques et scientifiques

3 brochures :

1° Discours prononcé à la séance générale des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 31 mai 1890, par MM. Maunoir et Léon Bourgeois.

2° *Numismatique de la France*, par A. de Barthélemy, 1re partie. Epoques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne.

3° *L'Epigraphie Chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, par Ed. Leblant.

Mémoires de la Société Académique de l'Aube, 2 vol., années 1889 et 1890.

Mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune, 1 vol., année 1889.

Mémoires de la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire, de Dijon, 1 vol., année 1890.

Mémoires de la Société Eduenne, Autun, 1 vol., année 1889.

Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuses du Diocèse de Dijon, 6 fascicules, année 1890.

De M. Joseph Garnier, archiviste départemental à Dijon : *Inventaire des Archives de la Côte-d'Or*, 1 vol., série C, tome IV.

ARCHÉOLOGIE

Dons de M. Ed. Flouest :

Echantillons de silex taillés, provenant des cavernes du Périgord.

200 fac-similés, ébauches diverses, haches, grattoirs, poinçons, dards, flèches, etc., de l'âge de la pierre polie, d'après les originaux recueillis au Camp de Chassey (Saône-et-Loire).

Fac-similé d'une hache-marteau trouvée à Volnay (Côte-d'Or).

Nucleus en silex du Grand-Pressigny (appelé vulgairement « livre de beurre »).

Objets provenant des stations lacustres de Cortaillod, Auvernier (lac de Neufchâtel) :

1° Haches polies, gaînes en bois de cervidés, poinçons en os de chèvre, etc.

2° Epingles, anneaux, hameçons en bronze.

3° Fragments de poteries.

Moulages de poteries gauloises trouvées dans les cavernes du Gard.

2 débris de statues (mains).

1 débris de chapiteau, époque gallo-romaine (Essarois).

Stèle gallo-romaine, trouvée au Camp de Chassey (Saône-et-Loire), par M. de Longuy (moulage).

Petit autel votif dédié à Silvain (?) trouvé à Nîmes (moulage).

Autel de laraire, portant sur sa face principale l'image du *Dis pater* gaulois ou Dieu au marteau, trouvé à Nîmes, quartier du Cours-Neuf (moulage) ; original au Musée de la Maison-Carrée.

Collection des marques de tâcherons ou signes d'appareillage relevés sur la chapelle de la Corroierie, près Leuglay, XIII[e] siècle (moulages).

Le fac similé d'une inscription commémorative en marbre, existant à l'église de Courban :

Deux angelots dépassant à mi-corps une tablette surmontée d'une queue d'aronde avec attache simulée et portant l'inscription suivante :

MONIN DE COBLANC ET JEHANNE SA FEMME
FIÈRENT FAIRE CESTE CHAPELLE
AU NOM DE MONSEIGNEUR SAINT-JACQUES DE GALICE
L'AN MIL QUATRE CENT ET NEUF
PRIEZ POUR EUX

Bas-relief en pierre avec parties ajourées, représentant une châtelaine en prière ; trouvé dans le vallon de la Cave, à Essarois.

Quantité de moulages et estampages, de pierres tombales et d'inscriptions diverses, relevés principalement dans le canton de Recey-sur-Ource.

2 médaillons existant sur le soubassement d'une ancienne croix à Châtellenot :

Portraits du fondateur et de sa femme (moulages).

Ecusson recueilli dans des décombres à l'église de Leuglay.

Les Armes de la Chartreuse de Lugny, sculptées au-dessus de la porte du verger (moulage).

2 fragments, panneaux bois sculpté (les Evangélistes), provenant de l'église du Val-des-Choux.

1 statuette en pierre, St Jean, époque de la Renaissance.

2 sépias :

1° Vue de la Chartreuse de Lugny, par Bouhot, 1856.

2° Vue de l'oppidum du Châté, près Recey, par Sin Jin de Serres.

Dons de M. Millet, ancn inspecteur des Eaux et Forêts à Châtillon :

Monnaies françaises :
Louis XV, 1/10 d'écu, 1729.
Louis XVI, 1 sol, 1791.
— 1 sol, 1792.
— 2 sols, 1792.

1re République, 1 sol aux balances, 1793.
— 5 centimes, AN 5.
— 1 décime, AN 5.
Napoléon Ier, 10 centimes, N couronné, 1808.
— royaume d'Italie, 1/4 franc, 1811
Joachim Murat, écu de 5 lires, 1813.
Louis-Philippe, 1/4 franc, 1832.
6 monnaies étrangères : billon et nickel.
2 médailles commémoratives.

Don de M. le docteur Lejeune, de Meursault :

Plan du Château de Villaines-en-Duesmois.

Don de M. Baltié, menuisier à Châtillon :

Fragment d'une inscription sur pierre, du xve siècle.

Don de la commune de Nesle :

1 sarcophage mérovingien en pierre, longueur intérieure 1m35. Un des grands côtés ainsi que l'extrémité supérieure sont décorés de stries figurant des triangles et des chevrons. Trouvé pendant les travaux de construction d'un chemin entre Nesle et Coulmier, juillet 1890.

Dons de M. Huchon :

1 gril en fer.
1 crémaillère.

ACQUISITIONS

Deux photographies :

1° Tombeau de *Philippe Pot*, seigneur de la Roche-Nolay et de Châteauneuf, 1428-1494 (Ecole de Claux Sluter). Aujourd'hui au Musée du Louvre.

2° Vue du Château dit des Gendarmes, à Dijon.

1 plaque de cheminée, en fonte, xvie siècle.

LES

MINES GALLO-ROMAINES OU GAULOISES

DE

MINOT

Le passé du village de Minot, par l'époque à laquelle il remonte, mérite d'attirer l'attention sous le double rapport des traditions féodales et des souvenirs religieux. Les documents du Moyen-Age font reculer jusqu'au début du XIIe siècle l'histoire de ses seigneurs, et presque au commencement du XIVe celle de son église. Mais si les anciennes chartes nous révèlent ainsi une série à peu près ininterrompue de noms et de faits d'un haut intérêt local elles sont muettes, en revanche, sur des traces très caractérisées de travaux métallurgiques dont le finage a conservé les vestiges, puissamment gravés sur la surface et dans les profondeurs de ses terrains. Ces énergiques souvenirs matériels sont les seuls restes d'une antique exploitation du minerai de fer, exploitation bien antérieure au Moyen-Age, et qui remonterait vraisemblablement soit aux Gallo-Romains, soit même aux Gaulois.

César ne nous affirme-t-il pas, dans ses commen-

taires, qu'il a constaté l'existence d'un grand nombre de mines en Gaule, et en même temps l'habileté surprenante de nos pères en l'art de les creuser et d'en tirer parti ? (1) On peut dès lors admettre, sans trop de témérité, que les Gaulois ont précédé leurs vainqueurs dans la recherche et la manipulation du minerai ; mais, en ce qui concerne Minot, la certitude ne pourrait s'acquérir qu'à la suite d'investigations spéciales. Il serait utile d'y pourvoir : on a déjà parlé de l'intérêt qu'il y aurait à s'en occuper ; mais tout reste encore à l'état de projet.

Le sujet est donc livré aux archéologues et aux hommes de science : les premiers nous diront ce qu'il faut penser de l'origine réelle de la vieille minière ; les autres sont en situation de nous édifier sur la richesse métallique du minerai que semblent recéler encore les flancs de nos montagnes, et au besoin sur la valeur industrielle des scories dont cette antique exploitation nous a légué des amas relativement si considérables.

On se bornera ici à énumérer et à décrire sommairement les vestiges de ce qui reste aujourd'hui des ***Mines de Minot***.

*
* *

Ces vestiges ne consistent pas seulement en travaux d'affouillements très curieux encore ; en amas sédimentaires dénonçant les emplacements de plusieurs patouillets, et en crassiers d'importance plus ou moins volumineuse ; on peut encore tirer argument du nom même de la localité et des inductions étymologiques auxquelles conduisent les variations

(1) *De bello Gallico.* — Lib. VII. 3. (Siège de Bourges).

orthographiques éprouvées par ce nom à travers les âges. D'autres souvenirs de la vieille métallurgie se rencontrent également dans un certain nombre de *lieux-dits* locaux, et ces appellations caractéristiques nous révèleraient, à ne pas nous y méprendre, l'antique industrie de nos pères, s'il n'en existait d'autre part des preuves matérielles indiscutables.

Il est bon d'ajouter que les territoires de plusieurs villages voisins comptent également de remarquables restes de travaux miniers contemporains de ceux de Minot.

I

TRAVAUX D'AFFOUILLEMENT

L'épaisseur de la forêt communale de Minot a préservé de la destruction ce qui existe encore des travaux relatifs à la recherche du minerai de fer.

Les affouillements les plus remarquables affectent la forme de puits sensiblement verticaux, d'un diamètre très irrégulier, mais ne dépassant pas un mètre ; d'une profondeur variable et difficile à déterminer, en raison du danger qu'il y aurait à s'y introduire. La plupart de ces puits sont comblés en partie. Certains autres présentent, sur divers points du fourré et à ras du sol, une ouverture de caractère inquiétant : l'un d'eux surtout, un véritable précipice dont rien n'annonce l'approche, est situé presque au beau milieu d'une *ligne* séparative, où son orifice béant pourrait entraîner de lamentables accidents (1).

Le plus vaste de tous, qui a servi pendant long-

(1) La prudence la plus élémentaire exigerait que ces puits fussent comblés ou tout au moins entourés d'une barrière protectrice.

temps à la voirie des cadavres d'animaux domestiques, doit évidemment une partie de son étendue à l'effritement de ses parois, et cette décomposition est imputable à la nature gélive de la roche où il s'est trouvé creusé.

Cette facilité de la roche à se laisser désagréger par les agents atmosphériques se manifeste presque partout avec la plus grande intensité. Les modifications qu'elle a apportées à l'ancien état de choses sont considérables, et l'enlèvement préalable de tous les débris qu'elle a amoncelés, ou des sections de couches qu'elle a fait péricliter, ne serait pas une des difficultés les moins sérieuses des vérifications qu'on voudrait tenter.

Ces puits verticaux sont à peu près tous groupés dans le canton du bois communal de Minot, jadis dénommé *Bois-des-Creux-Maupertuis*, et sis sur le point culminant de la montagne. (1)

D'autres fouilles ont été pratiquées presque à fleur du sol, pour se continuer, plus ou moins horizontalement, sous un banc rocheux qui recouvrait le gisement de la couche exploitable. L'excavation appelée *Cave Matignon* et le grand affouillement voisin, situés à proximité des Creux-Maupertuis, revêtent l'aspect de ce genre de travaux, peut-être moins profonds, et qu'on retrouve encore sous une forme plus saisissante au canton appelé *Bois-des-Creux* (2).

Sur ce dernier point, la forêt communale de Minot recouvre un côteau où commence à se creuser la

(1) Coupes nos 14 et 15. Ce vieux mot français *pertuis* qui veut dire : *Trou que l'on fait en forant, passage étroit, gaîne resserrée par laquelle on arrive,* n'est-il pas lui même un indice de l'ancienne destination ?

(2) Masse du *Fremiet*, coupe n° 11.

combe dite de *Velbret*. Il semble que l'exploitation, après s'être emparée de tout le fer à sa portée au niveau du sol, ait continué d'en poursuivre la recherche sous l'affleurement du banc de roche voisin, et y ait formé des cavités dont il serait peut-être possible d'explorer l'étendue, après toutefois qu'un travail préparatoire de déblaiement en aurait agrandi l'entrée.

L'une de ces cavités, que la présence supposée des lapins sauvages avait plus particulièrement désignée aux convoitises d'un braconnier, reçut un jour sa visite ; il se glissa jusqu'à une sorte de chambre assez haute pour qu'un homme pût s'y tenir debout. Malheureusement les sifflements de plusieurs vipères dont l'incursion de l'importun avait troublé la quiétude, abrégèrent outre mesure l'exploration, rendue déjà trop laborieuse par suite de l'étroitesse de l'entrée et de l'obscurité du souterrain.

Près de cette même fouille, le sol a été vigoureusement remué : des quartiers de roche ont été déplacés, et de toutes parts on voit des vides s'ouvrir sous les bancs voisins ; toutefois, les éboulements empêchent d'en apprécier l'étendue et la forme.

Un peu plus haut, sur le même coteau, existe une cavité qui paraît considérable, mais dans laquelle il est impossible également de pénétrer. Ces décombres amoncelés par les désagrégations supérieures l'ont rendue inaccessible, en ne laissant subsister, sous le banc de roche que recouvrait la couche ferreuse, qu'un méat longitudinal allongé et en même temps d'une extrême étroitesse (1).

(1) En commençant notre description des excavations minières par les *puits*, et en la terminant par les affleurements, nous avons voulu graduer les choses

D'autres vestiges ont évidemment existé sur le finage de Minot, comme nous l'attestent les anciens noms de certaines contrées ; mais le danger que devaient présenter pour la plupart ces différentes excavations, les aura fait prudemment combler ou recouvrir de solides matériaux. Quant aux travaux moins profonds, leurs déblais auront disparu dans les nivellements successifs auxquels les progrès de la culture ont soumis les parcelles susceptibles de production rémunératrice.

II

PATOUILLETS

A peu de distance des creux de mine des bois communaux de Minot, on peut constater deux emplacements de *Patouillets* ou *Laveurs*. L'un d'eux, situé sur la métairie du Fays (1), a été découvert par le propriétaire de ce domaine, M. Porteret, instituteur à Moitron, à l'occasion d'importants travaux d'assainissement. L'auteur de cette note doit à l'obligeance de M. Porteret un échantillon très démonstratif du sédiment ferreux qui marquait, à plus d'un mètre de profondeur sous le niveau du sol, la place attribuée à ce laveur. Cet échantillon a d'autre part ceci de particulier qu'il porte, très finement moulées, les empreintes d'une feuille de saule et de plusieurs brins de l'herbe appelée *Carex*, vulgairement *Laîche*. Ces différents feuillages, tombés sur la surface

par rang d'importance, en partant des vestiges les plus accusés. Il est certain que les affleurements ont été tout d'abord exploités jusqu'au moment où leur éloignement dans le sein de la montagne a nécessité un plongement vertical destiné à en retrouver la continuation.

(1) Dépendance de Minot : Ouest du finage.

boueuse du sédiment à peine tassé, y ont imprimé leur forme exacte en traits d'une incroyable délicatesse; puis ils se sont désagrégés dans une lente décomposition, laissant aux siècles le soin de durcir boue et empreintes...

A proximité d'un crassier au sujet duquel nous aurons incessamment à revenir, et qui se trouve en aval de la combe de Velbret, existent les traces d'un second patouillet, dont la situation précise ne peut cependant être rigoureusement déterminée. La présence de cet autre laveur est affirmée par plusieurs échantillons d'un dépôt minier très caractéristique.

Les sous-sols du territoire de Minot recouvrent assurément beaucoup d'autres endroits consacrés jadis au lavage du minerai; le hasard d'un défoncement peut seul les révéler, en en ramenant les vestiges au jour, au moment où personne n'y songera.

III

CRASSIERS

La combe de Velbret, déjà citée, contenait autrefois un étang dont le nom subsista jusque dans les désignations des états de section du cadastre de 1791. La chaussée de cet étang a disparu, mais, près de son emplacement, existe un amas considérable de scories dont les échantillons présentent un intérêt particulier, si l'on en croit la réelle surprise des personnes compétentes auxquelles l'occasion s'est offerte d'en présenter. Ces crasses semblent indiquer une industrie rudimentaire et qui n'aurait extrait du minerai qu'une portion relative de ses éléments utiles,

leur aspect, d'un noir un peu mat, rappelant celui de la fonte nettoyée à la *mine de plomb*, révèlerait une assez forte proportion d'un silicate de fer réfractaire à la rouille. Le crassier de Velbret affecte encore un cube important, malgré l'aplanissement successif causé par le passage réitéré de la charrue.

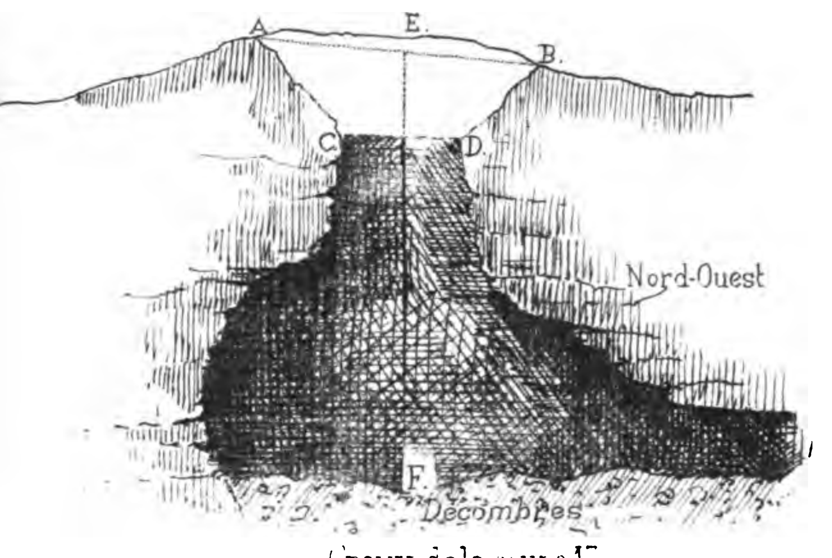
Un autre dépôt de scories doit exister sous le pré de la combe dite de *Lourosse :* quelques échantillons, trouvés dans les terres adjacentes, présentent l'aspect d'une croûte granulée, de nuance rubigineuse. Plusieurs de ces scories contiennent des fragments de bois et de charbon qui ont acquis, avec les siècles, la dureté d'une véritable fossilisation.

Des crasses de même genre se rencontrent presque dans toutes les contrées du finage, aussi bien *dans le haut des plaines* que dans les accidents de terrain de niveau inférieur ; cependant elles se voient principalement aux lieux-dits : les *Fourches*, *la Côte de Combe-Servin*, *les Terrasses*, *la Côte de Récille*, *l'Ecarmoy* (1), *Pré a moy*, *les Petits-Vaux*, *Pré Maran*, et dans les sous-sols des chenevières de *Meix Derepas*.

Ces chenevières, qui sont contiguës au village de Minot (2), recouvrent, paraît-il, les ruines d'un quartier détruit de l'ancienne agglomération ; or, un défoncement pratiqué récemment en vue d'une plantation d'arbres fruitiers, y a fait découvrir, à 0m80 de profondeur environ, une voie dont l'encaissement est pavé d'un épais lit de scories provenant d'une forge dite « à la Catalane ».

(1) Les anciens documents disent *Escharremoy*.

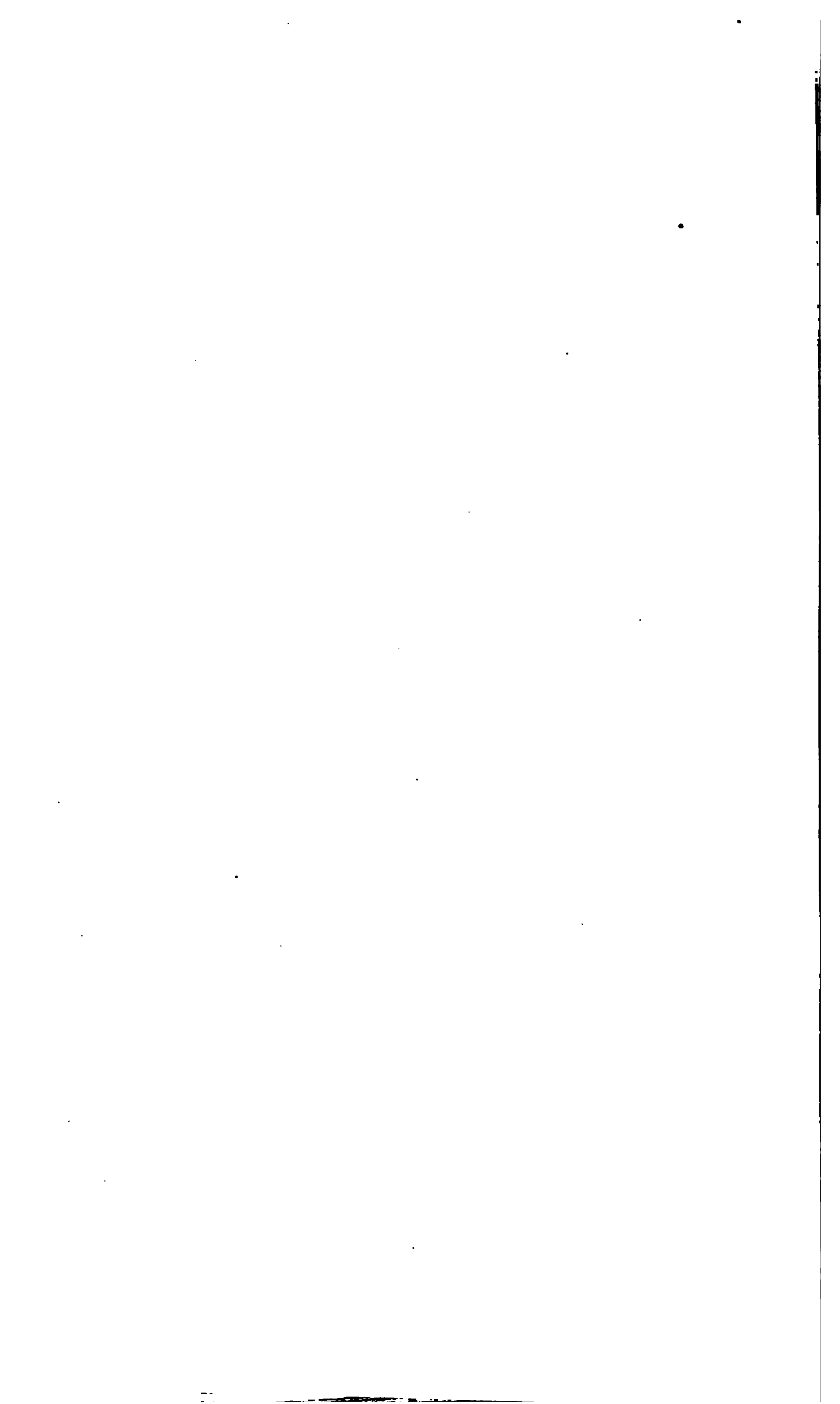
(2) N.-N.-O. du village.



Creux de la coupe 17.
Ouverture supérieure en AB. 2m50 sur 1m50
en CD 1m. Hauteur en E F. 4 m 50
au Nord-Ouest amorce de galerie



Coupe théorique d'une cavité du bois des Creux



IV

SOUVENIRS RAPPELÉS PAR LES LIEUX-DITS DU VILLAGE ET LE NOM DE MINOT LUI-MÊME

Ce qui précède offre une suite intéressante de souvenirs matériels qui, certes, semblent n'avoir rien d'équivoque ; mais si l'on parcourt la liste des anciens noms des contrées du village, une certaine quantité de ces appellations viendront rappeler, d'une manière très expressive, la poursuite ou le traitement du minerai de fer. Est-il besoin de commenter les désignations de *Combe-des-Forges* (1), de *Bas-des-Forges* et de *Combe-Ferret,* qui indiquent le fer et son exploitation ? L'idée d'excavation, de trou, de puits, de carrière, est répétée à satiété dans les états de section de 1791 ou les documents notariés des siècles qui ont précédé le nôtre. Citons brièvement : le quartier du village dit *des Creux*, jadis des *Crots ;* le *Vieux-Trou-de-la-Buge ;* les *Grands-Goullots ;* les *Margelles* (2) ; les *Poisets* (3) ; le *bois de Fremiet* (4) ; la *Combe-Fouilleron ;* la *Fosse-Joseph* (5) ;

(1) Vis-à-vis de la *Combe des Forges*, sur le territoire limitrophe d'Etalente, existait jadis une chaussée dont le déblaiement a mis au jour des ruines informes. Dans les débris qui jonchent encore l'emplacement de l'ancienne chaussée, on distingue deux sortes de scories absolument différentes : les unes sont de même aspect, et sans doute de même composition que celles de Velbret et de Loûrosse ; les autres affectent une apparence vitreuse, identique à celle des tessons de bouteilles de couleur foncée ; elles ne contiennent d'ailleurs pas la moindre parcelle de fer.....??

(2) Sens de Puits.

(3) *Puteoli :* puits.

(4) *Freumiæ*, nom patois d'une fourmilière.

(5) En haut d'un plateau.

la *Fosse-Gérard* (1) ; le *Creux-Viard* (2) ; les *Crots-Gelin ;* les *Abîmes* (3) ; le *Perret* (4) ; la *Perrière Maignaê* (5) ; les *Taissonnières* (6), etc.

Peut-être pourrait-on joindre aux noms qui précèdent ceux du *Puits-de-Charmes* et du *Puits-de-Veroilles*, excavations verticales d'où s'échappent les eaux souterraines par les temps de crue, et qui ne sont vraisemblablement que d'anciens trous de mine incomplètement obturés par des quartiers de roche.

Il ne serait pas trop téméraire de voir, dans la *Combe-Brûlée* et les *Champs-Noirs*, des terrains auxquels la présence des scories a longtemps donné une nuance caractéristique.

Le nom de Minot lui-même, en patois *Méniœ*, ou *Miniœ*, indique trop clairement la *miniaria* pour qu'il soit à propos d'insister (7). Cependant n'est-il pas singulier que cette appellation de *Miniœ*, si fidèle-

(1) La *Fosse Gérard* est un trou circulaire et profond où disparaissaient autrefois les eaux du *Ru-Dolent*, ruisseau de Minot : Cette excavation a été recouverte d'une dalle ; on la retrouverait facilement au pré appelé *Préamoy*.

Il existe dans le village une foule d'autres puits de même genre qui servent à débarrasser certaines maisons et leurs dépendances de l'excès des eaux pluviales.

(2) Sis au quartier *du Mont* de Minot.

(3) Près du Vallon de Groême.

(4) *Perret* ou *Perrière* indique une *carrière* ou une *excavation*. Ce lieu-dit est sis en haut d'une plaine, où n'existe pas la moindre trace de déblai : On y a trouvé une certaine quantité d'éclats de silex.

(5) Ancien nom de la *Combe Maguin*, jadis *Magnin :* à remarquer : la ressemblance de *Maignæ* et de *Miniæ*, nom patois du village.

(6) Repaires de *Taissons* ou de blaireaux. Excavations horizontales maintenant disparues et qui marquaient l'emplacement d'anciens affleurements.

(7) Ceci sera démontré très savamment par le Glossaire Etymologique en cours de publication, de M. l'abbé J. Bourlier (Bulletin d'archéologie du diocèse de Dijon). D'après le même travail, une grande quantité des noms de lieux-dits de Minot, dont le sens nous échappe aujourd'hui, confirmerait, aussi solidement que les précédents, l'existence des mines anciennes.

ment léguée par les idiomes romans au patois indigène, ait été aussi peu comprise par les clercs du Moyen-Age, et cela, malgré la transmission tenace d'une prononciation qui en révélait si manifestement le sens étymologique?

Il est à croire que les souvenirs de l'antique industrie locale avaient totalement péri sous l'orage des invasions barbares, aux destructions desquelles s'était ajouté l'oubli de plusieurs siècles. D'autre part, les vestiges matériels principaux de l'exploitation minière avaient sans doute disparu : ce qui en restait n'avait plus aucune signification intéressante pour les populations misérables et ignorantes de ces temps obscurs !...

Aussi le nom de ***Miniæ*** se traduira-t-il, contre l'habitude des clercs, par un mot dépourvu de sens : ***Minieium***, lequel se transformera bientôt en ***Migneium***, par suite de l'introduction du ***gn*** mouillé dans la langue écrite. ***Migneium*** fera place à son tour à ***Mignotum***, qui sera la dernière forme latine du nom admis. Parallèlement à ces variations, la langue polie, écrite ou parlée, fera subir au vieux nom de ***Miniæ*** des changements caractéristiques qui donneront successivement : ***Mignoud***, ***Mignoul***, ***Mignou***, ***Migno***, ***Mignot***, ***Miñot*** et enfin ***Minot***. Après toutes ces évolutions, dont la divergence n'est qu'apparente, le nom du village recouvre enfin, dans sa dernière forme orthographique ou parlée, le radical original ***Min***, qui affirmait jadis sa parenté avec la ***miniaria*** primitive.

Les chenevières du ***Meix-Derepas***, où se trouve la voie pavée de scories dont il a été question déjà, sont limitées, à l'Ouest, par un chemin qui portait jadis

le nom de ***Rue-du-Maignon*** (1). Cette appellation lui provenait évidemment de ce qu'elle reliait le village de Minot au ***Maignon***, emplacement d'une mine importante, située à proximité et en amont du moulin actuel.

Le nom du Maignon est resté attaché à une belle roche qui laisse échapper de sa base la source pérenne de la rivière appelée Dijenne, tout en délimitant les territoires de Minot et de ***Saint-Broingt-les-Moines*** (2).

L'exploitation dont le Maignon nous rappelle la mémoire peut seule nous expliquer la quantité de vieux chemins, sans utilité actuelle, qui sillonnent l'extrémité de la croupe montagneuse dite de la ***Buge***, principalement du côté du Nord (3).

V

VESTIGES MINIERS DES VILLAGES VOISINS

On constatera, sans trop d'étonnement, que les antiques minières dont les souvenirs sont si abon-

(1) *Rue du Maignon : rue qui va au Maignon*, comme on dit : *rue de Beneuvre, rue qui conduit dans la direction de Beneuvre*. En écrivant *Ménion* ou *Minion*, il n'est pas besoin d'appuyer sur l'analogie de cette prononciation avec celle du nom patoisé de Minot. L'ancien langage du pays disait : *Mainnion*.

(2) La *Roche du Maignon* est située sur le finage extrême de Saint-Broingt-les-Moines. Il en est question dans plusieurs anciens dénombrements de la seigneurie de Minot, à l'occasion de la déclaration des confins d'un pré sis en amont du Moulin-du-Vaux.

(3) La Rue du Maignon est avantagée d'un petit puits renommé pour la fraîcheur et la pureté de son eau. Ce puits s'appelait, il n'y a pas cent ans, *Puits de la Rue du Maignon*. Aujourd'hui, par suite d'une interversion qui dérouterait la recherche la plus persistante, si l'on n'était au courant de l'ancien nom de la rue, la vieille *Voie-du-Maignon* est dénommée cadastralement : *Rue-du-Puits-Mignon* !!...

dants à Minot, ont étendu leur exploitation sur les villages environnants. A Moitron, principalement, se rencontrent de nombreuses et remarquables traces de cette même industrie qui recherchait et fabriquait le fer, notamment dans les broussailles des *Creux-Miniet* et dans les bois du *Fays-aux-Anes* et du *Breûleû* (1).

Il s'agit, la plupart du temps, d'excavations en forme de tranchées de 2 à 3^m de profondeur, de 7 à 8^m d'ouverture supérieure, aboutissant à une roche sous laquelle s'introduit la galerie souterraine d'exploitation. La *Cave-du-Breûleû* présente surtout une physionomie pleine d'intérêt. Un explorateur, plus curieux qu'expérimenté, s'y est engagé jadis et a pénétré, non sans quelque difficulté, à une assez grande profondeur ; mais la crainte très légitime de tomber dans quelque précipice, lui a fait assez rapidement rebrousser chemin (2). Sans l'habitude invétérée, qu'ont les cultivateurs de Moitron, de jeter dans la tranchée du Breûleû les cadavres de leurs bestiaux, l'orifice de cette curieuse excavation minière aurait conservé un aspect fort original, qu'un peu de travail de déblaiement lui rendrait, tout en facilitant singulièrement son exploration.

Les *Creux-Miniet* ont une apparence identique à celle de la Cave-du-Breûleû ; quant au bois dit du Fays-aux-Anes, il est littéralement couturé de tranchées d'origine évidemment minière.

(1) Appelé souvent le *Brûleur* (!), sens admis du mot patois *breûleû*.

(2) D'après une tradition d'origine inconnue, les vieillards de Moitron assurent que les souterrains, dont la *Cave du Breûleû* est une entrée, communiqueraient, à travers les sous-sols profonds, avec une excavation située au lieu-dit *Combe Barrot*, près de la ferme de la *Galopine* (territoire d'Aignay-le-Duc), c'est-à-dire à plus de trois kilomètres du Breûleû.

Les sols de certaines contrées de Moitron renferment des échantillons de scories analogues à celles qu'on trouve sur le finage de Minot. On en constate la présence principalement en la *Combe Epachenet*, aux *Montants du Bressiot*, en *l'Hallier*, etc.

Moitron compte également des lieux-dits très expressifs ; sans revenir aux *Creux-Miniet* dont la consonnance est assez significative, on peut y ajouter : les *Prés des Forges*, la *Planche des Mines* (1), le *Bois des Ferrières*, la *Côte Maigné* (2), les *Creux de Mine*, la *Forge* (3), etc.

*
* *

Sur le finage de Beneuvre, presqu'au niveau supérieur de la plate-forme boisée appelée *Tête-de-Faye*, existent des fouilles horizontales dont l'altitude paraît être sensiblement la même que celle des vestiges miniers des bois communaux de Minot. Sous le banc de roche trouée qui soutient le haut du plateau, s'insinuent un certain nombre de galeries affectant des directions aussi variées qu'irrégulières. L'orifice de ces travaux est partiellement obstrué par des quartiers de pierre qui en rendent l'accès difficultueux. Néanmoins on affirme que ces souterrains furent explorés par deux chasseurs en quête

(1) Ancien nom de la passerelle qui a précédé le pont du vieux *Chemin de Minot*. Ce pont, qui a été construit peu de temps avant la Révolution, permet de traverser le modeste cours de la Dive, ruisseau de Moitron.

(2) La *Côte Maigné* descend du village de Moitron aux *Prés des Forges*.

(3) Les *Creux de Mine* étaient une contrée située entre les *Climards* et le *Feu des Meurgers* : *La Forge* se trouvait entre les *Magenettes* (maisonnettes) et la *Combe au Fèvre*. L'un et l'autre lieu-dit sont très éloignés des *Creux Miniet* et des *Prés des Forges*, et ne doivent pas se confondre avec ces derniers.

de blaireaux, mais qui ne s'engagèrent très probablement que dans la partie la plus rapprochée de l'ouverture.

Le côteau que domine ces affouillements porte les traces de tranchées encore assez profondes, qui desservaient sans doute d'autres mines d'un niveau moins élevé ; mais l'entrée de ces dernières a été recouverte par les rocailles provenant de la dissociation des sols supérieurs : la pente est jonchée, par places, de matériaux d'aspect brunâtre ou ocreux, annonçant la présence immédiate du minerai (1).

Détail important à noter : Dans les anciens états de section de la commune de Beneuvre, la contrée avoisinant le Bois de la Faye est dénommée : ***Les Petus*** (P'tu) ou ***Pertuis de Faye.***

* * *

Saint ***Broingt-les-Moines*** a une Combe ***Mignet*** ou ***Mignot***, en amont de la ferme de ***Villarnon.***

Fraignot, de son côté, a le ***Plein des Forges*** (2), et si nos recherches s'étendaient au-delà des limites que nous avons cru devoir nous imposer, nul doute que des investigations méthodiques n'amèneraient la découverte d'une série d'appellations ou de traces matérielles attestant une industrie des plus actives et d'un très considérable développement.

(1) ***Tête de Faye*** est un lieu-dit très rapproché des terres de Minot. A proximité de ce sommet est un autre plateau dépendant du finage de Minot, et qui est couronné par la partie méridionale du bois dit ***de la Chappe.*** Dans le voisinage du faîte on remarque de considérables déblais qui sont assurément de même origine que les fouilles de ***Tête de Faye ;*** mais la nature gélive de la roche a défiguré les saillies et comblé les orifices.

(2) Ce lieu-dit est ignoré des habitants actuels de Fraignot. Il se rencontre dans les anciens terriers de la commanderie de Montmorot.

Deux saumons de fer très pesants, ayant absolument la forme de ceux que l'ingénieur Quiquerez a recueillis en abondance dans les forges gauloises du Jura suisse, n'ont-ils pas été rencontrés à l'intérieur d'un amas de pierres entassées comme celles d'un tumulus, dans un des bois communaux d'Essarois (1)? On ne peut que regretter la disparition de ces précieux spécimens d'une ancienne fabrication locale, malheureusement égarés aujourd'hui...

*
* *

Les terrains de Minot accusent en général, par leur couleur rougeâtre et les rognons de minerai qui s'y rencontrent fréquemment (2) la présence dans le sol arable d'une certaine quantité de fer.

Ces rognons qui se détachent du sous-sol et que la charrue ramène à la surface, se présentent sous la forme plus ou moins sphérique d'un groupement de cristaux octaèdriques ou cuboïdes dont une partie trahit seule la cristallisation, tandis que le reste demeure confusément engagé dans la masse. L'aspect est celui du fer oxydé hydraté, mais il provient vraisemblablement d'une épigénie, et l'élément métallo-génique a dû originairement se présenter sous forme de pyrite. La formation géologique à laquelle il se rattache est l'oolithe inférieure : on sait qu'elle compte parmi les plus ferrifères. Les riches et célèbres gîtes de la Moselle en font notamment partie.

Les grains de minerai libres ou empâtés dans une

(1) Renseignement communiqué par M. Ed. Flouest.

(2) Principalement dans la plaine de la métairie du *Petit-Lourosse*, aux combes *Jean Berger* et de *Préjelé*, et au *Comet Bonnier*. M. René Bréon en a analysé plusieurs échantillons, qui contiennent de 60 à 62 0/0 de fer métallique.

gangue calcaire que charrient certains ruisseaux à proximité de leur source, démontrent à leur tour que les profondeurs des montagnes voisines cachent indiscutablement une certaine masse de fer hydroxydé (1).

Mais ce minerai est-il exploitable et suffisamment riche ? La question a son importance, et des fouilles savamment dirigées peuvent seules renseigner à ce sujet.

Ces antiques minières, à qui le vieux Miniæ doit le nom qui rappelle les labeurs de nos ancêtres gaulois, réserveront-elles encore à la région un élément si désirable de travail rémunérateur et de richesse ? Les lignes qui précèdent auront-elles le don d'aiguiser la curiosité des savants et de provoquer des investigations sérieuses (2) ?

C'est le plus vif désir de l'auteur de cette note : D'ailleurs, si des découvertes probables mettent une fois de plus en relief le passé de son cher village natal, il espère qu'il pourra en résulter également un réel profit pour la science historique, et même, qui sait ? pour l'utilité générale !...

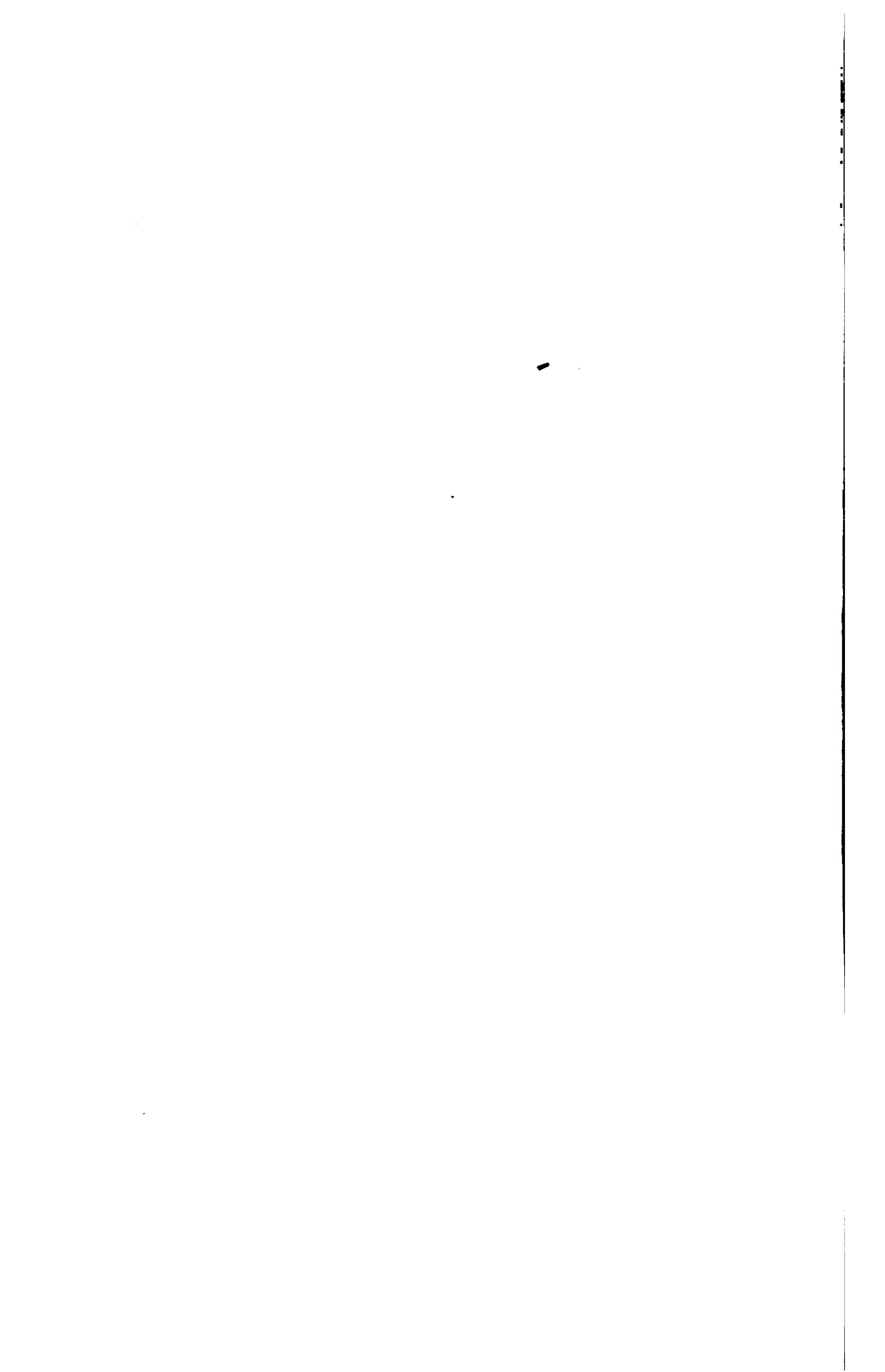
Georges POTEY.

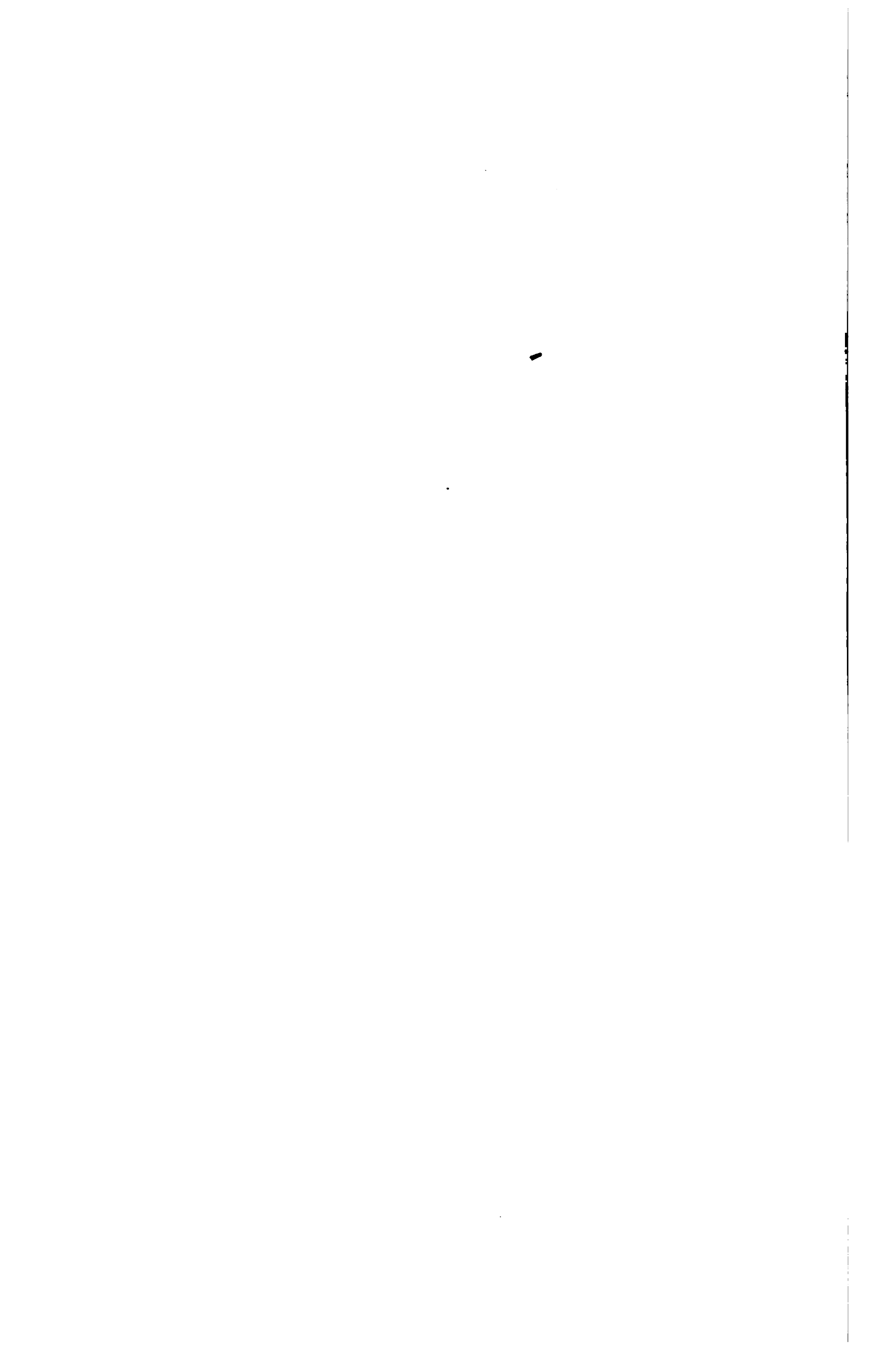
(1) Il en existe de très jolis spécimens provenant de la Combe de Lourosse.

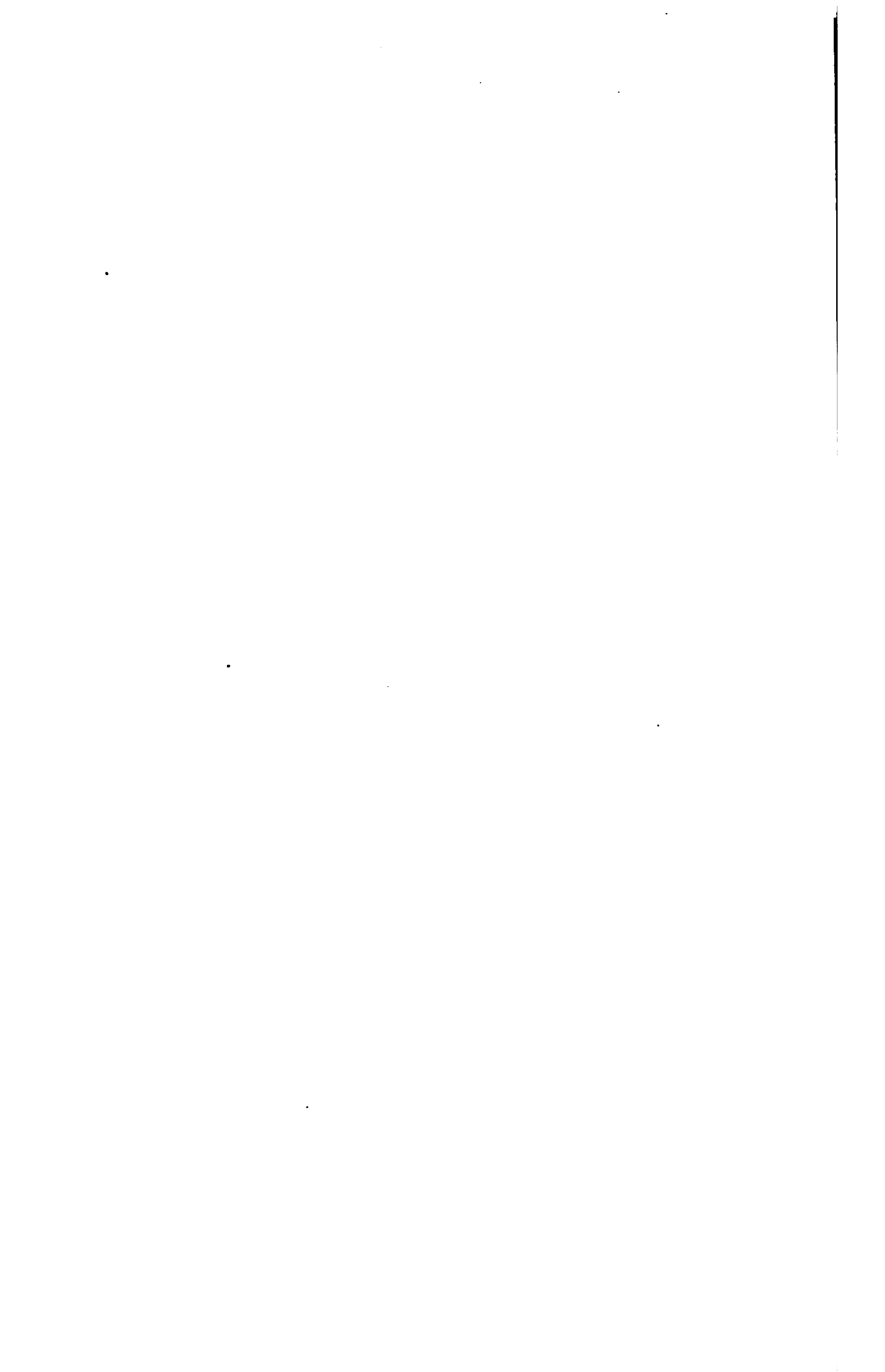
(2) Celui qui a rédigé ce petit travail possède de beaux échantillons des minerais et des scories dont il a été fait mention dans le cours de la note : il s'empressera bien volontiers d'en mettre la plus grande partie au service des minéralogistes qui désireraient les connaître.

Les plus beaux spécimens de minerai proviennent de M. *Léopold Magnin*, cerclier à Minot, qui s'est associé nombre de fois à l'auteur, avec l'obligeance la plus amicale et la plus désintéressée, pour la reconnaissance des puits et la recherche des échantillons.

N. B. — Le dernier minerai trouvé dans les bois communaux de Minot (coupe 14) *a été analysé par M. René Bréon, qui en a titré le fer métallique à la proportion de 56,40* °/o.







RAPPORT

SUR LES FOUILLES FAITES PAR LA SOCIÉTÉ

AU MONT-LASSOIS ET A VANNAIRE

Les fouilles entreprises par la Société en novembre 1889, sur le Mont-Lassois, avaient pour but de reconnaître l'importance du cimetière existant sur le plateau inférieur et de dater les sépultures qu'il renferme, et aussi la recherche des fondations d'un mur d'enceinte dont un exhaussement, visible sur l'arête de ce même plateau, laissait supposer l'existence.

Avant d'aborder ces travaux, M. le Président donna l'ordre de déblayer l'intérieur de quelques-unes des chambres mises à découvert par la Société, en 1881, sur le plateau supérieur. Ces recherches n'ayant donné aucun résultat, furent abandonnées presqu'aussitôt.

La partie basse de la montagne qui porte la petite église Saint-Marcel, fut alors sillonnée de tranchées en divers sens ; on reconnut tout d'abord, dans le voisinage du cimetière actuel, une excavation de forme irrégulière, creusée dans le roc et contenant

de nombreux fragments de cercueils en pierre ; à quelques mètres de là, dans l'axe N.-O. du plateau, le sol, ayant paru remué sur une assez grande surface, fut fouillé, et l'on rencontra, à une profondeur de deux mètres, une couche de chaux de 40 centimètres d'épaisseur ; immédiatement au-dessous de cette couche s'en trouvait une autre composée de cendres et de charbons.

On se trouvait donc en présence d'un four à chaux abandonné en pleine charge. Cette sorte de puits, taillé dans la roche, a été entièrement déblayé ; il affecte la forme carrée et mesure de 4 à 5 mètres de côté. La quantité de chaux extraite peut être évaluée à 5 ou 6 mètres cubes.

Il est à remarquer qu'aucune prise d'air, aucun accès pour l'alimentation du foyer n'existaient dans cette fosse. Par quel moyen le feu était-il entretenu ?

Sépultures. — Des ossements brisés et en désordre, traces évidentes de fouilles antérieures, ont été trouvés en divers endroits; une grande partie du plateau présente de petites dépressions provenant vraisemblablement de l'enlèvement de sarcophages, aussi les sépultures découvertes dans ces dernières fouilles sont-elles en très petit nombre : deux seulement, faites à même le sol, ont été trouvées intactes; malheureusement aucun objet mobilier, aucun débris de poterie n'accompagnait les squelettes, l'état de désorganisation des ossements permet seul de les faire remonter à une assez haute antiquité.

En pratiquant une des tranchées destinées à la reconnaissance du mur d'enceinte, les ouvriers mirent à découvert un cercueil en pierre placé parallèlement à l'assise de ce mur et en dehors.

L'auge, d'une fabrication grossière, est formée de deux parties juxtaposées, sa longueur extérieure est de 1^{m}90, sa largeur de 0^{m}60 ; l'épaisseur moyenne des parois est de 8 centimètres.

Le fond présente une légère élévation à l'endroit où reposait la tête, une petite creusure existe, au contraire, à l'autre extrémité. Quelques pierres informes, trouvées pêle-mêle sur le squelette, avaient sans doute tenu lieu de couvercle ; les ossements ont été trouvés dans leur position naturelle.

Il a été recueilli dans cette sépulture une boucle d'oreille en argent d'un type essentiellement mérovingien ; elle se compose d'un anneau de 0^{m}018^{m} de diamètre, ouvert et terminé à une de ses extrémités par un polyèdre dont les faces ont été diamantées au burin ; la fermeture s'opérait par simple rapprochement, l'extrémité amincie de l'anneau venant reposer sur la face supérieure du polyèdre (1).

Il y a lieu de croire que ce sarcophage qui, par sa forme parallélipipède, paraît remonter aux premiers siècles de notre ère, a été utilisé pour une seconde inhumation à l'époque gallo-franque.

Mur d'enceinte. — Une suite de petites tranchées, faites perpendiculairement à l'arête du plateau, permit de reconnaître, sur une assez grande longueur, l'assise du mur supposé.

Cette assise se trouvait formée naturellement par la roche qui, sur une largeur d'un mètre environ, a partout présenté une surface plane ; le côté extérieur est coupé à pic.

Des pierres d'une nature étrangère à celles

(1) Malgré des recherches minutieuses, la seconde boucle, devant former la paire, n'a pu être trouvée.

fournies par la montagne se sont rencontrées sur toute cette ligne (1), il y a donc bien eu de ce côté une muraille défensive, mais il est difficile de préciser l'époque à laquelle elle existait; toutefois la découverte, en dehors de cette enceinte, de la sépulture dont il vient d'être question, indique qu'elle était déjà ruinée à l'époque mérovingienne.

Le temps continuant à être propice, les travaux furent continués sur le versant Ouest de la montagne, dans une friche mise gracieusement à la disposition de la Société par M. Cécile-Gérard, maire de Vix.

Là, dans un terrain très bouleversé et renfermant des matériaux de toutes dimensions, on ramassa une quantité de grands clous (40 environ), semblables de tout point à ceux recueillis dans les fortifications gauloises de *Vertilium*.

Il est supposable que ces clous, ainsi que les pierres rencontrées presque à la surface du sol, proviennent des ruines du mur d'enceinte qui défendait l'*oppidum* gaulois situé à quelques mètres plus haut, au sommet du mont (2).

Il nous semble utile que de nouvelles fouilles soient faites sur différents points du pourtour de la montagne, elles permettraient sans doute d'être plus

(1) M. Martin-Viénot, qui a bien voulu surveiller ces fouilles, affirme qu'elles proviennent d'Etrochey.

(2) Des fouilles antérieures faites dans le même climat, mais sans aucun but scientifique, avaient déjà révélé l'existence de ces clous-fiches, trouvés en nombre assez considérable. M. l'abbé Bourceret, dans une note manuscrite rapportée par Mignard, s'exprime ainsi sur cette découverte : « J'ai vu tirer de grosses chevilles de fer, longues de 6 à 7 pouces, des anciennes fondations du château ; on ne sait point à quel usage étaient employées ces chevilles qu'on y trouva en si grand nombre. »

Voir Mignard, *Recueil d'Etudes archéologiques dans le pays de la Montagne*. — *Excursions dans la Bourgogne septentrionale*, p. 5.

affirmatif sur l'existence, en ce lieu, de ces fortifications composées de bois et de pierres, et dont les spécimens sont aujourd'hui fort rares.

Il fallut creuser à 5 mètres environ pour atteindre le sol naturel. A cette profondeur, on trouva quelques ossements d'animaux et 2 défenses de sanglier.

L'épuisement des crédits ne permit pas d'étendre davantage, pour cette fois, les explorations ; souhaitons qu'elles soient promptement reprises et que leur résultat dissipe les incertitudes qui semblent exister encore relativement à l'occupation du Mont-Lassois aux différents âges.

VANNAIRE

Pendant que ces fouilles s'exécutaient à Vix, des recherches étaient faites sur le finage de Vannaire, dans la partie comprise entre le village et la route nationale.

Les découvertes qui s'y sont produites, malgré leur peu d'importance, méritent cependant d'être signalées : elles confirment ce que l'examen superficiel du sol faisait supposer, c'est-à-dire l'existence, en cet endroit, de nombreuses constructions romaines.

Il nous semble utile de rappeler tout d'abord les découvertes beaucoup plus considérables faites en 1843 au village même. A cette époque, M. Martin-Seroin mit au jour, dans une de ses propriétés, différentes substructions de l'époque gallo-romaine, entr'autres les restes de salles de bains contenant encore, dans un bon état de conservation, une piscine en maçonnerie avec revêtement intérieur en mo-

saïque, un réservoir en forme d'hémicycle ; un fourneau à plusieurs ouvertures et d'importants fragments d'un pavage formé d'une mosaïque à dessins géométriques.

A soixante mètres de là, M. Martin rencontrait les ruines d'un temple de forme carrée, mesurant 33 mètres de côté ; ce qui restait des murs de cet édifice a été complétement démoli dans le but d'en utiliser les matériaux. La partie intérieure n'a pas été fouillée. De nombreux débris de colonnes, des monnaies, un fragment d'une inscription sur marbre et différents autres objets ont été trouvés dans les déblais.

Une description détaillée de ces découvertes serait très intéressante, mais ne saurait trouver place dans ce rapport ; du reste, Vannaire avec ses stations préhistoriques, ses ruines gallo-romaines, peut fournir de précieux éléments pour un travail d'ensemble qui, croyons-nous, présenterait un réel intérêt (1).

Dans les fouilles nouvelles, des tranchées faites sur divers points ont partout révélé la trace d'anciennes habitations ; ici, des portions de murs de 5 à 6 mètres de long, construits en petit appareil ; là, des restes de béton, des débris de mosaïques, des pierres sciées ayant servi de dallage, etc.

Le fait le plus intéressant est la découverte d'un petit foyer de forme rectangulaire et construit en pierres. A l'entrée était posée à plat une grande

(1) On trouve épars sur le sol de nombreux échantillons d'armes et d'outils en silex, appartenant en grande partie à l'époque néolithique. MM. Martin père et fils les recueillent avec soin. Dernièrement, M. Paul Martin a généreusement offert à la Société le produit de ses récoltes.

tuile à rebords, qui s'est complétement brisée lorsqu'on voulut la dégager; on a trouvé, dans les cendres de ce foyer, un petit marteau en fer ayant une certaine analogie, comme grosseur et comme forme, avec le marteau dit de tapissier; une sorte de vrille et un ferrement d'un usage indéterminé.

Quelques fragments d'un vase en terre rouge-clair très tendre, avec décors en relief représentant des scènes de chasse, ont été recueillis près des substructions voisines du foyer, ainsi qu'un grand clou en fer à tête diamantée. Citons encore parmi les objets qui ont été récoltés au cours de ces fouilles, particulièrement au lieudit *la Vigne-Haut*, un bouton ornemental en bronze; sur la face de ce bouton, une tête joufflue encadrée de torsades de cheveux retenus au-dessus du front par un bandeau; la tige venue de fonte avec la tête est plate, son extrémité amincie par le martelage est percée d'un trou destiné à recevoir une goupille servant à l'assujettir à l'objet qu'il devait orner.

L'extrémité d'un manche de patère en bronze présentant à sa partie supérieure un disque mouluré percé au centre d'une ouverture circulaire d'un centimètre et demi.

Un petit crochet en bronze formé d'un fil carré recourbé et appointi; deux mailles, seuls restes d'une chaînette de fabrication très délicate, y sont encore réunies.

Un petit couteau en fer d'une longueur de 10 centimètres.

Une pointe quadrangulaire, fer de javelot (?)

Une hachette en fer de 15 centimètres de longueur, rappelant par sa forme la cognée employée par les

bûcherons ; enfin quelques monnaies : trois petits bronzes de Tétricus et un moyen bronze d'Aurélien.

Le sol de Vannaire contient certainement encore de nombreux vestiges des civilisations passées, plusieurs emplacements nous sont signalés comme présentant des indices certains d'une lointaine occupation.

Notre Société ne manquera pas, aussitôt qu'elle le pourra, d'en faire l'exploration et d'ajouter ainsi quelques pages à l'histoire de ce pays dans l'antiquité.

H. LORIMY.

FOUILLES

DU

VICUS VERTILIENSIS

(SUITE)

Les fouilles exécutées en septembre et octobre 1890, par la Société Archéologique du Châtillonnais, sont contigües à celles de 1889 et leur font suite dans la direction Nord; bordées également par la grande voie passant au-dessus des Thermes, elles se sont étendues sur une surface d'environ 1,000 mètres carrés.

Elles présentent dans leur ensemble les mêmes caractères que les précédentes et peuvent donner lieu aux mêmes observations que celles qui ont été si savamment consignées par M. G. Laperouse dans ses différents mémoires (1).

Ce sont toujours des habitations privées, sans régularité, la plupart de petites dimensions et possédant assez fréquemment des pièces souterraines ayant servi les unes d'appartements, les autres de caves ou celliers. Deux chambres ont présenté un système de chauffage qui a quelque analogie avec

(1) Voir les bulletins de la Société, nos 5, 6 et 9.

nos calorifères modernes, cette disposition s'est rencontrée pour la première fois à Vertilium, au cours des fouilles de 1884.

Plusieurs fosses de profondeur et d'étendue variables et dont l'usage reste indéterminé, ont été aussi déblayées ; l'une d'elles, d'une profondeur de 5 mètres environ, a restitué, outre plusieurs objets en fer et en bronze, une quantité de poteries fragmentées et plusieurs vases entiers.

Les fouilles antérieures avaient déjà révélé l'existence de ces puits dont le nombre paraît avoir été considérable dans le Vicus de Vertault.

La découverte sans contredit la plus intéressante est celle qui a été faite de plusieurs *cachettes monétaires;* les ruines de *Vertilium* n'avaient jusqu'alors livré aucun de ces *trésors* signalés maintes fois dans les relations de fouilles gallo-romaines.

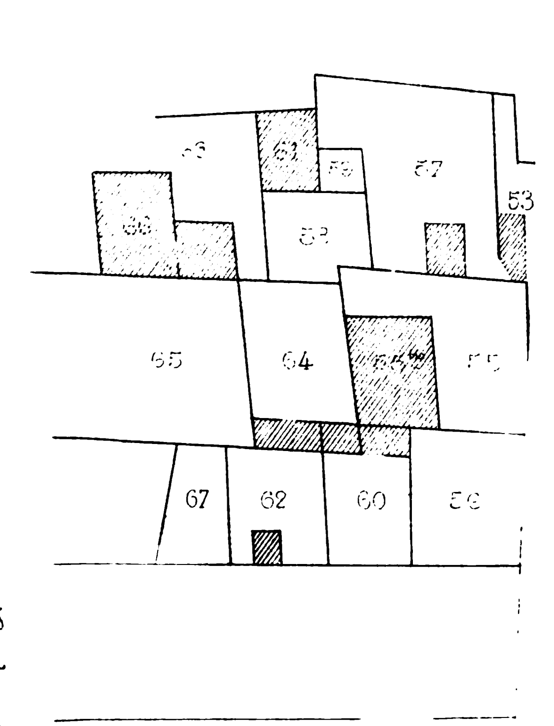
Nous donnerons plus loin le tableau des types monétaires qui les composent ainsi que l'énumération détaillée des antiquités qui nous paraissent mériter une mention spéciale.

Voici, d'après les procès-verbaux de fouilles dressés par notre zélé surveillant M. E. Pion, la description sommaire des pièces mises au jour, avec l'indication des principaux objets recueillis dans chacune d'elles (1) :

N° 37.— Fouille commencée en 1889, achevée en 1890. Au Sud, simple terrier à un mètre de profondeur, pas de traces de portes. Au Nord, un puits carré de de 2m25 de longueur, 1m70 de largeur et 4m40 de profondeur, distant des murs de 0m25 à 0m30. Ce puits, taillé dans la roche, avait son orifice ma-

(1) Voir à la planche III le plan des fouilles, les hachures indiquant les parties souterraines.

FOUILL



çonné sur une hauteur de 0m50 ; au fond, une couche de terre fine.

Objets trouvés. — Dans la chambre : 1 monnaie d'argent et 2 de bronze.

Dans le puits : objets d'applique en bronze, épingles et charnières en os, 1 clef en fer et partie d'une serrure, coquilles de moules, pierres de sciage, 2 styles, 1 gouge à douille, galets, 3 médailles bronze, plats terre rouge avec estampilles, 6 vases terre rouge presque entiers, 2 plats terre noire, 1 petite lampe terre grise, 1 terrine à bec, 1 corniche en pierre.

N° 39. — Pièce assez vaste longeant la rue, longueur 8m, largeur 7m. A l'Est, terrier à 0m80 de profondeur; à l'ouest, pavage en cailloux, enduits peints en rouge.

Objets trouvés. — Ferrements de porte, morceaux d'ocre rouge, crochets en fer, une moitié de meule en granit, fragment d'un support en pierre pour vases.

N° 40. — Petite pièce étroite avec porte donnant sur le n° 44. Longueur 4m35, largeur côté Nord 2m10, au Sud 1m50, beau béton à 0m80.

Objets trouvés. — Plaquette marbre, style, anneaux en fer, plomb fondu, enduits décorés de filets jaunes, bleus et noirs.

N° 41. — Etroit couloir d'une largeur de 1m25 à l'extrémité Est et de 0m55 à l'Ouest, longueur 7m50, donnant sur le n° 43 qui semble être une cour, bon béton à 1m15.

Objets trouvés. — Anse d'amphore avec marque, crochets fer et bronze, 2 styles.

N° 42. — Belle chambre d'une longueur moyenne de 5m70 sur 4m40 de largeur. Béton à 0m80 de profondeur. Enduits peints.

Objets trouvés. — Au coin Sud-Ouest, à 0m30 sous les terres, cachette de 170 monnaies de bronze. Entrée de serrure, outil en bronze forme lancette.

N° 43. — Espace non délimité, qui ne paraît pas avoir reçu de constructions,— cour (?). — Simple terrier à 0m90.

Objets trouvés. — 1 médaille en argent, 1 fibule, 1 poinçon, anneaux, rondelles et épingles en bronze, gond, charnière, grande aiguille en bronze formée d'un tube avec partie plane percée d'un chas.

N° 44. — Terrier à 0m60, le coin N.-O. pavé en cailloutage.

Objets trouvés. — 1 monnaie de bronze, charnières en os.

N° 45. — Pièce avec hypocauste, le foyer prenait son entrée dans le n° 46. Béton à 0m30, bien conservé dans la partie Est.

On n'y a rien trouvé.

N° 46. — Grande pièce bordant la rue, longueur 9m45, largeur 8m35, la plus grande partie était pavée d'un cailloutage très usé à 0m80 de profondeur. Le mur, du côté du chemin, était interrompu sur une longueur de plusieurs mètres.

Objets trouvés. — Charnières, pique à douille, cuillère en bronze blanc, 3 monnaies de bronze, ciseau, styles, épingles os, fragment de marbre.

N° 47. — Mauvais terrier à 0m50, amorce de mur du côté Ouest.

Objets trouvés. — 1 monnaie de bronze, 3 styles.

N° 48. — Chambre longue de 1m40 sur 4m38, solide béton à 0m40. Enduits coloriés.

On n'a rien trouvé dans cette pièce.

N° 49. — La partie Nord a seule été fouillée complétement ; un pavage à deux pentes formant caniveau existait de l'Est à l'Ouest sur une longueur moyenne de 2m40 et se prolongeait jusqu'aux murs.

On n'a rien trouvé.

N° 50. — Pièce souterraine desservie par un escalier prenant dans le n° 51, composé de 2 marches en

pierre et de 3 autres taillées dans la roche. Les murs de cette pièce et ceux de l'escalier étaient jointoyés en creux. La partie supérieure des murs accusait un retrait destiné sans doute à recevoir le solivage d'un plancher.

Objets trouvés. — Dans l'escalier : Portion de serrure et clef en fer, crochet en fer.

Dans la chambre : fragment de béton à surface polie ayant l'aspect d'une mosaïque, 1 bouton à deux patins, 1 manche d'outil en corne, 5 monnaies de bronze, 15 boutons en os, 31 styles en fer, 1 petite chaîne, galets, etc.

N° 51. — Sol naturel à 0m80, traces d'incendie. Escalier de 2m de largeur à la partie supérieure et 0m88 seulement à la partie inférieure, donnant accès au n° 50. A l'Est, foyer avec ouverture cintrée en briques, de 0m35 de largeur sur 0m52 de hauteur, chauffant le n° 52.

Objets trouvés. — 1 monnaie de bronze, 1 style, 2 clefs en fer, crochet de porte, ornement en bronze, épingles en os, pierre à aiguiser, fragments de poteries.

N° 52. — Pièce possédant un système de chauffage analogue à celui du n° 45. Béton à 0m40.

On n'y a rien trouvé.

N° 53. — Sorte de couloir de 2m de large sur 4m60 de longueur, mauvais murs, décombres noirâtres mêlés de pierres, à 0m90 roche ou terrain naturel.

A l'Ouest une excavation de 3m de profondeur creusée grossièrement, le côté Sud était entièrement maçonné. Cette fosse dont le fond est incliné mesure en largeur, à l'Est 1m, à l'Ouest 0m60, et en longueur 3m90. Une ruelle très étroite (0m60 sur 3m50) communiquait avec le couloir.

Objets trouvés. — Une quantité de débris de vases.

Dans la fosse : 3 vases entiers en terre noire,

6 à peu près complets, 3 en terre rouge, une moitié de terrine, galets, anneau de bronze.

Dans le voisinage : à 1m de profondeur, 45 monnaies d'argent ont été ramassées sur une surface d'un mètre carré environ.

N° 54. — N'a pas été fouillé entièrement, mauvais terrier à 0m70.

Objets trouvés. — 1 lame de couteau en fer, 1 charnière, 3 styles, 1 oreille de vase en bronze

N° 55. — Mauvais terrier à 0m80, fouillé seulement le long des murs. Une cave existait sous la partie N.-O. au S.-E. (n° 55 bis).

Objets trouvés. — Débris de vases à reliefs en terre rouge, bague en bronze, défenses de sanglier, fibule figurant un paon, cuillère en os, figurines en terre cuite blanche, le fond d'un vase avec estampille, 2 monnaies de bronze, 1 grande aiguille.

N° 55 *bis.* — Cave ou cellier de 3m20 de profondeur et mesurant 4m60 de long sur 3m de large, 3 portes dont deux murées, celle usitée en dernier lieu se trouvait au coin N.-O. et communiquait avec un escalier composé de 8 marches, dont plusieurs construites en maçonnerie, — largeur 0m98.

Le côté Nord était pourvu d'une belle maçonnerie en moëllons appareillés et ciselés, avec joints faits au fer et en creux ; une niche rectangulaire d'une profondeur de 0m38 avait été réservée dans ce mur à 1m du sol.

La longueur totale de ce retrait était de 2m38, un pilier en maçonnerie de 0m40 d'épaisseur le divisait en deux parties sensiblement égales, sa hauteur était de 0m45. Le linteau formé de deux grandes dalles était à l'affleurement du mur, la tablette inférieure faisait une saillie de 0m09.

Les autres côtés présentaient la roche nue, à l'Ouest cependant existait un enduit en mortier de

0m03 d'épaisseur, et une partie au Sud était maçonnée dans toute la hauteur sur une largeur de 1m60. Le fond de cette pièce était garni d'une terre noirâtre très fine.

Objets trouvés. — Auge en pierre, carrée, de 0m50 de côté, 3 monnaies de bronze, 19 pions ou boutons en os, style, ferrements, 2 meules en granit, plusieurs gros os et mâchoires de cheval, maxillaire armé de dents pointues (poisson ?), une quantité de fruits à coques (noisettes ?), 1 vase entier contenant une terre noire mélangée de petits os, plusieurs débris importants de vases à l'intérieur desquels adhéraient encore du marc et des pépins de fruits.

N° 56. — N'a rien présenté d'intéressant. Béton à 0m50.

Objets trouvés. — 2 anneaux en cuivre, 2 styles, 1 épingle en os.

N° 57. — Au coin S.-O. de cette pièce existait une fosse de 2m de longueur sur 1m60 de largeur et 2m85 de profondeur ; la partie supérieure était maçonnée sur une hauteur d'un mètre. Cette maçonnerie était composée de matériaux divers, fragments de meules, pierres sciées, etc.

Objets trouvés. — 18 monnaies de bronze entièrement soudées par l'oxydation, 1 clef, 1 style, 1 lampe en terre grise, plusieurs vases, 2 anses d'amphores avec marques, le fond d'un plat en terre rouge avec estampille.

N° 58. — N'a rien présenté d'intéressant. Béton à 0m20.

Objets trouvés. — Passe-lacets en bronze, charnières, style, ocre rouge, cercle en fer.

N° 59. — Réduit de 1m40 de côté et n'ayant aucune communication avec les pièces voisines, béton à 0m20.

N° 60. — Mauvais béton à 0m20 établi sur une couche de décombres. Au S.-E., partie souterraine communiquant avec le n° 55 par une belle porte cintrée ;

dans le mur ,à l'Ouest, à un mètre au-dessus du sol, existait une niche de 0^m82 de longueur, 0^m53 de hauteur et 0^m44 de profondeur; une dalle de 0^m14 d'épaisseur formait le linteau.

Objets trouvés. — Styles, pitons, charnières et épingles en os, fragment plat terre rouge.

N° 61. — Cave de 2^m80 de profondeur, 2^m95 de longueur sur 1^m90 de largeur, éclairée par un soupirail s'évasant de bas en haut et mesurant 1^m20 d'ouverture.

Objets trouvés. — 1 monnaie de bronze, débris de vases.

N° 62. — Béton calciné à 0^m50, terre noire mêlée de cendres, traces d'incendie.

Objets trouvés. — Débris d'une chaîne en fer avec mailles en forme de 8.

N° 63. — Fosse conique taillée dans la roche, longueur 1^m40, largeur 1^m15, profondeur 2^m10. Au fond, terre noire très fine.

Objets trouvés. — 1 monnaie de bronze, 1 style, 1 petit outil en bronze, 1 grande jatte à bec, les débris à peu près complets de deux vases dont un avec ornements en relief, quantité de débris de poteries diverses, épingles en os, mâchoires de sanglier.

N° 64. — Au S.-O., sur toute la largeur de cette pièce, existait un espace très étroit entièrement entouré de murs, divisé en deux parties inégales et profond de 2^m ; une porte semble avoir existé dans le plus grand côté.

C'est dans cette pièce que prenait l'escalier conduisant au n° 55.

Objets trouvés. — 1 meule entière, 1 autre fragmentée, 1 cisaille, charnières et épingles en os, galets, débris de poteries.

N° 65. — Espace non habité — cour ou jardin — terrain naturel à 1^m ; fouillé le long des murs.

Objets trouvés. — 1 monnaie de bronze, 1 épingle d'os.

N° 66. — Grande pièce avec sous-sol à la partie Ouest; la salle souterraine, construite en belle maçonnerie, mesurait 3m45 de long sur 2m40 de largeur et était profonde de 2m70. Elle était éclairée au Nord par un soupirail dont l'ébrasement incliné à 45° avait 1m20 de largeur à sa base et 0m30 à la partie supérieure. Le mur du côté Ouest présentait une rangée de trous variant en largeur de 0m14 à 0m20 et destinés à recevoir les extrémités des solives supportant le plancher de la pièce supérieure. Les autres murs accusaient à la même hauteur un retrait de 0m35, ayant du remplir le même but. Deux portes, l'une de 1m16, l'autre de 1m de largeur, existaient au N.-E. et au N.-O.; elles avaient été murées.

On a retiré du fond de cette pièce une couche de terre noire très fine, dans laquelle se trouvaient plusieurs mâchoires de sangliers et près de 80 mâchoires de moutons.

Une porte située au Sud donnait accès à un réduit de 2m10, creusé dans la roche, sans murs ni parements et ayant la même profondeur que la pièce attenante.

Objets trouvés. — 6 épingles d'os, galets, ornement en bronze en forme de gland, pierres à aiguiser, cornes de cerf, gonds, crochets, plaque de serrure, charbons, débris de vases dont un avec estampille, tuiles, 2 monnaies de bronze dont une Saussée.

N° 67. — Terrier à 0m60, traces d'incendie.

Objets trouvés. — 1 bouton en bronze, débris de poteries.

L'état incomplet dans lequel les habitations se présentent au moment de leur exhumation ne per-

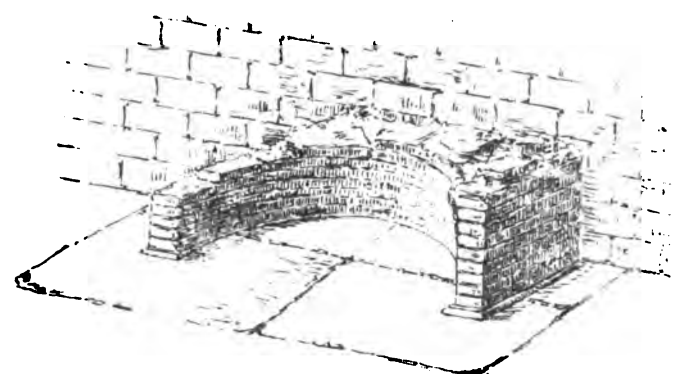
met pas toujours d'en bien comprendre la distribution ; les pièces paraissent souvent n'avoir entre elles aucune communication ; certaines, par leurs dimensions très exigües, ne sauraient être considérées comme ayant servi d'appartements si leur construction soignée ne faisait écarter l'idée de leur affectation à un usage plus commun.

Dans les salles souterraines, des portes murées, des escaliers condamnés attestent en plusieurs endroits des remaniements. Ces pièces, par leur situation spéciale, ont dû échapper à la ruine lors de la première destruction de la ville et être comprises à nouveau, peut-être avec un emploi différent, dans les bâtiments réédifiés.

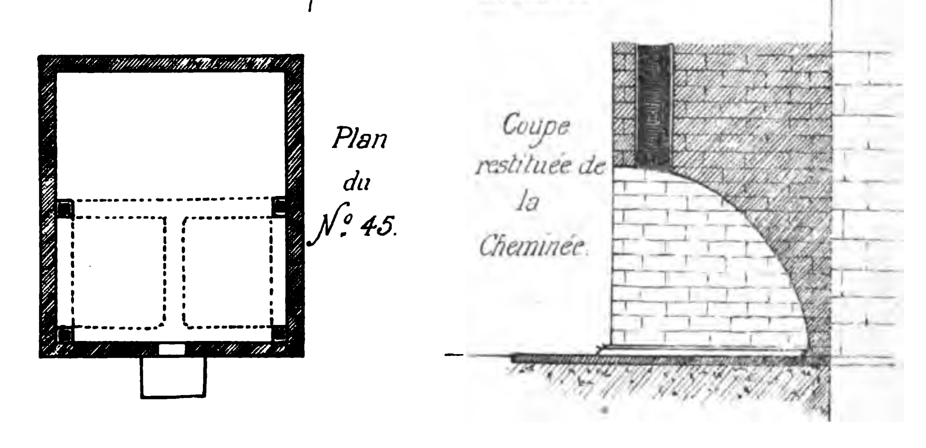
La destination que pouvaient avoir les diverses pièces découvertes est aussi parfois difficile à déterminer ; plusieurs cependant, par leur structure, leur décoration plus ou moins luxueuse, et les objets qui y ont été rencontrés, peuvent être rendues avec assez de certitude à leur ancienne affectation.

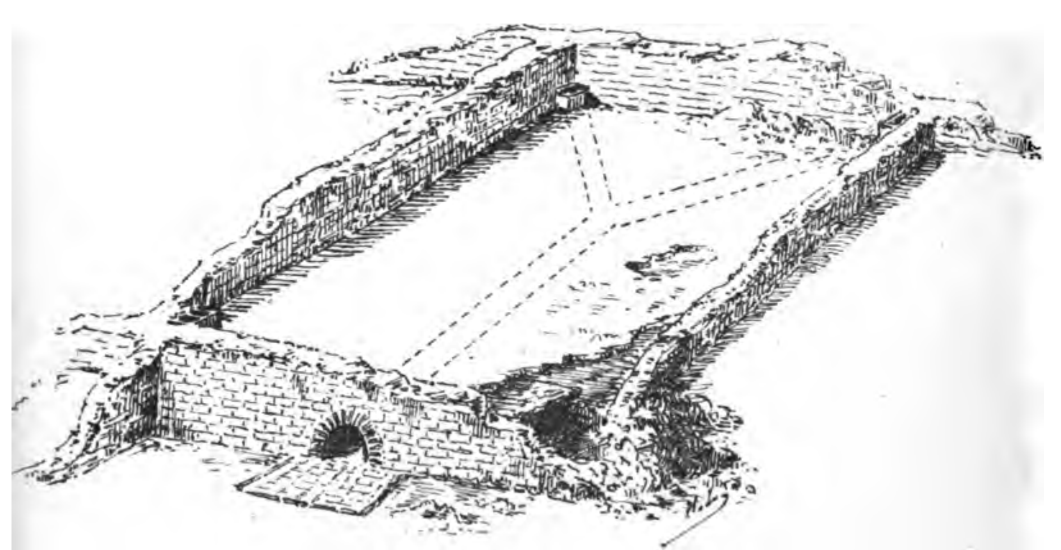
Citons particulièrement le n° 55 bis. Une niche, sorte de placard ménagé dans un des côtés, des vases communs renfermant encore des restes d'aliments, la présence, dans la terre fine garnissant le fond de la pièce, de divers ossements et d'une quantité de fruits à coques, semblent suffire pour désigner cette substruction comme ayant rempli l'office de cellier ou lieu de provisions ; il est à remarquer toutefois que la partie maçonnée a été faite avec un soin que ne nécessitait pas le vulgaire usage que nous lui supposons, peut-être avait-elle eu primitivement une destination plus relevée ; les deux belles

VERTILIUM



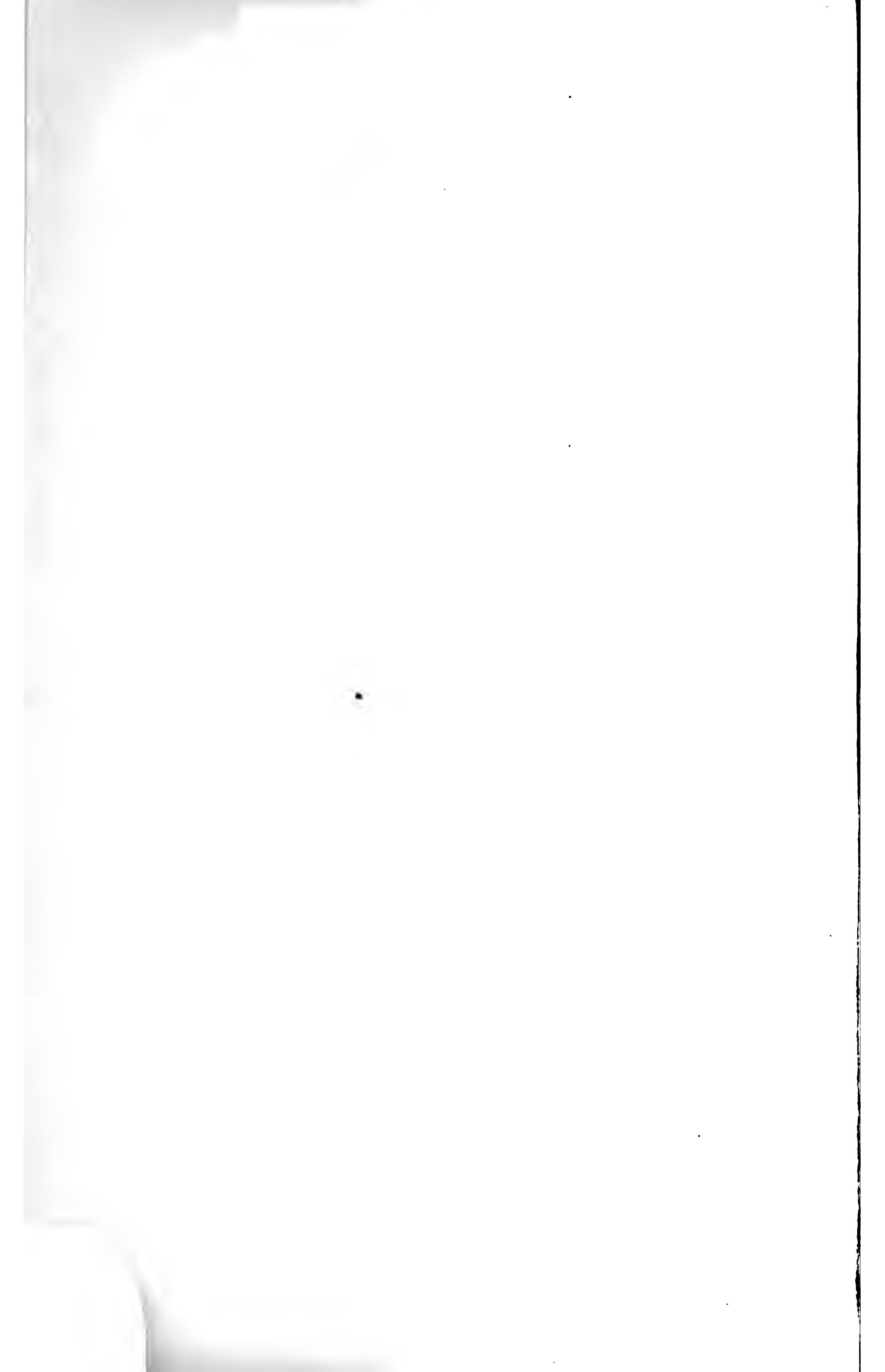
Restes d'une Cheminée





Ruines d'une Chambre avec hypocauste (N° 52)

Chauffage des Appartements



ouvertures en plein cintre que l'on y a rencontrées et qui avaient été jadis murées, viendraient à l'appui de cette hypothèse.

Le n° 66, d'une construction très correcte, a présenté une disposition spéciale peu rencontrée jusqu'alors ; un soupirail avec ébrasement intérieur éclairait ce sous-sol et devait servir en même temps à son aération. Cette ouverture donnait sans doute sur un espace découvert, cour ou jardin. Le n° 61 possédait également un soupirail, mais contrairement au précédent, la partie la plus large de son ouverture (1m20) était à l'extérieur.

Chauffage des Appartements

La question du chauffage paraît avoir tenu une large place chez les habitants de Vertilium, dans leur recherche du confortable. Les fouilles de la Société ont fait reconnaître à différentes fois et d'une façon très heureuse, des appartements chauffés, les uns au moyen de cheminées ou foyers apparents (1),

(1) Ces cheminées, toutes de forme ronde, étaient généralement construites en pierres sciées, disposées par assises horizontales et formant par leur avancement progressif une niche sphérique ou en *cul-de-four*. Au sommet de cette voûte se trouvait un conduit destiné à l'évacuation de la fumée, il était constitué par des tuyaux carrés en terre cuite semblables à ceux employés dans les hypocaustes. L'âtre était fait d'un assemblage de grandes briques ou de dalles sciées.

Quelques-unes de ces cheminées avaient été ménagées dans la construction des murs, d'autres y étaient simplement adossées, faisant saillie de toute leur épaisseur dans l'intérieur de la pièce.

Les fouilles de la Société ont fourni jusqu'à ce jour cinq spécimens bien caractérisés de ces appareils.

D'autres foyers entièrement à découvert et situés vers le milieu des appartements ont été aussi reconnus, ils étaient formés généralement d'une argile

les autres par des hypocaustes d'une construction assez primitive et qui diffèrent quelque peu de ceux que l'on rencontre dans les établissements balnéaires et les grandes maisons privées.

Ce dernier mode de chauffage a été reconnu pour la première fois à Vertilium en 1884 et en second lieu en 1889. La campagne de 1890 vient de fournir à nouveau deux intéressants spécimens de ces sortes de calorifères dont les restes suffisamment complets, permettent d'en bien comprendre le fonctionnement et de relever exactement les principaux détails de leur installation. (Voir au plan les n°s 45 et 52).

Construits sur un modèle uniforme, ces hypocaustes ne diffèrent entre eux que par la direction donnée aux conduits établis sous le béton formant l'aire de la pièce. Leur foyer, ménagé dans l'épaisseur des fondations, prend son entrée à l'extérieur de la chambre et vers le milieu de l'un de ses petits côtés ; il était alimenté de la pièce voisine qui pouvait être une cour ou un vestibule. L'ouverture construite en briques et à plein cintre, varie dans ses dimensions de 35 à 50 centimètres en largeur et de 40 à 60 centimètres en hauteur.

Au devant de cette ouverture existe, sur une surface d'un mètre carré environ, un pavage composé de briques et de débris de sciage, encadré d'un rang de pierres posées verticalement.

Le foyer est en communication immédiate avec

battue faisant cuvette, et limités par une bordure de pierres fichées dans le sol.

On y a trouvé des cendres et des charbons.

Une seule trace de foyer avait été relevée antérieurement dans les habitations fouillées par la *Commission des Antiquités de la Côte d'Or*. (Voir les mémoires de cette Société, t. IV, page 21).

un conduit principal situé dans son axe et se bifurquant sous différents angles pour se rendre aux quatre coins de la pièce.

Ces conduits construits en maçonnerie sont recouverts par des laves ou des pierres sciées, ils se continuent verticalement par des tuyaux quadrangulaires en terre cuite, accolés au mur où ils étaient fixés par de longues pattes en fer en forme de T. Ces tuyaux remplissaient l'office de cheminées, servant tout à la fois au transport du calorique et au dégagement de la fumée.

Ce double usage qui jusqu'alors ne semble pas avoir été suffisamment établi, ne saurait être ici mis en doute puisque, comme nous l'avons dit, toute la canalisation était en rapport direct avec le foyer. Il était donc impossible d'établir à l'intérieur des salles, comme dans nos installations modernes, des ouvertures pour le passage de l'air chaud et les effets de la chaleur, qui avait à traverser une épaisse couche de béton, devaient en être sensiblement atténués.

Le mode employé, tout en ayant des points de ressemblance avec celui usité pour nos calorifères, lui est comme on le voit bien inférieur, et procède d'une technique beaucoup moins avancée.

Nous croyons utile de remplacer par le dessin ce que cette description peut avoir d'incomplet, les figures contenues dans la planche IV montrent sous divers aspects, les appareils employés par les gallo-romains de Vertilium pour le chauffage de quelques-unes de leurs habitations.

Il est à souhaiter que les fouilles qui seront faites ultérieurement sur cet emplacement apportent de nouveaux éléments pour l'étude de cette importante

question qui donne lieu depuis fort longtemps et encore aujourd'hui, à de nombreuses controverses.

Céramique

Le nombre des vases trouvés intacts ou étant d'une reconstitution possible a été cette année relativement considérable. Les principaux gisements existaient dans ces puits ou fosses, généralement remplis d'une fine terre noire, et dont les usages divers ne sont pas bien déterminés.

Ce sont pour la plupart des vases usuels, en terre grise ou jaunâtre, de formes bien connues et ne présentant qu'un médiocre intérêt.

Nous signalerons cependant parmi ceux-ci, ne serait-ce qu'en raison de leur état de conservation assez rare, une urne sphérique en terre grise, une autre de forme ovoïde en terre jaunâtre, deux plus basses à large ouverture et à panse carênée, dont une possède son couvercle, deux écuelles en terre grise, une de ces petites buires en terre cuite tendre, appelées communément *cruches*, de forme turbinée avec anse et goulot étroit, une grande jatte avec bec d'écoulement, enfin deux vases culinaires à trois pieds dont la surface inférieure est hérissée de petites scories incrustées dans la pâte.

Les fouilles ont aussi restitué une quantité notable de ces fines poteries en terre rouge lustrée, qui étaient pour l'époque gallo-romaine l'équivalent de notre porcelaine. Quelques échantillons sont à l'état presque complet ; ce sont principalement des pièces de vaisselle: plats, assiettes, soucoupes, tasses, vases à boire, à surface lisse ; d'autres en forme de coupes

à bords plus ou moins élevés sont recouverts d'ornements en relief obtenus par le moulage ou par des applications de barbotine. Les motifs les plus fréquents représentent des chasses, des animaux, des fleurs, des figures humaines, — danseurs, bacchantes, gladiateurs, divinités, etc., — inscrites dans des médaillons et des portiques dessinés par des moulures ou par de fines baguettes cordelées, le bord de ces vases est généralement orné d'une frise d'oves. Ces motifs, semés quelquefois à profusion, sont le plus souvent lourds et empâtés, grâce à l'usage trop prolongé qu'on faisait des moules servant à leur fabrication. Les pièces décorées de rinceaux ou de feuillages, à l'exclusion de toute figure, sont d'une facture beaucoup plus soignée et surtout plus artistique ; la terre en est aussi plus fine et la couverte très brillante.

Le plus grand nombre de ces pièces portent, imprimé à l'intérieur à l'aide d'un cachet, le nom du potier qui les a fabriquées. Parmi les derniers noms relevés, plusieurs, très répandus, avaient été déjà rencontrés dans les fouilles précédentes, quelques-uns sont nouveaux (relativement au lieu de la découverte) et viennent augmenter la collection déjà nombreuse des marques de fabrique que possède notre musée.

Nous en donnons ci-dessous la liste :

Estampilles de Potiers, récolte 1890

OFIC PRIMI	sur assiette terre rouge.
OFF SER	sur assiette terre rouge, en-dessous A en *graffito*.
NESTOR FEC	sur soucoupe terre rouge.
CRESTI	sur petite coupe à gorge, terre rouge.

OARI....	(O. ARDACI) sur très petite coupe terre rouge.
.....ODES ✝	sur fond assiette terre rouge, en dessous en *graffito* ATPOR.
VIDOVCVS.F	sur fond bol terre rouge-clair, lettres presque cursives.
OFNCII	sur fond petite coupe terre rouge, en dessous en *graffito* A, — mauvaise fabrication.
.....L(VA)NI	(SILVANI) sur fragment plat terre rouge, couverte brillante.
.....LA✝·M	sur le bord extérieur d'une coupe à reliefs terre rouge-clair.

Un fragment sigillé porte sur son champ extérieur le nom incomplet du potier PATERNVS, en belles lettres relief et se présentant en rétrogade.

Parmi les nombreux débris de grosse poterie, quatre anses d'amphores ont donné les marques suivantes :

TAN	beaux caractères.
TAN	A non barré, N rétrograde.
P(NR)P.....	rétrograde.
FIG PPAE	} inscription incomplète.

Les fouilles de cette année ont fourni, pour la première fois, un spécimen de ces figurines en terre cuite blanche, rencontrées fréquemment dans toutes les ruines gallo-romaines de quelque importance et dont le centre de fabrication paraît avoir été l'Allier, le Cantal et le Puy-de-Dôme.

L'intéressant petit monument que nous avons à décrire offre le type bien connu de la Vénus Anadyomène ; la divinité est représentée en bas-relief, dans le fond d'un édicule à niche, avec pilastres et fronton triangulaire.

L'exécution en est grossière, la pâte était simplement poussée au doigt dans un moule ouvert, d'une seule partie.

A côté de ce spécimen complet se trouvait la moitié d'un autre bas relief, sorti évidemment du même moule, et aussi quelques débris provenant d'une Vénus pudique de même fabrication.

En outre de ces objets céramiques plus ou moins complets, on a recueilli une quantité innombrable de débris appartenant à des vases de toutes espèces et de toutes dimensions, depuis le minuscule *Guttus* jusqu'à la grande amphore destinée à conserver les liquides.

Les fragments de vases à reliefs sont particulièrement intéressants en ce qu'ils montrent, par la variété infinie de leurs décors, combien étaient grandes, pour le céramiste, les ressources offertes par la combinaison de poinçons ou matrices représentant tous les objets imaginables.

Ces débris, disséminés un peu partout dans les décombres, se sont rencontrés sur certains points en plus grande abondance ; on en a reconnu notamment un amas assez considérable dans le passage conduisant au n° 53. La présence de ce dépôt semble indiquer qu'il existait là une *voirie* ou décharge, à l'usage des habitations voisines.

Encore moins que les poteries, les vases en verre n'ont pu résister aux causes multiples de destruction; citons parmi les rares débris sortis des fouilles, plusieurs goulots de flacons carrés avec anses, des fonds de coupes, de tasses, de gobelets, des morceaux de verres de couleur et d'autres fragments ornés de reliefs moulés ou formant appliques.

La plupart de ces débris possèdent une belle irisation.

Monnaies

Les recherches entreprises depuis plusieurs années par la Société, sur le plateau de Vertault, n'avaient procuré jusqu'alors que des monnaies isolées, éparses dans les décombres des habitations ruinées.

Cette dernière campagne, en cela plus favorisée que les précédentes, vient de fournir la découverte intéressante et inédite sur ce point, de plusieurs ***trésors***, dont les ***cachettes*** auront échappé par hasard aux destructeurs de ***Vertilium.***

Le plus important de ces dépôts (quant au nombre) comprend 170 bronzes, presque tous de grand module. Nous donnons ci-dessous la suite des règnes auxquelles ils appartiennent, en indiquant dans quelles proportions ils s'y rattachent :

Auguste....................	1	M. B.
Vespasien................. .	1	G. B.
Domitien...................	2	G. B.
Trajan.....................	10	G. B.
Hadrien....................	23	G. B.
Sabine, épouse d'Hadrien ...	4	G. B.
Aelius.....................	2	G. B.
Antonin-le-Pieux............	26	G. B.
Faustine-la-Mère............	5	G. B.
Marc-Aurèle................	30	G. B.
Faustine-la-Jeune...........	11	G. B.
—	1	M. B.
Lucille, épouse de L. Verus...	3	G. B.
Commode..................	13	G. B.
Crispine, épouse de Commode.	1	G. B.
A reporter.....	133	

Report.....	133	
Septime-Sévère..............	1	G. B.
Caracalla....................	1	G. B.
Eliogabale	1	G. B.
Alexandre-Sévère............	3	G. B.
Julia Mammea, mère d'Alexandre-Sévère	2	G. B.
Gordien III..................	3	G. B.
Posthume...................	2	G. B.
Frustes	23	
Total...........	169	

Ces bronzes sont pour la plupart très usés et d'une mauvaise conservation. Un grand nombre dont les légendes sont entièrement frustes, n'ont pu être reconnus qu'à l'aide de l'effigie. Ceux des derniers règnes font cependant exception et sont presque à *fleur de coin.*

A ces monnaies impériales s'ajoute un médaillon en bronze de Lucius Verus ; la tête laurée de l'empereur est bien conservée, la légende en caractères grecs et romains est malheureusement incomplète et ne permet pas de reconnaître par quelle ville ce médaillon a été frappé. Au revers figurent les deux empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus debout, en toge et se donnant la main. Un trou, pratiqué à la partie supérieure, servait à sa suspension.

Le second dépôt, rencontré à un mètre de profondeur et à proximité de l'excavation située au n° 53, se compose de 45 monnaies de *billon*, ou argent de bas titre, disséminées sur un espace d'un mètre carré environ.

Toutes ces monnaies sont de petit module et d'une excellente conservation.

Nous en donnons ci-après les revers :

Eliogabale. — 218-222

1. FIDES EXERCITUS. — Femme assise tenant un oiseau.

Otacilie, épouse de Philippe

2. CONCORDIA AVGG. — La Concorde assise.
3. — — Même type.
4. PUDICITIA AVG. — Femme assise
5. — — Même type.

Maximin — 235-238

6. PROVIDENTIA AVG. — Femme debout tenant un bâton de la main droite et une corne d'abondance de la gauche ; à terre, un globe.

Gordien III le Pieux. — 238-244

7. AEQVITAS AVG. — L'Equité debout.
8. PROVIDENTIA AVG. — La Providence debout tenant la haste et le globe.
9. PROVIDENTIA AVG. — La Providence debout tenant la haste et un bâton ; à ses pieds, un globe.
10. CONCORDIA MILIT. — La Concorde assise.
11. ROMEA AETERNAE. — Rome-Nicéphore assise.
12. IOVI CONSERVATORI. — Jupiter debout, une petite figure à ses pieds.
13. IOVI STATOR. — Jupiter debout.
14. FORT. REDVX. — La Fortune assise avec ses attributs.
15. VIRTVTI AVGVSTI. — Hercule-Farnèse debout.
16. VICTORAE TAN (?). — Victoire ayant à ses pieds une petite figure assise.
17. P. M. TR. P. II. COS. P. P. — Figure vêtue de la toge sacrifiant près d'un trépied.
18. — — Même type.
19. — — id.
20. LIBERALITAS AVG II. — Femme debout tenant un miroir et une corne d'abondance.
21. — — Même type.
22. — — Même type.

Philippe. — *244-249*

23. P. M. TR. P. IIII. COS. II P. P. — Femme debout tenant une enseigne militaire et une corne d'abondance.
24. FIDES EXERCITUS. — Quatre enseignes militaires.
25. ROMAE AETERNAE. — Rome-Nicéphore assise.
26. — — Même type.
27. SECVRIT ORBIS. — Femme assise.
28. ANNONA AVG. — Femme debout tenant des épis et une corne d'abondance, à ses pieds le *modius*.
29. SALVS AVG. — Hygie debout.
30. PROVID. AVG. — Femme debout.

Philippe fils. — *247-249*

31. PRINCIPI IVVENT. — L'empereur debout tenant une lance et un globe.
32. PAX AETERNA. — La Paix debout.
33. SECVLARES AVGG. — Cerf.
34. LIBERALITAS AVGG IIII. — Philippe le père et son fils assis dans la chaise curule.

Trajan-Dèce. — *249-251*

35. VICTORIA AVG. — Victoire passant.

Etruscille, épouse de Trajan-Dèce

36. FECVNDITAS AVG. — Femme debout et un enfant.
37. PVDICITIA AVG. — Femme assise.

Trébonien. — *251-253*

38. IVNO MARTIALIS. — Junon assise.
39. PAX AETERNA. — La Paix debout.

Salonin. — *253-259*

40. ORIENS AVGG. — Le Soleil debout.
41. — — Même type.
42. IOVI CRESCENTI. — Enfant sur une chèvre.
44. — — Même type.

Valérien. — *253-263*

44. RESTITVS ORIENTIS. — Femme couronnant l'empereur.

Salonine, épouse de Gallien

45. VENUS FELIX. — Vénus assise, vêtue de la *Stola*, et tenant la haste de la main gauche.

Une troisième cachette, beaucoup moins importante que les précédentes, existait au milieu de débris de poteries et d'objets divers, dans la fosse portant au plan le n° 57. Elle ne comprend que 18 petits bronzes, agglomérés par l'oxide, et dont le mauvais état n'a pas permis la détermination.

En dehors de ces différents dépôts, on a recueilli un certain nombre de monnaies éparses. Ce sont principalement des grands et moyens bronzes de Trajan, d'Hadrien, de Marc-Aurèle, de Faustine, de Lucille, etc., dont quelques-uns ont subi l'action du feu; une monnaie de billon d'Alexandre Sévère, et une gauloise.

Un grand bronze de Domitien est particulièrement curieux en ce que les lettres de la légende ont été retouchées au poinçon, et que quelques détails de la tête paraissent avoir été ciselés. En voici la description :

IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XIII CENS PER. P. P. — Tête laurée à droite. — Revers, IOVI VICTORI. — Jupiter-Nicéphore assis. — Dans le champ, S. C. (1).

Objets divers

Dans la quantité des objets de fer et de bronze exhumés au cours de ces fouilles, il en est peu méritant une mention spéciale ; signalons seulement un objet en fer, sorte de pipe absolument semblable

(1) M. Bulland, de Mussy, a bien voulu nous aider dans la classification de ces monnaies, et mettre à notre disposition son riche médailler. Nous lui exprimons ici toute notre reconnaissance.

à celles en terre usitées actuellement et dites — de forme belge, — plusieurs instruments en bronze, spatules, cuillères, lancette, etc., d'une fabrication très délicate et retrouvés dans un parfait état de conservation ; la rencontre, en un seul tas, d'une trentaine de ces styles en fer servant à écrire sur les tablettes, de nombreuses pièces de serrurerie : clefs en fer et en bronze, débris importants de serrures, etc.; l'une de ces dernières, trouvée à l'endroit même où existait la porte dont elle assurait la fermeture, avait sa clef encore engagée dans le canon.

Parmi les objets de parure, une seule fibule attire l'attention par sa forme originale ; ce bijou, en bronze argenté, offre la représentation quelque peu fantaisiste, d'un paon ayant la queue déployée ; les masses principales du plumage y sont indiquées par une fine ciselure.

* * *

Rappelons en terminant qu'après chaque campagne d'explorations, l'emplacement des substructions découvertes est relevé exactement, puis reporté au plan général qui constitue, pour les Archives de la Société, la pièce la plus importante.

M. Coron, agent-voyer à Laignes, qui s'était acquitté de ce travail pendant plusieurs années, avec un soin et un dévouement qui lui conservent la reconnaissance de la Société, s'est vu, en raison de ses occupations croissantes, obligé d'y renoncer.

Grâce à l'obligeant intermédiaire de M. Ser-

bource, de Villedieu, la Société a retrouvé en M. Glotton, instituteur à Vertault, un auxiliaire plein de zèle et qui a accepté cette succession avec le plus louable empressement.

H. Lorimy.

CHATILLON-SUR-SEINE

DOCUMENTS HISTORIQUES

CONCERNANT LA VILLE DE CHATILLON
ET L'ANCIEN BAILLIAGE DE LA MONTAGNE

Tirés des Archives de cette Ville.

L'histoire d'une ville présente toujours de l'intérêt pour ses habitants. Il y aura bientôt soixante ans, celle de Châtillon a été faite par M. G. Laperouse, un Châtillonnais que nous connaissons et estimons tous et que nous avons le regret de ne plus voir collaborer à cette publication, par des circonstances, hélas ! bien indépendantes de sa volonté.

Aidé par les notes et les manuscrits longuement et patiemment amassés par un autre savant châtillonnais, M. l'abbé Bourceret, il écrivit ce précieux ouvrage qu'on ne trouve plus aujourd'hui que dans les bibliothèques privilégiées.

Dans la relation si attachante des faits, il cite un grand nombre de documents et il en donne souvent des extraits. Il nous a paru intéressant de faire revivre ces preuves et de les reproduire *in extenso*, du moins celles qui sont les plus importantes.

Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de comparer les usages, les mœurs, le style et quel-

quefois le langage même de nos ancêtres. Nous nous ferons donc un devoir de respecter la forme, l'expression et la couleur de leurs actes, et nous tâcherons de les suivre au milieu des luttes et des troubles de toutes sortes qui les assaillirent pendant les xve, xvie et xviie siècles.

Il nous sera difficile de suivre l'ordre chronologique, le classement de nos archives étant très imparfait. Elles renferment les chartes constitutives de la mairie de Chaumont et de l'échevinage du Bourg. Nous ne reproduirons que les deux principales, indiquant l'origine des deux communes

Notre obligeant et distingué Conservateur des Archives départementales, M. J. Garnier, a publié toutes ces chartes dans son remarquable ouvrage *les Chartes des Communes du Duché de Bourgogne* (1). Nous reviendrons cependant sur l'acte établissant un maire commun pour les deux quartiers. On trouvera dans l'*Histoire de Châtillon* de M. G. Laperouse de longs détails sur cette difficile institution.

Comme nous l'avons dit déjà, nous nous bornerons à reproduire simplement et sans commentaires, les pièces originales que nous possédons.

Avant de donner des extraits de ces originaux, il nous a paru convenable de faire connaître le nom des maïeurs de Chaumont et des échevins du Bourg qui ont administré les deux communes pendant les époques les plus troublées de notre histoire nationale. Cette liste sera forcément incomplète, vu le nombre considérable de pièces et d'actes qui ont été détruits ou brûlés pendant les guerres de la Ligue. Nous la

(1) Nous devons dire que c'est sur les conseils de ce savant que nous avons osé entreprendre ce travail.

donnons telle qu'il est possible, croyons-nous, de l'établir avec les éléments dont nous disposons.

Un pays s'élève toujours en honorant et en respectant le nom et la mémoire des hommes qui l'ont servi. En publiant cette liste, nous croyons rendre un faible hommage à ceux qui ont tant travaillé et tant souffert pour notre vieille cité.

I

ORIGINE DES COMMUNES DE CHAUMONT ET DU BOURG DE CHATILLON

(Charles de 1213 et de 1423)

Lorsqu'en 1207, Eudes III, duc de Bourgogne, voulut affranchir les hommes qu'il possédait en commun avec l'évêque de Langres, c'est-à-dire les habitants du Bourg, il rencontra de la part de celui-ci une telle résistance, qu'il dût abandonner ses projets et lui rendre foi et hommage.

Les efforts tentés par Eudes III pour l'établissement de la commune du Bourg devaient être renouvelés par Hugues IV ; ils n'eurent pas plus de succès que les précédents, les évêques refusant régulièrement de sanctionner les priviléges octroyés par eux. Ce n'est qu'en 1423 qu'une entente intervint entre le duc Philippe-le-Bon et l'évêque de Langres, Charles de Poitiers, pour accorder aux habitants du Bourg des franchises qui étaient loin d'égaler celles que ceux de Chaumont avaient obtenues de Eudes III en 1213. Cette différence de traitement devait être une source de discordes entre les deux quartiers.

En 1213, au retour d'une chevauchée en Flandre, Eudes III s'installa dans son *Chastial de Talant,* comme il l'appelait, et y scella un des actes importants de son règne (1). C'est de là qu'en effet, il délivra aux habitants de la rue de Chaumont, lui appartenant en propre, leur charte d'affranchissement aux conditions que nous allons voir.

1213

Charte de Eudes III affranchissant les hommes de la rue de Chaumont

« In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Edo dux Burgundie universis presentibus et futuris presentem puginam inspecturis rei geste noticiam. Noverit universatis uestra quod donam et concessi hominibus meis qui manent vel qui manentes erant in vico meo qui dicit Chamons apud Castellionem super Secanam, Huius modi libertatem quod dictior vel potentior qui mansionem habet vel habebit in vicco illo inmunis erit ab omni tallia et exactione pro viginti solidis divionensibus reddendis singulis annis in festo Sancti Remigy. — Inferiores uero et minus po-

« Au nom dou père, et dou fils et dou Saint-Esprit, amen. Gie Odes Dux de Bourgoigne à tos ceux qui sunt et qui saront, et qui verront ces presentes lettres, et cognoissance de ceste chose. Vous ayes cogneu que ie hay doné et octroyé à mes hommes, qui sunt, ou qui saront en ma ruë de Chaumont, à Chastillon sus Soigne, tel franchise, que li plus riches, ou li plus poissans qui demore, ou qui demora en cele ruë, sara quittes de tottes tailles et de tote exaction por vingt sols de la monée de Digenois, à rendre chacun an à la feste Saint-Reme : Et li plus poure, et cil qui ont

(1) E. Petit, *Hist. des Ducs de Bourgogne*, t. III.

tentes dabunt ad considerationem quatuor proborum hominum quia communitate manentium in Chamont eligentur. — Illi autem quatuor ordinabunt omnia que ordinanda erunt inter homines manentes apud Chamunt et *clamores audient et discordias pacificabunt et causas terminabunt* forisfacta autem mea et emende ad usus et consuetudines castri mei de Talant per manus quatuor electorum levabunt. — Prepositus uero castellionis nichil iuris vel potestatis in eis habebit nisi redditus meos ibi de mandato meo forte recipiat, et hoc fiet ad considerationem quatuor electorum. Ego autem Edo dux Burgundie hanc libertatem me servaturum in perpetuum bonafide promito et garantire teneor. Quod ut ratum habeatur et inconcussum presentem paginam litteris presentibus annotatam, Sigilli mei munimine feci roborari. Actum apud Talant opidum meum anno gratie m° cc° tertio decimo, mense augusto per manum Ulricqi cappellani mei, — existentibus incuria me dno Gauchero de Castellione senescallo meo et tellione senescallo meo et

mains de pouoir, deuront à la tauxation de quatre proudhomes, qui saront esleus de la communauté de Chaumont. Et cil quatre ordineront totes les choses qui saront à ordiner entre les hommes demoirans à Chaumont et *orront les plaintes et apaiseront les descors et terminerunt les causes* cui forfait, et mes amandes saront leué par la main de quatre proudomes, aus vs et as coustumes de Talant. Li Prevosts de Chastillon n'aura droit de pooir an ans, se il ne reçoit mes rantes an Chaumont par mon commandement. Et ce sara fait à la considération des quatre proudomes esleus. Et de deuant diz Odes Dux de Burgoigne, promet en bonne foy, et suis tenus de guarantir à tous iormais ladite franchise. Et porce que ce soit ferme chose et estauble, i'ai mis mon scial en ces lettres. Ce fut donné à *Talant* mon chastial, en l'an de gràce mil et deux cent et treize, ou mois d'Aost, par la main de *Vurry* mon chapelain, par deuant *Gauchier de Chastillon* mon Seneschaut, et *Poinçot de Froulois* mon mareschaut, et *Gervaise*

Poncio de Frolleis constabulario meo et Gervasio Chauchardo canberlano meo (1). »	*Chauchar* mon Chambalant (2) »

La commune de la rue de Chaumont à Châtillon était dès lors constituée. Ces franchises et privilèges lui furent confirmés et augmentés par la duchesse Alix, à Villiers, en 1218 ; Hugues IV en 1231 ; Robert II en 1277 ; Eudes IV à Aisey, en 1324 ; le roi Jean en 1361, à Troyes ; le duc Jean-sans-Peur à Châtillon, en 1404 ; Philippe-le-Bon en 1422 ; Charles-le-Téméraire en 1474 ; Louis XII en 1501 ; François I[er] en 1545 ; Henri III en 1576 ; Henri IV en 1601 (3).

1423

Lettres patentes de Philippe duc de Bourgogne et de Charles de Poitiers, évêque de Langres, pour l'établissement de l'Echevinage du Bourg.

« Philippes duc de Bourgongne, conte de Flandres d'Artoys et de Bourgongne palatin seigneur de Salins et de Malines, Et Charles de Poitiers par la grâce de Dieu evesque et duc de Langres scavoir faisons à tous présens et advenir, Nous avoir receu humble suplication de nos chers et bien amez les bourgeois manans et habitans du Bourg de nostre ville de Chastillon sur Seyne contenant que fasoit ce que la dicte ville de Chastillon soit en frontière et la première ville de la Duché de Bourgongne et pour ceste cause soyt nécessité pour la garde et deffence de la dicte ville icelle emparer et fortifier de menuz fossés et aultres choses convenables ap-

(1) Orig. *Archives de Châtillon*. J. Garnier, *les Chartes des Communes*.

(2) Traduction de Pérard, p 300. G. Laperouse, *Histoire de Châtillon*. J. Garnier, *Chartes des Communes*.

(3) Archives de Châtillon. Laperouse : *Histoire de Châtillon*. J. Garnier : *les Chartes des Communes*.

partenans, a faict de reparation et fortification de bonne ville et aussi soyt de très-grant ancienetté Ville de Loy en laquelle l'on a acoustumé de faire bonne et notable drapperye Et avec ce soyent en icelle fonder plusieurs notables et anciennes Confraries pour l'entérinement et l'entretenement desquelles choses et aultres regardant le faict d'iceluy Bourg ayent les habitans d'illec faictz en temps passé plusieurs impostz montans à grand somme de deniers mais pour ce que en icelle Ville et bourg n'a en ledict temps passé aulcuns eschevins qui ayent eu l'œil au bien publicque de ladicte ville ou charge de conduire les affaires de la communaulté dicelle. Les dictes réparations le faict d'icelle drapperye et aultres mestiers et marchandises et aussi lesdictes confraryes ayent été et soyent comme delaissées et très petitement gouvernées et les faits communs d'icelle mis comme en non chaloir et tellement que par faulte de fermeté et de bonne police plusieurs personnes notables qui souloient habiter ladicte ville l'ont delaissée et habandonnée et sont allez demourer ailleurs ou bon leur à sembler et sont pareillement tentés et meus de faire ainsi plusieurs aultres desdicts habitans qui encores sont de présent demourans en icelle ville et tant par la faulte et cause dessusdictes se sur ce ne les pourvoions de bon et convenable remède pour le temps advenir. Pour ce est il que nous désirant le bien et augmentation de ladicte ville et lieu dudict Bourg inclinant favorablement à la supplication de nosdictz subiectz a yceulx avons octroyé et octroions de grâce espécial par ces présentes licence, povoir, auctorité et faculté de eulx assembler par cry publicque qui se fera par nostre crieur d'illec ou aultrement dheument en aulcune eglise lieu ou en leur maison commune se point en ont doresnavant chascun an eulx et leurs successeurs habitans a touziours le lendemain de Pasques charnelles pour eslire entre eulx *quatre* notables et prudhommes habitans dudict bourg qui auront et pourteront lesdicts noms de *Eschevins* et lesquels dictz porteront et auront à cause de leurs offices le faict de l'Eschevinage de ladicte ville pour entendre ès affaires communes dillec et tant

au regard de ladicte fortification conduicte et entretenement des dictes drapperyes confraries et aultres mestiers et affaires touchant et regardant le faict et communaulté d'iceluy Bourg et appartenances comme au regard des procès qu'aura la communaulté d'icelle ville et seront renouvellés chascun an iceulx eschevins le dict lendemain de pasques charnelles et ainsi esleuz ne pourront resfuser la charge d'icelluy eschevin ains seront contraintz a icelluy accepter sur la peine de soixante livres tournois à payer a nostre proufict et par le contredisant ou resfusant la charge dudict eschevinage laquelle ledict resfusant encourrera et commetera envers nous incontinent qu'il aura declaré son resfus ou ne vouldra accepter la dicte charge deans ung jour naturel après ce que l'eslection du dict eschevinage luy aura esté signisfiée à la requeste des dictz habitans ou de la majeure ou plus saine partye d'iceulx par nos baillis ou leurs lieutenants pour exiger ladicte peine à nostre dict proufict et sur ledict resfusant auxquels eschevins Nous de nostre certaine science et grâce espécial avons donné et octroyé donnons et octroyons par ces mesmes présentes plaine lissence et auctorité de faire assembler le peuple de ladicte ville en nombre compettant et raisonnable pour les affaires dessus dictes dicelle ville et bourg toutes et quantes foys que besoin sera et aussi de oir les comptes de ceulx qui auront eu au temps passé et qui auront au temps advenir la maniance et charge de recepte des deniers de ladicte communaultéz de clore et affinir les dicts comptes, de recepvoir le reliquat et en donner quittance, de poursuivre et requerir les droictz de ladicte communaulté en quelque manière et pour quelconque cause que ce soyt contre toutes personnes tant en nos courts communs en quelconques aultres sauf et reserve le compte et reliqua des deniers qui au temps passé ont esté et seront levez au temps advenir en ladicte ville et sur les habitans dicelle par le congé auctorité et licence de nous duc de Bourgogne dont nous duc de Bourgogne et à nos commis en appartiendra la congnoissance et de faire substituer procureurs acteurs et syndics de par et au nom de ladicte

communaulté pour procurer, poursuivre et deffendre les droictz querelles actions et poursuittes et a icelle communaulté appartenant de faire et constituer lesdictz procureurs acteurs et sindics aultres que lesdicts eschevins si bon leur semble pour poursuivre leur dictz droictz. Par tel toutes foys que à la création et élection des dictz eschevyns lesdictz habitans sont tenuz d'appeler nos baillys ou leurs lieutenans lesquelz seront présentz si bon leur semble à faire ladicte élection et auxquels seront tenuz lesdictz habitans de présenter leurs ditz eschevyns ainsi par eulx esleus lesquels jureront es mains des nos dictz baillis ou lieutenans avant qu'ils s'entremetent aulcunement du faict de leur eschevinage queau faict dudict office ils se gouverneront bien et loiaulment à lonneur de nous et d'un chascun de nous et garderont nos droictz à leur pouoir et aussi au bien et prouffict et de la dite ville et de la communaulté dicelle et aussi seront tenuz iceulx eschevyns de signisfier a iceulx nos baillis ou leurs lieutenans toutes aultres assemblées qu'ils feront pour y estre présent ou y envoier aultres de nos officiers si bon leur semble voulant en oultre qu au faict quy regardera le bien publicque de la dicte communaulté ung chascun des dictz habitans soyt tenuz de obéir sur peine de cinq sols damende qui lèvera à nostre pourfict par nos gens et officiers sur chascun de ceulx de ladicte communaulté qui désobéiront indument et contre raison les dictz eschevyns les noms desquels désobéissans iceulx eschevyns seront tenuz de rapporter à nos dictz officiers pour les dictes amendes sur peine du double a recouvrer sur eulx incontinant et dedans ung jour naturel après ladicte désobéissance. Et ne se pourront assembler les dictz habitans pour faire aulcun monopole ou mettre sus aulcune conclusion contre le bien publicque ne contre nous et nos droictz sur peine de perdre l'effect de ceste présente grace et octroy et destre amendables arbitrairement ou aultre pugnition telle quau cas appartiendra. Et pourront nos dictz baillis ou leurs lieutenans estre presens si bon leur semble ou aultres de nos officiers comme dict est à toutes les assemblées des dictz habitans et par ce que dict

est nest aulcunement nostre intension que lesdictz habitants ou eschevyns aient aulcune congnoissance de cause les ungs sur les aultres ou aultrement par quelque manière que ce soyt ou exercer aulcun faict de justice ou avoir scel commung. Mais se feront et conduiront tous leurs affaires soubz la justice commune de nous ainsi et par la forme et manière qu ils faisoient par avant ce présent octroy sans avoir scel ou congnoissance quelconque comme dict est fors seullement au faict de ladicte drapperye au regard de laquelle ils pourront user de scel visitation et aultrement ainsi et par la forme et manière qu ils ont accoustumé de user au temps passé. Si donnons en mandemant par ces présentes à nos dicts baillis de Chastillon et à tous nos aultres justiciers officiers ou a leurs lieutenans et a chascun deulx si comme a luy appartiendra que de nostre presente grâce concession et octroy facent sesforcent et laissent joyr et user les dictz habitans plainement paisiblement et perpétuellement sans leur metre ou donner ou souffrir entraves ou donner aulcung trouble ou empeschement au contraire. Et a fin que ce soit ferme chose et estable à touziours nous avons faict mettre nos sceaultz a ces présentes sauf en aultres choses nos droictz et lautruy en toutes. Donné en la ville de Dijon au mois d'octobre lan de grâce mil quatre cens vingt trois. Ainsi signé sur le reply, par Monseigneur le Duc de Bourgongne en son conseil auquel vous et plusieurs aultres estoient. »

T. Bouesseau (1).

Cette charte fut confirmée par Henri II en 1550 (2).

(1) Original aux Archives de Châtillon. J. Garnier, *Les Chartes des Communes*. G. Laperouse, *Histoire de Châtillon*, par extraits.

(2) Original aux Archives de Châtillon. J. Garnier, *Les chartes des Communes*.

II

MAIEURS DE CHAUMONT ET ÉCHEVINS DU BOURG DE CHATILLON

aux XVe, XVIe et XVIIe siècles

	ÉCHEVINS DU BOURG	MAÏEURS DE CHAUMONT
1482.	Nicolas Doyen, Pierrot Belin.	Jehan Bouvot, Jacques Tacquey.
1495.	Huguenin de Brégille, Jacob Darce, Jehan Gauthier, Pre Popelard.	. . . .
1498.	Jehan Gauthier, Jehan . . . . ., Claude	Jehan Dehors, Jehan Bouvot, Pierre Rebourceau.
1528.	. . . .	Guiod Plechier, Jacob Bouvot, Loys Arryet, Jehan de Bon.
1541.	Andrien Pichardet, Loys Noirot, Jehan de Marcenay.	Jacques Mathelin, Jacques Bouvot, Jean Regnier.
1552.	Nicolas Mongeot, Fyot, Claude Pamponne.	Jos. Legrand. Bert. Personne, procur^r^ d'office.
1553.	Humbert Loys.	Girerd Bouvot.
1555.	. . . .	Jehan Le Reul, Jacques Bouvot, Pierre Morel, Hiérosme Regnier.
1556.	. . . .	Estienne Morel, Jehan Chasot, Jehan Dupuis-le-Jeune, Jehan Bourgenot.
1557.	. . . .	Jehan Legrand, Jacques Bouvot, Bertrand Personne. Gérard Bouvot, procureur d'office.
1558.	Symon Viennot, Jacques Raviot, Jehan Miette, Anth. Tomelin.	Jacques Bouvot, Hiérosme Regnier, Jehan Morel.
1562.	. . . .	Vivant Morel, Claude Bouvot, Anthoine Vorle.
1563.	Guillaume Loigerot, Jacques Raviot, Bertrand Barodeau, Anth. Bornot.	. . . .
1564.	Edme Darce, Nicolas Sainthomey, Estienne de Marcenay, Guillaume Loigerot.	Hiérosme Bouvot, Jehan Bassan, Jehan Bourgenot, Jehan Regnier lesney.
1565.	. . . .	François Flamand, Jacques Colas, Gérard Guenebault, Claude Bouvot.
1575.	Jehan Fichot-Lesney, Hugues de la Fosse, Pierre Garnier, Guilme Provins.	Hiérosme Bouvot, Nicolas Hérard, Pierre Drouot.
1577.	. . . .	Gérard Guenebault, Jehan Morel, Jehan Petot, Jehan Regnier.

	ÉCHEVINS DU BOURG	MAÏEURS DE CHAUMONT
1583.	Estienne Legrand, Nicolas de Gissey, François Logerot, Jehan Duneau.	Jacques Rousselet, Jehan Regnier, Pierre Marrignault, Jehan François.
1585.	Jehan de Cinqfonds, Jacques Cornuel, Jacques Rousselet, François Pamponne.	Philibert de Marcenay, Nicolas Morel, Jehan Pestot, Jehan Adam.
1586.	Philibert Beudot, Jehan Toulouse, Pierre Durand.	Nicolas Bouvot, Nicolas Vezou.
1587.	. . . .	Vorles Flamant, Denys Leclerc, Claude Boitouzet, Vorles Berthelemot.
1588.	. . . .	Nicolas Morel, Jehan Legrand, Denys Leclerc, Jehan Viard.
1589.	. . . .	Jehan Provins, Pierre Personne, André Lalouette, Vorle Berthelemot.
1590.	. . . .	Pierre Hérard, Vorle Berthelemot, Jehan Simonet, Nicolas Bourgeois.
1591.	Jehan Charbonnier, Jacob Loigerot, Jehan Darce, Bénigne Chasot.	Philibert de Marcenay, Pantaléon Pion, Gilles Esperit, Claude Boitouzet.
1592.	Thibault Collin, Guill. Parizot, Estienne Odin, Nicolas Sainthomey.	Vorle Flamant, Jos. Chabot, Jehan Pichardet.

Etablissement de la Mairie commune pour les deux quartiers

	BOURG	CHAUMONT
1593.	Estienne Rémond, premier maire.	
	Anthoine Jacquinot, Jehan Toulouse, Edme de Cinqfonds, Bertrand Raviot.	Vorle Flamant, Jehan Pichardet, Jehan Regnier, Joseph Chabot.
	Jehan de Cinqfonds, procureur d'office.	
1595.	Nicolas Bouvot de Prusly, maire.	
	Nicolas Fredin, Jehan Siredey, Anthoine Jacquinot, Denis Petit.	Philibert de Marcenay, Joseph Chabot, Philibert Groton, Jehan Poissenot.
1596.	Claude Lefebvre, maire.	
	Philibert de Marcenay, Jehan Siredey, Andrien Gaucher, Denis Leclerc.	Andrey Savery, Pantal. Pion, Edme de Frettes, Jehan Viard.
	Jehan Poissenot, procureur syndic.	

	BOURG	CHAUMONT
1597.	Nicolas de Gissey, maire.	
	Jehan Graneron, Jehan Morel, Pierre Jouard, André Singet.	Philibert de Marcenay, Denis Leclerc, Vorle Flamant, Jehan Bontemps.
1598.	Nicolas de Gissey, maire.	
	Pierre Jouard, Jehan Morel, Faulle Garnier.	Pestot, Pierre Hérard, Denis Leclerc, Jehan Legrand.
1599.	Estienne Legrand, maire.	
	Jehan Legrand, Faulle Garnier, Symon Loigerot, Vorle Flamant.	Pierre Personne, Nicolas de Marcenay, François Jacquinot, Didier Estienne.
	Anthoine Pamponne, procureur syndic.	
1600.	Symon Loigerot, maire.	
	Nicolas Morel, Guillaume Thomassin, Daniel Tacquet, P. Michaud.	Vorle Flamant, Jacques Cornuel, Jehan Viard, Jehan Bassan.
	François Menuot, procureur syndic.	
1601.	Symon Loigerot, maire.	
	Nicolas Morel, Jacques Cornuel, Jehan Thoulouse, Nicolas Flamant	Hugues Personne, Louis de Pralon, Jacques Raviot.
	Estienne Michelot, procureur syndic.	

Nouvelle séparation du Bourg et de Chaumont avec un maire pour le Bourg seulement

	BOURG	CHAUMONT
1602.	Jehan Thoulouse, maire.	
	Hugues Personne, Rob. Tremisot, Jehan Dumaix, Vivant Morel.	Jehan Pestot, Jehan Barrey, Jehan Viard, Pierre Hérard.
		Nicolas Frérot, procureur d'office.
1603.	Jehan Thoulouse, maire.	
	Jehan Pignot, Philibert Le Reül, Nicolas Chasot, Jehan Dumaix.	Denis Leclerc, Jos. Chabot, Est. Meligne, Jehan Doyen.
	Est. Michelot, procureur syndic.	Jehan Bontemps, procur[r] d'office.
1604.	André Belin, maire.	
	Nicolas Chasot, Jehan Pignot, Jehan Doien, Estienne Meline.	Jehan Chabot, Philibert de Marcenay, Henry Legarey, J. Bassan.
	Jehan Chappuis, procureur syndic.	Jaques Rameset, procur[r] d'office.
1605.	Anthoine Pamponne, maire.	
	Pierre de Gissey, Pierre Tridon.	Philibert de Marcenay, Nicolas Morel, Pantaléon Pion, Didier Guillorey.
		Pierre Hérard, procureur d'office.

	BOURG	CHAUMONT
1606.	Pierre de Gissey, maire.	
	Jehan Darcé, Claude Boulanger, Jehan Chapponel, Albert Morel.	Vorle Flamant, Jacques Rameset, Nicolas Rouillet, Pantal. Pion.
	Jehan Chappuis, procureur syndic.	Joseph Chabot, procureur d'office.
1607.	François de Gissey, maire.	
	. . . .	Denis Leclerc, Jehan Pestot, Sébastien Pion, Jehan Bassan.
		Joseph Chabot, procureur d'office.
1608.	François de Gissey, maire.	
	Jehan Darce, Albert Morel, Jehan Chapponel, Humbert Cornuel.	Pierre Hérard, Sébastien Pion, Jehan Poinssot, Rob. Gauthier.
	Nicolas Siredey, procureur syndic.	Joseph Chabot, procureur d'office.
1609.	Prudent Michaut, maire.	
	Symon Loigerot, Vorle Flamant, Nicolas Morel, Jehan Viard.	Guillaume Thomassin, Daniel Tacquey, Jehan Bassan.
	François Menuot, procur[r] syndic.	
1610.	François Bouvot, maire.	
	Humbert Cornuel, Laur. Pitoizet, Odard Verdin, Louis Goudot.	Pierre Hérard, Jehan Doïen, Jehan Morel, Andrey Guenin.
	Estienne Odin, procureur syndic.	Jaques Rameset, procur[r] d'office.
1611.	. . . .	Joseph Chabot, Jehan Bassan, Rob. Doïen.
		Jehan Pestot, procureur d'office.
1612.	Jaques Bouvot, maire.	
	Claude Boulanger, Anthoine de Gissey, Jehan de Mallerois.	Pantal. Pion, Jacques Rameset, Humbert Babyot, Rob. Meligne.
1613.	Nicolas Bouvot de Lisle, maire.	
	. . . .	Pierre Hérard, Henry Legarey, Andrey Guenin, Nicolas Bontemps.
		Robert Doïen, procureur d'office.
1614.	Pierre Jouard, maire.	
	Faulle Garnier, Jehan Thoulouse, Jehan Siredey, Pierre Savery.	Pierre Hérard, Henry Legarey, Andrey Guenin, Nicolas Bontemps.
	Anthoine Personne, procur[r] syndic.	Robert Doïen, procureur d'office.
1615.	Bouvot, maire.	
	Jehan Poissenot. Jehan Siredey, François Jaquinot, Pierre Tridon.	Joseph Chabot, Jehan Bassan, Nicolas Frérot, Nicolas Babyot.
	Jacob Floriet, procureur syndic.	Jehan Pestot, procureur d'office.
1616.	François de Gissey, maire.	
	François Jaquinot, Nicolas Chasot, Odart Verdin, Claude Boulanger.	Jacques Rameset, Jehan Morel, Pierre Chalons, François Forgeot.
	Jehan Floriet, procureur syndic.	Vorle Hérard, procureur d'office.
1617.	François de Gissey, maire.	. . . .
	Odart Verdin, Jehan Darce, Alex. Jouard, N. Rémond.	
	Jehan Michelot, procureur syndic.	

	BOURG	CHAUMONT
1618.	Siredey, maire. Jehan Darce, Jehan Pignot, Est. Michelot, Nicolas Corderot. Jehan Michelinot, procur^{r} syndic.	 Pierre Hérard, Nicolas Frérot, Humbert Babyot, N. Fretel. Jehan Chabot, procureur d'office.
1619.	Anne Bouvot, maire. Est. Michelot, J. Garnier, Personne, Siredey.	 J. Chabot, Nicolas Morel, N. Fretel, Humbert Babyot. Pierre Leclerc, procureur d'office.
1620.	Anne Bouvot, maire. Cl. Siredey, Pierre Tabouret, Nicolas Floriet, Sim. Lefebvre. Jeh. Odin, procureur syndic.	 Cl. Febvre, Nicolas Roy, Poinssot, J. Doïen. Est. Regnier, procureur d'office.
1621.	François de Gissey, maire. Edme Petit, Pierre Tabouret, Nicolas Chasot, Anth. Tridon. J. Odin, procureur syndic.	 Pierre Gérard Lesné, J. Doïen, J. Morel, Noël Bontemps. Rob. Poichet, procureur d'office.
1622.	François de Gissey, maire. Marc Anth. de Fontrouge, Jehan de Marcenay, César Morel.	 Jos. Chabot, Humbert Babyot, Noël Morel, Bert. Personne. Nicolas Frérot, procureur d'office.
1623.	Anth. de Gissey, maire. M. A. de Fontrouge, Nicolas Floriet, Bern. Thoulouse. Jeh. Chapuis, procureur syndic.	 Pierre Hérard, Sébast. Pion, Rob. Doïen.
1624.	Anth. de Gissey, maire. Bern. Thoulouse, de Ganay, Albert Corderot, Personne. Jeh. Chapuis, procureur syndic.	 Pestot, Chabot, Nicolas Frérot.
1625.	Claude Siredey, maire. Jeh. Darce, Nicolas Siredey, François Parizot, Soirot, de Ganay.	 Nicolas Frérot, Jeh. Pestot, Jeh. Chabot, Anth. Pion.
1626.	Claude Siredey, maire. Jeh. de Marcenay, Anth. Mongin, Nicol. Morel, Nicolas Siredey. Nicolas Riel, procureur syndic.	 Jeh. Morel, Pierre Chalon, Phil. Viard, François Briois. Pierre Leclerc, procureur d'office.
1627.	Henry Duneau, maire. Hugues Personne, Claude Soirot. Nicolas Floriet, procureur syndic.	 Jeh. Morel, P^{re} Chalon, P^{re} Viard. Pierre Leclerc, procureur d'office.
1628.	H. Duneau, maire. Cl. Soyrot, Théophile Bouvot, Nicolas Garnier, J. Personne. Floriet, syndic.	 Jos. Chabot, Rob. Nolin, Nicolas Roy, Pantal, Pion. Rameset, procureur.
1629.	Bern. Thoulouse, Claude Rémond, Vivant Morel. Nicolas Floriet, syndic.	Jos. Chabot, Séb. Pion, Didier Petitfourg, Humb. Nolin. Jean Junot, procureur d'office.

	BOURG	CHAUMONT
1630.	Claude Siredey, maire Nicolas Chasot, Edme Petit, Jehan Floriet. Nicolas Riel, procureur syndic.	Sebast. Pion, Petitfourt, Humb. Nolin, Jos. Chabot. J. Carteron, procureur d'office.
1631.	Cl. Siredey, maire. N. Chasot, Anth. Tridon, Sebast. Morel. Nicolas Riel, procureur syndic.	Jean Morel, Humb. Babyot, Cl. Rameset. J. Jobard, procureur syndic.
1632.	Jean Graneron, maire. Maclou de Ganay, M. A. de Fontrouge, Anth. Personne, Théop. Bouvot. J. Denys, procureur syndic.	
1633.	J. Graneron, maire. Nicolas Corderot, Bern. Thoulouse, Est. Coqueley, Théop. Bouvot. Anth. Personne, procureur syndic.	
1634.	Joachim Jouard, maire. Philib. Menuot, Gasp. Goudot. Anth. Personne, procureur syndic.	J. Morel, Guill. Bornot, J. Carteron, François Pestot. Claude Rameset, procurr d'office.
1635.	. . . .	J. Morel, Jean Lepaige, Nicolas Cornuel, Henry Chaulme.
1636.	François de Gissey, maire. Odart Verdin, Pierre Personne, François Parizot.	J. Lepaige, Nicolas Petit, Pierre Gillon, Pion. Tarat, procureur d'office.
1637.	Maclou de Ganay. Nicolas Riel, procureur syndic.	Nicolas Bornot.

1638. — Réunion définitive dans un maire commun

1639. Bern. Thoulouse, maire.
Théop. Bouvot, Louis Personne, Pierre Leclerc, Jeh. Chabot.
Anth. Personne, procureur syndic.

1641. Claude Rémond, maire.

1642. Jean Joly, maire.
Nicolas Morel, Pierre Personne.
Anth. Personne, procurr syndic.

1643. Jean Joly, maire.
Pierre Personne, Jacques Pamponne, Albert Frérot, Jean Lepaige, Claude Rameset, Jehan Chabot.
Anth. Personne, procurr syndic.

1644. Marc Anth. Lefoul, maire.
François Jaquinot, Téop. Bornier, Jeh. Lepaige, Jehan Morel Lesné, Nicolas Bouvot, Pierre Personne.

1645. M. A. Lefoul, maire.
Pierre Leclerc, Jaques Derepas, Jean Grotton, Jean Morel, Bouvot, Fleury.

1647. Bern. Thoulouse, maire.
J. Lepaige, A. Corderot, F. Petot, J. Michelot, François Briois.
Germain Guy, procureur syndic.

1648. Nicolas de Gissey, maire.
Michelinot, A. Tridon, R. Poinssot, J. Morel, Anth. Chanut, Pamponne.
Savery, procureur syndic.

1649. N. de Gissey, maire.
A. Tridon, Chabot, Personne, Grotton, R. Mongin, A. Gillon.
Seb. Guérittat, procureur syndic.

1650. Marc Anth. Lefoul, maire.
Pierre Personne, Cl. Rémond, Alb. Frérot, Jean Chabot, Joseph Lepaige, B. Savery, Jeh. Jobert.
Seb. Guérittat, procureur syndic.

1651. M. A. Lefoul, maire.
Alb. Frérot, Viv. Morel, Nicolas Cornuel, François Petot, Jean Michelinot, Rob. Doyen.
Germ. Giey, procureur syndic.

1653. Pierre Soyrot, maire.
A. Tridon, R. Mongin, Vorle Pitoizet, Jean Poinssot, Personne, Fleury.
Nicolas Bornot, procureur syndic.

1654. Pierre Soyrot, maire.
A. Tridon, R. Mongin, Nicolas Odinelle, J. Poinssot, J. Morel le jeune, Honoré Verdin.
Nicolas Bornot, procureur syndic.

1655. Joachim Jouard, maire.
H. Verdin, Garnier, Grotton, N. Faverot, C. Jobert, François Petot.

1657. Isaac Michel, maire.
Louis Personne, Audot Corderot, François Briois, François Soyrot, Nicolas Personne, Anth. Lambert.
Seb. Guerittat, procureur syndic.

1658. Isaac Michel, maire.
Soyrot, N. Faverot, B. Dumeix, Petitfourg, B. Tremisot, J.-B. Morel.

1659. Le Sain (de Brousseval de la Bergerie), maire.
J. de Marcenay, N. Faverot, J. Michelinot, P. Personne, Ch. Grotton, François Marie.

1660. Le Sain (pair de France, bailli de Mussy), maire.
Michelinot, Personne, de Montbley, Humbert Nolin, F. Chabol, Rameset.

1661. B. Siredey, maire.
De Montbley, L. Personne, Vorle Pitoizet, R. Mongin, J. Poinssot, André Corderot.
Seb. Guerittat, procureur syndic.

1662. B. Siredey, maire.
Vorle Pitoizet, L. Personne, Alb. Frérot, Henry Verdin, Lambert, C. Jobert.

1663. Daniel Siredey, maire.
Alb. Frérot, Honoré Verdin, Nicolas Faverot, Nicolas Personne, François Marie, Jean Blaizot.
Nicolas Riel, procureur syndic.
1664. D. Siredey, maire.
Blaizot, Chabot, Morel, Personne, A. Vezou, Michelinot.
1665. Pierre Soyrot, maire.
J. Blaizot, J. Michelinot, Riembault, Rameset, A. Vezou, F. Chabot, N. Morel.
J. Aubry, procureur syndic.

De 1666 à 1693. — Etablissement de la Prévoté royale

1666. Pierre-Bernard Lechapt, prévot royal.
Nicolas Morel, Seb. Morel, Vivant Morel, D. Bouclier.
Edme Viesse, procureur du Roy.
1667. Vivant Morel, Briois, A. Cinget, Floriet, secrétaire.
1668. A. Cinget, Vorle Pitoizet, A. Poisot, Pierre Boulée.
1669. Les mêmes.
1671. N. Faverot, B. Tridon, Nicolas Morel, Denis Bouclier.
1672. N. Faverot, François Marie, J. Blaisot, N. Pasquier.
1673. N. Pasquier, Anth. Bouclier, Gasp. Riembault, André Poisot.
1674. A. Poisot, François Briois le jeune, Jeh. Héliot, Nicolas Goullet, Boulée.
1677. Jouard, Cl. Gatteau, Vivant Chalon, Personne.
1678. Cl. Personne, J. Siredey, Cl. Jobert, Daniel Personne.
1679. J. Siredey, Anth. Lambert, Alb. Jouard.
1680. B. de la Hire, P. Thomassin, S. Morel, A. Jouard, Lambert.
1681. Morel, Floriet, Verdin, Viard.
1682. Riel, Floriet, Riembault, Pantal, de la Hache.
1683. Riel, Isaac de Villars, N. Personne, Vernier, N. Morel.
1685. C. Jobert, B. Viard, Ch. Adine, Verdin.
1688. C. Adine, Corderot, N. Morel, Vernier.
1689. M. A. Siredey, P. Chaponnel, B. A. Viard, C. Adine.
1692. Nicolas Tremisot, Anth. Morel, Pierre Vernier.

De 1693 à 1768. — Maires héréditaires

J. François Jouard, maire.

1695. Briois, Cl. Jobert, Nicolas Morel.
1699. G. Riembault, Jouard Md, Jobert, Bornot.

Dans un appendice à son *Histoire de Châtillon*, M. Laperouse publie la liste des maires seulement, de 1594, date de l'établissement d'un maire commun, à 1600. Puis ceux redevenus maires communs, de

1639 à 1665, et enfin les noms des maires et des échevins des deux quartiers réunis, depuis 1666 jusqu'à 1837. Nous arrêterons la nôtre à la fin du XVII[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque de l'institution des maires perpétuels et héréditaires.

H. FRÉROT.

(A suivre).



EXTRAIT DU TERRIER DES DROITS

DUS PAR LES HABITANTS DE TERREFONDRÉE

A MONSIEUR LE GRAND PRIEUR DE CHAMPAGNE

SEIGNEUR SPIRITUEL ET TEMPOREL DU DIT LIEU

M. Bompard, instituteur à Terrefondrée, a présenté à la Société une notice sur cette commune qui est formée par la réunion des trois hameaux de Terrefondrée, La Forêt et Chatellenot. La partie descriptive de cette notice ne rentrant pas dans le cadre des travaux de la Société, l'Assemblée a décidé qu'il serait publié dans le Bulletin le document qui suit emprunté par l'auteur aux archives de la commune :

PREMIÈREMENT du droit de four banal à la même charge de celluy de Bure : Les habitants du dit Terrefondrée doivent au dit Seigneur une taille appellée la Taille d'Outremer qui est de la somme de quarante sols qui se paye de sept ans en sept ans au jour de la fête de la Saint-Remy.

Doivent aussi les dits habitants une Cence de trente sols payable chacun ans au dit jour fête de St-Remy.

Les dits habitants sont obligés de moudre leurs grains au moulin banal de Lafforêt et payé le droit de mouture de vingt mesures l'une et à proportion à peine de trois livres cinq sols d'amende et la confiscation des farines.

Les dits habitants doivent comparoir à toutes assignations en auditoire de Bure.

Le dit Seigneur grand prieur a droit sur les dits habitants d'épaves aubennes et confiscations amandes et autres droits seigneuriaux lots et ventes sur tous les immeubles mex et maisons qui se vendent dans le dit lieu de Terrefondrée et finage à raison de Trois sols quatre deniers par livre à l'exception des communes et doivent être remercier par l'acquéreur dans quarante jours et payés à peine de trois livres cinq sols d'amande et de payé les dits sols.

Le dit Seigneur grand prieur a au dit lieu droit de Banvin personne n'ayant sa liberté de vendre vin en détail sans le congé exprès du dit Seigneur et d'en payer le droit.

Est dû par chaque habitant par feux deux poules et chaque année l'une au jour de la fête de tous les saints et l'autre le dimanche avant le carnaval ou cinq sols par poule au choix du dit Seigneur.

Les habitants du dit Terrefondrée qui ont charrue sont obligés de faire par an trois courvées de charue aux trois saisons de l'année savoir aux sombres vain et carême dans les terres du dit Seigneur soit à Bure ou au dit Terrefondrée lors qu'ils en sont requis par le dit Seigneur ou ses fermiers auxquels habitants faisant les dites Courvées il leur est dû par chaque quatorze petites miches de pain en sorte que lesdites miches de pain soient suffisantes pour la nourriture de ceux qui conduisent la dite charrue et faute de faire les dites courvées en temps qu'ils en sont requis sont amandables de trois sols et de faire les dites courvées.

Ceux qui savent faucher doivent chacun deux corvées de faux au dit Seigneur ou à ses amodiateur aux fenaisons de chaque année et ceux ou celle ne sachant faucher doivent deux corvées de bras dans le dit temps en les nourrissant, lesquelles corvées de bras les habitants sont tenus de les faire à la première réquisition du Seigneur ou de ses fermiers à peine de trois sols d'amande et faire

les dites corvées qui sera faite par gens au-dessus de quatorze ans et capables de travailler.

Que tous ceux tenant feux et lieux au dit Terrefondrée et qui ont atteint l'âge de quatorze ans sont obligés de faire trois corvées de faucille dans le temps de moissons au dit Seigneur ou à ses fermiers après en avoir été invité à peine de trois sols d'amande et de faire lesdites corvées et fournir à chacun les faisant savoir aux hommes sept miches de pain et aux femmes six, en sorte que lesdites miches suffisent pour la subsistance et nourriture de celuy ou celle qui fait la dite corvée. Les nouveaux mariés doivent le jour de leur mariage porter au dit Seigneur ou à ses receveurs quatre miches de pain et deux pintes de vin (1).

Doivent dixmes dagneaux et de lainne qui se paye à présent à Monsieur le Curé.

Les dits habitants conjointement avec ceux de Bure Lafforêt Chatellenot et Montmoyen sont obligés de faire par an au dit Seigneur un charois de Dix quoêue de vin depuis la ville de Dijon jusqu'au château de Bure en leur fournissant leur nourriture et celle de leurs chevaux.

Droit de rente ou Terrage sur toutes les terres du finage du dit Terrefondrée de douze gerbes l'une tant fromment consieau, orge, avoine, fève, épiotte et un grains à prendre devant leurs granges où ils ne peuvent entrer les décharger qu'en présence et du consentement du fermier à peine de trois livres cinq sols d'amande. Interret Résultant.

Qu'ils sont obligés au guet ou garde du Chateau de Voulaine en temps de guerre et éminent péril, qu'ils sont

(1) Cette redevance représente le rachat du *droit de noces* (droit du Seigneur, droit de jambage), dont certains seigneurs prétendaient encore user, en l'an de grâce 1661, ou tout au moins vendre chèrement l'exemption aux nouveaux mariés. La redevance payée au Seigneur de Terrefondrée était modérée sans doute, mais n'en constituait pas moins sous cette forme atténuée la persistance de l'un des abus les plus abominables du moyen âge.

tenus et obligés à leur égard comme les autres retrayants du dit chateau de Voulaine à la curée des fossés.

CENSE PARTICULIÈRE

faite en général par les habitants du dit Terrefondrée et à laquel Ils sont obligés solidairement de payer annuellement au dit Seigneur ou à ses fermiers et par une seule main la somme de trente sols tournois, savoir moitié au jour et fête de tous les saints et celle de Pâques de chaque année *aux peines de voir dépendre leurs portes qui ne pourront être remises et déposées qu'ils n'ayent satisfait à la dite cense et de trois livres cinq sols d'amande envers le dit Seigneur au cas qu'il la repose sans avoir satisfait conformément aux Enciens Terriers.*

Le présent Extrait Tiré sur le Terrier du dit Terrefondrée fait au mois de feuvrier mil six cent quatre vingt et dix jusqu'au dixième d'Août et suivant par Monsieur Champion et Viard Notaire Royaux à Courban et à Bure et collationné par Moy soussigné archue au grand prieuré de Champagne.

Seillé à Salive ce vingt trois Novembre 1756 Reçu six livres.

TABLE DES MATIÈRES

DES DIX PREMIERS FASCICULES

